This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE ANDREW B. HAMMOND
MEMORIAL BOOK FUND

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Zoo

A M. Henri Fournier
amicalement offert
L. Léouzon Le Duc

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU

BARON DE STAËL-HOLSTEIN

ET

DU BARON BRINKMAN

1101. — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
9, Rue de Fleurus, 9

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU BARON

DE STAËL-HOLSTEIN

AMBASSADEUR DE SUÈDE EN FRANCE

ET DE SON SUCCESSEUR COMME CHARGÉ D'AFFAIRES

LE BARON BRINKMAN

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

(1783-1799)

RECUEILLIS AUX ARCHIVES ROYALES DE SUÈDE

ET PUBLIÉS AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

L. LEOUZON LE DUC

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1881

Droits de propriété et de traduction réservés

INTRODUCTION

Parmi les documents d'origine étrangère relatifs à la Révolution, la correspondance officielle du baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France, avec le roi Gustave III, tient certainement un des premiers rangs; et si l'on y joint celle du baron Brinkman, son successeur, avec la chancellerie de Stockholm, elle présente un ensemble d'informations et d'appréciations dont la richesse et l'intérêt défient toute rivalité.

C'est là ce qui nous a frappé tandis que nous compulsions les dépêches de ces deux diplomates, aux Archives royales de Suède. Bien qu'elles forment quatre volumineux dossiers, nous les avons transcrites intégralement. Cependant, en nous préparant à les publier, nous avons dû en distraire un certain nombre. Notre but, en effet, n'était point de nous répandre sur les menues particularités diplomatiques et autres entre la France et la Suède, mais de nous concentrer exclusivement sur le grand fait de la Révolution, et, par suite, de nous borner aux pièces caractéristiques qui s'y rattachent. Ainsi notre publication deviendrait, d'une façon plus précise et plus directe, un sujet d'étude, non seulement pour les

diplomates de profession, mais encore pour tous ceux qui s'occupent de politique et d'histoire.

La Correspondance officielle du baron de Staël, avec Gustave III, embrasse toute la période de 1783 à 1792 : les prodromes de la Révolution et la Révolution elle-même dans sa phase essentielle. Les dépêches du baron Brinkman partent de l'entrée de Siéyès au Directoire, en 1799, et, après avoir traversé le 30 prairial et le 18 brumaire, s'arrêtent à la Constitution du 22 frimaire an VIII. Entre 1792 et 1799, il existe une lacune; nous l'avons comblée à l'aide de pièces relevées dans les archives suédoises publiques et particulières; en sorte que, depuis ses premiers symptômes sous Louis XVI et son développement sous les Assemblées jusqu'à sa transformation sous la dictature de Bonaparte, la Révolution telle que la représentent nos documents forme un tableau complet.

Nous n'avons pas cru devoir rectifier les incorrections de style, assez fréquentes chez M. de Staël, moins chez M. Brinkman; elles confirment l'authenticité du texte; nous avons été aussi très sobre de notes, jalons inutiles pour les lecteurs instruits auxquels nous nous adressons. Comme ils connaissent déjà la route, il ne pouvait entrer dans notre dessein de leur faire recommencer leur voyage: des faits nouveaux, des aperçus inédits, voilà ce qu'ils cherchent; la double correspondance du baron de Staël et du baron Brinkman leur en offrira un grand nombre; elle leur montrera, en outre, presque à chaque pas, une façon peu commune, parfois étonnante de juger les hommes, de pressentir et de définir les événements. Nous expliquerons pourquoi dans les considérations qui vont suivre.

I

Par ce temps d'investigations scientifiques, il n'est plus permis de se contenter de travaux de seconde main ; il faut remonter aux sources : non seulement aux sources indigènes, mais encore aux sources étrangères. En particulier, quand il s'agit d'une époque de notre histoire aussi diversement racontée et appréciée que celle de la Révolution, le témoignage des observateurs étrangers peut être d'un grand poids. On a toute chance de rencontrer chez eux, sinon plus de clairvoyance que chez nos chroniqueurs nationaux, du moins plus d'impartialité, ce qui les rend aptes à fournir de précieux éléments de rectification ou de contrôle.

Ici, toutefois, un choix est nécessaire. Les voyageurs qui passent méritent généralement peu de crédit. Leurs impressions se heurtent à des habitudes, à des souvenirs, à des préjugés, souvent à des passions qu'ils n'ont pas eu le temps de secouer. Nous voulons des témoins plus sédentaires, plus rassis ; s'ils ont été mêlés eux-mêmes aux événements, leur autorité n'en est que plus imposante. Dans son grand ouvrage sur la Révolution si minutieusement informé, M. H. Taine fait preuve, à ce sujet, d'un tact remarquable ; il ne prend que l'élite : Burkes, Gouverneur Morris, de la Mark, Arthur Young, Dumont de Genève, etc. « Nous ne connaissons guères de la Révolution française, dit-il, que les effets d'ensemble, l'histoire des assemblées et des insurrections de Paris ; du moins, nos grands historiens se sont toujours placés à ce point de vue. Il est utile de voir les choses sous un autre aspect, par le détail, et comme elles se passent au

jour le jour, d'après les impressions successives d'un témoin sincère[1]. »

Entre ces témoins recommandés par M. Taine, les diplomates occupent une place privilégiée. Professionnellement obligés de tenir leur gouvernement au courant de ce qui se passe autour d'eux, ils sont vigilants, attentifs; et, comme ils ne racontent que ce qu'ils ont entendu et vu; qu'en dehors de rares circonstances faciles à saisir, leurs jugements, libres de toute influence parasite, se distinguent par la sincérité, ils sont absolument dignes de foi. Nous n'attribuons, il est vrai, une pareille supériorité qu'à ces diplomates d'une compétence indiscutable, qui, dès longtemps initiés aux mœurs, aux usages, à l'esprit public du pays auprès duquel ils sont accrédités, se trouvent à même, tant par leur sagacité personnelle que par le concours de leurs relations, d'en suivre les mouvements avec sûreté et fermeté.

Tels sont les auteurs des dépêches que nous publions.

II

Le baron de Staël-Holstein (Erik Magnus) se destina d'abord à la carrière militaire. Engagé volontaire à treize ans, sous-lieutenant à dix-huit, lieutenant puis capitaine au régiment de Sudermanie et chevalier de l'ordre de l'Epée, à vingt-trois, il pouvait faire un beau chemin dans l'armée. Néanmoins, en 1776, il la quitta, pour entrer au service de la reine, en qualité de chambellan; deux ans plus tard il était attaché à l'ambassade

1. *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, préface page 9.

de Suède près la cour de France, et partait pour Paris. Il avait alors vingt-neuf ans.

Dans ce nouveau milieu, M. de Staël se sentit bientôt à sa vraie place. Agréable de sa personne, instruit, laborieux, réservé, d'un esprit fin et délicat, quoique peu brillant, il se fit bien venir de son chef, l'éminent comte de Creutz, et se concilia d'élégantes amitiés en même temps que des protections puissantes. « M. de Staël, écrit le comte de Creutz à Gustave III, le 20 mai 1778, réussit admirablement. La comtesse Jules de Polignac a pour lui la plus tendre amitié; il est extrêmement bien avec toutes les femmes à la mode, comme Madame de Chalons, la comtesse Diane et Madame de Gontaud; Madame de Boufflers l'aime comme son fils ainsi que Madame de la Mark. » En février 1783 : « Votre Majesté ne peut pas imaginer à quel point le roi et la reine s'intéressent à M. de Staël; le roi l'aime autant que la reine et le traite avec une véritable affection. Il ne parle pour ainsi dire qu'à lui à son coucher. De l'aveu du roi lui-même, M. de Staël a des audiences particulières de la reine, ce que, comme ambassadeur, je ne puis moi-même obtenir. »

Ainsi appuyé, le baron de Staël était en droit de porter haut ses prétentions. Descendant d'une ancienne famille, dont quelques membres avaient joué un rôle éclatant, il avait l'illustration de la naissance, mais il était sans fortune; c'était là l'obstacle; un riche mariage pouvait le lever; M. de Staël demanda la main de Mlle Necker.

Nous assistons, dès lors, à une campagne diplomatique des plus accidentées. M. et Mme Necker adoraient leur fille; ils hésitaient à s'en séparer; à tout le moins n'entendaient-ils la donner qu'à un prétendant d'un état fixe et considérable. Si donc, eu égard à sa personne, à sa famille, à sa religion surtout, M. de Staël leur convenait,

il n'en était pas de même quant à sa qualité de Suédois et de diplomate. En le choisissant pour gendre, ne s'exposeraient-ils pas à voir leur fille mener une existence cosmopolite, et, dans un délai prochain, peut-être, s'expatrier sans retour? Ensuite, bien qu'il jouît d'une faveur signalée tant auprès de son propre souverain, que de la cour de France et de la société parisienne, M. de Staël n'était au demeurant qu'un simple secrétaire d'ambassade; or, aux yeux des parents de Mlle Necker si avisés, si positifs, cette infériorité du moment ne pouvait être compensée par les plus belles perspectives de l'avenir; ils ne se contentaient pas d'espérances, il leur fallait des réalités.

C'est pourquoi, sans reculer devant le contrat, M. et Mme Necker y mettaient leurs conditions. Ces conditions, Mme de Boufflers nous les fait connaître, dans sa lettre à Gustave III, du 21 mai 1784 :

1° L'assurance de l'ambassade de Suède à Paris, *pour toujours ;*

2° Une pension de 25 000 francs en cas que par des circonstances imprévues, M. de Staël perde son ambassade ;

3° Le titre de comte, afin que Mlle Necker ne puisse être confondue avec une certaine baronne de Stal, assez mauvais sujet;

4° L'ordre de l'Etoile polaire pour M. de Staël ;

5° La certitude que jamais l'ambassadeur n'emmènera sa femme en Suède que passagèrement et de son consentement;

6° La reine Marie-Antoinette devra témoigner qu'elle désire ce mariage.

III

Étant donné un tel programme, il devient évident que, pour M. de Staël, mariage et ambassade sont une seule et même chose. Il n'épousera Mlle Necker que s'il est ambassadeur et il ne sera ambassadeur que s'il épouse Mlle Necker.

Toutefois, vu les exigences de la famille Necker, l'ambassade primant le mariage, c'est à l'obtenir que M. de Staël s'appliqua d'abord[1].

La négociation fut longue : M. de Staël y déploya, avec une singulière habileté, une activité infatigable. De ses protecteurs et protectrices, de tous ceux qui lui voulaient du bien, il réussit à faire les complices dévoués de son ambition. Les recommandations, les sollicitations affluent; Gustave III en est assiégé. En même temps que les grandes dames, voici qu'intervient Marie-Antoinette; elle écrit au roi le billet suivant (24 mars 1781) :

1. Notre *Gustave III, roi de Suède*, 1861. — Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, 1867 : ouvrage utile mais qui, par suite des préoccupations réactionnaires de l'auteur, n'a qu'une valeur exclusivement documentaire.

Parmi les sources que nous avons explorées en Suède, nous mentionnerons : Les *Archives du Royaume* à Stockholm, les *Papiers de Gustave III* à Upsal, et plusieurs dépôts non officiels qui nous ont été obligeamment ouverts. De plus, pendant un long séjour au château de Thorsjö (Suède méridionale) chez le comte Magnus Stenbock, nous avons pu dépouiller une masse considérable de lettres de Gustave III à sa sœur la princesse Sophie-Albertine et d'autres pièces originales léguées par cette princesse au frère du comte qui était le chef de sa cour. Les manuscrits de la *Collection Schinkel* ont aussi passé en grande partie sous nos yeux avant d'être livrés à l'impression et publiés sous ce titre : *Minnen ur Sveriges nyare historia*, neuf volumes in-8°, 1852-1864. Citons, enfin, les Ecrits historiques, *Historika Skrifter* du feld-maréchal comte Frédéric Axel de Fersen (père du *beau* Fersen) édités par le colonel R. M. Klinkowström, huit volumes in-8°, 1867-1872. C'est sur des documents tirés de ces différentes sources que nous nous appuyons.

« M. le baron de Staël dont je vous ai déjà parlé est toujours fort aimé et considéré dans ce pays-ci; et je ne doute pas qu'on n'eût grand plaisir de le voir un jour fixé ici plus particulièrement au service de Votre Majesté. »

Le comte de Creutz (15 avril 1782) est plus explicite :

« Si votre Majesté daignait accorder à M. de Staël la survivance de l'ambassade après moi on lui procurerait une fortune des plus considérables de l'Europe. Un des motifs qui pourraient déterminer Votre Majesté à lui accorder cette grâce serait l'avantage d'avoir parmi la noblesse de Suède une maison assez puissante pour tenir avec éclat un état dans la capitale et à la cour car 500,000 livres de rente qu'aurait au moins Mademoiselle Necker équivaudraient en Suède à la fortune de M. de Soubise, le plus grand seigneur et le plus riche de la cour de France. Il serait nécessaire que Votre Majesté fût bientôt décidée, car Mademoiselle Necker a seize ans et demi, et ses parents ne tarderont pas à disposer d'elle. »

Cependant, Gustave III ne se prononçait pas ; un instant même tout sembla perdu. Le comte de Creutz étant sur le point de retourner à Stockholm pour y prendre la direction des affaires étrangères, le roi de Suède, oubliant et la reine de France et les grandes dames qui s'intéressaient au baron de Staël, songea à confier son ambassade de Paris au baron Taube, gentilhomme de vieille souche livonienne, l'un de ses favoris [1]; il l'annonça presque officiellement. Le baron de Staël en fut attéré ; il écrivit

1. Le baron Taube avait gagné les bonnes grâces de Gustave en lui écrivant de Paris, où il fit un long séjour, de nombreuses lettres semées d'anecdotes sur les personnages de la cour. Gustave était très friand de ces anecdotes (Notre *Gustave III*, page 270), même en 1789, le 11 décembre, il écrit de Stockholm à Taube : « Je vous prie de me mander toutes les nouvelles que vous saurez de la *vie privée* du roi et de la reine de France, et ce que fait le grand Axel (Fersen). *Historiska Skrifter*, 7e volume, page 185.

au roi une lettre désespérée. Le comte de Creutz vint à son secours, et mit en avant la raison d'État.

« Je ne dois pas le cacher à Votre Majesté, quand cette cour apprendra une autre nomination que celle de M. de Staël, pour me succéder, je crains qu'elle n'en prenne de l'humeur... Aussitôt que la nomination de votre ambassadeur sera connue, le mariage de M. de Staël sera manqué. On le regardera comme un homme perdu. La pitié qu'il inspirera rendra peut-être la cour et la ville injuste envers Votre Majesté, et surtout envers votre nouvel ambassadeur. M. de Staël obtiendrait, par l'affection qu'on lui porte, ce que l'humeur pourrait faire refuser à un autre... Vous me faites la justice, sire, de croire que ce n'est pas mon amitié pour M. de Staël qui me fait parler en ce moment. C'est votre intérêt que j'ai en vue[1]. »

Ces derniers mots du comte de Creutz donnent à toute cette affaire son véritable caractère. L'auteur de *Gustave III et la cour de France*, la juge sévèrement. Il fait de M. de Staël plus qu'un habile homme, il en fait presque un intrigant. M. de Staël, au contraire, très sincère, très droit, facile à l'enthousiasme, loin de s'entendre à l'intrigue, était plutôt naturellement prédisposé à en être victime : avisé toutefois et sagace, ce qui le sauve. Si, pour atteindre le but de son ambition, il utilise les sympathies qu'il s'est créées, quoi de plus correct! D'ailleurs, dans sa conduite, il est impossible de saisir une seule démarche ténébreuse ou louche. Les sollicitations dont il est l'objet ne prouvent qu'une chose, c'est l'estime dont il jouit auprès de ses protecteurs. Comment admettre que cette persévérante intervention de tant d'illustres personnages, en sa faveur, n'eût

1. Ces lignes font partie de la lettre de février 1783, citée plus haut.

été que le résultat d'une intrigue? L'intrigue ici n'aurait pu suffire ; il y fallait, de plus, un mérite réel et un mérite reconnu.

Du reste, à tout prendre, la situation était fort nette et ne différait guère de celle qui se produit habituellement entre deux puissances, à l'occasion du choix d'un ambassadeur ou de tout autre diplomate important. En pareil cas, toutes les influences de part et d'autre s'agitent; les chefs d'État se pressentent mutuellement. Pour une foule de raisons, entre autres pour se ménager les subsides qu'il sollicitait perpétuellement, Gustave III avait besoin en France, comme représentant officiel, d'un homme bien posé en cour, et auquel son état de fortune, permettant de faire grande figure, assurât un puissant crédit.

C'est à cette considération essentiellement pratique que le ramène le comte de Creutz ; et nous sommes en droit d'affirmer qu'il le fait en toute conscience. Mieux que personne il connaît M. de Staël ; depuis l'arrivée à Paris du jeune secrétaire, il l'a sous la main, il le dirige, il l'inspire, il le voit à l'œuvre ; si donc il le propose pour lui succéder à son ambassade, une ambassade qu'il a tenue lui-même durant une période de dix-sept ans, c'est qu'il le juge à la hauteur d'un pareil poste. Ajoutons que le comte de Creutz est à la veille d'être nommé ministre des affaires étrangères : n'est-il pas intéressé à se choisir un successeur compétent et sûr, ne serait-ce que pour ne point se trouver exposé plus tard à regretter ou même à casser une nomination qu'il n'aurait provoquée que par un entraînement irréfléchi ? Un homme comme le comte de Creutz, même pour plaire à la reine de France, n'eût point couru le risque d'une semblable palinodie.

Grâce à tant d'insistances, et aux titres sérieux qui les justifiaient, le baron de Staël obtint plein succès. Dans le

cours d'une même année (1783), il fut nommé successivement et presque coup sur coup, chargé d'affaires, ministre plénipotentiaire, enfin ambassadeur.

IV

Ainsi, Gustave III s'était exécuté. Les Necker s'exécuteraient-ils à leur tour? Ils y mirent peu d'empressement. Cependant, des conditions posées par eux, la principale, celle qui dominait toutes les autres, était déjà remplie; et il n'était pas à craindre que Gustave III se refusât à compléter le programme [1]. Suivant le comte Frédéric de Fersen, il vint même à Paris dans cette intention, à son retour d'Italie, en 1784, mais chose singulière! les Necker ne l'y attendirent pas; quelques jours avant son arrivée, ils partaient pour la Suisse [2].

Assurément l'obstacle ne venait pas de Mlle Necker. Si d'abord, elle avait paru afficher quelques préférences pour deux autres gentilshommes suédois, le comte Stedingk [3] et le beau Fersen [4], la perspective du titre

1. Sauf le titre de comte sur lequel, paraît-il, les Necker n'insistèrent plus Gustave III accorda tout.

2, *Historiska Skrifter*, 5e volume, page 126.

3. Le comte Stedingk, attaché avec un grade supérieur au régiment Royal-Suédois, avait fait la guerre d'Amérique où il s'était conduit bravement. Cet exploit le rendit populaire; on donna sur un des théâtres de Paris une pièce ou il était représenté à l'assaut de Savannah. Mlle Necker composa des vers en son honneur. (Notre *Gustave III*, pages 271 et 272.)

4. On connaît le *beau* Fersen; on le connaît, surtout par le rôle qu'il joua dans la fuite de la Famille royale en 1791, et par les pamphlets publiés sur ses rapports avec Marie-Antoinette. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces pamphlets inspirés par une passion malsaine et d'ailleurs absolument dépourvus de toute preuve

d'ambassadrice l'avait sincèrement ralliée au baron de Staël qui, d'ailleurs, ne lui déplaisait pas. De son côté, le baron de Staël était sérieusement épris [1].

Cette temporisation, il faut le dire, n'affectait point Gustave III sensiblement; peu à peu, il parut même ne plus considérer le mariage de son ambassadeur comme une affaire d'État et le traitait assez à la légère. « Si vous épousez mademoiselle Necker, écrit-il de Florence à M. de

valable. Ce que nos recherches à Stockholm et ailleurs nous permettent de constater, c'est que dans l'attitude de Fersen vis-à-vis de Marie-Antoinette, il y avait beaucoup plus de tête que de cœur, et que le dévouement dont le grand aristocrate lui a donné tant de témoignages, s'appliquait beaucoup moins à la femme qu'à la reine de France. Nous sommes étonné que M. Geffroy n'ait pas songé à faire prévaloir ce point de vue, le seul juste, en « mettant en relief », dans son *Gustave III* (pages 360 et suiv.) ce que M. G. Avenel, l'auteur des *Lundis révolutionnaires* (p. 397) appelle « l'aventure du beau Fersen ». Il se serait, ainsi, épargné des explications embarrassées, dont le moindre tort est d'avoir fourni des armes aux adversaires mêmes de la cause qu'il prétend défendre.

Il est très vrai qu'après l'exécution de la reine le comte de Fersen se montra en proie à une douleur peu commune. Écrivant à son ami le baron Taube il déplore en termes émus le sort de « la mère infortunée et de ses pauvres enfants. » Une lettre qu'il adresse à la comtesse Piper, sa sœur, le 11 septembre 1793, est encore plus éloquente : « sa douleur sera éternelle », mais il ajoute aussitôt qu'il se porte bien, et qu'il soigne sa santé. Il la soigna si bien, qu'il ne tarda pas à se consoler. En 1796, pendant un long séjour qu'il fit à Francfort, nous le trouvons enchaîné au char d'une certaine dame Sullivan dont il entretenait la maison avec d'autres joyeux compagnons. « Le Comte de Fersen, dit, dans ses notes autographes, M. d'Engeström, ministre des affaires étrangères, accompagnait toujours la fameuse Mme Sullivan. Elle avait produit sur lui une impression profonde, et il se tenait constamment devant elle dans une contemplation sentimentale. »

Suivant M. d'Engeström, Mme Sullivan était une fille italienne qui avait épousé aux Indes un Anglais de ce nom. Séparée de son mari, elle fut entretenue par Crawford. Le ministre russe Simolin, un vieux débauché devenu imbécile, habitait la même maison et prenait part aux dépenses. Je ne sais comment s'y prenait Mme Sullivan, mais elle suffisait à tous les trois. Tant que Crawford et Fersen étaient présents, la maison marchait en bon ordre; mais dès qu'ils s'éloignaient, Simolin s'émancipait et la maison s'ouvrait à une foule de jeunes gens qui y faisaient grand tapage. (Voir nos articles dans l'*Europe diplomatique*, 27 avril 1876 et suivants).

1. Nous n'avons pas besoin de dire qu'au point de vue de l'esprit, de l'instruction et du caractère, la différence entre Mlle Necker et M. de Staël était grande; M. de Staël subit le sort commun à tous les hommes même distingués qui épousent des femmes de génie; il fut plus ou moins éteint par la sienne, et leur intimité s'en ressentit. Néanmoins, M. de Staël ne se refroidit pas. « Bien que son aimable épouse lui soit hostile, écrit Reuterholm au chancelier, en 1793, il n'a jamais cessé pour son malheur de lui être tendrement attaché, ce qui en tout cas est une preuve de son bon cœur. » *Collection Schinkel*, tome III, pages 132-133.

Staël, le 24 novembre 1783, vous serez le plus riche seigneur de notre patrie, et vous pourrez dire comme César, qu'il vaut mieux être le premier dans sa patrie que le second dans Rome. » Le 17 décembre : « Si vous épousez Mademoiselle Necker je dirai que vous aurez fait une fort belle ambassade. Voyez si vos négociations réussiront sur ce point, en ce cas, je pourrais venir signer votre contrat de mariage [1]. »

Apprenant que les Necker exigeaient de M. de Staël un certificat de baptême, Gustave en plaisante agréablement et adresse ce billet à son ambassadeur (11 novembre 1785). « Je savais bien, mon cher Staël, qu'il fallait être aimable, d'une jolie figure et ambassadeur pour être le mari de mademoiselle Necker ; mais je ne savais pas qu'il fallait être bon chrétien et encore avec paraphe. Si vous m'eussiez dit un mot, je vous aurais envoyé mon attestat, et, comme je suis le pape de mon église, je parie que mon paraphe eût été aussi orthodoxe que celui du curé de notre village ; mais vous ne savez pas que vous n'auriez pas pu épouser Mademoiselle Necker si vous fussiez venu dix ou vingt ans plus tôt au monde, car alors il ne s'en trouvait pas dans toute la Suède, c'est une nouvelle mode introduite depuis peu [2]. »

Voici encore une lettre assez surprenante, mais qui montre bien que Gustave III avait fini par exclure de ses calculs le mariage de M. de Staël, et que, satisfait de la façon dont il remplissait son ambassade, il était disposé à le laisser, marié ou non, à son poste. C'était en juin 1785 ; Gustave se trouvait à Malmö. N'ayant pour le moment, aucune nouvelle officielle de Paris, il lut dans

1. *Archives Brinkman*, citées dans *Gustave III et la cour de France*, tome II, pages 412-413.
2. *Archives Brinkman*.

les gazettes que mademoiselle Necker épousait non plus le baron de Staël, mais le comte de Fersen. Il en prit très allègrement son parti, et écrivit (7 juin) au comte de Fersen lui-même :

« Si j'en devais croire les gazettes, vous êtes prêt de conclure un grand mariage auquel le pauvre Staël aura sans doute échoué. Au reste, je n'en serais pas étonné ; il y a cent raisons pour M. Necker de vous donner sa fille préférablement à tout autre, et votre grande fortune future n'en est pas une petite aux yeux d'un banquier. Mais, connaissant le peu d'envie que vous avez de vous marier et votre prédilection pour les Anglaises, j'en doute encore[1]. »

Enfin, les parents de Mademoiselle Necker donnèrent leur consentement. Le mariage fut célébré le 14 janvier 1786. La comtesse de Boufflers, cette même grande dame qui, suivant le comte de Creutz, aimait M. de Staël comme son fils, en informa Gustave III. « J'avoue, lui écrit-elle, que cette affaire m'a longtemps occupée, souvent ennuyée. J'en ai fait les premières propositions il y a plus de cinq ans, et depuis trois ans je ne cesse de solliciter par parole et par écrit. Enfin j'espère que ce riche mariage ne laissera pas d'être avantageux pour la Suède. »

V.

Il le fut pour M. de Staël, car, en lui donnant l'opulence, il grandit son importance personnelle, et

1. *Historiska Skrifter*, 6e volume, pages 171-172.

lui permit de prendre comme ambassadeur une allure plus libre et plus indépendante. Ces avantages se manifestent surtout à l'époque de la Révolution. Représentant la Suède en France depuis dix ans, M. de Staël, occupe à Paris et à Versailles, une position exceptionnelle. Bien vu à la cour où Louis XVI et Marie-Antoinette lui prodiguent leur bienveillance, familier des princes et des grands seigneurs, hôte assidu et sympathique des salons les plus considérables, il connaît à fond le monde aristocratique; gendre de Necker, il se rencontre chez son beau-père, avec les représentants de la classe moyenne : financiers, commis, gens de robe. De son côté, par l'éclat qu'elle répand sur sa maison, sa femme y attire les savants, les artistes, les écrivains, tous ces esprits ardents et résolus qui travaillent à imprimer à l'époque un mouvement de rénovation et de progrès. Ainsi, M. de Staël voit se dérouler devant lui la société française, dans ses éléments les plus divers; les traditions du passé, aussi bien que les inspirations du présent et les aspirations vers l'avenir.

C'est pourquoi ses lettres diplomatiques sont à la fois pleines d'attrait et frappantes d'autorité. « Il n'y a rien de plus propre, dit A. de Tocqueville, à rappeler les philosophes et les hommes d'État à la modestie que l'histoire de notre Révolution; car, il n'y aura jamais d'événements plus grands conduits de plus loin, mieux préparés et moins prévus.

« Le grand Frédéric lui-même, malgré son génie, ne la pressent pas. Il la touche sans la voir. Bien plus, il agit par avance, suivant son esprit; il est son précurseur, et déjà, pour ainsi dire, son agent; il ne la reconnaît point à son approche; et quand elle se

montre, enfin, les traits nouveaux et extraordinaires qui vont caractériser sa physionomie parmi la foule innombrable des révolutions échappent d'abord aux regards.

« Au dehors, elle est l'objet de la curiosité universelle, partout elle fait naître dans l'esprit des peuples une sorte de notion indistincte que des temps nouveaux se préparent, de vagues espérances de changements et de réformes; mais personne ne soupçonne encore ce qu'elle doit être. Les princes et leurs ministres manquent même de ce pressentiment confus qui émeut le peuple à sa vue. Ils ne la considèrent d'abord que comme une de ces maladies périodiques auxquelles la constitution de tous les peuples est sujette, et qui n'ont d'autres effets que d'ouvrir de nouveaux champs à la politique de leurs voisins. Si, par hasard, ils disent la vérité sur elle, c'est à leur insu. Les principaux souverains de l'Allemagne, réunis à Pilnitz, en 1791, proclament, il est vrai, que le péril qui menace la royauté en France, est commun à tous les anciens pouvoirs de l'Europe, et que tous sont menacés avec elle; mais, au fond ils n'en croient rien[1]. »

Ces réflexions de M. de Tocqueville, contribuent singulièrement à faire ressortir, par le contraste, l'intérêt de la correspondance de M. de Staël. Ce qui distingue cette correspondance, ce n'est pas tant le récit des faits que la façon dont ils sont appréciés, et dont sont jugés les hommes qui en étaient les promoteurs ou les agents. Avec un coup d'œil toujours sûr, M. de Staël en calcule la portée; et bien qu'il les observe au jour le jour, il en définit, il en précise les conséquences les plus lointaines.

1. *L'ancien régime et la Révolution*, pages 1 et 2.

Ainsi se révèle chez M. de Staël une rare faculté d'analyse et de synthèse. Rien de ce qui se passe à la cour, à la ville et même dans le pays ne lui échappe; il voit le roi, il voit la reine, il voit les ministres, dont il sonde les intentions et provoque les confidences. En même temps, il suit le mouvement populaire, et s'initie aux vœux de la nation. De ces données, partout recueillies, souvent d'apparence contradictoire, mais dont il saisit instinctivement la réalité impérieuse et le lien logique, il se forme un faisceau lumineux qui éclaire sa route et l'empêche de s'égarer; plusieurs dépêches de M. de Staël sont des horoscopes que l'avenir confirmera.

Cette attitude de M. de Staël vis-à-vis de la Révolution l'a exposé à des imputations étranges. On est allé jusqu'à faire de lui un Jacobin, presque un séïde de Danton et de Robespierre. M. de Staël était tout simplement un monarchiste constitutionnel et libéral; réprouvant le despotisme d'un roi aussi bien que l'absolutisme des assemblées. Si, à l'aurore de la Révolution, d'accord avec la femme de génie qui était à la fois sa compagne et son inspiratrice[1], il salua avec enthousiasme, les radieuses espérances qu'elle éveillait dans les âmes, c'est qu'il avait compris que l'ancien régime n'était plus qu'une ruine, et que, pour reconquérir sa valeur et son prestige, la France avait besoin de renouveler ses institutions.

1. « Si aux éblouissants débuts de la Révolution, M. de Staël devint un de ses partisans, c'est que sa femme l'avait peut-être *révolutionné*. » *Collection Schinkel* 2e volume, pages 224 et 225. — Mme de Staël collaborait-elle avec l'ambassadeur pour sa correspondance officielle? nous ne le pensons pas; elle en eut corrigé les imperfections de style. Mais, de son côté, elle envoyait fréquemment à Gustave III, ce qu'elle appellait des *Bulletins de nouvelles*.— Geffroy, *Gustave III et la cour de France*. — *Revue des Deux-Mondes*, novembre 1854.

Citons la lettre que cet affreux Jacobin écrivit à Marie-Antoinette, quelques semaines après le retour de Varennes, lorsque lui ayant demandé une audience, la reine lui fit répondre, que « pour le moment » elle ne pouvait recevoir aucun ministre étranger.

« Madame,

« Je suis malheureux de ce que Votre Majesté ne m'a point accordé l'audience que j'osais lui demander. J'avais besoin de lui exprimer tous les sentiments dont je suis oppressé depuis les horribles événements des derniers jours du mois de juin, ainsi que l'indignation, l'intérêt et l'attendrissement qui avaient rempli mon cœur. Je voulais aussi montrer à Votre Majesté, un grand nombre de lettres du roi mon maître, toutes relatives à la situation personnelle de Votre Majesté, et à son opinion sur les affaires de la France, toutes également dignes de la Reine et du Roi. Il m'en coûte de renoncer à cet espoir et je conjure encore Votre Majesté de se rappeler le vœu que je forme, si les circonstances lui permettent d'y condescendre. J'avais déjà prié madame la princesse de Tarente de parler à Votre Majesté de mon dévouement sans bornes à ses volontés, mais j'ose me flatter que mon attachement dans d'autres temps a été assez connu de la Reine pour qu'elle soit certaine que son auguste malheur et son sublime courage ont dû l'accroître de tout ce que l'âme peut éprouver d'exaltation et d'enthousiasme[1]. »

On a aussi reproché à M. de Staël son affiliation au

1. Notre *Gustave III*, pages 275, 276.

mysticisme. Mais, à l'époque où il vivait, tout le monde, le monde aristocratique surtout, n'était-il pas plus ou moins affilié au mysticisme? On s'en occupait, comme naguère de spiritisme et de tables tournantes. Gustave III, lui-même, s'y faisait initier : il assistait aux conciliabules, consultait les sorcières, et cherchait à exploiter la franc-maçonnerie au profit de ses rêveries politiques; pendant un voyage à Rome, il avait travaillé, sous l'inspiration mystérieuse d'une aventurière, la comtesse d'Albanie, au relèvement du temple de Jérusalem[1]. Prétendre que le mysticisme a exercé une influence déterminante sur la Révolution, n'est qu'un paradoxe. M. H. Taine qui a si magistralement exposé les causes et les préludes de la Révolution n'en dit mot. Mounier, un des membres les plus célèbres de l'assemblée constituante, justifie ce silence, dans un ouvrage spécial. « J'espère, dit-il, que nos lecteurs distingueront ceux des illuminés, dont les intentions étaient pures et les opinions respectables, et ceux dont on peut condamner la doctrine et les projets, et qu'ils reconnaîtront que ces derniers même, quelques torts qu'on leur suppose, n'ont pris aucune part directement ou indirectement à la révolution de France[2].

Ce que dit Mounier du mysticisme à propos de la révolution de France, ne peut-il pas s'appliquer à la conjuration de Suède qui aboutit à l'assassinat de Gustave III? Nous inclinons à le croire. Le mysticisme plus ardent, plus exalté, peut être, en Suède que partout ailleurs, avait bien pu y échauffer quelques têtes, mais, en réalité,

1. Notre *Gustave III*, pages 99, 105. *Statssekreteraren Elis Schröderheims Anteckningar*, pages 84, 85.

2. *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*, 1 volume, in-8°. Tubingen, chez Cotta, 1801, page 184.

Gustave III n'est tombé que sous la rancune de sa noblesse qui ne lui avait jamais pardonné les coups dont il l'avait frappée. Nous avons eu sous les yeux, chez le comte Magnus Stenbock, des lettres autographes des principaux conjurés et de leurs familles, Ribbing, Horn, Liljehorn, et nous en possédons quelques-unes. Ces lettres adressées au roi, au duc Charles et à d'autres personnages, contiennent des aveux douloureux, des demandes en grâce, des dispositions particulières ; elles sont écrites d'un style émouvant, mais, on ne saurait y découvrir l'ombre de mysticisme.

Quant au mysticisme de M. de Staël, il était fort inoffensif; et l'on ne conçoit guère que l'on se soit avisé d'y chercher un prétexte pour l'impliquer, platoniquement il est vrai, dans un complot visant au régicide. Nous traduirons, à ce sujet, une lettre curieuse adressée par lui le 19 janvier 1790, au baron Reuterholm, l'un des coryphées de la secte.

« Mon sincère et tendre ami! Divers obstacles ont été jusqu'ici cause de mon silence. Presque chaque jour j'ai pensé à écrire, mais je ne sais pourquoi je ne l'ai pas fait. Ce que je peux affirmer, c'est que mon cœur n'a jamais eu aucun reproche à se faire à l'égard de mon ami; sa tendresse pour lui est aussi vive que son amitié pour moi est inébranlable et sincère. J'espère que mon ami a reçu depuis longtemps les lettres de change qu'il avait demandées. Mille fois merci pour chaque mot, pour chaque ligne de sa lettre. Que Dieu donne à mon ami autant de bien que je lui en souhaite, ainsi que la force d'accomplir en tout la volonté du Très-haut; que Dieu soit béni pour toutes les lumières que mon ami a reçues, pour la force, pour la foi, pour l'amour, pour la complète abnégation de sa volonté, en un mot pour toutes les vertus qui,

par Dieu seul, ont été implantées dans son cœur, et qui, par sa grâce et sa puissante protection augmentent tous les jours. O mon ami, sois humble, demande dans tes prières de devenir humble, car de nous-mêmes, nous ne le pouvons pas. Depuis le départ de Paris de mon ami, j'ai subi des heures bien amères et bien cruelles. Si je savais porter ma croix comme je le devrais, si le vieil homme n'était en moi aussi vivace, si loyalement je m'abandonnais tout-à- fait dans la main de Dieu, dont la puissance et la bonté sont infinies, ma position serait certainement beaucoup plus supportable. Quand je pense à tout le mal que j'ai fait, à tout le bien que j'ai négligé de faire, je sens que j'ai mérité mille et mille fois plus de tourments qu'il ne m'en a été infligés; mais quand d'un autre côté je pense à ma faiblesse, je frémis.... Prie pour moi, mon ami, je commence à prier et j'espère que ma faible foi s'affermira. Cher ami, mon cœur est horriblement oppressé; les angoisses et les larmes me brisent. Prie, prie, afin que mon trouble me serve d'enseignement, que je pleure seulement sur mes fautes, que je regrette la voie mauvaise où j'ai marché, et qu'en supportant courageusement mes chagrins, je les dépose avec confiance dans les mains de Dieu; prie afin que mon but principal soit de remplir la mission à laquelle Dieu, dans sa grâce et sa miséricorde, m'a destiné. Oui, mon ami, prie pour moi, personne plus que moi n'a besoin des prières de tous : heureuse l'âme qui a toujours marché dans la pureté et qui a toujours eu la volonté de son créateur devant les yeux. Ce que je souffre maintenant, je l'ai mérité et c'est une grâce singulière de Dieu de ne pas m'éprouver plus durement; mais j'en suis puni dans mon cœur, et malgré ma méchanceté, je crois avoir le cœur bon. — Cher ami, quand reviendras-tu ici? Je l'ignore, mais

j'espère que mon ami m'apportera quelque consolation. Oh! mon ami, quelle joie, quel bonheur si je puis conquérir une foi ardente et agissante, si, sans regarder derrière moi, je puis, avec une confiance sans bornes me jeter entre les bras de celui qui regarde toujours avec douceur les larmes des cœurs brisés. Que Dieu bénisse, soutienne et protège mon ami! Prie pour ma femme! Puissent lui être à jamais épargnées les douleurs dont j'ai souffert et dont je souffre! —Mille tendres saluts à Silverhjelm; j'espère qu'il nous comprend moi et ma femme dans ses prières[1]. »

VI

Une des particularités de la correspondance de M. de Staël, sur laquelle nous insisterons plus spécialement, c'est sa résistance aux projets de Gustave III contre la Révolution. On sait que ce prince, se posant en paladin de la royauté, ne songeait à rien moins que de rallier, sous son commandement, tous les rois de l'Europe, afin de voler au secours de Louis XVI et de relever son trône. Cette idée l'obsédait et lui faisait commettre mille extravagances. Il traitait l'Assemblée nationale « d'assemblée de rebelles et de démagogues. » Dès 1789, il lisait de préférence ce qui se publiait contre elle. « S'il se trouve quelques feuilles contre l'assemblée, écrit-il au baron Taube, le 29 décembre, envoyez-les moi. Je ne reçois que

1. *Collection Schinkel*, Appendice, numéro 32, 2e volume, page 339.

celles qui sont pour. La raison est aisée à trouver[1]. »

Ces derniers mots s'appliquent à M. de Staël qui était suspect à Gustave III. Taube et Fersen étaient chargés de le surveiller, de le contrôler, comme aussi de suivre des négociations secrètes avec la cour de France; ils correspondaient confidentiellement avec le roi et faisaient échec à l'ambassadeur.

Malgré les ennuis que cette conduite lui causait, M. de Staël demeurait inébranlable. Toute intervention venue de l'étranger lui semblait périlleuse et il le disait franchement. Il s'exprime ainsi dans une lettre particulière adressée à Gustave le 12 avril 1790:

« Certainement la Constitution qu'on a donnée à ce royaume est ruineuse à beaucoup d'égards, mais l'enthousiasme qui la défend est tel que le plus grand nombre supporte jusqu'à présent avec courage les malheurs qui en résultent. Cet accord presque universel soutient une machine qui se serait déjà écroulée vingt fois sans lui, et la soutiendra, je le crois, jusqu'au moment où un ordre quelconque rendra à ce pays-ci, non peut-être sa splendeur passée, mais la justice et la paix. Cet état sera peut-être précédé par d'horribles crimes et de grands changements dans l'ordre que l'Assemblée nationale veut établir. Mais, quant à la contre-révolution, je la crois impossible. Ce qu'on appelle les aristocrates sont tellement en horreur, que le malheur de la noblesse serait bien plus vraisemblable que son triomphe, si elle faisait de trop forts mouvements pour ramener l'ancien gouvernement. La place du roi dans cette Constitution ci deviendra peut-être meilleure avec le temps, mais ce sera toujours par la Constitution et jamais contre elle, qu'il obtiendra du pouvoir.

1. *Historiska Skrifter*, 7e volume, page 189.

Je crois que votre Majesté ne formerait pas un doute sur cette opinion, si elle passait seulement vingt-quatre heures en France comme particulier.[1] »

Ainsi M. de Staël ne se fait aucune illusion : il prévoit et redoute les mesures violentes, mais il prend les choses de haut et, tout en condamnant les excès, il reste fidèle aux principes. Gustave toujours obstiné ne s'en prépare pas moins à l'action; il adresse un long mémoire à Catherine II et implore son concours : Londres, Madrid, Berlin, Naples, Turin, Vienne, pas une capitale de l'Europe qui ne soit visitée par ses émissaires; pas un Cabinet qu'il ne travaille de ses sollicitations ou de ses conseils; à l'entendre, ses armées et ses flottes sont prêtes à entrer en campagne. Il se rend à Aix-la-Chapelle où il reçoit les princes et les nobles émigrés qu'il traite magnifiquement. Ceux-ci lui font une cour enthousiaste, ils lui prodiguent leur reconnaissance, ils l'accablent de lettres pressantes, ils lui soumettent des plans d'envahissement[2]. L'aventure de Varennes d'abord, puis le pistolet d'Ankarström mirent fin à ce prodigieux délire[3].

Si M. de Staël qui devait tant à Gustave III s'opposa avec aussi ferme résolution à ses projets contre-révolutionnaires, c'est, comme nous l'avons dit, qu'il ne croyait point à l'efficacité d'une intervention étrangère. Mais, d'autre part, il connaissait trop bien son auguste maître pour se fier à sa sincérité, et se laisser éblouir par son étalage chevaleresque. En outre, grâce à ses intimités dans le monde diplomatique, il ne pouvait ignorer de quel poids léger pesait auprès des cours et des chancelleries sa royale influence. L'Impératrice de Russie

1. *Papiers d'Upsal.*
2. V. *L'Appendice.*
3. Notre *Gustave III*, pages 283 et suivantes.

sur laquelle Gustave III comptait le plus, le tenait en mince estime, et il est peu vraisemblable qu'elle l'eut accepté comme chef d'une expédition à laquelle elle aurait contribué de son argent et de ses armes. L'événement l'a prouvé[1].

L'opinion de l'Impératrice de Russie, de même que celle de l'Empereur sur Gustave III se traduisent en termes assez vifs.

En 1783, le 3 décembre, tandis que Gustave III voyage en Allemagne et en Italie, Joseph II écrit à Catherine II :

« Je ne puis taire que le roi de Suède, soit dans son passage par l'Allemagne, mais surtout en Italie, s'est expliqué d'une façon très peu conséquente à ce que je crois qu'il avait assuré de bouche et par écrit peut-être Votre Majesté Impériale, et je sais de France qu'il tâche de s'y attacher plus que jamais. Il y passera même en quittant l'Italie. Je sais bien que Votre Majesté Impériale est parfaitement en mesure de mépriser ses manigances, mais je me crois obligé de la tenir au fait de tout ce qui peut l'intéresser. Je ne connais point assez le roi de Suède pour juger si c'est fausseté réelle ou si ce n'est que faiblesse et inconséquence qui le fait agir, et que pour avoir un air d'importance, et dire à chacun ce qu'il croit pouvoir lui plaire il se contredise ainsi. »

Catherine II répond le 4 février 1784 :

« Pour mon cher cousin le roi de Suède, j'avoue que les preuves nettes de variantes dans ses dits comme dans ses

1. Le comte Stedingk, ambassadeur de Gustave III près de Catherine II, lui écrit de Pétersbourg, en juillet 1791 : « Tout le monde s'applique ici à détourner l'Impératrice de donner du secours au roi de France. Le prince Potemkin n'en parle qu'en haussant les épaules. Quant à l'Impératrice, il y a des points pour lesquels Dieu le père ne gagnerait rien sur elle. Les meilleurs alliés sur lesquels votre Majesté puisse compter, c'est son génie, son courage et son propre pays. L'Impératrice ne se mêlera pas directement des affaires de France.»

faits ne me manquent pas. Je les regarde comme une mauvaise coutume prise dès son enfance, dont il ne s'est pas corrigé, malgré le costume de chevalerie qu'il a endossé. Mais ce qu'il y a de bon, c'est que s'il promet beaucoup pour avoir des écus de la France, je me flatte que pour cet argent, il ne fera guère qu'une infructueuse dépense à cette puissance. »

En 1788, Gustave III étant en guerre avec la Russie, Catherine II et Joseph II échangent les lettres suivantes :

CATHERINE II A JOSEPH II, LE 7 JUILLET 1788.

« L'émule du héros de la Manche dont V. M. I. fait mention dans sa lettre vient de lever tout à fait le masque. J'apprends qu'il a revêtu le costume de Gustave-Adolphe, et qu'en cuirasse, brassards et cuissards il a pénétré dans mes frontières entre les rochers de la Finlande. Ses exploits se sont bornés jusqu'à présent à faire massacrer un bien vieux officier avec deux soldats de garnison, qui, sans se douter de rien, conduisaient paisiblement une barque, chargée de bois, à Nyslott. En partant de Stockholm, le Roi a invité les dames à un déjeuner qu'il veut leur donner à Peterhof. A ses troupes il a promis de surpasser Gustave-Adolphe et d'achever ce que Charles XII avait commencé, mais, si je m'en souviens, le premier prétendait combattre les infidèles, dont son imitateur prend de l'argent, et le second a commencé la ruine de la Suède.

« V. M. I. verra par les notes et déclarations communiquées à son ambassadeur, sur quel ton de fanfaronnade

1. *Joseph II und Katharina von Russland. Ihr Briefwechsel heraus gegeben von A Ritter V. Arneth,* Wien 1869, pages 216 à 220.

S. M. Suédoise est montée. V. M. I. trouvera l'indécence des expressions jointe à l'absurdité des propositions; c'est un vrai délire. Je ne saurais, cependant, dissimuler que j'éprouve une véritable peine de cet incident imprévu, à cause des retards qu'il apporte nécessairement à l'arrivée de ma flotte à sa première destination. Je ne peux encore bien déterminer jusqu'où S. M. Suédoise et par qui elle pourrait être soutenue. »

RÉPONSE DE JOSEPH II LE 7 AOUT.

« Madame ma sœur. Au moment où j'allais marquer à V. M. I. la part sincère et vive que je prenais aux succès réitérés qu'avaient eus ses navires armés sur la flotte du capitaine Pacha, et que j'attendais seulement le résultat de l'inconcevable démarche du roi de Suède, je reçois la lettre qu'il lui a plu de m'écrire, et en même temps la nouvelle que, de la façon la plus injuste et la plus indigne, le Roi s'est permis les premières hostilités, et qu'il a osé même lui faire les propositions les plus ridicules et les plus choquantes. Je n'en reviens point, et je ne croyais certainement pas qu'il fut possible qu'un être osât jamais cela vis-à-vis V. M. I. Qu'elle imagine qu'il a poussé la démence jusqu'à charger son ministre Celsing à Vienne, de me proposer que par le crédit prépondérant qu'il avait à la Porte, il voulait m'en procurer tout de suite une paix séparée et très avantageuse et qu'il désirait seulement que je lui fasse connaître les conditions auxquelles je me déciderais de la conclure. J'ai bien vu des faux de ma vie qui l'étaient pour eux et dans leurs actions, mais je n'en ai jamais vu qui supposaient tous les autres encore plus faux et plus indignes qu'eux. »

CATHERINE II A JOSEPH II, LE 7 SEPTEMBRE 1788.

« Les procédés injustes, choquants, ridicules et même dénués du bon sens le plus commun du roi de Suède étaient bien propres à exciter l'indignation de V. M. I. elle n'a pu être qu'augmentée par la proposition que le ministre de Suède à Vienne a osé lui faire de lui procurer avec la Porte, une paix séparée, par le crédit prépondérant du roi de Suède à Constantinople. Celui-ci cependant jusqu'ici ne paraît pas lui avoir procuré à lui-même les secours dont il aurait le plus urgent besoin. Mes nouvelles disent comme si ses troupes manquaient de bien des choses et de vêtements; avec cela S. M. Suédoise veut aller à des conquêtes. Sa flotte, enfermée jusqu'à cette heure à Sveaborg aura fourni un argument assez convainquant que ce ne sera pas les relations trompeuses du roi de Suède qui auront décidé du gain de la bataille du 6 de juillet.

« V. M. I. est déjà instruite, sans doute, de ce que pour couronner ses œuvres, ce prince vient de se jeter, à ce qu'il dit entre les bras des rois de France et d'Espagne, *seuls*, pour lui procurer la paix, tandis qu'il a prié instamment les rois de Prusse et d'Angleterre *seuls* aussi de lui servir de médiateur, et qu'il a fait dire au roi de Danemark, son beau-frère qu'il lui remettait à lui *seul* encore de lui faire avoir la paix avec moi. La même proposition encore a dû être faite aux États généraux: apparemment *seuls* aussi. Comme ce n'est pas le plus court chemin pour aller à la paix que le roi de Suède a choisi, j'augure deux choses : l'une qu'il ne veut pas la paix, l'autre qu'il cherche à mettre l'Europe entière en com-

bustion. Les réponses que j'ai faites à tous ces médiateurs chacun croyant un moment l'être *seul*, j'ai ordonné de les communiquer au ministère de V. M. I. [1]. »

Le 20 février 1790, Joseph II mourut laissant l'empire à son frère Léopold II, qui hérita de ses sentiments à l'égard de Gustave III ; la même année, le 14 avril, la paix fut signée à Verelä entre la Suède et la Russie. Mais Catherine II n'en garda pas moins rancune au monarque qui s'était permis de l'attaquer. M. de Staël, toujours bien renseigné, se fit un devoir d'en informer Gustave. « Il me vient de très bonne part, lui écrit-il, le 10 octobre 1790, que l'Impératrice de Russie, malgré ses manières amicales pour Votre Majesté, est très éloignée d'avoir oublié que c'est Elle qui la première a arrêté ses projets et qu'elle conserve contre Votre Majesté les mêmes désirs de vengeance que S. M. l'Empereur contre le Roi de Prusse. »

Évidemment, par cet avis, M. de Staël avait pour but de mettre Gustave III en garde contre l'Impératrice, et de ruiner ainsi la confiance qu'il semblait placer en elle, pour ses projets contre la France.

Du reste, si déjà il n'avait pu juger par lui-même à quel point Gustave III était impropre au grand rôle qu'il ambitionnait, M. de Staël n'eût eu qu'à consulter le favori, l'ami, le confident le plus intime du roi, le comte de Fersen. Celui-ci se prononce sur Gustave III avec une sévérité non moins cruelle et méprisante que les deux souverains étrangers dont nous venons de citer les lettres [2]. Pendant sa campagne de Finlande, en 1788,

1. *Joseph II und Katharina von Russland*, etc. pages 319, 320.

2. Le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, et oncle de Gustave III, traitait cavalièrement son neveu de « carabin politique » et de « Don Quichotte ». *Gustave III et la cour de France*, tome II, page 194.

campagne si féconde en déceptions et en échecs, Gustave III s'était fait accompagner de Fersen qui avait le grade de colonel. Fersen adresse au feld-maréchal son père, une suite de lettres dont voici quelques extraits.

« Lovisa, 10 août 1788.

« Le Roi est au désespoir; si ceci pouvait le corriger de toutes ses folies, ce serait bon à quelque chose, mais, je le crois incorrigible. »

« Lovisa, 17 août.

« Comme il est faux et dissimulé je ne sais quel parti il prendra, mais je ne serais pas surpris qu'il abdiquât. »

« Gothembourg, 20 octobre.

« Je n'ai pas trouvé le Roi plus raisonnable qu'à l'ordinaire, et il n'y a rien à faire avec lui. J'ai remarqué dans ma conversation avec lui, beaucoup de réserve, mais des projets de grandeur et des folies, et, si ceux qui se mêlent à présent de négocier pour lui n'y prennent garde, il les trompera. Il paraît décidé à s'allier avec l'Angleterre et la Russie et à abandonner la France, Mais, quoiqu'il en dise, je ne crois pas qu'il ait encore abandonné toute idée de faire la guerre[1]. »

A ces témoignages il nous serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, et de provenances très diverses. Gustave III n'était que trop connu; on ne voyait guère en lui qu'un roi de théâtre, un fanfaron de prestige. Son règne, malgré quelques années brillantes, a été funeste.

1. *Historiska Skrifter*, 7e volume, pages 159, 161, 167.

Ceux qui avaient pénétré plus avant dans son intimité lui dénient toutes les qualités qui font les grands hommes. « Il manquait de cœur, dit le feld-maréchal comte Frédéric de Fersen, et le sentiment de la reconnaissance lui était étranger[1] ; il fuyait le travail et les soins de son royaume, il dédaignait les avis de ses conseillers légaux, il n'avait aucun goût viril; c'était un être inquiet et ennuyé; inconstant et mobile, il ne rêvait que changements; en général, rien ne l'intéressait que ce qui pouvait flatter sa vanité et relever l'éclat de sa couronne. »

Gustave III était, en outre, un prince besogneux : ce qui le poussa à se mettre à la tête de la coalition, ce fut avant tout l'espoir d'un riche butin. « L'expédition du roi contre la France, dit le comte Stedingk, n'avait d'autre cause que le besoin d'argent; il comptait faire payer son concours par quelques centaines de millions de francs. » Le duc Charles de Sudermanie écrit à Reuterholm, le 1er janvier 1792 : « L'état des finances de Suède était désespéré; mais les affaires de France offraient aux politiques l'espoir certain de faire de l'or avec des sabres et de ramasser des trésors, à l'exemple des braves ancêtres de la guerre de trente ans. » Gustave III n'avoue-t-il pas lui-même à l'un de ses favoris, Olof Wallqvist, que la Suède ne peut être sauvée que par le pillage de la guerre, comme aux jours de Gustave Adolphe[2] ? »

1. Lorsque Gustave III apprit la mort de Louis XV, ce monarque qui, en toute occasion, s'était montré envers lui si affectueux, si dévoué, si prodigue, il témoigna d'une froideur qui indigna tous ceux qui en furent témoins. L'ambassadeur de France lui en ayant apporté la nouvelle officielle, il le reçut avec hauteur, et comme l'ambassadeur lui dit que la mort de Louis XV était une perte pour la Suède, il lui répliqua d'un ton sec qu'en ce qui concernait la Suède, il ne redoutait aucun événement, et qu'il s'était toujours senti plus grand dans les revers que dans les succès. *Historiska Skrifter*, 3e volume, pages 191, 192.

2. *Collection Schinkel*, 2e volume, note, page 183. — Notre *Gustave III*, page 306.

A ses aspirations pécuniaires Gustave III joignait-il, du moins, comme on l'a prétendu, un dévouement sérieux à la cause des rois et en particulier à la cause de Louis XVI et de Marie-Antoinette? Tel était, il est vrai, son mobile apparent; mais il se tenait prêt au besoin à faire volte face. En réalité son but était tout personnel : il voulait, dans l'intérêt de son prestige et de son trésor, jouer un rôle à la fois éclatant et lucratif, et, si pour atteindre ce but, il eût fallu sacrifier le roi et la reine de France, il n'eût pas hésité. Schröderheim, son confident privilégié nous l'apprend[1]. Au reste, il en fait lui-même l'aveu explicite, bien que déguisé sous la forme d'un plan politique, dans son mémoire à Catherine II, (juillet 1791). « Le premier effort de notre alliance doit éclater aux yeux de l'Europe par l'influence prépondérante qu'elle lui permettra d'exercer sur les graves affaires qui s'accomplissent dans le midi... Il est du plus haut intérêt que cette nouvelle alliance du Nord donne d'elle-même dès le début une idée imposante. On ne sera point taxé d'absurdité lorsqu'on dira qu'il serait plus avantageux à son prestige (bien que cela soit contraire aux principes des deux souverains et, en même temps immoral) de prendre parti pour l'Assemblée nationale contre les princes que de rester spectateur indifférent ou neutre des événements qui se préparent. Car dans le cas où l'Assemblée nationale l'emporterait, on aurait du moins en elle une alliée utile, tandis qu'en gardant un rôle passif, on laisserait le Midi oublier le Nord, ce qui serait tout-à-fait impolitique, la considération générale étant plus importante à conserver qu'on ne le croit[2] ».

1. *Statssekreteraren Elis Schröderheims Anteckningar*, pages 105, 106 et suivantes. — Notre *Gustave III*, pages 273, 306 et 307.

2. *Collection Schinkel*, Appendice n° 20, page 307; — Notre *Gustave III*, pages 306, 307.

Assurément, cette politique à tout faire ne pouvait être du goût d'un homme aussi droit que M. de Staël, et l'on conçoit sa répugnance à y prêter les mains. N'eût-il pas été convaincu de la force de résistance de la Révolution, eût-il conspiré lui-même son renversement, qu'il eut dû se défier, pour diriger une pareille entreprise, d'un chef d'armée aussi fantasque et aussi inconstant.

VII

Les considérations que nous venons de développer justifient pleinement, ce nous semble, l'importance que nous attribuons à la correspondance du baron de Staël. Nous avons bien en lui le témoin tel que le réclame M. Taine. Aucun autre diplomate, aucun autre étranger résidant en France, à l'époque de la Révolution, n'était aussi bien placé que M. de Staël pour en suivre les mouvements: situation personnelle, relations, alliances de famille, connaissance parfaite et de longue date de hommes et des choses, tout concourt à lui rendre l'observation facile et féconde. Non-seulement il peut voir par lui-même, mais encore toutes les sources d'information lui sont ouvertes. Aussi lorsqu'il raconte un événement, excelle-t-il à en préciser les causes et à en faire ressortir les effets. De là l'enseignement pratique qui se dégage de ses dépêches, de celles surtout où il résume une période et établit une opinion.

Ce témoin si bien renseigné est pareillement un témoin sincère. Nous en avons pour garant la spontanéité de ses impressions, la simplicité de ses exposés, la logique

de ses jugements ; il ne s'obstine pas, et, de lui-même, il revient sur une affirmation prématurée, sur une conjecture téméraire. On ne procède point ainsi quand on ne dit pas ce que l'on pense ou que l'on trahit ses convictions. Même, ses sympathies pour la Révolution confirment sa sincérité : car tandis que, chez tant d'autres, le dépit, l'envie, la haine, le ressentiment des souffrances éprouvées, l'ardeur malsaine des convoitises allumaient le désir furieux d'un changement, il n'avait point, lui le grand seigneur toujours heureux, à se plaindre d'un régime qui lui avait donné si largement l'éclat et la fortune.

Enfin, M. de Staël est un témoin impartial : passant des salons aristocratiques aux cercles bourgeois et aux assemblées populaires, il observe, il pèse, il compare ; il distingue ce qu'il y a dans les divers camps de factice ou de réel, de fragile ou de vivace, d'impatiences violentes ou de résistances obstinées, de passions dévoyées ou d'aspirations rationelles, et il fait à chacun la part qui lui revient. Sa qualité d'ambassadeur ne le trouble pas : contre l'entraînment fébrile de son souverain, contre les flatteries intéressées des favoris et des courtisans qui l'abusent, il maintient courageusement l'opinion qu'il s'est formée à la lumière d'une expérience de chaque jour et sous l'impulsion de son sens pratique. Sauf à l'égard de Necker dont on le surprend parfois l'admirateur trop systématique[1], M. de Staël fait preuve en tout d'une im-

1. Il ne faut pas oublier que M. de Stael était le gendre de Necker. Du reste, d'autres que lui et des plus compétents, ont pris énergiquement la défense de l'illustre financier. « Je regarde comme la troisième faute de Louis XVI, dit M. Léonce de Lavergne, sa conduite envers Necker. Necker a été pendant dix ans le ministre nécessaire. Le roi aurait dû le soutenir en 1780, contre la Cour et le Parlement ; même en admettant qu'il l'eût sacrifié alors, il aurait dû se hâter de le rappeler soit au lieu de Calonne soit au lieu de Brienne ; enfin, après l'ouverture des états généraux, il aurait dû se confier absolument à lui et fermer l'oreille aux Conseils

partialité qui ne se dément jamais. N'est-ce pas là ce qui lui a valu l'animadversion des partis les plus contraires? Tour-à-tour, les aristocrates l'ont traité de jacobin[1] et les jacobins d'aristocrate.

« Je crois devoir informer Votre Majesté, écrit-il à Gustave III, le 1er septembre 1791, que les feuilles populaires m'accusent d'aristocratie et prétendent que les assemblées d'aristocrates se tiennent dans ma maison de campagne. J'ai toujours crû qu'il n'y avait de moyen plus sûr d'être instruit, ni plus avantageux au service de Votre Majesté, que de connaître les vrais desseins des partis opposés, de ne prendre aucune part à cette guerre d'opinion... Ainsi, je ne mérite pas plus les accusations

de la reine et des princes. » (*Les assemblées provinciales sous Louis XVI.* — Préface; page xi).

1. M. Geffroy (*Gustave III et la cour de France*, I, 413), prétend que M. de Staël s'était : « *assez mal engagé dans la Révolution* ». Tel n'est point notre avis. M. de Staël, il est vrai, avait salué l'aurore de la Révolution avec enthousiasme, mais il ne s'y était engagé que dans la mesure de ses convictions, et cette mesure était juste. Dès l'année 1786, dans sa dépêche du 30 juillet, discutant l'opinion de M de Vergennes, sur la révolution de Suède de 1772, il avait posé les principes qui devaient éclairer et diriger, plus tard, toute sa conduite. « Qu'il y a plus de force d'âme à ne pas craindre la liberté de son pays, et à ne vouloir le gouverner que par l'ascendant des facultés supérieures, et d'après une constitution réglée et fondée sur le droit de chaque individu, et à discuter avec la nation assemblée sur les moyens les plus propres pour consolider et augmenter son bonheur..... Ce ne sont pas là des vérités que le comte de Vergennes est disposé à sentir. »

M. Geffroy (*Gustave III et la cour de France*, II, 275) estime que « la *connivence* de M. de Staël, *à l'égard de la Convention nationale*, contraste avec la noble conduite de sa femme envers Marie-Antoinette, en 1793 ». Nous lui opposerons l'autorité si considérable de M. Mignet. M. Mignet approuve, au contraire, M. de Staël d'être venu « au milieu de la Convention renouveler dans un langage magnifique la vieille amitié de son pays avec la France. « (*Notices et Portraits*, I, 304.) Et de fait par cette démarche, M. de Staël coupa court aux intrigues de la Russie qui, sous le patronage de Siéyès, travaillait sourdement, et dans son intérêt propre, à supplanter la Suède auprès de la Convention.

Quant à Marie-Antoinette, si M. de Staël la juge parfois sévèrement il ne lui en est pas moins tout aussi dévoué que sa femme. Au lieu d'accumuler sur la tête de la malheureuse reine, principalement à propos de son attitude vis-à-vis de l'intervention étrangère, tant de pièces compromettantes, pour chercher ensuite à l'excuser, M. Geffroy n'eut-il pas mieux fait de citer tout simplement cette belle réponse de Marie-Antoinette à M. de Staël, un jour qu'il l'entretenait des projets de l'Empereur son frère : « Dans tous les cas, je n'oublierai jamais que je suis reine de France et mère du dauphin »?

des pamphlets patriotiques, que les reproches contraires qui m'ont peut-être été faits auprès de Votre Majesté, par des personnes d'opinions opposées. »

M. de Staël n'a donc point échappé au sort commun à tout homme qui, au milieu d'une situation tourmentée, reste inflexible dans la vérité et l'exprime loyalement. Il souleva contre lui alternativement, quelquefois simultanément, tous les antagonismes : c'est là un titre de plus et non des moins concluants, en faveur de son témoignage.

VIII

Le baron Brinkman est moins connu que le baron de Staël : quelques lignes sur lui dans nos dictionnaires biographiques ou littéraires et c'est tout. A la lecture de sa correspondance, on se dira qu'il mérite davantage. En effet, en racontant dans ses dépêches, les derniers mois du Directoire, le 18 Brumaire et les débuts du Consulat, le baron Brinkman traite un sujet peu étudié même en France; et il le traite avec une compétence, un talent de forme, une hauteur et une sûreté de vues que l'on rencontre rarement, même chez les écrivains politiques les plus autorisés.

Le nom de Brinkman apparaît, pour la première fois, en Suède, en 1712. Antoine-Henri, lieutenant au service de Holstein-Oldenbourg, passa au service de Charles XII qui le nomma capitaine; il fit la campagne d'Allemagne et assista au siége de Fredrikhall où le belliqueux monarque fut frappé mortellement. Son fils Gustave, après s'être enrôlé dans les drabants, les quitte pour

entrer à la Cour royale de Suède, puis, à vingt ans, prend sa retraite et épouse la Comtesse Beata-Christina Lejonstedt [1].

C'est de cette union que naquit, à Nacka, modeste domaine de famille, le 24 février 1764, Charles-Gustave Brinkman.

Dès sa première enfance, il fut confié à un précepteur habile qui, trouvant en lui une intelligence peu commune, l'appliqua à des études sérieuses; il suivit les cours scolaires à Upsal, et partit ensuite pour l'Allemagne dont il fréquenta les principales universités.

Tout en approfondissant les langues et les littératures classiques, Brinkman, destiné par ses parents à la cléricature, s'adonna aux sciences théologiques, pour lesquelles il conçut un goût qu'il conserva toute sa vie. Nommé, en 1818, membre de l'Académie Suédoise, il choisit pour sujet de l'un de ses discours, l'éloge du pasteur Tingstadius, savant orientaliste, et y fit preuve d'une remarquable compétence. De temps en temps, il quittait l'Allemagne pour venir en Suède se retremper dans les choses de son pays.

Cependant, le désir de sa famille ne devait point s'accomplir. En 1791, à son retour de Berlin où il avait vécu dans le commerce des grands écrivains, des savants, des hommes d'État, Brinkman songea à briguer non un pastorat, mais une place au ministère des affaires étrangères. Il avait alors vingt-sept ans.

Comment obtenir cette place? Son père était mal vu de Gustave III, et la disgrâce qui pesait sur lui devait nécessairement rejaillir sur son fils. Brinkman s'arma de cou-

1. Nous empruntons ces principaux détails biographiques à une notice publiée dans le recueil des actes de l'Académie royale des sciences de Stockholm (*Kongliga vetenskaps akademiens Handlingar*, 1849).

rage : il écrivit directement au roi une lettre en français, et pria Schröderheim qui lui voulait du bien, de la lui remettre.

Schröderheim s'empressa de s'acquitter de la commission.

« Votre Majesté, dit-il à Gustave, en lui tendant le pli, devine-t-elle d'où vient cette lettre ?

« Non, de qui ?

« Du jeune Brinkman.

Le roi fronça le sourcil.

« Vraiment ! Je ne savais pas que j'avais l'honneur de correspondre avec lui. Voyons, cependant, ce qu'il dit. »

Schröderheim lut la lettre.

« Hum ! hum ! fit le roi, pas mal !... Dites à ce jeune homme qu'il vienne me voir demain matin, à la première heure. »

Brinkman fut exact : après un court entretien avec le roi, sa carrière était décidée. Le 17 mai 1791, il entrait à la chancellerie comme simple commis ; et dès le surlendemain, il était nommé deuxième secrétaire du cabinet pour la correspondance étrangère. Cette position lui offrait l'avantage de travailler sous les yeux même de Gustave III.

L'année suivante, il fut chargé d'une mission en Poméranie. La nouvelle de l'assassinat et de la mort de son royal protecteur vint l'y surprendre ; il retourna tristement à Stockholm, en passant par Hambourg où il se lia avec Klopstock.

Brinkman était trop jeune pour renoncer à sa carrière, et sa capacité déjà trop connue pour que le nouveau gouvernement ne l'utilisât pas. Le Duc-régent le nomma secrétaire à la légation de Berlin. Aucun poste ne pouvait

être plus à sa convenance. Il allait retrouver à Berlin toutes ses relations d'autrefois. En outre, la légation ayant pour chef Carisien, un des membres les plus appréciés de la diplomatie suédoise, il devait compter sur une direction éclairée et sûre.

Carisien étant mort, en 1794, Brinkman géra la légation pendant deux ans. En 1797, il fut envoyé à l'ambassade de Paris, où avant de jouer, comme chargé d'affaires, le rôle actif que nous révèle sa correspondance, il publia, en langue allemande, sous ce titre : *Abdruck für Freunde*, un poème élégiaque plein d'un sentiment délicat et profond.

Vers la fin de 1799, après la rupture entre la France et la Suède, Brinkman resta encore quelque temps à Paris, sans caractère officiel. Il avait de fréquentes entrevues avec le premier Consul qui l'estimait particulièrement. Bonaparte essaya de le retenir. « L'incident qui a brouillé les deux pays, lui disait-il, n'est au fond qu'un malentendu, un nuage facile à dissiper ; avec un peu de bon vouloir réciproque, tout s'arrangera. » Et il l'exhortait à s'y employer, lui faisant entrevoir la possibilité pour lui d'être nommé ministre de Suède près le gouvernement consulaire, et la satisfaction qu'en sa qualité de chef de ce gouvernement il en éprouverait. Brinkman ne se crut pas autorisé à suivre Bonaparte sur ce terrain ; il déclina habilement ses ouvertures et partit pour l'Allemagne.

Là sur les conseils de Jacobi, il publia ses *Philosophische ansichten* ouvrage capital ; puis s'étant rendu à Copenhague, il y charma son séjour en recherchant la société d'Œhlenschläger, de Baggesen et autres illustrations de la littérature danoise.

Rentré à Stockholm, en 1801, il commençait à peine à

s'y installer, qu'on le nomma secrétaire à Madrid ; mais des raisons de santé lui faisant redouter ce poste, il obtint de l'échanger contre celui de Berlin. Dans cette ville où il avait vécu si longtemps, il reprit vite ses anciennes habitudes. M. d'Engeström, futur ministre des affaires étrangères, qui dirigeait alors la légation, le présenta au prince de Metternich, dont il ne tarda pas à captiver l'amitié et l'estime. Il se remit aussi à ses travaux littéraires, et publia successivement un recueil de poésies, *Gedichte*, en deux volumes, et nombre de savants articles en prose dans les revues allemandes.

Au bout de quatre ans (1805), Brinkman ayant sollicité un congé, alla le passer dans l'Allemagne du Nord, d'où il envoyait à son gouvernement des lettres politiques. En 1806, il revient de nouveau à Berlin, mais, cette fois, comme ministre. Il est vrai qu'à cette époque la guerre qui embrâsait toute l'Allemagne, ne lui permit guère d'occuper tranquillement son poste. Aussi l'année suivante le quitta-t-il sans regret, pour aller à Londres, où il resta jusqu'en 1810. La société anglaise l'accueillit avec distinction : tout ce qu'elle possédait d'illustre dans la politique, les sciences, les lettres et les arts, se pressait dans ses salons, avide de faire honneur à l'éminent représentant de la Suède.

Ici prend fin la carrière diplomatique proprement dite de Brinkman. Nous le voyons bien encore en 1810, envoyé, avec le comte d'Essen, à Helsingborg, où devait débarquer Bernadotte, élu prince royal, pour lui présenter les compliments officiels ; mais, à partir de ce moment, il s'absorbe exclusivement dans sa vie de savant et de lettré, et dans ses devoirs d'homme du monde.

Brinkman était membre de l'Académie des sciences et l'un des dix-huit de l'Académie suédoise ; il écrivait avec

la même facilité, la même correction élégante, le suédois, le français, l'anglais, l'allemand et le latin. Ses lettres sont innombrables ; on en compte plus de mille sous le pseudonyme de *Stella* ; il soignait le moindre de ses billets comme s'il eut été destiné à l'impression; on l'a comparé à Pline et à Mme de Sévigné. A l'âge de soixante ans, il remporta le grand prix de l'Académie pour sa pièce de vers : *Snillets Verld*, « le Monde du génie. »

Brinkman était de petite taille, mince, élancé, les yeux vifs, les traits fins et délicats, la physionomie très expressive. En même temps réfléchi et prudent. Comme il étudiait à fond les choses, il étudiait à fond les hommes et les jugeait avec une sagacité rare. Il avait le caractère noble et ferme, l'esprit droit, la conscience honnête; une grande dignité de sentiment et de tenue, et certaines habitudes originales.

Anobli en 1808, peu de temps avant la révolution qui renversa Gustave IV, il ne reçut son brevet que l'année suivante, des mains de Charles XIII. C'était la mode alors d'éviter tout ce qui pouvait rappeler la famille déchue. Or, dans les armes que Brinkman s'était choisies figuraient deux drapeaux ornés du chiffre de Gustave IV. On lui conseilla d'en changer; il refusa : « J'aimerais mieux, dit-il, renoncer à mon titre de noblesse que d'effacer de mon blason cette marque de ma reconnaissance. »

Brinkman travaillait toute la nuit; il ne se déshabillait que très rarement, pour se coucher, ou plutôt il ne se couchait pas. Chaque jour, après midi, il s'enfermait et dormait trois heures, allongé sur un fauteuil; à son réveil, il recevait. C'est pourquoi on n'a jamais su au juste à quelle heure il rendit le dernier soupir. C'était en 1847, la veille de Noël : le moment où d'habitude il terminait

sa sieste étant passé depuis longtemps, sans qu'il rouvrit sa porte, on la força; il était mort.

Quelques années auparavant, en 1839, il avait fait don à l'Université d'Upsal de sa bibliothèque, renfermant vingt mille volumes, sans compter les manuscrits, et de toutes ses collections, tableaux, objets d'art, monnaies, médailles, etc., don le plus magnifique qu'eût reçu l'Université depuis Gustave Adolphe, le héros de la guerre de Trente ans.

Comment, avec un revenu ne consistant guère que dans ses appointements, Brinkman put-il rassembler tant de richesses? Ce fut là une de ses originalités. Toutes les fois qu'il dinaît en ville, et c'était à peu près tous les jours, il glissait un riksdaler dans une tirelire; puis, à cette épargne quotidienne, il joignait les jetons de présence qu'il touchait à ses académies, dont il ne manquait aucune séance. Pratiqué pendant trente ans, un tel système économique dut produire, on le comprend, un capital considérable. Brinkman l'appelait son fonds de réserve, et il le consacrait exclusivement à ses acquisitions artistiques ou savantes.

L'arrivée de la bibliothèque et des collections de Brinkman à Upsal, donna lieu à des manifestations solennelles. Le roi Charles XIV Jean l'en remercia par une lettre des plus flatteuses, et lui conféra le titre de baron. De son côté, l'Université le nomma *Heders magister* « maître-ès-arts d'honneur » ; et dans une assemblée, réunie sous les voûtes de l'antique cathédrale, le recteur magnifique (*Rector magnificus*), lui ceignit le front d'une couronne de lauriers. C'était la première fois, depuis sa fondation, que l'Université d'Upsal décernait à un personnage qui lui était étranger, une pareille marque de distinction.

Sur la tombe de Brinkman, on lit l'inscription sui-

vante : « Charles-Gustave Brinkman, baron, ancien envoyé diplomatique, chambellan, commandeur avec grand croix de l'Etoile polaire, membre de l'Académie des sciences, et l'un des dix-huit de l'Académie suédoise. »

IX

Nous nous sommes longuement étendu sur le baron Brinkman ; car, ainsi que nous l'avons dit, il est à peine connu en France ; or, pour apprécier sa correspondance, pour attacher à son témoignage le crédit qu'il mérite, il importait d'être fixé sur toutes les circonstances propres à mettre en lumière sa valeur personnelle. Cette valeur est grande ; et si l'on en mesure le caractère et la portée on constatera que nous avons en lui, aussi bien que dans M. de Staël, un observateur compétent, un juge sincère et impartial. A certains égards, toutefois, notamment pour le fond et la variété de l'instruction, M. Brinkman est supérieur à M. de Staël ; son genre de talent nous paraît, du moins, plus approprié à l'époque qu'il a mission d'étudier et d'expliquer.

La Révolution est sortie de la période d'incubation ; elle a atteint son but essentiel ; ses principes sont désormais indestructibles. Pour en arriver là, la France a souffert ; elle a été violentée, surmenée ; maintenant elle aspire au repos, elle veut moissonner ce qu'elle a semé. Par conséquent, il lui faut la sécurité, il lui faut l'ordre. Dans l'espoir de les obtenir, elle a accepté ou subi les régimes les plus divers ; tous ont échoué. Le Directoire réussira-t-il ? La France y compte, car elle compte sur l'application intelligente et sage de la Constitution de

l'an III. Malheureusement, entre les mains du Directoire, l'arme gouvernementale se fausse : harcelé, tour-à-tour, par les royalistes et les terroristes, il est perpétuellement sur le qui-vive. Ses victoires ne sont que des victoires de parti; il est obligé de ménager des alliés qui ne visent qu'à l'exploiter. Ainsi ballotté de réactions en réactions, le Directoire est impuissant à fonder le régime attendu par le pays, c'est-à-dire, sous le nom et avec l'appareil de la République, un régime constitutionnel méthodique et stable. D'ailleurs, ses déchirements, ses désordres intérieurs l'énervent, et, par suite, son autorité ne s'affirme que par des accès de despotisme, ou s'il donne la liberté, il ne sait l'empêcher de dégénérer en licence.

Dans un tel état de choses, où est la garantie de la sécurité et de l'ordre? La France ne la découvre nulle part; elle s'en inquiète, elle s'en irrite, elle s'en effraie : l'expérience lui a appris que le désarroi du pouvoir ne profite qu'aux violents. Aussi bien, elle voit déjà les Jacobins, abusant du concours qu'ils ont prêté contre les royalistes, relever audacieusement la tête. Suivant la tactique des démagogues de tous les temps et de tous les pays, ils réclament et poursuivent « l'épuration de l'administration et la punition des grands coupables » : ils installent leurs créatures et leur séides dans les places importantes; comme ils dominent aux Cinq-Cents, ils y font passer les motions les plus extrêmes; ils battent en brèche le Directoire, lui déniant le droit exécutif qu'ils prétendent être l'apanage constitutionnel du Corps législatif, selon eux le seul et véritable gouvernement; ils votent l'impôt progressif, la loi des otages, l'emprunt forcé ; ils abrogent, dans la loi d'amnistie, les exceptions qui frappent leurs complices et leurs adeptes; ils retranchent du serment civique, le mot *anarchie*, sous

prétexte qu'il suffit de jurer haine au royalisme et qu'il serait dangereux de diviser le parti républicain; ils proclament la liberté illimitée de la presse, ils rouvrent leurs clubs. C'est le réveil de 93.

Les conservateurs, les modérés, tous les vrais et sincères républicains prennent l'alarme. S'ils se sont délivrés du royalisme, ce n'est point pour tomber sous le jacobinisme. Ils demandent un gouvernement national, non un gouvernement de coterie, car, nous le répétons, ils veulent la sécurité, l'ordre; et ils savent bien que ces exaltés furieux, ces déclamateurs sonores, ces flatteurs intéressés ou gagés, nous ne dirons pas du peuple mais de la populace, que les Jacobins, en un mot, n'ont ni le pouvoir, ni la volonté de les leur donner.

Le Conseil des Anciens s'associe à ce mouvement; il entre résolument en conflit avec les Cinq-Cents; et tandis qu'il dénonce les extravagances de leurs champions et de leurs organes, il brise, sous le coup de ses votes, les motions révolutionnaires qu'ils ont adoptées. De son côté, le Directoire, sous l'impulsion de Siéyès, se signale par quelques actes de vigueur. Mais ce ne sont là que des palliatifs; de jour en jour la machine gouvernementale se détraque; les partis se combattent sans se détruire, assez forts pour paralyser ou pour renverser, incapables d'édifier; la situation devient inextricable.

C'est alors que Sieyès prononça ce mot célèbre : « Il me faut une épée! » L'épée attendait dans l'ombre; le 18 brumaire suivit de près. Étourdie du coup, la France se remit vite; elle approuva au point de vue politique ce qu'elle condamnait au point de vue moral. N'ayant pu obtenir la sécurité et l'ordre de la liberté, elle l'espéra de l'autorité. Et de fait, sous l'autorité ferme et respectée du Consulat, les plus belles conquêtes de la Révolution furent

assurées, les grands principes que la ridicule outrecuidance et l'odieuse tyrannie des Jacobins avaient si étrangement déconsidérés remis en honneur.

Tel est le tableau mouvementé que nous présente la correspondance du baron Brinkman. Il en suit tous les détails avec une clairvoyance singulière, une consciencieuse impartialité, une pénétration philosophique intense. Ses jugements sur les hommes, entre autres sur Talleyrand et Siéyès, sont parfois sévères, toujours justes. Cette correspondance nous apprendra des faits jusqu'ici peu connus ou dont l'enchaînement n'a été qu'imparfaitement saisi. On y trouvera aussi plus d'une leçon applicable au temps présent, car s'il est vrai, comme on le dit, que l'histoire ne se répète pas, il n'est pas moins vrai, que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Avril 1881.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU

BARON DE STAËL-HOLSTEIN

ANNÉE 1785

N° 1. — 30 août (*Extrait*).

Les intrigues sont dans ce moment-ci poussées au plus haut degré. Les ministres sont divisés en deux partis. Ceux du Comité d'une part et MM. de Castries et Ségur de l'autre. Le moment où ces deux ministres doivent être appelés à produire leurs comptes au Comité sera décisif. S'ils ont assez de crédit pour éviter ce dégoût, le Comité, perdant une de ses plus grandes prérogatives, ne pourra probablement pas durer longtemps, et le garde des sceaux, qui est le plus grand ennemi du marquis de Castries, sera peut-être sacrifié. Si au contraire le Comité l'emporte et que ces ministres refusent, comme on le croit, de lui rendre compte, ils se verront en même temps obligés de renoncer à leurs places. Tout le monde attend la décision de cette affaire avec impatience. Jusque-là les nominations de maréchaux de France, de cordons bleus et plusieurs autres

bientôt paraître un édit pour un nouvel emprunt qui servira de fonds à une caisse d'amortissement. Le projet de M. de Calonne est d'éteindre dans un certain nombre d'années toutes les dettes qui ne sont point constituées. Son plan de réforme embrasse tout le système de finances. La liberté qu'il a accordée au commerce des eaux-de-vie est généralement approuvée et louée. En me parlant, il fait toujours sonner très haut les ressources du Roi son maître et m'assure qu'elles n'ont jamais été plus grandes que dans le moment actuel.

N° 5. — 11 octobre.

Tout est encore assez tranquille dans le ministère, sauf quelques petites altercations entre le maréchal de Castries et M. de Calonne, au sujet des dettes de la marine qui sont en effet assez considérables pour embarrasser un contrôleur général. Le baron de Breteuil continue de perdre son crédit; il n'est guère possible que ce soit autrement. Sa suffisance, ses promesses qui sont rarement remplies, et l'envie qu'il a de se mêler de tout, ne peuvent point produire un autre effet. Il se prépare un orage pour M. de Vergennes qui pourra lui être funeste, s'il n'a pas de grands moyens pour y résister.

Il y a déjà longtemps qu'il est brouillé avec le chevalier de Saint-Priest. Tous deux s'accusent mutuellement d'avoir été le premier moteur des sacrifices que la France a obligé le Grand-Seigneur à faire à l'Impératrice de Russie (cession formelle de la Crimée et du Kuban). M. de Saint-Priest soutient, à ce qu'on prétend, que les ordres du ministre ont été positifs de tout donner pour conserver la tranquillité. M. de Vergennes dit pour sa défense que M. de Saint-Priest avait peint la détresse des Turcs d'une manière si alarmante qu'il était impossible de prendre un parti différent de celui qu'il a pris; je crois qu'on pourrait assurer, sans faire tort à aucun de ces messieurs, que cette belle besogne est également l'ouvrage de l'un et de l'autre. En attendant, tous les amis du duc de Choiseul et les ennemis de M. de Vergennes se sont réunis pour porter le chevalier de

Saint-Priest avec vigueur, et pour établir sa fortune sur la ruine de l'ancien ministre. Je ne sais point quelles seraient les suites, si ce projet avait son entière exécution, et à quoi on pourrait s'attendre d'un homme qui aime infiniment l'argent et qui s'est laissé assez éblouir par sa vanité pour accepter l'ordre d'une puissance ennemie de celle auprès de laquelle il résidait.

La société de Mme de Polignac est à présent très contente de M. de Vergennes. Il a su la gagner par l'ambassade de Venise qu'il a donnée à M. de Chalons, et par une retraite considérable accordée au père du duc de Polignac, ci-devant ambassadeur en Suisse.

N° 6. — 7 novembre.

Afin de me mettre en état d'avoir l'honneur d'informer Votre Majesté avec plus de certitude quelle était l'impression que faisait sur l'esprit de la Reine la situation actuelle des affaires entre l'Empereur et les Hollandais, j'ai tâché, dans une audience que m'a donnée cette princesse, de la sonder à ce sujet, et elle ne m'a point dissimulé qu'elle ne trouvait pas la conduite de l'Empereur trop injuste et que les dispositions des Hollandais lui paraissaient de la dernière insolence. Elle voulait qu'aucune puissance ne prît part à la querelle et qu'on laissât à l'Empereur les mains libres pour se venger des Hollandais. Je fis quelques réflexions, mais avec toute la prudence possible, sur les suites dangereuses d'une pareille conduite. La reine m'écouta avec bonté et me répondit qu'il n'y avait rien à craindre, car l'Empereur n'était point ambitieux. Comme je remarquais que je n'avais pas l'air d'en être bien convaincu, elle me dit : « Au reste, vous pouvez être très persuadé que je ne me mêlerai de rien quand on aura pris un parti; et dans tous les cas, que je n'oublierai jamais, malgré mon amitié pour l'Empereur, que je suis reine de France et mère du Dauphin. »

N'ayant appris par les expressions de la reine que sa manière particulière d'envisager les différends entre l'Empereur et les Hollandais, j'ai employé une autre voie pour savoir autant

qu'il était possible l'opinion du Conseil du Roi. D'après des informations qui me paraissent très sûres, je crois pouvoir assurer que les ministres sont bien d'accord qu'il est infiniment essentiel de mettre un frein à l'ambition de l'Empereur. Mais ils ont tous également peur du crédit qu'a la reine sur le roi, et ils sentent combien il est nécessaire de prendre un expédient qui, du moins, s'il n'est pas approuvé par la reine, ne la choque point. Ils doivent être convenus pour la première démarche, étant envisagée comme le parti qui présentait le plus d'avantages et en même temps le moins d'inconvénients, d'engager le roi à écrire à Sa Majesté Impériale en termes amicaux et fermes et lui dire que le double titre d'allié et de beau-frère l'engageait à lui témoigner combien il était affligé des mésintelligences survenues entre Sa Majesté Impériale et les Hollandais, aussi bien que des préparatifs hostiles qui se faisaient de part et d'autre; que son amour pour la paix et son attachement personnel pour l'Empereur l'avaient engagé à faire cette demarche par laquelle il proposait sa médiation et la suspension de toutes opérations militaires. Enfin il finirait par déclarer que c'était avec douleur qu'il se verrait forcé d'embrasser la défense des Hollandais, si Sa Majesté Impériale rejetait des propositions que l'équité et son amitié pour l'Empereur avaient dictées.

Voilà, Sire, à peu près le contenu de la lettre qu'on veut engager le Roi à écrire, mais on n'est pas du tout sûr qu'il y consente et qu'il n'aime mieux être tranquille spectateur des conquêtes que fera son beau-frère, et de ne se décider qu'au moment où les succès de l'Empereur le rendront plus formidable et plus ambitieux. Tout sera décidé sous huit à dix jours et, la lettre du Roi partie, on fera marcher sans aucun bruit assez de troupes en Flandres pour ne point être pris au dépourvu, et afin de pouvoir former une armée de 60 à 70 000 hommes.

La personne dont je tiens ces informations m'a encore dit qu'elle croyait que si le Roi écrivait à l'Empereur, on communiquerait cette démarche à Votre Majesté et aux autres amis de la France, en leur proposant en même temps une alliance entre

la Suède, la France, la Prusse, l'Espagne, la Sardaigne et la Hollande.

N° 7. — 10 novembre (*Extrait*).

Quoique les ministres ne veulent point convenir des mesures qui sont prises pour les affaires de la Hollande, je crois pouvoir assurer que le Roi a écrit la lettre... On s'attend à un refus de la part de l'Empereur et, ce qui me le persuade, c'est qu'on a tout préparé pour faire marcher les troupes nécessaires au premier ordre. Ce qui déterminera peut-être le gouvernement d'agir plutôt qu'il ne l'aurait voulu, c'est que M. de Brantzen est chargé par les États de lui demander immédiatement une réponse catégorique.

N° 8. — 15 novembre (*Extrait*).

Il commence à se répandre une nouvelle qui, si elle était vraie, rendrait la position de M. de Vergennes très fâcheuse et le mettrait dans un embarras dont il aurait de la peine à se tirer. On dit que l'Empereur a communiqué à la cour de France, pendant l'été dernier, toutes ses prétentions contre les Hollandais, et que, bien loin de faire des représentations sur l'injustice des demandes de l'Empereur, M. de Vergennes n'avait pas même montré la moindre opposition. La faiblesse du ministre pourrait seule expliquer une pareille conduite, ou peut-être l'espoir que l'Empereur serait plus modéré dans ses demandes et les Hollandais un peu plus traitables. Ce qui est cependant plus vraisemblable, c'est que les ennemis de M. de Vergennes ont répandu ces bruits pour tâcher de le culbuter, et peut-être cela serait-il plus facile dans ce moment-ci que dans tout autre.

N° 9. — 26 décembre (*Extrait*).

Sachant qu'on cabale beaucoup contre M. de Vergennes, et croyant qu'il pourrait être d'une grande importance pour

Votre Majesté de savoir le plus tôt possible si ce ministre resterait ou non, puisque sa retraite devait naturellement amener un changement dans le système politique de cette cour, j'ai employé tous les moyens que la prudence me laissait; mais n'apprenant rien de positif, je me décidai d'en parler à M. de Vergennes lui-même. Le ministre me remercia de l'intérêt que je lui montrai et me dit que mes informations étaient bonnes, qu'effectivement un puissant parti en voulait à sa place, mais que ses mesures étaient si bien prises, que toutes les intrigues échoueraient, qu'il savait que le comte de Mercy se servait de voies obliques pour lui nuire, et que cet ambassadeur l'accusait quand il parlait à d'autres, quoique sans le moindre fondement, d'avoir consenti l'été passé à l'ouverture de l'Escaut.

Le parti de Choiseul est toujours frondeur; si ce ministre avait pris un parti faible, leurs cris auraient été bien plus forts; à présent ils en font parce qu'il faut toujours en faire. Il m'assura qu'il mettrait le Roi au fait de toutes les intrigues qui se formaient contre lui, et qu'il était persuadé que ce prince le soutiendrait. « A l'égard des autres ministres, dit-il, je ne crains rien depuis que je les ai obligés à mettre leur opinion par écrit, ce qui les empêche de faire des interprétations et d'en revenir. » M. de Vergennes m'a dit encore qu'on lui avait assuré que M. de Choiseul et Mme de Grammont étaient venus deux fois chez la reine la semaine passée pour lui demander une audience, mais que Sa Majesté ne les avait point reçus.

ANNÉE 1785

N° 10. — 9 janvier.

J'ai rendu compte dans ma dernière dépêche au comte de Creutz de la fureur avec laquelle on cherche à placer de l'argent dans le dernier emprunt. Si on jugeait par là, on ne pourrait qu'avoir une opinion très avantageuse de l'état des finances; mais en examinant les choses sans prévention, on est forcé de convenir que le crédit actuel de la France pourrait bien n'être que momentané, comme il ne porte pas sur les véritables bases qui seules peuvent opérer une confiance solide. Depuis un an, on a vu, j'en conviens, les effets royaux monter prodigieusement, mais il importe d'examiner ce qui en a été la raison. Une prodigieuse quantité de numéraire, qui inonda pour ainsi dire la France à la paix, et particulièrement Paris, était une occasion précieuse dont un contrôleur général habile aurait pu tirer un grand parti. M. d'Ormesson, très honnête homme, mais peu capable, négligent, au milieu de l'abondance manque de tout. M. de Calonne, qui du côté de l'esprit ne laisse rien à désirer, profite en habile homme de la circonstance : en donnant des avantages considérables, en témoignant une ferme résolution de toujours remplir ses engagements, il a fait porter au trésor royal une grande partie de l'argent que possédaient les particuliers, qui chez le roi leur rend plus que partout ailleurs. Jusqu'ici tout va bien; mais

Votre Majesté sera bientôt persuadée de la vérité de ce que j'ai eu l'honneur d'avancer, si elle daigne remarquer que dans ce temps de prospérité on n'a d'aucune manière songé à se procurer des ressources véritables. Je dis véritables, parce que je ne les crois telles qu'autant que l'ordre et l'économie en forment les principales bases, et c'est à quoi on n'a malheureusement pas pensé encore. Au lieu de se mettre en état, par une économie sage et bien entendue, de diminuer les impôts, qui déjà ne pèsent que trop sur le peuple, on a dissipé en d'inutiles entreprises au delà de quarante millions; les ressources que la circonstance et les valeurs du contrôleur général peuvent procurer ne sont employées qu'à des fantaisies du moment, en grande partie; et on a l'air d'avoir pris le parti de vivre sur un crédit qui pourra disparaître aussi vite qu'il est venu. Si la guerre se fait et qu'on éprouve quelque malheur, ou que l'espèce d'enthousiasme qui a gagné les esprits diminue ou permette de voir les choses telles qu'elles sont, quelque puissant que soit le génie de M. de Calonne, il doit nécessairement se voir un jour ou l'autre au bout de ses moyens, s'il ne change de système.

N° 11. — 3 février (*Extrait*).

Il paraît qu'on reprend espoir d'opérer une conciliation entre l'Empereur et les Hollandais. Ceux-ci sont disposés à lui faire une sorte d'excuse d'avoir tiré sur le vaisseau impérial, mais une excuse, dit M. de Vergennes, qui ne compromettra en rien la dignité des États, lesquels étaient alors dans leur droit. M. de Vergennes croit que l'Empereur sent qu'il s'est trop avancé, et qu'il voudrait, si cela peut se faire sans compromettre sa dignité, revenir sur ses prétentions. Cela est au moins douteux. M. de Vergennes dit que le prince ne consentira pas à l'échange que lui a proposé l'Empereur de ses Pays-Bas impériaux contre l'électorat de Bavière. Il paraît que la France aurait vu avec beaucoup de plaisir que ce plan pût se réaliser. L'électeur de Bavière serait un voisin bien commode.

Plus on aurait de voisins faibles, moins on serait obligé d'avoir du nerf et de l'énergie dans le gouvernement; ce qui ne peut que convenir beaucoup à une nation qui marche à d'aussi grands pas vers la corruption que fait la nation française.

N° 12. — 17 février.

En attendant la réponse qu'apportera le dernier courrier qui est parti pour Vienne, on s'occupe ici plus que jamais d'intrigues. L'acharnement et les moyens qu'on emploie sont si forts que je ne serais point surpris que le doyen des secrétaires d'État vît bientôt finir une vie aussi terrible qu'il a su conserver si longtemps malgré les attaques fréquentes qu'il a essuyées. Votre Majesté a peut-être entendu parler d'un abbé de Vermont qui est fort avant dans la confiance de la reine. Cet abbé est l'ami intime de M. de Brienne, archevêque de Toulouse, qu'il sert depuis longtemps de tout son crédit auprès de la reine. Si jusqu'à présent son zèle a été infructueux, il ne faut l'attribuer qu'à l'influence prodigieuse dont M. de Vergennes a joui, influence dont il s'est toujours servi pour éloigner le prélat. A présent qu'un intérêt puissant engage la reine à se mêler des affaires politiques et qu'elle croit que M. de Vergennes s'est mal excusé dans ce qui regarde l'Empereur, l'abbé de Vermont s'est servi de cette circonstance pour l'employer de nouveau de toutes ses forces pour l'archevêque de Toulouse. On prétend, mais j'ai de la peine à le croire, que M. de Choiseul s'emploie pour M. de Brienne. Si le duc intrigue, comme il le fait effectivement, ce ne peut être que pour lui-même. Quand il s'agit d'un changement dans le ministère, le duc de Choiseul ne peut penser qu'à lui. Je sais que le traité de Vienne qu'il défend hautement lui sert de prétexte à toutes ses menées. Peut-être changerait-il d'avis, s'il était à la tête de l'administration. Pour surcroît d'embarras, M. de Vergennes reçoit dans ce moment encore un ennemi à combattre qui dans toute autre circonstance ne serait pas dangereux, mais qui dans celle-ci ne laissera pas que de l'inquiéter.

C'est le chevalier de Saint-Priest qui doit arriver ces jours-ci. Sans qu'il y ait des apparences pour croire que M. de Saint-Priest entre dans le ministère, cependant ses plaintes pourront avoir quelque effet dans un moment où M. de Vergennes est attaqué de toutes parts. Le mécontentement de la Reine contre M. de Vergennes ne peut être occasionné que par les accusations que lui font ses ennemis d'avoir entretenu en temporisant l'esprit de conquête de l'Empereur, et ses vues dangereuses pour la tranquillité de l'Europe. En examinant le caractère du ministre, on est disposé à convenir qu'il a commis une pareille faute, et je suis persuadé que, si la reine veut le perdre, c'est plutôt à cause de sa conduite passée que de celle qu'il tient à présent. En même temps je ne doute point que Sa Majesté ne permît, quelque douloureux que cela pourrait lui être, au successeur de M. de Vergennes de prendre les mesures nécessaires à la gloire et au bien-être de la France sans qu'elle s'y opposât. M. de Calonne n'est pas plus tranquille ni plus ménagé que M. de Vergennes. L'affaire de la caisse d'escompte lui a suscité un nombre infini d'ennemis. Si M. de Vergennes était renvoyé, il serait perdu ; peut-être commencera-t-on par lui. Malgré tout cela et le nombre d'ennemis qu'ont ces deux ministres, ennemis dont une partie est si puissante, il est cependant possible qu'ils surmontent les dangers qui les environnent. Tout dépend de la fermeté du roi à soutenir la personne qu'il estime.

N° 13. — 19 février.

La Reine m'a donné une audience de laquelle j'ai profité pour lui demander où en était l'affaire entre l'Empereur et la République. Elle m'a répondu que tout dépendait des Etats généraux. Je n'ai pas osé soutenir la question, car je m'apercevais que cela lui aurait déplu. Je n'ai cependant pas pu m'empêcher de lui dire que mon attachement respectueux pour elle me faisait craindre que l'Empereur n'eût pas pour elle autant d'amitié qu'il le faisait paraître, et qu'il ne profitât

de sa bonté pour la tromper. La Reine me répondit avec un sourire que je pouvais être tranquille; qu'elle ne serait point trompée par son frère. « Mais, puisque nous parlons de tromper, continua-t-elle, c'est dans ce moment-ci que je l'ai été, et pas par mon frère. » Elle en resta là. Je crois que ses dernières paroles regardaient M. de Vergennes.

Plus j'ai le bonheur de voir la Reine, plus je suis fort dans l'opinion que j'ai toujours eue de l'excellence de son caractère. Elle aime la vérité, et on peut la lui dire, si elle est persuadée de la probité et du désintéressement de celui qui parle. En traitant avec noblesse et franchise, on est sûr de lui plaire, serait-on même d'une opinion contraire à la sienne; aussitôt qu'elle peut démêler la flatterie et la fausseté, elle les prend en horreur, mais, comme tous les princes de la terre, elle ne peut point, pour le malheur de l'humanité, être toujours en garde contre l'adresse qu'emploient les courtisans pour arriver à leur but, n'importe de quelle manière et quelles que peuvent en être les suites.

Bien que M. de Vergennes et M. de Calonne soient attaqués très vivement, ils ne négligent rien de tout ce que l'intrigue a de plus violent et de plus bas pour faire tort à M. Necker. Ils ont fait l'impossible au parlement de Bretagne et à celui de Paris pour le perdre. Le premier a trompé leur attente, le second n'a encore rien fait. La Reine m'a fait entrevoir qu'elle connaissait la noirceur de ces trames et qu'elle en avait conçu l'horreur qu'elles doivent inspirer.

N° 14. — 24 février (*Extrait*).

M. de Vergennes affecte une grande tranquillité vis-à-vis des intrigues qui s'ourdissent contre lui. Je crois cependant que ce ministre ressemble assez à certains joueurs qui, malgré leur air indifférent à la perte, n'en souffrent pas moins. Je suis sûr que la Reine ne peut point le souffrir, mais je suis persuadé en même temps que cette princesse, toujours gardée par la prudence, ne fera pas de fausses démarches, et qu'elle ne l'attaquera qu'autant qu'elle sera sûre de la culbute.

a eu recours à tout pour éloigner M. Necker de ce pays-ci, et on y travaille encore avec un acharnement peu ordinaire au caractère léger des Français. Il s'était débité dans le public que le Roi avait ordonné au maréchal marquis de Castries d'avertir M. Necker de ne point paraître à Paris. Je souhaitai de pouvoir tirer cette nouvelle au clair et l'occasion s'est présentée d'en faire la demande à la Reine. Sa Majesté m'a répondu que rien n'était plus faux, que le Roi avait bien parlé à M. de Castries du sieur Necker, mais avec bonté, qu'il avait dit que, vu la grande sensation que faisait son livre, il ne ferait peut-être pas mal de ne pas se montrer à Paris dans les premiers moments. Voilà, Sire, la réponse que me donna la Reine en y ajoutant des expressions très flatteuses pour M. Necker, et je suis persuadé qu'elle arrêtera autant qu'elle le pourra les actes de rigueur auxquels on voudra porter le Roi.

On m'a assuré que la Coalition qui est si fortement acharnée contre M. Necker a encore d'autres vues qui, je l'espère, n'auront pas plus de succès. Ils voudraient, dit-on, priver la Reine de toute son influence. Cette entreprise est trop forte pour que je puisse croire un instant que ces messieurs pourront en venir à bout et, leurs coups une fois manqués, la perte de leurs places sera peut-être le fruit le plus sûr de leur ambition.

L'opinion qu'on avait de M. de Calonne est infiniment diminuée. On n'ignorait pas quand il a été fait contrôleur général que sa conduite du côté de la probité n'était point irréprochable, mais on espérait que, doué de grands talents, il prendrait une autre voie que celle qu'il avait suivie jusqu'alors. La première année de son ministère semblait annoncer qu'un changement aussi heureux s'était opéré, mais apparemment que l'habitude était trop forte pour qu'il put la vaincre, et que, fatigué d'un combat qui lui paraissait trop rude, il a mieux aimé céder à des penchants vicieux que de se procurer une réputation qui lui aurait coûté des sacrifices.

N° 17. — 16 avril (*Extrait*).

Dans l'intérieur de la société de la Reine tout est encore

comme Votre Majesté l'a laissé. L'influence de la Reine sera toujours la même, l'esprit de conduite de cette princesse lui assure une prépondérance que l'intrigue la plus souple ne pourra lui ravir.

Les conférences entre le chevalier de Brantzen et le comte de Mercy vont très lentement. Sur ces entrefaites, on raconte que les Turcs se refusent formellement aux demandes de l'Empereur relativement aux frontières. Nouvel embarras du cabinet de Versailles, car, tandis qu'il arrangera les affaires des Hollandais, il mettra ainsi les Impériaux à même d'agir plus efficacement contre les Turcs.

N° 18. — 12 mai.

L'opinion que Votre Majesté a de la faiblesse et de l'égoïsme du Conseil du Roi de France n'est malheureusement que trop vraie. On serait bien étonné du peu de noblesse et de fermeté qu'on met dans les affaires, si l'expérience n'avait pas appris que la grandeur d'âme est l'apanage de si peu de monde et que des moyens prodigieux ne se trouvent que rarement entre des mains assez habiles pour en tirer parti.

La mort du duc de Choiseul n'a point été, si je puis parler ainsi, moins brillante que sa vie. Tout Paris était à sa porte, et beaucoup de monde dans son salon, pendant sa dernière maladie, chacun donnait son médecin, et l'avis de tous ces Messieurs était écouté. Aussi a-t-il été la victime des différentes opinions des médecins et de la folie de ses amis. La Reine a donné des marques de regret de la mort de M. de Choiseul, mais le Roi n'a point dissimulé jusqu'après sa mort son éloignement pour cet ex-ministre. Aucun des ministres, à l'exception du marquis de Castries, n'est fâché de sa mort. On croit avec assez de vraisemblance que l'Empereur a fait une perte dans la personne du duc de Choiseul, car son crédit et sa considération personnelles ne laissaient pas d'être dans différentes occasions d'un grand poids. On ne sait pas encore comment le parti de Choiseul sera disposé après la perte de son chef, ou si tous ses partisans se réuniront sous l'étendard de l'archevêque de Toulouse.

N° 19. — 5 juin (*Extrait*).

Tout se ressent de la faiblesse de ceux qui gouvernent. Le seul événement qui ait donné un peu de fermentation aux têtes mobiles de ce pays-ci est la mort de M. de Choiseul. L'espérance qu'avaient quelques personnes de le voir rentrer en place et la crainte qu'en avaient d'autres faisaient que ce qui d'un côté était regardé comme un bonheur pour l'État était envisagé de l'autre comme un malheur des plus affreux. Je crois pouvoir dire sans vouloir faire tort à la mémoire de M. de Choiseul que sa mort a été utile aux affaires, car la prodigieuse ambition de cet ex-ministre en avait fait l'intrigant le plus déterminé, qui n'écoutait et ne suivait d'autres lois que celles que sa passion lui avait inspirées. L'expérience que M. de Choiseul avait acquise pendant son exil, son courage et sa fierté en auraient vraisemblablement fait un grand ministre. Mais comme il ne se trouvait qu'à côté de la place qu'il désirait si ardemment et qu'il ne pouvait jamais y atteindre, il n'est pas étonnant qu'avec un caractère comme le sien il saisit les occasions de nuire aux opérations de celui qui l'occupait.

N° 20. — 30 juin (*Extrait*).

M. de Vergennes se montre on ne peut plus flottant et irrésolu, ou plutôt on ne peut plus désireux de tranquillité. Il est dans son caractère de ne se déterminer à agir que par la force des événements, et de ne rien faire pour les prévenir. A tout ce qu'on lui raconte des projets ambitieux de l'Empereur et de l'Impératrice, des dangers de guerre du côté de la Turquie, il répond toujours par un *non*, comme s'il voulait se faire illusion à lui-même, et s'efforcer de se persuader ce qu'il ne croit pas. Il a une si mauvaise opinion de l'état où se trouveront les Turcs que je ne serais point du tout surpris de voir le cabinet de Versailles balancer à prendre leur parti dans le cas d'une rupture.

N° 21. — 7 juillet.

J'ai tâché de faire parler M. de Vergennes sur la position actuelle des affaires, et il a tenu le même langage que par le passé, c'est-à-dire qu'il croyait que l'Empereur et l'Impératrice ne veulent pas la guerre. Je lui dis qu'à l'égard de l'Empereur, j'étais moins éloigné de son opinion, mais que pour l'Impératrice il me paraissait impossible qu'avec un caractère aussi ambitieux que le sien, et étant forcée pour sa propre sûreté d'occuper les Russes, afin de détourner leur attention d'une administration intérieure qui n'était rien moins qu'heureuse pour la nation, elle eût renoncé à un plan qui avait toujours été sa chimère favorite; que les Turcs sont dans un état tel que l'Impératrice pourrait s'emparer de Constantinople avant seulement que les alliés des Turcs eussent songé à se remuer; qu'elle pouvait comme par le passé envoyer une flotte dans la Méditerranée pour soutenir ses opérations. M. de Vergennes m'a dit qu'on pouvait trouver moyen d'empêcher les Russes d'arriver à Constantinople par la Méditerranée. En tout cas, je suis persuadé qu'on ne pourra jamais engager M. de Vergennes à prendre d'avance un parti pour contrarier tels ou tels projets. Il voudra toujours voir venir les choses.

N° 22. — 14 juillet.

M. de Saint-Priest avec lequel j'ai eu une conversation il y a quelques jours sur la position actuelle des affaires m'a assuré qu'il tremble pour la possession des Turcs en Europe, s'ils sont attaqués par la Russie et l'Empereur. Il prévoit que la France, si tant est qu'elle veut soutenir les Turcs, prendra si tard leur défense quelle ne sera pas en état d'empêcher la ruine d'un pays qui a plus à craindre des vices de son gouvernement que des armes de ses ennemis. Le comte de Saint-Priest m'a dit qu'après la paix de Kaïnardji, l'Empereur avait proposé à la France de s'unir à elle pour s'opposer d'un commun accord aux projets de l'Impératrice contre les Turcs, mais que le comte de Vergennes s'y

était constamment refusé, en alléguant que les Russes étaient contents de la paix qu'ils venaient de conclure et qu'on avait tort d'imputer à la Russie des vues d'ambition ultérieure. Malgré les raisonnements du ministre on tâcha de lui persuader que la modération de l'Impératrice sur laquelle il paraissait compter n'était rien moins que sûre, à quoi il a répondu que si le cas arrivait, il verrait alors ce qu'il aurait à faire. M. de Saint-Priest poursuivit en termes très nets et très clairs qu'il était persuadé que tant que M. de Vergennes resterait dans le ministère, on n'adopterait jamais ici aucun plan fixe et qu'on vivrait au jour la journée. A juger d'après le langage du comte de Saint-Priest, il doit avoir un caractère ferme et décidé, et un esprit vif et actif. Pour le malheur de ce pays-ci, l'homme appelé au ministère renonce quelquefois bientôt à ses principes et ne suit le plus souvent d'autre règle que son intérêt. Le même sort attend peut-être M. de Saint-Priest, si jamais il parvient à la première place, ce qui ne semble pas probable dans le moment présent, mais ce qui cependant peut arriver quand on s'y attend le moins.

M. de Saint-Priest m'a assuré d'avoir dit dans ses dépêches à sa Cour que la cession de la Crimée était un coup funeste pour la Porte et qu'il la regardait comme l'avant-coureur de la ruine totale de l'Empire Ottoman. Mais il ajouta qu'il n'était plus temps de l'empêcher depuis qu'on avait manqué le moment, en n'acceptant pas la proposition de l'Empereur avant son entrevue avec l'Impératrice.

On a mandé à M. de Saint-Priest par les dernières lettres qu'il a reçues de Constantinople que le Grand-Seigneur a fait revivre le titre de Khan des Tartares dans la personne du gouverneur de la Bessarabie. Si la nouvelle est vraie, on ne pourra regarder une telle mesure prise dans une province limitrophe de la Tartarie que comme un signal donné pour exciter une insurrection parmi eux, et il y a alors tout lieu de croire qu'une rupture entre les Turcs et les Russes en sera la suite.

N° 23. — 27 juillet (*Extrait*).

M. de Vergennes qui, comme Votre Majesté le sait, ne s'ouvre que fort difficilement sur sa manière de penser, m'a cependant fait entrevoir, quoique fort indirectement, que la France ne souffrirait pas qu'on accablât les Turcs. Malgré cela, je ne voudrais pas garantir que, si les voisins de la Porte demandaient des sacrifices qui ne parussent trop considérables, on ne fît point ici l'impossible pour les engager à y souscrire, afin de conserver une influence paisible, ce qui entre si fort dans le système de M. de Vergennes. Ce ministre est dans ces sortes de cas éloigné par inclination et par principe de toute liaison nouvelle ou engagement positif avant d'y être forcé par une nécessité absolue. Il craint de se lier les mains et d'être obligé d'agir avec force malgré lui et de dévoiler sa manière de penser.

N° 24. — 4 août (*Extrait*).

Il semble par une fatalité dont on ne peut se rendre raison que la France qui a des moyens si énormes est seule condamnée à ne point avoir de prévoyance. On vient à présent de vendre les chevaux achetés l'hiver passé pour l'artillerie; et au premier nuage qui paraîtra on se trouvera forcé de faire une dépense prodigieuse.

N° 25. — 18 août.

Il s'est passé à Versailles la catastrophe la plus étonnante qu'on ait vue depuis longtemps. Le cardinal prince de Rohan, grand aumônier de France, a été arrêté lundi dernier, jour de l'Assomption, dans l'Œil-de-bœuf, au sortir du cabinet du roi, par le duc de Villeroi, capitaine des gardes du corps de quartiers. Informé par une personne qui est on ne peut pas mieux instruite de ce qui regarde cette affaire extraordinaire, je me trouve en état de rendre un compte exact à Votre Majesté de tout ce qui en a été découvert jusqu'à présent.

Le roi, la reine, M. le garde des sceaux et le baron de Breteuil étaient assemblés avant la messe dans le cabinet où se tient ordinairement le Conseil; Sa Majesté fit ordonner au cardinal de Rohan de s'y rendre. Quand il arriva, le roi lui demanda : « Monsieur, avez-vous acheté du sieur Böhmer un collier de diamants de 1,600,000 francs? » Le cardinal répondit : Oui. Le roi demanda alors ce qu'était devenu le collier, et eut pour réponse de M. de Rohan qu'il l'ignorait. « Avez-vous, monsieur, continua le roi, acheté des diamants pour le compte de la reine, et avez-vous eu quelque titre qui vous y autorisât? » Cette dernière question acheva de confondre le cardinal. Il dit qu'il avait été trompé et demanda grâce au roi. Sa Majesté, voyant son trouble et qu'il était hors d'état de répondre verbalement, lui ordonna d'entrer dans un cabinet voisin où il serait seul, et d'y mettre par écrit ce qu'il avait à dire pour sa défense. Le roi lui remit en même temps un mémoire dans lequel on l'accusait d'avoir pris chez le joaillier Böhmer, pour le compte de la reine, les bijoux ci-dessus mentionnés; et qu'il avait, en outre, montré au sieur Böhmer une lettre signée Marie-Antoinette de France, qui l'autorisait à faire cette démarche.

Après un petit quart d'heure, le cardinal revint sans avoir réfuté aucune des accusations, et n'alléguant rien pour sa défense, sinon qu'une dame de La Motte avait apporté le billet de la reine. Le roi demanda où était cette dame. « Sire, répondit le cardinal, je n'en sais rien et je ne l'ai jamais vue que cette seule fois. »

La reine prit alors la parole : « Il est extraordinaire, monsieur, dit-elle, que vous ayez pu imaginer un instant que j'eusse chargé d'une affaire de cette importance une personne inconnue. D'ailleurs, mon opinion sur votre compte a dû vous être assez connue depuis longtemps, pour que vous fussiez bien persuadé que je n'aurais jamais voulu vous donner aucune commission. Mais, continua la reine, où est le billet, signé de mon nom, que la dame de La Motte vous a donné? » Le cardinal dit encore qu'il n'en savait rien, demanda pardon au roi, et assura Sa

Majesté qu'il n'avait d'autre tort que de s'être laissé tromper, suppliant Sa Majesté de vouloir bien ordonner que l'affaire fût assoupie à cause de sa famille, et ajouta que tout serait payé. « Vous ne payerez rien, répondit le roi, mais je ne puis pas, ni en qualité de roi, ni en celle de mari, laisser tomber cette affaire, car la reine s'y trouverait compromise, et je vous avertis que vous serez arrêté en sortant de mon cabinet. » En même temps, le roi ordonna au baron de Breteuil de mettre le sceau aux papiers du cardinal.

Pendant cette scène, le cardinal était dans ses habits pontificaux, il devait dire la grand'messe. Toute la galerie de Versailles était remplie d'un monde infini, où la consternation devint générale, aussitôt qu'on apprit le sort du cardinal, surtout comme on en ignorait la cause. On a rendu au grand-aumônier les mêmes honneurs qu'on donne aux princes du sang, quand ils sont arrêtés. Je crois que le cardinal a eu la présence d'esprit de dépêcher un de ses gens affidés à Paris, à l'instant même qu'il est entré dans son appartement à Versailles, où il arriva quelques minutes avant le baron de Breteuil et le capitaine des gardes du corps. Si cela est, on aura infailliblement brûlé tous les papiers d'importance. Le cardinal n'est peut-être pas le seul que cela intéresse. On ne sait pas encore quel sera le sort de ce prélat; mais, en attendant, on l'a mis à la Bastille pour s'assurer de sa personne.

Il serait difficile de peindre les différentes impressions que cette affaire a excitées dans Paris. Le cardinal n'y est point aimé; mais cela n'empêche pas qu'on trouve que la cour l'a traité durement, et encore plus sa famille, par la publicité et l'éclat qu'on a mis à son emprisonnement. Le jour et le lieu ne contribuent pas peu à la célébrité de cette malheureuse affaire. Il serait à souhaiter pour le lustre de la maison de Rohan que les actions de M. de Guemenée et du cardinal de Rohan pussent être oubliées avant que leurs noms passent à la postérité.

N° 26. — 4 septembre.

L'affaire du cardinal de Rohan occupe tout le monde, chacun en raisonne à sa manière, et surtout d'après le plus ou moins d'intérêt qu'inspire le prélat. Ses amis vont bien loin dans leurs assertions. Ils prétendent que la reine a été informée pendant le temps de toute la négociation avec M. Böhmer, et que le cardinal n'a rien fait que par son ordre. Cette version ne doit pas faire grande fortune. Pour y ajouter la moindre foi, il faudrait ignorer absolument que la reine n'a jamais pu souffrir le cardinal, et que pouvant avoir tout l'argent qu'elle désire, par une simple demande au roi, il n'est pas possible qu'elle se soit mêlée d'une intrigue aussi mal combinée. Ceux qui, pour juger cette étrange affaire, considèrent la conduite passée du cardinal, semblent tous d'accord que le prélat doit être ou un scélérat ou un imbécile.

Malgré cette opinion, qui est assez générale, on trouve que la forme de son emprisonnement a été trop rigoureuse. Le jour, le lieu et l'habit dont il était alors revêtu, donnaient, dit-on, un esclandre qu'il aurait fallu éviter. Pendant que le public s'épuise à forger des nouvelles, à faire des conjectures, le Parlement a commencé à se mêler de cette affaire. Une chambre des enquêtes a dénoncé le 23 août la détention du cardinal avec toutes ses circonstances connues : celle du sieur Cagliostro et de sa femme, et celle du sieur du Planta, gentilhomme attaché au cardinal.

Le premier avis proposé fut de renvoyer la délibération au *premier jour*, ce qui, en style parlementaire, équivaut au calendrier grec. On proposa d'autres avis, dont le plus énergique fut de présenter au roi sa réponse du 17 mai 1779, aux représentants du Parlement, concernant la multiplicité des lettres de cachet prodiguées dans l'affaire du cardinal de Richelieu et de Mme de Saint-Vincent. Cette réponse, dont registre a été fait dans les actes du Parlement, est ainsi conçue : « Je ne souffrirai jamais qu'on attente à la liberté de mes sujets; mais il y a des circonstances où mon autorité devient nécessaire pour

empêcher que des coupables n'échappent à la justice et aux lois. Mon Parlement doit, à cet égard, s'en rapporter à ma sagesse et à mon amour pour mes sujets. »

La conséquence qu'on voudrait en tirer est que le cardinal devrait être mis en liberté avec les autres, s'ils sont innocents, ou bien de les livrer à la justice, s'ils étaient coupables. Mais cette vigueur n'a pas passé, et on s'est tenu au premier. Le cardinal a demandé d'être jugé par les Chambres assemblées, ce qui lui a été refusé, car c'est une prérogative qui n'appartient qu'aux pairs de France et aux grandes charges de la couronne. Le grand-aumônier n'occupe qu'une place de confiance ; il est premier officier du roi, mais non de la couronne : ainsi il ne pourra pas être jugé par le Parlement assemblé.

Je crois qu'il y aura bientôt des lettres patentes pour faire examiner l'affaire du cardinal par la grande chambre de la Tournelle. Ce procès, s'il a lieu, sera des plus curieux, tant à cause de la singularité du fait que celle des différentes dignités du cardinal de Rohan qui, probablement, occasionneront une infinité de réclamations de toutes parts.

N° 27. — 11 septembre.

Le Parlement a reçu les lettres patentes qui lui renvoient l'affaire du cardinal de Rohan et de Mme de Lamotte. On a été très embarrassé sur les formes qu'il fallait observer dans le procès contre le prélat. Il peut être réclamé par la diète à Ratisbonne comme prince de l'empire, par le pape comme cardinal, par l'électeur de Mayence dont il est suffragant en qualité d'évêque de Strasbourg, et, enfin, par les évêques de France en qualité de leur membre, ce qui a déjà été exécuté par l'archevêque de Narbonne, président du clergé. On n'a jamais vu d'affaire qui présentât tant de difficultés, tant à cause du délit qui est des plus graves au fond et très embrouillé, que de l'importance de la personne accusée.

ANNÉE 1786

N° 28. — 2 février.

Pendant que la tranquillité règne dans les affaires politiques, un nuage s'élève contre M. de Calonne qui pourrait bien le culbuter, s'il ne se fait point un système de conduite ferme et sage, comme le vrai moyen de le dissiper. Doué de beaucoup de talent, et ayant surtout le travail facile et agréable, qualité par laquelle M. le Contrôleur général a déjà plu au Roi et dont il pourrait se servir avec succès pour se ménager une espèce de prépondérance dans le Conseil et par là être assuré de garder sa place aussi longtemps que personne, il paraît perdre ces avantages par la facilité avec laquelle il prodigue les deniers publics, et le peu de soins qu'il met à ménager les ressources de l'État qui s'épuisent de plus en plus par la grande légèreté avec laquelle les finances sont administrées. Dans le moment présent, les effets royaux baissent et les emprunts considérables qu'on a faits depuis quatorze mois en sont la cause, en partie. Les gens qui spéculent prétendent que le gouvernement doit nécessairement se trouver dans de grands embarras pour faire face à ses engagements. Pour surcroît de difficultés M. de Calonne s'est brouillé avec les Parlements de Paris et de Bretagne. Ces deux compagnies ne négligeront rien pour accabler leur ennemi. La décision du Parlement de Paris dans l'affaire de M. Lemaître ne peut être regardée que comme un effet de sa haine contre ce ministre.

N° 29. — 2 avril.

L'exil de M. de Foulon semble prouver d'une manière assez évidente que le crédit du contrôleur général augmente journellement à la Cour, et que les efforts de ses ennemis joints à l'état vraiment fâcheux des finances n'empêchent pas qu'il reste encore plus longtemps en place. Cependant ce ministre est sur un pied plus ou moins précaire, quelque puissant que soit l'appui que donne la faveur; car le manque d'argent et de crédit impose des lois trop impérieuses, et les besoins de l'Etat étant urgents, le gouvernement se verra peut-être forcé de sacrifier l'homme qui lui plaît en réparation des maux qui, portés à un certain point, pourraient occasionner des troubles et de l'embarras. On prétend que M. de Foulon, qui depuis longtemps brigue la place de contrôleur général, a trouvé le moyen de faire remettre au Roi un mémoire par lequel il a voulu prouver que l'opération avec les monnaies était très nuisible à l'Etat. Sa Majesté ayant gardé le mémoire, M. de Calonne, qui fut informé des intrigues de Mme Adélaïde pour M. de Foulon et savait en même temps que les remontrances du Parlement qui viennent d'être faites sur les dernières opérations des monnaies étaient calquées sur le mémoire du sieur Foulon, engagea le Roi à comparer l'un avec l'autre afin de prouver à Sa Majesté la trame qui était faite pour le culbuter. Le contrôleur général a eu le succès qu'il voulait, en éloignant une des personnes qui soupiraient le plus après sa place. Ce qu'il y a de plus piquant pour l'exilé, c'est qu'on prétend qu'il n'est point l'auteur du mémoire qu'il a fait remettre au Roi et que son seul tort est de l'avoir signé.

N° 30. — 10 juin.

Le jugement du cardinal a produit un grand mouvement à la cour et dans Paris. La reine a été offensée, et avec raison, de ce qu'on n'avait pas infligé la moindre punition au cardinal, quoiqu'il ait cru si témérairement ce qui n'était point croyable

et qu'il ait servi d'instrument à une intrigue flétrissante pour tout homme et surtout pour un prélat. Les conclusions du procureur général, qui ont paru exagérées, n'ont pas peu contribué à la trop grande douceur du Parlement, et l'indulgence de celui-ci est la cause de la sévérité de la cour. Les amis du cardinal n'ont pas prévu les suites quand ils ont porté le Parlement à un jugement si favorable. Paris, d'un autre côté, murmure de la punition qu'on a infligée au cardinal. N'est-ce pas assez de neuf mois de prison ? dit-on. Une telle injustice ne devrait-elle pas plutôt être réparée qu'aggravée ? Les mots d'oppression et de tyrannie s'allient et enflamment tout le monde. Le cardinal, qui par sa conduite indécente et dépravée avait perdu l'estime générale, a fini par inspirer de l'intérêt parce qu'on le croit persécuté. On le plaint comme on plaindrait la vertu opprimée, et ce qu'on appelle sévérité de la part de la cour fait que le public prend une part sensible au sort d'un homme qui jusqu'ici était couvert de mépris.

Le roi a demandé à M. de Vergennes s'il ne fallait pas exiler le cardinal. Le ministre a répondu qu'il croyait que cela ferait un mauvais effet dans Paris. — C'est fait, dit le roi. M. de Vergennes a été un peu déconcerté. Je crois qu'il change d'avis suivant l'événement, et que c'était un piège que le roi lui avait tendu en lui demandant son opinion avant qu'il eût pénétré la sienne.

Le baron de Breteuil, depuis quelque temps goutteux, a retrouvé ses forces pour aller lui-même porter au cardinal l'ordre de son exil. La vengeance l'avait dominé. Cette passion, qui a presque toujours quelque chose de barbare et de féroce, a valu à M. de Breteuil l'indignation publique.

On a cru un instant que le baron de Breteuil perdrait sa place, mais la reine n'avouera pas qu'elle a été mal conseillée. Elle pourra en conserver de l'humeur, mais cette humeur n'agira pas sur-le-champ, et s'il est renvoyé un jour pour cette affaire, on ne dira pas que c'en était là la raison. Il paraît certain que MM. de Vergennes et de Calonne sont fortement contre la reine, et que, loin d'arrêter les bruits qui peuvent lui être désagréa-

bles, ils se plaisent à les exciter. Il est malheureux pour la reine de n'avoir pas un homme en état de la conseiller, car avec des qualités aimables elle a la force nécessaire pour suivre un excellent parti, mais elle a besoin qu'on le lui indique. Sa société n'a pas pour elle, à ce qu'il paraît, une grande déférence, car dans le moment présent, par exemple, les Polignacs et M. de Vandreuil sont avec ferveur pour le cardinal, et le comte d'Artois a montré pour lui le plus vif intérêt. En général, je ne trouve pas qu'on ait pour la reine le sentiment qu'elle devrait inspirer. Son désir de plaire ne lui a pas réussi même autant que cela aurait fait à une particulière. C'est peut-être une preuve que, malgré la légèreté de ce pays-ci, cette nation a besoin de trouver chez ses souverains des vertus éminentes et ne s'attache à eux que par leur activité.

N° 31. — 18 juin.

Le roi part mercredi prochain de Rambouillet pour Cherbourg. Les personnes qui seront dans la voiture sont les ducs de Coigny et de Villequier et le prince de Foix. On a fait dans cette occasion la remarque que le choix qui se fait pour les places de la cour ici sont d'une très grande importance, puisqu'elles donnent le droit d'approcher du roi. On peut presque dire qu'actuellement ce choix est plus intéressant que celui des ministres, car la société habituelle du monarque influe beaucoup sur les opinions et le sort de la nation dépend ensuite d'elles.

Il est à craindre que le roi qui voyage pour la première fois n'aille prendre de fausses idées sur son royaume. Il traverse les quartiers les plus florissants, on lui dira sans doute qu'ils sont tous de même, et il le croira. Ce n'est pas moins vrai cependant qu'on se perdrait en idées, si on voulait prévoir tout ce que pourrait devenir ce royaume, si un grand homme le gouvernait. J'aime trop la Suède pour me permettre la pensée qui s'empare de moi.

N° 32. — 2 juillet (*Extrait*).

Le roi a été extrêmement applaudi et reçu avec les marques de joie et de loyauté les plus évidentes, pendant son voyage. Il paraît aux Français de cette génération presque miraculeux que leur roi voyage. Ils regardent cela comme un acte de bravoure. Le roi s'est montré partout très bon et très humain. Il y a eu à Cherbourg une foule d'Anglais. Le spectacle de ce port élevé vis-à-vis d'eux doit entretenir l'animosité des deux nations.

N° 33. — 13 juillet.

On attend le 20 de ce mois le parlement de Bordeaux au nombre de cent personnes. Plusieurs femmes ont voulu en accompagner les membres dans la crainte qu'ils ne fussent exilés. Il vient des magistrats infirmes et âgés; enfin cela ressemblera à une ville prise d'où les femmes, les enfants, les vieillards, viennent de sortir. La province restera sans juges pendant un mois. C'est une punition assez singulière à imposer à tout un corps que de le faire voyager. Le Parlement de Dijon avait demandé comme une grâce qu'on le laissât venir pour se justifier de quelques remontrances qu'il a faites et qui ont déplu; on le lui a refusé et on a cru le traiter avec rigueur. On l'ordonne à celui-ci, et c'est pour le punir. On observe que la conduite du ministère est celle d'un enfant qui se plaît à contrarier. C'est cependant un genre d'inconséquence dont après tout il serait fâcheux pour les voisins que ce gouvernement se corrigeât, de changer sans cesse de résolution. Dans cette affaire, le roi a prononcé que toutes les terres délaissées par les rivières seraient à lui, tant qu'on ne lui présente pas les titres de propriété. On ne saurait en produire, puisque ce sont des biens acquis par la nature, que tour à tour elle donne et qu'elle reprend. Mais on alléguera qu'une possession immémoriale est un titre, et il n'est guère à supposer que cet argument ne tienne. Dans le fait par conséquent le parlement aura gagné. L'erreur de ce gouvernement est de regarder les parlements comme le parti de l'oppo-

sition, tandis qu'ils devraient être traités comme le conseil du royaume. C'est du moins ce qu'on reproche au gouvernement français. On ajoute à cela la réflexion que de toutes les manières de céder, celle qui marque le plus de faiblesse, c'est de ne pas convenir qu'on a tort et de renoncer secrètement au parti qu'on fait semblant de soutenir. Toutes ces inconséquences s'expliquent cependant aisément. Le véritable motif des lettres patentes sur les *alluvions* était l'intérêt de quelques personnes de la cour qui voulaient se les faire adjuger ; mais on n'avait pas prévu tant de résistance. En effet, plusieurs provinces pouvaient craindre le même sort que celui de la Guienne, la Loire et d'autres rivières de France laissant comme la Garonne des atterrissements, et changeant de lit. Elles reprennent sur un bord ce qu'elles laissent à l'autre. Il arrivera que les particuliers dont les terres touchent à une rivière seront dans le cas, si les lettres patentes sont exécutées, de perdre d'un côté, tandis que ceux de l'autre côté ne retireront aucun avantage du même événement. Les accidents de la nature seraient alors tous contre les habitants, et les avantages qui en résulteraient pour la couronne. On observe que la plus belle partie de la Guienne, celle qui donne le fameux vin de Médoc, est un atterrissement de la Garonne; les terrains qu'elle délaisse sont plus fertiles que tous les autres.

N° 34. — 30 juillet.

On attend toujours la réponse que le roi donnera au parlement de Bordeaux, et l'opinion générale est que ce parlement obtiendra dans le fond ce qu'il désire. On dit que le roi a eu beaucoup d'humeur contre le parlement à cause de sa résistance. Il paraît que ce qui l'irrite le plus, c'est l'opposition à son autorité, et que le roi a de lui-même, sans avoir besoin de recevoir l'impression de ses ministres, un sentiment d'indignation contre tout obstacle à son autorité. Cette monarchie ne diffère du despotisme que par l'influence de l'opinion publique. Elle est la seule sauvegarde du citoyen.

Qu'il y a plus de force d'âme à ne pas craindre la liberté de son pays, et à ne vouloir le gouverner que par l'ascendant des facultés supérieures, et d'après une constitution réglée et fondée sur le droit de chaque individu, et à discuter avec la nation assemblée sur les moyens les plus propres pour consolider et augmenter son bonheur; qu'il y a surtout de la grandeur d'âme à s'être arrêté dans une révolution où Votre Majesté pouvait à son gré étendre les limites de son pouvoir: ce ne sont pas là des vérités que le comte de Vergennes est disposé à sentir. Il trouve que Votre Majesté aurait dû ne pas laisser tant d'influence aux États. A la fois timide et despotique, il veut être absolu parce qu'il est plus facile alors d'administrer un gouvernement que quand il faut observer les lois, et avoir la fermeté et le courage nécessaires pour les faire respecter aux autres. J'ai aperçu à travers le voile dont M. de Vergennes est la plupart du temps enveloppé qu'il n'était point fâché de voir la diète finie et que toutes ces fermentations ne sont point de son goût. Son caractère, qui lui a fait adopter une marche faible et timide, le fait trembler à l'aspect d'une tâche pour laquelle il faut des talents et des vertus si différentes des siennes. L'opinion générale est absolument opposée à celle de M. de Vergennes. On a commencé par s'étonner de ce que les États du royaume jouaient un rôle; car on n'a jamais voulu croire que la nouvelle forme de gouvernement leur avait laissé la moindre autorité. Persuadé de l'erreur où l'on avait été, on admire Votre Majesté à qui tout le monde sait qu'on doit attribuer la liberté de son pays (genre de gloire qui avant Votre Majesté n'avait guères appartenu à aucun prince), comme il dépendait de Votre Majesté dans le temps de la révolution de la lui ôter tout entière. Enfin, dans ce pays-ci où l'éloquence a presque autant d'influence que les actions mêmes, le superbe discours que Votre Majesté a fait en ouvrant la diète et la manière noble et touchante avec laquelle Votre Majesté a présenté son fils à son peuple, ont fait la plus vive impression, et excité l'admiration générale pour un roi qui, en remplissant religieusement les engagements qu'il a pris avec le peuple, ne néglige rien pour faire adopter des principes

aussi salutaires au prince royal, et assure par là la prospérité d'une nation de laquelle Votre Majesté a daigné se nommer le premier citoyen.

N° 35. — 23 novembre.

Depuis le retour de Fontainebleau, le contrôleur général est occupé à faire un nouveau règlement des finances. Son travail n'a d'autre but que d'inventer un moyen de se procurer assez d'argent pour pouvoir faire face aux dépenses immenses dont l'État est chargé par le gaspillage inouï et le peu d'ordre qu'on met dans l'administration de ce royaume. Il est fort affligeant de voir qu'on ne cherche que les moyens dont l'effet ne peut être que momentané, et qu'au lieu de remédier au mal par une administration sage, noble et éclairée, on ne se souvient du peuple que pour imaginer les moyens de le pressurer, comme si la grandeur d'un État pouvait se soutenir à la longue quand les citoyens gémissent sous le fardeau des impôts.

N° 36. — 7 décembre.

Le courrier de Constantinople a apporté des nouvelles qui rassurent le comte de Vergennes. Il craignait que les Turcs, oubliant leur état de faiblesse, ne consulteraient que leur désir si naturel de se venger des Russes. Si la France travaillait avec force à relever l'Empire ottoman de son abattement et mettait des obstacles à l'accroissement des Russes, on verrait alors dans la conduite de M. de Vergennes la sagesse et la fermeté, qui doivent caractériser un grand politique qui évite de se commettre avant d'avoir rassemblé tous ses moyens. Mais de la manière dont se traitent les plus grandes affaires, on est forcé de convenir en gémissant que le ministre du plus puissant royaume de l'Europe ne donne que des conseils timides.

ANNÉE 1787

N° 37. — 1er janvier (*Extrait*).

Un événement très inattendu vient de frapper tous les esprits. Le roi a convoqué pour le 29 de ce mois une assemblée des notables du royaume. La durée de cette assemblée est fixée à un mois; son objet sera de prendre connaissance de l'état des finances et des changements qu'on jugera les plus convenables pour le payement des dettes. J'espère être en état d'avoir l'honneur de communiquer à Votre Majesté, par le courrier prochain, des détails circonstanciés sur cette importante affaire.

N° 38. — 15 janvier.

Je n'ai eu que le temps, le courrier dernier, de mander à Votre Majesté la résolution que le roi de France avait prise de faire une assemblée des notables de son royaume pour les consulter sur les moyens de remédier aux désordres et aux abus qui se sont introduits dans les finances. Cette nouvelle importante doit être l'objet de quelques réflexions. Les amis de M. de Calonne élèvent extrêmement haut la noblesse et le courage du parti qu'il a pris, mais ceux qui connaissent l'intérieur des affaires savent qu'il avait de si justes raisons de craindre le Parlement, de croire qu'il n'enregistrerait pas les édits qu'il voulait faire, que cette assemblée des notables était

sa seule ressource; dangereuse sans doute, mais qui devenue nécessaire lui donne un moment de gloire, dans l'instant même où il devait peut-être perdre toute sa considération. Quant au roi, il est assez extraordinaire qu'il ait consenti à ce qui semble borner son autorité; mais si, comme on a tâché de l'insinuer dans quelques gazettes, on voulait donner à cette assemblée le pouvoir qui n'est dû qu'aux États généraux; si l'on voulait que les lois fondamentales fussent faites par des hommes nommés par le roi, au lieu de l'être par des hommes choisis par la nation, le roi, loin de perdre par là la moindre partie de son autorité, aurait fait dans la constitution de la France un changement funeste à cette ombre de liberté qui lui reste. Tout dépend cependant du courage que les notables montreront. Tous les membres du clergé sont choisis; peut-être s'en trouvera-t-il qui oseront demander les Etats généraux, ou qui se conduiront comme s'ils en étaient membres. C'est véritablement un des moments les plus intéressants pour ce pays-ci que j'aie vu depuis que je suis en France.

Il est certain que la santé de M. de Vergennes, dont le mauvais état semble plutôt tenir à l'épuisement qu'à d'autres causes, paraît exiger qu'il se départe d'une portion de son pénible travail; mais il reste à savoir si ce ministre pourrait se résoudre à partager une autorité qu'il a toujours ardemment désiré d'augmenter, et d'ailleurs, il n'est pas probable qu'il choisisse le duc de la Vauguyon, pour cet effet, dont le caractère ferme doit si peu sympathiser avec le sien. Il y a toute apparence que les affaires d'Espagne, dont les difficultés peuvent être augmentées par le mauvais état de la santé du roi, ont occasionné le retour de l'ambassadeur, car il ne serait pas conforme avec les principes de M. de Vergennes de convenir qu'il eût besoin de lui pour terminer les affaires de la Hollande.

N° 39. — 26 janvier.

L'état de faiblesse et d'épuisement où se trouve M. de Vergennes l'a empêché d'avoir, mardi passé, des conférences

avec les ambassadeurs. Il nous a reçus tous ensemble dans son salon, et cet effort était tout ce que ses forces lui permettaient de faire.

Le dépérissement visible de M. de Vergennes fait qu'on est très occupé dans le public de lui chercher un successeur ou un adjoint. Je ne crois pas qu'on soit aussi prévoyant à la cour, où le besoin seul fera prendre un parti; et vraisemblablement les circonstances du moment, jointes à une intrigue obscure et incalculable, dirigeront plus que toute autre considération le choix qui sera fait.

On a appris par le retour de M. de Rayneval de La Haye que les affaires de Hollande ne prennent pas la tournure que le cabinet de Versailles aurait désiré. Rien ne serait plus difficile que de prévoir quelle en sera l'issue; il faudrait pour cela pouvoir calculer tous les incidents imprévus et souvent fâcheux auxquels on est exposé en n'ayant adopté d'autre plan que celui de temporiser, au risque de tout ce qui peut en arriver.

N° 40. — 2 février.

Il vient d'arriver à la cour un événement auquel on ne s'attendait guère : Mme la duchesse de Polignac a demandé sa démission de la place de gouvernante des enfants de France. Le mauvais état de sa santé et le besoin qu'elle a de prendre les eaux sont, a-t-elle dit au roi, les motifs qui l'ont déterminée à cette démarche. On n'a point encore nommé à cette place, et l'on dit même qu'elle restera vacante jusqu'au retour de la duchesse des eaux. Il paraît que ce serait un excès de prudence de demander une démission à la fin de janvier, pour un voyage qu'on ne peut entreprendre qu'au mois de mai. Aussi, on n'a pas tort de croire que la véritable raison n'est pas celle qu'on a donnée. J'espère me trouver bientôt en état d'informer Votre Majesté de la marche de toute cette affaire.

N° 41. — 8 février.

Le comte de Vergennes est toujours malade, et si on croit

ses médecins, il est difficile qu'il se tire à son âge de cette langueur. L'on est déjà fort occupé de son successeur. L'on est si avide de changement de ministère dans ce pays-ci, qu'on voit sur les visages des personnes mêmes les plus étrangères à l'administration une expression de joie quand les nouvelles de la santé de M. de Vergennes sont plus mauvaises. Je crois être sûr qu'il a écrit au roi pour lui recommander le comte de Jaucourt pour son successeur. C'est son intime ami depuis longtemps et, quoiqu'il n'ait jamais été dans la carrière des affaires étrangères, le comte de Vergennes prétend qu'il en est suffisamment instruit par la confiance qu'il a eue en lui depuis plusieurs années. Cet intérêt de M. de Vergennes pour le comte de Jaucourt serait facile à expliquer quand l'amitié qui les unit ne suffirait pas pour le rendre naturel. Le comte de Jaucourt est si imbu des mêmes préjugés ou, si l'on veut, des mêmes principes politiques que le comte de Vergennes, que le même système serait continué et l'on n'essaierait pas d'une conduite plus fière et plus hardie. Enfin la France, l'Europe et le roi de France n'apprendraient pas par le contraste à sentir quelle a été l'influence de la médiocrité d'esprit et de la faiblesse de caractère de M. de Vergennes.

On parle aussi du duc de la Vauguyon, pour succéder à M. de Vergennes. C'est un homme de mérite, et l'opinion publique s'accorde en sa faveur. Les fins courtisans ne croient pas cependant qu'il soit choisi, mais les fins courtisans se trompent souvent. Le baron de Breteuil aurait sans doute désiré de quitter le département qu'il a pour celui des affaires étrangères. Je ne sais pas si le crédit de la reine l'y fera parvenir; mais je l'en aurais cru plus près avant d'être entré en place qu'à présent qu'il a donné sa véritable mesure. L'on parle aussi du duc du Châtelet, mais ses amis prétendent que, si on lui proposait cette place, il la refuserait. Riche, grand seigneur et sans enfant, ce serait une folie de changer sa noble indépendance contre un esclavage sans doute fatal à son repos. Je pense cependant qu'il accepterait, si on le pressait : peu de personnes résistent à l'attrait du pouvoir et de la célé-

brité; mais, si on lui offre cette place, je ne crois pas que l'on insiste assez pour vaincre ses premiers refus.

Enfin un homme qu'on désigne pour cette place et qui serait, à mon avis, digne de la remplir, c'est M. de Saint-Priest. Il a fait certainement une grande faute en acceptant, même avec la permission de la France, l'ordre de Russie. Le titre sacré d'ambassadeur ne doit jamais permettre de recevoir aucune faveur d'une puissance étrangère, d'avoir aucun motif de préférence ou d'éloignement qui ne tienne pas aux intérêts de son pays. Mais si cette faute, dont il est, je crois, bien affligé, peut être pardonnée, il mérite qu'on fasse des vœux pour lui. J'étais d'abord inquiet qu'il n'eût pour la Russie un attachement particulier et, par cette raison, je le redoutais dans le ministère. Mais, en interrogeant ses amis, en causant avec lui, j'ai aperçu que dans le fond de son cœur il avait de cette nation l'opinion qu'elle mérite, et qu'un mouvement de vanité l'avait seulement entraîné à recevoir l'ordre.

L'archevêque de Toulouse est encore au nombre des personnes de qui on parle: les talents distingués de ce prélat et la protection dont la reine l'honore feront peut-être pencher la balance en sa faveur.

Voilà, Sire, les différents candidats qui se présentent ; il serait téméraire de vouloir prévoir un choix qui n'est pas assez déterminé par la raison, pour pouvoir être deviné par son seul secours.

Mme de Polignac dit publiquement, et la reine le confirme, que si sa santé le lui permet elle reprendra sa place à son retour des eaux. Cependant, il est extraordinaire qu'elle s'y soit prise de si bonne heure, et il paraît qu'un peu de diminution de faveur qu'elle veut cacher en est la cause. Peut-être encore la reine craint-elle de convenir d'un refroidissement qu'elle éprouve, mais, quelles que fussent les apparences, si le crédit de Mme de Polignac était baissé, on verrait un changement remarquable à la cour. La reine a déjà annoncé qu'elle n'admettrait plus les jeunes gens dans sa société intime; et ce serait une époque bien heureuse pour ce pays, si la reine était

environnée désormais de personnes plus dignes d'elle, et qui seconderaient ses excellentes qualités, loin de l'obliger à s'en servir pour se défendre contre les opinions de ceux qui l'entourent.

M. de Calonne, qui a été assez malade, va mieux. Il paraît que l'assemblée des notables commencera le 14 du courant.

N° 42. — 11 février.

Le contrôleur général a proposé à la caisse d'escompte un arrangement pour se procurer des fonds. Cette affaire vient de se terminer à la satisfaction du ministre. Les administrateurs, craignant que M. de Calonne ne fît passer la caisse en d'autres mains, ont consenti à lui donner 80 millions, créés en augmentation d'actions. C'est un véritable emprunt, mais pour lequel M. de Calonne n'a pas eu besoin de l'enregistrement du Parlement. Ces actions sont achetées avec empressement dans ce moment; mais ceux qui connaissent les affaires croient qu'une quantité d'actions si disproportionnée avec le gain possible de la caisse d'escompte finira dans quelque temps par faire tomber le prix des actions, ou même par nuire beaucoup à l'établissement. Les amis de M. de Vergennes disent que, s'il n'eût pas été malade, il aurait empêché cette opération : mais que peut-on faire quand le désordre des finances est si grand qu'il faut de l'argent avant tout et lorsque l'état présent est tel qu'il faut, sans hésiter, lui sacrifier toutes les considérations à venir?

N° 43. — 15 février.

On ne s'attendait pas au choix que le roi vient de faire pour son ministre des affaires étrangères; et cependant M. de Montmorin s'est distingué dans l'ambassade d'Espagne et a toujours été honoré de l'amitié particulière de son maître. Cette erreur ne peut être attribuée qu'à l'éloignement que la reine a toujours montré pour M. de Montmorin, éloignement qui l'a exclu de la place de gouverneur de Mgr le Dauphin. Il est à présumer

que le Roi n'a consulté dans cette occasion-ci que son penchant pour son ami et l'opinion qu'il a de ses vertus et de ses talents. Je ne puis pas encore avoir l'honneur de présenter très humblement à Votre Majesté mes idées sur le nouveau ministre, ne l'ayant point regardé comme l'un de ceux qui devaient succéder à M. de Vergennes. Je ne me suis point occupé de ses principes politiques; et d'ailleurs il faut lui donner le temps de se reconnaître, d'examiner l'état actuel des choses et d'arrêter la marche qu'il se propose de tenir. Il serait donc téméraire de former un jugement qui par là même qu'il serait prématuré manquerait certainement son premier but.

N° 44. — 25 février.

Dans les discours de M. de Calonne aux notables, le jour de cette assemblée, il a avoué positivement qu'il y avait entre la recette et la dépense un déficit de quatre-vingts millions. La version sur cette somme est différente. Il y a des personnes qui prétendent que le contrôleur général n'a accusé qu'un déficit de soixante millions. Il a excusé cette inégalité par tous les prétextes qu'il a pu inventer. Il a prétendu que les finances étaient dans le plus grand désordre, lorsqu'il est entré dans le ministère. Mais il s'est vu obligé d'annoncer le déficit horrible qui se trouvait dans la finance du royaume, et l'indispensable nécessité d'y pourvoir, afin que le roi ne fût pas contraint de manquer à ses engagements.

Le lendemain, il a exposé une partie de ses projets : la conversion des vingtièmes de la taille en impôts territoriaux, payables en nature et dans une proportion différente suivant le genre des productions, et suivant la valeur des terres qui se trouvaient remises entre les mains du même possesseur; celui qui n'aura que 600 livres tournois de rente en terres n'en payera pas le vingtième, mais celui qui en aura cent mille payera plus que le vingtième. Il a calculé que la moyenne proportionnelle serait le vingt-huitième du produit de toutes les terres de

France. Il veut que ce nouvel impôt commence à se payer à compter du 1er juin prochain.

La seconde opération majeure qu'il a proposée regarde les administrations provinciales que M. Necker avait déjà établies dans deux provinces, et qui doivent l'être maintenant dans tout le royaume, mais sous une forme un peu différente. Elles ne seront plus composées des trois ordres : la *noblesse*, le *clergé* et le *tiers État*, mais de membres élus par les propriétaires de la province. Chaque paroisse nommera un député, et ceux qui possèdent 600 livres tournois de rente en terre dans le district de cette paroisse auront une voix. La pluralité décidera le choix.

C'est, sans doute, un grand bien que l'établissement de ces administrations provinciales, et si on le paye cher dans ce moment-ci, les générations suivantes en éprouveront les effets salutaires ; mais on ne peut penser sans peine qu'une institution aussi importante et aussi utile ne sera due peut-être qu'à la nécessité de donner quelque consolation au peuple, auquel il faut demander tant de millions de plus, et qu'à jamais, en se rappelant ce bienfait du roi, des réflexions se présenteront sur l'énormité des impôts devenus nécessaires, par suite d'une administration prodigue et indifférente sur les maux que souffre le peuple.

Le clergé est extrêmement attaqué par la nouvelle forme de l'impôt. La grande fortune de ce corps le rend assez indifférent aux réductions qu'on lui fait éprouver. Cependant cette manière despotique d'attaquer tous les privilèges doit effrayer tout le corps. Dans un État libre, les privilèges exclusifs sont contraires au bien général ; c'est aux dépens du reste de la nation qu'on en jouit; mais dans un État monarchique et presque despotique, ce sont les restes de la liberté, c'est autant de soustrait à l'autorité.

Il y a plus de fermentation à Versailles qu'à Paris ; et comme on s'est aperçu les premiers jours que ces bouleversements si prompts et si universels échaufferaient extrêmement les têtes, les princes, en ouvrant pour la première fois les bureaux aux-

quels ils président, recommandèrent le secret sur tous les objets qui allaient être traités.

N° 45. — 11 mars.

Les contestations au sujet de l'impôt territorial en nature ont été très vives. Votre Majesté verra par les trois articles de la lettre du roi qu'on avait défendu aux bureaux de discuter sur le fond, qu'il ne leur était permis de prendre en considération que les différents moyens de faciliter l'exécution d'un nouveau régime. Le président Castillon a tenu un discours dont j'ai l'honneur d'envoyer le précis.

Il y a eu ce vendredi un comité de cinq membres de chaque bureau qui se sont assemblés chez Monsieur. L'objet du comité était de discuter sur l'impôt territorial. Le contrôleur général y était présent, il a parlé pendant deux heures. Les archevêques de Toulouse, de Narbonne et d'Aix, ont fait la plus forte opposition. M. de Calonne est monté trois fois chez le roi pour prendre ses ordres, enfin l'autorité a cédé. L'affaire sera mise sous les yeux des bureaux, et les impôts territoriaux ne seront point payés en nature. Si l'administration des finances de ce pays-ci ne dépendait pas uniquement de la capacité et de l'intégrité d'un seul homme; si le ministre était comptable à la nation de l'emploi qu'il fait des deniers publics, le peuple consentirait à se désister des privilèges qui à bien des considérations sont nuisibles, mais auxquels il tient avec d'autant plus de force qu'il les regarde comme les seules barrières qui lui restent contre le despotisme.

L'impôt territorial en nature aurait été bon, en ce que sa répartition portait également sur toutes les terres, suivant leur sol : par conséquent les seigneurs n'auraient plus joui de leurs grandes exemptions, et ils y auraient souscrit, s'ils avaient pu espérer de faire par là un véritable bien à l'État. Mais on n'aime point à se désister quand on n'a pas le droit de savoir le terme du sacrifice que le gouvernement demande.

Le comte d'Artois, qui comme les autres princes était pré-

sent au comité de vendredi, s'est fort échauffé par la résistance que firent plusieurs membres. Il a dit que personne ne pouvait refuser que le roi n'eût le droit de lever autant d'impôts qu'il voulait et de telle manière qu'il lui plairait. « Moi, monseigneur, dit l'archevêque de Narbonne, j'ose dire le contraire. » Le comte d'Artois fut d'autant plus embarrassé que tout le monde se rangea de l'avis de l'archevêque.

N° 46. — 1er mars.

J'ai appris par une voie qui m'a paru assez bonne, mais de laquelle je n'ose cependant pas répondre, que la cour de France et le roi de Prusse étaient convenus de laisser les affaires de Hollande dans l'état où elles sont jusqu'au mois d'août prochain, temps où le fils aîné du prince stathouder aura vingt-cinq ans, et de le décorer de la dignité de son père, en le faisant souscrire aux changements que le parti patriotique exige. Cette convention entre les deux cours et les patriotes a dû être faite pendant le temps que le sieur Rayneval est resté en Hollande.

L'assemblée des notables commence à devenir moins tranquille. Les esprits s'échauffent de plus en plus, à mesure qu'on prend connaissance des désordres et de la déprédation qui règnent dans les finances. On rend justice aux intentions patriotiques du roi, mais on est affligé de voir que ce prince n'a aucune juste idée sur la gestion de l'état des finances, branche de l'administration si importante et de laquelle dépend immédiatement le bonheur du peuple. On est convaincu dans l'assemblée des notables qu'ils ne sont assemblés que pour donner une espèce de sanction nationale au bouleversement général que le Ministre des finances a proposé et que ces mêmes changements n'ont été inventés que pour augmenter les revenus du roi, et colorer un peu le besoin urgent d'argent où l'on se trouve.

L'administration provinciale a passé dans les bureaux avec des changements sans lesquels cet établissement deviendrait illusoire pour les provinces. L'impôt territorial souffre de pro-

digieuses difficultés, mais il paraît que le roi y tient absolument. Votre Majesté voit par le discours du contrôleur général combien les changements proposés sont prodigieux, combien il se joue et combien il avance des choses prétendues prouvées.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté le *Baromètre*[1] et un précis de ce qui s'est passé dans les bureaux. J'ai emprunté une main étrangère, pour ne point être connu à la poste.

N° 47. — 8 mars.

Les grands intérêts soumis à l'examen des notables ne sont point envisagés par cette assemblée sous le point de vue que la cour désirerait. L'opposition est aussi forte qu'elle a été dès le commencement, et s'il y avait quelque changement, on ne pourrait l'apercevoir que par un surcroît de résistance dans les comités, vendredi 2 du courant. Le contrôleur général a articulé qu'il se trouvait une erreur de 50 millions dans le compte rendu de M. Necker. Plusieurs membres prirent feu à cette assertion. Ils dirent qu'il faudrait des preuves certaines avant qu'on pût ajouter foi à une assertion d'erreur d'un compte dont la vérité était garantie par tout ce que les calculs ont de plus sûr et la morale de plus respectable. Le contrôleur général fut sommé de produire les preuves de ce qu'il venait d'avancer, mais il ne se crut point obligé d'y répondre. Les notables prétendent qu'on les mette à portée de connaître la manière dont les finances ont été administrées depuis plusieurs années, avant de s'expliquer sur les différents points d'administration confiés à leur examen. Si le roi n'était pas prévenu à un point incroyable pour M. de Calonne, il verrait dans la

1. M. de Staël envoie le baromètre suivant alors en cours.— Le roi au beau fixe. — M. de Breteuil au beau temps. — M. de Calonne à la tempête. — Le peuple au très sec. — Le clergé et les notables au variable.— *Bureaux*. — Monsieur, l'esprit. — M. le comte d'Artois, la gaieté. — M. le duc d'Orléans, la folie. — Le prince de Condé, la fausseté. — Le duc de Bourbon, la nullité. — Le prince de Conti, la franchise. — Le duc de Penthièvre, la tristesse. — Manque pour le huitième bureau celui de la confiance.

conduite des notables les intentions les plus pures pour le bien public, et dans leur résistance il ne trouverait que celle de faire parvenir la vérité jusqu'à lui. Il est peut-être réservé à la reine de déchirer le bandeau qui couvre les yeux du roi.

Elle n'ignore pas que M. de Calonne a de l'esprit, mais elle sait aussi qu'il lui manque des vertus morales : qualités plus que toutes autres nécessaires à un administrateur. Le public est surpris de la noble conduite des notables; en général, on ne s'attendait ni à tant de connaissances en matière d'administration, ni à tant de force et de chaleur pour les intérêts de l'État. On jugeait des notables en général d'après les gens de la cour chez qui le luxe et les intrigues bannissent presque toutes les vertus du cœur et de l'âme, et on oubliait que, si les autels de la vertu sont assez souvent délaissés dans les lieux mêmes où son culte devrait briller, il se trouve cependant des mortels qui ne cherchent leur bonheur que dans la fidélité à remplir ses lois.

N° 48. — 15 mars.

Le prince de Conti s'est conduit avec beaucoup de noblesse. Il a porté lui-même au contrôleur général les protestations de son bureau, signées par lui et par tous les membres contre l'impôt territorial. Il a dit au ministre qu'il n'avait rien contre sa personne, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de lui dire que son plan ne valait rien, qu'il avait été très fâché de présider à un bureau, en voyant qu'on proposait aux notables des changements contraires au bonheur et à la sécurité publique; que sa conscience et sa franchise le forçaient de demander au Roi la permission de se retirer. Le contrôleur général dit alors qu'il en parlerait au Roi, mais le prince répondit qu'il n'avait besoin de personne, qu'il allait de ce pas même chez le Roi. Il y fut effectivement; il exposa avec force et noblesse les raisons qui le déterminaient à ne plus vouloir présider son bureau. Le Roi l'écouta avec patience, mais il exigea de lui de ne point se retirer.

A l'assemblée générale de lundi dernier, M. de Calonne a tenu un discours adroit dans lequel il a remercié l'assemblée au nom du Roi de ce que ses vues se rapprochaient de ses principes; il leur a proposé ensuite les nouveaux objets sur lesquels ils devaient traiter, tels que les traites, les gabelles, etc. Personne que lui n'a parlé le lendemain.

Les bureaux ont décidé qu'ils demanderaient le discours du contrôleur général pour savoir ce qu'il voulait dire en les remerciant de ce que leurs vues s'accordaient avec les principes du Roi. Le discours du Roi a été communiqué et la plus grande partie des bureaux, celui de Monsieur, du prince de Conti, etc., a été d'avis de protester contre le discours, et ils ont demandé que leur protestation fût imprimée à la suite des discours dans le procès-verbal. Le duc d'Orléans s'est récusé pour présider son bureau, disant que, si le plan du contrôleur général était adopté sur les traites, il y perdrait 100 000 écus de rente, et qu'ainsi il ne pouvait donner son avis sur cet objet. Il n'est pas encore décidé qui présidera à sa place.

N° 49. — 22 mars.

L'examen de la section seconde des propositions que le contrôleur général soumet à l'assemblée des notables sera moins orageux que celui de la première. Les deux opérations qu'il propose ont des avantages. La première sur les traites est bonne; et celle sur les gabelles l'est certainement, dans le fond; mais il paraît que la forme que le contrôleur général a proposée éprouvera de grandes oppositions. Il a remis aux notables un mémoire qu'ils examinent et trouvent plein d'erreurs; mais, comme le but cependant est de détruire la contrebande et de diminuer l'impôt de tout ce qu'on gagne sur les frais de perceptions, on adoptera vraisemblablement le projet avec des modifications que le contrôleur général accordera volontiers, car il est bien clair qu'il ne tient à rien par système; il lui faut de l'argent, il en demande, et si les notables y consentent, ils seront bien les maîtres d'arranger à leur gré le plan qu'il leur a offert.

L'opinion générale est qu'il ne peut pas rester en place, puis qu'il a tellement perdu la confiance et l'estime publiques, qu'il se verra forcé de quitter; mais il est vrai que le Roi en est aveugle au plus haut point : il le soutiendra et surtout il ne voudra pas avoir l'air de le faire renvoyer par les notables. Ils ne cessent de demander qu'on essaye de combler le déficit par des retranchements économiques, et qu'on ne leur parle pas toujours des impôts comme de la seule ressource. Pour commencer, à supprimer la Sainte-Chapelle. Cet objet de deux à trois cent mille livres par an pourrait ne pas avancer de beaucoup le rétablissement des affaires.

Le bruit de guerre ne cesse point. Les ministres cependant la nient absolument. Il est certain que dans le moment présent il est également malheureux pour la France de s'en mêler ou de ne s'en mêler pas; elle a un besoin extrême de la paix; et si l'Impératrice s'emparait à ses yeux de Constantinople, la guerre deviendrait indispensable pour elle: comment supporter cette nouvelle puissance dans la Méditerranée; l'agrandissement de l'Empereur, avec une foule d'autres événements fâcheux ou humiliants? Si on calculait les événements politiques comme les événements particuliers, il paraîtrait que toutes les vraisemblances morales se réunissent pour prouver que l'Impératrice, ambitieuse comme elle est, n'a pas entrepris un voyage si fastueux pour aller seulement se faire voir en Crimée. D'un autre côté, la guerre a maintenant de si grandes conséquences; celle qui se fait dans les coins les plus reculés de l'Europe a une telle influence sur toute cette partie du monde, qu'on prendra peut-être le parti le plus sûr, en pariant contre tous les événements extraordinaires.

N° 50. — 1er avril.

L'assemblée du jeudi 29 mars a fort peu duré : on a remis aux notables la troisième section. D'ailleurs il ne s'y est rien passé de remarquable, à ce que je sache. L'animosité contre M. de Calonne est toujours la même. Ses plans sont rejetés en

tout ou en partie. Il est certain que la méfiance où un administrateur lâche et prodigue a jeté les esprits est la cause de cette prévention générale, car il y a des objets dans la réforme proposée par M. le contrôleur général auxquels l'assemblée aurait donné sa sanction, si le caractère moral du ministre eut inspiré de la confiance.

Les projets et les entreprises de Sa Majesté l'Impératrice de Russie occupent infiniment; en attendant des nouvelles qui jetteront un jour sur le véritable motif du voyage de cette princesse, le public croit déjà avoir percé le sombre nuage de l'avenir, et certainement l'Impératrice ne demanderait pas mieux que de voir l'accomplissement du pronostic qu'on fait pour elle.

N° 51. — 5 avril (*Extrait*).

La fermentation parmi les notables a été bien grande au sujet de l'extrait de l'avertissement ci-joint que le contrôleur général avait fait écrire. Les bureaux, lundi 2 avril, en ont témoigné leur douleur et leur surprise.

Il paraît que le Roi reçoit avec bonté les représentations que lui font les notables. On est ici dans une impatience incroyable. On voudrait voir le résultat de toutes les choses extraordinaires que M. de Calonne a dites et proposées depuis quelque temps. Un plaisant disait à Versailles il y a quelques jours : « Le contrôleur général est malade, car rien ne passe ! »

N° 52. — 8 avril.

Votre Majesté a vu par l'arrêté du bureau de M. le Prince de Conti, que j'ai eu l'honneur d'envoyer par le courrier dernier, combien les notables sentent fortement l'outrage que le contrôleur général a voulu leur faire par la publication de l'avertissement. Les arrêtés des bureaux du duc d'Orléans et de Bourbon semblent indiquer que M. de Calonne sera vivement

attaqué aussitôt que les notables auront repris leur travail qui a été suspendu pendant les jours de Pâques. M. le marquis de la Fayette a profité d'une invitation qu'a faite le comte d'Artois aux membres de son bureau de signer les avis qu'ils voudraient mettre sous les yeux du Roi. La noble franchise avec laquelle M. de Lafayette s'est exprimé lui a mérité un suffrage général. On lui sait un gré infini du patriotisme qu'il a montré : une vertu si peu commune dans ce pays-ci. Le duc de Guines et le président de Nice s'y sont aussi distingués : le premier par une réponse qui doit être excessivement bien faite, le second en donnant des éclaircissements sur les abus qu'on a voulu faire passer à la chambre des Comptes, où il est premier Président.

N° 53. — 12 avril.

Il est arrivé depuis peu de jours un grand changement dans le ministère. Lundi matin, on apprend que M. de Calonne et le garde des sceaux, tous deux ennemis mortels, ont été renvoyés en même temps. On s'épuise en conjectures et la vérité restera longtemps inconnue. Enfin, on a découvert d'une manière à peu près certaine ce que je vais dire très humblement à Votre Majesté. M. de Calonne a fait plusieurs démarches la semaine dernière contre le garde des sceaux. Il l'a accusé auprès du Roi d'être contraire à toutes ses opérations, de favoriser les libelles faits contre lui; enfin, il a dit au Roi qu'il ne pouvait rester en place, si son ennemi n'en sortait pas. Il a convaincu le Roi et a obtenu que M. de Lamoignon, son ami, remplacerait le garde des sceaux, mais, voulant pousser plus loin diverses attaques, et sans doute devenir premier ministre, il a essayé de renvoyer M. de Breteuil, mais la Reine alors a pris sa défense et, insistant fortement auprès du Roi, a obtenu que M. de Calonne éprouverait le sort qu'il avait voulu faire tomber sur M. de Breteuil. Mais le garde des sceaux n'en est pas moins resté renvoyé, et M. de Lamoignon nommé à sa place.

Le premier mouvement de M. de Calonne, en recevant l'ordre de sa démission que M. de Montmorin lui a apportée, a été de demander si c'était l'archevêque de Toulouse ou M. Necker qui lui succéderait. M. de Montmorin lui a répondu qu'il serait content de son successeur, et, en effet, on a nommé M. Fourqueux, honnête homme, mais vieux, mais infirme, mais incapable même dans sa jeunesse d'une telle place, et dont les forces ne permettront pas de soutenir un pareil fardeau : aussi tout le monde croit-il qu'il n'est là que par intérim. Il est certain néanmoins qu'on lui a proposé tout à fait la place de contrôleur général. Enfin, les notables doivent reprendre lundi prochain. M. de Calonne a ordre d'instruire son successeur de la quatrième section, et l'on ne conçoit rien au renvoi d'un homme dont on veut suivre les projets. On n'entend pas pourquoi M. de Calonne est congédié avec des formes si douces, car c'est comme malversateur qu'il peut mériter de perdre sa place : s'il ne l'est pas, il n'y a pas de raison pour la lui ôter; s'il l'est, l'illusion du Roi dissipée, sa faute doit le porter à une punition plus éclatante. Ce n'est pas tout encore. Est-il concevable que dans une crise, lorsque tous les agents du trésor royal sont partis pour avertir le nouveau contrôleur général qu'il n'y avait plus d'argent à la fin du mois, pour achever le paiement, on choisisse des mains défaillantes pour porter secours à un tel incendie? Est-il concevable qu'on tienne encore aux projets d'un homme qu'on renvoie, et qu'on en fasse l'objet de l'attention des notables? Enfin, cette suite d'énigmes ne peut s'expliquer qu'en appliquant pour raison à tout ce qui se fait le combat de deux partis qui triomphent l'un sur l'autre tour à tour et obtiennent successivement quelque chose de ce qu'ils demandent.

N° 54. — 15 avril.

M. Necker a reçu vendredi passé l'ordre de s'éloigner de Paris à dix lieues de distance, pour le punir d'avoir fait imprimer sa réponse, sans permission, c'est-à-dire pour n'avoir

pas souffert que, possédant les armes triomphantes de la vérité, on le déshonorât en plein à la face de l'Europe. Cet événement consterne tout Paris, et beaucoup de gens croient non seulement que cet exil ne durera pas, mais qu'il est impossible que les choses ne forcent pas à le rappeler à la tête des finances.

Quoi qu'il en soit, il semble bien extraordinaire qu'on n'accorde pas même la simple jouissance du repos à un étranger qui a plus mérité de la France qu'aucun des Français qui l'attaquent. Il est encore heureux que la rage de ses ennemis n'ait pas obtenu du Roi qu'on le traitât comme un étranger, en lui donnant l'ordre de quitter le Royaume. La Reine a défendu M. Necker avec un zèle et une bonté extrêmes.

N° 55. — 19 avril (*Extrait*).

L'embarras dans les finances est incroyable. Le Roi a tenu dimanche passé trois comités sans qu'on ait pris de parti propre à remédier au mal. Il est fort malheureux que les bonnes intentions de ce prince restent toujours sans effet, par suite de son ignorance en matière de finances et d'administration, et par la funeste dépravation des personnes qui lui cachent la véritable situation des affaires.

N° 56. — 26 avril.

J'envoie à Votre Majesté le discours que le Roi a prononcé à l'assemblée des notables. On dit qu'en l'entendant ils ont tous fondu en larmes : c'était un véritable transport. Il est certain que le discours est fait avec convenance et bonté; mais comme le résultat est cependant un million d'économies à côté de soixante millions d'impôts de plus, il me semble que, dans tout cela, il n'y a que la manière dont on s'y prend qui puisse inspirer de la reconnaissance. On ne peut s'empêcher, quand on voit cette ivresse nationale dans les moments les plus pénibles, de se rappeler un estampe anglaise

où un Français est surchargé d'un fardeau, et n'en crie que plus fort : Vive le Roi! Je ne sais si c'est un bonheur de gouverner un peuple si facile, mais je me persuade qu'un Roi qui aurait le bonheur de ressembler à Votre Majesté aimerait mieux commander à une nation éclairée et courageuse et recevoir les hommages que lui seul peut obtenir.

Il paraît qu'avec l'impôt du timbre, la répartition rigoureuse des vingtièmes et l'impôt sur les terres, le déficit pourra se combler.

Les nouvelles inventions fiscales ont l'inconvénient qu'ont les établissements dans les moments de crise; mais elles subsisteront à jamais; on en ajoute, mais il n'y a pas d'exemple qu'on en ait ôté. Il paraît assez vraisemblable que l'archevêque de Toulouse entrera dans le Conseil, mais sans un département fixé. Il s'est annoncé comme d'une trop mauvaise santé pour vouloir se charger des finances, et certes, dans le moment présent, M. Necker même serait effrayé d'un tel fardeau, On dit que l'intention de l'archevêque est de proposer M. Necker. Il s'agit de savoir s'il trouvera plus d'avantage à faire un grand bien à la France qu'à la gouverner seul, et sans partager son éclat avec personne. Ceux qui l'admirent le plus le croient susceptible de préférer le bien public à tout, mais c'est un homme très ambitieux; il aspire, sans doute, à devenir premier ministre. On ne peut ni le louer ni le blâmer, avant de savoir par quelle route il veut monter à l'autorité.

Quoique les notables aient été touchés jusqu'aux larmes du discours du Roi, les arrêtés des bureaux ont été pleins de fermeté. Ils ont demandé les comptes; ils ont parlé d'économies et il semble qu'ils témoigneront leur reconnaissance pour le Roi plutôt en l'éclairant qu'en lui obéissant aveuglément.

N° 57. — 29 avril (*Extrait*).

Les notables montrent beaucoup de fermeté. Ils ont demandé les états de dépense de tous les départements. Il paraît qu'ils

ont effectivement à cœur d'éclairer le Roi sur l'état déplorable où des dépravations de tout genre ont mis ses peuples et ses finances. Il est heureux pour la France, si l'ennui qui suit nécessairement toutes ces recherches, et les insinuations que font les gens malintentionnés n'aigrissent point assez le Roi pour l'engager à vouloir se tirer d'embarras par quelque coup d'autorité. Les bureaux ont chacun nommé des membres qui doivent s'assembler en comité pour examiner les différents états; on prétend qu'ils sont remplis de désordre et que l'obscurité y règne.

N° 58. — 3 mai.

L'archevêque de Toulouse doit son entrée dans le ministère en grande partie à la faveur de la Reine que l'abbé de Vermont, lecteur de cette princesse et honoré de sa plus intime confiance, a su ménager et conserver au prélat dont il est l'ami et le protégé depuis bien longtemps. Je crois cependant que le plus puissant motif qui a pu vaincre l'éloignement que le Roi avait de faire entrer un prélat dans son conseil est l'état très difficile des affaires, et l'embarras où l'on est de trouver promptement des moyens de remédier à la situation déplorable et aux abus énormes qui se sont glissés dans l'administration des finances. D'après les recherches qu'ont faites les notables et les lumières qu'ils ont pu tirer en examinant les différents mémoires d'administration où règnaient ensemble l'obscurité et la déprédation, il paraît qu'on peut fixer le déficit à cent quarante-sept millions. Le Roi a proposé différents plans économiques, mais on s'afflige dans le public de ce qu'il ne paraît point vouloir se prêter aux circonstances, en ne diminuant pour ainsi dire en rien le faste qui l'environne, ce qui se pourrait faire sans diminuer de l'éclat de la couronne. On ne sait point encore si l'archevêque de Toulouse adoptera le plan qui a été proposé aux notables. Un des articles les plus considérables est les *huit* millions de réduction sur les pensions. Comme la réduction porte sur presque toutes les classes de citoyens, le mécontentement est général.

Après un comité des ministres qui s'est tenu le 30 avril au soir chez le baron de Breteuil, qui est incommodé, les ministres sont montés chez le Roi, chacun de son côté, pour lui représenter l'état de crise où étaient les affaires, et pour le supplier de nommer un président pour le comité qui était chargé de vérifier l'état des finances. On croit que cette démarche a hâté la nomination de l'archevêque de Toulouse. Il est vraisemblable que l'assemblée des notables ne tardera guère à être dissoute.

N° 59. — 6 mai.

D'après le peu d'occasions que j'ai eues jusqu'ici de suivre M. de Montmorin, je n'oserais pas prononcer sur son caractère; d'ailleurs, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, il n'a presque pas eu le temps de se reconnaître, mais, si de légers aperçus pouvaient quelquefois autoriser à porter un jugement sur un homme, je ne craindrais pas de dire que le nouveau ministre des affaires étrangères aimera mieux sa place sans gloire que la gloire sans place.

On pense généralement que l'Impératrice ne compte pas inquiéter les Turcs cette année; pour en être entièrement persuadé, il faudrait oublier, ce me semble, et les forces qu'elle a sur les frontières de cet empire, et son ambition, à moins de lui supposer des projets encore plus vastes.

L'entrée de l'archevêque de Toulouse dans le ministère doit nécessairement être suivie de beaucoup de changements. Ce prélat a une grande réputation d'esprit et de caractère. Il veut fortement, qualité bien rare quand elle est tournée vers les choses nobles et élevées.

Il est fort à présumer que l'archevêque aura dans peu de temps le pouvoir de premier ministre, s'il n'en a pas le titre. La puissance de la Reine sera considérablement augmentée par ce nouveau choix. L'âme énergique de l'archevêque lui assurera un crédit qui de longtemps a été inconnu à la Cour, car aucun ministre depuis Maurepas n'a eu un véritable ascendant sur le Roi.

L'archevêque de Toulouse commence d'une manière qui plaira à la nation. Il promet pour le moment des économies de quarante millions et en fait espérer de plus grandes pour l'avenir. Aussi en a-t-on besoin pour réparer les maux causés par le désordre et la déprédation intérieurs.

M. de Villedeuil, ci-devant intendant de Rouen, est nommé contrôleur général; il ne travaillera avec le Roi qu'en présence de l'archevêque de Toulouse. Ce prélat a déjà proposé des réformes considérables qui ne tarderont pas à être publiques.

N° 60. 13 mai (*Extrait*).

Les recherches des notables sur l'état des finances, sur les abus énormes de luxe et de déprédation, vont de jour en jour plus en avant. On croyait que l'assemblée des notables serait finie vers le 16 du courant mois, mais, d'après la tournure que prennent les affaires, elle pourra bien durer jusqu'à la fin du mois.

N° 61. — 17 mai.

Il paraît que l'Impératrice de Russie que l'on croyait vouloir renoncer, au moins pour quelque temps, à ses projets de conquêtes, recommence à exciter des soupçons. Le comte de Montmorin m'a dit dans ma dernière conférence avec lui qu'il croyait bien que l'Impératrice n'entreprendrait rien de cette année, mais qu'il fallait la voir de retour à Saint-Pétersbourg pour en être entièrement sûr.

L'Impératrice de Russie a envoyé avec son courrier, qui est arrivé de Kieff, des présents magnifiques à Mme de Vergennes, M. de Montmorin, Mme de Ségur et M. Hénin, premier commis des affaires étrangères, le tout pour le traité de commerce qui a été fait entre la France et la Russie. J'ai remarqué que la manière très magnifique avec laquelle Sa Majesté l'Impératrice traite toutes les personnes qui lui ont rendu ou qui peuvent lui

rendre quelques services contribue beaucoup au succès de ses négociations, surtout quand elle s'attache les bureaux.

Les affaires de la Hollande inquiètent le cabinet de Versailles. Je ne saurais dire quel parti on prendra. Il me paraît que la voie de la négociation sera insuffisante, si la guerre civile s'allume dans ce malheureux pays. Cependant je crains qu'on ne l'emploie trop longtemps, sans la soutenir comme il le faudrait.

La réponse que le roi a envoyée aux bureaux a fait très mauvais effet. La défiance s'est répandue dans tous les esprits. On trouve que le roi ne s'est expliqué nettement sur aucun des articles proposés par les bureaux, que l'on ne peut pas se flatter d'une réforme suffisante, ni du rétablissement de l'ordre. Enfin, on dit hautement que le roi ne veut que des impôts pour remédier aux maux qu'une mauvaise administration a attirés sur l'État.

N° 62. — 21 mai.

L'assemblée des notables devait finir aujourd'hui, mais la cérémonie de la clôture a été remise à demain. On prétend que le Roi, n'ayant pas voulu renoncer à la chasse au cerf, qui vient tous les quatre jours, a mieux aimé garder les notables un jour de plus. Des personnes qui aiment moins la chasse que le Roi attendent avec une grande impatience la fin de l'assemblée pour voir quel sera le résultat des profondes réflexions qui ont été faites sur l'administration et si la lumière qui est jetée sur presque toutes les différentes branches produira quelque bon effet pour l'État.

Il est certain que, si l'archevêque a les talents et le caractère qu'on lui suppose, il peut tirer un avantage incroyable de la crise actuelle. Jamais ministre n'aura trouvé moins d'opposition qu'il en trouvera dans ce moment-ci, s'il sait en profiter ; il ramènera la force et la félicité en France, et il assurera, en même temps, le pouvoir du roi, car une administration vigoureuse et qui a l'ordre pour base doit nécessairement en être le plus ferme soutien.

N° 63. — 31 mai.

Le gouvernement est charmé de se voir débarrassé des notables, et l'on ne croit pas que de longtemps une pareille assemblée se renouvellera. Malgré les ménagements que les notables ont voulu observer, le gouvernement a trouvé qu'ils en disaient trop encore. Il faut une conduite parfaite ou tout au moins beaucoup de courage pour défendre ses fautes, quand on veut traiter avec une assemblée publique. Le résultat de celle-ci n'est pas bien précis. Votre Majesté verra par les derniers arrêtés du bureau du duc de Penthièvre qu'ils consentent, quoiqu'à regret, aux nouveaux impôts, et que leur courage consiste à montrer qu'ils obéissent malgré eux. Les deux grands biens dont la nation sera redevable aux notables sont les deux grandes bases de l'honneur et du crédit dont M. Necker n'a cessé de parler dans ses ouvrages, et qu'il avait commencé à établir pendant son administration: les assemblées provinciales et la publication des comptes de finances. L'archevêque de Toulouse est fort content, à ce qu'on dit, de la fin de l'assemblée; c'était un terrible surcroît de travail que d'avoir à rendre compte de ce travail même, et l'autorité est un moyen plus prompt que la discussion.

Le 11 juin, on portera au Parlement tous les édits qu'il doit enregistrer, et s'il fait des difficultés on les lèvera par un lit de justice. Moi, je pense que le Parlement imitera la conduite des notables, qu'il fera des représentations, mais qu'il cèdera en priant le Roi de tout ce qu'il est disposé à leur promettre et qu'il se verra forcé de ne leur pas tenir. Ce moment va décider du degré d'ascendant que prendra l'archevêque. Il ne paraît pas douteux qu'il restera longtemps en place, mais c'est du degré de considération qu'il y acquerra que dépendra son élévation à la place de premier ministre, objet de tous ses désirs. Il se pourrait cependant qu'il eût manqué le moment. Le Roi ne l'aime pas, et ne l'a nommé que par frayeur. L'effroi était si général qu'on s'est jeté dans ses bras pressé par le besoin d'être gouverné. Les ministres mêmes étaient si épouvantés de la si-

tuation des affaires qu'ils ne se seraient pas opposés au pouvoir de l'archevêque. Mais, au lieu de saisir en homme supérieur ce premier moment, il a perdu l'opinion. Il s'est montré faible dans l'exécution d'un plan de réforme, et n'a presque, pour combler le déficit, offert d'autres moyens que ceux que M. de Calonne avait indiqués. Chacun a relevé la tête, chacun a repris sa place. Peut-être n'est-il plus en mesure de s'élever au-dessus de la sienne. Cependant, on ne peut pas prévoir les effets de la protection de la Reine et du talent insinuant que l'archevêque possède, dit-on, au suprême degré. D'ailleurs on est en droit d'espérer qu'il a le véritable désir du bien : estimé depuis longtemps, avide de considération, il prendra sans doute une autre route que celle de son prédécesseur; ses suites funestes doivent l'en éloigner pour longtemps. Il fait profession d'une grande admiration pour M. Necker. Ils ont beaucoup d'amis communs et son exil, dit-on, va cesser. Je ne crois pas que personne regarde comme une grâce la fin d'une injustice qui a révolté toute la nation.

N° 64. — 5 juillet.

L'on est encore ici dans une entière incertitude par rapport aux événements politiques. Le cabinet de Versailles attend avec impatience des nouvelles de Berlin. Celles de Londres ne sont pas satisfaisantes, et l'Angleterre ne paraît plus aussi éloignée de la guerre qu'on s'en était flatté. Ce qui donne lieu à ces inquiétudes est principalement l'armement d'une escadre dont on ignore encore la destination et qui fait craindre que les Anglais pourraient avoir quelque envie de s'emparer des possessions hollandaises de l'Inde. Je ne doute point que si la France ajoutait la force à sa modération, elle ne parvînt à calmer la fermentation qui semble commencer de toute part. Mais il n'y a pas assez d'énergie dans le cabinet de Versailles : chaque ministre s'empare d'une portion de l'autorité; il est souverain dans son département et se soucie peu si les autres vont bien ou mal. L'œil qui embrasse l'ensemble et le bras qui le gou-

verne ne se trouvent point. De là viennent ces incertitudes qui font que les moyens les plus faibles sont toujours mis en usage et qu'on se trouve entraîné par les événements au lieu de les maîtriser.

N° 65. — 8 juillet (*Extrait*).

L'archevêque de Toulouse a éprouvé des difficultés au Parlement. On paraît déterminé à rejeter l'impôt du timbre, ou à demander au Roi ses états de recette, de dépense et d'économie. Si l'on jugeait par les simples calculs de la raison, il semblerait que l'intérêt de l'archevêque est d'empêcher la guerre de toute sa puissance, mais la résistance des parlements aux impôts, mais la résistance des courtisans aux économies, s'accroissent tous les jours; il n'est pas sûr qu'il ne croie pas obtenir par la guerre une force qu'il ne trouve pas dans son propre caractère. C'est un homme de beaucoup d'esprit, mais il paraît qu'il cède facilement, et ce défaut est assez général dans cette nation où l'amour de la patrie est presque éteint et où l'on a l'air de croire que les grandes choses peuvent se faire sans des sacrifices qui sont souvent pénibles, comme si le sublime résultat de gloire et de bonheur national pouvait s'obtenir sans peine et sans un soin non interrompu.

N° 66. — 19 juillet.

On ne s'était pas généralement attendu à la résolution que le Parlement a prise, malgré l'ordre positif du Roi d'enregistrer; 63 voix ont demandé qu'il fût supplié de retirer son édit, et 60 d'assembler les États généraux de son royaume. C'est maintenant un grand sujet de réflexion que le parti que le Roi doit prendre. Son autorité semblerait compromise, s'il accordait les états de recettes et de dépenses, après les avoir refusés trois fois. Le Parlement, d'ailleurs, se ferait à jamais droit de ce qu'il aurait obtenu.

Les parlements tendent à accroître leurs privilèges et l'on

ne peut rien leur accorder qui ne fasse loi. Il ne vient pas seulement dans l'esprit du gouvernement qu'il soit possible de penser à convoquer les États généraux. Les notables lui ont déjà paru trop forts. Il est certain aussi que la nation n'est pas disposée, dans le moment présent, à la soumission. D'un autre côté, une résolution de la part du Roi, un lit de justice qui force le Parlement à enregistrer, peuvent avoir les suites les plus funestes. L'impôt du timbre nommément ne peut pas se percevoir sans le consentement du Parlement, puisqu'il faut qu'il reconnaisse pour insuffisants les reçus écrits sur du papier non timbré. D'ailleurs, quand on aura réduit le parlement de Paris, il faudra plus de force encore pour réduire les parlements de province. A Paris, les capitalistes demandent les impôts, et l'on s'accoutume maintenant à prendre ce qui nous environne pour la nation ; mais dans les provinces où il y a fort peu de rentiers, on préfère secrètement la banqueroute aux impôts. Le ministre des finances se trouve malheureusement placé entre ces deux fléaux, et l'archevêque de Toulouse est à plaindre d'avoir à exécuter le mal que son prédécesseur a rendu nécessaire dans un pays où le présent est tout. Mais l'occupation des affaires est si nouvelle en France qu'on ne les juge pas encore avec la réflexion qu'elles demandent; et l'imagination est plutôt frappée par l'aperçu des vraisemblances que la raison convaincue par l'examen des faits. On croit assez généralement que l'archevêque de Toulouse essaiera de traiter de nouveau avec le Parlement. Il possède, dit-on, d'une manière remarquable le talent de persuader, et il ne négligera pas d'en faire usage. On a déjà le tableau de vingt millions d'économies: quatorze sur le département de la guerre, quatre des retranchements sur les pensions et trois millions environ sur les maisons du Roi, de la Reine et des princes. Mais le vœu public serait que le Roi fît des retranchements plus considérables sur sa maison. La nation le voudrait voir supporter avec elle les malheurs du royaume et ce serait un bon conseil à donner au Roi que de l'engager à s'astreindre à quelques privations marquées. La confiance renaîtrait, et dans ce pays-ci, où plus que partout

ailleurs on tient compte au Roi de toutes ses intentions, où l'on s'enthousiasme plutôt qu'on ne calcule, on croirait le déficit de cent trente millions comblé, si l'on savait que le Roi a fait dans sa maison pour sept ou huit millions de réformes.

N° 67. — 26 juillet.

L'Angleterre a donné des assurances très formelles au cabinet de Versailles qu'elle n'avait point de projets hostiles et que l'escadre qui est prête à partir n'est destinée qu'à faire des évolutions. Cependant, on ne peut point compter sur la tranquillité tant que les affaires de Hollande sont en brouillerie, et qu'il n'y a pas d'apparence de voir renaître le calme. Personne n'ignore qu'il serait très important pour l'Angleterre de détacher de la France un allié aussi essentiel que les Provinces Unies, et jamais l'Angleterre n'a trouvé sa rivale dans une position plus embarrassante que celle où elle se trouve aujourd'hui. Ces considérations ne sont peut-être pas assez puissantes pour engager le roi d'Angleterre à faire la guerre, mais il me paraît qu'elles rendent du moins vraisemblable l'opinion de ceux qui regardent la guerre comme presque inévitable.

Les embarras du gouvernement avec les parlements augmentent journellement. La résistance opiniâtre de celui de Paris pour l'enregistrement des impôts forcera le Roi à tenir un lit de justice ou à retirer son édit, deux expédients dont les suites auront de grands inconvénients.

N° 68. — 9 août.

Je me suis aperçu dans ma dernière conférence avec M. de Montmorin qu'il ne regarde plus comme une chose si facile d'obtenir du roi de Prusse d'arrêter la marche des troupes que ce prince a fait avancer vers la frontière de Hollande.

Le cabinet de Versailles est très indécis sur le parti qu'il doit prendre au cas où cette affaire prendrait une tournure sérieuse. Il pourra encore rester huit à dix jours dans cette incertitude, car on attend le retour d'un courrier de Berlin qui

apportera la réponse aux dernières tentatives qu'on a faites auprès du roi de Prusse. Si elle n'est pas telle qu'on la désire, il n'y aura plus moyen de reculer ; il faut abandonner ou prendre ouvertement la défense du parti patriotique, si cependant il ne se présente pas quelque nouvel incident qui pourra procurer à la France la possibilité de se conduire de la même manière qu'elle l'a fait jusqu'ici.

Les événements intérieurs contribuent beaucoup à augmenter les embarras du gouvernement. La cour a de la peine à se déterminer à des sacrifices qui sont devenus indispensables, et il semble qu'elle ait oublié que le plus beau droit de l'autorité est de soulager les maux du peuple.

On dit que le Roi s'est montré fort dur à son lit de justice. Cette contenance n'a produit autre chose que d'aigrir un peu plus le Parlement. Mardi dernier, il a protesté comme de coutume contre l'enregistrement forcé du jour précédent, et il a ajouté dans son arrêté que tout ce qui s'y était fait était illégal et nul. Le Parlement s'est ajourné pour lundi, afin de prendre de nouveau ces affaires en considération.

M. de Brantsen m'a dit que M. de Montmorin s'était expliqué avec lui d'une manière assez claire pour lui faire entendre que le roi de France voulait soutenir les Hollandais patriotes, s'ils étaient attaqués par le roi de Prusse. Je ne sais pas si cette volonté est bien décidée, mais, d'après les informations que j'ai faites auprès de plusieurs personnes qui sont ordinairement instruites des mouvements des troupes, je suis fondé à croire que l'ordre de marche n'est pas encore envoyé. Il est vrai qu'on assure que les troupes destinées à former le camp de Givet seraient prêtes au premier signal.

N° 69. — 16 août.

Le dernier arrêt du Parlement a paru si fort à la cour, qu'elle vient de l'exiler à Troyes, ville de son ressort, où il continuera ses fonctions. Il est difficile de peindre à Votre Majesté le mouvement qu'une telle nouvelle a causé dans les esprits.

Les parlements sont punis pour avoir déclaré que la nation seule pouvait consentir aux impôts, et qu'il était incapable de la remplacer. Ce n'est pas pour avoir maintenu leurs privilèges, mais pour les avoir abandonnés qu'ils sont exilés, et l'intérêt général les accompagne. La conduite de la cour est si extraordinaire qu'on ne peut l'expliquer que par la crainte de la guerre. Il semble qu'elle ne peut prendre un parti si violent et si contraire à l'opinion publique que parce qu'elle a un besoin absolu d'argent et d'une excuse prochaine à donner à la nation, en lui montrant à la fois la nécessité de la guerre et des impôts pour la soutenir. Un tel événement serait sans doute affreux pour la France, mais peut-être tirerait-il le gouvernement d'une position dangereuse. Tous les esprits sont occupés des affaires d'administration : on discute chaque opération. La société en France ressemble à quelque égard à la Chambre des Communes d'Angleterre. On veut un changement dans la Constitution. La considération du Roi est tellement tombée que, loin d'être un obstacle au progrès de la liberté, il sert de motif à ceux qui la désirent. La guerre, en excitant l'ambition de tous les militaires, en réveillant dans tous les cœurs la passion de la gloire nationale, distrairait peut-être des objets d'administration et ferait supporter les impôts. Peut-être le gouvernement fait-il secrètement ce mauvais raisonnement qui deviendrait indubitablement funeste pour lui et pour l'État. Je ne crois point les esprits disposés à la révolte. Il faut que le mouvement soit dans le bas peuple pour que la guerre civile commence, et il n'est encore que dans une classe un peu plus relevée (du moins, la disposition du peuple de Paris est-elle telle). L'on voudrait forcer le Roi à convoquer les États généraux par la résistance de tous ces corps et de toutes les provinces. Enfin, l'on a tellement le désir d'un changement dans la constitution qu'on craint un bon administrateur (car l'archevêque de Toulouse a perdu l'opinion qu'on avait de lui) parce qu'il éloignerait la crise qui peut seule amener une révolution. Voilà, Sire, d'après mes observations, l'état de l'opinion publique en France, et maintenant elle mérite d'être étudiée, car elle est devenue la véritable

force qui contient l'autorité et, mieux que le Parlement, distingue la monarchie de l'état despotique. Il paraît que l'archevêque de Toulouse veut beaucoup user d'autorité.

J'envoie à Votre Majesté la liste des réformes qu'on avait fait paraître le jour même que le Parlement s'est attiré sa disgrâce. On voulait l'adoucir, on a trouvé qu'il eût mieux valu les faire paraître en même temps que les impôts et non pas comme si la peur y avait forcé. La suppression du duc de Coigny, qu'on croit fort aimé du roi, était faite pour donner de l'éclat aux réformes; mais ceux qui mettent des chiffres à côté des phrases croient que le total de tout ce qui est énoncé dans le règlement ne vaudra pas plus de deux millions de diminution de dépense.

N° 70. — 19 août.

La fermentation qui règne dans les esprits vient de donner lieu à une nouvelle scène.

Monsieur et le comte d'Artois sont venus à Paris vendredi, le 17, pour faire enregistrer à la Chambre des comptes et à la Cour des Aides la subvention territoriale et l'impôt du timbre. Monsieur fut reçu avec des acclamations universelles; on lui criait : « Courage, monseigneur, vous êtes le soutien et l'espoir de la Nation! » Le comte d'Artois ne fut pas si bien reçu. Des huées et des coups de sifflets partirent de toutes parts. En sortant pour regagner sa voiture, il fut tellement pressé que les gardes qui l'environnaient furent obligés de baisser la baïonnette contre la populace. On entendit des voix qui disaient ; « A Bicêtre! à Bicêtre! » Deux espions de police qu'on reconnut furent tellement maltraités que l'un de ces malheureux est à toute extrémité.

Il est impossible de se faire une idée de tout ce que l'on dit contre le Roi et la Reine; les plus modérés disent que le Roi est trompé, qu'on lui cache de la manière la plus criminelle et l'état de ses sujets et la justice de leurs réclamations, qu'on depeint la nation avec les couleurs les plus odieuses, tandis que les malheurs présents et ceux qui se préparent pour un

temps plus éloigné sont la véritable cause de la fermentation et de l'alarme générale. Ils ajoutent que les gens dont le seul art consiste à flatter et à repousser la vérité, chez lesquels l'intérêt personnel a pris la place de l'amour pour le Roi, et l'insouciance celle de l'amour pour la patrie, qui ne travaillent qu'à corrompre leur maître en lui donnant le défaut de l'indifférence, sont enfin parvenus à faire d'un roi qui serait bon, juste et économe, si on l'avait laissé à lui-même, un prince qui méconnaît ses devoirs et qui est insensible à des malheurs qui n'ont d'autre origine que son indifférence. Voilà, Sire, un détail abrégé de ce qui se fait et dit ici. Le temps seul pourra apprendre quelle sera la suite d'un mouvement aussi vif et aussi général.

N° 71. — 23 août.

L'agitation de Paris continue. Il y a eu quelques émeutes populaires dont les espions de la police étaient l'objet, mais qui cependant étaient si clairement excitées par quelques jeunes gens attachés au Parlement et que son absence réduit à vivre dans l'oisiveté, qu'elles ne mériteraient peut-être pas l'inquiétude que le gouvernement a manifestée. On a doublé les gardes, on a fermé les clubs établis depuis plusieurs années, composés en grande partie de ce qu'il y a de mieux dans les différents ordres de la société de Paris, on a défendu de s'attrouper dans les rues et dans les jardins publics : il paraît que le gouvernement croit gagner au silence général. C'est presque apprendre qu'on doit être mécontent que de montrer une telle crainte des conversations sur les affaires publiques.

Le Parlement a été reçu avec acclamation à Troyes. Ils se sont rendus chers à la nation en résistant aux impôts et en déclarant que les États généraux avaient seuls le droit de les accorder. Ce principe, qu'on trouve écrit dans des auteurs bien anciens, frappe cependant comme une idée nouvelle. On commence à s'y accoutumer, et je ne serais pas étonné si l'année prochaine amenait le grand événement de la convocation des

Etats généraux. En attendant, si les effets publics n'éprouvent pas quelques baisses alarmantes, l'archevêque de Toulouse aura quelques mois de calme. Je le crois décidé à ne point énoncer dans le moment présent les édits pour être enregistrés dans les provinces. On n'exile point la Chambre des Comptes ni la Cour des Aides; on négocie même avec elles, et l'on consentirait à modifier l'impôt, si ce pas en arrière pouvait suffire.

N° 72. — 2 septembre.

La nomination de l'archevêque de Toulouse à la place de ministre principal a fait remonter le crédit. Dans le moment présent peut-être était-il nécessaire de réunir la puissance; et comme il est maintenant reconnu que celui qui la possède ne l'a pas, il devenait indispensable qu'il la remît en d'autres mains. C'est sans doute la réflexion qui a décidé le Roi à ce parti, pour lequel il avait toujours montré une grande aversion, mais auquel il a été déterminé par la Reine. Le temps découvrira les intentions et les facultés du nouveau ministre principal. En attendant tous les parlements des provinces continuent de résister d'avance aux impôts qu'on pourrait leur proposer et le cri des États généraux retentit d'un bout à l'autre.

M. Lambert a été nommé contrôleur général. On croit que l'archevêque veut lui donner un collègue, mais son choix n'est pas encore connu. Les départements de la guerre et de la marine sont encore vacants. Le ministre n'a pas encore décidé s'il remplacera les ministres par des Conseils où s'il laissera les choses sur l'ancien pied. En attendant, M. de Breteuil a le portefeuille de la guerre, et M. de Montmorin celui de la marine.

Il paraît que l'embarras des affaires intérieures et le manque d'argent et de crédit fait désirer avec passion à la France de conserver la paix. Je crains que ces raisons ajoutées aux vues pacifiques du roi de France ne le déterminent à

un peu sacrifier les intérêts de la Hollande et à forcer ces républicains à se repentir longtemps d'avoir cru trop facilement de trouver un ferme appui dans leur nouvel allié.

N° 73. — 8 septembre.

J'avais appris que la guerre entre les Turcs et la Russie était inévitable. Je dis au ministre que l'événement arrivé le 16 août à Constantinople étant très inattendu, je n'avais reçu de Votre Majesté aucun ordre qui pouvait régler ma conduite à cet égard : aussi je n'avais pas hésité à demander des éclaircissements surtout dans un moment où il fallait chercher à ne pas perdre de temps. M. de Montmorin m'a dit qu'il avait eu à peine le temps de faire au Roi son maître le rapport de la déclaration des Turcs, qu'il ne savait pas encore quel parti le roi de France comptait prendre et qu'on attendait l'arrivée d'un courrier de Vienne. Il m'a promis, en même temps, de m'informer de la décision qui sera prise, mais comme je craignais un peu de lenteur de sa part je l'ai prié d'informer le Roi et son conseil de ma demande, ce qu'il s'est engagé à faire.

Je suis fâché, Sire, d'être obligé de dire à Votre Majesté que je crois le cabinet de Versailles trop faible pour en attendre une conduite digne de la France. Peut-être l'archevêque de Toulouse aura-t-il de l'énergie, mais on n'en sait presque rien encore. On n'entend parler que de désordre dans les finances, de déprédations dans tous les départements, d'un mécontentement général sous un fardeau d'énormes impôts; avec cela, une armée qui semble plutôt formée pour servir d'apanage aux courtisans que pour faire la gloire et la sûreté de l'État. Une telle situation ne permet presque pas que l'on se flatte de voir la France prendre un parti que la noblesse et la force peuvent seules inspirer. L'unique espérance serait si l'ordre pouvait reparaître, et des mœurs plus austères prendre la place de la corruption.

N° 74. — 13 septembre.

On ne sait pas encore à Versailles le parti que l'on prendra

relativement aux Turcs, et je ne regarde point cette résolution comme chose facile, tant par rapport à l'objet dont il est question, qu'à cause des différentes passions et intérêts des personnes dont dépend la décision. D'un côté, l'intérêt politique et les avantages considérables que la France tire du commerce du Levant les porteraient à prendre fait et cause pour les Turcs, mais de l'autre les affaires intérieures de ce pays et la crainte de déplaire à la cour de Vienne mettent des obstacles qu'on ne pourra surmonter que très difficilement, et qui demanderaient une force qui sera peut-être difficile à trouver dans le conseil du roi de France. Le comte de Montmorin m'a réitéré mardi passé la promesse qu'il m'avait faite de me faire part du parti qu'on prendrait. On croit assez généralement que c'est le ministre anglais à Constantinople qui a déterminé les Turcs à rompre avec la Russie, en leur faisant entendre que la France ne trouverait jamais moyen de leur conserver la paix avec la Russie qu'en exigeant d'eux des services continuels. Je ne sais point si cette assertion est vraie, mais ce qui paraît certain, c'est que les Turcs se plaignent du peu de chaleur avec laquelle la France a pris leurs intérêts depuis longtemps.

N° 75. — 16 septembre (*Extrait*).

Il paraît que la cour s'est déterminée à entrer en négociation avec le parlement de Paris exilé à Troyes. On dit que l'impôt du timbre et la subvention territoriale seront révoqués, le Parlement rappelé et le déficit rempli par les économies et les deux vingtièmes perçus à la rigueur. M. de Brienne, frère de l'archevêque, a été nommé ministre de la guerre.

N° 76. — 23 septembre.

Dans le moment qu'on a appris ici que les troupes prussiennes s'étaient emparées de la ville de Gorcum, et qu'elles avançaient en Hollande, on croyait que la France s'empresserait de remplir les engagements qu'elle avait pris pour la

défense de la province de Hollande, mais jusqu'à présent le gouvernement n'a donné aucun ordre de marche. Je fus hier chez M. de Brantzen pour savoir de lui les mesures que la cour de France avait prises dans une circonstance où la force et la célérité sont également nécessaires. Il m'a dit à mon grand étonnement sous le sceau du secret le plus inviolable qu'il savait que les troupes françaises ne pourraient pas être en marche au plus tôt d'ici à deux mois, et qu'en conséquence les Hollandais se verraient apparemment forcés de souscrire aux lois du plus fort. L'opinion de l'ambassadeur de Hollande est que le stathouder rentrera incessamment à La Haye, qu'il sera remis dans ses droits et qu'on remerciera la France de son secours qui vraisemblablement ne sera prêt qu'au moment qu'on n'en aura plus besoin. M. de Brantzen m'a encore dit que M. de Montmorin lui avait montré mercredi 12 la copie de la dépêche à M. de Barthélemy qui contenait la déclaration à la cour de Londres. Le comte de Montmorin a en même temps donné à l'ambassadeur les assurances les plus positives que le Roi son maître était décidé à soutenir la Hollande. L'ambassadeur a tout de suite fait part de cette promesse aux États généraux. Il m'a dit qu'elle parviendrait lundi 24 septembre lors même qu'ils se verraient entourés par les troupes prussiennes. Aussitôt que l'ambassadeur a été informé de la prise de la ville de Gorcum, il écrivit au comte de Montmorin de la manière la plus pressante pour le sommer de remplir les promesses données. J'ai vu la réponse qui était déclinatoire. On parle en même temps de la bonne volonté du Roi pour la République et de la difficulté qu'on trouvera à la manifester. Je crois de mon devoir d'avoir l'honneur de dire à Votre Majesté que M. de Brantzen serait perdu, si jamais on venait à savoir la moindre chose de tout ceci.

N° 76. — 25 septembre.

La paix est faite entre la cour et le Parlement. Le gouvernement a été forcé de retirer l'acte du Timbre et la subvention

territoriale, et le Parlement a enregistré les deux vingtièmes. J'ai l'honneur d'envoyer l'arrêt à Votre Majesté, vraisemblablement le dernier que cette cour enregistrera à Troyes, car elle revient à Paris dans cinq ou six jours. L'archevêque se trouve débarrassé, par le retour du Parlement, d'une affaire qui aurait pu prendre la tournure la plus fâcheuse. Je ne sais pas s'il a beaucoup de suite dans le caractère, mais il est certain qu'il en aura grand besoin, s'il veut ramener l'ordre et la confiance que la déprédation de l'ancienne administration et les changements de mesure ont entièrement bannis. Le public accuse l'archevêque de ne s'être encore arrêté à aucun plan. Il est certain qu'il a jusqu'à présent mérité ce reproche; mais peut-être pourrait-on dire à sa justification que des circonstances impérieuses ne lui ont pas toujours permis de prendre la route qui aurait le plus convenu à son caractère. Il est même possible que, n'étant pas dans le commencement aussi ferme dans sa place qu'il pouvait le désirer, il s'est plus occupé des moyens de s'y affermir que d'autres choses. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'archevêque qui a maintenant entre ses mains la toute-puissance ne trouverait plus d'excuse, s'il trompait l'attente de la nation.

Le comte de Montmorin a reçu dimanche au soir un courrier de Londres, qui lui apportait la nouvelle que le roi d'Angleterre, en réponse à la déclaration de la cour de France qui contenait qu'elle était décidée à soutenir la Hollande dans le cas où le roi de Prusse emploierait des voies de fait, avait de son côté déclaré qu'il armerait, si le roi de France envoyait des troupes en Hollande. Cette nouvelle cause une grande consternation à Versailles où l'on veut éviter la guerre à quelque prix que ce soit, comme on l'a fort bien prouvé par la conduite honteuse et faible qu'on a eue pour la Hollande. Tout le monde est d'accord de blâmer le gouvernement; mais ce que personne ne peut concevoir, ce sont les promesses qu'on a faites jusqu'au dernier moment à la Hollande de lui donner du secours, et la déclaration à la cour de Londres est impardonnable, car on n'était pas forcé à une pareille conduite.

L'on n'a peut-être jamais vu qu'un grand État, en moins de huit jours, ait pris les engagements les plus solennels et ait reculé de même. La Hollande réunie sous le pouvoir du stathouder remerciera probablement la France de l'intérêt qu'elle veut prendre dans ses affaires et lui déclarera qu'elle n'en a plus besoin. De cette manière, on n'aura plus rien à craindre de l'Angleterre qui n'a exigé autre chose sinon qu'on ne se mêlât point des affaires de la Hollande.

Le comte de Montmorin paraît très humilié de ce qui vient d'arriver. Je lui ai demandé si les Turcs devaient s'attendre à recevoir un pareil traitement que la Hollande. Il m'a dit avec embarras qu'il espérait que non. Il m'a dit qu'il me ferait part de la conduite que la France tiendra, mais qu'on ne pourrait prendre aucun parti avant d'avoir reçu un courrier de Pétersbourg, qui mettra cette cour au fait des véritables intentions de l'Impératrice.

Je viens d'apprendre que M. de Brantzen, conformément aux ordres qu'il avait reçus des États généraux, a communiqué hier au comte de Montmorin que Leurs Hautesses Sérénissimes remerciaient la France de l'assistance qu'elle leur avait offerte, mais qu'ils n'en avaient plus besoin, ayant eux-mêmes trouvé le moyen de ramener le calme dans la République.

N° 77. — 27 septembre.

Il ne faut, Sire, chercher l'explication des mouvements qui ont agité la France depuis près d'une année, dans aucune intrigue particulière, c'est la force des affaires et la faiblesse de ceux qui gouvernent. Ce combat continuel a tantôt contraint à des fautes, tantôt à des partis raisonnables.

La duchesse de Polignac est très bien traitée de la Reine, depuis son retour d'Angleterre, il ne reste plus de trace de la froideur qui avait existé au commencement de cette année; mais la duchesse a perdu presque tout son crédit à l'égard des affaires publiques. Elle n'est point bien avec l'archevêque : car elle ne pourra pas lui pardonner tout le mal qu'il a fait

à ses amis. L'archevêque a fort intrigué auprès de la Reine pour être mis à la tête des finances, mais il n'y fût pas parvenu, si l'on n'avait pas été effrayé du désordre universel, et si l'on n'avait pas cru que le crédit exigeait un nom dont la considération serait de quelque influence, mais il n'aurait pas été nommé ministre principal, si l'affaire du Parlement n'avai fait penser qu'il fallait leur imposer en concentrant dans un seul homme toute la puissance. Certainement les intrigues se sont mêlées aux événements, mais elles ne les ont pas fait naître. Il n'y a pas le cas essentiel d'abuser d'homme prépondérant. Le Roi n'a consulté personne et la Reine elle-même qui l'a dirigé n'a tiré force que de l'état des affaires. Je sais que quelques personnes ont prétendu que l'archevêque avait lui-même excité la résistance des parlements pour rendre nécessaire sa nomination ou pour nécessiter le Roi à consentir aux économies, mais ce sont de faux bruits. Je passe ma vie avec les amis de l'archevêque et je puis répondre à Votre Majesté qu'il n'a jamais eu la coupable intention de bouleverser le royaume pour s'élever sur ses ruines ni le dessein de forcer le Roi à des réformes qu'il était le maître d'obtenir sans ce moyen violent. C'est un homme d'esprit, mais d'un caractère versatile; beaucoup d'impôts lui ont paru une manière simple de combler le déficit et il n'a pas contraint son génie à trouver une ressource plus heureuse.

Le caractère de M. de Montmorin est maintenant peu important : il n'a point eu une grande influence et à présent en a moins que jamais, puisque c'est l'archevêque qui gouverne tout et met particulièrement de l'intérêt aux choses étrangères pour lesquelles il se croit surtout du talent. Je me suis déjà rapproché de lui par une amitié réciproque; il m'a parlé à merveille de l'alliance de la Suède avec la France, — mais ces dispositions peuvent changer. — Le plus grand défaut de l'archevêque est d'avoir la plus grande déférence aux observations des autres. Quoique l'archevêque soit ministre principal, M. de Breteuil et M. de Montmorin travaillent seuls avec le Roi.

On disait que M. de Montmorin tâchait de renverser l'archevêque, mais je le crois incapable d'une telle intrigue. Je pense que ses efforts seraient impuissants. Ce n'est pas la force de l'archevêque, mais la faiblesse du comte de Montmorin qui me le persuade. C'est un honnête homme, mais timide. Je pense donc qu'il cherchera plutôt à s'appuyer sur le pouvoir d'un autre qu'à se créer une existence indépendante et je pense encore que les affaires sont dans un tel état, dans une telle crise que ce sont elles seules qui feront ou détruiront l'existence des ministres.

La puissance des hommes cesse quand les choses sont à un certain point; la faveur s'anéantit et le talent l'emporte quand la frayeur s'empare de tous les esprits.

N° 78. — 31 septembre.

La nouvelle que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté dans une apostille du 25 septembre est fautive en ceci que c'était de la part de la province de Hollande et non des Etats généraux que l'ambassadeur de Hollande remerciait de l'assistance que la France voulait leur donner et que les États eux-mêmes avaient réclamée dans un temps où ils ne pouvaient pas espérer de voir le calme et l'ordre renaître.

L'archevêque et M. de Montmorin sentent l'humiliation que la France s'est attirée par sa conduite à l'égard de la Hollande. S'il est trop tard de la réparer, on espère du moins que ce qui vient d'arriver persuadera qu'il faut tenir une autre conduite pour la France, si elle ne veut pas perdre entièrement sa considération. J'ai vu l'archevêque, je lui ai parlé de l'effet que produirait infailliblement en Europe la faiblesse que la Cour de France venait de montrer, et de l'indispensable nécessité de prendre un parti assez ferme pour ramener les alliés et imposer aux autres. Le prélat en est convenu avec moi; il a jeté toute la faute sur l'administration passée, et j'ai eu l'air d'en être persuadé. « Quand j'ai pris, me dit-il, le gouvernement des affaires, les finances et la politique étaient dans un égal

désordre. Le corps de l'État est dans tout son entier; il n'y a que ses membres qui sont gênés; en leur donnant de la liberté, on viendra à bout de tout. J'espère, ajouta-t-il, de pouvoir faire jouer à la France le rôle qui lui convient. — J'en suis bien convaincu, lui dis-je, car je ne doute pas qu'avec une volonté ferme et les moyens de la France vous ne rendiez à ce pays la considération et l'influence qui semblent lui appartenir. »

N° 79. — 5 octobre (*Extrait*).

M. de Grenville, ami intime de Pitt, est arivé ici pour donner des assurances que l'Angleterre ne veut pas la guerre. Toutefois si la cour de France ne se décide point d'envoyer des troupes en Hollande, il me semble que l'Angleterre n'a rien à désirer. La faiblesse de la France à l'égard de la République ayant passé toutes les mesures jusqu'ici connues, le gouvernement craint que le roi d'Angleterre ne soit pas de bonne foi; appuyant son jugement sur les grandes préparations de l'Angleterre et l'activité prodigieuse qu'elle y met, on tâche ici d'imiter l'Angleterre pour ne pas être pris au dépourvu. M. Grenville doit retourner un de ces jours. Je ne sais pas encore la réponse qu'on lui fera. L'archevêque m'a paru disposé à y mettre de la noblesse. Il a paru en sentir toute la nécessité; je ne sais point encore s'il aura la même opinion au moment décisif. — Le cabinet français, absorbé par les affaires intérieures et peu préoccupé du commerce, semble attacher peu d'intérêt à l'entrepôt proposé pour Gothembourg. — Rien de décidé pour la Turquie.

N° 80. — 7 octobre (*Extrait*).

J'ai vu M. de Saint-Priest qui est revenu jeudi au soir. Il est pénétré de douleur de l'affront que la France vient d'essuyer. Son bonheur a voulu qu'il se soit arrêté à Anvers quelque temps de plus qu'il n'avait pensé, ce qui lui a donné le temps d'y apprendre ce qui se passait à La Haye. Sans cela, il serait

entré dans cette ville en même temps que le stathouder et aurait vu son caractère exposé aux insultes de la populace.

N° 81. — 14 octobre (*Extrait*).

Depuis que le gouvernement est occupé d'affaires extérieures d'une si grande importance, il paraît que la fermentation du dedans du royaume s'est un peu ralentie. Cependant le parlement du Dauphiné vient de donner un arrêt de défense contre l'administration provinciale de son ressort. Les administrations des autres provinces rencontrent aussi différentes difficultés; peut-être pourra-t-on les attribuer à une formation très compliquée et aux soins que les intendants se donnent pour discréditer sous main aux yeux du gouvernement et de la nation un établissement qui nuira infiniment à leur autorité.

N° 82. — 15 novembre.

Le ministère français semble destiné cette année à être sans cesse accablé par les plus grandes difficultés. Le parlement de Paris qui a été en vacances reprendra dans quelques jours ses fonctions. Il paraît que cette Compagnie est décidée à n'enregistrer aucun emprunt sans la promesse des États généraux, et l'argent devient si nécessaire qu'il est presque certain qu'on mettra dans le préambule de l'édit d'emprunt qu'on les assemblera dans deux années. Mais la grande difficulté, c'est la composition de ces États généraux. On croit que le désir du gouvernement serait qu'ils fussent formés par les députés des administrations provinciales, mais, comme ses membres ont été nommés par le Roi, il paraît illégal de faire représenter la nation par eux. Quelque parti cependant que l'on prenne encore, ce grand pas fait, il ne sera plus, je crois, au pouvoir de la cour de suspendre le mouvement des esprits, et les notables choisis par le Roi, sans pouvoir légitime, ont donné cependant assez de preuves de courage pour faire pressentir ce que seront aujourd'hui les États généraux. Je ne sais si c'est un bien pour cette nation

qu'une si grande révolution; mais ce qui est bien remarquable au moins, c'est que cette nation soit la première dans laquelle les finances seront la cause des plus grands événements, et qu'un seul homme aura mis le Roi plus dans la dépendance de la nation que toutes les guerres et les malheurs des dernières années du règne de Louis XIV ne l'y avaient placé. Il faut avouer aussi que les esprits sont entièrement changés. Les philosophes les ont animés; mais plus que tout, l'inconsidération dans laquelle les ministres du Roi l'ont fait tomber a inspiré à tous ses sujets un courage fondé sur l'opinion de sa faiblesse. Dans le moment présent il me semble que toute l'Europe doit bien vivement s'intéresser aux événements qui se passeront en France dans cette année, car la constitution de ce royaume doit influer sur ses relations politiques.

Les amis de l'archevêque commencent à dire qu'il a toujours désiré les États généraux et qu'il a excité lui-même les oppositions du Parlement pour y forcer le Roi; mais je ne crois pas qu'il puisse être de l'intérêt du principal ministre de hasarder l'autorité royale.

N° 83. — 20 novembre.

Le Roi, sans avoir prévenu personne que la veille fort tard, est arrivé lundi matin au palais, il a proposé un édit d'emprunt et d'état civil des protestants. L'édit d'emprunt annonçait cinq emprunts pendant cinq années, et la promesse vague de présenter à la nation assemblée en 1792 le tableau satisfaisant de l'état des finances. Pendant neuf heures entières, le Roi a entendu les discours de sept conseillers qui successivement ont parlé pour lui demander sa parole royale des États généraux dans deux ans, et lui faire sentir qu'emprunter sans gage augmentait le déficit et ne faisait que reculer le mal présent pour l'accroître ensuite. Le Roi n'a pas prononcé un seul mot. A la fin, il a dit seulement : « Je veux qu'on enregistre. » Le duc d'Orléans s'est levé et lui a demandé si cette séance royale où la liberté des suffrages avait été permise devait se changer en

lit de justice. Le Roi a dit que non, mais qu'il voulait qu'on enregistrât. Il est sorti et le Parlement a protesté par un arrêt. La nuit même, deux magistrats : l'abbé Sabatier et M. Fréteau, ont été enlevés pour être conduits dans deux horribles prisons; le premier au mont Saint-Michel et le second au château de Langeais. — Le duc d'Orléans a été exilé à Villers-Cotterets. Hier le Parlement a été mandé de venir à Versailles. Il a fait un arrêt. Le Roi a fait biffer l'arrêt du lundi, et a donné sa parole royale d'assembler les États généraux en 1792. Il est certain que cinq années dans un royaume comme celui-ci laissent bien à prévoir des changements. Dans ce moment la grande question est si l'emprunt va se remplir. Il est pour cette année de 125 millions. Si l'intérêt très fort détermine les capitalistes à s'y livrer, dans ce cas, l'archevêque n'a rien à craindre pour sa place. Mais, au contraire, si le crédit lui manque, je ne pense pas que la puissance de la Reine et du Roi réunis puisse le soutenir. En attendant, un sentiment de terreur s'est répandu presque généralement, et l'on se croyait à la veille d'une révolte. Mais l'on ne savait pas que dans ce pays-ci tous les mouvements sont passagers. On se console le lendemain du désespoir de la veille, et on se persuade que les affaires elles-mêmes sont appuyées sur une telle base de richesse et de ressource que l'état de la France ne pourra que difficilement être désespéré et qu'une bonne administration pourra relever en peu d'années ce beau royaume. On croit que l'état civil des protestants passera. C'est une chose glorieuse pour le gouvernement que cet édit qui va procurer à la France un nombre de Hollandais qui, en quittant leur pays, porteront dans leur nouvelle patrie leur industrie et leurs richesses.

N° 84. — 30 novembre (*Extrait*).

Le parlement de Bretagne a donné un arrêt très fort contre toute imposition nouvelle. La cour a mandé à Versailles le premier président et deux magistrats. Le président est arrivé seul, disant que tous les magistrats s'étaient excusés ; alors on en a

mandé deux qu'on a désignés. Ces deux ont répondu que les troubles de la province exigeaient tout leur soin et qu'ils n'osaient pas s'absenter. Les parlements de Rennes, de Bordeaux et de Grenoble, ont fait des arrêts contre toutes les augmentations d'impôts prétendus accordés par les administrations de province. Il y a bien plus de fermentation loin de Paris qu'à Paris même.

ANNÉE 1788

N° 85. — 13 janvier (*Traduction du suédois*).

« On croit savoir, en général, que depuis quelque temps la Reine paraît tourner à la dévotion. Quelques-uns attribuent ce changement aux ennuis et aux chagrins qui depuis l'année dernière ont altéré sa gaieté; à la dureté avec laquelle ses actions ont été blâmées; à la crainte que lui a souvent inspirée la turbulence des basses classes; enfin à ce penchant naturel à l'humanité de se jeter d'un extrême dans un autre. D'autres supposent que ce n'est là de la part de la Reine qu'un moyen tenté pour regagner l'amour de la nation. »

La France continue à osciller dans l'affaire des Turcs, elle voudrait tout calmer par des négociations, mais le moyen quand la guerre est engagée? On parle d'une quadruple alliance entre la Russie, l'Autriche, la Prusse et la France, mais la France ne peut se fier à la Prusse depuis l'affaire de Hollande. D'un autre côté, la Russie déteste l'Angleterre, qui la déteste aussi, mais sans cesser néanmoins de la favoriser. Des raisons commerciales peuvent seules expliquer cette conduite.

N° 86. — 24 janvier (*Extrait*).

L'espèce d'inaction et d'incertitude à laquelle ce gouvernement-ci semble s'être livré depuis quelque temps dure toujours. La politique et l'administration intérieures s'en ressentent l'une et

l'autre. Je crains pour la gloire et le bonheur de la France que cette léthargie que personne ne peut concevoir ne soit pas encore près de sa fin, à moins de quelque événement qu'on ne peut ni calculer ni prévoir.

On attend avec impatience la décision du parlement au sujet de l'état civil des protestants. Il est sûr que cette compagnie n'a élevé tant de difficultés que pour contrarier la cour : car l'affaire en elle-même ne peut que mériter l'approbation de tous les hommes éclairés.

N° 87. — 31 janvier (*Extrait*).

Il est extraordinaire que dans un temps où l'Europe semble menacée d'éprouver une des plus grandes révolutions, on soit en France dans la tranquillité la plus profonde. A l'égard des affaires extérieures, le comte de Montmorin a de longues conférences avec M. Eden, le duc de Dorset et M. Goltz, mais, comme rien ne transpire et que la France semble décidée à ne pas se mêler des affaires qui demandent de la force et de l'énergie, je crois que ces conversations, qui sont remarquées de tout le monde, n'auront pas d'autre résultat que d'impatienter le corps diplomatique.

L'édit des protestants a été enregistré le 29, avec les restrictions que le Parlement avait proposées.

N° 88. — 6 mars (*Extrait*).

M. de Stael se plaint de ce que, contrairement à leurs promesses, ni le ministre principal ni celui des affaires étrangères ne le tiennent au courant de ce qui se fait à l'égard de la question turque. Il ajoute : « C'est que la confusion intérieure du royaume, ayant empêché de prendre les moyens nécessaires pour acquérir de la prépondérance, et ne pouvant par conséquent pas tenir le langage et la conduite qui conviennent à une grande nation, les ministres évitent, et aussi longtemps qu'ils le peuvent, de convenir de la faiblesse avec laquelle ils se voient obligés de conduire les affaires. »

N° 89. — 27 mars (*Extrait*).

Le duc d'Orléans a reçu la permission de passer *deux* heures à Paris. Il en profite pour faire une visite à l'archevêque de Sens. Cette démarche sans noblesse ne lui a pas même été utile. Son exil continue et on lui trouve tous les torts, puisqu'il a prouvé par là que la démarche qui lui a attiré la disgrâce de la cour appartenait plutôt à l'imprudence qu'au courage.

On travaille avec la plus grande activité à l'imprimerie royale, mais tous les abords en sont gardés, afin que rien ne transpire au dehors de ce qu'on y prépare. On s'attend à quelque grande mesure.

N° 90. — 27 avril.

Les conjectures les plus vraisemblables sur les grands coups d'autorité dont le gouvernement veut accabler les parlements sont : que les commandants qui ont reçu des ordres de se rendre dans leurs provinces pour le 5 mai convoqueront une assemblée des cours souveraines et lui signifieront que le Roi fait une nouvelle disposition de ses offices de justice qui augmente la compétence des présidiaux pour qu'ils aient plus de causes à juger en dernier ressort; que, d'après ces changements, il suffit d'une seule chambre dans chaque cour souveraine, et que le Roi supprime celle des enquêtes, entendant qu'à l'avenir les magistrats n'aient plus à se mêler que des jugements des procès. Le même jour, le Roi annoncera la même chose au parlement de Paris, promettra d'assembler les États généraux plus tôt qu'on ne l'avait espéré, déclarera qu'il reconnaît que c'est à la nation assemblée qu'appartient le droit de consentir les impôts, mais qu'en attendant cette convocation il établirait une cour plénière qu'on voudra assimiler aux anciennes, composée des princes, des pairs et de quelques magistrats et membres choisis par le Roi, dans les assemblées provinciales. On soumettra à cette assemblée la vérification des

États, on ne lui demandera pas d'impôts, mais on lui portera le compte rendu et le plan d'emprunt et de liquide projeté jusqu'à l'année 1790. Cette cour sera regardée comme la commission intermédiaire des États généraux, mais il est singulier de l'établir avant la convocation des États généraux, cette cour qui doit régler la forme dans laquelle ils seront assemblés.

On dit que les parlements s'occupent de faire leur testament entre les mains de la nation; mais je ne serais pas étonné que le Roi ne trouvât peu de résistance. Les pays d'États en feront peut-être, mais des troupes les apaiseront. Si les bailliages refusaient l'accroissement de pouvoir qu'on leur offre, et si l'on ne trouvait personne pour juger, alors il y aurait un grand mouvement, mais il est probable qu'on s'est assuré des baillis. Une telle démarche serait trop hasardée sans cette précaution: on ne dit pas cependant qu'elle ait été fondée; tout ce que j'ai l'honneur de dire à Votre Majesté ne sont que des conjectures; je ne crois cependant pas m'être trompé sur le fond du projet, mais j'ai quelque raison de penser que, si l'on pouvait s'accommoder avec les parlements, s'assurer qu'ils ne mettront pas d'opposition aux emprunts et surtout qu'ils voudront regarder comme légale la dernière séance royale, on le préférerait, et que tout ce bruit est un moyen dont on espère le succès.

N° 91. — 1er mai (*Extrait*).

Le public parisien est dans l'attente et la frayeur sur le résultat des coups d'autorité qu'on croit en général que le gouvernement est décidé de frapper. Il s'attend à tout, excepté à la douceur; si le gouvernement employait ce moyen, il embarrasserait bien les calculateurs.

N° 92. — 8 mai (*Extrait*).

M. d'Esprémenil se réfugie, en sautant les murailles, et

M. Goislard de Monsabert, en sautant par une fenêtre, au sein du Parlement, où ils sont arrêtés par M. d'Agoult, major des gardes françaises.

N° 93. — 11 mai.

Votre Majesté a vu par les différentes ordonnances qui ont été rendues au lit de justice combien est important pour la nation française le nouvel ordre de choses que le gouvernement veut établir. On a été surpris, et avec raison, que le gouvernement ait trouvé bon de simplement suspendre la justice. Vraisemblablement ce n'est que pour un moment, car sans cela les suites pourraient en devenir des plus fâcheuses. Dans le temps du chancelier de Maupeou, la première et la plus forte raison que le Roi allégua pour la suppression des parlements était qu'ils avaient constamment refusé de remplir leur fonction de juges à laquelle ils étaient engagés par serment. Le chancelier avait tellement senti tous les désordres que la plus légère lacune dans la distribution de la justice pourrait occasionner, quoique son plan n'avait été arrêté que lorsqu'on fut sûr de remplacer sur-le-champ le tribunal que le Roi voulait casser.

On ne sait pas encore quel parti prendra le Châtelet, et on ignore également si les bailliages voudront accepter l'extension du ressort qu'on leur a offerte : ces deux points sont cependant de la plus grande importance dans le moment présent.

La séance du vendredi saint a été très courte; le Roi y a fait un discours qui a duré quatre minutes, et tout fut dit. Les pairs, ainsi que les membres de la grande chambre, se sont tous trouvés à la *cour plénière* par lettres de cachet ou par ordres exprès du Roi. Les membres de la grande chambre ont protesté contre tout ce qui s'était passé dans le lit de justice. Ils ont écrit qu'ils ne pourraient en aucune manière accepter d'entrer comme membres dans la cour plénière. Quelques pairs ont suivi leur exemple.

Le palais est toujours gardé par sept ou huit cents hommes des deux régiments de gardes.

Le parlement de Rouen a fait un arrêté que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté. Le marquis de Beuvron, qui commande en Normandie, y a fait la même opération que le Roi à Versailles. Le parlement a protesté à la lecture de chaque article. On attend avec inquiétude les nouvelles des différentes provinces. La Bretagne est une de celles dont on craint le plus. Le caractère indépendant de cette province qui, dans des occasions de peu d'importance en comparaison de celle-ci, a donné tant d'embarras au gouvernement, pourra bien ne pas se laisser dompter facilement.

N° 94. — 28 mai (*Extrait*).

Il est impossible de savoir encore quelle sera l'issue de la subversion presque générale qui se prépare dans ce pays-ci. Il semble que le gouvernement est décidé à soutenir son plan dans toutes ses parties. De l'autre côté, il paraît que la résistance sera forte, si cependant on peut supposer de la force dans une nation aussi légère et aussi corrompue que l'est celle-ci. Les commissaires du clergé n'ont pas encore fini leur travail. On croit que ce corps se prépare à jouer un des rôles les plus importants.

N° 95. — 1er juin.

On a appris par les dernières nouvelles de la Bretagne que cinq cents hommes de cette province ont signé un mémoire contre la cour plénière et l'ont envoyé au Roi; que l'on croit que le principal ministre et le garde des sceaux sont formellement dénoncés dans ce mémoire. La commission intermédiaire des États de Bretagne a écrit à tous les pairs pour leur recommander d'appuyer auprès du Roi les intérêts de la nation, et réclamer les leurs en particulier. Les pairs ont répondu en termes simples et vagues, ne pensant pas que ce fût le mo-

ment de rien faire. En Dauphiné, il y a aussi beaucoup de mouvement. On croit que le gouvernement enverra des troupes pour couper court à toutes les oppositions. Si la fermentation dans la province est effectivement telle qu'on le croit, il y a toute apparence ou tout lieu de craindre qu'on ne voie bientôt des scènes affligeantes pour ce pays-ci.

N° 96. — 8 juin (*Extrait*).

Je n'ai pu encore trouver un littérateur propre a réfuter, de la manière que Votre Majesté le désire, l'ouvrage de M. de Volney. Je ferai sonder le comte de Mirabeau, et, s'il veut s'en charger, je pense que personne n'est plus en état que lui de remplir cet objet d'une manière piquante. Dans le *Mercure de France*, page 43, il est écrit sur le véritable motif de l'armement de Votre Majesté.

N° 97. — 3 juillet (*Extrait*).

A la vue de la conduite faible et lente que les Russes ont tenue depuis que les Turcs leur ont déclaré la guerre, et du mécontentement de l'Empereur, qui supporte seul tout le fardeau, la France commence à faire de sérieuses réflexions et commence à se dégoûter, à ce qu'on croit, d'être liée avec une nation très puissante sans doute, mais pas autant que sa propre arrogance voudrait bien nous le persuader. Tous les yeux sont tournés vers le nord. On ne se doute pas quels sont les projets de la Suède, enveloppés d'un si profond secret.

N° 98. — 27 juillet.

Le ministre de Russie vient d'être informé par un courrier que Paul Jones a battu complètement le capitan pacha ; qu'il a fait environ six mille prisonniers, et que ce dernier s'est retiré vers Constantinople avec les débris de sa flotte. Je n'ai point vu M. de Simolin depuis qu'il a reçu cette nouvelle, mais l'on m'a assuré que toute l'insolence russe est peinte dans ses pro-

pos et dans ses manières. Je n'en suis point du tout surpris, car Simolin, ayant le caractère souple, arrogant, bas, tel que l'ont tous les esclaves, doit nécessairement être enivré dans le bonheur comme il serait lâche dans l'adversité.

La retraite du baron de Breteuil du ministère ne fait pas un bon effet dans le public. On sait qu'il était opposé au plan du principal ministre et qu'il cherchait à éclairer le roi sur ses véritables intérêts. Ce qui est véritablement affligeant, c'est que les ministres ont engagé la Reine à se trouver dans le comité où l'on a pris la résolution de mettre à la Bastille les douze députés de Bretagne. Les esprits sont révoltés par cette rigueur, dont on accuse principalement la Reine, elle dont le nom ne devrait jamais être cité que pour rappeler des actes de clémence. Il est bien malheureux que cette princesse, qui a tout ce qu'il faut pour se faire adorer, soit si mal conseillée par les personnes qui devraient lui être le plus attachées.

N° 99. — 3 août (*Extrait*).

Je sais que l'archevêque a donné sa parole que les États généraux seront convoqués au mois de mai prochain, mais il est extraordinaire que, si ce parti est véritablement pris, il ne cherche pas à regagner la nation du moment qu'il la rassemblera. Il paraît qu'il devrait abandonner le soutien d'un plan qu'elle rejettera et qui ne lui est plus même utile ; mais il semble que le principal ministre est entraîné par un sentiment d'aigreur contre les parlements. Il tient plus aux bailliages qu'à la cour plénière. Sa conduite est incertaine et vacillante; il se met souvent en colère, mais c'est la colère d'un enfant armé cependant de toute la puissance d'un roi de France.

N° 100. — 31 août (*Extrait*).

M. Necker est arrivé au ministère par le choix de la Reine, mais surtout par celui de la nation. Dans ce moment, il n'a d'autre influence que celle qui concerne son département. Il paraît que l'on a pensé d'abord à un premier ministre, mais

cette nomination est au moins retardée. Il semble en effet plus sage que des secrétaires d'État obtiennent, s'il le faut, la plus grande part dans la confiance du Roi, mais qu'il n'y ait pas un tiers qui décourage tous les autres en leur ôtant pour ainsi dire la propriété de leurs opérations.

L'archevêque de Sens part avec la défaveur de la nation, mais pas avec celle de la cour. On l'a laissé donner volontairement sa démission, et les grâces dont il est comblé prouvent encore les restes de sa puissance. Tout le monde s'est réuni pour l'attaquer, mais une conversation du comte d'Artois avec le Roi a déterminé une résolution qu'on avait prise, mais qu'on n'avait pas encore eu le courage d'exécuter. La nation, transportée du choix de Necker, attend de lui des miracles. Le rappel des parlements est le vœu général. On ne doute pas que la France ne soit dans peu d'années régénérée, si Necker n'est point arrêté dans ses opérations ; la confiance du public en lui est sans borne. Son génie, sa modération, son caractère, ses mœurs, lui ont acquis un amour qu'il serait impossible d'exprimer assez fortement.

N° 101. — 28 septembre.

Je prends les affaires de France depuis la nomination de M. Necker. Son premier but a été de s'occuper de la grande affaire des parlements. Tant que M. de Lamoignon était en place, son accommodement avec ces corps devenait impossible par la haine qu'il avait contre lui. Après quelques jours de négociation, on a fini par sentir qu'il fallait engager le garde des sceaux à donner sa démission et qu'elle serait très importante au succès des démarches... Le choix de M. de Barentin était agréable au public; mais, comme les États généraux exigeaient dans le département de la justice un homme plus fort, on a nommé M. de Malesherbes pour commissaire avec lui, et un autre magistrat qui n'est pas encore connu. Il était difficile de ménager à la fois l'honneur du Roi et le bien de son peuple, qui exigeait le retour des parlements. Les États généraux, que l'on a

rapprochés au mois de janvier prochain, ont fourni un prétexte favorable pour rétablir provisionnellement l'administration de la justice dans son ancien état. Le parlement de Paris a enregistré la déclaration qui le rétablit, mais avec des modifications telles qu'on commence à trouver qu'il abuse du pouvoir qu'il tient des fautes du ministère précédent. Les États généraux les mettront à leur place, s'il est prouvé que le Roi seul ne le peut point, tant que la nation les soutient contre lui. Mais elle ne les défendra pas contre elle-même. Le ministre des finances a engagé le Roi à révoquer l'édit du 16 août qui faisait faire une banqueroute partielle, mais tous les talents du directeur général des finances ne peuvent pas encore remonter le crédit public. Tout est payé cependant, sans qu'on ait eu recours à quelque emprunt; mais il faudrait faire enregistrer au Parlement, et c'est là la grande difficulté. Impatient d'attendre l'époque des États généraux, on se flatte d'avance des ressources qui en résulteront, tant par l'augmentation des revenus que par la réduction des dépenses, si l'on y parvient après l'état effrayant où l'archevêque de Sens a laissé les affaires. Les gens à argent craignent les Etats généraux. Ils veulent savoir s'ils respecteront la dette nationale. Il paraît impossible d'en douter; mais les provinces étant plus intéressées à éviter les impôts, les capitalistes craignent de se sacrifier. Ceci est fait pour préparer de grandes difficultés, si M. Necker n'avait pas de très grandes ressources à leur offrir; mais je suis sûrement convaincu que son plan ne sera pas onéreux à la nation, et que sa probité inspirera tant de confiance qu'on ne voudra pas se déshonorer en votant pour la banqueroute.

L'archevêque de Sens et M. de Lamoignon ont été dénoncés, ainsi que j'ai eu l'honneur de le marquer à Votre Majesté; mais cette affaire n'aura point de suites, car elle sera probablement évoquée au conseil. La Reine garde toujours auprès d'elle l'abbé de Mazarin, ami intime de l'archevêque. L'opinion exagérée que s'en fait le public retarde le retour de l'amour de cette princesse, mais il me semble cependant qu'elle laisse beaucoup d'influence à M. Necker dans les grandes affaires

générales. Je crois, du reste, sans fondement les bruits qui se sont répandus sur le secours donné à l'Empereur. Les vues du ministère sont pacifiques par le besoin d'une constitution formée pendant la paix. Ce sera peut-être le seul unique exemple d'une réforme dans le gouvernement opérée par le concours des fautes d'un ministre et des lumières de la nation. Je dis réforme, car on ne saurait se dissimuler que c'en était une, dès l'instant que l'archevêque fit dire au Roi que le pouvoir de consentir les impôts n'appartenait qu'aux États généraux. Elle pourrait le devenir davantage par le sentiment de terreur qu'un ministère semblable à celui de MM. de Sens et de Lamoignon doit inspirer à tous les esprits. Mais les États généraux bien dirigés rendront assurément la puissance de la France plus constamment formidable, et le bonheur personnel des rois plus affermi que jamais. Les parlements demandent que les États généraux soient convoqués suivant la forme de 1614, mais cela est devenu impossible par les changements dans l'intérieur des provinces et l'accroissement de leur nombre. D'ailleurs les campagnes ne seraient pas exemptes de capitation. Au reste, les parlements n'ont aucun droit légal sur cette imposition, et il n'y a que dans les annales de France que les rois le leur aient accordé. On prétend que l'on assemblera les notables pour les consulter sur cet objet.

N° 102. — 9 novembre (*Extrait*).

Le discours de M. Necker, que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, a eu beaucoup de succès, et l'on a signalé comme une grande preuve de crédit qu'un ministre des finances fût chargé d'une affaire uniquement de législation. La disposition des esprits est entièrement pour la forme de 1614, du moins à Paris, car dans les provinces le Tiers-État, qui sent qu'il serait mal représenté, réclame contre des usages que leur ancienneté seule peut faire respecter. Le Parlement, la noblesse et le clergé les défendent parce qu'ils leur sont favorables. Le raisonnement que le droit de changer la forme de convocation appartient aux États généraux seuls est trouvé sans réplique à Paris, comme

si ces usages n'avaient pas tous été établis successivement par les rois, et comme si, quand tous les représentés influent librement sur le choix de tous les représentants, ce n'était pas toujours la nation, et elle par conséquent, qui pouvait confirmer ou révoquer la forme dans laquelle elle aurait été assemblée, et s'il n'était pas insensé de refuser aux rois le pouvoir de faire le bien dont chaque citoyen pourrait presque avec raison se saisir. Mais, comme la raison parfaite n'est presque jamais adoptée par les uns, il faut s'en tenir à une raison inférieure qui concilie les préjugés et les lumières; et c'est, je crois, ce parti, que les États prendront, en suivant les principales bases de 1614, mais en les altérant par des modifications.

N° 103. — 23 novembre (*Extrait*).

Les mouvements inopinés qui commencent à se manifester en Pologne attirent les regards des politiques. On aurait déjà cherché à calculer l'influence que cette république, jadis si fameuse et si avilie de nos jours, aurait pu avoir sur l'issue des grands intérêts dont l'Europe est agitée, si l'on avait osé espérer que ce qui se fait aujourd'hui en Pologne fût le fruit d'un patriotisme qui sort d'une longue léthargie et qui fait prendre et soutenir un parti noble et vigoureux, et non de ces entreprises qu'un même jour voit naître et mourir.

N° 104. — 4 décembre (*Extrait*).

On assure que la tournure peu favorable qu'ont prise les affaires de la Russie depuis quelque temps ont engagé l'Impératrice à faire des démarches auprès de l'Angleterre, afin d'engager cette puissance à se lier de nouveau avec la Russie. On prétend, en même temps, que M. Fox et d'autres membres du Parlement ne sont pas éloignés de goûter ce nouveau système, qui, s'il avait lieu, changerait dans un instant l'état politique de l'Europe.

N° 105. — 7 décembre.

L'assemblée des notables touche incessamment à sa fin. Ils ont jusqu'à présent adopté la forme de 1614. Il faut voir si l'arrêté du Parlement du 5 décembre ne fera pas changer l'opinion, et si, à l'exemple du corps dont ils ont jusqu'ici fidèlement suivi les principes, les notables ne se permettront pas de s'écarter de leur premier système. L'acharnement entre la noblesse et le Tiers-État est porté très loin, et le second prétend tout obtenir. M. Necker se montre zélé à défendre le Tiers-État et le comte d'Artois est ardent pour les deux autres ordres. Avec un peu moins de sagesse et de pureté d'intention, dans la disposition d'esprit où ils se trouvent, la guerre civile se répandrait infailliblement et la monarchie serait exposée à un grand malheur. Mais M. Necker ne désire que l'accord, l'harmonie et, le bien de la couronne. Il montre une grande impartialité, et quoiqu'on ait cru par son discours aux notables qu'il accorderait plus de députés au Tiers-État, personne n'est encore certain de son avis, et il a rigoureusement suivi ce principe des grands administrateurs, de ne pas se laisser trop rapidement entraîner.

N° 106. — 18 décembre.

L'entrée de M. de Saint-Priest dans le conseil fait faire diverses conjectures. — La partie russe de ce pays, ou, pour mieux dire, le peu de personnes qui pensent que l'alliance avec la Russie pourrait être utile à la France, ont vu avec plaisir l'entrée de Saint-Priest dans le conseil. Il serait prématuré d'avoir un avis décidé à cet égard, mais je crois qu'on se trompe en jugeant que M. de Saint-Priest est porté à l'alliance avec la Russie. Sa conduite à Constantinople a été prescrite par la cour; il a fait tout ce qu'un ministre peut faire pour engager sa cour à tenir une marche contraire à celle qu'elle avait adoptée, mais il n'a jamais rien pu gagner sur l'esprit du comte de Vergennes.

Celui-ci s'étant aperçu, mais trop tard, des fautes que sa faiblesse lui avait fait commettre, a jeté tout le tort sur M. de Saint-Priest, en disant qu'il a été gagné par la Russie. Il espérait par un pareil mensonge pouvoir perdre un homme qu'il haïssait et qu'il craignait en même temps à cause de sa faute impardonnable d'avoir consenti à la cession de la Crimée

ANNÉE 1789

N° 107. — 25 janvier.

Je crains que le cabinet de Versailles, depuis la prise d'Oksakoff, ne soit plus que jamais porté à se lier étroitement avec la Russie. Ce n'est point une certitude absolue qu'on y soit décidé, mais je suis persuadé qu'on y pense plus soigneusement qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent. Le crédit de la Reine sur presque toutes les affaires, l'amitié qu'elle a pour son frère, joints à l'orgueil autrichien, dont elle a sa bonne part, empêchent qu'on puisse se flatter, d'ici à longtemps, de voir la France rechercher l'alliance de la Prusse.

Il faut convenir encore que la conduite de cette dernière puissance en Hollande est faite pour donner longtemps de l'humeur à la France, la forcer, pour ainsi dire, de lier aussi étroitement que possible ses intérêts avec ceux de l'Empereur.

Toutes ces raisons que je viens d'alléguer, le désir de conserver la paix, peuvent déterminer la France à s'approcher de la Russie. Cependant il paraît difficile de prévoir et surtout d'oser prédire quelle sera d'ici à quelque temps la marche que les affaires politiques prendront en Europe. Les troubles et les besoins de tout genre qui se font sentir dans presque tous les États peuvent obliger à n'écouter que les lois de la nécessité, et forcer les puissances d'agir contre leurs vœux et quelquefois même contre leurs interêts.

La France ne dissimule qu'avec peine le dépit qu'elle ressent de voir Votre Majesté liée avec la Prusse et l'Angleterre et celui qu'elle éprouverait dans le cas où cette union viendrait à se consolider encore davantage.

J'agirais contre ma conscience et non comme un fidèle serviteur de Votre Majesté, si je dissimulais, dans la situation où se trouve actuellement la Suède, que l'alliance de la France deviendrait au moins inutile. L'Angleterre et la Prusse sont dans le moment présent les seules grandes puissances qui montrent de la noblesse et qui osent disputer le pas à la Russie.

Selon les apparences, elles soutiendront encore pendant quelques années le rôle qu'elles ont commencé à jouer, et alors leurs amis doivent nécessairement en ressentir les effets les plus salutaires. Quand la France aura ramené chez elle l'ordre, et qu'elle voudra reprendre sa place en Europe, elle sera la première à se rapprocher de la Suède. Car je pense qu'on sentira parfaitement ici que l'état des choses a forcé Votre Majesté à embrasser un autre système, et d'ailleurs ils n'auront pas à se plaindre d'aucun procédé essentiel qui aura pu les blesser.

Le baron de Goltz me fait des questions fréquentes sur les dispositions de la cour de France pour la Suède. Je lui fais accroire qu'elles sont plus amicales qu'elles ne le sont effectivement. Il n'est peut-être pas inutile qu'on ait cette opinion à Berlin. Elle est d'ailleurs très vraisemblable, par l'espèce d'intimité qui règne entre les ministres du roi de France et moi.

N° 108. — 29 janvier.

Le ministre français croit que la prise d'Oksakoff amènera la paix entre la Russie et la Turquie, et désire que la Suède soit comprise dans ce traité. Il prétend qu'il ne peut plus s'occuper de la Suède, attendu qu'elle s'est liée avec la Prusse et l'Angleterre, ses rivales; qu'elle seule eût suffi vis-à-vis de l'Impératrice pour arranger les affaires. Tout cela est bon à dire après

coup, mais le fait est que l'alliance avec la Prusse et l'Angleterre est deux fois préférable pour la Suède à celle de la France que du reste paralyse son état intérieur. — (M. de Staël prétend que la Russie fait beaucoup moins de cas de la France que cette puissance ne paraît le croire.)

Les affaires intérieures ne prennent pas la marche qu'on pourrait désirer. La désunion entre les ordres privilégiés et le Tiers Etat cause beaucoup d'embarras au gouvernement. La Bretagne surtout est bien difficile à réduire. Je crois que la noblesse et le clergé ne députeront pas aux États généraux. C'est une province à part de la France. C'est un foyer d'incendie.

Les lettres de convocation pour les États généraux sont parties aujourd'hui, les États doivent s'assembler à Versailles, le 27 avril, et tout le royaume, à compter du 1er de mars, va s'assembler par bailliages et rédiger les cahiers qui doivent être apportés aux États. C'est une bien grande époque que celle-ci pour la France. Ceux qui ont suivi les progrès de cette révolution en jetant un coup d'œil en deçà et se souvenant de trois ans seulement ne peuvent concevoir le cours des événements ni le prompt changement des esprits.

N° 109. — 1er février (*Extrait*).

Les troubles en Bretagne ont augmenté. Il y a à Rennes du monde tué. Je crois que le clergé et une partie de la noblesse ont à se reprocher ces désordres. Le gouvernement a envoyé des troupes pour y mettre le holà. Elles ont reçu les ordres les plus positifs de ne faire autre chose que d'empêcher le feu qui commence à s'allumer.

N° 110. — 5 mars (*Extrait*).

On parle d'un projet de quadruple alliance entre l'Impératrice, l'Empereur, la France et l'Espagne. Il paraîtrait que le voyage du prince de Nassau, actuellement au service de la Russie, en France et en Espagne, aurait ce but. Je crois que le ca-

binet de Versailles ne serait pas fort éloigné de cette alliance. Du reste rien n'est encore décidé.

N° 111. — 12 mars. Lettre à M. Heidenstam, ministre de Suède à Constantinople (*Extrait*).

Je crois que la France est presque décidée à faire une déclaration à la Pologne par laquelle elle blâme la destruction du Conseil permanent et qu'elle demande que les choses soient remises sur le même pied. Il est encore question d'une quadruple alliance entre Sa Majesté l'Impératrice de Russie, l'Empereur, la France et l'Espagne. Le prince de Nassau est arrivé ici depuis quelques jours; il partira pour Madrid afin d'animer cette cour contre la Porte ou du moins d'affaiblir, s'il se peut, son intérêt pour elle. Les pauvres Turcs sont bien à plaindre. Il leur serait moins funeste d'avoir la France pour ennemie que de voir en elle une amie, tandis qu'elle n'est gouvernée et ne travaille que pour les plus cruels ennemis de la Porte-Ottomane.

N° 112. — 2 avril.

Ayant su par le compte rendu dans plusieurs gazettes des affaires de la Suède que ces articles étaient mal faits ou arrangés avec art pour donner des idées fausses et pour nuire, j'ai cru que Votre Majesté ne me désapprouverait pas, si je cherchais les moyens de déterminer ou de diminuer les mauvaises impressions que ces écrits périodiques avaient pu donner au public. En conséquence, j'ai pris des arrangements avec le sieur Mallet du Pan, auteur du *Mercure de France*, pour qu'il écrivît pour la Suède. Dans son numéro 13, il a déjà commencé à s'acquitter de sa promesse. Mais il la remplira encore mieux par une brochure qu'il fera paraître, dans laquelle il examinera à fond la conduite et la politique de la Russie, tant à l'égard de la Suède que des autres puissances européennes. Comme cet ouvrage est assez considérable et qu'il contient des principes que la cour de France n'ose du moins pas

avouer hautement dans le moment présent, l'auteur s'est vu obligé de s'adresser à des imprimeurs étrangers, ce qui augmentera les frais de l'ouvrage et retardera sa publication. Le sieur Mouradgea m'a été très utile pour arranger ces affaires où je n'aurais pu paraître sans compromettre mon caractère. C'est à ses soins et à son intelligence que je dois l'ignorance absolue où est l'auteur que c'est moi qui ai employé sa plume.

N° 113. — 10 mai.

Le plus grand jour de l'histoire de la France était mardi. Rien de plus imposant pour la vue et pour la pensée que l'appareil majestueux d'une puissante nation, assemblée par son roi, pour travailler avec lui à la régénération de leur patrie commune. Le discours du Roi contenant des assurances d'amour pour ses peuples et le désir sincère de leur bonheur a été fort applaudi. Des cris de « Vive le Roi! » l'ont interrompu. On n'a pas entendu le discours du garde des sceaux ; et peut-être s'en est-on consolé. Mais le discours de M. Necker a captivé pendant trois heures l'attention de trois mille personnes. Voilà les principaux points de ce discours : Le tableau des finances, qui présente un déficit de 56 millions, et dans les économies et les améliorations faciles des moyens de les compléter, résultat étonnant qui relève l'état de la France aux yeux de l'étranger, mais qui ne plaît pas aux enthousiastes de la liberté, naturellement quinteux, parce qu'ils désireraient un moyen de plus d'être les maîtres. Viennent ensuite les améliorations que les États provinciaux peuvent procurer, et les détails de toute la partie d'administration que le Roi veut leur abandonner. Ce morceau a été applaudi. Cependant, comme M. Necker a indiqué qu'il n'est pas impossible un jour qu'une partie des députés aux États généraux pouvaient être choisis dans les États Provinciaux élus librement, cette opinion qui n'est pas adoptée dans le moment a déplu à quelques personnes. Mais c'était une simple opinion, car, en parlant du Roi avec amour, de son au-

torité avec respect, il est impossible d'avoir plus senti la dignité de la nation. La cause des créanciers de l'État a été défendue par M. Necker avec un succès éclatant, il l'a appuyée sur la sûreté, cette grande base de tout système politique ; et ce morceau aussi brillant par les pensées que fort par les sentiments et la vérité n'a pas été critiqué. On a fort approuvé le désir extrême qu'il a marqué de mettre finalement un ordre dans les dépenses qui, suivant son expression, ferait qu'un homme ordinaire puisse conduire les finances et qu'un homme habile ne soit jamais dangereux. Enfin, il est arrivé à la grande question qui divise tous les esprits, l'opinion d'opiner par ordre ou par tête. Alors un grand silence a régné dans l'assemblée, et comme il n'a donné raison entière ni à l'une ni à l'autre des parties, ce silence a continué. Son avis cependant a été que les deux premiers ordres se retirassent dans leurs Chambres pour y confirmer l'abandon des privilèges pécuniaires, sacrifice qu'eux seuls pouvaient faire, et qu'alors cette grande barrière ôtée, ce véritable sujet de désunion détruit, ils traitassent par commissaires pour fonder un plan et décider les objets sur lesquels on délibérerait et ceux sur lesquels on opinerait séparément. Il a fini par dire cependant qu'il croyait et qu'il pensait même que c'était un avantage pour la Nation, car il serait plus facile pour un roi de se rendre maître d'une seule Chambre que de deux. C'est au milieu de tant de difficultés diverses qu'il s'est avancé. Ce sont elles qui n'ont pu valoir un succès universel à son discours. On l'a trouvé trop monarchique parce qu'il leur a fait voir la nécessité de mettre la force exécutrice dans son plein effet; on l'a trouvé trop républicain parce qu'il indique de grandes concessions à la Nation, et critique le contraire : Résultat, ce me semble, le plus grand de tous les éloges, celui de la raison. Un reproche que les étrangers adressent à M. Necker, c'est d'avoir loué les Français aux dépens des autres nations.

N° 114. — 17 mai.

Par les dernières nouvelles de Venise, on mande que le Grand Seigneur est mort. Cet événement doit diminuer les espérances d'une paix dont les deux cours impériales se sont flattées; car l'opinion générale est que le nouvel empereur porte à la nation russe une haine insurmontable et qu'il n'est point amolli et point énervé par la vie à laquelle les successeurs du trône sont condamnés à Constantinople.

Les États généraux ne sont pas encore en activité. Ils s'occupent jusqu'à présent de la vérification de leurs pouvoirs Les membres du Tiers État de Paris ne sont pas nommés On croit qu'ils le seront avant la fin de la semaine. En général, l'esprit de l'Assemblée est mauvais. Ils sont plus occupés de leur intérêt particulier que du bien général; ils pensent plus à s'opposer les uns aux autres qu'à marcher au but commun.

La noblesse et le haut clergé veulent opiner par ordre. Le Tiers État le veut par têtes, et la seule espérance qui reste est dans la légèreté de la nation. C'est par ennui qu'ils deviendront peut-être raisonnables. C'est quand ils seront las de disputer qu'ils s'accorderont. Je crois qu'il faut abandonner le premier mois aux passions particulières, et qu'on ne peut attendre que du temps l'utilité de la chose publique.

N° 115. — 18 juin.

Cette semaine, le Tiers État a invité la noblesse et le clergé à venir vérifier leurs pouvoirs en commun. La noblesse s'y est refusée; le clergé, à quelques curés près, en a fait de même. Alors le Tiers État s'est constitué Assemblée nationale, composée des représentans vérifiés légitimement, laissant à tous les nobles et les ecclésiastiques la faculté de se réunir à eux, ce qui leur ôte toute espèce de communication avec les Chambres de la noblesse et du clergé. Le Tiers État va aller en avant sur les demandes de la nation et du Roi, tout comme s'il était seul. Ils consentiront peut-être les impôts et voudront

faire la Constitution, si la noblesse ne prend pas un parti violent et si le Roi ne se décide pas.

On croit que la noblesse va faire une adresse au Roi, pareille à celle du Tiers État, mais en sens contraire. Il est vraisemblable que le Roi ne reconnaîtra pas le Tiers État pour la nation, mais il ne pourra pas le forcer à changer de nom. Les divers plans de Constitution des trois ordres lui seront proposés, et il choisira l'un des trois que l'on modifiera ensuite. Mais, s'il ne peut pas faire entendre raison au milieu d'une si grande fermentation, s'il est forcé de choisir entre deux extrêmes, on ne peut pas prévoir quelles en seront les suites. Qu'il ait contre lui la noblesse, le clergé et le Parlement, qui vont se remuer, ou le Tiers État entier, ce dernier parti serait certainement le plus dangereux, mais tous les deux ont des inconvénients. Dans cette multitude d'embarras de tout genre, on se flatte qu'il y aura beaucoup de ressemblance entre les deux Constitutions qu'on proposera. Les principales demandes des trois ordres sont presque les mêmes. Elles ne diffèrent essentiellement que sur l'organisation future des États généraux en deux chambres, comme en Angleterre, et selon les apparences, sur l'avis qui aura le plus de suffrages dans les trois ordres. La douceur hypocrite du clergé, l'entêtement opiniâtre de la noblesse, la colère aveugle du Tiers État, donnent un triste spectacle. Jamais nation n'a été placée entre tant de maux et tant de biens. D'un côté la famine, la banqueroute, le despotisme et la guerre civile, de l'autre côté la paix, la liberté et la puissance, et cependant le choix est incertain, ou plutôt on veut le bien sans consentir aux moyens, et sans se résoudre à se désister de ses systèmes et de ses idées particulières.

Tout ce qui entoure la Reine et le Roi est pour la noblesse et le clergé. Le ministère soutient le Tiers État, en blâmant pourtant ses excès. Il y a une très forte cabale contre M. Necker. Les gens sans principes sont fâchés de voir dans le conseil du Roi un homme qui n'est gouverné que par la vertu et l'amour du bien.

Dans le même jour, le Tiers État s'est créé Assemblée na-

tionale, et a cassé tous les impôts et mis la dette sous la sauvegarde de l'honneur national.

N° 116. — 25 juin.

Le plan de conciliation de M. Necker qui était favorable au Tiers État était adopté vendredi dernier par le Roi, lorsque dimanche, Monsieur et le comte d'Artois sont entrés au conseil : l'un et l'autre, et surtout le dernier, ont été d'avis de le modifier de telle manière qu'il deviendrait inadmissible pour le Tiers État et très favorable aux protestations des deux autres ordres privilégiés. La séance royale fut remise au surlendemain à cause de la résistance que M. Necker apporta à des changements. Le lundi, il y eut un nouveau conseil. Le comte d'Artois, fortifié par le succès de la veille et se regardant comme ayant mis la Reine de son parti, fut plus violent que jamais. Le garde des sceaux, Villedeuil, le ministre de Paris et les quatre conseillers d'État l'appuyèrent, et le Roi se décida à soutenir l'ancienne Constitution, c'est-à-dire l'usage des trois ordres, à des exceptions près, qu'il se contentait de demander et non de commander. On aurait de la peine à croire que le comte d'Artois eût pu le porter à conseiller une démarche qui compromettrait si cruellement l'autorité royale et dont les suites funestes étaient incalculables. Cette conduite est d'autant plus condamnable et inconsidérée quand on pense que son principal but était de dégoûter M. Necker, au point de le forcer à demander sa démission, ce qu'il aurait fait tout de suite, s'il n'avait été contenu en cet instant par la crainte des malheurs affreux que sa retraite entraînerait. Il crut qu'il ne fallait la donner qu'au moment où il perdrait toute espérance d'être utile à la nation, à laquelle il s'était dévoué; mais, profondément blessé d'une telle conduite, il résolut de ne pas paraître à la séance royale. Cette démarche extrême marqua au Roi et à toute la nation qu'il n'approuvait pas les plans qu'on avait proposés. Le Tiers État, après avoir entendu la déclaration du Roi, prit un arrêté par lequel il rejetait en entier le plan que

Sa Majesté lui avait proposé. En attendant, le bruit se répand dans le public que, le Roi ayant décliné d'accepter le plan de Necker, il avait pris le parti de s'en aller. Cette nouvelle répandit bientôt une alarme universelle. Tout le Tiers État et une partie de la noblesse viennent chez lui, deux mille personnes étaient à sa porte. Le Roi et la Reine, qui ne se doutaient pas que M. Necker voulût donner sa démission, l'envoyèrent chercher. Le Tiers État, le peuple, l'accompagnèrent avec des cris jusqu'au château. Necker entra, le Roi et la Reine le prièrent avec instance de rester, en lui faisant mille promesses de confiance, peut-être plus dues au moment qu'à la véritable intention. Pressé par son devoir de conserver tant qu'il pourrait la fortune d'une infinité de familles, qui n'avaient prêté au Roi que par la confiance qu'elles avaient en lui; pressé par la nation et par le Roi, il promit de rester. En sortant, cette nouvelle se répandit, et jamais le transport public n'a été plus loin, jamais l'ivresse d'une nation n'a eu de caractère plus touchant. Un feu de joie éclairait sa maison, et le nom du Roi comme le sien y était. Dans le même temps, on apprit qu'à Paris, la populace était dans un tel désespoir de perdre Necker que les plus grands malheurs étaient à craindre, s'il persistait dans sa résolution. J'ignore cependant encore s'il a pris l'ascendant nécessaire pour lutter contre l'intrigue de M. le comte d'Artois.

La majorité du clergé s'est rendue hier à l'Assemblée nationale, et ce matin quarante-sept gentilshommes parmi lesquels on compte le duc d'Orléans et les plus grands noms de la France. La pluralité de la noblesse et la minorité du clergé ont résolu d'accepter les plans du Roi tels que Sa Majesté les a proposés. Le Tiers État, devenu maintenant Assemblée nationale, ne l'acceptera pas. Mais comme la grande dispute entre eux est de délibérer en commun sur l'organisation des États généraux, on espère que le Roi demandera à la noblesse de renoncer à cette modification de son plan, et qu'il ne restera que quelques relevés sur les droits seigneuriaux pour la noblesse et les matières de religion pour le clergé. Tous seront

d'accord. Ce moment est bien pressant, car le peuple a déjà fortement insulté l'archevêque de Paris hier, et si l'on ne l'arrête, il prendra cette coupable manière de forcer la conduite. Il est fâcheux que le peuple se mêle de ces affaires, mais quand une fois les choses sont arrivées à un tel point, le peuple est souverain.

N° 117. — 9 juillet.

C'est un spectacle bien bizarre que l'inconséquence de la conduite du roi de France dans une circonstance aussi importante que celle où il se trouve. Tour à tour guidé par M. Necker ou par l'intrigue dont la Reine et Mgr le comte d'Artois sont les chefs, il accorde une démarche tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et marchant sans aucun plan suivi, s'expose peut-être au danger de toutes les parties contraires. M. Necker ne cesse de lui dire et de lui représenter qu'il faut adopter un système uniforme, qu'il faut employer tous les moyens possibles pour éloigner la révolution qui se prépare, et qu'il faut s'unir à la noblesse, au clergé, aux parlements, qui paraissent avouer ouvertement qu'ils voudraient qu'il n'y eût pas d'États généraux, qu'il doit prendre un ministère dont les principes sont conformes à ces idées, et suivre constamment cette route; que si, au contraire, il est avec raison effrayé du malheur affreux que cela entraînerait, il doit franchement favoriser la cause publique, et ne pouvant éviter la révolution, se mettre à sa tête pour la conduire. Mais aucun grand parti, ni bon ni mauvais, n'est dans le caractère. Il se borne, au contraire, à suivre successivement des conseils opposés pour balancer les uns par les autres, à concilier les deux partis, idées fausses dont le résultat est d'une inconsidération effrayante pour un roi, qui se trouve vis-à-vis de la nation. M. Necker empêche beaucoup de mal; c'est à cette gloire inconnue qu'il est réduit; il est certain que peu après la séance royale le projet était formé de faire arrêter trente députés et de disperser le reste. C'est dans ce moment de trouble et d'effroi qu'on a expédié des ordres

pour faire venir des troupes et qu'on a nommé le maréchal de Broglie pour les commander. Maintenant je ne crois pas qu'il y ait de projet formé contre les États. La défection des gardes, la difficulté de les faire venir de Paris où tout les rend nécessaires, leur nombre, leur artillerie qui les accompagnerait, sont des obstacles. C'est une armée dont on n'a pas à présent l'intention de se servir, mais dont un moment d'humeur peut faire abuser. L'Assemblée nationale vient d'arrêter une motion (le comte Mirabeau en est l'auteur), et c'est à tous égards un chef-d'œuvre, pour supplier le Roi d'éloigner les troupes et de faire garder Paris par les gardes bourgeoises sous ses ordres. Cette motion a fort déplu au Roi; l'on a voulu persuader que déjà l'Assemblée se mêlera du pouvoir exécutif, puisqu'elle parlait de troupes. C'est cependant uniquement par rapport à elle qu'elle en parle, car tout le rassemblement des troupes que le Roi ferait à vingt lieues de distance ne pourrait que la concerner. Comment, en effet, lorsque la moitié du ministère, le garde des sceaux, Villedeuil, sont unis avec le comte d'Artois, ne pouvaient-ils influer sur la Reine? Car Monsieur s'est uni à eux pour assiéger le Roi par des projets dont l'amour de son autorité est le prétexte. Comment lorsque M. Necker, le comte de Montmorin, M. de Saint-Priest et M. de la Luzerne sont les seuls, non seulement dans le gouvernement, mais dans la cour, qui fassent entendre des paroles de paix et de raison; comment ne pas craindre qu'un parti de violence ne soit pris, quand vingt mille hommes de troupes étrangères sont toutes prêtes d'entrer? Il faut espérer, cependant, que le ciel en préservera la France; car des malheurs affreux en seraient la suite, sans aucun avantage pour l'autorité du Roi. Les esprits sont si exaltés, les lumières sont si répandues, toutes les villes du royaume ont tellement approuvé la conduite des communes, que rien ne peut empêcher la révolution qui concerne bien plus quelques grands que le trône. Le Roi peut l'ensanglanter, le Roi peut la faire précéder par la banqueroute et la famine, mais loin de l'arrêter, loin d'en atténuer les effets, s'il aigrit les esprits par un retardement

marqué, les malheurs les plus grands, tous les excès sont à craindre. Peut-être pourrait-on lasser la nation française, peut-être que le cardinal Mazarin aurait trouvé une ressource en inspirant aux esprits du dégoût pour les grandes affaires, en les ennuyant, mais la résistance ouverte donnera, au contraire, à la nation cette impulsion et cette énergie dont on l'accuse de manquer.

N° 118. — 12 juillet.

Hier, à trois heures de l'après-midi, le Roi a écrit à M. Necker de quitter sa place de contrôleur général et de sortir du royaume dans l'espace de vingt-quatre heures. M. Necker a obéi à cet ordre avec tant de ponctualité que personne n'a été instruit de son départ; même ses parents et ses amis n'en ont eu connaissance qu'à huit heures. Ce matin, on ne sait pas encore la route qu'il a prise.

Dans ma dépêche en *clair*, j'ai l'honneur de parler des autres changements dans le ministère. Cette révolution est faite par la Reine. Aussi, le système politique va plus que jamais être favorable à l'Empereur et à la Russie. La Reine, mécontente du parti que Votre Majesté avait pris de déclarer la guerre à la Russie, m'a reproché en plusieurs occasions, comme j'ai déjà eu l'honneur de le mander, que ce n'était pas de son opinion. Je ne doute pas qu'elle ne soit secondée par le baron de Breteuil, qui loin d'être dévoué à Votre Majesté partage les sentiments de la Reine.

Je ne doute pas que le vœu de la Reine ne soit d'obtenir de Votre Majesté que M. de Fersen soit fait ambassadeur de Votre Majesté ici. Je suis cependant sans inquiétude; car Votre Majesté n'est pas susceptible d'injustice; son jugement est indépendant, et son jugement me sera favorable, puisque je l'ai fidèlement servie. La promesse qu'elle a daigné me faire n'est point ce qui me rassure, je la déposerais à ses pieds, si mon zèle ne lui était plus agréable, mais j'ai le bonheur d'être rassuré à cet égard par le témoignage honorable que Votre Majesté a daigné me donner.

Le nouveau ministère semble trop odieux au peuple pour qu'il puisse subsister. La nation le renversera selon toutes les apparences, mais, hélas ! par quel moyen ! La fermentation est dans ce moment-ci à un point qui fait tout craindre, le Roi est infiniment à plaindre ; il est impossible de prévoir le malheur que sa faiblesse peut attirer sur la France. De quel aveuglement ce prince est-il donc frappé, et comment la calomnie a-t-elle tant d'accès auprès de sa personne ?

N° 119. — 2 août.

Le désordre qui règne à Paris et dans la France entière ne paraît pas encore près de sa fin. L'ordre exécutif étant absolument échappé des mains du Roi par le refus des troupes de se laisser employer contre les citoyens, l'anarchie y est substituée. Le peuple seul ordonne et se fait obéir parce qu'il exécute lui-même ses sentences. — M. Necker est revenu samedi dernier à Paris, sur l'invitation de la ville. Là il fit un discours pour exhorter à la modération contre les personnes que la nation accuse et particulièrement contre le baron de Bezenval qu'on venait d'arrêter. Ce discours eut le plus grand succès ; on fit un arrêté par lequel on abjurait toute persécution ultérieure, on accordait un pardon et une amnistie générale. M. Necker fut à peine parti qu'au Palais-Royal, où il se tient des assemblées d'une grande violence, on résolut de se rendre à l'Hôtel de ville pour forcer les électeurs de rétracter l'arrêté ; ce qu'ils furent effectivement obligés de faire pour éviter un mouvement populaire. On va faire le procès du baron de Bezenval, on vient d'arrêter le duc de la Vauguyon, et il semble que le peuple et les États généraux sont décidés à traiter avec rigueur toutes les personnes dont le public croit avoir à se plaindre.

N° 120. — 9 août.

Les États généraux ont, dans un seul moment, fait un pas immense vers cette égalité, après laquelle le Tiers Etat semble

soupirer depuis si longtemps. Plusieurs des membres les plus distingués de la noblesse se sont disputé (dans la séance qui a eu lieu du 4 au 5 dernier) l'avantage d'offrir les premiers à la nation des sacrifices en ce genre : les droits honorifiques et lucratifs, la chasse, les pensions, rien n'a été épargné. Le clergé qui a voulu suivre l'exemple désintéressé de la noblesse a proposé plusieurs retranchements. Le combat de dévouement et de sacrifices en tout genre à la chose publique a été porté à un point très extraordinaire. Si une loi était adoptée au moment où on la propose, il n'y a pas de doute que toutes les prérogatives seraient abolies et que les ordres privilégiés en France se seraient bien repentis, quoique trop tard, de leur générosité. Mais comme il a fallu récapituler la renonciation des ordres pour rédiger l'arrêt qui leur donne la force de loi, on a fait diverses explications, qui ne sont cependant pas générales. On s'occupe dans le moment présent des privilèges du clergé ; il paraît que cet ordre ne sera pas traité avec ménagement.

Le duc de la Vauguyon a obtenu sa liberté par la décision d'un Comité, le baron de Bezenval n'est point si heureux, car on ne veut point examiner son affaire. Si cependant l'un de ces deux messieurs doit être coupable, il semble qu'en sa qualité d'officier qui doit obéir il est plus excusable que celui qui par sa position a pu se trouver à portée de donner des conseils moins funestes.

Rien n'offre un tableau plus effrayant à ceux qui portent leur pensée sur l'avenir que l'état actuel de la France, surtout en considérant qu'au sortir d'une révolution sans exemple par sa rapidité et son importance, on marche selon les apparences vers une nouvelle révolution, peut-être moins intéressante pour la politique et l'histoire, mais plus funeste à l'humanité par l'immensité des victimes que de nouveaux troubles feraient sans doute sacrifier. Ce qui peut justifier ma manière de voir les affaires du moment malgré l'opinion de bien du monde, qui pense que la Révolution doit incessamment prendre une marche uniforme et tranquille, c'est d'un côté l'éloignement

des princes et de beaucoup de personnes considérables qui sont fugitives; de l'autre, les mécontentements sans nombre parmi les grands, et de la part du peuple. Une licence de prétentions aussi folles qu'impossibles à contenter. Si l'on ajoute à cela que le Roi et la Reine n'ont écouté sur les sacrifices auxquels ils se sont soumis que la loi dure et impérieuse de la nécessité, il me paraît qu'il y a cent fois plus de raison qu'il ne faut pour craindre encore une fois un embrasement général.

N° 121. — 13 août.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues par les ordres de Votre Majesté de l'heureux succès que sa présence a procuré à son armée en Finlande me mettront à portée de donner de l'humiliation à la Cour de Russie et de faire relever les inexactitudes et les fanfaronnades dont elle fait remplir les différentes gazettes. Comme la *Gazette de France* est très insignifiante et que, d'ailleurs, il faudrait faire des démarches près du gouvernement, je me contente de faire relever les fausses relations qui peuvent s'y trouver par le rédacteur du *Mercure de France*, cet ouvrage périodique étant un des plus estimés, tant par sa véracité que par la manière piquante dont il est rédigé.

Le commencement de cette semaine n'a pas été moins important que la précédente par la résolution des États généraux. Les dîmes du clergé et ses autres privilèges et immunités sont tous abolis. Les débats ont été très violents. Le clergé n'est pas en général d'humeur de renoncer à ses privilèges, mais il a fallu passer par là. Je crois que la crainte des fureurs de Paris a déterminé le clergé à son généreux sacrifice. Cette cause a été gagnée à la manière française, par l'enthousiasme et la précipitation.

Le roi vient de faire deux proclamations pour le maintien ou, pour mieux dire, pour le retour de l'ordre. Il y a longtemps qu'on n'entendait plus parler de pouvoir exécutif. Il faut espérer qu'il reprendra insensiblement sa vigueur, car, sans cela, les maux qui menacent ce pays sont aussi irrémédiables qu'incal-

culables. Les cabales sont très fortes contre le gouvernement. Le comte de Mirabeau, l'abbé Siéyès et d'autres, voudraient réduire le pouvoir du Roi à peu de chose. L'on croit que le duc d'Orléans est, sous main, de ce parti, mais ce prince a toujours mis si peu de suite dans ce qu'il veut et dans ce qu'il fait qu'il est difficile de l'en croire capable. Les défauts dont on l'a blâmé jusqu'ici le garantissent presque du soupçon de ce crime. Les personnes remuantes entretiennent avec grand soin la méfiance et le trouble dans la capitale. Tous les moyens qui tendent à ramener la tranquillité trouvent des obstacles invisibles. Il n'est pas encore douteux que les partisans de tous ceux à qui on fait faire des sacrifices énormes ne soufflent chacun de leur côté le feu de la discorde.

L'emprunt que M. Necker vient de proposer ne le prouve que trop. En augmentant autant que possible les embarras, on l'a réduit à un intérêt bien bas pour le moment présent et, non contente de cela, l'Assemblée a fait comme pressentir qu'il ne serait pas impossible qu'on imposât les fonds au *prorata* des revenus, ce qui donnerait un coup mortel au crédit.

N° 122. — 27 août (*Extrait*).

On m'a assuré que le comte de Mercy quittera bientôt sa place d'ambassadeur; il est difficile de savoir encore la raison qui peut déterminer M. le comte de Mercy à se retirer, car, certainement, il n'aura pas été rappelé sans l'avoir demandé lui-même. Il est à présumer que la Reine, qui depuis longtemps avait une confiance presque illimitée dans la sagesse et la probité de cet ambassadeur, et qui l'avait toujours consulté dans les affaires importantes, l'a laissé de côté dans le dernier grand changement du ministère. Cela, ajouté à d'autres dégoûts, et un penchant décidé pour une vie paisible et tranquille, sont vraisemblablement les causes qui l'ont déterminé.

N° 123. — 29 août.

M. de Franc m'a transmis la volonté de Votre Majesté à l'égard

de l'épître plus qu'extraordinaire du comte de Moussin-Pouschkin. J'espère pouvoir réussir complètement à remplir les intentions de Votre Majesté et de faire peindre avec les couleurs les plus vives la conduite étrange, insidieuse et ridicule, que se permettent tous les agents de la cour de Saint-Pétersbourg, ce qui ne donne que trop à connaître ses projets et son animosité contre la Suède et le dédain avec lequel elle se met au-dessus des façons consacrées par toutes les puissances de l'Europe. Je ne pourrai pas dans le moment présent montrer à Mme de Boufflers le billet de Votre Majesté au prince de Nassau, car elle a quitté Paris déjà au commencement des troubles.

La *Gazette de France* copie presque littéralement celle de Hambourg, sous le titre de la *Gazette privilégiée impériale de Hambourg*.

On serait donc à peu près sûr de faire mettre dans la *Gazette de France* tout ce qu'on voudrait, en le faisant insérer dans la *Gazette de Hambourg*.

Les affaires intérieures de ce pays-ci semblent prendre la tournure la plus sérieuse et la plus fâcheuse. D'après les importantes catastrophes qui viennent de se passer en France, on avait droit à s'attendre à un peu de calme, mais des esprits malfaisants et turbulents voudront en disposer autrement. On croit que le duc d'Orléans est à la tête d'un parti formidable. Dans presque tous les régiments la discipline est rompue. Des soldats se rendent de toutes parts à Paris. Ils y vivent, mais on ignore la main qui les fait subsister. La difficulté de maintenir le crédit et de procurer la quantité de grains suffisante augmente encore les embarras du moment et fournit aux malintentionnés les moyens de tout bouleverser. On soupçonne avec beaucoup de vraisemblance l'Angleterre de fomenter et d'entretenir les troubles. Il n'est que probable que le duc d'Orléans s'entend avec cette puissance, mais il se pourrait fort bien qu'il aimerait mieux dire que ceux qui agissent en son nom se servent avec adresse de l'influence causée par l'argent et les émissaires des Anglais. Il paraît que M. de Calonne s'entend avec le premier prince du sang. Il est heureux, Sire, de n'avoir dans ce moment-ci aucune

liaison politique avec la France. Il faut regarder cette puissance (si jamais elle se relève de la crise affreuse où elle est tombée) comme rayée encore pendant beaucoup d'années au moins du tableau des puissances de l'Europe. Je crois que le duc de Dorset, qui est à présent de retour à Londres, mérite d'être surveillé par le ministre de Votre Majesté à cette Cour. Son intime liaison avec la Reine me fait craindre qu'il n'ait adopté les principes de cette princesse qui sont absolument opposés aux intérêts de Votre Majesté. Je me propose d'en informer le baron de Nolcken avec le courrier prochain.

N° 124. — 30 août.

Les États généraux ont arrêté que l'emprunt de 80 millions projeté par le ministre des finances sera adopté de la manière qu'il a proposé. Les idées des États généraux sur la Constitution sont excessivement exagérées. On voudrait réduire la puissance royale à si peu de chose que son influence serait presque, nulle si les projets, qu'une partie de l'Assemblée a adoptés, venaient à être exécutés. Il est presque miraculeux de voir le bouleversement total dans les choses et les idées de ce pays-ci et qui s'est opéré dans un espace de temps aussi court. Il y a des moments où les faux pas les plus légers en politique sont irréparables. Le roi de France a fait l'épreuve de cette triste vérité. La séance royale a préparé la dissolution de tous les liens de la monarchie, et, loin de profiter des sages conseils qu'on lui donna alors de s'arrêter et de prendre une autre marche, il s'est précipité dans le fond de l'abîme. Je ne sais point si la raison et la sagesse de M. Necker peuvent modérer les idées exaltées de l'Assemblée. Ce dont je suis convaincu, c'est qu'il emploiera tous les moyens pour conserver au Roi tout le pouvoir que la raison et une monarchie doivent lui donner.

N° 125. — 3 septembre.

Votre Majesté a daigné m'ordonner par M. Franc de cher-

cher à pénétrer les effets que le bouleversement en France peut produire sur les liaisons de cette cour avec l'Espagne, aussi bien que sur son système politique en général. Il serait sans doute téméraire, à quelque titre que ce fût, d'oser déterminer, d'une manière tant soit peu positive, quel sera en dernière analyse le résultat de la révolution qui dans ce moment-ci s'est opérée en France. Les calculs ordinaires ne peuvent être employés dans des temps de fermentation et de crise, où l'on n'a plus d'autre ressource que de se livrer à des conjectures qui dans le moment présent sont les seuls moyens qui restent pour juger de la tournure que peuvent prendre les affaires en France.

Si la Constitution devient telle que l'a désiré la partie la plus saine de la nation, c'est-à-dire que l'on conserve au Roi le pouvoir exécutif en son entier et qu'il ait le veto absolu pour toutes les lois après que la Constitution sera établie, alors je crois que l'alliance de la France avec l'Espagne restera intacte. Mais, si des cabales ou des prétentions ridicules de la part des États généraux poussaient le Roi à bout, il se pourrait bien que la cour d'Espagne, si elle était vivement sollicitée par celle de Versailles, voulût soutenir et garantir le monarque français de l'orage dont il serait menacé.

La prévoyance humaine ne peut point apercevoir quelles seraient les suites d'un pareil désordre. On ne peut pas encore prévoir et il faut que la Constitution soit faite pour pouvoir juger du plus ou moins d'influence que la nation française aura sur les engagements politiques que son roi voudrait contracter avec les autres puissances ; mais ce qui paraît certain, c'est qu'au cas que la cour veuille plaire à la nation, elle sera forcée de renoncer à toutes liaisons avec la maison d'Autriche. L'ancienne antipathie des Français contre les Autrichiens est actuellement augmentée par la haine inconcevable que le peuple a contre la Reine. Ils la regardent comme l'unique auteur de tous les maux dont la France est affligée.

Mme la comtesse d'Artois part après-demain pour Turin,

où le comte d'Artois est déjà arrivé avec ses enfants. Je tiens d'un homme qui est à la tête de la maison du comte et qui a fini ces jours-ci le relevé des dettes de ce prince qu'elles montent à 19 millions. Il faut convenir qu'on ne devait pas s'attendre à une somme aussi exorbitante, surtout après celle que M. de Calonne avait payée peu de temps avant sa retraite.

N° 126. — 6 septembre (*Extrait*).

La Reine est, dit-on, fort accablée. La perte de son influence y contribue, sans doute, mais surtout la haine que la nation a contre elle et qui devient injuste par son exagération. Il est prouvé que les malheurs de cette princesse ne finiront jamais. Elle est déjà bien punie par les souvenirs et les comparaisons. A quel point ne l'est-elle pas par le projet qu'on s'est formé de l'éloigner à jamais de tout rapport avec le gouvernement ?

N° 127. — 13 septembre.

Occupé à rassembler les différentes causes et à pénétrer les ressorts qui ont produit en France la révolution la plus étonnante que, sans doute, aucun empire ait jamais éprouvée, il m'a été impossible d'en présenter plus tôt le tableau à Votre Majesté. J'espère qu'elle verra, dans celui que j'ai l'honneur de mettre sous ses yeux, les véritables raisons qui ont déterminé et accéléré cet événement à jamais mémorable dans les annales du monde. Si quelques circonstances ont échappé à mes recherches, je puis du moins répondre de la vérité de celles que j'avance.

Pour avoir une idée juste des événements extraordinaires qui causent notre étonnement, il faut remonter à l'administration de l'archevêque de Sens ; on y trouve les germes de la révolution qui vient de s'opérer.

L'état d'épuisement où ce ministre avait trouvé les finances l'avait déterminé à faire plusieurs tentatives pour remplir les

coffres du Roi, mais les mesures étant toutes mal conçues et mal dirigées produisaient l'effet funeste d'avilir l'autorité royale et d'éloigner les ministres dont on avait un besoin si urgent. On voulait plaire à la nation, mais on ne parvenait plus à l'endormir et l'aveugler sur ses véritables intérêts. Des promesses qu'on espérait bien ne jamais réaliser ne furent point épargnées : une tenue prochaine des États généraux ; l'invitation à tous les citoyens de donner leurs idées sur la forme de leur convocation, la déclaration même que la nation seule avait le droit de s'imposer, mise si souvent et si solennellement dans la bouche du Roi ; telles furent les ressources que l'on mit en usage pour parvenir à ce but. Mais la bonne foi du ministre devenue suspecte, la connaissance qu'on avait de sa faiblesse et de son inhabileté, le mépris universel qui en était la suite, ne tardaient pas à les rendre infructueuses.

De son côté, la nation qui, tous les jours, s'était acquis des sentiments plus intimes de ses forces, devint impatiente d'un joug que tout l'invitait à secouer.

On eut un moment d'espérance à la rentrée de M. Necker dans le ministère. On dut, sans doute, cette lueur de bonheur à la haute idée que le public avait déjà de ses vertus et de ses talents, et à la persuasion où l'on était que ses vues principales n'éprouveraient aucune contradiction. En effet, le Roi et la Reine s'étant déterminés à le rappeler, il paraissait évident que leurs propres intérêts les portaient à se livrer sans réserve à un homme qu'on ne voyait reparaître dans le ministère qu'à cause du danger imminent dont l'État était menacé.

Les premiers mois de l'administration nouvelle de M. Necker se passèrent selon les vœux des honnêtes gens, c'est-à-dire que l'intrigue ne mit aucun obstacle à ses opérations qui, par la nature même des choses, devenaient d'une difficulté dont il est peut-être impossible de se faire une idée. Il allait cependant toujours en avant, en modifiant ses démarches suivant que les circonstances l'exigeaient, mais en ne s'écartant pas du plan qu'il s'était tracé. La position où s'était trouvé jusque-là M. Necker paraissait déjà si difficile qu'on ne croyait pas qu'elle

pût le devenir davantage, mais on était loin de prévoir les obstacles insurmontables qui allaient de tous côtés se présenter.

Le Roi, la Reine et le comte d'Artois avaient approuvé le plan de convocation que M. Necker avait conçu. Le point principal, qui consistait à accorder au Tiers État une représentation égale à celle des deux ordres privilégiés, était regardé comme une justice en même temps qu'on y voyait une trace de politique. Car, par cette disposition, on forçait les privilégiés de payer leurs subsides comme les autres, dans le cas où ils auraient eu envie de s'y soustraire ; d'un autre côté, on renforçait le parti royal, en lui donnant pour défenseur la plus nombreuse partie de la nation.

Les parlements, les intrigants et la prodigieuse foule des privilégiés ne tardèrent pas à prévoir le coup dont ils étaient menacés. L'ordre qui devait renaître les fit pâlir d'effroi. De toutes parts on intrigua avec une fureur et une activité inconnue jusqu'alors. M. Necker voulait renverser la monarchie et affaiblir l'autorité royale parce qu'il n'écoutait que la plus saine politique et que des considérations particulières ne l'empêchaient point d'employer les seuls moyens propres à rendre au Roi et à l'État une existence que de longues inepties avaient fait perdre à l'un et à l'autre. Les personnes malintentionnées avaient su se ménager des partisans dans le Conseil. Le comte d'Artois même fut bientôt persuadé qu'il était de la dignité d'un fils de France de défendre sans aucune exception tous les droits de la noblesse. La Reine qui, en apparence, soutenait M. Necker, protégeait secrètement ceux qui cherchaient à nuire à ses opérations. Avec ces contradictions perpétuelles qu'il rencontra à chaque pas et ces combats qu'il avait sans cesse à soutenir contre une foule d'ennemis qui les lui livraient toujours, le chagrin était marqué sur son visage.

La conduite de la Reine, qui paraissait si inconcevable, puisqu'elle était diamétralement opposée à ses véritables intérêts, peut s'expliquer de deux manières : d'abord par l'esprit d'inconséquence et de fantaisie que la plupart des femmes por-

tent dans presque toutes les affaires, et ensuite par le désir peut-être de prouver à la nation que M. Necker ne répondait pas à l'opinion qu'on avait conçue de lui et que son favori, l'archevêque de Sens, ne méritait pas d'être aussi blâmé qu'il l'avait été.

D'après les événements tumultueux dont je viens d'avoir l'honneur de présenter à Votre Majesté le tableau succinct, elle verra que l'ouverture des États généraux a dû se faire sous des auspices bien funestes. La hauteur révoltante de la noblesse qui se croyait bien forte parce qu'elle avait un parti à la cour ne faisait qu'aigrir de plus en plus les communes. Celles-ci étaient venues avec des intentions pacifiques. La plus grande partie des communes était portée pour le Roi, parce que cet ordre lui devait son existence, et qu'il comptait sur sa protection.

Il aurait fallu entretenir cet espoir, mais la vacillation habituelle du Roi, la conduite du garde des sceaux et du ministre de Paris, tous deux aristocrates et ennemis jurés de M. Necker, excitèrent un grand dégoût aux membres des communes, et finirent par leur donner de la défiance. Elle fut poussée assez loin pour que M. Necker même leur devînt suspect. Depuis le résultat du conseil où M. Necker avait établi ses principes avec une si grande évidence, on avait toujours attaqué son plan, mais sans aucun succès marqué.

La résistance de la noblesse à se prêter à la vérification en commun ; l'opiniâtreté des communes à ne pas s'en désister ; le dédain avec lequel la noblesse reçut la proposition des commissaires conciliateurs ; la demande qu'elle fit de se constituer, qui fut suivie par une plus forte encore de la part des communes, se déclarant chambre nationale, tous ces différents mouvements mettaient le Roi dans la nécessité de se décider. L'on attendait avec impatience le parti que prendrait la cour pour faire pencher la balance, comme disaient les courtisans. Mais ceux que l'habitude des affaires et des hommes rendaient plus clairvoyans frémirent en pensant à une décision ; car le mouvement des affaires était déjà si prodigieux qu'on était perdu, si l'on faisait une faute. On avait cependant fait un voyage

à Marly et le parti avait été pris, toutefois sans en rien dire au Roi, de donner assez de dégoût à M. Necker pour le forcer à quitter sa place.

J'ai déjà parlé des dispositions hautaines qui, en aigrissant les esprits, éloignaient la réunion des trois ordres. L'anéantissement qui en était la suite et qui fomentait cette division avait rendu indispensable l'intervention de l'autorité royale. Le Roi qui allait tenir une séance royale était d'accord avec son ministre des finances sur ce qu'il devait y dire. La déclaration du Roi projetée par M. Necker devait sa sanction au conseil, où elle avait été adoptée deux jours auparavant. Monsieur et M. le comte d'Artois y étaient présents. On proposait à M. Necker sur l'exécution de son plan des changements considérables auxquels il se refusait avec fermeté. Le conseil dura jusqu'à onze heures du soir sans que rien y fût décidé. Le Roi ordonna à ses frères et à ses ministres de se rassembler le lendemain, et la séance royale qui avait été fixée au lundi 22 juin fut remise au jour suivant. Rien ne fut négligé par M. Necker, le comte de Montmorin et M. de Saint-Priest pour éclairer le Roi et lui montrer le danger où il allait se précipiter, s'il abandonnait le plan adopté pour se livrer aux changements que les princes et les intrigants de tout genre avaient proposés. Le comte de Montmorin écrivit au Roi une lettre dans laquelle il s'exprimait avec toute la force et la franchise possibles. Ce malheureux prince était frappé d'un tel aveuglement que rien n'était capable de l'en tirer. Au conseil du soir, le projet du comte d'Artois passait et tous ceux qui sous le masque d'attachement pour le Roi ne servaient que leur haine et leurs intérêts particuliers criaient déjà victoire et crurent leur triomphe assuré. La séance royale qui eut lieu le lendemain ne servit qu'à démontrer toute l'absurdité de la conduite qu'on avait fait tenir au Roi. A peine avait-il dicté au Tiers État l'ordre absolu de se séparer, qu'à l'instant il se vit désobéi, et qu'il perdit en un moment cette popularité et cette confiance qu'il était devenu si nécessaire de conserver et qu'une saine politique invitait à étendre et à propager.

Le Roi, de retour au château, reçut la démission de M. Necker.

Ce ministre, qui n'avait pas été présent à la séance, avait, par un principe de vertu, résisté aux vives instances que tous ses amis lui avaient faites de donner sa démission la veille. Il ne voulut pas avoir à se reprocher d'avoir causé en aucune manière un mouvement peut-être dangereux qui aurait pu troubler l'Assemblée, si l'on eût eu connaissance de sa retraite.

Ce qui arriva l'après-midi prouva combien sa conduite avait été prudente. Plus de cent députés aux États généraux et une foule immense de peuple se portèrent à l'hôtel du contrôleur général. Tout ce que la confiance peut inspirer fut employé pour engager M. Necker à reprendre le timon des affaires. Il y répondit avec le respect qu'il devait au Roi, et la reconnaissance qu'inspirait nécessairement une confiance aussi touchante. Le Roi et la Reine vinrent le mander chez eux. Leurs Majestés lui dirent avec bonté qu'elles pensaient qu'il ne pouvait se refuser à leur demande sans être criminel. M. Necker rappela le passé. On promit la confiance la plus entière pour l'avenir, et l'on s'engagea à renvoyer le garde des sceaux et le ministre de Paris. M. Necker était attendu chez lui, et il fut accompagné par une multitude immense. On le conjura de ne point quitter sa place. Il répondit que le Roi lui avait ordonné avec bonté de reprendre ses fonctions, et qu'il espérait que les députés de la nation lui en aplaniraient les difficultés en se rappelant constamment ce qu'ils devaient à la tranquillité du Roi et de la nation.

Dans cet état de choses, il y avait encore une lueur d'espérance, mais elle ne tarda pas à s'évanouir. Les intrigants étaient furieux. Toutes les cabales et toutes les infamies furent plus que jamais dirigées contre lui. Il était le seul qui pendant l'orage pût mener le gouvernail ; rien ne pouvait altérer sa vertu ; elle était pure et simple, car il ne voulait que le bien ; mais ce furent cette conduite et ce caractère inébranlable qui augmentaient de plus en plus la rage de ses ennemis. Quand il ne fut plus possible de noircir ses intentions, on s'attacha avec acharnement à traverser toutes ses opérations. On éluda sous différents prétextes le renvoi des deux ministres perfides.

Le maréchal de Broglie fut rappelé; il eut avec le Roi des conférences et assista chez Sa Majesté à des comités dont M. Necker n'avait pas la moindre connaissance. Ce que le Roi avait ordonné le matin au ministre des finances était contremandé secrètement quelques heures après. A la cour on affecta de montrer du mépris aux membres des communes. Le maréchal de Broglie fit des dispositions militaires avec le même sang-froid qu'il les eût faites en pays ennemi. La haine nationale, la vengeance et la fureur éclataient de toutes parts. Tour à tour oppresseurs et opprimés, chaque ordre semblait ne respirer qu'après un dénouement qui selon toutes les apparences devait être terrible et sanglant.

Au milieu de ce temps de folies et d'égarements, M. Necker continuait à donner au Roi des conseils que le malheur de ce prince a voulu qu'il ne suivît pas. La conduite révoltante des gardes françaises exigeait sans doute une punition. M. Necker proposa au Roi de promettre à la ville de Paris la création d'une garde bourgeoise et de se réserver la nomination de tous les officiers. Il insista sur l'éloignement de l'armée du maréchal de Broglie, qui ne servait qu'à donner de l'ombrage et à soulever par la fermentation la plus grande l'Assemblée nationale, Paris et tout le royaume; il aurait désiré qu'en adoptant une manière d'agir plus simple et plus conforme au caractère du Roi Sa Majesté renonçât à la résolution qu'elle semblait avoir prise, de donner autant que possible de dégoûts aux membres du Tiers État.

Quand M. Necker vit qu'aucun de ses conseils et mille autres qu'il donnait journellement n'étaient pas suivis, il se vit obligé de représenter au Roi que sa conscience ne lui permettait pas de garder le silence sur le danger pressant dont l'État était menacé, si l'on ne s'arrêtait pas à un plan tel qu'il fût; que si Sa Majesté ne trouvait le sien agréable, il ne lui restait plus qu'à la supplier de lui permettre de se retirer, mais qu'il importait par-dessus tout que le parti qu'on aurait adopté fût invariable.

Toutes ces raisons étaient impuissantes pour fixer l'irréso-

lution du Roi, qui était ballotté entre sa femme, son frère et son ministre. Quand M. Necker vit qu'il n'y avait plus de moyen de faire le bien, mais qu'il lui était peut-être encore possible d'arrêter les progrès du mal, ou du moins d'en suspendre de temps à autres les effets, il prit la résolution de ne pas demander sa démission, d'essuyer tranquillement les dégoûts qu'on lui donnait et de rester en place pour l'acquit de sa conscience jusqu'au moment où on le renverrait, moment qu'il sentait bien n'être pas éloigné, mais qu'il ne croyait cependant pas aussi prochain qu'il l'a été.

J'ai déjà fait connaître à Votre Majesté quelques-unes des personnes principales qui s'étaient ouvertement ou secrètement déclarées contre M. Necker, et qui par les contradictions qu'elles lui suscitaient, hasardaient au risque même d'ébranler l'État jusque dans ses derniers fondements. Celles qui me restent à nommer sont Mesdames, tantes du roi, les princes de Condé et de Conti, le baron de Breteuil, le duc de la Vauguyon, toute la société des Polignac, le duc de Luxembourg, le marquis d'Autichamp, zélé exécuteur des plans antérieurs du maréchal de Broglie; tous les courtisans qui s'étaient juré inimitié éternelle déposèrent leur haine et se réconcilièrent lorsqu'il fut question d'éloigner un homme dont ils regardaient l'influence comme si dangereuse pour leur autorité. Le seul, cependant, qui eut la force de la maintenir encore, fut la maison de Polignac, devenu le favori et le chef-lieu de l'intrigue. Le marquis de Bombelle, ambassadeur du roi à Venise, ami et élève du baron de Breteuil, fut employé à raccommoder le baron avec la duchesse de Polignac et à porter la parole de l'un à l'autre. On n'a pas sans étonnement vu le duc de la Vauguyon être l'âme d'une révolution qui exposait au danger le plus imminent le pouvoir, la vie même du Roi. Le désir d'avancer le moment de son entrée dans le ministère a pu seul l'aveugler au point que sa conduite est inconcevable pour un homme d'esprit. Le prince de Condé voulait à la fois de l'argent et de la réputation, et n'ayant ni délicatesse, ni les moyens qu'il faut pour parvenir à la vraie gloire, il trouvait que l'intrigue était ce qui lui convenait le

mieux à tous égards. Le prince de Condé avait trop de droiture pour ne pas sentir que la conduite de M. Necker serait au Roi le plus grand avantage et que ses conseils étaient les meilleurs, mais il a trop peu d'esprit pour ne pas être gouverné par la faction parlementaire dont il se faisait honneur d'être le chef. Mesdames intriguaient parce qu'elles avaient depuis longtemps l'intention et le désir de faire entrer M. Foulon dans le ministère. M. Calonne influait de loin sur les Polignac, et son ami Vaudreuil répandait sa doctrine parmi les citoyens aristocrates. Le baron de Breteuil, que le hasard avait fait sortir honorablement du ministère, croyait apparemment qu'il n'y avait plus rien au-dessus de ses forces, puisque la fortune s'était déclarée pour lui ; en devenant l'homme principal de la nouvelle administration, il avait cependant cru devoir s'assurer des fonds nécessaires, pour que l'argent ne mît aucun obstacle à l'exécution de ses plans. Comme les connaissances du baron de Breteuil en finances ne sont pas apparemment fort étendues, il s'est laissé attraper par un baron de Batzis, aventurier qui avait fait fortune sous le ministère de l'archevêque de Sens et qui avait promis cent millions ; mais pour cette somme il voulait mettre en circulation du papier, car il n'avait pas le premier sol en espèces. Le maréchal de Broglie, qui commandait après tout les forces militaires, avait promis de tout réduire. D'après son premier plan, on devait former un camp où le Roi devait se rendre. De là Sa Majesté aurait envoyé ses ordres aux États généraux, et sur la plus légère opposition on aurait ordonné la dissolution de l'Assemblée nationale et fait arrêter les membres qui auraient fait le plus résistance. M. Necker devait aussi être arrêté et son procès instruit par le parlement de Paris. Pour contenir cette ville, on faisait entrer des troupes avec une nombreuse artillerie. On avait porté l'attention jusqu'à des minuties, car on avait fait distribuer parmi le peuple des imprimés qui annonçaient que M. Necker était la cause de la cherté du pain, parce qu'il avait accablé le peuple d'impôts et amassé du blé. Comme la méchanceté sans esprit et sans calcul avait présidé à leur délibération, on avait oublié que l'in-

disposition et le mécontentement le plus général s'était répandu jusque dans l'armée; le seul guide qu'on suivait était la haine.

C'est en tenant une conduite si peu mesurée, si criminelle, et en employant des moyens si ridicules et si hors de toute proportion avec la grandeur du projet, qu'on engagea le Roi à avancer le moment du renvoi de M. Necker. Le camp n'était pas encore formé, mais les troupes abandonnaient tous les jours leurs drapeaux: on était donc forcé d'accélérer le dénouement, dont le point le plus essentiel était d'éloigner M. Necker.

On profita d'une bonne disposition où était le Roi, et moitié par crainte, moitié par persuasion, on le détermina à écrire à M. Necker; M. de la Luzerne fut le porteur de la lettre. Elle fut remise à trois heures de l'après-midi, et à six heures du soir le ministre disgracié quitta Versailles.

Une anecdote qui peut faire connaître les sentiments de la Reine pour M. Necker, et qui dévoile en même temps le caractère de cette princesse, c'est un propos qu'elle tint devant la famille royale qui soupait chez elle le soir du départ du ministre. En parlant d'une phrase insignifiante qu'elle avait remarquée dans la lettre qu'il avait écrite au roi: *Imaginez-vous*, dit-elle, *que j'ai presque eu la bêtise de pleurer en la lisant.*

Je ne peux pas non plus me rappeler sans frémir l'ordre donné à deux gardes du corps de courir déguisés sur les traces de M. Necker. Ces messieurs n'ont pas suivi la route qu'il avait prise pour sortir du royaume; la discrétion du maître de poste à Cambrai l'a peut-être seul garanti de la poursuite de ces deux gardes, qui pour découvrir sa marche ont employé tous les moyens possibles, jusqu'à dire qu'ils étaient ses neveux. On ignore quels étaient leurs ordres et leurs intentions.

Votre Majesté verra par le tableau que j'ai l'honneur de lui présenter que le plan de M. Necker était, en rétablissant les finances et avec elles l'ordre dans l'État, de maintenir en tout son intégrité et de rendre infiniment respectable l'autorité royale, de conserver la sanction royale en son entier. Dans un tel ordre de choses, l'autorité aurait peu perdu puisque ses

pertes se bornaient à des abus. Il a fallu toute la fermeté de M. Necker pour lutter contre les volontés, les faiblesses, les prétentions exagérées, les intrigues sourdes, l'épuisement des finances, et pour préserver de la ruine totale un royaume où tous les pouvoirs sont confondus et où la force et la discipline militaire n'existent plus. Votre Majesté sentira aussi que dans un ordre de choses si déplorables il était impossible d'empêcher ou d'arrêter la marche impétueuse de la Révolution, surtout secondée comme elle l'était par les sottises de la cour, qui depuis l'ouverture des États généraux ont plus contribué qu'autre chose à étendre la liberté et les prétentions de la nation. Cette conduite était aussi dangereuse que déplacée. Il n'était plus temps de revenir sur des sacrifices promis solennellement par le Roi, et il devenait impolitique au dernier degré de forcer les communes à une reconnaissance qu'elles auraient été heureuses de contracter, après leur avoir donné le secret de leurs forces, qui leur a fait sentir que ce n'est qu'à l'heure qu'il est qu'elles doivent leur existence.

N° 128. — 17 septembre.

La conduite de l'Assemblée nationale prouve la vérité de l'assertion de ceux qui prétendent que la nation française est dépourvue des qualités nécessaires à un peuple libre. L'instant après que les représentants de la nation ont aperçu que les pouvoirs se trouvaient fondus dans leurs mains, loin de songer par des mesures sages à modérer la fougue des uns et l'avilissement des autres, ils ont excité la fermentation populaire, ne réfléchissant point au malheur qu'ils se préparaient à eux-mêmes en se servant d'un mobile que rien ne peut arrêter quand le mouvement est une fois donné. Tant que la peur retenait l'Assemblée dans des bornes raisonnables, on avait lieu d'espérer un ordre de choses qui aurait donné à la France une existence incomparable; à présent, les affaires changent de face au point que l'espérance et la crainte deviennent l'une et l'autre également probables. Au lieu de travailler à donner au Roi un pou-

voir nécessaire pour réprimer la licence ou maintenir la tranquillité, on s'occupe à des discussions hors de saison et dangereuses pour le moment. La succession au trône est maintenant un objet de délibération de l'Assemblée. A défaut de la branche régnante, on veut décider s'il faut exclure la branche d'Espagne en faveur de celle d'Orléans. Une pareille discussion devait être mise de côté. Il est incroyable qu'on soit assez peu politique pour agiter, dans un moment où le trouble est porté à son comble, une question qui serait même dangereuse à discuter dans le calme. On ne peut expliquer une pareille conduite qu'en l'attribuant à l'activité des deux factions qui déchirent ce pays, et pourront tôt ou tard précipiter l'Assemblée dans un abîme que ses propres inconséquences ne cessent de lui creuser.

Le parti de M. le duc d'Orléans est à la tête de toutes les opinions exagérées et violentes. Je crois être sûr que ce prince porte ses prétentions extrêmement haut, quoique son maintien soit très simple. Il est probable que l'Angleterre lui fournit de l'argent. L'autre faction est celle des aristocrates; au désespoir de tout ce qui s'est passé ils ne cherchent qu'à discréditer l'Assemblée en concourant de tout leur pouvoir à lui faire faire absurdité sur absurdité. Déjà le mécontentement contre l'Assemblée éclate dans plusieurs provinces. La Normandie est à leur tête. A Paris, on manque de pain presque tous les deux jours. Ce malheur n'existerait certainement pas (surtout la récolte ayant été très abondante), si le pouvoir exécutif était entre les mains du Roi; mais la disette pourra fort bien aider et hâter une seconde révolution à Paris. L'état d'incertitude dans lequel on vit journellement est vraiment pénible à juger; d'après les apparences du moment il n'y a rien de bon à augurer ni pour le public ni pour le particulier. On est dans la position de ces habitants des environs de l'Etna ou du Vésuve, quand le bruit de l'intérieur du volcan annonce qu'ils doivent s'attendre à une prochaine éruption.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté l'ouvrage qu'on m'a autorisé de faire faire par M. Mallet du Pan. J'espère que Votre Majesté l'approuvera. Je ne peux pas assez me louer du vif zèle

que le chevalier de Mouradgea montre toutes les fois qu'il est question de faire quelque chose d'utile pour le service de Votre Majesté. C'est à ses infatigables soins et à ses attentions à surveiller M. Mallet que je dois en grande partie la bonté de cet ouvrage, ainsi que les différents articles qui sont insérés de temps à autre dans le *Mercure de France*. Pour remettre à M. Mallet les trois mille livres dont j'ai reçu ci-devant l'autorisation de Votre Majesté, je compte tirer une lettre de change sur le baron de Ruuth.

Le comte de Ségur a reçu la permission de revenir en France par congé. On dit que le roi de Prusse, le roi de Sardaigne et le roi d'Espagne, sont dans l'intention d'offrir des armes au Roi de France pour contenir les esprits. Cette nouvelle mérite confirmation.

N° 129. — 24 septembre.

L'Assemblée nationale, avertie par le mécontentement que sa lenteur dans les affaires des finances et le peu d'union qui y règne depuis quelque temps, même pour les objets les moins importants, ont excité, est devenue plus circonspecte vis-à-vis du Roi, et elle commence à sentir la nécessité de donner de la force et de la dignité au pouvoir exécutif.

La lettre du Roi à l'Assemblée, qui dans un autre temps aurait été mal reçue, ne l'a pas été à présent, et l'on a accordé malgré cette lettre le *veto* suspensif de deux législations, de la manière que la cour le désirait. Les États ont aussi consenti à faire venir un régiment à Versailles. Cela a bien souffert des difficultés, surtout de la part de Paris, mais enfin le régiment est arrivé hier à Versailles.

M. Necker présente son plan à l'Assemblée, qui en ordonne l'examen au comité qui travaille avec le ministre des finances. Si le plan de M. Necker est adopté, comme on a lieu de le présumer, on peut encore espérer que la France pourra échapper aux dangers dont elle est menacée et auxquels ses ennemis secrets travaillent encore sans relâche à la livrer.

N° 130. — 27 septembre.

L'Assemblée nationale a décidé hier une question bien importante, savoir s'il fallait adopter ou non le plan que M. Necker avait proposé jeudi dernier. On a décrété que l'Assemblée approuvait en tout et en partie le projet du ministre des finances; qu'elle l'autorisait, en conséquence, de le mettre en exécution. Il y a à présent quelque chose à espérer pour ce pays, depuis qu'on aperçoit un moyen de sauver les finances de la ruine totale et prochaine dont elles étaient menacées, mais il faut que l'Assemblée ne contrarie point l'Administration dans les lois partielles qu'il faudra faire pour mettre le plan de M. Necker à exécution, et que pour cet effet on rende en entier et dans toute son intégrité au roi le pouvoir exécutif. Les cabales des mécontents, tant au dehors qu'au dedans du royaume, sont très effrayantes. Le seul moyen peut-être de les rendre moins dangereuses serait de parvenir à remettre enfin dans les finances cet ordre qui depuis longtemps n'y existe plus, à cause de la prodigieuse révolution que la France vient de subir.

N° 131. — 4 octobre.

L'agitation où se trouve la France depuis longtemps ne paraît pas encore être arrivée à son terme. Tout concourt à aigrir, éloigner et échauffer les esprits. La conduite de l'Assemblée nationale est exagérée. Tantôt elle fait trop dans quelques heures et pas assez dans plusieurs jours. De son côté, la cour n'emploie que des petits moyens. C'est une habitude déplorable dont on ne peut jamais se défaire une fois qu'on l'a adoptée. Accoutumé à se persuader que la fausseté et les finesses sont bonnes à quelque chose, on se sert presque toujours d'un levier trop faible pour le poids que l'on veut enlever ; et de cette manière on gâte les meilleures affaires, et l'on finit par ne savoir où donner de la tête.

Je ne doute pas que la Reine ne gémisse en secret de voir

M. Necker en place. Cet homme qu'elle avait appelé, qu'elle avait si indignement trompé depuis, et qui enfin fait toute la sûreté en ce moment-ci, il lui déplaît parce qu'il lui a rendu des services et que la reconnaissance pèse aux âmes qui ne sont pas généreuses. On veut donc s'en défaire, et on voudrait employer tous les moyens pour y réussir.

Les gardes du corps ont donné un grand repas à Versailles aux officiers du régiment de Flandre. Le Roi et la Reine sont venus pour voir le dîner qui était servi dans la grande salle de l'Opéra. Plusieurs soldats du régiment de Flandre, quelques dragons et Suisses ont eu la permission d'entrer. On leur a fait boire à la santé des officiers, les officiers ont bu à la leur. L'on s'est juré de défendre le Roi jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Le Dauphin, qui accompagnait la Reine, a été porté entre les bras des grenadiers. La Reine se promenait autour de la table, donnant le bras à un garde du corps et à un grenadier fondant en larmes. Toute cette scène est très touchante. Mais le résultat en sera-t-il bon ou mauvais? Mauvais, je crois, parce que les malveillants y trouveront une excellente occasion de crier contre la cour, pour jeter des soupçons sur elle, et pour autoriser en quelque sorte la crainte qu'on cherche à donner que le Roi veut favoriser une nouvelle révolution. Les districts la ville de Paris ont pris l'alarme de ce qui s'est passé à Versailles, plusieurs ont voulu s'y rendre. Mais on espère de parvenir à les calmer. Cependant le Roi et la Reine ont risqué d'augmenter leur embarras par une imprudence incompréhensible, car il me paraît impossible de donner une autre explication à leur conduite.

N° 132. — 8 octobre.

Les suites fâcheuses du dîner des gardes du corps ont été plus fortes et plus promptes que je ne l'avais prévu. J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté dans ma dernière dépêche que la fermentation de Paris était très grande, mais que j'espérais qu'on parviendrait à la calmer; peut-être y aurait-on réussi pour

le moment, si un grand manque de pain le lundi n'avait porté le peuple à secouer tout frein et toute soumission. Les femmes de la halle, d'un nombre prodigieux, se sont portées dès le matin à l'hôtel de ville, en ont chassé la garde et la municipalité, en accusant cette compagnie de la disette. Après cette expédition, ces mêmes femmes ont pris le parti d'aller à Versailles pour demander du pain au Roi. Elles ont obligé les femmes qu'elles ont trouvées en chemin à les accompagner. Les canons et les armes de l'hôtel de ville ont été emportés ; la garde nationale non soldée a vainement tâché d'arrêter leur marche, et elles sont arrivées à Versailles entre cinq et six heures du soir. Pendant ce désordre général, M. de Lafayette parcourait tout Paris pour rassembler les troupes, pour ramener la tranquillité. Il parvint à reprendre l'hôtel de ville ; mais la garde soldée voulait aller à Versailles, pour se venger, disait-elle, de l'insulte qui avait été faite à la cocarde nationale le jour du repas des gardes du corps. (Effectivement, ils avaient eu l'imprudence de l'outrager et d'en distribuer d'autres.) Leur second motif était de reprendre la garde du Roi. Le marquis de Lafayette fit tout ce qui était en son pouvoir pour les arrêter. Il réussit pendant cinq heures à calmer les grenadiers, et l'expédition pour Versailles n'aurait vraisemblablement pas eu lieu, si des femmes enragées n'avaient accusé les soldats de lâcheté et ne les avaient déterminés à prendre leur résolution. Alors les remontrances du marquis de Lafayette furent infructueuses, et on finit par lui dire : qu'il n'avait qu'à choisir de marcher à leur tête ou d'être pendu sur-le-champ. Il se vit donc forcé de céder à la multitude et se mit en marche à cinq heures de l'après-midi, suivi par 12 000 hommes et 24 canons. M. Bailly, maire de Paris, avait été obligé de se cacher le lundi matin, car les femmes voulaient le pendre à cause de la cherté du blé. Aussitôt que les femmes se furent mises en marche pour Versailles, un officier qui savait que le Roi était à la chasse aux environs de Meudon s'y rend de suite et avertit Sa Majesté qu'elle n'avait pas un moment à perdre, si elle voulait retourner à Versailles. Le Roi profita de l'avis et s'y rendit sur-le-champ. On assembla la milice bourgeoise de Ver-

sailles, les gardes du corps se mirent sous les armes, et les grilles du château furent fermées. Dans cet état on attend l'arrivée des femmes, dont la troupe était considérable et augmentée par des gens du bas peuple, tous armés. On n'avait pas voulu se servir du régiment de Flandre, car on avait remarqué que sa bonne volonté pour le Roi n'existait plus, et on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y avait pas plus de fonds à faire sur la milice de Versailles. Plusieurs bourgeois ayant tenu de fort mauvais propos, un grenadier des gardes du corps nommé de la Savonnière voulait leur imposer silence. Après les paroles on en vint aux voies de fait. L'officier veut punir le plus insolent en lui donnant un coup de sabre, ses camarades prirent sa défense, il est obligé de se retirer et on lui tire un coup de fusil qui lui casse le bras. Ce malheureux accident fut le signal d'une désunion entre les gardes du corps et les bourgeois. Ils se tirèrent par-ci par-là des coups de pistolet, des coups de fusil. On fut alarmé à la cour de voir le péril augmenter par la défection des bourgeois.

Le Roi était dans son conseil; on y agita le parti qu'il fallait prendre, et l'on était d'avis d'employer les voies de douceur. Sur ces entrefaites, quatre cents femmes entrèrent dans la salle de l'Assemblée nationale qui y était attenante; elles demandaient du pain et la diminution du prix de cette denrée; elles firent encore d'autres demandes insolentes et ridicules. L'Assemblée est effrayée, nomme une députation pour le Roi, afin de supplier Sa Majesté d'écouter avec bonté les demandes du peuple. Le Roi accorda une audience à six femmes pour lui porter la plainte en question, et plusieurs autres voulaient aussi entrer; mais elles sont renvoyées avec dureté par les gardes du corps, ce qui anime extrêmement le peuple contre eux. La réponse du Roi aux six femmes calma toute la troupe qui était venue avec elles de Paris. On croyait le désordre presque fini, car on avait ordonné aux gardes du corps de se retirer, mais dans ce moment on reçut plusieurs nouvelles alarmantes; comme le peuple s'était emparé de toutes les portes de Paris, il ne laissait sortir personne. M. de Lafayette n'avait pas pu être averti de ce qui s'était passé : on était donc dans

une inquiétude incroyable, l'incertitude où l'on était empêchait de prendre un parti. Dans l'Œil-de-Bœuf, tout le monde était dans une agitation qui n'appartient qu'aux Français. On ne rencontra que des braves qui ne demandaient pas mieux que de tout risquer pour le Roi et qui dans un instant sauraient le rendre maître absolu. Pour donner à Sa Majesté plus de puissance, on voulait qu'elle s'en allât bien vite dans une province, d'autres pensaient que rien n'était plus dangereux que d'abandonner la partie, et que celui qui quitte sa place la perd. Tout le monde entrait presque indistinctement dans le cabinet du Roi, et à chaque instant on voyait des personnes qu'on introduisait dans le cabinet interieur du Roi, où se tenait le conseil, pour donner des nouvelles qui pour la plupart se contredisaient les unes les autres. Les ministres envoyaient des courriers, mais aucun ne revenait.

L'anxiété que donnait l'incertitude finit enfin, à neuf heures du soir, par l'arrivée d'un aide de camp de M. de Lafayette qui annonça son arrivée. Alors tout change de face, et la consternation prit la place de toutes les passions violentes que les braves courtisans avaient si énergiquement exprimées pendant quelques heures. Le Roi fut longtemps en suspens sur le parti qu'il devait prendre. Il penchait beaucoup pour le départ, mais après de longs débats Sa Majesté répondit à M. de Lafayette qu'elle l'attendait. En cela elle fit très bien, car, si le Roi avait voulu s'en aller, il n'aurait pas pu exécuter son projet. Pendant le moment qu'il était encore indécis, on avait fait préparer six voitures ; quand ces voitures furent à la porte de l'Orangerie, le peuple les arrêta et les obligea de retourner à l'écurie. Je passe sous silence toutes les horreurs et dangers auxquels la fuite du Roi l'aurait exposé, et la perte infaillible de toutes les personnes de distinction qui lui étaient attachées et qui auraient été victimes de la première rage du peuple.

M. de Lafayette n'arriva à Versailles qu'à onze heures du soir. Quand l'événement est si important, chaque moment est compté. Votre Majesté se figure aisément toutes les pensées et tous les mouvements que l'approche d'une révolution si éton-

nante devait produire. M. de Lafayette, à son arrivée, fut tout de suite introduit chez le Roi. Son maintien était fort respectueux. Il semblait fort affligé de la démarche que la multitude l'avait forcé à faire. Il promit, et il espérait que ses soldats conserveraient une discipline exacte, si on leur confiait la garde du Roi. Sa Majesté y consentit et M. de Lafayette retourna à sa troupe qui, quelque temps après, prit possession de toutes les avenues. Pendant la nuit, la milice de Versailles excita celle de Paris contre les gardes du corps, et vers les trois heures du matin, on commença à poursuivre ces pauvres gens, on en tua quelques-uns et on en blessa plusieurs. Vers les sept heures du matin les gardes du corps de la Reine entrèrent chez elle en lui disant qu'ils étaient assez forts et assez nombreux pour la défendre et en la priant de se sauver. Elle sortit à l'instant de son lit et entra tout de suite chez le Roi par une petite porte qui donnait dans l'Œil-de-Bœuf. La multitude poursuivit partout les gardes du corps du Roi, on en pendit plusieurs dans les appartements. On voyait beaucoup de sang dans la galerie et dans les escaliers. Enfin, pour se mettre en sûreté, ces malheureux gardes du corps furent obligés de céder leur salle aux grenadiers de Paris, qui les prirent sous leur protection, leur mirent des bonnets de grenadiers pour témoigner leur union avec la garde nationale, et se montrèrent dans ce costume au peuple, ce qui fut le signal de l'amnistie.

Sur la prière très instante de la multitude de Paris, le Roi se vit forcé de promettre d'aller s'établir dans cette ville. En signe d'allégresse, les troupes défilèrent dans la cour de marbre sous les fenêtres du Roi, et firent successivement une décharge de leurs armes. Les États généraux furent assemblés sur-le-champ dans le salon d'Hercule, où le Roi leur fit notifier sa résolution d'aller à Paris.

L'Assemblée décréta qu'elle acceptait dans tous les points le projet de loi pour l'exécution du plan des finances et qu'elle ne se séparerait pas de Sa Majesté. C'était un spectacle curieux et affligeant de voir le Roi, la Reine, Monsieur et les princesses, les courtisans et les officiers, ornés de la cocarde nationale.

M. de Lafayette distribuait des passeports de sûreté à toute la cour et les expédiait sur le bureau du Roi. A une heure après midi, Leurs Majestés se mirent en marche pour Paris, accompagnées de toute la famille royale. Mesdames allèrent à Bellevue. Toute la route de Versailles à Paris était remplie de monde. M. Bailly, qui était sorti de sa retraite, alla au-devant du Roi, qui se rendit avec la Reine à l'hôtel de ville. Le Roi y fut reçu avec transport. Le maire, qui remplissait les fonctions de chancelier, dit à l'Assemblée que le Roi lui avait ordonné d'assurer la ville qu'il y venait avec plaisir. La Reine l'interrompit en lui disant : « Vous avez oublié, monsieur : et avec confiance. » Ce mot de la reine eut un succès prodigieux et lui valut des applaudissements.

Ainsi finit cette mémorable et humiliante journée pour la famille royale, journée dont le commencement avait été si sinistre, et dont les suites sont incalculables pour le Roi, pour la France. La haine entre les aristocrates et le parti populaire qui colorent leurs intérêts personnels par le nom d'amour pour la patrie, et le désir du parti d'Orléans de subjuguer le royaume et de porter leur héros à la première place, ont tous beaucoup désiré et provoqué le départ du Roi; les premiers, dans l'espérance de se venger de leurs ennemis et de pouvoir culbuter tout ce qu'ils espéraient de faire, si le Roi s'établissait dans une province; le second, dans la persuasion que le Roi serait détrôné, s'il s'en allait une fois. Ainsi, les deux partis ont pris la même marche pour arriver à leur but; ils se ressemblent encore sous un autre point, c'est de préférer la guerre civile plutôt que de rester dans la position où ils se trouvent actuellement. Il est encore bien à craindre qu'on ait ce malheur. Les provinces seront sans doute infiniment blessées de l'autorité que Paris veut s'arroger tant sur le Roi que sur l'Assemblée nationale. Pourra-t-on parvenir à les tranquilliser en dépit des feux que les factieux soufflent et de l'argent qu'il est à présumer que l'Angleterre et la Hollande répandent pour désunir la France? L'avenir de ce pays paraît bien sinistre, il semble encore destiné à quelque grande secousse. Sera-ce

pour son bonheur ou son malheur? C'est la Providence seule qui peut le savoir.

N° 133. — 11 octobre.

La catastrophe terrible de la semaine passée est encore bien loin d'avoir fini les malheurs dont la France est menacée. Il y a longtemps qu'on ne peut plus calculer les événements qui d'un moment à l'autre peuvent arriver. La légèreté de cette nation-ci, son peu de caractère et surtout son extrême impétuosité et immoralité, rendent possibles les plus grandes horreurs et les plus grandes absurdités. M. Mounier, membre estimé du Dauphiné, l'évêque de Langres, M. Malouet, le comte Virieu et quatorze autres personnes de l'Assemblée nationale sont proscrits par le parti d'Orléans qui a cherché à leur faire tort; on accuse violemment M. le duc d'Orléans. Si on ne prend pas un parti ferme avec ce prince, on peut s'exposer aux plus graves dangers. D'un autre côté, il faut considérer qu'il a un parti formidable parmi le bas peuple, ce qui rend les mesures à prendre par le gouvernement excessivement difficiles et délicates. Je crois que M. Mounier est de retour dans sa province et qu'il veut y dénoncer MM. Lameth, Barnave et Duport, comme ayant fomenté l'insurrection de Paris qui a donné un spectacle si scandaleux par la violence qu'elle a exercée contre le Roi et l'Assemblée nationale. Tout fait craindre que l'étendard de la guerre civile ne soit incessamment levé. Je ne sais pas si, après toutes les fautes que le Roi a faites, il est encore en son pouvoir de l'éviter. Il n'est pas possible de se figurer la barbarie avec laquelle les Français ont traité les malheureuses victimes qui ont succombé dans cette révolution. On parle d'assassinat et de sang comme on parlait autrefois de spectacles. Une scène d'horreur attire une foule immense de spectateurs, et les infâmes qui insultent le plus les corps de ces malheureux reçoivent les mêmes applaudissements qu'on donnait autrefois aux plus célèbres acteurs. Plusieurs gardes du corps ont été assassinés dans le moment que les soldats de

la garde nationale voulaient les sauver. On a coupé la tête à deux qu'on a portée en triomphe à Paris. On craint dans ce moment que des gens gagés ne mettent le feu à Paris. Plusieurs maisons sont marquées; la mienne est de ce nombre; j'espère cependant qu'il plaira à la Providence de nous sauver de ce malheur.

N° 134. — 15 octobre.

Après avoir déclaré au duc d'Orléans qu'il tenait un des fils de ses intrigues, M. de Lafayette lui a laissé le choix de s'en aller ou d'être dénoncé. Le duc a pris le parti le plus sage: il a quitté Paris cette nuit; il va à Londres. Le gouvernement, pour faciliter le départ du duc, lui a donné une commission apparente qui sert de prétexte à son voyage. Dans un autre temps, on aurait examiné la conduite du premier prince du sang. A présent, le gouvernement ne peut et ne doit chercher que les moyens qui se présentent pour ramener, s'il est possible, l'ordre et la tranquillité.

Le départ du duc d'Orléans donnera peut-être quelques moments de répit. C'est du moins l'opinion générale. Je crains qu'on ne se trompe et j'en suis affligé, car les erreurs en politique ont pour l'ordinaire des suites bien funestes.

N° 135. — 18 octobre.

Le duc d'Orléans a été arrêté à Boulogne par le peuple qui n'a point voulu le laisser partir. Ils ont dit que ses passeports étaient faux, qu'il fallait sa tête et qu'il fallait le pendre. Le duc s'est alors tourné vers le peuple et lui a dit : « Pourquoi voulez-vous me faire du mal, mes enfants, je ne vous ai jamais fait que du bien. » Ce peu de mots a tout changé. Le peuple s'est mis à crier: « Vive Monseigneur le duc d'Orléans! » On ne sait pas même si le duc ne s'est pas fait arrêter exprès. Cela pouvait avoir les suites les plus funestes. Quatre officiers de la municipalité de Boulogne sont arrivés ici pour demander au gouvernement si l'on doit laisser partir le duc ou non.

L'on a ordonné de ne mettre aucun obstacle à son départ. Dans peu de jours, nous serons sans doute informés si cet événement est l'effet d'un pur hasard.

L'Assemblée nationale viendra demain reprendre ses séances à Paris. Avant de quitter Versailles, elle a permis, sur une demande faite par la ville de Paris, de visiter les maisons réputées privilégiées. On ne sait pas encore si celles des ambassadeurs y sont comprises.

Les dernières nouvelles arrivées du Dauphiné donnent à croire que cette province veut assembler ses États pour annuler une partie des arrêtés de l'Assemblée nationale. Il est fort à présumer que d'autres provinces pourront encore se joindre à celle-là. Jusqu'à présent, on ne peut pas même prévoir où s'arrêteront la folie et l'exaspération qui se sont emparées de presque toutes les têtes de ce pays-ci.

On a, dans les premiers jours, regardé l'arrivée du Roi à Paris comme un malheur pour ce prince. Il est certain que la manière dont il a été forcé d'y venir justifie cette opinion à plusieurs égards. A présent, on convient cependant que, s'il y a un moyen pour le Roi de regagner dans l'esprit du peuple quelque crédit, c'est en restant ici. Tous les jours, on voit se renouveler les marques de l'amour que les Français avaient autrefois pour leurs princes. Si cela dure, l'effet ne peut qu'en être heureux sous tous les rapports: mais je crains qu'il ne faille encore une crise violente avant de pouvoir se flatter de voir renaître l'ordre et le calme.

N° 136. — 22 octobre.

Dans mes très humbles dépêches du 13 septembre et 8 octobre, j'ai passé sous silence quelques faits qui appartiennent à la Révolution et qui aident à connaître la position où se trouvaient alors la cour, les États généraux, la ville de Paris, et l'état des affaires en général. Je placerai ici ce court récit, avant de mettre sous les yeux de Votre Majesté le tableau qu'elle m'a ordonné de lui envoyer.

Aussitôt qu'on apprit, le dimanche 13 juillet, le renvoi et le départ de M. Necker, la consternation fut générale. Le peuple ordonna de fermer les spectacles, et il fut sur-le-champ obéi. Les théâtres, disait-il, ont bien été fermés à la mort du Dauphin, le malheur que nous éprouvons est plus grand. La consternation de Paris se changea bientôt en fureur, quand le prince de Lambesc chassa le peuple avec son régiment royal allemand, et le poursuivit jusque dans les Tuileries. Dans un instant, la plus vile populace fut armée, et Paris aurait été immanquablement pillé et brûlé dans la nuit, si la bourgeoisie ne s'était pas armée lundi et n'était parvenue à arrêter le désordre. On était si aveuglé sur la position dans laquelle on se trouvait à Versailles, et si peu informé de ce qui s'était passé à Paris, que la Reine et toute la famille de Polignac s'amusaient à entendre un concert exécuté dans l'Orangerie par les troupes qui étaient à Versailles, dans le même temps où la Bastille était assiégée, et malgré l'arrêté vigoureux et foudroyant que les États généraux avaient fait le mardi précédent contre le nouveau ministère. Le vicomte de Noailles apprit le premier au Roi la prise de la Bastille et le malheur de Delaunay et de Flesselles, et le désordre affreux qui régnait à Paris. On avait si peur que la vérité parvînt au Roi, que M. Berthier, quelques jours après, donna un démenti formel au vicomte de Noailles, en presence du Roi, et assura que tout était tranquille à Paris.

Le mercredi matin, M. le marquis de Nesle et quelques autres personnes allèrent demander le comte d'Artois, qui était dans le cabinet du Roi. Quand il fut sorti, ils le sollicitèrent de la manière la plus vive d'engager le Roi de se transporter dans la salle des États. Le comte d'Artois refusa constamment; on demanda alors à parler avec Monsieur; ils furent auprès de lui les mêmes personnes qui avaient été auprès de son frère.

Monsieur consentit enfin et, de concert avec le duc de Liancourt, ils parvinrent à déterminer le Roi à faire la démarche qu'on désirait de lui. Quelque mémorable que fut la journée que

le Roi fit aux États généraux et d'où il fut reconduit au château par tous les députés de la nation, elle ne peut pas être comparée avec ce vendredi où il allait à Paris. Près de 200000 hommes étaient armés ce jour-là. Des piques, des haches, des sabres, des couteaux de chasse, des fusils et d'autres armes qu'ils avaient imaginées pour cette étrange milice formaient le spectacle du monde le plus effrayant et le plus imposant. La voiture du Roi était environnée de cette innombrable multitude, et elle ne pouvait marcher qu'en traînant à petit pas. Arrivée à la place Louis XV, Sa Majesté trouva un bataillon des anciens grenadiers qui alla devant lui jusqu'à l'hôtel de ville, la bouche de leur canon tournée contre lui. Pas un seul vive le Roi! avant qu'il fût de retour de l'Hôtel de ville. Le danger que le Roi courait ce jour-là était le plus grand; on frémit, en ne pensant qu'à ce qui pouvait arriver par maladresse. A chaque instant il partait des coups de fusil. Le comte de Mouns, lieutenant des gardes du corps, qui allait à cheval près de la portière du carrosse du Roi, eut son habit percé par une balle. Sa présence d'esprit fut assez grande pour qu'il ne fit semblant de rien; une femme fut tuée près de la voiture du Roi. Enfin, c'est un miracle que ce prince soit revenu de Versailles, car il faut convenir que presque toutes les probabilités paraissaient indiquer qu'on avait formé un dessein dont la noirceur fait horreur à la pensée.

Je vais mettre sous les yeux de Sa Majesté le tableau de l'Assemblée. Elle est divisée en quatre partis bien distincts. Le premier est cet ancien parti des aristocrates, toujours renaissant de sa cendre, prêt à se ranimer à la première espérance, mais dont les inutiles efforts ne servent qu'à autoriser la rage de ses ennemis, entretenir les fureurs populaires, et donner un prétexte aux nouvelles révolutions qui abaissent de plus en plus la noblesse et le clergé.

Ce parti, à peu près le plus méprisé et le plus méprisable de tous, se rallie sans cesse au trône, environne la Reine en particulier, et l'ayant déjà eue pour chef ainsi que M. le comte d'Artois, il espère et réussit à troubler les affaires à chaque moment

par ses projets. Ce sont eux qui sont déjà coupables de ce malheureux dîner des gardes du corps qui à donné lieu à la rébellion de Paris, et ils n'ont de moyens que pour nuire à eux-mêmes. Que sont donc cent mille nobles contre 24 millions d'hommes, et des officiers sans soldats!

Le parti populaire a répandu une telle horreur contre ceux qu'il appelle les aristocrates que ce seul nom suffit pour faire égorger un homme qui passe dans la rue, et que les hommes modérés osent à peine se faire un parti dans la crainte d'être à l'instant souillés par la coalition des aristocrates. On voit parmi eux M. d'Esprémenil, ce fameux parlementaire, le plus ardent de tous pour la délibération par ordre dans le clergé, l'abbé Maury, un homme méprisable qu'il fallait chasser, mais tous les deux doués du don de la parole et faits pour briller dans une assemblée où leur nom ne serait pas en horreur; enfin tous les courtisans, tous les évêques, tous ceux qui perdent au nouvel ordre de choses qui va s'établir et qui voudraient le retour du gouvernement arbitraire et méritent par cette raison le mépris des gens honnêtes, mais non la fureur insensée à laquelle le peuple ou plutôt ceux qui le mènent les ont livrés.

A côté de ce parti s'en élève un autre, le seul honnête, le seul bien intentionné, mais que les démocrates enragés voudraient confondre avec celui des aristocrates et faire proscrire. A sa tête est M. Mounier, qui a commencé le premier la révolution du Dauphiné, que les nobles lors de la réunion des ordres trouvèrent le plus populaire de tous, mais qui n'ayant pas changé d'opinion, ne s'étant pas exagéré avec les circonstances, se trouve aujourd'hui des plus modérés. La raison le suivant toujours à côté des systèmes et surtout des intentions coupables, il est aussi éloigné de l'aristocratie que le plus juré démocrate, mais convaincu de la nécessité de mainteuir en France la monarchie, et de donner au pouvoir exécutif la force nécessaire pour maintenir l'ordre, il est adorateur de la constitution anglaise, des deux Chambres, du *veto* absolu, d'un ordre enfin bien différent de celui que l'on parle d'établir. A M. Mounier se

rallie le comte de Lally-Tollendal, cet homme éloquent qui a divisé sa vie entre la défense de son père et celle de son pays; le comte de Clermont-Tonnerre, célèbre par la dignité avec laquelle il présidait et la facilité avec laquelle il parle; en un mot, tous les honnêtes gens de l'Assemblée et les ministres du Roi qui, renversés d'abord pour avoir combattu l'aristocratie, sont bien loin de se rallier à elle, mais qui ne peuvent plus s'attacher au système insensé des démocrates qui plongent le royaume dans l'anarchie. L'éclat de ce parti si sage est cependant obscurci par l'amour-propre de son chef. M. Mounier mettrait le royaume en feu pour les deux chambres et le *veto* absolu, et quelles que soient les bonnes raisons politiques qu'il y ait à dire pour cette opinion, comme elle est impraticable, comme l'horreur de l'aristocratie est telle qu'une seconde chambre, de quelque manière qu'elle fût composée, en paraîtrait l'asile, il aurait dû renoncer à cette partie de son plan, s'attacher aux autres idées heureuses et salutaires qu'il pourrait encore faire adopter. Au lieu de cette marche sage, trop indigné des complots, des cabales qui mènent l'Assemblée, du déplorable spectacle d'un roi traîné prisonnier et d'une reine presque assassinée dans son appartement, proscrit lui-même par le peuple, persuadé que l'Assemblée nationale ne pourra pas délibérer librement à Paris, il est parti pour le Dauphiné. M. Lally-Tollendal l'a suivi. Il est parti dans la résolution de soustraire sa province aux arrêtés de l'Assemblée nationale, de faire la guerre civile, ou de se démembrer plutôt que d'y adhérer. C'est une grande faute en morale, c'en est une en politique. Les provinces n'ont pas, du moins jusqu'à présent, été indignées de la conduite de la capitale; on leur a toujours mandé qu'un complot de l'aristocratie allait éclater et que Paris l'avait prévenu. Avec ce fantôme, le peuple de province a été non seulement apaisé, mais même content. Vainement M. Mounier dira qu'il ne reste plus de comte d'Artois dans son parti, qu'il refuse toutes les cabales; ils viendront se joindre à lui malgré lui, et dès cet instant il sera odieux au peuple, et abandonné par lui. Ce sont ces malheureuses cabales qui perdent toujours les

bons citoyens, cabales auxquelles se réunissent ceux qui ne permettent pas de former un parti de gens raisonnables. La guerre civile horrible dans tous les temps le serait encore plus dans le moment présent; de quel côté qu'on se tourne, un honnête homme, où pourrait-il se placer? Du côté du Roi, il voit les cabaleurs, du côté du peuple, M. le duc d'Orléans, sans compter que le Roi en otage à Paris reste parmi ses ennemis, tandis qu'on les combattrait. Par toutes ces raisons, par la crainte de la banqueroute que la guerre civile entraînerait et qui ferait du séjour du Roi un lieu de carnage, la démarche de M. Mounier est très imprudente. Ce qu'il faut désirer et ce qu'on espère, c'est qu'il n'aura pas d'influence en Dauphiné. Les États particuliers de cette province s'assemblent, cependant, et peut-être cet exemple sera-t-il suivi par d'autres provinces. On se flatte qu'elles se borneraient à traiter les affaires pacifiquement et non hostilement. En attendant, les aristocrates étant dispersés par la peur des proscriptions du peuple de Paris, M. Mounier et Lally-Tollendal partis, l'Assemblée nationale est livrée aux deux autres partis.

Le premier qui doit s'appeler une conspiration plutôt qu'un parti a M. le duc d'Orléans pour chef, et l'Angleterre pour moteur. Le duc d'Orléans se laisse entraîner par son parti bien plus qu'il ne le mène, et lorsque l'instant d'agir arrive le courage lui manque comme dans la dernière révolution. Un moment d'audace le rendrait maître du royaume. Dans celle-ci, la peur l'a fait fuir. M. de la Touche, son chancelier, le duc de Biron, son ami, M. Silleri, son capitaine de gardes, et surtout M. de Laclos qui appartient au duc d'Orléans, auteur d'un fameux ouvrage intitulé : *Les liaisons dangereuses*, chef-d'œuvre d'intrigues dont il s'amusait avant qu'il pût les mettre en action, suscitaient le complot. On croit assez généralement qu'à Londres M. de Calonne en est l'agent actuel, mais ce qui est assuré, c'est que les sommes qu'on répand dans le peuple ne se laissent pas expliquer par la fortune même de M. le duc d'Orléans. Je le répète, ce chef abandonne souvent son parti, et le joue plus que personne. Son départ ne l'a pas encore dispersé,

mais il a fait éclore un autre plan qui ne paraît pas aussi vaste, mais pour lequel on emploie les mêmes moyens : c'est de renvoyer le ministère actuel pour se mettre à sa place.

Le fameux comte de Mirabeau qui se vend tour à tour à tout le monde, dont les talents, l'esprit et l'éloquence l'ont si distingué qu'il subjugue ceux-mêmes qui le méprisent; cet homme qui dédaigne toute dissimulation non à cause de la pureté de ses intentions, mais parce qu'il est sûr de parvenir même après avoir révélé ses moyens et son but, cet homme veut être ministre, et l'on entend des gens raisonnables et honnêtes adopter cette idée. Ce qui l'arrête cependant, c'est qu'il ne se sent pas de force à renvoyer M. Necker, et il sait bien que ce ministre ne restera pas en place avec lui. Le gouvernement se flatte de le gagner, mais c'est un ouvrage qu'il faudrait recommencer chaque jour et presque chaque heure, car son imagination mobile n'est fixée par aucun genre de principes; il ne connaît pas même la fidélité de la corruption, et personne ne peut deviner ce qu'il dira ou ce qu'il fera. Il a souvent contribué à soulever le peuple de Paris, sur lequel il a un grand empire, mais d'autres agents s'en mêlent encore. Le seul homme que Mirabeau ait jamais aimé et l'homme auquel il a fait le plus de mal, c'est l'abbé de Périgord, à présent évêque d'Autun. Ils se sont brouillés, lorsque Mirabeau fit paraître sa correspondance secrète de la cour de Berlin, mais on croit qu'ils s'intéressent encore l'un à l'autre; c'est le seul tort que l'on puisse reprocher à l'évêque d'Autun dans cette assemblée, car on ne l'a vu prendre part activement à aucune intrigue. L'évêque est un homme d'esprit propre aux affaires par la justesse et la certitude de ses idées, mais son ambition l'a souvent entraîné au devant de la fortune qui l'aurait rencontré en suivant simplement sa route. Cependant je ne le crois dans aucune intrigue. Une grande habitude de réserve que son état à rendue nécessaire lui a fait la réputation d'un homme faux, mais en causant avec lui, en suivant sa vie, rien de bas ni de petit ne s'y trouve; et d'ailleurs, il a trop d'esprit pour vouloir choisir ce moment pour

entrer dans le ministère où Necker serait trop difficile à remplacer et où les affaires sont trop embrouillées. Je pense donc que l'évêque d'Autun n'est point à redouter, il est lié dans l'assemblée avec l'abbé Siéyès, le plus profond et le plus sublime logicien systématique. Il est vraiment plus fait pour être lu qu'entendu, mais incapable d'intrigues, il s'est rendu célèbre par le courage avec lequel il a montré à l'Assemblée son profond mépris pour ses délibérations et pour ses membres.

Séparée de lui, séparée de l'évêque d'Autun, séparée même de Mirabeau, quoiqu'il paraisse être du même parti, séparée des honnêtes gens et des vrais talens, s'élève une cabale qui n'est profonde qu'en intrigue et habile que pour nuire; elle n'est pas précisément liée au parti de M. le duc d'Orléans, mais elle le sera sans se concerter avec lui, puisqu'elle voudrait de même les troubles. Elle se dit les défenseurs du peuple et de la liberté, et soutient dans l'intimité que tout est le mieux quand le but est aussi pur, sous prétexte d'assurer la constitution qui ne peut manquer que par les soins superflus qu'on prend pour obtenir ce que personne n'a le pouvoir ni la volonté de refuser. Sous ce prétexte, ils prennent tous les petits moyens du monde pour exciter des révoltes à Paris et dans les provinces; ils veulent effrayer le gouvernement pour s'en emparer, conserver Necker seul, à cause de son crédit et de sa popularité, ou du moins le faire rester jusqu'à ce qu'il se soit avili, en sacrifiant un ministère honnête pour se souiller par une coalition avec un ministère coupable. C'est pour un si méprisable but que tant de moyens sont employés, tant de dénonciations injustes et abominables, tant de manœuvres pour faire manquer le pain. A la tête de ce parti que les Bretons et les esprits exagérés de l'Assemblée servent sans savoir ce qu'il font, on voit M. Duport, estimé jusqu'alors parce qu'il n'avait jamais partagé les préjugés de son corps, mais dont le caractère est faux et l'élocution difficile. Frondeur, enthousiaste, discernement faux, ambitieux sans moyen qui parle sans cesse de liberté et pense toujours au ministère. M. Barnave, député

du Tiers État du Dauphiné que Mounier avait fait élire et qui paraissait d'abord adopter tous ses principes, mais qui, las de jouer un rôle subalterne et secondaire dans le bien, a voulu s'en faire un premier dans le mal. Homme d'esprit, de talent et de caractère, mais sans exister par son état et devenu odieux par la dureté qu'il a montrée, lors du massacre de Paris, le chevalier Alexandre de Lameth, jeune homme ruiné, ambitieux, d'un caractère indomptable, mais qui, n'étant doué d'aucun talent ou esprit supérieur, ne le peut jamais pardonner aux autres, et cherche à s'en venger en dédaignant tout ce qui n'est pas lui et en briguant des places qui l'élèveraient au-dessus des autres. Ce parti dont ces messieurs sont s'est longtemps appelé parti du marquis de Lafayette. Il s'était rallié à lui au nom de la liberté dont le marquis de Lafayette est si jaloux, mais on assure qu'il est éclairé sur eux et qu'on l'en détachera. Cette liaison lui a fait du tort. M. de Lafayette a de grandes qualités, mais son état n'est pas au niveau de sa destinée; elle l'a porté plus haut que sa taille pour son malheur; ceux qui le louent le gouvernent. Cependant lui seul peut sauver la France ou du moins la préserver d'une ruine totale, ayant dans son pouvoir le seul simulacre de force qui reste encore. Le royaume dépend de la tranquillité de Paris, et la tranquillité de Paris est à beaucoup d'égards dans les mains de M. de Lafayette. On voudrait qu'il fût plus maître des troupes bourgeoises, on voudrait que, non content d'avoir fait partir le duc d'Orléans, il cherchât les coupables avec plus d'ardeur, et ne fût pas peut-être secrètement arrêté par la crainte d'y trouver de ses amis. On voudrait qu'il parvînt à donner au Roi la possibilité de sortir de Paris, pour qu'aux yeux de ses provinces il n'eût pas l'air d'un prisonnier; enfin ceux qui connaissent le penchant de M. de Lafayette pour un gouvernement démocratique, lui connaissant encore quelques relations avec un parti factieux, conservent de l'inquiétude. Moi, je l'ai vu si pénétré de la nécessité de rétablir l'ordre, devoir que la générosité et la fidélité lui imposaient envers le Roi, que je ne doute pas de lui. Le Roi et ses ministres s'y livrent entièrement. C'est une nouvelle raison de croire à M. de

Lafayette : il est certain qu'il n'accepterait pas une confiance qu'il voudrait trahir.

Excepté M. Necker, aucun ministre n'est remarquable par des talents et des lumières. Le comte Montmorin et M. de Saint-Priest ont été les victimes de la première révolution, et l'Assemblée les a redemandés avec transport. Le garde des sceaux, archevêque de Bordeaux, était fort aimé de l'Assemblée, car il avait décidé la réunion des ordres en passant à la tête de la majorité du clergé, et en le décidant par son exemple : aussi a-t-on remercié le Roi de sa nomination. Voilà les ministres que la cabale voudrait renvoyer, mais je ne crois pas qu'elle en vienne à bout non plus que des ministres de la guerre et de la marine. Il est vrai que ces deux hommes sont médiocres. Mais ce n'est pas de la main de ses ennemis qu'il faut recevoir un ministère.

Le Roi n'est rien, comme à son ordinaire. Cependant on l'aime. Il a gagné de la popularité, mais cette nation est si inconséquente qu'on lui persuade tout à la fois tout ce qu'il y a de plus contraire. C'est au nom de son amour pour son roi qu'on le lui a fait amener à Paris, c'est pour le servir qu'on massacre ses gardes, enfin, il ne s'agit que de trouver quelqu'un qui lui parle, il n'y a jamais de peine à le convaincre.

La Reine a regagné un peu dans l'opinion du public, par le courage héroïque qu'elle a témoigné. La leçon qu'elle vient de recevoir est si forte qu'on la croit décidée à ne plus se mêler des affaires.

Monsieur, le seul de la famille royale qui reste en France, est nul dans les affaires. C'est à la faveur de son insignifiance qu'il sera sauvé de l'amour et de la haine des partis. Je ne crois pas que les autres princes qui voyagent conservent aucune intelligence en France, du moins cela ne peut pas être important. Il y aurait un grand danger dans ce moment où les mots d'aristocrate et de comte d'Artois sont si abhorrés de passer pour leurs partisans. Le peu d'estime que ces princes fugitifs inspiraient fait qu'on ne s'occupe guère de leur sort et peut-être ne reviendront-ils pas de sitôt en France, si une guerre civile n'engage un des partis à les rappeler.

N° 137. — 1er novembre (*Extrait*).

On entend ici dans tous les clubs une lettre charmante de Votre Majesté au prince de Condé. On dit en même temps qu'elle en a aussi écrit une au comte d'Artois. Les aristocrates sont très fiers de cet honneur que Votre Majesté a fait à leur chef.

N° 138. — 12 novembre.

M. Necker doit porter demain ou après-demain un plan de finances à l'Assemblée nationale; on croit qu'il y aura beaucoup de contradictions, mais, selon toutes les apparences, l'Assemblée finira par adopter les projets du ministre des finances dans la crainte de se rendre responsable de l'événement devant la nation.

Depuis que l'Assemblée a résolu qu'aucuns de ses membres ne pourront pendant la présente législature accepter une place dans le ministère, les intrigues ont un peu diminué. Aussi, on peut espérer de voir un jour plus de tranquillité; en fixer l'époque est impossible, tant que les lois et le pouvoir exécutif ne sont pas rentrés dans leurs anciens droits et n'ont pas repris la force et le respect qui, pour le bonheur de la société, doivent leur être attribués.

Le blâme que le Roi a donné à la conduite de la chambre des vacations de Rouen aura sans doute un grand succès dans toutes les provinces. Cette chambre enregistrant la loi des États qui défend aux parlements de se rassembler a fait une forte sortie contre l'Assemblée nationale qu'elle n'a pas nommée, mais désignée de telle manière qu'il est impossible de s'y méprendre. Je crois que la Commune de Paris va incessamment supplier le Roi de reprendre ses gardes. Si le Roi voulait ou pouvait tirer parti de l'amour que le peuple a pour lui, on verrait dans peu de temps un grand changement dans les affaires.

N° 139. — Note du Corps diplomatique au comte de Montmorin, envoyée au roi de Suède, le 15 novembre.

« Au milieu des troubles qui ont agité cette capitale les membres du corps diplomatique, uniquement occupés à éviter d'y prendre aucune part, n'ont cherché qu'à fuir toutes les occasions de compromettre leur caractère, comme ils devaient le faire dans de pareilles circonstances. Malgré cela plusieurs d'entre eux ont été inquiétés dans leurs maisons et ailleurs dans la jouissance des droits reconnus et conservés par les puissances de l'Europe aux représentants de leurs souverains. Mais, appréciant la différence qui doit exister entre des temps ordinaires et un moment de fermentation, et ayant aussi appris que plusieurs ambassadeurs et ministres avaient reçu de la part de leurs districts au milieu des désordres les plus grandes marques de leur attention et de l'empressement à veiller à la conservation de tous les droits dont ils reconnaissaient que les ambassadeurs et ministres étrangers doivent jouir, le corps diplomatique a cru que le moyen le plus convenable de témoigner à leurs Majestés son respect était de leur épargner des réclamations dans de pareilles circonstances, sur des faits auxquels ils pourraient trouver la moindre excuse raisonnable.

« Telles étaient les intentions du corps diplomatique lorsqu'il a lu le *Journal de Paris*, n° 289.

« Une pareille déclaration rapportée dans un papier autorisé par le gouvernement méritait dès lors une attention particulière de la part du corps diplomatique. Il hésita même un moment s'il réclamerait en sa faveur une exception particulière qu'il ne trouvait pas dans le décret. Mais intimement persuadé des lumières, de la sagesse et de la droiture des intentions de l'Assemblée nationale, il ne trouva dans sa conduite qu'une reconnaissance et même une confirmation de l'inviolabilité des droits sacrés dont jouissent les représentants de tous les souverains de l'Europe et sur lesquels elle croyait inutile de s'expliquer.

« Quelques faits arrivés après à des individus du corps diplo-

matique aux barrières de Paris lui ont cependant prouvé que les employés ne connaissaient point d'exception à la règle générale. Comme la déclaration qui la fixe doit être connue de tout le royaume et même de toute l'Europe, le corps diplomatique se croit forcé d'avoir recours à M. le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, pour éviter à l'avenir toute fausse interprétation qui pourrait exposer et compromettre la dignité de leur caractère, et le rendre coupable envers ses souverains, s'il ne prenait pas d'avance toutes les mesures nécessaires pour l'éviter.

« L'entière confiance que le corps diplomatique a dans l'équité de ce ministre lui fait donc espérer qu'il voudra bien prendre, d'après les circonstances actuelles, toutes les mesures qu'il jugera convenable pour lui faire avoir une déclaration positive d'après laquelle il puisse être tranquille à l'égard de l'entière conservation de droits dont jouissent dans toutes les cours de l'Europe les ministres de France.

« Tous les membres du corps diplomatique attendent avec impatience la réponse de M. le comte de Montmorin, afin d'en faire part à leurs souverains respectifs auxquels ils ont déjà envoyé la note qu'ils ont l'honneur de lui remettre.

« Ils croient aussi ne pouvoir se dispenser de vous prévenir qu'ils n'ont pu voir qu'avec une extrême sensibilité la manière aussi fausse que peu décente dont quelques papiers périodiques s'expliquent sur leur compte. »

N° 140. — 19 novembre.

La Commune de Paris, comme j'ai eu l'honneur de le mander, demanda le retour des gardes du corps, afin que cette troupe reprît son service accoutumé auprès du Roi. Plusieurs districts ont trouvé mauvaise la démarche de la Commune, et pour éviter les troubles et les malheurs qui pourraient en arriver, le Roi a fait signifier qu'il ne fera point revenir ses gardes du corps dans le moment présent. Cette disposition de la part de Sa Majesté va ôter un des prétextes que les malveillants au-

raient sans doute employés pour susciter de nouveaux troubles; mais, dans un temps où la confusion est au comble et où tous les moyens pour la subsistance, la confiance et la tranquillité, sont si difficiles à trouver, il devient malheureusement bien aisé pour des gens malintentionnés d'exciter un peuple que d'odieuses vexations et de longues injustices ont rendu enfin injuste à son tour.

Les plus zélés défenseurs de la noble cause de la liberté sont cependant obligés de convenir qu'on a employé les moyens les plus injustes pour atteindre le but qu'on s'était proposé. Mais il faut aussi convenir que les personnes les plus intéressées à empêcher la Révolution ont seules contribué à la rendre telle qu'elle est aujourd'hui; sans parler des déprédations pécuniaires énormes de la cour, on ne peut pas se dissimuler que la corruption, l'incapacité et l'immoralité, qui étaient presque un titre pour parvenir à se maintenir dans les grandes places, ont dû rendre le gouvernement odieux aux provinces. Cette haine ne pouvait point être apaisée ou diminuée par le clergé qui pour l'ordinaire prend la défense du trône, car ce corps, loin de se faire aimer et respecter en enseignant le religion et la morale, en consolant et assistant de sa fortune les pauvres, a insulté à la misère par son luxe et à la piété par ses mœurs. Comme il est naturel qu'une très mauvaise administration doive nécessairement faire naître chez le peuple le désir de s'en délivrer, il n'est pas étonnant qu'il y soit à la fin parvenu; mais ce qui est affligeant, c'est qu'un roi bon et aussi honnête homme que l'est le roi de France doit souffrir pour l'injustice et l'orgueil de ses prédécesseurs et les friponneries de ses ministres et de ses courtisans.

N° 142. — 3 décembre.

Le nouveau comité de recherches composé de membres de l'Assemblée a, dit-on, trouvé de fortes présomptions contre quelques-uns de ses frères, dans la fameuse nuit du 5 au 6 octobre. Ils sont soupçonnés d'avoir excité la fureur du peuple

contre les gardes du corps, et même d'avoir guidé les pas de ces abominables gens, qui se sont portés à la chambre de la Reine. On ne peut sans frémir penser au danger auquel ce pays-ci est à chaque instant exposé. Des personnes qui se sentent déjà assaillies de pareils crimes, et qui se voient sur le point d'être découvertes, doivent aisément se porter à tout entreprendre et à tenter même, s'il fallait s'ensevelir sous les ruines de leur parti. L'état est sans doute extrême, et l'acharnement, la haine et l'exaltation des partis et des individus les uns contre les autres ne peuvent finir qu'avec une catastrophe qui, en écrasant un parti, mettrait l'autre en état de faire succéder l'empire des lois à l'anarchie sous laquelle on vit depuis plusieurs mois.

On va demain examiner le plan de finances de M. Necker. Les personnes qui sont du parti de Mirabeau ou, pour mieux dire, ceux qui veulent éloigner la tranquillité à laquelle l'ordre dans les finances pourrait contribuer, vont s'y opposer avec acharnement ouvertement ou en secret ; on dit qu'on proposera des plans à l'Assemblée qui pourront balancer celui du ministre des finances. Il sera certainement le premier à adopter le bien, n'importe de qui il viendra.

N° 143. — 31 décembre.

La démarche de Monsieur en allant lui-même à la Commune de Paris a paru fort extraordinaire et hors de mesure à plusieurs personnes. Le parti qu'on appelle aristocrate en a surtout été scandalisé. Il trouve que c'était avilir sa dignité que d'avoir voulu en quelque sorte se justifier, et il eût mieux aimé que Monsieur eût montré plus de fierté et moins de popularité.

On croit cependant que la conduite de Monsieur n'aurait pas été si fort blâmée par les aristocrates, si ces derniers n'avaient pas désiré de voir le frère du Roi à leur tête. Car on prétend que c'est à leur instigation que Monsieur avait été nommé d'une manière aussi indécente dans le bulletin qu'on avait fait circuler et qu'ils sont furieux de ce que le résultat n'a pas répondu à

leurs espérances, en ce que Monsieur est devenu plus populaire qu'il n'avait été jusqu'à présent.

Quoique le dernier arrêté de l'Assemblée nationale sur les finances et le plan que la Caisse d'escompte a adopté paraissent devoir faire renaître la tranquillité et le crédit, cependant on ne peut pas encore raisonnablement se flatter de voir sitôt en France un ordre de choses permanent. Pour établir le nouveau système de l'Assemblée, il faudrait de l'harmonie et un concours général, et malheureusement on ne peut s'attendre qu'à des oppositions de toutes parts. L'Assemblée n'a ménagé personne. Des parlements qu'on ne devait, en bonne politique, détruire que dans quelques années, sont abolis dans un instant. Aucun préjugé, aucun titre n'est respecté. On veut tout faire à la fois, comme si l'on avait oublié qu'il faut persuader les hommes, lors même qu'on veut leur faire du bien. La haute noblesse, une grande partie du clergé, les parlements et la foule immense des gens qui tiennent à toutes ces personnes sont réduits au désespoir et enflammés par la rage. Ils ne sauront jamais se soumettre patiemment aux sacrifices de tout genre qu'on exige d'eux ; et s'ils ne peuvent pas et n'osent pas attaquer à force ouverte leurs antagonistes, ils ne négligeront du moins rien pour leur susciter des embarras tant qu'ils le pourront dans une telle position. On ne peut répondre de rien dans un état de fermentation presque habituel. La moindre étincelle peut produire d'un instant à l'autre un effroyable incendie.

L'affaire du comte de Rioms et celle de la chambre des vacations du parlement de Bretagne pourront occasionner de grands troubles, dans un moment surtout où tant de gens les désirent, et où le pouvoir exécutif n'a aucune force. On ne passe pas huit jours à Paris sans craindre une nouvelle révolution. Si elle arrive, elle sera vraisemblablement très sanglante. Plusieurs personnes des deux partis sont accusées de travailler en secret à exciter le peuple : parmi celles qu'on nomme est le comte de Modène, ci-devant ministre de France en Suède.

ANNÉE 1790

N° 144. — 7 janvier.

Je suis de plus en plus confirmé dans l'opinion que j'ai depuis longtemps qu'il faut s'attendre à voir encore en France de très grands mouvements. La tournure alarmante que prennent les affaires d'Allemagne pour le repos général, l'inquiétude où l'on est pour les jours de l'Empereur et le peu de fonds qu'on peut faire sur les vues de l'Angleterre, toutes ces causes étrangères ajoutées aux germes intérieurs de trouble annoncent un avenir orageux et bien pénible. Jusqu'à présent il serait difficile et téméraire de dire quelle sera la politique de la France, quand un jour un peu de calme dans ses propres foyers lui permettra de jeter les regards autour d'elle, mais, si l'on pouvait juger les événements futurs d'après la disposition des esprits du moment, il ne serait point douteux que la nation ne rompît l'alliance avec la maison d'Autriche. Rien n'est plus marqué que l'aversion des Français contre cette alliance. Les Turcs, les Prussiens et les Suédois sont les peuples avec lesquels on voudrait être lié et pour lesquels on ne cesse de former des vœux. On accuse hautement le gouvernement de n'avoir point soutenu Votre Majesté contre les Russes, mais l'influence de la nation dans les affaires étrangères est nulle encore. Le ministère de son côté, accablé par le bouleversement général des affaires de France, laisse celles

de l'extérieur aller comme elles peuvent, et semble oublier le rapport de la France avec l'Europe. Si M. de Montmorin avait autant d'activité qu'il a de probité et de lumières, il est fort vraisemblable que le cabinet de Paris travaillerait à regagner un peu de la considération qu'il a perdue si heureusement.

Je dis heureusement, car je le trouve trop attaché au système de la Russie et de l'Autriche. Cependant, il l'est autant que M. de Saint-Priest, qui est absolument dévoué aux deux cours impériales, et qui deviendrait fort dangereux, si jamais il était ministre des affaires étrangères.

N° 145. — 7 février.

La démarche que le Roi a faite jeudi dernier était sollicitée depuis un mois par M. de Lafayette, à la tête des amis bien intentionnés de la Révolution. Elle déplaisait extrêmement aux aristocrates dont elle renversait le système de deux manières. D'abord, c'était une action, ce qui est contraire à l'état de prisonnier qu'ils veulent faire prendre et conserver au Roi, et c'était une déclaration de sentiments absolument opposés aux leurs. Ils se trouvaient abandonnés par le Roi dont ils croient avoir soutenu la cause; et leur silence quand le Roi est entré dans la salle contrastait avec les applaudissements dont elle retentissait de toutes parts. D'un autre côté, les plus enragés du parti contraire, MM. Mirabeau, du Port et Barnave, craignant sans doute que la franchise et la sensibilité du Roi n'excitassent trop d'enthousiasme, écoutaient avec un sang-froid dédaigneux qui semblait insulter à l'émotion de tout le monde. Quand une démarche est blâmée par les esprits extrêmes des deux partis, cette critique est une preuve de sa sagesse. D'ailleurs, depuis un mois, les troubles renaissaient dans le royaume, et comme le peuple n'agit pas de lui-même et qu'il est malheureusement prouvé que c'est du sein de l'Assemblée que partent les lettres qui font brûler les châteaux, c'est en la calmant qu'on obtient la paix dans le royaume.

Inquiets des efforts que la noblesse et le clergé font dans l'Assemblée pour tout empêcher, les députés des communes croient qu'il est encore nécessaire de les effrayer, et, craignant cependant que le parti que le Roi semblait avoir pris de ne pas sortir ne frappe d'illégalité leurs décrets, ils ont pensé que les nouveaux troubles qu'ils feraient naître forceraient le Roi à se déclarer pour eux. Certainement ces moyens sont odieux, mais la résolution qu'ils ont fait prendre est bonne; puisque le Roi ne peut arrêter la Révolution, ce n'est qu'en s'en faisant le chef qu'il peut espérer de la conduire; et puisque aucun pouvoir légal ne reste entre ses mains, ne doit-il pas chercher à recouvrer une puissance d'amour qui le mène à obtenir l'autre? L'ivresse était générale dans le peuple, mais dans ce pays-ci elle est si passagère, et d'ailleurs elle se communique si peu aux hommes qui, mus par leur seul intérêt, ne sont accessibles qu'à des calculs personnels, qu'il faut encore plus voir dans la démarche du Roi des maux évités que des biens obtenus. On se demande cependant quel but on veut atteindre en retardant sans cesse de constituer le pouvoir exécutif. Avant la démarche du Roi, les démocrates disaient qu'ils ne voulaient pas lui donner une force dont il se servirait contre eux. Maintenant, si, comme il est à craindre, ils tardent encore à s'en occuper, quel sera leur motif? Une défiance que les habiles chercheront à faire renaître en menaçant encore de cette éternelle aristocratie à laquelle il ne reste plus ni appuis, ni moyens. Ceux qui ont conduit cette révolution par toutes sortes d'attentats sentent que le retour du calme les laissera sans existence dans le monde, et cette certitude leur fait craindre un ordre stable quelconque. Le gouvernement se conduit cependant avec tant de sagesse et de franchise que, si les hommes peuvent être menés par la moralité, ce pays-ci sera sauvé. Le ministère paraît très stable dans ce moment. Cette Assemblée défiante et jalouse a marqué de toutes les manières possibles qu'elle ne voulait pas qu'on nommât aucun de ses membres; et comme c'était là que se trouvaient les concurrents les plus marquants et les plus intrigants, le ministère

restera tel qu'il est. Monsieur frère du Roi, qui avait voulu faire une petite intrigue avec M. de Mirabeau pour entrer dans le conseil et se faire chef du parti populaire, est mis habilement de côté. Le Roi et même la Reine semblent en ce moment donner en entier leur confiance à M. Necker. L'influence de M. de Lafayette est très grande parce qu'il commande 30 000 hommes dans la ville où est le Roi et l'Assemblée nationale, parce que le parti populaire de l'Assemblée se confie à lui, et qu'on le connaît cependant incapable de rien de malhonnête. M. Necker et M. de Lafayette, assez coalisés maintenant, peuvent donc être regardés comme les deux seuls ressorts du gouvernement, si tant est qu'on puisse appeler de ce nom l'ombre d'autorité et de force qui reste encore à la France. Dans l'Assemblée les aristocrates n'oseront plus se montrer; la démarche du Roi, leur serment et plus que tout encore la terreur que leur a inspirée l'incendie des châteaux, les contiendront. Il s'élève un club des Impartiaux qui pourra devenir le parti royaliste, mais ce qui manque au ministère, c'est de savoir gagner des voix pour s'assurer de la majorité. Il est vrai aussi qu'il existe une telle défiance, une telle rage dans le parti de l'opposition, que, s'il se sentait le plus faible, il appellerait comme il l'a déjà fait le peuple à son secours. Le salut de ce royaume dépend donc de la manière dont le comité de constitution fera décréter le pouvoir exécutif. L'organisation du royaume en départements et municipalités peut être une source de bien, mais il faut que la justice soit rendue et les impôts payés. Les finances se délabrent chaque jour. M. Necker ira bientôt à l'Assemblée lui présenter beaucoup de moyens de les rétablir, mais dont aucun ne peut réussir, s'il n'y a pas assez de force dans les mains du Roi pour les faire exécuter. Le Roi, pour achever de rassurer, doit aller à Notre-Dame, sortir de Paris, enfin prouver qu'il se croit libre. Si ce dévouement au bien général ne se produit pas, aucune espérance ne restera, et le démembrement ou la République fédérative sera le sort inévitable de la France.

Par le tableau que je viens de faire de l'état intérieur de la France, Votre Majesté verra que rien n'est plus à craindre pour

cette puissance que de se voir mêlée dans les querelles qui aujourd'hui agitent presque toute l'Europe. Certes il n'est pas probable qu'elle puisse éviter de prendre part aux grands événements qui se préparent en Allemagne. Ses alliances et sa position pourront la forcer et l'entraîner malgré elle; car il n'est pas douteux que pour son intérêt, pour sa conservation même, il lui faudrait la plus parfaite tranquillité. Les ennemis de la France auraient fort beau jeu de l'attaquer dans ce moment. Si les haines, le désordre et l'épuisement du Trésor public n'étaient pas portés à leur comble, on pourrait espérer avec raison qu'une guerre étrangère pourrait rallier et sauver la nation ; mais dans la prodigieuse fermentation où elle se trouve aujourd'hui, ce serait vouloir se livrer à des illusions que de croire y trouver un bon résultat pour la France.

La maladie de l'Empereur inquiète beaucoup. On croit sa mort très prochaine et on tremble des suites qu'elle pourra entraîner. Les préparatifs de guerre en Prusse et en Pologne ne contribuent pas peu à faire envisager sous l'aspect le plus sérieux les événements qu'on redoute ; et si la paix entre la France et l'Angleterre était rompue, il n'y aurait presque plus de probabilité pour la France de se tirer d'affaires, car selon toutes les apparences elle perdrait dans peu de temps toutes ses colonies, c'est-à-dire sa principale source de richesse et d'abondance. Le commerce de la France ne tient en grande partie qu'à ses colonies : si une fois elle les perd, le commerce de cet empire se réduira à peu de chose. Il est heureux pour la France qu'aucune puissance n'ait encore songé à la troubler ou à augmenter ses embarras du moment, car il paraît presque évident qu'on aurait été amplement dédommagé de ses frais par une partie des îles de cette nation et par les prises extrêmement riches qu'on aurait faites sur ses flottes marchandes.

N° 146. — 11 février (*Extrait*).

On attend des nouvelles des provinces pour savoir l'impression que le discours du Roi à l'Assemblée nationale aura produit

sur le peuple. Il est à présumer que le succès répondra à la franchise et à la loyauté avec lesquelles cette démarche a été faite. Cependant les inquiétudes subsisteront tant que l'ordre dans le royaume et la force dans le pouvoir exécutif ne seront pas rétablis. Et jusqu'à ce moment on sera dans des craintes continuelles sur la finance, c'est-à-dire à la veille d'un horrible bouleversement.

N° 147. — 4 mars.

La mort de l'Empereur va ouvrir une nouvelle carrière à la politique de l'Europe. Les liaisons qui jusqu'ici ont paru les plus étroites sont peut-être prêtes à se dissoudre et à être remplacées par de nouveaux intérêts et de nouveaux plans; des combinaisons tout à fait différentes de celles qui depuis quelques années ont dirigé la marche des cabinets pourront devenir de puissants mobiles à l'ambition des cours qui voudront obtenir la prépondérance en Europe. Jusqu'à présent l'impératrice de Russie a paru ne pas vouloir se détacher de son alliance avec la maison d'Autriche. L'Empereur lui avait rendu de si grands services qu'elle se serait déshonorée en ayant seulement eu l'air d'y penser, dans un moment où ce prince commençait à lui devenir moins utile, si son successeur ne fournit pas à l'Impératrice un prétexte d'écouter des propositions qu'il est probable que d'autres puissances feront pour détacher la Russie de l'alliance avec l'Autriche. Les égards et les ménagements que l'Angleterre et la Prusse ont constamment observés vis-à-vis de l'Impératrice dans les moments mêmes où elles ont cherché à lui porter les coups les plus funestes peuvent n'avoir eu d'autre but que celui de laisser toujours subsister un moyen de traiter avec elle, si on le jugeait convenable à ses intérêts. Le cabinet de Versailles a constamment cherché à noircir ceux de Londres et de Berlin, en attaquant leur sincérité à l'égard de la Suède; on verra bientôt si c'est la jalousie ou la vérité qui a parlé.

N° 148. — 18 mars.

Rien n'est plus embrouillé, plus incertain et plus problématique que l'état où se trouve encore la France.

Le parti dominant dans l'Assemblée nationale pour assurer la Constitution veut dans un seul instant faire disparaître l'ancien système, sans songer aux préjugés qu'il faudrait peut-être respecter un peu, ni à la sagesse et à la méthode qu'il faudrait employer pour consolider l'ouvrage qu'il a entrepris. Ceux du parti anti-constitutionnel voient avec plaisir les mesures exagérées que leurs adversaires n'adoptent que trop souvent; et pour se venger ils sont d'accord avec eux dans toutes les mesures qui peuvent aigrir les esprits et augmenter les troubles. Tout le monde se réunit pour faire le mal; et dans ce déchaînement horrible de toutes les passions, on est assez aveugle pour ne pas voir que presque personne ne peut éviter d'avoir sa part à un bouleversement général. Les aristocrates se flattent de pouvoir faire une contre-révolution : c'est cette idée qui les détermine à faire tout ce qu'ils peuvent pour rendre l'Assemblée nationale odieuse à la nation. Mais n'en seront-ils pas eux-mêmes les victimes? car il est à présumer que le peuple qui déjà ne connaît que trop bien sa force ne sera pas d'humeur à rien céder des avantages qu'une politique mal entendue de l'Assemblée lui a donnés avec trop de précipitation.

N° 149. — 28 mars.

Un secrétaire de M. le comte de Maillebois a, dit-on, dénoncé le comte au comité des recherches de la ville de Paris, comme ayant voulu faire une contre-révolution, et a remis au comité le plan de M. de Maillebois. On assure encore que le comité des recherches de l'Assemblée nationale avait été informé par Turin que la même personne a fait des propositions pareilles à M. le comte d'Artois, mais que ce prince a refusé de se mêler en rien d'une affaire qui pouvait augmenter les troubles et les malheurs

de la France. Ce qui donne un degré de probabilité aux assertions contre le comte de Maillebois, c'est qu'il s'est rendu en toute diligence à Bréda où il commande.

Voici une nouvelle non moins intéressante et qui pourrait, si elle était vraie, nous rapprocher beaucoup d'une catastrophe dont on semble menacé depuis longtemps. On assure que le Châtelet doit envoyer une députation à l'Assemblée nationale, pour demander s'il peut ou s'il doit faire des perquisitions contre ceux des membres de l'Assemblée qu'on présume coupables de quelques crimes. Si cette démarche est faite, il faut qu'on ait acquis d'avance de bien fortes preuves.

N° 150. — 15 avril (*Extrait*).

On attend ici avec la plus grande impatience le parti que prendra le nouveau Roi de Bohême à l'égard de la Prusse et de la Pologne. De cette nouvelle scène qui est sur le point de s'ouvrir doivent naître des événements d'une grande importance pour l'Europe. La France, qui est maintenant déchirée par les dissensions et occupée de ses propres affaires, ne pourra quant à présent former d'autres vœux que celui de rester tranquille spectatrice. Si le traité venait à être réclamé par le roi Léopold, je ne doute point qu'on ne tâche absolument de le remplir, et que, si cette demande venait à la connaissance de la nation, elle ne forcât la cour de rompre l'alliance la plus désavantageuse que la France ait jamais contractée.

N° 151. — 25 avril.

J'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté des observations sur les chapitres du *Livre rouge* par le comte de Montmorin. J'ai été surpris d'y voir que ce ministre a parlé d'un article contenu dans un traité secret conclu entre Votre Majesté et la France. Ce procédé m'ayant paru peu délicat, je lui en ai témoigné mon extrême surprise. Il m'a répondu qu'on n'était pas le maître de rien cacher dans ce moment, que c'était

à regret qu'il avait parlé de cette affaire, mais qu'il avait été dans l'impossibilité de faire autrement. Je crois que c'est par ménagement pour la Reine que ce ministre s'est cru obligé de désigner la destination de cette somme qu'on aurait sans cela crue envoyée à l'Empereur.

On prétend que le roi de Hongrie a fait des démarches importantes auprès du roi de Prusse pour déterminer ce prince à renoncer à ses projets hostiles ; et comme on accuse depuis longtemps le cabinet de Berlin de ne point tenir fortement à ses engagements quand ils se trouvent en contraste avec ses intérets, on croit que la Suède et la Pologne seront aisément sacrifiées aux vues particulières de la Prusse. La lenteur et la finesse avec lesquelles cette cour se conduit depuis longtemps pourraient donner lieu à des soupçons aussi injurieux pour elle, mais il faut au moins espérer qu'elle sera retenue par le blâme universel que lui vaudrait une conduite aussi indigne.

Si l'on peut juger d'après les apparences, nous approchons d'une nouvelle catastrophe. Les machinations des deux partis se donnent beaucoup de mouvement. On a voulu, assure-t-on, faire assassiner le marquis de Bouillé à Metz. On veut casser le Châtelet, où il y a des dépositions d'un genre très grave sur les événements qui se sont passés à Versailles la nuit du 5 au 6 octobre. Des gardes du corps déguisés doivent se trouver en grand nombre à Paris, et peut-être pense-t-on à enlever le Roi. Ce qui est certain, c'est que l'aigreur et l'animosité augmentent journellement d'une manière vraiment affligeante et donnent à craindre un avenir des plus orageux.

N° 152. — 6 mai.

On dit sous le sceau du plus inviolable secret que M. de Lafayette a remis un mémoire au Roi, dans lequel il lui expose la constitution qu'il désire, et les droits du pouvoir exécutif qu'il promet de soutenir de toutes ses forces. La paix et la guerre dépendant uniquement du Roi, ainsi que la convocation de l'Assemblée, sont les principaux droits qu'il veut conserver

à la Couronne. Il s'engage à les défendre et demande en échange au Roi de s'abandonner à lui pour la conduite relativement à la Constitution et aux points qui peuvent lui être favorables ou contraires. Le Roi a signé cet écrit, mais M. de Lafayette a dit à Sa Majesté qu'il croyait contraire au respect qu'il lui devait de garder l'original et a demandé seulement d'en prendre une copie. C'est donc une sorte de dictature, qui le rend responsable des événements.

Il y a eu des divisions dans le ministère même sur la conclusion de ce traité. MM. Necker et Montmorin étaient pour, le garde des sceaux était contre ; enfin tous les ministres ont consenti à la condition expresse qu'il serait secret, et il l'est en effet. M. de Lafayette, en conséquence de l'engagement qu'il a pris, tâche de gagner des voix dans l'Assemblée nationale pour rendre au Roi plus d'influence, mais jusqu'à présent un grand succès ne couronne pas ses efforts. Il est cependant depuis son traité tellement lié au Roi, que ce chef de la liberté doit périr pour le soutien de l'autorité royale. Une des choses dont il a voulu s'assurer, c'est d'être le maître de composer à son gré le ministère qui doit succéder à M. Necker, car dès que Necker sera parti, ses collègues ne pourront plus se maintenir. Selon toutes les apparences, l'Assemblée sera remplacée par une autre le 1er octobre prochain. Vraisemblablement le ministère quittera dès que l'autre sera convoquée, c'est-à-dire le 1er août. Alors, on croit pouvoir lever bien aisément les décrets qui interdisent aux membres de cette législature d'être ministres, et M. de Lafayette, d'après les propres paroles de son traité, fera choisir au Roi les hommes qu'il désirera. Ceux qu'il nommerait dans le moment présent seraient l'évêque d'Autun, M. de Choiseul, M. Tourrhet, et peut-être M. le comte de Ségur, mais cela peut changer. Voilà, Sire, le cours naturel des événements, si l'Assemblée nationale est assez influencée par M. de Lafayette pour rendre un peu de force au pouvoir exécutif, si le calme se soutient à Paris, et si les massacres ne recommencent pas dans les provinces. Ces malheurs, dont on n'est que trop menacé encore, rendent encore le danger de ce pays très imminent.

N° 153. — 17 juin.

L'Assemblée nationale s'occupe, depuis quelques jours, de la nouvelle forme qu'elle veut donner au clergé, et du sort que l'Etat doit faire aux titulaires. Ces importantes questions, qui ont pour but de consommer l'anéantissement total d'un corps qui depuis tant de siècles jouit en France de l'existence la plus formidable, sont agitées au grand étonnement de tout le monde, sans exciter la fermentation à laquelle on a dû s'attendre. Je crois cependant qu'il serait imprudent de calculer l'avenir d'après le calme momentané ou apparent qui règne dans la capitale. Les causes des désordres étant très multipliées, on est d'un moment à l'autre exposé aux secousses les plus violentes.

Beaucoup de personnes n'envisagent pas sans crainte le 14 du mois prochain qui doit rassembler un très grand nombre d'hommes dans un temps où les lois sont sans vigueur et aucune autorité respectée.

L'armée française devient journellement plus indisciplinée. Il y a très peu de régiments qui restent encore fidèles à leur devoir, accueillant tous les genres d'appâts qui sont employés pour les séduire. — Les écrits infâmes et calomniateurs pleuvent de toutes parts. Les auteurs ne se donnent pas même la peine de cacher leurs noms, soutenus qu'ils sont par le peuple qu'ils trompent. Ils savent qu'on n'ose rien leur faire, étant à couvert sous une aussi puissante égide. Si la France, dans la crise où elle se trouve, avait à soutenir une guerre étrangère, cette monarchie y succomberait vraisemblablement ; car l'animosité et la haine qui enflamment les deux partis sont presque portées à leur comble.

Les nouvelles de l'Allemagne sont attendues ici avec une extrême impatience. La lenteur que le roi de Prusse met à se décider donne à croire qu'il veut perdre le temps en négociations pour éviter de remplir les engagements qu'il a pris avec les Turcs. Le public de Paris désire beaucoup que la Prusse prenne part à la guerre contre la Russie ; et en toute occasion

j'ai constamment remarqué qu'il prend un vif intérêt pour le succès des armes de Votre Majesté.

Je ne trouve point le même sentiment à la cour. Votre Majesté sentira facilement quelle peut être la raison d'une manière de voir si impolitique et si bizarre.

N° 153. — 24 juin.

L'affaire d'Espagne doit être portée à l'Assemblée par M. de Montmorin. Il paraît que l'Assemblée a l'intention de rompre le traité d'alliance offensive et défensive actuellement existant entre l'Espagne et la France pour le réduire à une alliance simplement défensive. Cela pour éviter la guerre — chose sage par le temps qui court. — Les honoraires du clergé ont été fixés, ce qui doit augmenter les ennemis de la Révolution. Il est difficile, je crois même impossible, de prévoir quelle sera l'issue de l'énorme révolution qui s'opère depuis quelques mois en France, mais ce qui paraît certain qu'on ne doive pas en attendre, c'est un résultat heureux.

N° 154. — 1er juillet (*Extrait*).

Le comte de Montmorin paraît décidé à ne présenter à l'Assemblée nationale l'affaire qui regarde le pacte de famille qu'après le 14 juillet. C'est courageux à lui de s'exposer à une responsabilité qui pourrait devenir dangereuse dans la crise actuelle des affaires et de renvoyer à un autre temps une affaire si importante qui, pendant cette époque, peut absolument changer de nature. Le motif qui a déterminé le comte de Montmorin, et qui est extrêmement louable, c'est de ne point augmenter la chaleur du moment par une discussion qui seule est suffisante pour enflammer l'Assemblée nationale.

J'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté les opinions de M. Necker sur les titres de noblesse. Elles n'ont point été adoptées par le Roi ni par son conseil, mais le Roi a permis à Necker de les faire imprimer.

L'Assemblée nationale va incessamment s'occuper d'une espèce de loi agraire, c'est-à-dire de fixer les revenus libres qu'on peut posséder sans payer plus que les impôts ordinaires, mais que, passé ce taux, on payera des contributions si énormes que le revenu en entier passera, à peu de chose près, dans le trésor de l'État.

N° 155. — 4 juillet.

M. le duc d'Orléans a annoncé par une lettre écrite au Roi qu'il comptait revenir le 14 de ce mois pour assister à la fête qui se donnera ce jour-là. Sa Majesté a répondu que dans l'état actuel des choses il le verrait avec plaisir prolonger son séjour en Angleterre. On ne sait pas encore quel effet fera sur lui cette lettre, mais on craint avec beaucoup de raison son arrivée. Les gens malintentionnés pourraient en profiter. Il a encore conservé assez de crédit et d'influence sur le bas peuple pour devenir dangereux dans un moment aussi tumultueux que le sera vraisemblablement le 14 juillet pour lui. Je ne crois pas à son retour. Il a donné trop de preuves de lâcheté pour qu'on puisse lui supposer assez de courage pour s'exposer à un véritable danger.

N° 156. — 11 juillet.

Je crois qu'il n'y a guère d'exemple d'un enthousiasme aussi fort que celui qui règne depuis quelque temps à Paris, à l'occasion des préparatifs qui se font sur le Champ de Mars pour le 14, destiné à célébrer l'anniversaire de la Révolution ; et dans l'exagération actuelle des esprits tous les mouvements sont à craindre. Heureusement que le travail patriotique est fini hier sans qu'il soit arrivé quelque accident remarquable.

On a vu aujourd'hui une nouvelle scène qui pourra devenir embarrassante. Le duc d'Orléans est revenu ; il a fait ce matin sa cour au Roi et à la Reine ; il a été à l'Assemblée où il a été très applaudi. Si M. le duc d'Orléans peut obtenir

la faveur populaire, M. de Lafayette, son antagoniste, aura une forte partie à jouer. En le ruinant, ce prince pourra donner lieu à de violentes secousses.

N° 157. — 15 juillet.

C'est un singulier spectacle que celui dont hier nous avons été témoins. Trois cent mille hommes assemblés, quarante mille députés de toutes les villes dans les divers costumes militaires de leur pays. Le Roi sur son trône, l'Assemblée nationale autour de lui, rien n'était certainement plus imposant pour les yeux, mais en réfléchissant sur tous ces mouvements de ce peuple abrégé de la France entière, il était aisé de remarquer qu'il n'est pas fait pour ces sortes de cérémonies. C'est en l'agitant violemment par des mensonges qui mettent en mouvement les passions qu'on l'entraîne à des excès. Dans cette fête en mémoire d'un jour où l'on s'est révolté contre le Roi pour jurer le maintien d'une constitution qui le dépouille d'une autorité légitime et nécessaire, le peuple, les députés militaires, l'Assemblée nationale, tous se sont montrés enivrés d'amour pour le Roi. On l'a applaudi ainsi que la Reine avec un transport dont il est impossible de se faire une idée. Tous les soldats quittèrent leurs drapeaux pour venir environner le trône, tous les serments à l'Assemblée nationale et à la constitution, tout disparut à côté de leur enthousiasme pour Sa Majesté. C'est seulement en embrassant ses enfants que le Roi leur tourna la tête. Il ne leur a pas parlé. Il est resté immobile, et cependant on était enivré d'amour pour lui. Mais les mêmes personnes qui crient *vive le Roi* ! aujourd'hui se feraient tuer demain pour qu'il n'eût pas quelque prérogative. Ils aiment un roi bien plus comme spectateur que comme partie intégrante d'une constitution. Ce transport pour le Roi doit cependant avoir un bon effet. M. le duc d'Orléans n'a pas reçu la moindre marque d'amour de la part du peuple, et l'Assemblée nationale, étonnée de n'être pas applaudie autant qu'elle s'en était flattée, commencera peut-être à sentir qu'on en convo-

quera une autre à sa place. Mais, comme dans deux mois elle ne pourrait être convoquée, il reste encore de l'espérance, car le désir naturel de changement qu'ont les Français et l'expérience des inconvénients affreux de la nouvelle constitution exciteraient les nouveaux représentants au moins à des modifications.

Le corps diplomatique avait formé le projet de ne point paraître à la fête. Le maire de Paris avait écrit au comte de Montmorin pour offrir des places aux ambassadeurs. Comme il n'avait fait cette politesse qu'en son propre nom, nous prîmes ensemble le parti de refuser en remerciant. Nous reçûmes après une invitation de la municipalité et du corps fédératif, cela nous mit dans une sorte d'embarras. Pour en sortir, nous priâmes M. de Montmorin d'écrire au Roi et nous restâmes chez le ministre pour attendre la réponse de Sa Majesté. Dans un billet qu'elle écrivit à son ministre et qu'il nous lut, Sa Majesté dit qu'elle verrait avec plaisir le corps diplomatique à une cérémonie où elle assisterait elle-même. Il fut donc résolu d'aller à la fête. Nous nous assemblâmes chez le nonce, d'où nous partîmes en corps escortés par un détachement d'environ 60 hommes à cheval, et nous fûmes placés dans le pavillon du Roi.

N° 158. — 29 juillet (*Extrait*).

La fermentation qui semblait s'être calmée n'a été suspendue que pour un moment. La conduite de l'Assemblée nationale est inconcevable. On ne peut expliquer celle que tiennent ses principaux membres qu'en supposant qu'ils veulent une contre-révolution, en poussant tout à l'extrême, en réduisant au désespoir, et en faisant désirer à tout le monde un autre ordre de choses.

N° 160. — 12 août.

Loin que la révolution de France semble marcher vers sa fin, tous les jours la crise augmente. La constitution paraît impra-

ticable en elle-même, et plus encore par les efforts de tout genre que des partis opposés font pour la renverser. Certainement les factieux et les chefs du parti populaire sont les causes des plus grands maux, puisqu'ils font établir un gouvernement trop faible pour contenir 24 millions d'hommes qui exercent contre la noblesse, les prêtres et toutes les personnes opposées à leurs opinions, des rigueurs inutiles et tendant surtout à augmenter le nombre des mécontents ; mais il ne faut pas croire cependant qu'eux seuls sont la cause des désordres du royaume. Ceux qu'on appelle les aristocrates y travaillent certainement. M. le prince de Conti ne reste pas tranquille, et la ville de Lyon, dans laquelle nommément l'insurrection se montre avec la plus grande force, serait un poste très avantageux pour le prince de Conti en arrivant de la Savoie. Il s'emparerait d'abord de cette ville, qui domine le Dauphiné et tient de très près la Bourgogne, dont il est gouverneur. Certainement qu'il n'existe qu'un seul moyen de faire la contre-révolution. C'est que les puissances étrangères s'en mêlent. Dans le sens même de la France, le parti des mécontents n'est pas encore le plus nombreux, et la violence des enthousiastes de la liberté est telle, qu'au moindre signe d'opposition on verrait des massacres affreux. Je ne crois donc que deux événements possibles dans le moment présent : la dissolution du royaume, par la cessation du paiement des impôts, ou la contre-révolution par l'entremise des puissances étrangères. Si ces deux crises sont évitées, la France s'agitera longtemps sur elle-même, mais comme on se lasse du désordre et que... éclairé sur les erreurs d'une constitution dont les défauts sont dus à la méfiance, on la perfectionnerait par la réflexion. Le parti d'Orléans n'est plus à redouter. Je ne crois pas que la dénonciation au Châtelet sera poursuivie avec rigueur ; et sans croire à son innocence, il paraît probable qu'il possède des moyens de se justifier légalement. Peut-être seulement M. de Lafayette se battra-t-il contre lui, car depuis le 6 octobre il s'est déclaré son ennemi personnel. M. de Lafayette joue un rôle bien incertain. Il est certainement prouvé qu'il ne trempe dans aucun complot, il ne veut se join-

dre à aucune faction. Mais il n'ose pas se montrer royaliste. La popularité, les applaudissements du jour lui sont tellement nécessaires qu'il n'en sait rien sacrifier à une gloire plus durable ; il voudrait que le Roi se liât à lui, et qu'en le laissant disposer du ministère à venir, et de toutes les grâces qui dépendent du gouvernement, il pût créer au Roi une majorité dans l'Assemblée. Ce plan est sage, mais le Roi s'est bien vite aperçu que Lafayette, en échange du crédit qu'il voudrait avoir, ne lui rendrait pas le pouvoir et n'oserait pas se montrer pour lui. Alors, il lui a retiré une partie de sa confiance. Il est incertain à qui le Roi et la Reine la donneront, mais il est bien à craindre que ce ne soit à des gens qui les bercent de projets dont tout est chimérique, excepté le danger. Le ministère actuel, dépopularisé auprès de l'Assemblée pour avoir défendu les intérêts du Roi, a perdu son crédit auprès de lui, pour avoir quelquefois défendu l'Assemblée nationale. Il ne lui reste qu'à s'en aller. Necker en donnera le premier le signal. Ce qui le retient, c'est que, l'Assemblée persistant à ne vouloir laisser nommer aucun de ses députés, il n'y a personne au dehors d'elle qui puisse ou veuille se charger des affaires. Enfin, tout est incomplet, tout est divisé ; il n'y a pas de parti pris ouvertement ou contrairement, et tous les intérêts, toutes les passions, semblent se balancer les uns les autres, pour se tenir réciproquement, non en équilibre, mais dans l'anarchie.

On parle beaucoup de la réunion du parti populaire, c'est-à-dire du parti de Lafayette avec celui de Lameth. Beaucoup de gens la désirent, mais d'autres s'y opposent avec énergie. Elle serait utile, si l'on modérait par là les exagérés, mais, comme elle ne servira qu'à exalter ceux qu'on appelle modérés, je ne lui vois que des inconvénients.

N° 161. — 15 août.

Des lettres apportées par un courrier à l'ambassadeur d'Espagne sont saisies et ouvertes par une municipalité. L'Assemblée nationale en improuvant cette conduite a fait restituer les

paquets à l'ambassadeur, et supplié le Roi de faire faire des excuses à la cour d'Espagne par son ministre des affaires étrangères.

On reçoit journellement de mauvaises nouvelles des provinces. Ces jours-ci, on a appris que le régiment du Roi qui est en garnison à Nancy a pillé la caisse du régiment. Il y a déjà longtemps qu'on croyait que le désordre était à son plus haut degré, et cependant l'expérience prouve qu'il y a encore à y ajouter.

La désunion dans le parti populaire pourra causer les secousses les plus violentes. Les Lameth, Barnave et Duport sont restés à la tête du fameux club des Jacobins. L'évêque d'Autun, Mirabeau, Chapelier, Montmorency, sont à la tête d'un autre club nommé de 1789. La haine entre ces deux sociétés est plus forte qu'entre les démocrates et les aristocrates. Cependant on veut les réunir, et on essaye d'y pouvoir parvenir, ce qui ne me paraît pas du tout invraisemblable, car l'intérêt personnel est le premier et peut-être l'unique moteur de ces différents partis. Lafayette, qui dans le moment présent est du club de 1789, travaille beaucoup pour la réunion.

N° 162. — 19 août.

Dans un temps de factions, rien n'est si mobile que les partis. On s'éloigne, on se réunit suivant les intérêts du jour et l'espérance du lendemain. M. de Lafayette, inquiet de l'affaire du duc d'Orléans et de la haine que lui a vouée Mirabeau, qui croit voir en lui le moteur de l'occupation du Châtelet, voudrait se rapprocher du parti dont il s'était détaché comme anti-monarchique. Le Roi et la Reine voient cette résolution avec autant de peine, qu'il paraît certain qu'ils entretiennent des correspondances secrètes avec Mirabeau. On a de la peine à concevoir ce rapprochement avec un homme impliqué dans l'affaire du 6 octobre, et complice du duc d'Orléans. Cependant, comme le vœu le plus constant de ce prince est de vivre

en bonne intelligence et pacifiquement dans la France, on croit qu'il a promis à la cour par l'organe de Mirabeau de rester tranquille, si on ne le poursuivait pas, et que la Reine aimait encore mieux lui pardonner, en apparence, sans doute, que de demeurer sous le joug de M. de Lafayette dont Mirabeau l'a flattée de la délivrer. Au milieu de tant d'orages, on ne s'occupe que d'intrigues. Les hommes s'agitent plus que les choses ne changent, on n'apporte pas de grands remèdes à une situation violente, et le danger des affaires augmente tous les jours.

N° 163. — 26 août.

La nouvelle de la sortie de la flotte anglaise donne beaucoup d'inquiétude aux personnes prépondérantes de l'Assemblée nationale. L'incertitude où l'on est sur les dispositions de la cour de Londres, soit pour la France, soit pour l'Espagne, l'état actuel des colonies françaises, celui de la marine, des finances, le désordre général qui a pris le dessus dans tout le royaume d'une manière si effrayante, toutes ces différentes causes augmentent prodigieusement les embarras qui semblaient cependant ne pouvoir aller plus loin. Mirabeau l'aîné, qui est un des membres du Comité politique, vient de faire un rapport à l'Assemblée touchant les alliances actuelles de la France et principalement du pacte de famille, aussi bien que des rapports politiques de ce royaume avec les autres puissances de l'Europe; le rapport paraît avoir obtenu l'approbation des deux partis. L'Assemblée nationale vient d'adopter le décret proposé par le Comité, c'est-à-dire que le pacte de famille sera maintenu dans ses points défensifs et mercantiles. On a en outre décidé qu'on armera le plus tôt possible quarante-cinq vaisseaux de guerre. Quoique l'Assemblée ne veuille pas laisser subsister les articles qui sont offensifs, je crois cependant que la cour d'Espagne sera satisfaite de la manière dont elle s'est expliquée à son égard. Reste à savoir si le parti que l'Assemblée vient de prendre n'allumera pas la guerre :

1° Parce que, la flotte anglaise étant déjà sortie, elle pourra tout de suite agir et remporter de grands avantages avant qu'un seul vaisseau français soit en mer ; 2° Qu'il est à craindre pour la France qu'elle ne puisse effectuer ses armements qu'avec beaucoup de lenteur, et que l'Angleterre ne profite du prétexte que le décret de l'Assemblée semble lui donner pour tomber sur les colonies françaises et pour détruire le commerce de ce royaume.

N° 164. — 29 août (*Extrait*).

L'Assemblée nationale avait trouvé bien beau, dans le premier moment, d'avoir décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux de guerre; mais après cette étourderie et cette envie de faire qui caractérise d'une manière si funeste et si frappante la conduite de l'Assemblée nationale, après avoir donné un peu de place à la réflexion, on a trouvé qu'il eût fallu charger le Roi de faire armer le nombre de vaisseaux convenable pour la sûreté et la dignité de l'État. En donnant cette tournure à leur décret, ils auraient évité tous les embarras auxquels ils se sont exposés sans nécessité.

N° 165. — 12 septembre (*Extrait*).

Il y a une grande insurrection à Brest. Les matelots suivent l'exemple des soldats, et les désordres qu'on a cru voir terminés ne vont qu'en augmentant.

N° 166. — 16 septembre.

L'étonnement causé par la pacification subite du Nord dans le public de Paris a été grand, surtout en apprenant qu'elle avait été faite sans l'entremise d'aucun des alliés de la Suède. Les uns infèrent de là que Votre Majesté, mécontente des cours de Londres et de Berlin, précipite la paix moins par nécessité que par ressentiment. Les autres attribuent l'ouvrage de la paix aux vues artificieuses de l'impératrice de Russie, qui aime mieux

se relâcher sur certaines conditions que de se départir de son système contre l'admission des puissances médiatrices ; que, d'ailleurs, elle remplissait une grande intention politique, celle d'indisposer l'Angleterre et la Prusse contre Votre Majesté, et d'autant plus inévitablement, ajoute-t-on (dans un moment où les cabinets de Londres et de Madrid sont mal ensemble), s'il est vrai que le ministre d'Espagne à Paris ait employé ses bons offices pour le rétablissement de la paix. On ajoute encore la réflexion que les conditions, quelque avantageuses qu'elles pourraient être pour la Suède, ne pourront balancer la perte de l'amitié des cours de Londres et de Berlin, ni l'intérêt qu'aurait présentement pour la sûreté de la Suède la garantie de ces deux puissances, si le traité eût été signé par leur médiation. On ajoute à ces inconvénients celui de l'abandon de la Porte à laquelle la Suède était attachée par des traités solennels. Les Russes et leurs partisans tiennent un tout autre langage, disant que Votre Majesté a été trompée par l'Angleterre et par la Prusse, et, se voyant d'ailleurs dans une position embarrassante, ne pouvait prendre un parti plus sage que celui de poser les armes. Dans une conversation, un Russe de distinction et très bien informé de la manière de penser de sa cour a dit à un de mes amis que Votre Majesté avait infiniment plus besoin de la paix que l'Impératrice, que la flottille suédoise était dans une disette totale de vivres et de munitions ; que la grande flotte, bloquée à Sveaborg, était dans un état de délabrement absolu, et la flottille retirée à Svensksund menacée par M. de Nassau ; qu'enfin la paix avait été faite sans l'intervention de personne, et que dans le traité il n'y a pas un mot des Turcs. La même personne a ajouté que Votre Majesté avait dit elle-même qu'il n'existait point entre elle et les autres cours de relations politiques propres à l'empêcher de signer la paix avec la Russie, et elle a fini par faire entendre que cette paix ne devait être envisagée, de la part de l'Impératrice, que comme une suspension d'armes, et que bientôt on serait en état de faire sentir tout le poids de la puissance et de la vengeance de la Russie.

Les ministres d'Angleterre et de Prusse m'ont demandé avec

empressement les conditions de la paix ; et quoiqu'ils ne m'aient rien dit directement qui témoigne le mécontentement de leurs cours, j'ai cependant appris qu'ils semblaient désapprouver la promptitude avec laquelle la paix s'est faite.

N° 167. — 3 octobre.

M. de Simolin, dont les véritables sentiments sont si bien connus de Votre Majesté, tant pour sa personne que pour la Suède, m'a fait toutes sortes de cajoleries depuis la conclusion de la paix. Il m'a dit, il y a quelque temps, qu'il serait heureux que l'ancien projet de faire une alliance entre les puissances maritimes du Nord pût se réaliser; qu'à présent que la Russie et la Suède étaient convaincues réciproquement qu'elles ne pouvaient se faire aucun mal, cet arrangement ne devait plus trouver d'obstacle. J'ai répondu très amicalement à cette prévenance de M. de Simolin, et je me suis bien gardé de lui faire apercevoir qu'on ne le croirait pas peut-être le plus sincère des hommes et que l'on pouvait craindre de la part de sa cour son esprit aussi vengeur, sa fausseté, l'envie de dominer et enfin le projet de brouiller la Suède avec la Prusse et l'Angleterre.

Le ministre de Prusse, qui est bien maître de tout mouvement, ne peut cependant pas cacher qu'il est fort piqué de la paix qui vient de se faire entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie ; il me parlait avec assez de confiance avant cette époque ; depuis ce moment nos conversations politiques sont absolument finies. J'ai appris, par des personnes en liaison intime avec le ministre d'Angleterre, qu'il croit fermement que Votre Majesté s'est abandonnée à la Russie. J'ai fait à ces personnes les réflexions que la prudence permettait et qu'exigeait le bien du service de Votre Majesté.

N° 168. — 10 octobre.

La démarche du Parlement de Toulouse et la rigueur et la hauteur avec lesquelles l'Assemblée nationale a sévi contre lui

est regardée par les personnes les plus sages comme extrêmement hasardée de part et d'autre, à moins que des deux côtés on n'en veuille venir à une rupture ouverte. On prétend qu'il y a une ligue formée entre les Parlements, et que ce corps doit avoir de nombreux partisans, surtout dans les provinces méridionales. La discorde et les troubles qui semblaient un peu s'apaiser à Marseille y recommencent de nouveau, et presque toutes les villes de Provence et de Languedoc suivent son exemple. M. de Mirabeau, qui selon les apparences est le fauteur de tous ces troubles, a annoncé qu'il comptait se rendre à Marseille pour y ramener l'ordre ; s'il y va, il y a tout à craindre que son but n'est pas celui qu'il annonce.

On attend ici avec une grande perplexité quelle sera l'issue de l'importante négociation entre l'Angleterre et l'Espagne. Si la guerre a lieu entre ces deux puissances, on ne peut pas calculer l'effet qu'un pareil événement peut produire sur ce pays-ci.

Un courrier anglais est passé par ici, il y a quelques jours, allant à Madrid : on croit qu'il est porteur de l'ultimatum de la Cour de Londres.

Si la guerre est déclarée entre l'Angleterre et l'Espagne, reste à savoir si la France s'en mêlera ou non. Le parti populaire voudrait conserver la paix, mais les sentiments de la Cour sont très différents, à ce que je crois.

Il semble que le ministère est très chancelant, et il se pourrait fort bien qu'il n'eût plus que quelques jours à vivre, à moins qu'il ne trouve des moyens de faire remonter son crédit.

Il me vient de très bonne part que l'impératrice de Russie, malgré ses manières amicales pour Votre Majesté, est très éloignée d'avoir oublié que c'est elle qui la première a arrêté ses projets, et qu'elle conserve contre Votre Majesté les mêmes désirs de vengeance que S. M. l'empereur contre le Roi de Prusse.

N° 169. — 21 octobre.

L'échec que les Jacobins viennent d'éprouver dans l'affaire

du renvoi des ministres les a fort irrités, et il est fort à craindre qu'ils n'emploient quelques mouvements violents pour se venger de cet insuccès. Il y a eu beaucoup de mouvement parmi le peuple, et l'on croit que les plus enragés (nom que l'on donne aux plus zélés Jacobins) emploient force d'argent et de séductions pour soulever le peuple des faubourgs. Si l'on avait besoin d'une preuve d'impéritie de l'Assemblée nationale, son décret sur Brest en fournit une bien complète. Après avoir décidé qu'il fallait user de rigueur contre les mutins de ce port, l'Assemblée s'est relâchée ; elle a voulu se venger de ce que le décret contre les ministres n'avait point passé. Il me semble que ces ministres, qui ont eu l'avantage de ne point être chassés par l'Assemblée, ne pourront guères rester en place, car, selon toutes les apparences, ils ne seront plus en état d'être utiles au Roi, exposés comme ils le seront, attaqués et accablés de toutes parts.

N° 170. — 27 octobre.

La lettre des quatre ministres que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Votre Majesté a calmé les mouvements parmi le peuple que les enragés avaient excité, et cependant deux ministres, celui de la guerre et celui de la marine, ont seuls jusqu'à présent obtenu leur démission. Le garde des sceaux reste encore, et quelques-uns même croient qu'il n'a pas envie de quitter. Ce mouvement contre les ministres vient en partie du comte de Ségur, ci-devant ministre à Saint-Pétersbourg, qui est fort lié avec le comte Auguste de la Mark, lequel dispose pour le moment du comte de Mirabeau, moyennant des sommes considérables. Ces messieurs veulent culbuter le ministère pour donner une place à M. de Ségur. La faction de Lameth s'est prêtée à cette manœuvre, et avec Lafayette, qui commence à être méprisé par tout le monde, parce que personne ne croit plus ni à son talent, ni à son honnêteté, espère placer une de ses créatures. Je ne sais s'il sera plus heureux pour les autres départements qu'il l'a été pour celui de la marine, car il a proposé

M. Bougainville et a eu le déplaisir que le Roi a nommé M. Fleurieu. Le comte de Montmorin n'a pas encore pris son parti ; on croit qu'il se décidera d'après l'accueil plus ou moins favorable du Roi. On dit que le Roi n'est pas fâché de l'occasion de changer ses ministres, et on donne pour raison que Mirabeau et La Mark sont entièrement dévoués à la Reine. Il est fort à craindre qu'on donne bientôt ici une nouvelle scène horrible. De la Motte avec sa femme est ici, et l'on paraît vouloir demander à l'Assemblée la révision de son procès, et qu'elle demande à être entendue à la barre. On veut employer contre la Reine tout ce que la méchanceté la plus noire pourra imaginer. On croit que bientôt il sera question du divorce, et que les plus noirs projets sont cachés sous cette motion. Le parti d'Orléans ne se met pas en avant, mais tous les troubles ont commencé depuis le retour de ce prince, qui a pour conseiller M. La Clos, un des plus grands et des plus capables qui existent.

N° 171. — 7 novembre.

Il paraît, au moins pour quelque temps, que le Roi est décidé de traiter le comte de Montmorin avec bonté et de lui rendre sa confiance. En conséquence, les nouveaux ministres vont incessamment être nommés. La difficulté sera de trouver des personnes qui voudront, dans des temps aussi orageux, entrer dans le Conseil pour n'y rester qu'un moment. Il est vraisemblable que le ministère qu'on va former ne restera en place que jusqu'au moment où le décret de l'Assemblée qui fraye le chemin à bien des membres d'entrer dans l'administration ait été levé ; ce qui, selon toutes les apparences, n'arrivera pas avant la fin de cette session.

M. de Lafayette est un peu mieux à la cour depuis quelque temps. On croit même qu'il a obtenu du Roi que Sa Majesté fera de la garde nationale sa garde personnelle. Cet arrangement, si toutefois il a lieu, ne pourra se faire que lorsque le plan pour la maison du Roi et pour l'armée sera arrêté.

Le mémoire de M. de Calonne fait une grande sensation à Paris. Les aristocrates espèrent que le nombre des mécontents sera par là fort augmenté, et ils se flattent que ce mémoire remarquable est regardé comme la préface d'un manifeste, et qu'il n'aurait point été fait, si l'on ne partait pas d'une base solide. Tout serait possible, mais il faut un homme infiniment capable et audacieux, et qui soit, au moins jusqu'à ce moment, inconnu en France.

N° 172. — 10 novembre.

On dit, pour sûr, que Mme de la Motte doit demander la révision de son procès, et qu'elle voit souvent Mme de Sillery qui est gouvernante des enfants de M. d'Orléans. Il se machine des choses d'une noirceur terrible contre la Reine. C'est elle que les enragés craignent et veulent perdre, parce qu'ils la regardent comme leur implacable ennemie, et seule en état de rallier un parti autour d'elle. Les aristocrates, de leur côté, commencent à ne plus souffrir avec patience les dures lois qu'on leur impose, et voudront, dit-on, attaquer à force ouverte leurs adversaires. Cette disposition qu'on suppose aux deux partis peut enfin conduire à une explosion qu'on a tant de fois crue sur le point d'éclater, mais que les circonstances et le manque d'hommes a jusqu'à présent arrêtée.

Le crédit de M. de Lafayette diminue considérablement parmi les bourgeois de Paris. Il ne sait quelle marche tenir depuis qu'il est devenu suspect à tout le monde ; la proposition de faire entrer la garde soldatesque dans la maison du Roi a beaucoup irrité les bourgeois. Le voyage de M. de Calonne à Turin et les 30,000 Autrichiens qui sont maintenant à Luxembourg donnent une grande inquiétude aux démocrates qui, d'ailleurs, doivent être embarrassés du mécontentement qui se montre dans plusieurs provinces, que les impôts qu'à la fin l'Assemblée sera obligée de décréter et le manque d'argent ne peuvent qu'entretenir et augmenter. Si, dans une semblable circonstance, le Roi pouvait prendre un parti avec fermeté et courage, les affaires

pourraient dans un moment changer de face, en déconcertant tous les fédérés et en faisant disparaître tous les dangers qui sont à craindre.

N° 173. — 18 novembre.

L'événement qui a eu lieu dans la maison du maréchal de Castries a fait connaître aux aristocrates que l'opinion du public n'est point telle qu'ils se l'étaient figurée, et le parti contraire a montré combien sa puissance est encore formidable, et qu'il disposera à son gré de la plus nombreuse partie de la nation. Cette influence durera tant qu'il n'aura à lutter que contre les aristocrates; mais, si le Roi pouvait prendre une part active dans les affaires, s'il voulait lui-même consulter ses intérêts, alors le parti populaire, qui n'a pour base que des préjugés, se verrait bientôt abandonné par ses plus ardents défenseurs.

On a vu, dans la journée du pillage de la maison de M. de Castries, quelques personnes appartenant à Mgr d'Orléans occupées à augmenter le désordre. M. de Lafayette et M. Bailly ont éprouvé de très grandes avanies ce jour-là de la part du peuple. On a été jusqu'à dire au général de Paris qu'il y allait de sa tête, si l'on tirait un seul coup de fusil. Il est tombé dans un grand mépris. Sa conduite versatile en est sans doute la principale cause, mais les intrigues du parti des enragés, auquel M. le duc d'Orléans est étroitement lié, y ont beaucoup contribué. Rien n'est plus scandaleux que toutes les démonstrations d'estime prodiguées à M. de Lameth. Il a eu chez lui des députés de tous les districts et de l'hôtel de ville. L'intérêt qu'on lui a témoigné prouve le prodigieux crédit de son parti. On dit les choses les plus effrayantes quant aux projets des deux partis, et c'est une grâce de la Providence que rien n'ait encore éclaté.

Les dernières nouvelles des Pays-Bas disent qu'ils sont tous déterminés à se défendre contre les troupes de l'Empereur, et qu'ils ont rejeté avec hauteur toutes les propositions de leurs souverains. Les aristocrates et les démocrates ont les yeux également fixés sur la révolution des Pays-Bas. Les premiers

espèrent finalement voir les troupes autrichiennes en France ; les autres craignent ces mêmes troupes et désirent ardemment qu'elles soient occupées dans les Pays-Bas. Dans la grande crise ou se trouvent les affaires, la plus petite armée étrangère y pourrait causer un total changement. Aussi les enragés craignent-ils beaucoup une ligue des puissances étrangères qui pourrait avoir pour but de rendre à la France la tranquillité et l'ordre, avec un gouvernement qui peut en assurer la durée.

N° 175. — 28 novembre.

Le changement entier dans le ministère, excepté M. de Montmorin, ne s'est point encore opéré. Le sieur de Saint-Priest et le contrôleur général restent encore. Mais on dit que ce n'est que pour peu de jours. A en juger par le ministre de la guerre et le garde des sceaux, que le Roi vient de nommer, il paraît que son intention est d'ôter au parti populaire tout prétexte de mécontentement. Le sieur de Portail, dit-on, est un homme de mérite qui a fort bien servi dans l'armée et qui en est estimé par les principes d'ordre et de justice dont il a toujours fait profession. Mais ce ne sont point ces qualités qui l'ont appelé au ministère. Ses opinions qui sont absolument dans l'esprit de la révolution ont déterminé son choix. Le sieur Duport du Tertre, garde des sceaux, n'est connu que depuis peu par son zèle pour la révolution. Il était ci-devant commissaire au dépôt du Louvre avec mille livres de traitement ; il a depuis travaillé dans le bureau du sieur Dupont, comme son secrétaire particulier, ensuite été employé par des avocats, trop occupés pour faire tout par eux-mêmes ; enfin, placé sur la liste des avocats, mais sans se faire connaître par des talents. Dans le commencement de la révolution, il est devenu électeur, et successivement membre de la municipalité provisionnelle, lieutenant du maire dans le Département de police, et en dernier lieu adjoint du syndic de la Commune ; c'est de cette place qu'il a été nommé à la première dignité de France.

La protestation de presque tous les évêques et le décret de l'Assemblée qui a rapport à cette affaire dont j'ai eu l'honneur de parler dans ma très humble dépêche en clair doit, selon toutes les apparences, produire un très grand effet. Il est cependant vrai que les événements les plus extraordinaires qui, dans d'autres circonstances, auraient occasionné les plus violentes secousses, ne font que très peu de sensation.

On attend à chaque instant la nouvelle que les troupes de l'Empereur sont entrées dans Bruxelles. Quand ce pays sera soumis à son légitime souverain, les démocrates mettront peut-être un peu plus de modération dans leurs prétentions.

N° 176. — 2 décembre.

Les affaires continuent toujours à avoir un aspect fort sombre, et à être tellement embrouillées qu'il serait impossible de prévoir la fin que tout ceci prendra. Le Roi qui a renoncé à tous ses anciens amusements semble cependant supporter ses privations avec indifférence, et montrer ainsi que la Reine un grand courage et une patience qui n'a peut-être pas d'exemple. Il serait à désirer qu'il pût s'arrêter à une marche plus suivie et qu'il ne donnât pas à ses ennemis tant de moyens de profiter de son incertitude. Des personnes bien informées croient que le Roi et la Reine pensent à quitter Paris, au moment que l'on s'y attend le moins. L'exécution d'un pareil projet me paraît impossible et d'un danger extrême. Cependant il y a des circonstances dans la vie où il ne faut pas prendre conseil de la prudence seule, vertu qui chez les hommes est presque toujours trop timide et trop lente pour les crises violentes.

N° 177. — 9 décembre.

On a débité ici une histoire épouvantable d'un abbé Dubois qui est, dit-on, mort à Chambery dans des convulsions qui ont fait croire qu'il a été empoisonné. Cet abbé avait, selon ce qui se dit,

reçu 80 000 livres, pour empoisonner le comte d'Artois et toute la famille, mais n'ayant pas réussi, les coupables ont fait périr le meurtrier, après son retour de Turin, pour ensevelir avec lui leur crime. Rien n'étant depuis quelque temps plus commun dans ce pays-ci que les calomnies, on ne peut ajouter foi à une relation de ce genre avant d'en avoir reçu la certitude la plus positive.

On parle d'un prochain départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre, mais cela ne me paraît pas encore bien croyable. Rien ne peut être comparé à l'incertitude et aux troubles dans lesquels on vit ici; la situation de ceux qui habitent Paris peut être comparée à la position d'un piquet qui est de garde sur une mine qui peut sauter d'un moment à l'autre. On croit que la Cour à gagné le comte de Mirabeau, mais je crains qu'elle ne sache ni rendre utile, ni conserver sa conquête; il est aussi question de procéder à la fixation de l'époque où doit finir l'Assemblée nationale et de s'occuper de la nomination d'une nouvelle. Il reste à savoir si la pluralité de l'Assemblée voudra consentir à s'en aller.

N° 178. — 16 décembre.

On parle beaucoup du projet qu'on suppose à la Cour de vouloir secrètement quitter Paris. Ce bruit mérite peut-être quelque attention de plus que les nouvelles qui jusqu'ici se sont répandues avec tant de légèreté. Il y a de grands mouvements dans les différentes parties du royaume. Dans le Quercy, un monsieur de Limon s'est porté, à la tête de 4500 hommes, à la ville de Gouttesdam qui a été entièrement pillée. A Lyon, Strasbourg, Metz, le mécontentement commence à devenir assez général. Les princes qui sont à Turin semblent se donner beaucoup de mouvement pour sortir de leur inaction, et tous les jours des personnes de marque de ce pays vont les y trouver. On dit qu'on s'occupe à Paris à former un corps de 800 volontaires à cheval qui s'engage d'accompagner le Roi partout; ces circonstances et les troupes que les séditions ont amenées dans les Pays-Bas font peut-être

craindre au parti populaire de voir d'un moment à l'autre le Roi s'échapper de la capitale. Le parti d'Orléans ne demande peut-être pas mieux que de voir le Roi partir pour que les projets d'usurpation dont on l'accuse puissent être mis à exécution. Il est bien vrai que la situation où se trouve le Roi à Paris est affreuse, mais avec son caractère, je crois que le meilleur parti à prendre est de rester encore. Avec un peu plus de prudence, il pourrait en peu de temps tirer de grands avantages des fautes énormes de l'Assemblée sans risquer le tout pour le tout.

Il s'est passé à l'Opéra, dimanche dernier, une scène que tout le monde a vu avec scandale. On avait quelques jours auparavant fort applaudi l'air qu'on chante dans l'Iphigénie : *Célébrons notre reine*. On avait jeté une couronne sur le théâtre ; mais dimanche, les démocrates voulant se venger, on força l'acteur de fouler aux pieds une couronne qui lui fut jetée. L'air susmentionné fut hué ; toutes les femmes dans les loges qui avaient applaudi furent insultées.

On montre un grand mécontentement contre le sieur de Lafayette, mais, malgré toutes les raisons qu'on en a, je crains qu'un changement dans le moment présent serait très dangereux.

Beaucoup de personnes quittent Paris. Tous ceux qui étaient attachés au prince de Condé sont partis ; on assure qu'il y a mille hôtels et mille appartements qui ne sont point habités.

N° 179. — 19 décembre.

Je ne sais point si c'est la suite des événements qui peuvent arriver à Paris ou l'espérance de trouver des défenseurs et des vengeurs qui détermine un si grand nombre de personnes à partir journellement de cette capitale. Je suis persuadé que, si cela continue encore quelque temps, on fera revivre la loi qui défendait de donner des passeports. Il semble cependant que les aristocrates sont dans un moment de grands efforts pour opérer une contre-révolution ; mais je crains qu'ils ne finissent

par rendre leur position encore plus fâcheuse qu'elle ne l'est et surtout qu'ils n'augmentent prodigieusement les embarras de la Cour, car ils manquent d'hommes et d'argent.

Le Roi a écrit, il y a quelques jours, au comte d'Artois et au prince de Condé, pour les engager à renoncer à leur projet d'entrer en France. On m'assure que, sans la lettre du Roi, ces princes seraient partis de Turin le 7 de ce mois. D'après cette démarche du Roi, on le croit déterminé à attendre avec patience les occasions. Cependant je ne serais point du tout surpris qu'on ne parvînt tout d'un coup à le décider à quitter Paris.

On regarde comme bien importante la réponse du pape touchant le décret sur la nouvelle constitution du clergé; s'il refuse d'y donner son assentiment, le schisme paraît inévitable et le désordre effrayant; car l'Assemblée voudra soutenir le décret et la plus grande partie du clergé se rangera, sans doute, du côté de la Cour; en attendant, le Roi n'a pas encore sanctionné ce décret.

Depuis quelque temps, le ministère cherche à se procurer un parti dans l'Assemblée nationale. D'abord, on y pense beaucoup trop tard et puis on n'emploie pas les moyens nécessaires pour y réussir. La Reine a des rapports secrets avec Mirabeau, mais elle sera, sans doute, jouée par ce grand scélérat, qui s'est fait un principe de n'en pas avoir, de ne consulter que l'intérêt et de braver le mépris comme les hommes courageux la mort.

N° 180. — 23 décembre.

Le départ du comte de Mirabeau, qu'il n'a annoncé qu'au moment même qu'il voulait l'effectuer, a excité une attention et presque une inquiétude générales. On se persuade que son éloignement doit être occasionné par des causes bien majeures; une partie croit qu'il va en province pour y souffler le feu de la discorde et achever d'y allumer la guerre civile qui est presque commencée dans cette malheureuse province. D'autres disent qu'ayant trahi son parti et pris de l'argent de tous côtés, et croyant les affaires dans un bien mauvais état, il s'est décidé à partir pour

ne point se trouver dans Paris, au moment d'une catastrophe qui pourrait devenir plus dangereuse pour lui que pour tout autre. On ne sera pas longtemps dans l'incertitude sur la réalité ou non des inquiétudes et des conjectures.

On a arrêté une troupe de cavaliers du prince de Condé qui allait le rejoindre à Turin : il est probable qu'ils ne sont chargés de rien qui pourra compromettre leur prince.

Depuis la découverte que le parti populaire a faite de ce qui s'est passé à Lyon, la surveillance est devenue extrême, et la fermentation des deux côtés semble à son comble. Dans un pays où l'on serait moins sujet à distraction qu'on l'est en France les choses ne pourraient plus rester comme elles sont : on y verrait un dénouement qui déciderait d'une manière positive du sort de l'État.

La dernière lettre que le Roi a écrite au président de l'Assemblée touchant l'acceptation du décret sur le clergé a extrêmement indisposé le parti aristocratique, et la manière dont il parle à présent à pu déterminer la Cour à se rapprocher du parti populaire, si toutefois il est vrai qu'elle a commencé de négocier avec les chefs de ce parti, ce qui serait toujours d'un extrême danger, à cause de l'immoralité et de la fourberie reconnues de ces gens-là.

N° 181. — 30 décembre.

Si l'on pouvait ajouter une entière foi à ce qui se débite dans ce moment-ci, la Cour aurait en entier changé de plan de conduite. Le Bailli de Crussol a fait un voyage à Turin d'où il est revenu, il y a quelques jours. On prétend que sa mission était de brouiller le comte d'Artois et le prince de Condé, afin d'empêcher que le concert entre ces deux princes ne pût avoir son exécution. On prétend que la Reine ne veut point avoir d'obligation au comte d'Artois, et qu'elle lui a fait dire par le Roi, trois différentes fois, que Sa Majesté le désavouerait, s'il faisait une tentative hostile pour renverser la constitution actuelle. On assure aussi que la Reine négocie en ce moment avec

MM. Lameth. Si cela était, la conduite de la Reine ne serait plus reconnaissable. Mais je n'ose rien dire d'affirmatif sur ce sujet. Les projets de Lyon qui ont été déconcertés, la fermentation de la capitale qui devenait inquiétante pour la Cour, le peu de moyens d'ensemble et de suite que le Roi trouve dans le parti aristocrate et encore plusieurs motifs inconnus, ont effectivement pu déterminer la Cour à tenter de diriger la révolution, en ayant l'air de marcher avec elle, mais ce qui paraît difficile à croire, c'est le prétendu rapprochement de la Cour avec MM. Lameth, c'est d'avoir oublié en un instant tant d'insultes et de malheurs qu'ils lui ont suscités. Mais, en se rappelant tout ce qui s'est déjà passé, il serait téméraire d'oser se prononcer là-dessus.

ANNÉE 1791

N° 182. — 2 janvier.

Parmi cette foule d'événements qui tour à tour fixent l'attention publique, l'établissement d'un nouveau club sous la dénomination d'*Amis de la constitution monarchique* s'est fait beaucoup remarquer. Le but de cette association est de démasquer les véritables intentions des Jacobins et de relever leurs menées sourdes tant à Paris que dans toute l'étendue de la France. Votre Majesté a vu par les premiers numéros de leur journal le plan qu'ils avaient adopté et la liberté avec laquelle ils avaient achevé leur projet. Ce début leur a attiré une guerre ouverte avec les enragés à Paris, et des commandants généraux qui sont sous les ordres des Jacobins ont été effrayés de la violence avec laquelle ceux-ci demandent la dissolution du club monarchique ; et le maire, au nom de la municipalité, les a priés de suspendre leurs assemblées. Ils ont commencé par obéir à la demande faite par le maire ; mais ils ont en même temps porté plainte devant les juges de la violence faite aux droits du citoyen, tandis qu'on accorde une entière liberté aux Jacobins. On croit que cette affaire, si elle est portée à l'Assemblée, pourra diminuer l'influence des factieux.

Cependant l'adresse des chefs de clubs redouble leur correspondance dans toute la France et dans l'étranger, et les moyens de tout genre qu'ils emploient leur donnent une force

que rien n'a encore pu vaincre. Parmi les malheurs qui accablent ce pays, ces sortes de clubs n'en sont pas le moindre fléau. J'ai appris par des personnes dignes de foi, et que leur position peut permettre d'assister à de pareilles assemblées, qu'il est impossible de se faire une idée de l'indécence, de l'absurdité et de l'atrocité de tout ce qui s'y débite. L'évêque de Clermont a refusé en pleine assemblée de prêter le serment prescrit; cet exemple, qui sera sans doute suivi par plusieurs, pourra occasionner des scènes bien sanglantes et bien terribles.

N° 183. — 6 janvier.

Les amis de la révolution commencent à présent à regarder leur ouvrage comme assuré, ce qui leur donne plus de Confiance qu'ils n'en ont eu jusqu'à présent. Le parti de la cour paraît avoir adopté de ne point tenter une contre-révolution. Le crédit et la faveur que les assignats ont obtenus contre toute attente, ce qui facilite les remboursements, la vente des biens du clergé, éloignent la crainte d'une banqueroute qui est une des causes principales des troubles et des mécontentements.

Les ministres ont été avertis à temps des perpétuels mouvements qui se font tant à Turin qu'à Lyon, et ont pris leurs mesures en conséquence.

L'espérance des révolutionnaires pourrait donc être trompée, si les lois et le pouvoir exécutif avaient la force et imprimaient le respect qui leur sont dus, sans lesquels un gouvernement ne peut point exister, et si l'affaire du clergé était terminée. Mais aussi longtemps que les affaires d'une si haute importance sont indécises, tout est possible et rien n'est certain.

On parle des projets qu'on suppose à l'Empereur et à d'autres princes pour venir au secours de la cour de France. Mais une tentative en faveur du Roi par l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre ou la Sardaigne, pourrait avoir les suites les plus funestes, car aucune de ces puissances n'est amie des Français. Il faudrait au Roi un caractère comme celui de Votre Majesté ou un

ami comme elle pour qu'il pût tenter avec succès d'entrer dans ses droits.

Dans le moment présent, une pareille entreprise demanderait des qualités qui ne se trouvent point ici, et c'est aussi cette raison qui fait qu'en étant très affligé de la position où se trouve actuellement la France et son roi, on a encore le chagrin de trembler pour l'avenir.

Le congé de Mirabeau, dont tant de personnes furent si alarmées, n'était vraisemblablement qu'une ruse pour se faire élire président de l'Assemblée. Aussi le dit-on furieux de se voir frustré de ses espérances.

N° 184. — 13 janvier.

Après avoir médité avec toute l'attention possible les ordres de Votre Majesté du 14 décembre, j'ai cru que je ne devais pas lire la lettre à M. le comte de Montmorin. Je pouvais lui expliquer les intentions de Votre Majesté sans la lui communiquer. Si je l'avais fait, il se serait cru obligé d'en parler au comité diplomatique de l'Assemblée. La dépendance extrême dans laquelle ce comité le tient ne lui aurait pas permis de s'en dispenser, et le mouvement que cela aurait produit eût été peut-être plus grand que Votre Majesté ne l'aurait désiré dans les circonstances présentes. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté ces considérations, mais, comme elles ne m'ont pas empêché d'exécuter ses ordres avec la plus scrupuleuse exactitude, M. de Montmorin m'a répondu positivement que rien ne serait changé dans l'ancienne formule des lettres de créance. Le titre de roi des Français ne s'y trouve pas plus que celui de roi de France : ainsi aucune différence quelconque ne doit y être ni n'y sera introduite. J'ai peint en même temps, avec toute la force que Votre Majesté s'est exprimée, l'attachement généreux qu'elle témoigne au Roi, à la Reine et à la famille royale ; j'ai de même parlé à un autre ministre, M. de Lessart, que le Roi paraît préférer à ses autres ministres ou plutôt commis de l'Assemblée, afin qu'il apprenne de toutes

parts ce qu'il doit à la noble conduite de Votre Majesté. La reine, si intéressante par son courage et ses malheurs, ne s'était pas montrée jusqu'à présent telle qu'elle devait l'être pour Votre Majesté, mais je ne puis douter que tant de témoignages d'une si juste indignation et d'un si honorable intérêt ne la ramènent aux sentiments dont elle s'était écartée. Votre Majesté daigne me dire que son contentement de moi dépendra du zèle que je mettrai à remplir à cet égard ses intentions. Il est si impossible de ne pas partager entièrement les opinions et les sentiments que Votre Majesté témoigne, que je n'ai pas même besoin de trouver mon devoir dans l'accomplissement de ses volontés. Mais, si j'ai mis du ménagement dans l'expression de l'indignation et du mépris que je ressens pour les tyrans d'un nouveau genre qui renversent le trône de France, c'est parce que j'ai cru plus utile pour les intérêts de Votre Majesté d'attendre les événements. Il est, je l'avoue, très peu probable que ces messieurs se modéreront et reviendront à des idées plus saines sur la politique des gouvernements et la véritable liberté d'un empire. Si cela était possible, cependant, il ne faudrait pas s'être ôté tous les moyens de négocier avec eux, puisqu'ils ne cessent de répéter que l'alliance de la Suède est de toutes la plus convenable, la plus désirable pour la France, et qu'ils auraient peut-être cherché à m'en parler, si l'horreur de leur usurpation m'avait permis d'entretenir des relations avec eux.

M. de Simolin m'a dit que l'Impératrice lui avait ordonné d'entretenir avec moi des relations d'amitié très intimes. Je lui avais déjà parlé des ordres que Votre Majesté m'avait donnés à cet égard.

N° 185. — 23 janvier.

Après m'être pénétré des ordres de Votre Majesté touchant les affaires de Pologne, des raisons politiques qu'ils contiennent et de celles des éminentes qualités dont elle n'a pas voulu parler, j'ai continué simplement à m'entretenir avec M. de

Potocki, comme par une suite de ma conversation antérieure avec lui. Il m'a dit que d'ici à trois semaines le ministre de Pologne en Espagne viendrait à Paris après avoir passé à Dresde, et qu'il me dirait, après l'avoir vu, si l'Electeur accepte ou non. Si ce prince refuse, ajouta-t-il, je crois que la cour de Berlin se portera pour le duc de Brunswig, mais qu'il aura beaucoup moins d'avantages pour être élu que le duc de Sudermanie, connu dans toute la Pologne par sa conduite dans la dernière guerre. Je lui répondis : « Si votre noblesse polonaise est sensible aux talents militaires, il me semble que dans ce genre aussi le Roi a montré de tels avantages qui doivent les déterminer à le désirer pour chef. » D'ailleurs, lui développant tous les avantages de la réunion des deux royaumes, tous ceux tirés de la fermeté et du caractère de Votre Majesté, de l'indépendance que cela vaudrait à la Pologne vis-à-vis de la Prusse, de la place qu'il lui redonnerait parmi les puissances de l'Europe, j'ai tâché de le pénétrer de mon sentiment. Il a acquiescé à tout ce que je disais ; il ne me fit qu'une seule objection : « Le Roi, m'a-t-il dit, s'est mis à la tête du Tiers État contre la noblesse dans la dernière diète. Je crains que cet exemple n'effraye la noblesse de Pologne. Comment ne voyez-vous pas, lui ai-je répondu, que la conduite du Roi dans cette occasion tenait à une circonstance particulière et non à un système général? L'autorité royale, et par conséquent la noblesse ensuite était perdue, si le Roi n'avait fait cet acte de vigueur. Peut-être aurait-on vu en Suède la même révolution qu'en France, puisque celle-ci a commencé presque de même. Le Roi a prévenu ce renversement du trône, de la noblesse et du royaume, mais sa bonté envers les gentilshommes qu'il avait été forcé d'arrêter prouve d'abord la générosité de son caractère et l'importance qu'il met aux droits de la noblesse et aux rangs intermédiaires sans lesquels il ne peut exister de monarchie. »

Le comte Potocki m'a paru pénétré de ces raisons. Il m'a dit qu'il était résolu de ne pas séparer une influence de celle de sa famille, mais qu'il allait écrire à son frère pour tâcher de le décider ainsi que toute sa famille à élire Votre Majesté, si l'Élec-

teur de Saxe refuse. Il a fini par me demander si je n'avais pas mission de lui parler. Non, lui ai-je répondu, mais en admirant sincèrement les qualités éminentes du duc de Sudermanie, il est impossible de ne pas sentir les avantages que trouverait la Pologne à se donner pour maître la personne de Gustave et la puissance du roi de Suède. Nous nous sommes séparés avec la promesse de reprendre cette importante affaire, aussitôt que nous saurions la décision de l'Électeur.

N° 186. — 30 janvier.

M. de Potocki craint que l'Électeur n'accepte, ce qui lui ferait beaucoup de peine ; car il pense que rien ne pourrait être plus avantageux pour sa patrie que l'exécution du projet que je lui ai suggéré. Je suis très persuadé, dans le cas d'un refus de l'Électeur, que le comte emploiera tous les moyens qui sont dans son pouvoir ; mais il m'a dit qu'il était très important qu'on ne se doutât point en Pologne que sa famille forme des vœux pour Votre Majesté. Car alors la jalousie d'autres maisons pourrait faire manquer l'affaire. Il pense donc qu'il faut garder le plus impénétrable secret jusqu'au moment où on aura pu se faire un parti assez fort pour n'avoir plus rien à craindre.

J'ai trouvé l'occasion de parler à la Reine et de lui dire le vif intérêt que Votre Majesté prend à sa position et les vœux qu'elle forme tant pour elle que pour toute la famille royale de France. Je ne lui ai pas laissé ignorer l'indignation de Votre Majesté contre tout ce qui s'est passé contre elle et contre le Roi, et ses regrets de ne pouvoir au sortir d'une guerre offrir au roi de France les secours que dans un autre temps elle lui aurait offerts. La Reine a été très sensible au témoignage d'intérêt de Votre Majesté. Elle m'a prié de l'assurer de sa reconnaissance et m'a dit qu'elle était bien persuadée que l'âme magnanime de Votre Majesté devait bien souffrir de tout ce qui était arrivé au roi de France.

N° 187. — 6 février.

Le comte de Noski, ministre de la cour de Pologne en Espagne, est arrivé à Paris, et il a donné au comte Potocki la désagréable nouvelle que l'Électeur de Saxe est dans l'intention d'accepter la couronne de Pologne; je n'ai pas encore vu M. de Montmorin, car il est malade, mais aussitôt que je pourrai le rencontrer, sans lui montrer trop d'empressement, je tâcherai de savoir par lui s'il n'y a pas de moyen de dissuader l'Électeur de Saxe de la résolution que M. Potocki dit qu'il a prise. Je suis forcé de mettre une grande mesure et une grande circonspection dans les questions que je dois faire aux deux Polonais, afin de ne pas laisser au comte de Potocki le moindre soupçon sur les ordres que j'ai reçus. Cet entretien ne donne peut-être pas de grands éclaircissements, mais il pourra devenir de quelque utilité pour Votre Majesté qui, en les comparant à ceux qu'elle reçoit d'autre part, verra par là cette affaire dans son véritable jour et jugera, par les différents rapports, des moyens les plus propres à faire réussir ses grands et brillants projets.

N° 188. — 16 février.

J'ai vu le comte de Montmorin pour savoir de lui quand il enverrait un ambassadeur en Suède; et il m'a exposé ses motifs pour le retarder encore de quelques mois. L'Assemblée nationale veut des choix populaires pour toutes les places vacantes. Comme je n'ai pas laissé ignorer à M. de Montmorin ce que Votre Majesté pense des révolutionnaires, il craint avec raison que Votre Majesté ne voie point avec plaisir un de ces gens-là à sa cour, et il voudrait attendre le moment où un grand changement dans le corps diplomatique lui donne la pleine liberté de choisir une personne qu'il croirait convenable à Votre Majesté. Voilà, Sire, ce que le ministre m'a confié, non ministériellement, mais de lui à moi en particulier, et comme

ce ne peut être que dans peu de mois, il me semble qu'il est préférable à un mauvais choix. J'attends cependant à cet égard les ordres de Votre Majesté. J'ai lieu de présumer qu'il y aura un changement pour M. de Saint-Priest et que le roi hésite s'il doit l'envoyer en Suède ou non.

Suivant les ordres de Votre Majesté de ne négliger aucune occasion de témoigner ses sentiments d'attachement et d'intérêt aux enfants de Louis XVI, j'avais voulu aller à Bellevue porter à Mesdames les témoignages d'affection dont Votre Majesté m'avait chargé. Mais leur chevalier d'honneur, M. de Narbonne, m'a fait sentir que dans ce moment où leur départ causait tant de fermentation l'arrivée de l'ambassadeur de Votre Majesté chez elles pouvait y ajouter. Il s'est chargé de leur porter l'assurance du constant intérêt de Votre Majesté. Étant depuis venue à Paris, Mme Adélaïde m'a elle-même chargé de porter à Votre Majesté sa vive reconnaissance.

Le départ de Mesdames est encore incertain, non le désir qu'elles en ont, mais la possibilité de l'exécuter. Cependant les amis de la nouvelle constitution devraient craindre pour leur propre intérêt de prouver que le Roi n'est pas libre, en montrant que les tantes mêmes ne le sont pas.

N° 189. — 10 mars.

Les événements qui semblent nous menacer pour le printemps paraissent devoir être d'une bien grande importance pour la destinée de l'Europe. On dit que Sa Majesté l'impératrice de Russie est décidée à continuer la guerre avec la Turquie, et l'Angleterre et la Prusse, dans l'intention de prendre enfin la défense de cet empire. D'après les informations que mes relations avec des Anglais me mettent à même de me procurer, je dois croire M. Pitt résolu de soutenir le Grand Seigneur avec vigueur dans le cas où il se tient ferme de faire encore une campagne ; mais se rappelant la conduite prudente des cours de Londres et de Berlin, on s'imagine difficilement que, n'ayant jusqu'ici voulu partager avec leurs alliés que les avantages et

nullement les dangers, elles choisiront pour prendre fait et cause pour la Porte ottomane le moment où il y a le plus à risquer. Je crois pouvoir assurer que le ministre d'Angleterre est très fâché de la conduite qu'il a tenue l'année dernière avec la Suède ; et des personnes qui lui sont dévouées ont eu la bonne foi de convenir avec moi là-dessus, et paraissent beaucoup regretter l'insouciance et le peu d'énergie qu'on a montrées dans une occasion si importante et qui paraît maintenant impossible à réparer. La réponse que le Danemark a faite à l'Angleterre au sujet d'une alliance contrarie et humilie beaucoup cette dernière, et augmente ses regrets de ne s'être pas attaché la Suède par sa faute. Cependant, comme les puissances ne prennent pour l'ordinaire d'autres règles de conduite que celles de l'intérêt ou ce que la vanité bien ou mal ordonnée semble leur prescrire, il ne serait point extraordinaire si l'Angleterre] et la Prusse dans un autre temps cherchaient à se venger de la Suède, à cause qu'elle n'a point consenti à sa ruine pour elles ; Elles peuvent penser avec une sorte de vraisemblance que Sa Majesté l'impératrice de Russie pourra leur devenir utile, car il est à présumer qu'elle n'oubliera pas de sitôt que Votre Majesté l'a fait trembler dans sa capitale et qu'elle l'a empêchée pendant trois ans d'aller avec sa flotte dans la Méditerranée, et de s'assurer par cette expédition des victoires plus utiles que celles qu'elle a remportées jusqu'à présent.

N° 190. — 17 mars.

On approche dans ce pays-ci d'une époque qui deviendra nécessairement décisive pour la nouvelle constitution. Ses partisans, en voulant l'affermir, ont été trop loin et se sont par là même exposés à des dangers qu'ils auraient dû éviter avec soin. Le nouveau serment du clergé n'était d'aucune importance pour la constitution, mais il devenait très dangereux, parce qu'en mêlant les querelles de religion aux affaires politiques, les difficultés qu'ils allaient surmonter augmentaient prodigieusement. Il est fort probable que le renvoi des évêques et des curés qui

n'ont point prêté le serment et l'installation de leurs successeurs causeront de grandes fermentations dans plusieurs provinces. Il serait impossible de prévoir jusqu'à quel point cela pourrait aller, si les aristocrates se conduisaient mieux qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Mais, à en juger par le passé, on ne peut trop l'attendre d'eux. Ils semblent n'être destinés qu'à faire des fautes énormes, à manquer de courage et d'ensemble dans toutes les occasions. Ils en ont donné une preuve bien marquée dans la conduite que quatre ou cinq cents gentilshommes ont tenue aux Tuileries le 28 février, où ils se sont laissé traiter de la manière la plus humiliante. Il n'est donc pas probable que le nombre des mécontents, si considérable qu'il puisse être, puisse changer l'état des choses, si les puissances étrangères ne se mêlent point des affaires de France. Il y a déjà quelque temps qu'on suppose à l'Empereur l'envie de s'en mêler; on assure même dans le moment présent qu'il favorise sous main les désirs de M. de Condé d'entrer avec une armée en Alsace, qu'il y a une assez forte désertion dans les troupes impériales qu'on a l'air d'ignorer, afin de donner à M. de Condé le moyen de former une armée. Je ne sais quel fondement peut avoir cette nouvelle, mais, si elle était vraie, la position du Roi et de la famille royale deviendrait effroyable tant qu'il resterait à Paris, et je crois que les malheurs qui dans ce cas menaceraient cette ville seraient incalculables.

N° 191. — 31 mars.

Les nouvelles d'Angleterre et d'Allemagne semblent nous annoncer des événements majeurs prêts à éclater. Plusieurs puissances paraissent occupées de la guerre entre les Turcs et la Russie ; et cependant l'on soupçonne que l'affaire qui fixe aujourd'hui le plus particulièrement l'attention des cabinets les plus actifs regarde principalement la France, dont l'étonnante révolution peut et doit avoir une si grande influence sur l'Europe entière, ce qui rend nécessaire l'attention la plus profonde et la plus réfléchie dans la conduite des autres puis-

sances; car on ne peut pas se dissimuler qu'une fausse démarche dans une cause d'une telle importance doit conduire à des résultats capables d'épouvanter le caractère le plus fait pour tout braver. J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté du véritable état de ce pays, et je n'ai rien à ajouter ni à retrancher au tableau que j'ai mis sous ses yeux. Je dirai seulement que, d'après les données actuelles, soit par rapport aux hommes ou par rapport aux choses, il paraît impossible encore de rien tenter ouvertement contre la révolution. Le moment aurait peut-être été favorable l'année passée, mais il n'existe plus. A présent c'est au temps seul à rectifier ce que les mécontents ont fait dans l'ivresse de leurs passions; tous moyens violents venant de la part d'une puissance étrangère n'auraient sur la révolution d'autre effet qu'aurait un poids considérable sur un ressort qui, en le comprimant, augmenterait son élasticité.

M. de Vibray, qui vient d'être nommé ambassadeur près de Votre Majesté, est un fort galant homme; il n'a point de qualités brillantes, il est d'un caractère très aimable, ce qui lui a valu une considération générale. Si je n'avais pas fait part à M. de Montmorin de l'éloignement de Votre Majesté pour M. de Ségur, il aurait peut-être eu la préférence sur M. de Vibray, mais cette raison a tout de suite décidé le ministre.

N° 192. — 3 avril.

Votre Majesté va apprendre par ce courrier une grande nouvelle pour la France, la mort de Mirabeau. Il y a un an qu'on aurait pu la regarder comme heureuse, mais depuis quelque temps il était secrètement dévoué à la cour, et la prodigieuse force de son talent le rendit l'ennemi le plus redoutable de la faction jacobine. Aussi leurs chefs sont-ils les seuls qui ne l'ont pas regretté, car tous les autres témoignent une profonde douleur de sa perte, et telle est la passion et la cruauté dont ces temps de troubles remplissent les esprits, qu'oubliant tout ce qui doit faire mépriser M. de Mirabeau, il est regretté universellement comme le sauveur de ce pays. Il a fait beaucoup de

mal dans sa vie et il eût été à souhaiter (d'après les lumières des hommes) qu'il ne fût pas né. Mais son étoile et la fatalité de la France ont voulu qu'il périt alors qu'il allait le réparer et que l'espérance des honnêtes gens se fondait sur lui. Il a montré un grand courage jusqu'au dernier moment. Il a souvent répété qu'il emportait avec lui la monarchie, soit qu'il fût de son caractère de se vanter jusqu'à la fin, soit qu'en effet il sentît tout le danger de cette faction jacobine. Le ministère et la cour sont consternés ; la force du parti dont ils s'étaient flattés était entièrement fondée dans les prodigieux talents de cet homme, qui pensait, parlait, agissait sur tous les événements. Il y a eu un moment de défaveur pour les chefs des jacobins, causé par la conduite déplacée qu'ils ont tenue pendant la maladie de M. de Mirabeau, mais ce sentiment chez le public n'est que passager. Le seul durable, c'est l'attachement à la puissance; et si le ministère ne se hâte pas de rallier les partisans de Mirabeau dans l'Assemblée, de se faire un parti où le nombre remplace, s'il est possible, la perte d'un grand talent, la France retombera sous cet empire démocratique dont elle espérait sortir plus tôt qu'elle n'en était effectivement sortie. Le bruit populaire est que M. de Mirabeau a été empoisonné, et c'est ainsi que l'histoire le racontera. Mais M. de la Mark, son exécuteur testamentaire qui ne l'a pas quitté jusqu'à son dernier moment, a assuré à M. de Montmorin que sa maladie était fort naturelle. Le peuple en accuse tour à tour les aristocrates et M. Lameth, suivant les divers agents qui l'excitent.

N° 193. — 21 avril.

La journée du 18 avril est peut-être plus une révolution que celle du 14 juillet. Il existait encore pour la personne du Roi une habitude de respect qui avait survécu à la destruction de son autorité. Lundi passé elle a été totalement perdue. On murmurait dans le peuple depuis plusieurs jours que le Roi avait quitté son confesseur parce qu'il avait prêté le serment, qu'il retient chez lui des prêtres réfractaires ; qu'il était rebelle à la

loi qu'il avait sanctionnée. En conséquence, le Roi ayant voulu lundi aller passer la quinzaine de Pâques à Saint-Cloud, la garde nationale a refusé de lui ouvrir un passage. Ce n'était plus une émeute excitée par quelques factieux, c'était Paris en entier qui criait que le Roi était coupable, réfractaire, et qui disait hautement qu'il fallait qu'il choisît d'obéir à la loi ou d'abdiquer. M. de Lafayette a commandé trois fois à la garde de laisser partir le Roi, et il a été désobéi. Le Roi est resté une heure et demie dans sa voiture à entendre les propos les plus insultants pour la Reine et pour lui. M. de Lafayette insistait sur son départ en disant que l'intérêt de la Constitution exigeait qu'il fût libre, mais le Roi a fini par monter dans son appartement, disant qu'il ne voulait pas être cause qu'on versât du sang pour lui. La Reine avait plus de courage, elle se retourna vers les grenadiers et leur dit : « Au moins, vous ne prétendez pas que nous sommes libres. » M. de Lafayette vient de donner aujourd'hui sa démission : il aurait dû casser son épée sur la place au moment même où sa troupe refusait de lui obéir, mais la faiblesse et la peur gouvernent les événements qui semblent être l'effet de la fermeté la plus constante. Le Département s'est mis à la tête de la volonté du peuple au lieu de la réprimer. Il a accusé le Roi et gardé le silence sur la garde nationale ; le Roi a été indigné de cette adresse. Il est venu prononcer à l'Assemblée nationale un discours assez insignifiant, mais fait pour rassurer les inquiétudes de tout genre qu'on avait répandues parmi le peuple. Il en est résulté des applaudissements, mais aucune mesure de la part de l'Assemblée nationale. La seule possible dans ce moment, c'est de menacer Paris de sa translation dans une autre ville. Il y a encore quelque espérance de l'amener à adopter cette proposition, mais elle est bien faible.

Le Roi, cependant, s'est décidé à entendre la messe par un prêtre qui a prêté le serment. Il a renvoyé sa chapelle ; enfin, si céder est l'art de gouverner, jamais roi ne l'a mieux connu. Il faut convenir aussi que, dans la situation actuelle des esprits, il y a bien peu de moyens dans les mains du Roi. M. Bouillé,

reprendra le commandement et que le renouvellement du serment qu'il obtiendra de la troupe la soumettra pour quelque temps ; mais le mal est dans l'organisation de cette garde et dans les lois par lesquelles on la fait obéir ; enfin, dans l'existence d'un corps de soldats citoyens, qui se croient le droit de délibérer sur ce qu'on ordonne.

Quant à la faction qui se plaît à exciter à la révolte, je crois bien qu'elle existe, mais je crois encore plus à l'exaltation des têtes, qu'on allume et qu'on séduit avec une promptitude et une fausseté incroyables. Le duc d'Orléans fait sans doute beaucoup de mal, mais on espère qu'il ne parviendra jamais à son but, car un parti nombreux ne voudra jamais d'un homme aussi lâche. Il pense déjà à retourner en Angleterre. Il a écrit à M. Duportail, pour lui demander pourquoi il n'était pas employé. Le ministre lui a répondu qu'il était à portée de le demander au Roi. On voudrait le forcer à écrire une lettre à Sa Majesté. Une lettre, mais cela, à quoi servira-t-il ? Ce sont ses agents plus que lui qui sont à craindre, il nuit plus lui-même par sa mauvaise conduite aux affaires de son parti qu'il ne les sert.

N° 195. — 28 avril.

Les partisans de la Révolution croient avoir remporté une grande victoire, moyennant la lettre que M. de Montmorin a écrite, par ordre du Roi, aux ambassadeurs et ministres de France près des cours étrangères, car ils regardent comme impossible après cette déclaration que les puissances étrangères puissent vouloir se mêler des affaires de France. Je trouve ce raisonnement absolument faux, car rien, ce me semble, n'est plus propre à les indisposer contre ce qui se fait ici que l'apologie forcée qu'il a fait faire au Roi de l'excellence du nouveau régime, en même temps qu'il blâme l'ancien gouvernement.

Il n'est pas possible de jamais s'imaginer qu'un pareil acte puisse être fait que pour le sauver du plus grand danger, et il prouve, ce me semble, le contraire de la liberté, d'autant plus que peu de jours avant que le Roi se fût laissé déterminer à

envoyer cet ordre à ses ministres, on a assez clairement montré à toute l'Europe, en insultant le Roi et en l'empêchant d'aller à Saint-Cloud, qu'il était loin d'être libre, en ajoutant à tout ceci que la lettre circulaire pour les ministres de France contient des principes propres à éveiller les esprits, on ne doit pas être surpris si le moyen imaginé pour détourner les autres puissances des affaires de France ne produise un effet contraire à celui qu'on en attendait. En tâchant de combattre le raisonnement de ceux qui croient que la lettre de M. de Montmorin du 29 avril empêchera les puissances étrangères de changer le nouvel ordre de choses qu'on veut établir en France, je ne prétends nullement qu'une telle entreprise soit facile. Au contraire je persiste dans l'opinion que j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté que rien ne serait plus dangereux et peut-être même que dans ce moment-ci rien ne servirait davantage les vues du parti républicain.

N° 196. — 1er mai.

Depuis que M. de Lafayette s'est déclaré avec assez de courage contre ceux de la garde nationale qui avaient refusé l'obéissance à l'ordre donné pour le départ du Roi à Saint-Cloud, la fermentation a beaucoup augmenté. Le club des Jacobins et tous les écrivains incendiaires ne négligent aucun moyen d'exciter le peuple en dépeignant le voyage du Roi comme dangereux, la conduite de M. de Lafayette comme despotique et celle des soldats qui ont manqué à la discipline comme très méritoire, puisqu'ils ont donné par là des preuves toutes particulières de courage et de patriotisme. Une semblable disposition dans les choses et dans les esprits peut devenir fort dangereuse, surtout si ce qu'on débite maintenant des colonies se confirme. Des personnes modérées, quoique divisées par leurs opinions sur la Révolution, semblent se réunir pour croire qu'il y aura incessamment une attaque armée contre la France, qui viendra du dehors. Si cela avait lieu, personne ne peut calculer les événements de tout genre qui peuvent en résulter.

N° 197. — 15 mai.

Le nonce, depuis la lettre que M. de Montmorin lui a écrite au sujet du refus du pape de recevoir le comte de Ségur comme ambassadeur, ne paraît plus à la Cour. Il attend le retour d'un courrier pour recevoir des ordres sur la conduite qu'il doit tenir dans la position embarrassante et délicate où il se trouve.

Une des nouvelles politiques dont on parle à présent est que Votre Majesté a fait une alliance avec la Russie ; que parmi les conditions auxquelles l'Impératrice a souscrit elle s'engage à payer à la Suède une somme de deux millions cinq cent mille roubles, ainsi qu'à déterminer les Turcs, quand elle fera sa paix avec eux, à payer la totalité des subsides qu'ils doivent à la Suède.

N° 198. — 24 mai.

On dit que M. de Montmorin quitte le ministère et que M. de Choiseul revient de Constantinople pour le remplacer. On suppose que le dernier décret qu'à pris l'Assemblée nationale à l'égard des colonies indisposera fortement les colons contre la mère patrie et déterminera ces derniers à se mettre sous la protection d'autres puissances. Les États qui pourront se procurer des amis et des intelligences dans les îles, et qui mettront de la suite dans les moyens qu'ils voudront employer, peuvent, si le mécontentement continue, acquérir à peu de frais de superbes possessions ou du moins une grande extension pour leur commerce.

Les bruits qui annoncent une contre-révolution continuent toujours. On dit à présent que les tentatives qu'on fera à cet effet n'auront lieu qu'au mois de juillet ; mais il est à craindre que, si jamais les aristocrates entreprenaient quelque chose, leurs efforts se ressentiraient de cette légèreté et de cette inconséquence qui jusqu'ici ont dirigé toute leur conduite, laquelle en

partie a été cause des malheurs et des humiliations qui accablent le Roi depuis longtemps.

N° 199. — 26 mai.

J'ai cru remplir les intentions de Votre Majesté en témoignant au nonce du pape un intérêt amical, pour la position délicate où il se trouve, et en lui donnant des marques d'une attention particulière. Quoiqu'il ne reçoive pas le corps diplomatique ou du moins très peu de personnes, sa porte a été ouverte pour moi. Il m'a montré sa lettre à M. de Montmorin par rapport à l'insulte faite au Palais-Royal à la personne du pape. Cette lettre me paraît très convenable. La réponse du ministre dit que le Roi avait vu avec peine la coupable conduite des personnes qui avaient insulté Sa Sainteté, et que Sa Majesté prendrait les mesures que les circonstances permettent pour réprimer de pareils attentats ; mais la satisfaction que le nonce demandait n'est pas encore arrivée.

Pour ce qui concerne l'affaire de l'ambassade de M. de Ségur le nonce m'a dit que son courrier ne pourra être de retour que d'ici douze ou quatorze jours. Le gouvernement paraît décidé à ne pas garder le nonce, si le pape persiste dans les mêmes sentiments qu'il a manifestés dans sa lettre au Roi.

La révolution de Pologne fait ici la plus grande sensation. On admire le caractère de sagesse et de patriotisme qui la distingue. Le civisme noble du Roi inspire aussi une grande vénération : d'avoir oublié ses propres intérêts pour ceux de son pays, de n'avoir eu d'autre ambition que celle d'établir un ordre de choses permanent pour le bonheur général, paraît admirable. Aussi cette conduite magnanime lui vaut-elle l'amour de tous les véritables amis de l'humanité.

On assure que le comte d'Artois va à Spa. Il y aura cette année une affluence de monde prodigieuse.

N° 200. — 30 mai.

Je ne vois point de possibilité, quand la résolution de Votre

Majesté sera connue ici (de ne point recevoir d'autre ambassadeur français que le marquis de Pons), d'éviter la brouillerie qu'une résolution à peu près semblable de la cour de Rome a occasionnée entre elle et ce pays-ci.

Si l'on peut parler de l'avenir, il y a à craindre quelque mouvement prochain. Les libelles contre la Reine ont presque toujours été les précurseurs des troubles. Dans le moment présent il en paraît qui, à tout égard, sont horribles.

Les aristocrates se conduisent aussi extrêmement mal. Leurs propos qui tiennent à l'imprudence de l'enfance et leur conduite qui est sans nerf gâtent tout. Les personnes qui sont vraiment attachées au Roi ne peuvent pas se fier à eux, car ils ne cherchent qu'à venger leur cause particulière. On ne peut pas non plus avoir une grande confiance dans la pureté des vues de M. le prince de Condé, lui qui est si ambitieux et qui a toujours été l'ennemi de la Reine.

La comtesse d'Albani vient de donner une grande preuve de noblesse et d'honnêteté. Elle s'est employée très fortement pour conserver au cardinal d'York, son beau-frère, les prétentions qu'il a en France. Cependant il ne s'est pas toujours bien conduit vis-à-vis d'elle. J'en rends compte à Votre Majesté, sachant qu'elle daigne prendre intérêt à ces deux illustres personnages.

N° 201. — 9 juin.

La crainte d'une invasion étrangère augmente journellement. Les aristocrates, qui ne fondent leurs espérances que sur le secours qu'ils attendent du dehors, ne contribuent pas peu à répandre ces nouvelles, tant pour intimider leurs ennemis que pour donner du courage à leurs partisans. Le parti d'Orléans, dont les vues sont si connues, parle aussi avec affectation des armées étrangères qui doivent entrer en France. Rien n'est plus capable d'animer le peuple contre la Cour et de continuer sa méfiance. Cependant, si un mouvement étranger avait lieu, il serait impossible de prévoir jusqu'où les factieux pourraient porter la fureur populaire pour servir leur haine et leur ambi-

tion. D'après toutes les tentatives infructueuses qu'à faites jusqu'ici le parti d'Orléans, il n'a plus d'autre ressource que de tout tenter et de tout risquer. Et rien n'est plus convenable à l'exécution de semblables projets que le désordre le plus complet. Je crois donc que les uns qui marquent de l'amour pour le Roi ne cherchent que leur intérêt personnel, et les autres qui, sous le nom d'amour du peuple, ne tentent qu'ä parvenir à leur but, espèrent par ces moyens arriver à des résultats différents. Mais c'est pour ces moyens que je tremble, car je ne puis douter que, s'ils sont employés, la Cour ne soit exposée aux plus affreux dangers. Je sais qu'on a dit que Votre Majesté voulait venir dans le plus grand incognito passer quelques jours à Paris (le roi de Suède était à Spa).

N° 202. — 19 juin.

Votre Majesté m'ordonne de signifier à ceux de ses sujets qui sont au service de France de le quitter sur-le-champ, s'il y a un décret rendu pour un nouveau serment où le nom du Roi soit entièrement exclu. Je n'ai pas connaissance qu'on ait le projet de faire un semblable décret, mais, comme celui qu'on vient de rendre pour le nouveau serment tend à forcer les officiers à ne rien entreprendre contre la Révolution, je supplie Votre Majesté de m'ordonner ce que je dois faire, et si je dois signifier aux Suédois de quitter le service de France. Déjà j'ai eu l'honneur d'envoyer une traduction suédoise du serment, et je le joins ici tel qu'il est en français. Une des principales personnes de la Révolution et qui a une haute vénération pour Votre Majesté m'a fait entrevoir la possibilité de faire un traité extrêmement avantageux pour la Suède. Mais, connaissant l'éloignement de Votre Majesté pour les nouveaux principes, je n'ai pas voulu donner la plus légère suite à ce commencement d'ouverture.

N° 203. — 22 juin.

Par les journaux ci-joints, Votre Majesté verra tout ce qui

s'est passé dans l'Assemblée nationale depuis le moment qu'on a été informé du départ du Roi. La tranquillité la plus parfaite, l'union la plus étonnante, ont régné dans Paris la journée d'hier et toute la nuit. Le même état de choses a continué, et l'Assemblée nationale n'a discontinué les séances, excepté des intervalles de peu de durée, pendant lesquels elle a repris haleine, ayant décrété de ne point se séparer avant d'avoir pris les mesures pour consolider la Révolution. Tous les environs de Paris ont suivi l'exemple de la capitale en prenant les armes et en maintenant la tranquillité. On avait le droit de s'attendre à une consternation générale et aux suites les plus affreuses d'un événement si peu prévu, et nullement à cet état de calme qui prévaut encore. Quand on ajoute à cela que les différents partis se sont réunis, on ne peut pas sans frémir envisager les malheurs de tout genre qu'entraînerait l'essai d'opérer par la force un changement dans le gouvernement actuel, et j'assure à Votre Majesté, sur ma conscience, que ce qui semble régner dans le moment présent ne me permet pas de croire que Louis XVI puisse par la violence revoir sa capitale.

J'attends avec la douleur la plus profonde et l'inquiétude la plus vive les ordres de Votre Majesté. En attendant je me suis concerté avec l'ambassadeur d'Espagne sur la conduite à tenir dans la position très pénible où nous nous trouvons. Nous sommes convenus qu'il fallait attendre avant de prendre un parti pour la sûreté de nos personnes et de nos dignités. J'aurais envoyé un courrier à Votre Majesté, s'il eût été possible d'avoir des chevaux de poste et si surtout on n'empêchait pas les courriers de sortir de Paris.

N° 204. — 22 juin. Lettre de M. de Montmorin à M. Staël.

« Votre Excellence est informée que le Roi s'est absenté de Paris avant-hier, durant la nuit. L'incertitude du lieu de la retraite de Sa Majesté a mis l'Assemblée nationale dans le cas de prendre des mesures relativement au département politique, et elle vient de m'autoriser à mander à Votre Excellence que la

volonté de la nation française est de continuer avec Sa Majesté suédoise la correspondance d'amitié et de bonne intelligence qui a existé jusqu'à présent. Je ne doute pas de l'empressement de Votre Excellence à transmettre cette détermination amicale à la cour de Stockholm.

J'ai l'honneur, etc.

MONTMORIN.

N° 205. — 24 juin.

Quoique la défense de donner des chevaux de poste soit levée, j'ai cru de mon devoir de ne point envoyer de courrier à Votre Majesté. Cela aurait donné des soupçons, surtout comme on dit tout haut que Votre Majesté avait déterminé le roi de France à s'en aller, et si ce bruit s'était accrédité par quelque chose de marquant, j'aurais pu me trouver hors d'état d'être utile au service de Votre Majesté. Rien ne transpire encore de la conduite que l'Assemblée compte tenir avec le Roi, sinon qu'elle semble vouloir le traiter avec beaucoup de respect. On cherche à calmer le peuple et à lui inspirer de la tranquillité. Il paraît qu'il n'y a que le parti d'Orléans qui voudrait le troubler, mais le chef de ce parti est si méprisé qu'on n'aura sans doute rien à craindre de lui.

Depuis que l'Assemblée nationale a ordonné un nouveau serment pour les officiers au service de France, j'ai cru devoir exécuter les ordres de Votre Majesté du 8 de ce mois relativement à ses sujets attachés à ce service.

N° 206. — 24 juin.

Il n'est malheureusement que trop vrai que le Roi avec tous ceux de sa famille qui l'accompagnaient sont arrêtés de manière à ne plus laisser aucune espérance qu'ils puissent recouvrer leur liberté. Leurs Majestés sont escortées par un très grand nombre de gardes nationales; les commissaires que l'Assemblée avait envoyés ont dépêché des courriers aussitôt qu'ils ont joint Sa Majesté pour avertir que Leurs Majestés pourraient

arriver le dimanche ou le lundi à Paris. Le mouvement dans le peuple a été beaucoup plus considérable aujourd'hui que les jours précédents, et malgré tous les efforts de la garde nationale pour le contenir, je crains extrêmement l'effet que la présence du Roi pourra occasionner. Le Comité de constitution est occupé depuis hier de la manière dont on doit traiter le Roi. Dans le premier moment les dispositions paraissaient meilleures. A présent elles paraissent prendre un caractère plus austère. Cependant on assure que l'Assemblée est décidée à ne s'occuper de cette importante affaire que quelques jours après le retour de Leurs Majestés. Le peuple est extrêmement animé contre le Roi, et surtout contre la Reine. La moindre démarche deviendrait pour le moment d'un danger effroyable pour ces deux illustres têtes. Une chose très remarquable, c'est que le nom du duc d'Orléans n'a pas été prononcé depuis le départ du Roi, ce qui prouve d'une manière frappante le profond mépris qu'on a pour ce prince. C'est au comte de Fersen qu'on attribue le plan du Roi. C'est un grand bonheur qu'il ait pu s'échapper. On assure que je lui avais donné des passeports et tout de suite on a répandu que j'étais dans le secret, et que Votre Majesté m'avait ordonné de coopérer pour faciliter le départ. Les motions ont été violentes, et si j'ai échappé aux plus grandes insultes, je ne le dois qu'à une très petite circonstance, à laquelle le Comité des recherches a eu égard, c'est que le portier du comte de Fersen interrogé par ce Comité a dit que son maître, le dimanche, étant en conférence avec un Français, avait défendu sa porte à tout le monde, même à l'ambassadeur de Suède. Tout Paris prétend que Votre Majesté attaquera la France avec une armée de 30,000 hommes pour opérer la contre-révolution. — M. de Montmorin a été entièrement disculpé de l'accusation qu'on avait faite contre lui.

N° 207. — 25 juin.

Le Roi, la Reine, le Dauphin, Mme Royale et Mme Élisabeth sont arrivés à Paris ce soir entre sept et huit heures. Ils étaient

escortés par plus de 30,000 hommes. Il serait impossible à l'imagination d'inventer un spectacle à la fois plus effrayant et plus touchant. Le roi de France ramené captif dans sa capitale et traversant un peuple immense dont le silence était absolu; jamais peut-être journée n'a donné lieu à de plus profondes réflexions, et n'a mieux prouvé qu'il y a des circonstances où les plus légères fautes en politique entraînent après elles des malheurs effroyables. Je plains du fond de mon âme les malheureux qui ont entraîné le Roi et la Reine dans une démarche si mal combinée et si dangereuse et dont la disposition des esprits rendait le succès presque impossible. Quand il est question d'affaires d'une si haute importance, il faut voir l'état des choses tel qu'il est, non tel qu'on le voudrait. La santé de la Reine a beaucoup souffert; il est étonnant que cette malheureuse princesse ait pu résister au sort cruel dont elle est opprimée. Le Roi se porte assez bien ainsi que le reste de la famille royale.

J'ai l'honneur d'envoyer le décret de l'Assemblée nationale de ce matin. D'après de plus mûres réflexions, j'ai suspendu la lettre-circulaire pour les sujets de Votre Majesté qui sont au service de France, car j'ai pensé que l'ordre de Votre Majesté était donné dans l'intention que le Roi serait sauvé. A présent qu'il est prisonnier, la détermination de Votre Majesté du 8 juin servirait de preuve contre ce malheureux prince, car on ne manquerait pas d'en conclure qu'il traitait avec les puissances étrangères dans le même temps où il donnait les plus fortes assurances à l'Assemblée nationale. J'attends les ordres de Votre Majesté et j'ose espérer que ma conduite ne sera pas blâmée, car, si Votre Majesté rappelle maintenant ses sujets, cela sera une suite simple des événements et ne prouvera plus aucun concert antérieur avec le roi de France.

N° 208. — 30 juin.

Si l'ignorance absolue dans laquelle je vis depuis longtemps quant aux projets de Votre Majesté sur ce pays-ci n'était que dangereuse pour moi, cela ne serait d'aucune importance, mais

l'incertitude où l'on est si Votre Majesté a traité ou non avec les princes, M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé, si elle entrera à la tête d'une armée, et mille autres nouvelles semblables qu'on répand ici journellement, font que les emprunts pour la Couronne ne vont point, et qu'on m'a retiré, il y a quelques jours, une parole pour la somme de 630,000 livres, parce que je n'étais pas en état de donner aucune assurance positive que Votre Majesté ne prendrait point de part active dans les troubles actuels de la France.

Le mouvement dans les esprits est prodigieux ici. Il paraît que l'Assemblée emploie tout ce qu'elle a de crédit et de force pour rendre le sort du Roi le moins pénible possible. Mais le peuple est extrêmement animé contre ce malheureux prince, et en parle avec un mépris qu'il est impossible d'imaginer. Les aristocrates qui, avec raison, sont au désespoir du mauvais succès qu'a eu le départ du Roi, en disent aussi beaucoup de mal, et l'accusent de tous les malheurs qui viennent d'arriver. Jusqu'à présent on n'a obtenu d'autres choses par les efforts qu'on a faits contre la révolution que d'y attacher plus fortement le peuple. Si l'on eût été sage, si l'on eût jugé le caractère français, on aurait laissé à leur légèreté, à leurs jalousies, et à leur peu de patriotisme, le soin de miner une Constitution qui en grande partie a été formée par l'enthousiasme; mais, au lieu de cette conduite, on a fait naître, dans toutes les occasions où le dégoût et la désunion commençaient à devenir générales, des obstacles qui ont rallié tout le monde, qui ont monté tellement l'imagination des Français sur les avantages de leur nouvelle Constitution, que ce pays va devenir un théâtre d'horreur et de guerre, si à présent on veut tenter de le réduire par la force.

Les ordres de Votre Majesté touchant les archives seront par moi aussi ponctuellement observés que les circonstances peuvent le permettre. Je n'oserai cependant rien porter à ma campagne, car on n'y est pas plus en sûreté qu'à Paris où la garde nationale nous a préservés jusqu'à présent de toute violence.

Je suis convenu avec l'ambassadeur d'Espagne qu'il priera M. de Montmorin de faire parvenir au Roi notre vif désir de

lui faire notre cour, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse.

N° 209. — 6 juillet.

M. de Montmorin a répondu à l'ambassadeur d'Espagne, au sujet de la commission dont il l'avait chargé pour le Roi, que Sa Majesté était très sensible au désir qu'avaient témoigné les ambassadeurs de lui faire leur cour, mais qu'elle ne croyait pas que le moment était encore assez convenable pour les recevoir. Je ne manquerai, Sire, de chercher des occasions pour faire savoir au Roi et à la Reine la part sensible que Votre Majesté prend à leur malheur, et combien elle désirerait leur donner des preuves efficaces de son attachement. Leurs Majestés sont gardées de très près, et ne peuvent jamais se voir seules. Il y a toujours avec eux plusieurs officiers de la garde nationale.

On assure que le Roi a fait proposer plusieurs articles à des personnes importantes de l'Assemblée par lesquels il s'engage à ratifier librement la Constitution, si l'Assemblée nationale veut adopter les changements qu'il propose. Ces changements, sans porter atteinte à la liberté du peuple, modifieraient cependant la nouvelle Constitution et surtout les décrets qui ne font qu'embarrasser la marche du gouvernement.

Depuis deux ou trois jours, l'Assemblée ne parle plus des dispositions à prendre à l'égard du Roi et de la Reine. Je crois que les motifs de cette lenteur est l'espérance que la fermentation populaire pourra un peu se calmer. Cependant les adresses qui viennent de presque tous les départements et qui sont véritablement atroces contre le Roi donnent peu d'espérances fondées à cet égard.

Je crois être sûr que les aristocrates de l'Assemblée nationale vont incessamment faire passer une déclaration contre tout ce qui s'est fait contre le Roi depuis son départ de Paris. Cette pièce doit déjà avoir plus de deux cents signatures.

La lettre de l'ambassadeur d'Espagne à M. de Montmorin fait un très grand effet. Les aristocrates en sont au désespoir, car

le Roi n'y étant pas nommé, on a l'air de reconnaître la possibilité de traiter avec la nation sans sa participation.

N° 210. — 8 juillet.

La conduite de l'Assemblée nationale envers le Roi et la famille royale devient extrêmement difficile, car le peuple est fort irrité, et si l'Assemblée osait dire dans ce moment que la fuite du Roi ne le rend pas moins propre qu'il l'était avant son départ à porter la couronne, le peuple se livrerait sans doute à de grands désordres et à de grandes violences contre Sa Majesté. Il faut donc temporiser et chercher à faire exhaler la prodigieuse fermentation qui règne encore et empêcher qu'on n'en vienne à des partis extrêmes, quand on voudra déclarer que la fuite du Roi n'a pas pu le priver de ses droits. Je crois que le vœu de la majorité de l'Assemblée est de remettre Sa Majesté sur le trône, de lui rendre la plénitude du pouvoir exécutif et de faire une réforme dans les décrets qui ne sont pas purement constitutionnels. La tendance vers la République est moins forte que jamais, mais elle embarrasse cependant beaucoup. Je crains aussi que la déclaration dont j'ai déjà eu l'honneur de parler et qui vient de paraître ne soit point utile aux intérêts du Roi. Une semblable démarche avec une grande force effective aurait fait du bien, mais dans la position actuelle elle ne sert qu'à rendre inutiles les personnes qui sans cela auraient pu en silence éclairer l'opinion. J'ai constamment remarqué que les personnes qui se disent les amis du Roi, par toutes leurs démarches songent moins à lui qu'à leurs misérables intérêts, leurs craintes et leurs haines particulières. J'ai eu occasion de faire parvenir à la Reine les sentiments de Votre Majesté pour elle; j'ai profité de la même occasion pour lui offrir, si elle voulait écrire à Votre Majesté, de me charger de faire parvenir ses lettres sans le moindre danger; mais en me faisant dire avec bonté qu'elle était sensible à mon attention, elle n'a pas accepté ma proposition.

Le Roi se promène quelquefois le matin dans les Tuileries.

Lui, aussi bien que le reste de la famille, se porte bien. On m'a assuré que l'Assemblée ne veut point nommer le gouverneur du Dauphin, et qu'elle compte en présenter plusieurs au Roi pour le prier d'en choisir un.

N° 211. — 13 juillet.

M. de Simolin, de qui j'ai tâché d'éclaircir la nouvelle touchant la proposition qu'on disait que l'Impératrice avait faite de reconnaître la nouvelle constitution de France, m'a assuré qu'elle était dénuée de tout fondement. Je n'ajoute cependant pas une entière foi à ses assurances, car M. de Simolin est la plupart du temps plus diplomate que véridique. Une autre raison qui me fait aussi un peu douter de ce que le ministre de Russie m'a dit, c'est que sa souveraine, qui avec une extrême adresse sait profiter de tous les événements, aura peut-être pensé que la première puissance qui voudra traiter avec la France en pourra obtenir de grands avantages.

La grande et importante question touchant la manière dont on doit envisager le départ du Roi a commencé aujourd'hui d'être mise à l'examen de l'Assemblée. Le rapport qui a été fait d'après l'opinion de tout le comité ne regarde comme coupables que les personnes qui ont aidé au départ du Roi. Il n'y est pas du tout question du Roi, ni de la famille ; on rendra à Sa Majesté l'autorité qu'elle avait avant son départ et on regardera comme non avenu tout ce qui est arrivé depuis cette époque. Il est cependant à craindre que le peuple ne soit très éloigné d'être du même avis ; car il regarde toutes les différentes promesses du Roi comme des engagements qu'il n'a pu rompre sans perdre l'estime et la confiance de ses sujets. Il est impossible sans être sur les lieux de se faire une véritable idée de l'opinion affligeante qu'on a du Roi, et cette opinion fait qu'on ne peut pas non plus se figurer quelle serait la situation du Roi quand même l'Assemblée parviendrait à lui rendre plus de pouvoir qu'il n'en avait avant son départ. Aussitôt que cette impor-

tante affaire sera décidée, j'aurai l'honneur d'en informer Votre Majesté par un courrier.

N° 212. — 15 juillet.

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que les chefs de tous les partis révolutionnaires de l'Assemblée se sont réunis, étant plus que jamais persuadés du mal que leur causent leurs dissensions, et surtout de la nécessité d'un centre commun. Ils ont concerté leur conduite et leurs opinions et ils sont d'accord de réunir leurs efforts pour conserver la royauté. Mais, en cherchant les moyens d'arriver à ce but, ils se sont aperçus que ce serait une chose impossible ou du moins très difficile tant que l'Assemblée serait tenue dans les craintes continuelles des efforts de tous les princes absents du royaume. Ils croient que les émigrés n'ont pas un grand intérêt à continuer une lutte qui en minant leur patrie fomente contre eux une haine dont les premiers effets pourront leur faire regretter de n'avoir pas fait leur paix plus tôt. Dans cette espérance ils ont arrêté d'envoyer à M. le comte d'Artois un homme qui, après avoir toujours suivi dans la Révolution le même système que lui, aperçoit cependant assez le danger pour le faire voir à ce prince, et qui pût le déterminer à revenir en France avec ses amis. 1° On doit proposer, entre autres avantages, des avantages pécuniaires ; 2° c'est pour sauver le trône et pour son intérêt combiné avec celui de la nation qu'on veut entrer en négociation ; 3° on propose en conséquence plusieurs décrets tendant à ce but, d'autres relatifs aux intérêts des princes et autres absents. Je n'ai pas pu avoir ce projet de décrets, mais je ferai mon possible pour me le procurer. Le négociateur qu'on a choisi a désiré que M. Bornier partît avant lui afin de préparer le terrain et de l'aider de ses lumières et de sa réputation d'honnête homme, réputation qu'il mérite à tous égards. Les membres de l'Assemblée nationale qui ont proposé cet amendement ont, à ce qu'on m'a assuré, tous signé, et promis de ne plus se mêler de rien, s'ils ne réussissent pas à faire passer à l'Assem-

blée, dès qu'ils ont présenté pour condition de paix le retour des absents. On espère, les émigrés une fois rentrés, de pouvoir donner promptement à la constitution de la monarchie assez de force pour faire exécuter les lois et armener l'ordre dans le royaume. Je ne puis avoir aucune idée du succès qu'aura la négociation qu'on paraît décidé à vouloir entreprendre, mais ce que je puis dire avec certitude, c'est que la disposition des esprits est telle qu'il faut prendre un parti adapté aux circonstances, si l'on ne veut pour longtemps, peut-être pour toujours, renoncer à toutes les voies d'accommodement. L'on m'a assuré que le gouvernement anglais donne beaucoup d'argent à Brissot de Varville et à d'autres de ses semblables qui prêchent hautement pour la République. Je ne puis pas répondre de la vérité de ce bruit.

N° 213. — 17 juillet.

La fermentation n'a fait qu'augmenter prodigieusement depuis le départ de mon courrier.

Les partis les plus extrêmes contre le Roi et contre l'Assemblée sont adoptés par le peuple qui lui-même est égaré par ceux qui veulent la République dont plusieurs des partisans sont sans doute payés pour soutenir avec enthousiasme cette doctrine. Hier, un député qui est reconnu pour sa loyauté fit des efforts incroyables pour ramener à la modération un groupe de peuple absolument égaré : un homme s'avance vers lui en montrant 12 francs qu'il tenait dans la main, et lui dit : « Ce que vous dites est bien vrai, mais vos raisons ne valent pas celles-ci. »

Les partis d'Orléans et anglais sont soupçonnés de répandre beaucoup d'argent et d'employer tous les moyens possibles pour porter tout à l'extrême. Après l'adresse incendiaire que le club des Jacobins a fait à l'Assemblée, tous les membres de l'Assemblée, trois ou quatre exceptés qui sont du club, ont pris un arrêté de se séparer des Jacobins. Leur nombre est de 300. Ils ont choisi le couvent des Célestins pour s'assembler. L'Assem-

blée nationale a écrit à tous les départements du royaume de surveiller la conduite des clubs affiliés aux Jacobins.

La loi martiale qui a été publiée et exécutée a produit un terrible mouvement. Il est impossible de savoir encore s'il fera rentrer le peuple dans l'ordre, mais du moins les dispositions des esprits du Département ne semblent pas le promettre. Les Jacobins excitent le peuple; à la vérité, dans la crise cruelle où Paris se trouve, il y a prodigieusement à craindre pour le Roi et la famille royale. Tant que la garde nationale reste dans le devoir, le danger n'est pas grand, mais, si la révolte devient générale, on ne peut plus calculer l'immensité des malheurs de tout genre dont on est menacé. C'est avec la plus profonde douleur que je rends compte à Votre Majesté de la situation des affaires dans ce moment. Dieu veuille que je sois assez heureux pour en pouvoir transmettre à Votre Majesté par le courrier prochain de plus rassurantes.

N° 214. — 18 juillet.

Malgré toutes les inquiétudes qu'on avait hier au soir, la tranquillité s'est rétablie. On le doit à la bonne conduite de la garde nationale. Il est encore vraisemblable que leur fermeté sauvera la ville de Paris, du moins quelque temps, des malheurs dont elle a été menacée.

Un juif nommé Ephraïm a été arrêté la nuit dernière par ordre du comité des Recherches. On avait déjà vu ce matin un commencement de lettre en chiffre adressée au roi de Prusse, où, dit-on, cet Ephraïm lui dit : — Il n'est pas encore temps que vous entriez; ce pays est gangrené et l'est pour longtemps. — Un autre homme a été aussi arrêté. Il est Italien de nation et se nomme Rotondo. Lui, ainsi que le juif, sont interrogés par le comité des Recherches. Parmi quelques étrangers qu'on a trouvé nécessaire d'arrêter se trouve un individu qui est né à Neufchâtel et libraire à Berlin où il a fait banqueroute. Il est accusé d'avoir distribué de l'argent pour soulever le peuple. On assure que M. Robespierre est devenu fou.

N° 215. — 20 juillet.

Le nombre des adresses qui arrivent de tout le royaume est fort grand. Tous veulent être libres avec la forme de gouvernement monarchique. En applaudissant aux décrets de l'Assemblée on lui promet la plus grande soumission; on parle même de s'armer pour contenir la ville de Paris, si cela était nécessaire. Cette phrase se trouve dans une adresse faite par toute la commune de Rouen.

Le duc d'Orléans a été formellement interpellé par M. Biangat, à la société des Feuillants, de s'expliquer sur ses liaisons avec M. de Laclos. Il a répondu avec beaucoup d'embarras qu'il n'avait pas vu M. de Laclos depuis trois jours, et il a ajouté qu'il l'avait même quitté parce que l'Assemblée avait décrété que tous les hommes au service de qui que ce soit ne peuvent pas être députés.

On continue à dire que le Roi a écrit à ses frères, et on parle du chevalier de Coigny, comme celui qui doit être chargé de négocier avec les princes et de suivre de près M. Bonnières.

On m'a assuré qu'on avait l'intention de mettre une augmentation considérable de droits sur les productions de Suède qui s'introduisent en France et de gêner autant que possible notre navigation et notre commerce avec la France. On ajoute que pour une conduite si extraordinaire il est question de faire une déclaration où l'on dira qu'on y a été déterminé par les efforts que Votre Majesté fait dans toute l'Europe pour susciter des ennemis à la France. J'espère bientôt d'être en état d'informer Votre Majesté de la croyance qu'on doit donner à cette nouvelle.

N° 215. — 23 juillet (*Extrait*).

(M. de Staël ayant reçu l'ordre du Roi de s'éloigner des personnes les plus influentes, soupçonné qu'il est par Sa Majesté de subir leur influence, lui fait dire qu'il lui a été impossible de

découvrir la vérité sur la note précédente. Il sait seulement qu'il en a été question dans le comité diplomatique.)

La nouvelle que j'ai eu l'honneur de hasarder sur le sieur Robespierre n'est point vraie, il est même moins fou qu'il ne l'a été ci-devant, car depuis longtemps son exagération tient à la folie.

N° 216. — 25 juillet.

Je sais avec certitude qu'un des membres du comité diplomatique a combattu de force le projet qui avait été proposé contre le commerce de la Suède et que, d'après les raisons qu'il a alléguées sur l'inconvénient qu'il y avait à prendre une semblable résolution, on a décidé de ne rien faire qui serait dans le cas d'indisposer Votre Majesté. Il m'a été dit, mais je ne crois point l'affirmer, que le comité militaire est dans l'intention de proposer à des officiers suédois d'entrer au service de France.

Les ordres de Votre Majesté qui contiennent la conduite que tiennent les Suédois seront exécutés avec autant de promptitude qu'il est possible. Avant de connaître la volonté de Votre Majesté à cet égard, je n'avais pas défendu aux Suédois d'aller dans les différents clubs, où peut-être leur curiosité les aurait quelquefois amenés. A présent l'assemblée des Feuillants, qui est composée des membres de l'Assemblée nationale qui autrefois faisaient partie des Jacobins, ont décidé que les étrangers ne pourront point être admis parmi eux. Dans le moment présent il n'y a point de Suédois nouvellement arrivés à Paris, excepté König et Fieandt qui ont passé ici quelques jours, et qui sont partis pour Londres. Il m'a paru que leur conduite était fort circonspecte.

N° 217. — 28 juillet.

On m'a assuré que les hommes les plus influents du corps diplomatique avaient décidé d'envoyer à l'Empereur une personne chargée de lui soumettre la situation des affaires de

France, et de lui faire le tableau de la position affreuse où se trouve la Reine, si ce pays venait à être attaqué et de lui témoigner le désir qu'aurait l'Assemblée nationale, 1° de se concerter avec lui sur le changement absolu dans les modifications à faire dans quelques-uns des décrets qui ne touchent point aux principes de la constitution ; 2° de s'engager à rendre au Roi le pouvoir exécutif en son entier et d'écarter tous les embarras qui gênent le gouvernement ; 3° d'obtenir pour prix de cette conduite que l'Empereur s'engage à ne point entrer dans la ligue que les princes étrangers veulent former contre la France. Si effectivement l'Empereur et l'Angleterre sont décidés, comme quelques personnes le prétendent, à profiter des troubles intérieurs pour attaquer les Français, il est fort difficile de croire qu'ils s'en laissent dissuader, car de toutes les puissances européennes qui aujourd'hui semblent menacer la France, pour venger les outrages que celle-ci a faites à son roi, aucune ne trouverait les mêmes motifs d'aller en avant que doivent trouver les cours de Londres et de Vienne. Tandis que le désir seul de venger le Roi engagerait les autres puissances à faire la guerre à la France, celles-ci en prenant le même prétexte ne serviraient dans le fond que leur ambition et leur haine contre une puissance rivale.

Il semble que l'anéantissement de la monarchie française ou son grand affaiblissement qui la rendrait également insignifiante dans la balance politique de l'Europe ne peut convenir qu'aux deux puissances dont l'une espère la domination des mers et l'autre celle de notre continent.

N° 218. — 4 août.

La Charte constitutionnelle qui a été donnée à l'impression doit nécessairement sortir de la presse et sera tout de suite mise à l'examen de l'Assemblée nationale. On dit qu'elle contient quatre-vingts et quelques articles. L'opinion générale est qu'elle sera acceptée par le Roi. Effectivement, si l'on ne considère que le bonheur de ce prince et celui de la France, sans y mêler

des vues et des sentiments étrangers, on est forcé de convenir que ni le Roi ni ce pays-ci ne pourront gagner à une invasion étrangère. Le Roi fera donc mieux sous tous les rapports d'accepter pour le moment. Des armées étrangères ne pourront rendre à son caractère plus de force, et il ne peut espérer de gagner l'amour de ses sujets en faisant couler leur sang ; si au contraire, par son adhésion à la Constitution, il ramène le calme et la confiance, il ne se passera pas sans doute beaucoup de temps avant qu'on ne lui rende la portion d'autorité due au trône pour le bonheur de l'État, et dont des gens malintentionnés ont voulu le priver. Sans la malheureuse faute du Roi, cela serait déjà arrivé, car tous les honnêtes gens plaignaient le Roi et voyaient avec indignation la manière dont on le traitait. L'Assemblée perdait son influence ; mais les aristocrates qui jusqu'à présent ont eu le talent funeste de ne faire que de fausses combinaisons se sont encore surpassés par ce dernier trait.

Le chevalier de Coigny est parti, il y a deux jours. Il est porteur de lettres du Roi et de la Reine pour M. le comte d'Artois; il est encore chargé d'éclairer ce prince, s'il est possible, sur sa véritable position et ses vrais intérêts, en lui faisant sentir tous les risques qu'il peut courir en refusant un accommodement et en se servant de la haine des ennemis naturels de la France pour opprimer un pays qui est cependant sa patrie.

On parle beaucoup d'une attaque prochaine de l'Empereur, on suppose aussi des vues hostiles à l'Angleterre. Si toutes ces nouvelles sont vraies, il y aura de grandes probabilités contre la France, mais je crois qu'avant de succomber elle fera une résistance terrible, et que cette terre jadis si heureuse dont les habitants sont enivrés d'une passion vive, mais mal dirigée, avant que de tomber sous les mains étrangères donnera un spectacle à la fois terrible et grand, mais qui fournira de profondes réflexions.

N° 219. — 5 août.

Aussitôt que la Charte constitutionnelle, dont on commence

lemain la discussion dans l'Assemblée, discussion qui durera pour le moins huit jours, aura reçu sa confirmation, le Roi ira à Fontainebleau pour examiner en repos la Constitution qu'on lui proposera, afin de pouvoir sans contrainte prendre le parti le plus conforme à ses propres opinions. On pense généralement que Sa Majesté l'acceptera. Mais quelques personnes croient qu'il cherchera encore une fois les moyens de s'en aller. Si effectivement il le tentait une seconde fois, toutes les possibilités seraient contre lui, car, si jamais la vigilance a été forte, elle l'est dans ce moment-ci. Les personnes qui aiment la paix et la tranquillité commencent à espérer, mais les républicains sont au désespoir et leurs sentiments sont partagés, je ne dirai pas par les aristocrates, parce que cette expression n'a pas un sens assez déterminé, mais par les contre-révolutionnaires. Je pense, comme j'ai toujours eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, que toute entreprise heureuse contre la Constitution qui ne serait pas soutenue par l'anarchie serait à présent impossible ; elle seule pourra détruire l'ouvrage de l'Assemblée nationale et, du moment où le calme existera ou qu'un grand danger procurera l'union et la force, l'on peut affirmer avec confiance qu'il n'y aura d'autre modification que celle dont le temps démontrera l'avantage. Je crois que le Comité diplomatique est dans l'intention d'envoyer incessamment une personne de confiance à l'Empereur, pour négocier avec lui. La conduite de l'Angleterre fait croire qu'elle travaille en secret de toutes ses forces à un plan d'où résulterait un démembrement de la France. Effectivement il conviendrait infiniment à la Grande-Bretagne de voir tout d'un coup disparaître une puissance qui jusqu'à présent empêche d'étendre sa domination sur toutes les mers et de gouverner le commerce du monde.

(Le baron de Stael remet à la Reine, de la part du roi de Suède, deux boîtes de diamants.)

N° 220. — 14 août.

Les ordres que Votre Majesté m'a transmis en date du 27 juin

produisent ici une grande sensation. On m'a dit que les chefs de parti se plaignaient de ce que Votre Majesté a rassemblé autour d'elle les hommes que la vengeance et le désir d'écraser la France animent le plus; que Votre Majesté veut tout faire pour une cour qui a été si mal pour elle, et qui le serait encore aujourd'hui, si elle n'avait pas besoin des secours de Votre Majesté. On paraît enfin avoir de la peine à croire que Votre Majesté se résoudrait à attaquer la France par considération que, en s'affaiblissant elle-même, elle rendrait plus facile à l'Impératrice de Russie de se venger du seul danger et de la seule crainte que peut-être elle a éprouvés pendant son règne. Malgré tout cela, je suis persuadé qu'on serait charmé de l'espérance de pouvoir se rapprocher de Votre Majesté.

L'Assemblée nationale est depuis quelques jours moins unie qu'elle ne l'avait été depuis le départ du Roi. La revision de la Constitution rencontre aussi beaucoup de difficultés. Je crois qu'elles sont occasionnées par les cabales du parti républicain qui s'oppose constamment aux mesures sages et modérées. La nouvelle qui vient d'arriver ici d'un armement considérable en Russie, dont le commandement est confié au prince de Nassau, et celle de l'armement de six vaisseaux de guerre danois, font faire des conjectures bien opposées les unes aux autres. Quelques personnes disent que ces préparations sont dirigées contre la Suède, d'autres prétendent que les trois puissances du Nord se sont réunies pour attaquer la France.

N° 221. — 18 août.

La révision de la Constitution a été finie hier. Demain, on va s'occuper de quelques articles sur lesquels l'Assemblée nationale n'est point d'accord. Aussitôt qu'ils seront décidés la Charte constitutionnelle sera présentée au Roi. Les avis sont fort partagés si le Roi acceptera ou non, ou s'il proposera quelques restrictions ou additions. Plus on avance vers le moment où l'assentiment du Roi et sa liberté deviennent nécessaires, plus on voit augmenter les difficultés sur la manière qu'il faudra em-

ployer pour rendre à ce prince la liberté et la dignité dont il a été privé depuis si longtemps.

L'abbé Louis, qui avait été envoyé par le Comité diplomatique pour tâcher d'entamer une négociation avec le comte de Mercy et les Princes, est revenu hier; son prompt retour me fait présumer qu'on n'aura pas voulu l'écouter.

On mande d'Allemagne que le comte d'Artois a fait un voyage à Vienne pour se concerter définitivement avec l'Empereur sur les mesures à prendre relativement aux affaires de France.

N° 222. — 26 août.

La destination de l'abbé Louis n'a été que pour le comte de Mercy. Il l'a rencontré à Bruxelles, mais je ne crois pas qu'il ait retiré d'autre avantage de sa mission que des politesses de la part du comte de Mercy.

On assure qu'il y a un grand rapprochement entre la Reine et MM. de Lameth, que ces derniers ont une entière confiance dans cette princesse ; comme ils ne peuvent pas la voir, les négociations se font par écrit et en partie par un intermédiaire.

Il est vraisemblable que le Roi acceptera la Constitution, mais cependant en demandant auparavant des changements de quelques articles qu'on réformera selon le désir de Sa Majesté, si cependant Sa Majesté ne demande rien qui soit absolument opposé aux bases de la Constitution.

Quoique le Roi ne jouisse pas encore de sa liberté, on a décidé de célébrer sa fête, comme de coutume, le 25 de ce mois.

N° 223. — 25 août.

L'Assemblée nationale qui, dans les premiers temps après le retour du Roi, paraissait rejeter toutes les mesures qui semblaient tendre vers la république, tient aujourd'hui un conduite fort inconséquente, supposé qu'elle n'ait pas changé de principes. Il est inouï qu'on ait l'indignité et la gaucherie de voter publique-

ment, et cela à la veille de présenter la Constitution au Roi, une récompense aux personnes qui l'ont arrêté. Ce manque de respect est d'autant plus répréhensible qu'ayant beaucoup à réparer avec le Roi, l'Assemblée aurait dû sentir que ce n'est pas en outrageant qu'elle peut ramener la confiance et l'union.

Le décret pour la maison du Roi est encore fait dans un bien mauvais esprit. Le régiment des gardes suisses est par là déch[illegible] de la garde du Roi. Je trouve qu'il est fort impolitique d'avo[illegible] indisposé un corps de trois mille hommes des plus braves [illegible] des meilleures troupes de l'Europe. Une puissance étrangère qu[illegible] aurait de l'argent pourrait les engager, je crois, maintenant [illegible] son service.

J'ai eu occasion de me procurer des détails plus circonstanciés sur la mission de l'abbé Louis. Il avait eu une assez longue conférence avec la Reine avant de partir pour Bruxelles. Dans cette conversation, il lui a exposé trois différents partis qui s'offraient à elle dans la circonstance actuelle : ou de favoriser les entreprises des princes, ou de se jeter dans le parti démocratique, ou d'attendre du temps et d'une conduite adroite et sage le retour de l'opinion du peuple à des idées modérées, à des idées dont les malheurs de l'anarchie doivent lui faire sentir la nécessité. La Reine a, dit-on, rejeté avec une grande force le premier parti, répétant souvent que les princes voulaient faire les héros aux dépens de la France et de la sûreté du Roi et de la sienne ; qu'elle avait toujours détesté leurs intentions, et qu'elle n'avait conçu le plan de Montmédy que pour ne devoir rien qu'à l'opinion qui se serait formée et montrée en France en faveur de la monarchie et non aux secours étrangers. Elle a témoigné aussi beaucoup d'éloignement pour les exagérations démocratiques, et le parti qui permettrait au Roi de profiter de toutes les occasions pour regagner l'affection du peuple lui a paru préférable. Sur ce l'abbé Louis lui a proposé qu'un moyen d'inspirer de la confiance au peuple serait la conduite de l'Empereur ; que s'il était le premier souverain qui ménageât une alliance avec la France, et éloignât de chez lui les émigrés français connus par leurs

projets hostiles, on croirait que la Reine est franchement déterminée à ne point vouloir de réforme en France que dans le temps et l'expérience faite.

La Reine a paru partager cet avis et a donné à l'abbé Louis des lettres qui engageraient M. Mercy à revenir à Paris. Le ministre, dans sa conversation avec l'abbé Louis, l'a convaincu que toutes les puissances étrangères, sans être encore décidées au parti qu'elles prendront, l'étaient au moins à ne rien faire que d'un commun accord, et que l'Empereur ne pourrait pas tenir une marche particulière.

Le désarmement de l'Angleterre a fait un grand plaisir ici. Au reste les colonies de France sont si prêtes à lui échapper que l'Angleterre n'a plus un aussi grand intérêt que par le passé à lui faire la guerre.

Je soumettrai ces réflexions à Votre Majesté. Certainement la Constitution de France est tellement mauvaise qu'il n'y a dans le moment présent aucun avantage à s'allier avec elle, puisqu'elle ne peut promettre l'accomplissement d'aucun traité, mais, si le changement remarquable qui se fait déjà dans l'opinion de tous les chefs du parti populaire augmentait; si le roi profitait de la lassitude des esprits pour attirer à lui la puissance donnée à un Corps législatif, qui par son unité de chambre même peut être ou tyran, ou vendu, et qui constitué sans aucun contrepoids doit dans un temps de révolution l'emporter sur le Roi et dans un temps de calme lui rester soumis; si ce retour si désirable arrivait, la première puissance qui ferait un traité avec la France en retirerait de très grands avantages. Ces réflexions ne peuvent sans doute être utiles dans le moment présent, mais s'il s'établissait des divisions dans la coalition des puissances, si leurs intérêts ne paraissaient plus les mêmes, si la Russie suivait le projet qu'elle a de proposer un traité de commerce plus avantageux à la France (un membre de l'Assemblée me l'a certifié), si le ministère anglais changeait et qu'au lieu de s'opposer à l'alliance de la France et de la Russie, il adoptât ce système politique, peut-être la Suède eût-elle trouvé de grands avantages à l'avoir prévenue d'avance ; et sûrement dans la situation de délabre-

ment où est la France il est bien peu de sacrifices qu'elle ne fît pour obtenir l'appui de Votre Majesté.

L'entrevue entre l'Empereur et le roi de Prusse fait faire ici de très sérieuses réflexions. On dit que le comte d'Artois doit aussi s'y trouver.

N° 224. — 28 août.

L'objet de l'attente de la France entière, c'est le parti que prendra le Roi lorsqu'on lui présentera la Constitution. Les aristocrates espèrent qu'il refusera purement et simplement. Ceux qui poursuivent le plan que le Roi avait en allant à Montmédy croient qu'il acceptera tout de suite, ce qui constaterait son manque de liberté. Les démocrates ne doutent pas d'une réponse motivée qui contiendrait des observations, mais annoncerait le projet formel de régner par la Constitution. Tous ayant été consultés par le Roi et la Reine, ils ont des raisons de se flatter ; je ne crois pas au premier plan. Il paraît démontré que la Reine ne veut point être délivrée par les princes ; et les aristocrates mêmes commencent à dire que la Reine immole à sa fierté le salut de la France. Il serait plus probable qu'elle tiendrait au plan de Montmédy qui commence à être regretté par beaucoup de personnes, car, disent-ils, il promettait à la France une constitution également éloignée des deux extrêmes. Mais ce plan est-il possible à suivre ? et si la vertu commande la modération, la force des circonstances n'exige-t-elle pas un parti décidé ? Celui que les princes proposent est bien dangereux. Pour ce qui est de celui d'adopter la Constitution, le Roi ne peut se condamner à un semblable effort que par une seule espérance, c'est qu'elle est en grande partie impraticable dans l'exécution, ce que l'expérience montre tous les jours. Le Roi en se rendant populaire finira par ramener à lui l'opinion qui en est éloignée par la haine de l'aristocratie bien plus que par celle de la monarchie. Les progrès qu'a faits l'opinion royaliste sont remarquables. Tous les chefs du parti populaire la professent entre eux. On commence à oser la soutenir dans les cafés, et, quoique la conduite de l'Assemblée

n'annonce pas ce changement, il est clair pour ceux qui prévoient qu'il doit dominer dans peu de temps. Enfin, malgré toutes les fautes qu'a faites le roi de France, si Votre Majesté se trouvait à sa place dans ce moment même, je ne crains pas d'affirmer que, sans aucun moyen de force, dans six mois l'ordre serait rétabli en France. La nation est rapide dans tous ses mouvements, et les jours de la passion pour la liberté peuvent être la veille de celui où l'on ne s'en souciera plus. Enfin, si la Constitution était modérée, si le ministère avait un moyen quelconque de la faire aller, alors les moyens de violence seraient peut-être les seuls qui resteraient au Roi pour éviter ce joug. Mais il est certain que la machine s'arrêtera à chaque instant; que par la nature des choses mêmes, si le Roi se conduit de manière à regagner l'affection de son peuple, les maux de l'anarchie feront sentir le besoin de son autorité.

Jusqu'à présent l'anarchie a été regardée comme une suite de l'état de révolution, mais aujourd'hui elle est l'effet des institutions mêmes. Les réflexions tirées de la disposition actuelle des esprits me feraient croire que le Roi prendra le parti d'accepter avec des observations conformes à sa déclaration, en partant de Paris, et qui serviraient de base, tôt ou tard, et que cherchant à captiver l'affection populaire, il profitera de tous les désordres pour faire sentir la nécessité d'augmenter son autorité et de réformer une constitution dont les pouvoirs n'étant point balancés peut aisément verser dans les deux extrêmes opposés. Il est impossible de voir ainsi, il l'est aussi de conseiller au Roi la résistance; dans cette incertitude on ne peut prévoir le parti qu'il prendra.

N° 225. — 1er septembre.

La Reine avait écrit à l'Empereur, il y a environ quinze jours, pour lui mander qu'étant plus contente des chefs du parti populaire, elle désirait qu'il ne prît aucune mesure pour empêcher l'établissement de la Constitution. L'Empereur a répondu, dit-on, par un courrier nouvellement arrivé, qu'il n'avait jus-

qu'à présent vu aucun changement dans les traitements qu'avaient subis le Roi et la Reine, et qui avaient rendu leur cause commune à tous les Rois ; qu'il attendait la présentation de la Constitution au Roi et les changements faits dans cette Constitution pour juger si l'acceptation du Roi était libre, afin de pouvoir se conduire en conséquence.

L'Empereur a fort bien reçu M. le comte d'Artois. Il le mène avec lui à Pilnitz, lieu de sa conférence avec le roi de Prusse, et de là à Prague, à son couronnement. M. de Calonne est aussi de ce voyage.

Il se confirme dans les diverses conversations du Roi et de la Reine que, convaincus l'un et l'autre de l'impossibilité de mettre la Constitution en pratique et appréciés dans cette opinion par ses fondateurs mêmes, ils semblent vouloir attendre le retour de l'opinion publique vers l'autorité royale, et ne tenter aucun moyen violent, mais s'occuper uniquement à captiver l'affection du peuple. Si le Roi, comme il devient tous les jours plus probable, venait à dominer les législatures, il sera plus souverain qu'autrefois; car la destruction de tous les ordres privilégiés ramènera tôt ou tard à l'autorité royale. La révolution en France a commencé par la résistance de la noblesse, du clergé et des parlements.

Il semble que l'expérience dit que, dans un pays où il y a un roi et point de corps intermédiaires, le pouvoir devient indispensable. Le peuple commence ici à se lasser des élections perpétuelles qu'on lui demande ; enfin, malgré les outrages faits à la personne du Roi, on peut persister à croire que la Révolution qui détruit la noblesse, qui détruit toute puissance entre le peuple et le Roi, doit finir par être plus favorable au pouvoir du Roi qu'à la liberté de la nation.

Je crois devoir informer Votre Majesté que les feuilles populaires m'accusent d'aristocratie, et prétendent que les assemblées des aristocrates se tiennent dans ma maison de campagne. J'ai toujours cru qu'il n'y avait de moyen plus sûr d'être instruit, ni plus avantageux au service de Votre Majesté, que de connaître les vrais desseins des partis opposés, de ne prendre

aucune part, au milieu de cette guerre d'opinions, que celle de mon attachement à la personne du Roi et à la famille royale. Aussi, je ne mérite pas plus les accusations des pamphlets patriotiques que les reproches contraires qui m'ont peut-être été faits auprès de Votre Majesté par des personnes d'opinions opposées.

Le comte de Goltz, peut-être un des plus habiles ministres du Corps diplomatique, a pris, comme moi, le parti d'une impartialité apparente, qui est le seul moyen d'être bien instruit de la véritable situation des affaires.

N° 226. — 4 septembre.

L'acte constitutionnel a été présenté hier au Roi. Sa réponse a paru selon les vues des démocrates, surtout la promesse de rester à Paris et de donner des ordres au commandant de la garde nationale pour la garde de sa personne. On croit que la réponse définitive du Roi sera dictée par le parti populaire, c'est-à-dire une acceptation et des observations qui prouveront une volonté constatée.

Paris est devenu, ce me semble, plus royaliste depuis quelques jours. Les députés républicains y sont vus avec moins de faveur ; le Palais-Royal est rempli de groupes qui parlent du Roi, et il très vraisemblable qu'il sera fort applaudi le jour de sa réponse. On dit qu'après l'avoir donnée, son intention est d'aller à Fontainebleau pour mieux constater sa liberté.

Le changement qui s'est fait dans la manière de voir des chefs des démocrates est prodigieux ; ils paraissent maintenant convaincus de l'impossibilité de faire aller la Constitution. Je sais positivement que le sieur Barnave a dit qu'il fallait que les assemblées futures n'eussent que l'influence d'un Conseil des notables, et que toute la force fût dans le gouvernement, mais ces chefs du parti populaire voient malheureusement trop tard les fautes qu'ils ont faites.

L'aigreur que le public a montrée contre le comte de Fersen m'empêchait de faire une démarche qui avait un rapport si di-

rect avec la famille royale, et qui, sous ce rapport, aurait pu avoir des suites désagréables. J'ai craint aussi une réponse peu convenable, et qui aurait pu compromettre la dignité de Votre Majesté. J'ai pensé, d'ailleurs, que le comte de Fersen, après avoir si heureusement échappé aux dangers dont il était menacé, ne voudrait pas, pour quelques chevaux, faire parler d'une affaire désagréable à la cour et que l'on cherche à assoupir.

Maintenant que la volonté de Votre Majesté, touchant cette affaire, m'est connue, je me conformerai à ses ordres en m'adressant à la municipalité pour réclamer les chevaux du comte de Fersen.

N° 227. — 8 septembre.

Le Roi et la Reine ont reçu mardi dernier le Corps diplomatique. Le maintien de Leurs Majestés était triste, mais simple. Elles n'avaient pas l'air de vouloir paraître malheureuses, mais de l'être. Elles ont également bien traité les Français de tous les partis qui se trouvaient à leur audience. On est dans l'attente et du résultat de la conférence du roi de Prusse et de l'Empereur à Pilnitz, et de la réponse du Roi à l'Assemblée. Il paraît certain qu'il acceptera, mais les différentes expressions dont il peut se servir pourront servir de prétexte à l'espérance des deux partis. Il semble que l'incertitude de la conduite du Roi peut devenir bien funeste à la France et à lui-même. Dans l'état de désunion où elle est, le Roi peut donner une grande force au parti auquel il se livrera.

S'il avait refusé courageusement, il donnait un parti immense aux émigrants ; s'il avait accepté de bonne foi, les ci-devant démocrates se seraient réunis à lui, et, tout en cherchant à maintenir la Constitution, ils l'auraient changée de manière à la rendre bonne. Il est fort à craindre que le Roi fera une réponse qui entretienne si bien l'équilibre des deux partis, qu'ils soient plus que jamais disposés pour la guerre civile, et dans un semblable état de choses, l'intérêt du Roi ne s'y trouvera certainement pas. Il est vrai qu'il n'y a point d'ar-

mée en France, car une armée indisciplinée ne mérite pas ce nom, mais c'est un autre genre de défense que celui des habitants d'un pays qui combattent pour leurs foyers, et, de quelque côté que soit la victoire, le Roi ne fera que perdre pour bien longtemps.

N° 228. — 11 septembre.

La garde nationale, au nombre de 16 000 hommes, porte des anneaux dont la devise est : *Domine salvum fac Regem et Reginam*. Cette anecdote et plusieurs autres prouvent que Paris devient beaucoup plus royaliste. Mais on se tromperait, si l'on se flattait de voir dans ce changement du mécontentement de la Révolution. Une partie du peuple revient au Roi parce qu'on le croit disposé à une acceptation volontaire, mais, si l'on voulait faire un autre usage de l'affection qu'on lui porte, elle se tournerait contre lui. C'est, du moins, la disposition actuelle; mais la nation française est si légère qu'on ne peut parler avec elle que du moment présent.

Les conférences de Pilnitz agitent beaucoup les esprits. M. le marquis de Bouillé a mandé ici qu'il en était parfaitement content ; d'autres veulent que ces conférences n'aient amené aucun résultat. Il semble que les gens sages ne partagent point cette dernière opinion.

On parle depuis longtemps de changements dans le ministère, et surtout dans celui des affaires étrangères. On désigne M. le comte de Ségur à la place de M. de Montmorin. Il n'y a rien de décidé à cet égard. Si des conflits s'engagent, M. de Montmorin restera, car il ne voudra pas sans doute qu'il soit dit qu'un pilote comme lui ait quitté le gouvernail pendant l'orage, mais si les affaires demeurent encore quelque temps dans leur état d'anarchie, il ne paraît pas que le comte de Ségur se souciera de les diriger, et la place d'ambassadeur en Angleterre, que la maladie du comte de la Luzerne rendra probablement vacante, lui conviendra beaucoup mieux, si toutefois le duc de Biron, qui toute sa vie a ambitionné l'ambassade d'Angleterre, ne l'em-

porte pas sur lui. Dans le cas où M. de Ségur serait envoyé à Londres, on penserait à M. de Barthélemy pour le mettre à la place du comte de Montmorin. Mais les changements dans le ministère, dans un pays si dangereusement menacé que celui-ci, sont des nouvelles bien peu intéressantes. C'est hors de la France que se décide son sort. Les petites vengeances et intrigues de Paris devancent l'attente du parti que prendront toutes les puissances de l'Europe.

N° 229. — 13 septembre.

La démarche que vient de faire aujourd'hui le Roi à l'Assemblée m'a paru tellement importante par sa nature et son caractère que j'ai pensé qu'il pourrait être utile au service de Votre Majesté de la lui apprendre avant qu'elle en reçût la notification officielle. L'acceptation, en considérant le caractère de Louis XVI et l'état des affaires, devait être prévue, mais Votre Majesté verra que la réponse du Roi, écrite tout entière de sa main, contenant un récit détaillé de ses opinions et de ses sentiments, porte un caractère différent de tous les actes qu'on pouvait et devait attribuer à ses ministres ; cette démarche ne rend pas assurément la Constitution meilleure, mais on ne peut se cacher qu'elle engage extrêmement la dignité personnelle du Roi, et que l'acceptation pure et simple l'aurait beaucoup moins lié qu'un discours où il a cherché à réunir tous les caractères de la bonne foi, soit par ce qu'il approuve, soit par ce qu'il blâme. L'Assemblée a reçu cette lettre du Roi et sa promesse d'accepter solennellement demain la Constitution avec ivresse. Elle a décrété à l'instant que toutes les personnes arrêtées pour le départ du Roi seraient mises en liberté ; que les procédures relatives aux événements de la Révolution seraient abolies, ainsi que toutes les lois qui empêchaient de sortir du royaume. Paris sera illuminé demain au soir, après que le Roi aura prêté serment dans le sein de l'Assemblée, et il n'aura pas été plus applaudi le jour de son avénement au trône qu'il le sera demain. Les esprits sages ne partagent pas encore cette joie, car l'évé-

nement de ce matin ne change pas dans le même instant la position de la France ni au dedans ni au dehors. Il est vrai cependant que beaucoup de gens indécis se rallieront à présent à la Constitution quand le Roi dit positivement qu'il veut la faire exécuter et la défendre, et que des Français auront de la peine à attaquer la France, si le Roi le leur défend solennellement. Au reste, il faut voir et la suite de la conduite du Roi et les effets de l'enthousiasme du peuple, pour juger bien de l'influence durable de cette démarche.

N° 230. — 15 septembre.

Le Roi est venu hier, comme il l'avait annoncé, prêter son serment à l'Assemblée, mais cette cérémonie qui devait être simple a amené un incident assez remarquable. Le président, M. Thouret, a eu la sottise et l'impertinence de faire décréter à l'Assemblée qu'elle resterait assise pendant que le Roi parlerait. Le Roi, qui ne s'y attendait pas, resta debout en prêtant son serment, mais, s'apercevant que l'Assemblée s'asseyait, il a eu un mouvement très vif d'indignation. Il s'est conduit avec tant de dignité que l'Assemblée l'a applaudi avec transport; et cet exemple a dû lui apprendre que si, pendant le cours de la Révolution, il avait montré le sentiment de ce qu'il se devait à lui-même, il aurait rappelé à leur devoir ceux qui ont le plus abusé de sa faiblesse. La Reine est venue assister à cette séance dans une tribune. Elle était accompagnée de M. le Dauphin et de Madame. Cette démarche a été extrêmement remarquée par les aristocrates. Comme elle était absolument volontaire, elle semblait annoncer davantage la résolution de la Reine.

Paris a été ivre de joie.

Le prix de l'argent a de suite baissé de quelque chose, enfin on se croit hors de péril; je le croirais aussi, si la nation française et la législation suivante étaient capables de chercher à attacher le Roi au parti qu'il paraît vouloir prendre dans tous les égards et toute la reconnaissance que mérite la bonté de sa conduite.

N° 231. — 18 septembre.

La conduite du Roi et de la Reine paraît jusqu'à présent conséquente à l'acceptation de la Constitution. Ils traitent bien les personnes du parti populaire qui sont revenues à la cour. Le Roi et la Reine vont mardi à l'Opéra. Leurs Majestés se montrent sans cesse au peuple, enfin elles s'engagent chaque jour par de nouvelles démarches à soutenir la Constitution. D'un autre côté M. de Montmorin affirme que ni l'Empereur ni le roi de Prusse ne se mêleront cette année des affaires de France.

La conduite du gouvernement de Bruxelles à l'égard des émigrés peut aussi le faire penser. Toutes les demandes que Monsieur a faites en leur nom ont été refusées, et même on les a prévenus que les Français qui n'ont pas de passeports seraient regardés comme déserteurs et rendus d'après les conditions du cartel.

Il paraît donc raisonnable de penser que la France n'a plus à craindre pour le moment que des maux intérieurs. Ils sont suffisants pour la tenir pendant longtemps dans un état de langueur et de faiblesse. La rareté de l'argent, la disette de blés qu'on craint beaucoup, le manque des forces publiques, sont de terribles ennemis. Cependant il y a plus de ressources contre ces maux que contre les invasions étrangères, car alors la France se retrouverait restaurée par les moyens naturels dont l'Assemblée n'a pas pu décréter l'anéantissement.

Au reste le tableau change tous les jours, et l'on alternerait entre la crainte et l'espérance, si l'on cédait aux bruits publics au lieu d'en croire ses réflexions.

N° 232. — 22 septembre.

La lettre authentique des princes a été apportée en original au Roi par le duc de la Force, qui a quitté Coblentz pour se charger de cette mission. Cette lettre n'a point effrayé les démocrates ; ils disent qu'elle est loin d'annoncer des mesures

hostiles prochaines; que les lettres des émigrés eux-mêmes affirment qu'ils ne tenteraient rien avant deux mois, et que les princes ne sont pas éloignés de chercher un accommodement. Ils seront sans doute obligés de prendre ce parti, s'il est certain, comme on le prétend, que ni l'Empereur ni le roi de Prusse ne se mêleront effectivement des affaires de France. Cette opinion est tellement répandue à Paris, malgré la déclaration de Pilnitz, que le jour qu'elle fût connue les effets ont monté à la Bourse.

Quant aux autres puissances étrangères à la tête desquelles les princes et les aristocrates comptent Votre Majesté, on dit qu'elles ne s'armaient que pour la cause des rois et la généreuse défense de Louis XVI, mais que les applaudissements que le Roi reçoit avec tant d'enthousiasme dans tous les lieux où il se montre annoncent tellement le changement de l'esprit du peuple, que l'on n'aura pas besoin de la force pour les amener à l'amour de la monarchie et du Roi.

Il me semble que la conduite de ce prince deviendrait inexplicable s'il n'était pas sincèrement dans les dispositions qu'il paraît avoir adoptées. Il est des réponses que la force peut arracher. Mais aller à l'Opéra, chercher les lieux publics, accueillir les applaudissements qui ont l'acceptation pour objet, rendraient une rétractation bien difficile. D'ailleurs, on ne saurait trop le répéter, cette révolution est contre la noblesse, mais non contre le trône, et le Roi a été outragé comme protecteur de la noblesse bien plus que comme chef de la puissance.

Cette explication des événements de la Constitution ne justifie assurément point les uns ni les autres, mais elle fait comprendre comment le peuple, sans cesser d'être ivre de la Révolution, devient passionné pour le Roi.

Monsieur a écrit une lettre au Roi, pour lui demander la permission de s'appeler lieutenant-général du royaume. A cette lettre le Roi a répondu par une défense formelle qui portait même le caractère du mécontentement.

Le Roi a dit à M. de Bougainville, qui a refusé le ministère de la marine, qu'il ne croyait pas que les princes entrassent en

France, mais que, s'ils s'en avisaient, il se mettrait à la tête de son armée pour les repousser. L'intention du Roi n'était sans doute pas que ce propos fût secret. Il a fait M. le duc d'Orléans amiral, grade sans fonction, il est vrai, mais toute faveur accordée à lui par le Roi paraît un effort tellement généreux qu'il est inconcevable.

N° 253. — 25 septembre.

M. le comte de Montmorin est décidé à quitter les affaires étrangères; il a écrit à M. le comte de Moustier, ministre de France à Berlin, pour lui offrir sa place. Mais on garde le secret sur cette demande parce que, dans l'incertitude de l'acceptation de M. de Moustier, on ne veut pas continuer à dégrader le ministère en faisant connaître les noms de tous ceux qui le refusent. Je voudrais fort que M. de Moustier se décidât à remplacer M. de Montmorin. Je suis lié avec lui depuis longtemps, et je le crois une des plus fortes têtes du corps diplomatique de France. M. de Montmorin restera dans le conseil sans département pendant six mois. Au bout de ce temps qui est celui que la Reine a marqué pour nommer le gouverneur du Dauphin, M. de Montmorin verra si c'est à lui qu'on pense. Sinon il se fera donner l'ambassade d'Angleterre, place qu'il laisse vacante dans cette intention. Voilà ce qu'on ne dit pas, mais ce qui est très probable, car les ambitions particulières marchent au milieu de la crise publique. Aucun tremblement de terre ne peut étourdir l'intérêt personnel. Au reste, M. de Montmorin a montré depuis quelque temps un grand dévouement au Roi; il est fort éloigné de la démocratie, et il n'en montre que ce qu'il faut pour rester en état de servir le trône.

Jusqu'ici la cour suit la marche conforme à l'acceptation que le Roi a faite de la Constitution. Sa Majesté donne aujourd'hui une fête au peuple. Demain, elle va au spectacle. Tout ce qui l'entoure répète que la France n'a rien à craindre, ni des puis-

sances étrangères, ni des émigrés, et que le Roi préservera des uns et des autres.

N° 234. — 29 septembre.

Le Roi va demain à l'Assemblée nationale, et il y prononcera, dit-on, un discours de clôture. Le but de cette démarche est de saisir cette occasion pour déclarer qu'il ne souffrira pas que la législature suivante porte atteinte à la Constitution, et de se mettre ainsi en mesure de la dissoudre, si elle voulait prendre le pouvoir constituant. En effet, ce ne serait point le parti qui souhaite un plus grand pouvoir au Roi qui voudrait changer la Constitution, mais celui qui n'aspire qu'à l'établissement d'une république. Il semble donc de l'intérêt du Roi, dans l'état actuel des choses, de maintenir les décrets qui n'accordent à la législature suivante que le pouvoir législatif. On cherche à semer des défiances sur la sincérité des démarches du Roi; c'est comme l'arme du parti républicain et la consolation du parti aristocrate. On ne saurait trop remarquer la connivence, à la vérité non concertée, qui se trouve entre les deux partis. Il est des personnes cependant qui croient qu'un traité pourrait se faire entre eux pour le rétablissement en France d'une république aristocratique. Certainement, les uns et les autres la proposeraient au gouvernement actuel, mais le peuple n'y consentirait jamais. Il aime autant la monarchie qu'il déteste la noblesse, et si le Roi sépare sa cause de celle des gentilshommes, il est sûr d'avoir pour lui toute la France.

A la Comédie-Française, lundi dernier, Leurs Majestés ont été reçues avec des applaudissements inexprimables. La veille du jour où le Danemark a demandé à son roi d'être despote, il n'a pas pu être mieux accueilli. La disposition du peuple français n'est sûrement pas pareille aujourd'hui. Cependant une grande autorité pour le trône (si la cour se conduit bien) est beaucoup plus vraisemblable que le retour de la noblesse et du clergé. Entre le pouvoir monarchique, la liberté et l'aristocratie, c'est cette dernière qui a le moins de chances. On con-

tinue d'écrire ici que l'Empereur et le roi de Prusse sont décidés à ne point se mêler des affaires de France, que les puissances plus éloignées suivront leur exemple; cette confiance fait baisser l'argent, quoique les émigrations de gentilshommes, d'officiers, continuent avec autant de force que jamais.

La Reine a fait dire aux membres du parti populaire que, le Roi n'ayant aucune affection particulière pour aucun d'eux, il n'accorderait de places à l'avenir qu'à ceux qui lui avaient été utiles. C'est un propos d'une très bonne politique et qui pourrait avoir son effet.

N° 235. — 6 octobre.

Le comte Auguste de La Mark part dans quelques jours pour Bruxelles. Sa liaison intime avec le comte de Mercy et son dévouement à la Reine me font croire qu'il est chargé de mission à l'Empereur de la part de cette cour. Il est probable qu'elle ne veut ni être secourue dans le commencement, ni renoncer à l'être jamais. Je pense qu'elle souhaite d'essayer la force de la popularité pendant cet hiver, et voir au printemps ce que les circonstances pourront amener.

L'Assemblée précédente renfermait dans son sein de grands talents, de grandes fortunes, de grands noms; elle en imposait au peuple par cette réunion malgré son acharnement contre toute distinction personnelle. L'Assemblée actuelle n'est presque que le conseil des avocats de toutes les villes et villages de France. Si le ministère conduisait bien le Roi, il serait plus fort que l'Assemblée; mais le ministère est plus faible qu'on ne peut l'imaginer, et s'il a l'intention d'empêcher que cette constitution ne s'établisse, c'est en dégénérant l'autorité et en affaiblissant les liens d'obéissance qu'il compte y parvenir.

N° 236. — 8 octobre.

M. de Montmorin a fait le discours que le Roi a prononcé à la clôture de l'Assemblée nationale. Le Roi y a cependant ajouté

lui-même quelques phrases et a dit son discours avec un accent très noble et très touchant. Il a été applaudi avec transports. Il est possible que cette séance contribue beaucoup à empêcher la législature suivante de se déclarer constituante, car l'opinion publique s'est clairement manifestée à cet égard. Il est difficile de juger d'avance quel sera l'esprit d'une Assemblée composée de membres presque tous inconnus jusqu'à ce jour. On croit cependant que la majorité sera sage, et ce qui peut autoriser cette opinion, c'est qu'un corps de représentants ne peut trouver de force que dans l'opinion, et que, ni celle de Paris, ni celle de la France, ne paraissent disposées à supporter une seconde révolution. On veut de la paix et de l'ordre; il n'est plus moyen de se rendre populaire avec des destructions, puisque toutes les têtes principales sont renversées. Cette nouvelle Assemblée ne peut donc trouver de la gloire, si elle y aspire, qu'en ramenant en France le respect pour les lois et une entière sûreté pour les personnes et les propriétés.

ANNÉE 1792

N° 237. — 1er janvier (lettre de M. Bergstedt, secrétaire de l'ambassade de Suède).

L'office du prince de Kaunitz à l'ambassadeur de France à Vienne, dont le Roi vient de donner communication à l'Assemblée, a produit beaucoup d'impression sur la cour, sur le ministère et sur le public. Celui-ci, aveuglé sur les dangers de la guerre par l'enthousiasme et pénétré d'une haine quasi-nationale contre la monarchie autrichienne, méprise les menaces de l'Empereur et veut à tout prix se battre. La cour et les ministres ayant toujours conservé quelque lueur d'espérance d'un accommodement ont peut-être trop compté sur les sentiments pacifiques de l'Empereur.

M. Lessart a dit hier au soir à quelques-uns que la Reine était très humiliée et très irritée de la démarche de l'Empereur son frère, à laquelle, d'après les assurances que ce prince avait données auparavant, on n'avait pas lieu de s'attendre.

Votre Majesté est sans doute informée directement de Vienne des véritables dispositions de l'Empereur, mais, s'il m'est permis de hasarder une observation sur l'office en question, je remarquerai qu'il ne me paraît guère énoncer l'intention positive d'attaquer la France. Ne serait-ce pas assez dans le caractère de Léopold II de vouloir, en remplissant par cette démarche ce qu'exige de lui sa qualité de chef de l'empire germanique, im-

poser aux municipalités françaises des frontières qui de leur propre chef pourraient bien se porter à une invasion sur le territoire de l'empire, et que l'Empereur ait en même temps intimé aux électeurs et princes d'Allemagne d'empêcher les rassemblements des émigrés et de ne donner aux Français aucune raison valable de commencer la guerre? Le mécontentement dans les Pays-Bas autrichiens, qui augmente tous les jours, l'esprit de liberté qui ne fait pas moins de progrès dans l'Allemagne et qui fera qu'on ne pourra trop compter sur la fidélité des troupes qu'on mènerait contre la France et sur les armées qui sont dans ces pays aussi bien que sur ses propres soldats, rendent impossible de calculer les événements de la guerre qui doit bientôt commencer, mais à laquelle l'Empereur ne me paraît pas absolument décidé, tant qu'il ne fait pas renforcer considérablement son armée dans les Pays-Bas, qui maintenant suffit à peine à empêcher que la révolution n'y éclate. Ce qui me confirme encore davantage dans mon opinion sur les motifs qui auront dicté la démarche de l'Empereur, c'est que l'office du prince de Kaunitz a eu lieu sur une simple demande de l'Électeur de Trèves avant qu'on ait pu avoir la nouvelle à Vienne des mesures guerrières qu'on avait prises ici en dernier lieu.

On calcule que cette nouvelle a dû arriver à Vienne les premiers jours de la semaine passée. Ce n'est qu'alors que l'Empereur aura pu prendre une résolution définitive qu'on ne tardera pas d'apprendre ici. Il est à présumer qu'elle sera vigoureuse. En attendant, on dit que le général Bender, qui commande dans les Pays-Bas autrichiens, doit commander les troupes autrichiennes destinées à soutenir l'Électenr de Trèves. M. de Narbonne continue de marquer dans ses lettres à ses amis qu'il a trouvé tout l'état militaire sur la frontière qu'il a visitée beaucoup mieux qu'il ne l'avait espéré. Toutefois, il témoigne de l'inquiétude sur la jalousie entre les troupes de ligne et les gardes nationales.

M. Lessart a dit que, Votre Majesté ayant accepté la lettre du roi de France, on ne presserait point du tout Votre Majesté

d'y faire réponse. Je supplie Votre Majesté de daigner garder le plus grand secret sur ce que je viens d'avoir l'honneur de dire, à cause de la personne qui me l'a confié. Je crois devoir y ajouter encore que, si la réponse de Votre Majesté à la lettre ci-dessus mentionnée contient quelque chose qui puisse blesser l'Assemblée nationale, elle demanderait, selon toutes les apparences, sans doute au Roi de faire renvoyer l'ambassadeur de Suède. Sans la bienveillance générale pour M. le baron de Staël, on nous aurait déjà défendu d'aller à la cour. Peut-être Votre Majesté trouvera-t-elle convenable de donner d'avance à M. l'ambassadeur ses ordres sur ce qu'il aurait à faire dans le cas éventuel que le roi de France lui fît intimer de ne pas paraître à la cour ou bien de quitter la France. En nous obstinant à rester ici jusqu'à ce que les ordres de Votre Majesté puissent arriver, nous serons apparemment exposés à être insultés par la populace; nous le ferons, arrive que pourra.

La note du prince de Kaunitz du 21 décembre, que l'ambassadeur de France a envoyée ici, a été communiquée hier par ordre du Roi à l'Assemblée nationale. La détermination de l'Empereur a produit ici des effets très différents. Les aristocrates la regardent comme une déclaration de guerre en leur faveur; les hommes modérés ne savent encore si l'Empereur a voulu s'acquitter par cette conduite envers l'empire et faire dire en même temps secrètement à l'Électeur de Trèves de dissiper les émigrés, ou s'il veut commencer la guerre à cette occasion. Les factieux se réjouissent en apparence de la guerre et se flattent qu'en attaquant le Brabant ils le feront révolter; que leurs pamphlets, si la guerre les autorise à les répandre, soulèveront l'Allemagne, et que ce moment est celui d'un embrasement universel.

Le gouvernement paraît décidé à tenir une marche raisonnable entre ces deux opinions. Le Roi a écrit à l'Empereur pour lui remettre sous les yeux qu'il ne veut que la dispersion des émigrés et que sa démarche est fondée sur le droit des gens. Comme la lettre de l'Empereur n'est pas une réponse à la demande du Roi du 14 décembre, mais à la première réquisi-

tion du 28 novembre, on ignore encore quel effet produira sur l'Empereur les préparatifs de guerre que le roi de France a ordonnés ; ce qui est heureux, c'est que cette nouvelle n'a point irrité le peuple contre la Reine. La démarche qu'avait faite le Roi le 14 décembre avait prévenu le mouvement dans les esprits, la déclaration de l'Empereur a produit sous tous les rapports une commotion moins forte que celle qu'on avait à craindre.

N° 238. — 5 janvier. (Le baron de Staël reprend la plume.)

Il a été décidé hier dans le conseil du Roi que l'ancien évêque d'Autun se rendra à Londres pour y veiller aux intérêts de la France dans ce moment de crise. Il doit faire des ouvertures au ministère anglais d'une liaison plus intime à former entre les deux États, liaison dont l'Espagne serait apparemment la victime. M. de Talleyrand, par son esprit fin, son amabilité, par sa valeur pour l'intrigue, paraît plus que tout autre fait pour obtenir autant de succès qu'il sera possible dans une négociation si épineuse et si embarrassante. Il prétend avoir avec M. Pitt des relations personnelles depuis un séjour qu'ils ont fait ensemble dans une des provinces de France. Comme d'une part l'ex-évêque vise depuis longtemps au ministère des affaires étrangères, en cas que la nouvelle constitution résiste aux efforts de ses ennemis pour la renverser, et que, de l'autre, je sais qu'il ne se croirait pas en sûreté ici, si la contre-révolution avait lieu, ce voyage à Londres lui convient personnellement à merveille dans tous les cas possibles.

N° 239. — 8 janvier.

Quoique les affaires restent encore en suspens ici, et que rien ne soit changé depuis ma dernière dépêche, je crois pourtant m'apercevoir que plus on approche du terme fatal du 15 janvier, plus la partie éclairée du public paraît redouter

les suites d'une guerre et sentir l'insuffisance ou au moins l'incertitude des moyens sur lesquels on a compté pour la faire. Le voyage de M. de Narbonne a sans doute fait beaucoup de bien dans la partie de l'armée qu'il a vue, mais les discours et les représentations d'un ministre de la guerre ne suffisent pas pour ramener l'obéissance, la discipline et la confiance dans une armée qui depuis longtemps a méconnu ces vertus si absolument nécessaires dans un camp, et ces moyens suffisent encore moins à faire aller le recrutement des troupes de ligne, arrêté par la levée des gardes nationales. Votre Majesté peut se faire une idée combien les troupes de ligne sont indisciplinées, d'après le corps d'artillerie auquel il manque 45 hommes par compagnie, seulement pour être sur pied de paix. Mais, d'un autre côté, les Français ne sont pas absolument à mépriser. L'enthousiasme qui anime leurs troupes, les principes de la nouvelle constitution dont la contagion a peut être gagné jusqu'à ceux qui doivent les combattre, sont de nouveaux moyens dont il est plus que difficile de calculer avec sûreté les effets.

C'est apparemment par des considérations de cette nature que l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas a supprimé les ordres de l'Empereur au général de Bender, et que cette princesse a fait des représentations à l'Empereur son frère, sur le danger d'un soulèvement général, si l'on faisait marcher les troupes de leurs garnisons pour les porter sur les frontières de France.

Je suppose, d'après ce qui m'est connu de la façon de penser des deux côtés, que, malgré les lettres menaçantes de l'Empereur et malgré le cri du peuple en France pour avoir la guerre, il est fort probable que les choses s'arrangent à l'amiable, si toutefois l'Empereur croit de sa dignité d'abandonner les princes français et les émigrés.

On craint ici beaucoup que l'Empereur n'adopte le plan d'un congrès. Je crois qu'on aime mieux ici avoir la guerre.

N° 240. — 15 janvier.

Je n'ai presque rien, Sire, à ajouter au contenu de ma dernière dépêche, sinon que l'enthousiasme à défendre la nouvelle constitution et à forcer les puissances étrangères à la reconnaître paraît gagner chaque jour de nouvelles forces.

La séance d'hier, que ceux qui y ont assisté comparent à la fameuse nuit du Jeu de paume, a électrisé les esprits et les a portés à ce degré d'exaltation où l'homme semble s'oublier et ne connaître que la grande passion qui absorbe pour ainsi dire son existence.

On peut remarquer que depuis que l'Assemblée a commencé à s'occuper d'objets majeurs, le ton de ses délibérations a gagné. Ce qui est certain, c'est qu'elle s'est prodigieusement relevée de l'espèce de léthargie où elle a été bien près de tomber. Il est fort probable que le ministère sera obligé d'ordonner au chevalier Gaussen d'exiger de Votre Majesté une réponse à la lettre du roi de France, et je crois de mon devoir de demander les ordres de Votre Majesté sur ce que j'aurais à faire, si l'on me défendait la cour ou qu'on me signifiât de partir. Je tâcherai toujours de rester jusqu'à ce que j'aie reçu ces ordres, à moins qu'on ne me menaçât d'employer la violence contre moi ou de ne point retenir le peuple. J'espère bien que cela n'arrivera pas, mais dans ce cas il me paraît que ce serait une témérité aussi inutile que folle, que de vouloir braver tout Paris. Je partagerai apparemment le même sort avec le chargé d'affaires de Rome, et je me concerterai toujours avec lui.

L'évêque d'Autun part demain pour Londres; on dit qu'il sera accompagné par un autre député assez fameux de l'Assemblée constituante, le sieur Rabaut de Saint-Étienne.

On avait répandu ici que l'Angleterre avait fait déclarer qu'elle soutiendrait les princes allemands, si les Français les attaquaient. Mais l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit aujourd'hui que ce bruit était dénué de fondement. L'on m'a dit

aussi que l'ambassadeur de France à Vienne a informé M. Lessard que le prince de Kaunitz lui avait répondu, lorsqu'il lui avait fait part du décret de l'Assemblée nationale relativement aux émigrés brabançons qui se sont retirés en France, que l'Empereur ne connaissait guère l'Assemblée nationale; que l'Empereur n'avait point voulu s'immiscer dans les arrangements intérieurs du roi de France avec son peuple, mais qu'il n'entendait nullement par là d'avoir rien à faire avec l'Assemblée nationale.

Rabaud de Saint-Étienne ne va point à Londres. Ce n'était qu'un propos de l'ambassadeur.

N° 241. — 19 janvier (*Extrait*).

Brissot et les Jacobins déclament avec une fureur inconcevable contre l'Empereur, et veulent à tout prix mener les choses à une rupture avec l'empire ainsi qu'avec l'Espagne. Brissot a aussi proposé de remettre des places de sûreté aux Anglais pour faciliter l'alliance avec eux. Ce projet est trop insensé et trop humiliant pour être adopté. Je crois que celui du Comité diplomatique passera avec quelques amendements. Le parti modéré fait tous ses efforts pour empêcher que la France ne soit pas précipitée en guerre, si le but qu'on se propose peut être obtenu sans tenter une mesure si hasardeuse.

Le chevalier de Gaussen a écrit à un de ses amis ici qu'il regardait son départ de Stockholm comme très peu éloigné.

N° 242. — 22 janvier.

M. de Narbonne vient de perdre une affaire dans l'Assemblée qui peut avoir des conséquences graves. Le projet du ministre de la guerre et du Comité militaire sur le recrutement des troupes de ligne par des gardes nationales a été rejeté. Il sera à peu près impossible de compléter l'armée. La méfiance d'ail-

leurs, que l'Assemblée montre à toute occasion, ne peut qu'augmenter le mécontentement parmi les troupes de ligne. On assure aussi que M. de Narbonne a reçu de très mauvaises nouvelles de l'armée. Lui-même, il commence déjà à désespérer et à penser à sa retraite. On dit qu'il est décidé à donner sa démission, si ses demandes à l'Assemblée sont refusées.

Il y a un peu de fermentation dans la populace produite par la hausse des prix de toutes les marchandises, surtout du café et du sucre, effet inévitable du discrédit des assignats et de l'incertitude de toutes les choses, ainsi que des désastres de Saint-Domingue. Comme la police est à peu près nulle, l'impunité jointe à la misère poussent vers le désordre, et il est certainement inconcevable que le désordre ne soit pas plus grand encore. Tel est au reste l'état convulsif et fébrile où la France se trouve, qu'il faut toujours des secousses pour faire aller les affaires. Il faut maintenant quelque nouvel incident pour avancer encore un peu le Roman de la Révolution vers son dénouement.

N° 243. — 26 janvier.

L'agitation est grande depuis quelques jours : elle est causée par le renchérissement des denrées, et par le bruit d'un projet d'évasion du Roi.

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Majesté, il y a quelque temps, que je soupçonnais qu'un tel projet avait été discuté dans le Conseil intime du Roi, mais ce prince y répugnait absolument. Je ne crois pas qu'il en ait été question depuis. Le Roi a paru, au contraire, marcher très fidèlement dans la ligne de la Constitution, et je ne vois rien qui me fasse soupçonner qu'il veuille en dévier dans le moment actuel, quelque critique et peu agréable qu'il soit. Le Comité de surveillance a cependant répandu qu'il avait des indices très sûrs du dessein du Roi de s'en aller. Il a cité des correspondances intéressantes, sans toutefois dire entre quelles personnes, et le maire, effrayé de ce prétendu projet

d'évasion du Roi, n'a été occupé, depuis plusieurs jours, que de prendre des dispositions pour la prévenir.

Toutes ces frayeurs ont contribué à exciter la fermentation qui en grande partie a disparu avec elles, mais il serait fort intéressant de savoir où elles ont pris source. J'ai entendu des personnes employées dans les affaires du parti ministériel assurer très positivement qu'on avait fait des découvertes qui prouvaient que la fermentation avait été achetée par l'argent des émissaires du ministère anglais. Il me paraît plus qu'extraordinaire qu'ayant de pareils soupçons on fasse, dans le même moment, des propositions d'une alliance intime à ce ministère.

M. de Narbonne reprend courage, et renonce à donner sa démission, par suite du succès de son dernier discours. Pour se fortifier encore davantage, et pour faire révoquer surtout le décret qui accorde aux officiers de la garde nationale le commandement de ceux des troupes de ligne d'un grade inférieur, il a mis en avant le maréchal de Rochambeau qui est de nouveau venu répéter hier à l'Assemblée les assurances de son dévouement et appuyer de son autorité la proposition du ministre.

L'esprit et l'activité de M. de Narbonne imposent même à ceux qui ont pris pour système de contrarier en tout les ministres, parce qu'il a toujours l'adresse de jeter à propos dans ses discours des traits d'esprit qui apaisent et entraînent l'Assemblée. C'est dans un tel moment que les députés les plus antiministériels ne pouvaient contenir l'acclamation suivante ; «Ah! le coquin, s'il n'est pas de bonne foi, il est l'homme le plus dangereux pour la Constitution ! »

M. de Narbonne se propose de faire agir le pouvoir exécutif contre les deux régiments en insurrection sans consulter l'Assemblée. Je fais mention de cette démarche parce que, quoique très constitutionnelle, c'est un coup d'autorité qu'aucun ministre ne s'est permis encore.

Si un homme doué d'ailleurs de tant d'esprit que M. de Narbonne croit pouvoir flatter l'Assemblée d'avoir des succès dans la guerre qu'elle provoque contre les plus formidables puissances de l'Europe, sans pouvoir compter avec sûreté, pas même

sur la neutralité d'aucune cour, certainement c'est une nouvelle preuve de l'enthousiasme de parti. Il le fait cependant et, loin de réveiller l'attention de l'Assemblée sur les dangers incalculables auxquels la guerre expose la France, il semble qu'il ne la fixe que sur les moyens de vaincre et sur l'avantage qu'il assure aux armées françaises de pouvoir entrer en campagne un mois avant leurs ennemis. Mais peut-être, envisageant la guerre comme inévitable, regarde-t-il cet avantage comme le seul qui reste au système actuel et que, par conséquent, on brusque plutôt les choses que de courir le risque de perdre. C'est, je crois, l'opinion de l'Assemblée et des chefs du parti de la nouvelle Constitution.

Une autre considération qui probablement a motivé les résolutions violentes de l'Assemblée, c'est la situation des finances. L'attention du public étant absorbée par la guerre, on espère peut-être pouvoir faire pardonner la banqueroute à cause des dépenses causées par les armements. Il est question de créer des quittances d'État portant intérêt et de retirer les assignats qui commencent à perdre absolument tout crédit.

N° 244. — 26 janvier.

Le ministère a reçu, il y a quelques jours, un courrier de Berlin de M. de Ségur. Le ministre, après avoir rendu compte de la réception peu favorable qu'on lui avait faite, du peu de succès de ses négociations et du grand éloignement que la cour de Berlin montrait pour le système actuel de la France, finit par dire qu'il n'y avait rien à obtenir du roi de Prusse, qui était déterminé à se concerter en tout avec l'Empereur; que son séjour à Berlin ne pourrait plus être d'aucune utilité; et, à ce qu'on m'a assuré, il avait demandé d'être rappelé. Je ne crois pas cependant qu'il le sera avant qu'on ait eu des nouvelles de l'évêque d'Autun de Londres. Leurs négociations étaient combinées ensemble et, quelque peu probable qu'il soit que ce projet d'alliance avec l'Angleterre puisse être réalisé, le parti démocratique y est trop avancé pour qu'on ne soit pas

obligé de frapper à cette porte malgré la presque certitude d'un refus.

M. de Ségur a mandé, par un courrier qui est arrivé avant-hier, qu'il désirait extrêmement quitter Berlin, parce qu'il y était très maltraité, et que, croyant l'alliance de la Prusse et de l'Empereur indissoluble, il pensait que toutes les affaires se traiteraient à Vienne et que la cour de Berlin suivrait ses décisions. Il a répété ce qui se dit beaucoup depuis quelque temps, c'est que les émigrés ne seront pour rien dans le manifeste des puissances, qu'elles ne parleront pas des affaires intérieures de la France, mais des princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. Il est arrivé aussi des nouvelles de Coblentz qui disent que l'Empereur est beaucoup mieux disposé pour les émigrés; que le parti du baron de Breteuil et celui de M. le comte d'Artois se sont réconciliés; que le baron de Breteuil dirigeait le cabinet de Vienne et celui des Tuileries ; que maintenant ils sont tous réunis. On dit que la base de ce traité est de consentir à établir en France la constitution anglaise, tandis que, jusqu'à présent, Coblentz voulait les trois ordres; si cette résolution est vraie, elle pourrait donner beaucoup de partisans aux princes; s'ils l'avaient prise lors de la captivité du roi, la France serait maintement en paix; il est peut-être trop tard aujourd'hui. Les aristocrates et les constitutionnels ont un ennemi commun qui sont les républicains. Il faudrait qu'ils pussent se réunir pour les combattre; mais les aristocrates, en repoussant les constitutionnels, suffiraient dans un moment de crise à les jeter dans le parti républicain; et la cour incertaine, restée à Paris sans force, ne peut que favoriser secrètement le parti de Coblentz sans aller les rejoindre. Il est impossible de ne pas trembler sur les dangers d'une telle position, mais si la France a la guerre avec l'Empereur, comment la Reine se sauvera-t-elle de la foule de soupçons que les fanatiques auront contre elle? Tout ce qu'il y a de gens raisonnables voudrait que le Roi fût ou à la tête des aristocrates, ou décidément brouillé avec eux.

N° 245. — 2 février.

La cause du sieur de la Motte est poussée avec vigueur au tribunal de la cassation. On dit qu'elle sera jugée la semaine prochaine, l'arrêt cassé, et la cause renvoyée devant un autre tribunal ordinaire. Il paraît que c'est une menée des Jacobins pour forcer le Roi par des dégoûts perpétuels à tenter une évasion ou à abdiquer. L'unique cause pour laquelle on ne détrôna pas Louis XVI l'automne dernier était la crainte d'une guerre avec l'Empereur. Maintenant que cette guerre aura probablement lieu quand même, le parti républicain se démène pour trouver un prétexte de ruiner l'autorité royale dont il se méfie. Le parti ministériel la soutient, au contraire.

La catastrophe du comte de Ségur a fait beaucoup de sensation ici (il s'est suicidé à Berlin avec trois coups de poignard dans la poitrine). Le parti de la Constitution aurait fait une grande perte, si la faiblesse qu'a montrée M. de Ségur n'empêchait qu'il ne fût regretté.

Le ministère des affaires étrangères avait toujours fait l'objet des vœux de cet homme également rempli d'esprit, d'ambition et de la plus grande vanité. Il paraît que sa tête a été trop faible pour supporter les regrets d'avoir mal calculé ses affaires en refusant le ministère tant désiré lorsqu'on le lui offrit.

Les dégoûts qu'il a essuyés à Berlin, le mauvais succès de ses négociations, peut-être la conviction d'un renversement prochain du système actuel de la France, qui aurait en même temps enterré sous ses ruines tous les plans d'agrandissement qu'il s'était flatté voir réalisés, aura porté le comte de Ségur à cet acte de délire par lequel il a terminé si mal sa carrière politique.

Ici s'arrête la correspondance officielle du baron de Staël comme ambassadeur du roi Gustave III. Irrité de ses tendances trop démocratiques, et surtout de ses conseils hostiles à la

coalition dont il aspirait à devenir le chef, Gustave lui envoya ses lettres de rappel.

Le baron de Staël quitta Paris le 5 février 1792 [1] *et arriva à Stockholm un peu avant le 13 mars, jour de l'assassinat du roi.*

Pendant la période qui suivit, les rapports diplomatiques entre la Suède et la France ne furent plus qu'intermittents. Mais chaque fois que le gouvernement suédois entreprend des négociations avec la République française, c'est toujours M. de Staël qui en est chargé. L'histoire de ces négociations est peu connue ; nous la raconterons brièvement [2] *; elle nous conduira en quelque sorte d'étape en étape, jusqu'à l'année 1799, époque à laquelle le baron Brinkmann, successeur, comme chargé d'affaires, du baron de Staël, rentre dans les habitudes traditionnelles de l'ambassade suédoise, et correspond régulièrement avec la chancellerie de Stockholm.*

Gustave III mort, l'attitude politique de la Suède vis-à-vis de la France changea soudainement. Investi de la régence pendant la minorité de Gustave IV, le duc Charles de Sudermanie n'hésita pas à répudier les plans aventureux du précédent règne. Non seulement il résista aux sollicitations des princes émigrés et des anciens familiers du feu roi, mais encore, lorsque l'impératrice de Russie lui adressa l'invitation de joindre 8,000 Suédois aux 15,000 Russes qu'elle se proposait d'envoyer sur le Rhin, pour marcher contre la France, il la déclina. Sans vouloir se

1. M. Bergstedt, secrétaire de l'ambassade, ne suivit pas immédiatement son chef; il resta encore à Paris jusqu'au mois de juin. Le 20 mai, il adressa cette note à son gouvernement : « M. de Saint-Priest a écrit à son frère que les grands projets de Gustave étaient mis en terre avec lui, mais que le roi de Hongrie venait de proposer à Monseigneur le duc de Sudermanie une coalition partielle qu'on croyait réussir à faire agréer par son Altesse Royale, surtout si, comme on l'espérait, on pouvait essentiellement appuyer cette proposition. »

2. Je suivrai surtout dans ce récit le grand ouvrage tiré de la collection du colonel Schinkel, aide de camp du roi Charles XIV Jean (Bernadotte), et publié en suédois par C. W. Bergman sous ce titre : *Minnen ur Sveriges nyare historia*. Nous le compléterons par des pièces officielles et d'autres documents puisés aux sources les plus autorisées (V. l'*Introduction*).

brouiller avec la Russie, qu'il suspectait d'ailleurs, à cause de ses desseins sur la Pologne, il tenait à ménager la République française[1]. C'était là pour lui une question d'intérêt.

A ce point de vue, le baron de Staël, que le Duc-régent avait accueilli, dès son arrivée à Stockholm, avec une extrême faveur, lui parut digne de confiance. Il lui donna ordre de se rendre à Paris. C'était vers la fin de 1792.

M. de Staël avait pour instructions d'obtenir de la République française les subsides nécessaires à la Suède pour braver les attaques de la Russie et maintenir sa neutralité dans la grande guerre continentale fomentée contre la France. Sa mission était rigoureusement secrète : le Duc-régent déchiffrait lui-même les dépêches qu'il lui adressait par des voies détournées, évitant de les communiquer à son cabinet; Reuterholm seul en prenait connaissance.

M. de Staël passa d'abord par Copenhague où il s'aboucha avec le comte de Bernstorff, l'éminent chef de la chancellerie danoise, esprit très libéral et adversaire déclaré de la Russie. L'idée du Duc-régent était de contracter une alliance avec le Danemark. Le comte de Bernstorff s'y montra on ne peut mieux disposé. « Nous sommes appelés par la nature, dit-il à l'envoyé suédois, à nous unir contre une troisième puissance dont la politique a toujours été de nous séparer, en éveillant la défiance entre nous, car elle sait trop bien à quel point notre union serait funeste à ses ambitieux projets. Cette Russie est insupportable. Lorsqu'elle le juge nécessaire, elle vous flatte ; mais lorsque l'on se croit en état de se passer d'elle, elle se plaint de ce qu'on se dérobe à sa domination; en sorte que, s'il fallait choisir, il vaudrait mieux l'avoir pour ennemie que pour amie. » De Copenhague M. de Staël gagna Bruxelles, et y resta près d'un

1. Quant à l'opinion personnelle du Duc-régent sur la monarchie française et les Bourbons, nous la trouvons dans une lettre qu'il écrivit le 25 mai 1792 au baron Reuterholm, son favori et son confident, alors en voyage : « Quand vous passerez par le Danemark, lui dit-il, et que vous verrez le prince de Hesse, faites-lui comprendre mes desseins pacifiques et mon désir que de son côté il travaille dans le même but à Copenhague. Demandez-lui s'il ne trouve pas que c'est une gigantesque idée que d'exposer ses biens et son pays comme un autre don Quichotte, pour un pauvre homme qui ne veut ou ne peut être secouru. Je vous recommande cette manière de voir, attendu que l'on prétend me forcer par voie ministérielle à entraîner le Danemark dans cette insigne folie. »

mois, retenu par les nouvelles de Paris. Les instructions qu'il recevait, alors, lui prescrivaient la plus grande réserve. Ces instructions s'accentuèrent avec une nouvelle force après l'exécution de Louis XVI. « Les horreurs qui viennent de s'accomplir à Paris, écrit le Duc-régent à M. de Staël, le 12 février 1793, ont tellement révolté tous les hommes, elles sont d'un caractère si sauvage, si effroyable, que nul ne saurait songer à s'allier avec la France, sans s'exposer à la juste colère de toute l'Europe. Je crois donc utile à notre commun intérêt d'ajourner les négociations, sans toutefois les rompre complètement, eu égard surtout à notre position actuelle vis-à-vis de la Russie, qui ne cherche qu'un prétexte pour nous attaquer. »

Emporté par ses sympathies révolutionnaires, M. de Staël se résolut néanmoins à passer outre. A la fin de février 1793, il partit pour Paris. Comme il dépassait Mordeck, il rencontra l'armée de Dumouriez et fit une visite au général avec lequel il eut un long entretien. Dumouriez s'exprima avec une grande vivacité sur les intérêts mutuels de la Suède et de la France ; il fit ressortir l'importance qu'il y avait à ce que l'alliance plus étroite que l'on projetait d'établir entre les deux pays demeurât secrète. « Il est plus utile à la France, ajouta-t-il, que vous conserviez votre position actuelle, que si vous vous déclariez immédiatement pour nous. Vous dites que vous avez besoin de subsides pour jouer votre rôle. Eh bien ! je vous découvrirai mon plan d'attaque contre la Hollande et, s'il réussit, il sera facile de trouver la somme qu'il vous faut pour que vous n'ayez rien à craindre de la Russie. J'ai 60,000 hommes et un corps de réserve d'égale force. Vous avez vu quel esprit anime mes soldats ; néanmoins je ne compte employer que 24,000 hommes pour cette expédition. Aujourd'hui même je commence à bombarder Maestricht et Breda, et si ces deux forteresses tombent en notre pouvoir, ce dont je ne doute pas, le pays me sera ouvert. Le pays conquis, ce que je regarde comme immanquable, nous aurons de grandes ressources à notre disposition, et alors tout deviendra facile. Cependant, afin de faciliter vos démarches, je vous donnerai une lettre pour notre ministre des affaires étrangères, et je suis tout à fait persuadé que personne au monde ne connaîtra le but politique de votre voyage en France. Je viens d'apprendre, précisément, que les puissances belligérantes ont

proclamé Monsieur régent de France. Si votre gouvernement se voyait sommé de prendre le même parti, vous ne pourriez guère espérer de conclure une alliance profitable avec la République. »

Arrivé à Paris, le baron de Staël rencontra partout les meilleures dispositions; bientôt il se sentit en mesure d'obtenir beaucoup plus que le Duc-régent ne lui avait ordonné de demander. Dans son hôtel affluaient les personnages les plus considérables de la République, attirés par sa femme dont ils admiraient à la fois le génie supérieur et l'exaltation politique.

Vers la fin de mars 1793, s'ouvrirent les négociations. Au nom du gouvernement français, Lebrun, ministre des affaires étrangères, fit à l'envoyé de Suède les propositions les plus avantageuses; mais, au moment où l'on commençait à les discuter, survinrent, presque coup sur coup, la nouvelle du soulèvement de la Vendée (11 mars) et celle de la défaite de Dumouriez à Nerwinden (18 mars). Ce double événement interrompit les négociations.

En même temps, la Révolution prenait un caractère de plus en plus tragique; les violences de la Terreur portaient l'épouvante dans toute l'Europe, et déterminaient contre la République française une coalition formidable. Le baron de Staël reçut de son gouvernement l'ordre plusieurs fois réitéré de s'abstenir. Toutefois la Suède résista à la pression de la Russie et de l'Angleterre; elle arbora le drapeau de la neutralité et le maintint haut et ferme. Ce parti l'obligeait à une extrême prudence; il lui fallait dérouter la vigilance des puissances coalisées et leur ôter tout prétexte de rompre avec elle. C'est pourquoi aux questions embarrassantes qu'elles lui adressaient sur le séjour prolongé de M. de Staël à Paris, le gouvernement du Duc-régent répondait que M. de Staël n'y était chargé d'aucune mission; qu'il ne s'était rendu à Paris que pour voir sa femme, et qu'il n'avait jamais été accrédité qu'auprès de Louis XVI. Il est vrai que concurremment on enjoignait à M. de Staël de quitter Paris et de se transporter en Suisse pour y attendre un moment plus favorable. Il lui fut même défendu d'envoyer des courriers au Duc-régent, de peur d'éveiller les soupçons.

M. de Staël se croyant en état de mieux apprécier, sur place, les hommes et les choses, ne tint aucun compte de ces ordres, et renoua les négociations. Bientôt (16 mai 1793) il conclut

avec le ministre Lebrun un traité d'alliance entre la Suède et la France qu'il s'empressa d'expédier par un courrier extraordinaire à Stockholm. Ce traité était tout à l'avantage de la Suède. Entre autres dispositions, il lui assurait un subside immédiat de 10 millions, sous la condition qu'elle reconnaîtrait la République et reprendrait avec elle ses rapports politiques, dans les deux mois qui suivraient le paiement de la somme. De plus, si par suite de ce traité la guerre était déclarée à la Suède, la France s'engageait à lui verser annuellement une somme de 18 millions, somme six fois plus forte que celle que le Duc-régent espérait. De son côté, pour faire face à la guerre, la Suède fournirait une armée d'au moins 60,000 hommes, 15 vaisseaux de ligne et 12 frégates. Un traité de commerce entre les deux pays était réservé, et par une dernière clause chaque partie se ménageait le droit de tenir l'alliance ouverte en faveur des autres puissances qui seraient disposées à y entrer. Cette clause visait particulièrement le Danemark et la Turquie.

Le traité dont il s'agit était l'œuvre du parti de Danton. Malgré les grands avantages qu'il lui offrait, le Duc-régent n'osa le ratifier; il craignait de provoquer une prise d'armes de toute l'Europe contre la Suède. Cependant, il lui en coûtait de le repousser formellement. On délibéra, on se consulta. Finalement on crut avoir trouvé un moyen de rendre le traité conclu avec une République aussi violente, aussi sanguinaire que l'était à cette époque la République française, moins odieux aux puissances. M. de Staël reçut une note dans laquelle il était demandé de la part du Duc-régent que Marie-Antoinette et sa famille incarcérées au Temple fussent mises en liberté. Cette note n'eut aucun succès. Dès lors le Duc-régent n'hésita plus: il ordonna à M. de Staël d'ajourner les négociations, jusqu'à ce que la République fût plus solidement constituée, et, en attendant, de se rapprocher du Danemark.

M. de Staël quitta la France avec sa femme à la fin de 1793, et se rendit d'abord à Coppet, ne laissant à Paris que son secrétaire M. Signeul. Celui-ci, agent subalterne et non reconnu officiellement par le gouvernement suédois, est représenté comme un farouche Jacobin, ce qui explique ses relations avec Robespierre au plus fort de la Terreur. Robespierre, en effet, ne perdait pas de vue la Suède; il lui offrit des sommes considéra-

bles, si elle voulait reconnaître la République française, et, ses offres éludées, il alla, paraît-il, jusqu'à la menace. Le baron Reuterholm, dont l'influence sur le Duc-régent et son gouvernement était prépondérante, écrit le 14 août 1794 au chancelier Sparre. « De Signeul, on n'apprend rien [1] ; mais dans une lettre reçue aujourd'hui, Peyron m'annonce qu'il y a toute raison de croire que les Jacobins prétendent nous contraindre par la force à reconnaître leur infâme république ; il n'y réussiront jamais. Leur ingratitude, leur conduite indigne envers nous est maintenant visible ; et notre ami Staël ne saurait guères ce qu'il pourrait y répondre. »

Au mois de février 1794, M. de Staël prit la route de Stockholm. Il y fit un court séjour. Muni des instructions du Duc-régent, il partit le 1er mars pour Copenhague. Sa mission avait pour but de conclure avec le Danemark une convention touchant la défense commune de la navigation et du commerce des deux pays. M. de Staël réussit ; le 27 mars la convention fut signée. C'eût été là un des actes les plus utiles de la politique du Duc-régent, si le gouvernement danois avait mis autant de fidélité et de zèle à exécuter la convention que son co-contractant. Il en ressort, par exemple, que la Suède n'avait pas cessé de compter sur un subside de la France. Seulement, d'après une lettre adressée le 14 mars par le Duc-régent à son envoyé, ce subside ne devait plus avoir pour effet d'exiger de la Suède la reconnaissance de la République, mais uniquement de l'aider à soutenir sa neutralité et son indépendance contre les autres puissances.

M. de Staël revint de Copenhague à Stockholm dans les premiers jours de juillet ; quatre mois après il retournait à Coppet.

Au commencement de mars 1795, nous le retrouvons à Paris. De graves évènements s'étaient accomplis depuis qu'il l'avait quitté. Le 9 thermidor, en abattant la tyrannie de Robes-

1. Bien que Signeul n'eût aucun caractère officiel, il n'en était pas moins chargé de poursuivre auprès du gouvernement français la question des subsides. Mais sur ce point l'entente était impossible. En effet, sans refuser l'argent, puisque Robespierre lui-même l'avait offert, le gouvernement français y mettait pour condition que la Suède reconnût la République. Or, par crainte des puissances, la Suède n'osait pas ; elle prétendait que les subsides ne lui fussent versés à d'autre fin que de payer sa neutralité. Longtemps, même avec M. de Staël, le Duc-régent maintint cette exigence.

pierre, avait rassuré l'Europe; la République n'apparaissait plus comme un spectre d'épouvante; on la voyait prendre de jour en jour le caractère d'un gouvernement régulier. D'ailleurs l'indomptable bravoure de ses soldats, ses victoires, ses conquêtes, l'esprit démocratique que propageaient ses armées jusque dans le camp des monarques, donnaient à réfléchir. Aussi, parmi les puissances coalisées, l'Autriche, la Prusse et l'Espagne songeaient-elles déjà à faire leur paix, et entamaient, chacune pour son compte, avec la Convention, des négociations plus ou moins secrètes.

Le Duc-régent de Suède surveillait ce mouvement; il en comprit la portée; il comprit surtout qu'il était pour lui d'un intérêt capital de ne pas se laisser devancer. C'est pourquoi il ordonna à M. de Staël de se rendre sans retard à Paris, avec mission de reconnaître la République et de conclure avec elle un traité qui assurât à la Suède les moyens de résister à une attaque de la Russie.

Dès son arrivée, M. de Staël engagea des pourparlers avec Cambacérès, Tallien et les autres membres du Comité de Salut public, qui l'accueillirent avec empressement. Mais les vues du Comité et celles de l'ambassadeur suédois étaient fort divergentes. En effet, outre le traité d'alliance défensive et de subsides qu'il s'agissait de conclure, M. de Staël avait charge d'obtenir de la France le remboursement des frais occasionnés à la Suède par ses armements maritimes. Le Comité, réservant tout l'argent disponible pour des projets plus grands, éluda ce dernier point, qui du reste, dans les négociations antérieures, avait toujours été une pierre d'achoppement. Il voulait d'une part que la Suède entrât dans le système de défense qu'il se préparait à organiser contre l'Angleterre menaçante, et de l'autre qu'elle contribuât au relèvement de la Pologne.

M. de Staël ne se crut pas autorisé à accepter ces conditions et demanda de nouvelles instructions à son gouvernement. Ainsi les négociations furent suspendues.

Ce temps d'arrêt menaça de tout compromettre. De savantes intrigues s'ourdissaient au sein du Comité, intrigues d'autant plus dangereuses que l'habile Sieyès en était à la foi le promoteur et l'agent. Sieyès, en effet, appartenait à un parti russe formé clandestinement à Paris dans le but de soutenir les

intérêts de l'Impératrice. Contrecarrer l'ambassadeur de Suède était, par conséquent, un des points principaux de son programme, car Sieyès ne visait à rien moins que de brouiller la Suède avec la France, de la courber sous la domination de la Russie et d'amener la France à s'allier avec cette puissance.

M. de Staël tenu au courant de ces intrigues était on ne peut plus perplexe ; ses nouvelles instructions n'arrivaient pas ; il se résolut alors à frapper un grand coup, c'est-à-dire, puisqu'il y était autorisé, à reconnaître officiellement la République française au nom de son gouvernement.

La reconnaissance, en 1795, de la République française, par une des plus vieilles et des plus glorieuses monarchies de l'Europe, était un événement considérable. Elle eut lieu en pleine Convention nationale, le 4 floréal (23 avril), au milieu d'un imposant appareil. Nous croyons devoir reproduire ici, d'après le *Moniteur officiel*[1] de l'époque, le compte rendu de cet événement. Il occupa deux séances dont la première, l'histoire a de ces ironies, était présidée par l'adversaire même du baron de Staël, par Sieyès.

CONVENTION NATIONALE

SÉANCE DU 2 FLORÉAL

Présidence de Sieyès

Sieyès, au nom du Comité du salut public : Votre Comité de salut public m'a chargé de vous annoncer que la Régence de Suède vient d'envoyer une ambassade extraordinaire pour résider auprès de la République française : voici sa lettre de créance :

« Nous Gustave-Adolphe, par la grâce de Dieu roi des Suédois, des Goths et des Vandales, etc. héritier de Danemarck et de la Norwége, duc de Schleswig, Holstein, Hermarie et Dithmarsen, comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst.

1. *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* de l'an III de la République française une et indivisible, nos 215 et 217.

« Aux très honorables et très illustres, nos amis et alliés, par nous sincèrement chéris, les citoyens représentants de la République française, notre salut et l'assurance de nos vœux pour votre bonheur.

« Désirant vous donner un témoignage de notre amitié et de nos sentiments propres envers vous, et resserrer le plus étroitement possible les liens de l'amitié qui, depuis nombre d'années, ont uni la Suède à la France, nous avons en conséquence, et pour avoir auprès de vous un interprète parfaitement capable de vous exprimer nos sentiments, conféré la charge de notre ambassadeur extraordinaire au chambellan de la reine de Suède, et chevalier de notre ordre de l'épée, à notre fidelle sujet par nous sincèrement chéri, le baron Eric-Magnus Staël de Holstein, connu par ses talents et par son intégrité dans la conduite des affaires, et qui, depuis long temps, a résidé dans votre capitale.

« Nous espérons avec confiance que vous accueillerez avec plaisir les efforts qu'il fera pour cimenter l'alliance de notre amitié mutuelle.

« Comme nous ne doutons nullement que cela ne vous soit agréable, nous vous prions avec amitié et cordialité d'accorder un accès facile à notre susdit ambassadeur extraordinaire et d'ajouter une foi entière à tout ce qu'avec son active loyauté il vous mandera en notre nom et en vertu de nos ordres; et particulièrement toutes les fois qu'il vous assurera de ses sentiments sincères envers vous, et de notre zèle infatigable à concourir à nos avantages communs.

« Finalement nous faisons des vœux pour l'augmentation continuelle de votre prospérité, et vous recommandons de tout notre cœur à la protection divine.

« Donné dans notre château royal de Stockholm, le 20 février 1795, pendant la minorité du roi, mon très clément seigneur.

« *Signé :* CHARLES, *et plus bas :* ROSENHANE »

La Convention nationale décrète que l'ambassadeur de Suède sera admis à la séance de quatridi prochain, à 2 heures, et que la lettre de créance sera insérée au *Bulletin*.

CONVENTION NATIONALE

SÉANCE DU 4 FLORÉAL

Boissy d'Anglas occupe le fauteuil

Merlin de Douai, au nom du Comité de Salut public.

« Avant le 9 thermidor, on vous disait à cette tribune que vous ne deviez diplomatiser qu'à coups de canon. Depuis que, rendus à vous-mêmes, il vous est permis de manifester vos propres pensées, vous avez plus d'une fois proclamé solennellement votre respect pour toutes les institutions de la diplomatie qui tiennent aux droits des gens.

« Votre Comité de Salut public ne s'écartera donc pas de l'esprit qui vous anime et vous dirige, en vous proposant aujourd'hui de fixer le mode de réception des ambassadeurs étrangers dans le sein de la représentation nationale.

« Jusqu'à présent, les puissances amies de la République n'avaient député près de vous que des chargés d'affaires, des résidens, des envoyés et des ministres plénipotentiaires, et, à leur égard, il n'a pas été question d'étiquette, la fraternité seule en a fait les frais et en a improvisé le protocole. Mais il existe entre eux et les ambassadeurs proprement dits une différence qui exige de votre part quelque distinction.

« Les ministres plénipotentiaires, et à plus forte raison les envoyés, les résidens et les chargés d'affaires, ne sont regardés que comme les *mandataires* et les *porteurs de pouvoirs* des puissances au nom desquelles ils se présentent.

« Les ambassadeurs ont un caractère plus relevé ; ils sont les véritables représentants du gouvernement qui les envoie ; et comme le gouvernement qui les envoie représente toujours la nation qu'il gouverne, ce n'est, en dernière analyse, que comme représentant de la nation qu'un ambassadeur peut se présenter : de là l'usage établi chez tous les gouvernements de donner aux ambassadeurs, dans la cérémonie de leur réception, un fauteuil qui est placé en face du représentant du souverain, et dans lequel ils sont assis, même en portant la parole.

« Les gouvernements ont toujours considéré comme une

marque particulière d'attention et de respect l'envoi d'un ambassadeur. Les Républiques surtout y ont toujours attaché un prix particulier, et voilà pourquoi la France a presque toujours entretenu des ambassadeurs en Suisse, en Hollande et à Venise.

« Au premier coup d'œil, ces distinctions paraissent minutieuses, mais, quand on pense qu'elles expriment le degré de confiance, d'attachement et de respect que les nations se témoignent mutuellement, il paraît indispensable de les maintenir au moins jusqu'à ce que, par un accord général avec les autres gouvernements, il ait été établi d'autres règles.

« Votre Comité de salut public m'a chargé de vous proposer le projet de décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu son Comité de salut public, décrète :

« Art. Ier. A la réception des envoyés des puissances étrangères dans le sein de la représentation nationale, ceux qui seront revêtus du caractère d'ambassadeur seront assis dans un fauteuil vis-à-vis du Président ; ils parleront assis.

« II. Il sera placé pour leur cortège des banquettes à droite et à gauche.

« III. La disposition de l'article précédent est commune à tous les envoyés des puissances étrangères revêtus du caractère de ministre plénipotentiaire.

« IV. Le président dans sa réponse à l'ambassadeur ou autre envoyé lui donnera les mêmes titres qui lui seront attribués par la lettre de créance. »

Ce projet de décret est adopté.

L'ambassadeur de Suède est introduit dans le sein de la Convention nationale[1] ; il se place dans un fauteuil vis-à-vis du président.

Il prononce le discours suivant :

« Citoyens, représentants du peuple français,

« L'alliance des rois de Suède avec la France, consacrée depuis long temps dans les traités, dans les annales de l'histoire, et plus encore par cette analogie de caractère si remarquable entre les deux peuples, n'a point souffert du choc poli-

1. Le baron de Staël se présenta à la séance en grand uniforme, accompagné d'une suite de vingt personnes et de quelques membres du Comité de salut public.

tique dont l'Europe est ébranlée. Le système suivi par le gouvernement suédois, le traité de neutralité armée conclu entre les rois de Suède et de Danemarck, sont pour la République française une preuve des sentiments dont Sa Majesté le roi de Suède vous assure aujourd'hui par mon organe. Je viens en son nom au sein de la représentation nationale de France rendre un hommage éclatant aux droits naturels imprescriptibles des Nations. Ne doutez point que les Suédois, qu'on a souvent appelés les Français du Nord, ne continuent de former un peuple de frères avec les Français du Midi. Il est doux pour moi, citoyens représentants, d'avoir à entretenir, à fortifier cette union par la franchise et la loyauté dont nous nous donnerons respectivement des exemples. Puisse la Paix, source de la véritable prospérité des empires, couronner bientôt les glorieux succès de la France ! Puissent tous les gouvernements, quels qu'ils soient, se respecter mutuellement ni rivaliser qu'en justice, en sagesse, en générosité ! Puissent enfin les Français, ce Peuple brillant, intrépide, au-dessus désormais des passions réprouvées par la morale et la philosophie politique, offrir au genre humain le spectacle nouveau de la puissance réunie à la vertu ! »

Ce discours est vivement applaudi.

Le président Boissy-d'Anglas répond au baron de Staël.

« Baron Eric-Magnus Staël de Holstein, ambassadeur extraordinaire de Suède, les applaudissements universels qui ont devancé ma réponse vous ont dit assez quels sont les sentiments qui remplissent cette enceinte. Vous voyez avec quelle satisfaction nous accueillons dans votre personne la nation amie, au nom de laquelle vous venez nous rappeler notre antique alliance. Partagez avec nous, dans la franchise de ce premier élan de nos cœurs, les jouissances de la plus complète fraternité.

« L'hommage éclatant que vous venez de rendre, devant les représentants d'un Peuple libre, aux droits naturels et imprescriptibles des Nations, honore le gouvernement qui vous envoie; il est digne de faire époque dans l'histoire de la liberté.

« Nous devons à la Suède ce témoignage solennel qu'elle n'a pas attendu nos succès pour manifester ses bonnes dispositions envers la République française. Oui, longtemps avant que la

victoire fidelle à la cause de la liberté eût commencé à briser les nœuds de la coalition qui nous attaquait, à l'époque même où les plus grands dangers semblaient encore nous menacer de toutes parts, la nation Suédoise, nous le savons, donnait des éloges à notre courage, et appelait par ses vœux secrets les triomphes que nous avons obtenus depuis. C'était tout ce qu'elle pouvait faire sous un Roi qui avait voulu se montrer personnellement notre ennemi, sans être arrêté par la crainte de s'éloigner en même temps des plus vrais intérêts de son pays.

« A peine un chef plus digne d'elle eut-il pris les rênes du gouvernement, que nous le vîmes se hâter de rompre le lien par lequel Gustave III s'était efforcé de l'attacher à la ligue de nos ennemis. Depuis, elle a toujours repoussé avec la même loyauté et leurs instances corruptrices et leurs insolentes menaces ; et, comme son attachement pour la Nation Française ne le démentira point, la Convention nationale croit pouvoir répondre au prince que vous représentez qu'elle mettra tous ses soins à fortifier de nouveau nos anciennes liaisons, et à établir sur la base d'une utilité réciproque tous les avantages qui doivent en résulter pour la prospérité commune des deux Nations.

« Quant à vous personnellement, baron Staël de Holstein, c'est avec plaisir que la Convention nationale vous voit chargé de traiter avec nous de nos intérêts mutuels, dans la persuasion qu'elle est que, personne ne devant mieux connaître que vous la vérité et la franchise de nos sentiments, il n'est conséquemment personne de qui nous soyons fondés à en espérer un plus parfait retour.

« Venez recevoir l'accolade républicaine : qu'elle soit le gage de l'attachement fraternel qui doit unir la République française et le royaume de Suède. » (On applaudit à diverses reprises.)

L'ambassadeur de Suède monte au fauteuil du Président, qui lui donne l'accolade au milieu des acclamations unanimes et réitérées.

A la fin de cette séance, pour consacrer la mémoire de l'acte qui venait de s'y passer et montrer le haut prix qu'elle y attachait, la Convention nationale rendit le décret suivant :

« Art. Ier. Le baron Eric-Magnus Staël de Holstein est reconnu

et proclamé ambassadeur extraordinaire du roi de Suède près la République française.

« Art. II. Le discours du baron Eric-Magnus Staël de Holstein, la réponse du président de la Convention nationale et l'extrait du procès-verbal de la séance de ce jour, seront traduits dans toutes les langues, imprimés, insérés au Bulletin de Correspondance et envoyés aux départements, aux armées, et aux agents de la République près les gouvernements étrangers. »

Par ce coup d'éclat de l'ambassadeur de Suède, les intrigues du parti russe furent mises à néant; la Suède reprit auprès de la Convention une faveur marquée; en sorte que le baron de Staël pût rapidement mener à fin ses laborieuses négociations. Il conclut un traité à peu près sur les mêmes bases que celui de 1793. Quarante tonnes d'or devaient être versées immédiatement à la Suède avec promesse d'une somme égale un mois après la ratification du Duc-régent. En outre, par des articles secrets, la Suède s'engageait à armer dix vaisseaux de ligne avec frégates et à déclarer à l'Angleterre qu'elle entendait faire respecter sa neutralité. En même temps, elle signifierait à l'Angleterre d'avoir à lui restituer les navires suédois retenus dans ses ports, sinon elle mettrait l'embargo sur les navires anglais mouillés dans le Sund, et ne les rendrait que lorsque l'Angleterre lui aurait donné satisfaction.

En recevant notification de ce traité, le gouvernement suédois fut stupéfait; le Duc-régent refusa de le ratifier. On accusa M. de Staël d'avoir méconnu ses instructions. Le traité ne mentionnait même pas ce remboursement des frais maritimes que la Suède avait tant à cœur. Puis les articles secrets, qui n'impliquaient au fond qu'une menace conditionnelle de représailles, parurent gros d'orage. Le gouvernement français exposait ainsi la Suède à une guerre imminente avec l'Angleterre et la Russie, et sans lui assurer des moyens suffisants pour la soutenir.

D'autres incidents se produisirent, entre autres une méprise diplomatique qui retarda la remise aux mains du Duc-régent des quarante tonnes d'or apportées déjà à Stockholm par Signeul. De là des rapports très tendus entre M. de Staël et son gouver-

nement. Le Duc-régent lui écrivit le 23 juillet une lettre sévère; en toute occasion, il s'exprimait sur son compte en termes plus que dédaigneux; Reuterholm, de son côté, ne le ménageait pas. Contraste singulier avec les témoignages d'estime et d'amitié qu'ils lui avaient prodigués jusqu'alors! Si l'on voulait en rechercher la cause, on la trouverait peut-être ailleurs que dans le traité lui-même. Suivant l'affirmation très précise de deux personnages[1] qui prétendaient en avoir eu les preuves en mains, il paraîtrait que, tout en plaidant la cause de leur pays, le Duc-régent ni Reuterholm n'oubliaient leur intérêt propre. Les instructions de M. de Staël lui prescrivaient de réclamer au gouvernement français, outre le subside officiel, deux subsides officieux, l'un pour le Duc, l'autre pour son favori. Il s'agissait d'une somme considérable, et la requête était motivée sur la façon digne dont les hauts solliciteurs avaient fondé et affermi les rapports d'amitié entre la Suède et la France. Le baron de Staël, bien qu'il en eût donné sa parole, transformant ainsi sa mission en une sorte de marché, le baron de Staël n'ayant pu obtenir les subsides officieux, il en résulta chez les parties déçues une irritation dont on comprend qu'il dût subir personnellement les conséquences.

Quoi qu'il en soit, M. de Staël s'efforça d'expliquer ou plutôt de pallier ce qu'il y avait d'excessif dans le traité. Il reprit ses négociations avec le Comité de salut public; des modifications furent proposées et acceptées; enfin le Duc-régent entra en possession des quarante tonnes d'or primitivement envoyées; on les considéra comme le prix de la reconnaissance de la République. Quant au nouveau traité qui suivit, il fut dégagé de toute condition capable de mettre la neutralité de la Suède en péril.

Malheureusement la Suède ne tarda pas à compromettre elle-même les avantages que lui assurait ce traité. A peine la Convention avait-elle fait place au Directoire qu'elle sembla vouloir le rompre dans ses points les plus essentiels. En effet on la vit, se rapprochant de la Russie, briguer pour le jeune roi

1. Le baron Brinkman, qui fut chargé d'affaires à Paris, le même dont nous publions les dépêches, et M. d'Engeström, qui jouait un rôle important à la cour de Suède, remplit de hautes missions diplomatiques à Vienne, à Varsovie, à Londres, à Berlin, et occupa le ministère des affaires étrangères de 1809 à 1824.

Gustave-Adolphe, qui touchait à sa majorité, la main de la princesse Alexandra, petite-fille de Catherine II. Le Directoire en prit ombrage, et avec d'autant plus de raison qu'il ne pouvait ignorer que l'Impératrice mettait pour condition au mariage une rupture de la Suède avec la France, et que l'intrigue, prélude indispensable d'une pareille félonie, était conduite par une noble émigrée française, femme de cour ambitieuse et ardente, la comtesse de Saint-Priest.

Le Directoire rappela son envoyé à Stockholm, le citoyen Le Hoc; le Duc-régent, de son côté, rappela le baron de Staël, ce qui fut presque considéré à Paris comme une déclaration de guerre. Le baron de Staël n'accepta point ce rappel; il usa de son influence sur le Directoire, afin de l'empêcher de reconnaître M. Rehausen, désigné pour le remplacer en qualité de Chargé d'affaires. Ainsi, il garda son poste; mais son triomphe dura peu. Bientôt il reçut une lettre foudroyante dans laquelle on lui enjoignait de quitter Paris dans les trente-six heures; on l'y informait de plus que, si M. Rehausen n'était point accepté par le Directoire, le Duc-régent userait de représailles vis-à-vis du nouvel agent français, M. Perrochel, et que dès lors la reconnaissance de la République par la Suède devrait être regardée comme nulle et non avenue. Surpris d'une telle manifestation, le Directoire prit une attitude plus conciliante; il alla même jusqu'à nommer Pichegru, l'illustre conquérant de la Hollande, ambassadeur à Stockholm; mais déjà il était trop tard; la politique de la Suède avait fait volte-face : sur la sommation réitérée du Duc-régent, M. de Staël dut quitter Paris dans l'été de 1796; il se rendit avec sa famille à Coppet.

Pendant les deux années qui suivirent, M. de Staël resta sans emploi et vécut en simple particulier, tantôt à Coppet, tantôt à Paris. En 1798, devant l'attitude hostile des puissances coalisées, la Suède ayant voulu se rapprocher de la France, il fut nommé ministre plénipotentiaire près le Directoire, et chargé de renouer les liens d'amitié qui avaient uni si longtemps les deux pays. Il n'y réussit qu'imparfaitement. Enfin, au mois de mai 1799, M. de Staël prend un congé; puis il quitte définitivement la carrière diplomatique; le baron Brinkman le remplace avec le titre de Chargé d'affaires.

Parmi les dépêches adressées par M. de Staël à son gouver-

nement, avant sa retraite, la suivante, datée du 11 mars, nous paraît intéressante à citer :

« Autant qu'il est possible de juger si longtemps d'avance, toutes les chances pour le Directoire se trouvent du côté de Sieyès. Le Directoire ne le veut pas et voudrait faire tomber le choix sur le citoyen Roberjot, mais il ne repousse Sieyès que timidement, tandis que divers partis s'accordent à l'y porter. Il aura pour lui l'opposition dans les Conseils et les hommes qui sentent le prix du talent, lorsqu'on ne lui oppose dans la plupart des autres candidats que la nullité la plus complète. Le Directoire est prodigieusement effrayé de l'opposition. Les rapports de la police l'entretiennent. Ces jours-ci on a dit qu'une conspiration était ourdie contre le Directoire, que des lettres saisies parlaient de soulever les faubourgs, afin de les envoyer sur le Luxembourg. Vrais ou faux, de semblables bruits sont alarmants, quand on se trouve dans une position aussi violente que celle où se trouve maintenant le Gouvernement français. Le directeur Barras excepté, les autres ne reçoivent que très peu de monde, et l'usage s'est introduit chez eux de ne pas parler d'affaires, ce qui nécessairement doit leur laisser ignorer beaucoup de choses qui, dans un temps de factions et de trouble, seraient importantes à savoir. »

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU

BARON BRINKMAN[1]

ANNÉE 1799

N° 1. — 9 juin.

La révolution et la contre-révolution! voilà, Monsieur, les mots de ralliement que les étrangers prêtent toujours aux deux grands partis qui, selon eux, se disputent exclusivement la victoire en France. A Paris, au contraire, à ce foyer même de tous les mouvements politiques, on ne connaît guère de parti bien prononcé pour l'un ou l'autre de ces deux extrêmes. Leurs nuances et leurs modifications sont si multipliées et si compliquées qu'il n'est presque plus possible de tracer une ligne de démarcation précise, et qu'on se tromperait étrangement en calculant la force intérieure d'un parti d'après le nombre de ceux qui paraissent se ranger en général sous les mêmes drapeaux. Malgré les insinuations des émigrés d'un côté et les flat-

1. Le baron Brinkman ne correspond point, comme le baron de Staël, avec le roi, mais avec le chancelier du royaume, comte Frédéric Sparre.

teurs du Directoire de l'autre, il n'y a presque point de rapport entre le gouvernement actuel et le rétablissement de la royauté. Le premier peut tomber tout d'un coup sans que celle-ci y gagne le moindre avantage, et les ennemis les plus acharnés de la royauté ne sont nullement intéressés à la conservation des dictateurs du Luxembourg.

Le gouvernement actuel, ou plutôt son administration, sont sans contredit généralement détestés, et les personnes en place plus méprisées que haïes ; mais la grande moitié de leurs ennemis n'en est pas moins attachée à la Constitution ou, si l'on veut, à la liberté, dont les formes mêmes n'ont plus été respectées par le despotisme directorial.

Enfin, par l'amovibilité des individus, la haine du peuple, ou de ceux qui s'empressent de s'en rendre l'organe, devient toujours plus dangereuse pour les tyrans mêmes que pour la forme du gouvernement, qui ne protège leur autorité que pendant un temps limité. Il ne faut peut-être que plus de sagesse et de modération de la part de ceux qui auront le dessus dans la lutte décisive qu'on croit prévoir, pour rallier autour de la Constitution tous les citoyens pacifiques et tous les mécontents du moment, tandis que la contre-révolution, dans le sens des puissances coalisées, ne saurait se réaliser sans replonger la nation dans des troubles incalculables.

Or, le peuple, ainsi que tous les bons esprits et tous les amis de l'ordre en général, sont si dégoûtés des mouvements révolutionnaires qu'ils ne voudraient certainement pas les recommencer, à quelque prix que ce fût. La longue suite de malheurs et de vexations anarchiques fait craindre un bouleversement quelconque qui pourrait les ramener.

Le besoin d'être du moins *méthodiquement* gouverné est plus profondément senti par toutes les classes de la société que le désir d'être *bien* gouvernés par quelques génies spéculatifs, ou quelques novateurs hardis.

Et voilà, si je ne me trompe, une des difficultés presque insurmontables pour ceux qui espèrent fanatiser de nouveau, en faveur de quel système que ce soit, un peuple si souvent et si

cruellement abusé. Et cependant, pour rétablir en France l'ancien ordre de choses, la victoire momentanée d'une faction puissante ou d'une intrigue prudemment combinée ne suffirait certainement pas.

Le gouvernement d'un grand empire est fort par là même qu'il existe, et dès qu'on lui a laissé le temps de s'organiser, il n'est plus dans le cas de craindre sa chute par des ennemis du dehors. Ce ne sont alors que la corruption et l'immoralité progressive de ses chefs qui lui deviennent effectivement funestes, en affaiblissant les ressorts de l'État, pour paralyser toute énergie politique capable d'opposer à leur despotisme chancelant une résistance suivie. C'est alors qu'une guerre étrangère, en réveillant l'esprit public et le courage national, devient quelquefois aussi bienfaisante pour l'État que formidable pour les gouvernants ; et voilà, d'après l'opinion d'observateurs assez impartiaux, le cas actuel de la République française, et la clef de sa prétendue modération peut être dans les dernières discussions à Rastadt, avant la reprise des hostilités.

Le Directoire, en exerçant, depuis, un pouvoir absolu, n'en a pas profité du tout, ni pour conclure une paix brillante, ni pour se procurer les moyens de continuer la guerre. Sa politique extérieure n'a pu que fournir à des négociateurs plus habiles la mesure de ses ressources et la preuve de son ineptie. L'insolence, la bassesse et la gaucherie d'un gouvernement parvenu l'ont constamment caractérisé. Son administration intérieure ne paraît avoir été calquée que sur le système oppressif et ruineux des anciens fermiers généraux, prudemment soutenu par l'espionnage le mieux organisé et par des troupes assez considérables pour mieux en imposer aux républicains.

Mais, comme parmi les cinq membres du Directoire il n'y en avait pas un seul doué d'un esprit supérieur et d'un grand caractère, le but de toutes leurs petites intrigues a toujours été d'éloigner des Conseils et des autres emplois publics des personnes soupçonnées de penser d'une façon fière et indépendante. J'ai déjà dit que leurs manœuvres ont échoué cette année-ci, lors du renouvellement du Corps législatif. Ils n'ont pas

été plus heureux à l'égard du nouveau Directeur, quoiqu'il soit notoire qu'ils ont fait l'impossible pour exclure Sieyès, dont ils craignent la réputation ainsi que les talents, puisqu'il a été désigné d'avance par les patriotes de tous les partis comme le sauveur de la République. Aussi les Conseils paraissent-ils avoir regardé la nomination de ce Directeur comme un véritable triomphe. C'est de cette époque que datent plusieurs démarches de leur part qui montrent trop de suite pour ne pas leur supposer un plan concerté. Il est même assez remarquable que leur tactique paraît la même que celle dont se servait l'Assemblée constituante pour anéantir insensiblement la puissance royale. Alors, comme à présent, on demandait successivement la limitation constitutionnelle du pouvoir exécutif, la responsabilité des ministres, la liberté de la presse, des renseignements sur les relations extérieures, etc.

Cependant, le Directoire s'est conduit à cette occasion avec tant de calme, que par là même bien des personnes l'ont cru occupé par quelque grand coup qui devait être frappé avant l'arrivée de Sieyès. On a même parlé d'une espèce de supplément au 18 fructidor pour faire déporter environ soixante-dix membres des Conseils, mais jusqu'à présent il est encore difficile de prévoir au juste quand et de quel côté il faut craindre l'explosion prochaine. Le nouveau Directeur est à sa place, et il est impossible qu'il y reste longtemps insignifiant.

N° 2. — 13 juin.

Il y a peut-être peu de souverains dont l'avènement au trône dans des circonstances difficiles ait causé une sensation plus grande que l'entrée du citoyen Sieyès au Directoire, dans un moment où l'état des affaires paraît avoir grand besoin d'une nouvelle impulsion prompte et énergique.

Tout le monde convient qu'à l'égard de sa réputation personnelle le nouveau Directeur joue bien gros jeu. Ou ses prétentions aux talents d'un grand homme d'État seront enfin réalisées, ou, s'il ne réussit pas, son exemple prouvera d'une

manière plus éclatante que le génie le plus exercé sur des spéculations abstraites n'est pas toujours le plus propre à tenir le gouvernail de l'État.

Il serait injuste de refuser à Sieyès une place très distinguée parmi les écrivains politiques que la Révolution a mis en vogue; on trouve même dans ses écrits des développements d'un intérêt général, indépendamment de leur but primitif, quoique je ne croie point que des philosophes étrangers leur attribuent la même valeur qu'en France. Il est certain encore que, si le républicanisme a dirigé sa plume dès le commencement de sa carrière, il a du moins conservé dans ses ouvrages plus de modération, plus de sincérité, plus de conséquence dans ses raisonnements que la plupart des auteurs contemporains, inspirés moins par les principes d'un système quelconque que vendus aux caprices les plus exagérés de chaque parti du moment.

Mais, dès qu'il faut considérer Sieyès comme un homme d'État, appelé presque unanimement par le parti républicain en France à sauver la patrie, exposée, à ce qu'on prétend, à un danger imminent, c'est son caractère personnel plutôt que son esprit, dont la connaissance devient importante; et il est très sûr que, pendant le cours le plus orageux de la Révolution, le citoyen Sieyès a souvent paru problématique, même aux yeux des observateurs les plus clairvoyants.

Avec trop de suite dans les idées pour se laisser éblouir par les paradoxes, aussi ridicules que criminels, dont le fanatisme ultra-révolutionnaire avait composé pour quelque temps son code politique et moral, Sieyès prétend avoir toujours conservé la première pureté de ses principes de liberté, et il s'est fait un mérite d'être presque seul resté inébranlable au milieu de toutes les factions diverses qui se sont successivement emparées de l'esprit public, des passions et des erreurs du peuple. Mais il faut convenir en même temps que, jusqu'à ce moment, il ne s'est jamais mis dans la nécessité absolue d'agir en son propre nom d'une manière bien prononcée. Il a été marqué dans toute la Révolution comme un génie supérieur plutôt que comme un chef actif; et les partis les plus opposés, sans compter sur l'ap-

pui de son influence, se sont contentés de son approbation secrète ou de son désaveu tacite.

Si, sous le règne de la Terreur, Sieyès conserva peut-être trop de probité pour prendre une part directe aux forfaits de Robespierre, on lui reproche pourtant d'avoir montré trop de connivence adroite et trop de ménagement pour le tyran, pour ne pas le rendre suspect d'une lâcheté personnelle, moins pardonnable à un homme de son autorité qu'à tout autre. Ses amis ont toujours vanté l'impartialité de ses jugements et la sagesse de sa conduite qui, sans l'exposer à l'échafaud ou à la déportation, l'ont mis à même de tout observer, de sonder, pour ainsi dire, le torrent de la Révolution, sans se laisser entraîner par sa rapidité, et de devenir ainsi l'oracle des bons esprits et des amis de la liberté, de quelque parti qu'ils fussent. Les détracteurs de sa gloire, au contraire, et ses envieux, ne lui ont jamais pardonné d'avoir abandonné souvent la chose publique, et même dans les crises les plus décisives, à des politiques parvenus dont il méprisait les vues et les moyens, et dont il critiquait en particulier toutes les démarches avec autant de vérité que de franchise. Encore ont-ils trouvé cette prudence évasive trop voisine de la poltronnerie pour un homme que, dans d'autres occasions, ses flatteurs ainsi que lui-même n'en donnaient pas moins pour le coryphée de la liberté moderne.

Voilà les deux opinions extrêmes sur les principes qui, depuis longtemps, ont empêché Sieyès de prendre une part décisive au gouvernement. On lui avait déjà offert une place de Directeur à l'établissement de la Constitution actuelle, mais, en motivant alors son refus sur quelques prétextes plausibles, il dit en plaisantant à plusieurs de ses amis : « Je me crois assez bon cheval de cabriolet, mais je ferais un mauvais carrossier. » Et ce mot caractérise parfaitement l'indépendance de son esprit et la franchise de son égoïsme. Convaincu lui-même de la droiture de ses principes et de la supériorité de ses talents, il est dur et tranchant, même dans les discussions particulières avec ses collègues, n'y fût-il question que de philosophie et de morale. Mais c'est en politique surtout qu'il dédaigne toute

modification de ses idées et de ses projets, qu'il faudra adopter, selon lui, sans restriction, ou rejeter en entier.

Cette fierté n'est pas en lui, comme en plusieurs de ses collègues, l'entêtement d'un esprit rétréci ou d'une vanité disproportionnée. C'est plutôt la suite d'un principe qu'il s'est chargé d'opposer constamment, soit en philosophie, soit en affaires, aux illusions de toute espèce de l'analyse la plus sévère et de l'inflexibilité de la raison. Il est alors trop orgueilleux et trop vrai pour employer inutilement les finesses des génies subalternes, et il a trop de tact et un coup d'œil trop sûr pour devenir lui-même la dupe des autres.

Au reste, il sait parfaitement bien déployer, dans les sociétés ordinaires, l'amabilité personnelle d'un homme du monde et les agréments de l'esprit du meilleur ton. Mais, gâté par ses amis, qui se sont abaissés depuis longtemps à une adulation servile devant cette idole de la politique moderne, Sieyès devient le plus souvent intraitable dans les affaires dès qu'il rencontre de la résistance ou seulement de la contradiction bien soutenue. Heureusement pour ceux qui ont besoin de gagner son suffrage, il est en même temps très sensible à la délicatesse des procédés comme aux égards personnels, et à la considération distinguée qu'on peut témoigner sans flatterie à la force et à l'étendue de son esprit, et sous ces rapports mêmes le contraste qu'on observe entre lui et ses collègues ne saurait être qu'à son avantage.

J'ai cru, Monsieur, pouvoir me permettre de vous présenter cette esquisse, quoique faiblement crayonnée, d'un homme célèbre qui, selon toutes les apparences, va jouer le rôle le plus marquant sur le grand théâtre de la politique française. Tous les yeux sont dans ce moment tournés vers lui. L'admiration et la jalousie sont également intéressées aux moindres de ses démarches, et ses amis mêmes conviennent que c'est sa position actuelle qui décidera de la gloire future de Sieyès.

S'il réussit à rétablir au plus tôt, par son crédit personnel, la confiance entre le Directoire et le soi-disant parti des véritables républicains, il sera idolâtré par l'enthousiasme du mo-

ment dont il pourra se servir adroitement pour remonter les ressorts du patriotisme, pour ramener la paix ou pour pousser la guerre avec autant de vigueur que de sagesse. Si, au contraire, une indécision de caractère ou quelque manque de plan lui fait perdre les premiers moments précieux, s'il ne devient un Directeur personnellement irréprochable, il tombera entièrement dans l'opinion publique à ne s'en relever jamais. Il pourra désormais faire infiniment mieux que ses collègues, il sera toujours très sévèrement jugé, et peut-être plus méprisé qu'eux, à cause des grandes espérances que sa réputation a fait naître, et auxquelles tout le monde s'est cru doublement autorisé par une acceptation formelle, après y avoir mûrement réfléchi.

Car il faut savoir que les amis de Sieyès dans les Conseils étaient entrés en négociation avec lui, lors du commencement des élections, pour ne pas le compromettre inutilement. Il promet donc, avec une connaissance parfaite de toutes les difficultés du moment, de se rendre aux vœux bien prononcés des représentants du peuple ; et cette démarche seule, la fermeté du Corps législatif, la façon de penser connue de Sieyès sur la nature d'un véritable gouvernement représentatif, tout paraît présager une harmonie plus parfaite entre le nouveau Directeur et la majorité des Conseils.

On a remarqué dans son discours d'installation qu'il n'a fait qu'un compliment très froid à ses collègues, dont il n'ignerait point les préventions générales contre lui, à l'exception peut-être de Barras, qu'on croit très disposé à se lier amicalement avec Sieyès. C'est du moins le seul des Directeurs qui, loin de s'opposer à la nomination de ce nouveau collègue, s'en est déclaré parfaitement content. On cite même à cette occasion une plaisanterie de Barras d'autant plus heureuse qu'elle indique par deux mots la façon de penser de l'un et de l'autre de ces Directeurs, et le véritable point de contact entre deux caractères qui, d'ailleurs, sous tous les rapports, ne sauraient être plus disparates. « Pour moi, doit-il avoir dit un jour à table, je ne crains point du tout l'inflexibilité de Sieyès. Je serai toujours de son avis, alors il me croira presque au-

tant d'esprit qu'à lui-même, et par conséquent son égoïsme tournera à mon profit. »

N° 3. — 17 juin.

Voilà donc, Monsieur, la première démarche de l'opposition qui soit marquée au coin de quelque énergie. Il faut voir à présent comment le Directoire se conduira par rapport à la déchéance de Treilhard. Celui-ci, dur et rustre au delà de toute expression, s'était encore rendu de nouveau plus odieux aux Conseils à l'occasion de l'entrée de Sieyès au Directoire, en disant sans détour à quelques députés : « Eh bien ! vous espérez nous donner un maître d'école, mais vous verrez que nous ne sommes pas faits pour nous laisser régir. »

On croit maintenant que toute la conduite du Corps législatif a été concertée d'avance avec Sieyès, qui l'a indiquée et dirigée depuis longtemps par un correspondant fidèle, et que par conséquent le nouveau Directeur, conjointement avec Barras, se mettra à la tête de la majorité des deux Conseils. En tout cas, il est plus que probable que, s'il y a scission au Directoire, les trois avocats succomberont, mais il est impossible de prévoir les plans du vainqueur.

On me raconte en ce moment-ci que plusieurs placards ont été affichés pendant la nuit au coin des rues pour demander un roi constitutionnel. Si le fait est vrai, je soupçonne quelque supercherie de l'ancienne faction directoriale pour jeter l'alarme parmi le peuple, et pour discréditer les deux Conseils dans un moment où ils auront le plus besoin de la confiance du peuple.

Quoi qu'il en arrive à l'avenir, je ne crois pas au soi-disant royalisme caché de ceux qui ont préparé l'explosion actuelle, et d'après ma conviction inébranlable, les ennemis du dehors ne sauraient encore que perdre à chaque événement révolutionnaire capable de remonter, du moins pour un moment, les ressorts de la force intérieure et de l'énergie nationale.

N° 4. — 21 juin.

Le voilà donc écroulé sous les pieds de ses auteurs, cet édifice monstrueux d'un despotisme directorial devenu depuis longtemps plus absolu et plus insupportable que la tyrannie subalterne des ministres, qu'on accusait autrefois comme la cause principale de la grande Révolution.

La terreur panique qui s'est emparée de ces soi-disant arbitres de l'Europe et la lâcheté avec laquelle ils se sont rendus à discrétion, au premier signal d'une attaque sérieuse, sont bien dignes de l'insolence et de la dureté révoltante qui ont caractérisé, depuis le premier moment jusqu'au dernier, tous les actes de leur usurpation criminelle.

Après avoir vaincu en fructidor (septembre 1797), par la force armée, une opposition décidément royaliste parmi les représentants du peuple, et après s'être servi de cette victoire pour éloigner du Corps législatif tous les républicains par la loi arbitraire du 22 floréal (mai 1798), le Directoire ne crut plus nécessaire de déguiser sa toute-puissance constitutionnelle. Les deux Conseils, composés en grande partie de ses satellites, ne présentaient guère d'obstacles à surmonter, et le Sénat avili ne fut regardé que comme la chancellerie de ses décrets.

Aussi faut-il convenir qu'avec plus de modération ou de prudence son pouvoir se serait plus facilement soutenu, en dépit d'une opposition sourde et mal organisée, tant il est vrai qu'on désirait pourtant la paix, le repos, la sûreté publique et individuelle, plus généralement déjà que les formes et les débats d'une liberté illusoire. Mais, dès que la tyrannie et l'ineptie sans bornes des Directeurs, après avoir bouleversé l'Europe, commençait à peser plus directement sur l'intérieur et la vie publique, et à compromettre successivement, avec tous les intérêts particuliers, l'existence et presque le salut de l'État, il ne fut plus difficile à leurs ennemis nombreux d'ennoblir leur haine individuelle ou leur ambition politique par l'appel général à la liberté et au patriotisme.

La réussite des dernières élections parut déjà prouver que

l'opinion publique l'emportait sur l'influence directoriale. Le nouveau tiers des Conseils se rangea d'abord, du moins tacitement, sous les drapeaux des indépendants, et la petite guerre de la tribune commença les premières attaques contre le pouvoir exécutif, avec assez d'adresse et de fermeté pour éveiller l'attention et augmenter le courage de tous ceux qui ne croyaient pas encore à la possibilité d'une entreprise décisive.

Les revers des armées et les dilapidations scandaleuses de la fortune publique, voilà les armes les plus redoutables dont on s'est servi contre le gouvernement. Scherer, notamment connu pour favori et protégé du Directoire et particulièrement de Rewbell, fut dénoncé à toute la France comme le plus vil et le plus criminel de tous les fonctionnaires publics, et il le fut de manière à faire retomber sur ses protecteurs toute l'infamie de sa conduite et toute la force de l'accusation formidable.

Le Directoire aurait volontiers sacrifié son serviteur fidèle dès qu'il se vit compromis par sa conduite, mais malheureusement les forfaits et les malversations dont on accusait ce dernier ne lui furent pas assez personnels pour ne pas faire craindre à ses supérieurs tout éclaircissement juridique. Ainsi, embarrassé et incapable de prendre un parti dans un moment où la moindre indécision le rendait plus que suspect, le Directoire indiqua lui-même à ses ennemis la marche qu'ils devaient suivre pour miner le pouvoir exécutif, en popularisant de plus en plus les invectives des Conseils.

De tous les Directeurs, Rewbell avait été désigné depuis longtemps comme le plus effrontément corruptible, et ses liaisons intimes avec Scherer le rendaient encore plus odieux au moment où il fut question de tirer au sort pour renouveler le Directoire.

Vous savez, Monsieur, que ce tirage n'est qu'une façon de parler, dont le peuple même n'est guère plus la dupe. On a imaginé des moyens qui ne manquent jamais pour accommoder la résolution prise d'avance aux formes prescrites, et la seule difficulté, cette fois-ci, a été de concilier des intérêts opposés.

Le Conseil, résolu de ne frapper aucun grand coup avant de l'avoir adroitement préparé, ne fit en apparence que se rendre

l'organe de presque toute la France, en insinuant au Directoire la nécessité absolue de congédier celui de ses membres qui avait le plus d'ennemis, et dont la conservation contre le gré du Corps législatif ne saurait par conséquent que dépopulariser tous ses collègues. Ceux-ci, trop heureux dans leur imagination de pouvoir échapper eux-mêmes au naufrage en précipitant un rival, donnèrent dans le piège, et Rewbell fut déterminé soit par les conseils presque menaçants de ses collègues, soit par les conseils de sa propre prudence, de quitter sans contradiction la pourpre directoriale.

Par là, le Corps législatif avait atteint un but dont ses ennemis ne s'étaient apparemment pas douté. L'attaque future du Directoire fut merveilleusement facilitée par l'éloignement d'un homme qui, malgré ses défauts moraux, avait pourtant trop de nerf dans le caractère, trop de fermeté et d'expérience, pour ne pas opposer une résistance vigoureuse à la première explosion des intrigues sénatoriales. Or, d'après le plan sagement imaginé par Sieyès, toute cette révolution devait se faire sans violer les formes ni les principes. En faisant sortir par conséquent Rewbell et en gagnant Barras, on avait suffisamment paralysé la machine pour n'avoir presque rien à craindre de ses mouvements, et pour pouvoir attendre sans inquiétude l'heure qui conviendrait pour la démonter complètement.

Il est probable que Barras n'a été prévenu que d'une manière imparfaite du rôle qu'on lui destinait. Toujours prêt à se jeter dans chaque révolution du moment, pour rafraîchir sa réputation, et pour participer autant que possible aux succès de tous les partis, on pouvait compter sur sa coopération sans mettre indiscrètement entre ses mains le sort de toute l'entreprise. Le caractère personnel de Barras, marqué au coin du courage et de la résolution, le bon sens de son esprit naturel, une façon de penser et de voir plus libérale, enfin la tournure et l'expérience d'un homme du monde, tout devait le mettre en contradiction avec des pédants stupidement attachés à leurs petits moyens et à leurs idées rétrécies. Il ne pouvait pas balancer entre Revellière et Sieyès, et il fut naturellement plus flatté

le l'espoir brillant de devenir le héros d'une nouvelle entreprise hardie que retenu à son poste par quelques principes d'honneur, pour succomber selon toutes les apparences en défendant une coterie depuis longtemps vouée à l'exécration publique, pour ne pas entraîner dans sa ruine le champion le plus intrépide.

Contents de ces dispositions de Barras, les meneurs des deux Conseils ne jugèrent pas à propos de l'initier plus profondément aux mystères de leurs intrigues. Fidèles à leur premier principe de ne combattre l'usurpation du Directoire que par des armes constitutionnelles, leur message du 17 prairial (5 juin) parut encore très modéré dans les expressions, quoique tous les esprits clairvoyants y reconnussent d'abord un véritable manifeste.

Le Directoire lui-même ne conserva guère l'espérance d'éviter une rupture, et, trop convaincu d'un plan concerté entre les Conseils et Sieyès, il fut doublement embarrassé à choisir ses moyens de défense. Le plus simple lui parut un coup de main pour mutiler encore une fois le Corps législatif ; mais, comme Barras, leur seul et véritable chef en fructidor, ne s'y prêta cette fois-ci que pour approfondir leurs desseins, tous leurs projets restèrent sans exécution, et Sieyès arriva heureusement pour son parti assez à temps pour admettre Barras à des délibérations plus précises, et pour surveiller les mesures de ses autres collègues.

Ceux-ci, abandonnés à leur propre imbécillité, ne savaient plus que fournir de nouvelles armes à leurs accusateurs, en adoptant des mesures incohérentes et absolument hors de saison. Ils avaient fait répandre sous main et publier dans des brochures que le Corps législatif, vendu au royalisme, méditait un plan de contre-révolution. Ils prirent provisoirement le parti de faire marcher les troupes, dans la supposition qu'ils en seraient encore obéis, tandis que tous les généraux avaient été gagnés par leurs adversaires. Enfin, leur conduite incertaine et vacillante dans une crise qui allait décider irrévocablement de leur sort ne prouve que la nullité absolue de leurs moyens et ne peut qu'inspirer aux Conseils de la hardiesse et de la sécurité.

Ce fut alors que la séance du 16 courant donna le signal d'une rupture formelle. La destitution de Treilhard, motivée en

apparence par son élection inconstitutionnelle, ne fut prononcée d'abord que pour rompre la majorité du Directoire et pour le mettre dans l'impossibilité de prendre quelque mesure légale contre le Corps législatif. Treilhard, frappé de l'énergie de cette démarche, ne tâcha de conjurer l'orage que par une soumission prompte et entière. Après ce coup le Directoire, détesté par le public, trahi par le plus entreprenant de ses propres membres, et fortement attaqué avec tout l'art d'une tactique révolutionnaire, ne pouvait plus espérer de se sauver en luttant inutilement contre des forces supérieures. La Revellière et Merlin, individuellement sommés par une des autorités constituées de rendre compte de leur usurpation, ne devaient aspirer qu'à négocier à l'amiable leur retraite, afin d'obtenir du vainqueur des conditions généreuses.

Sieyès et son parti ne demandèrent effectivement que leur démission volontaire. Le Conseil leur fit proposer par une commission formelle de la donner de bon gré et de prévenir par là des extrémités violentes. Mais, plus stupéfaits encore que réellement convaincus du danger de leur position, ils s'y refusèrent obstinément et ne promirent que la réponse officielle au message du 17 prairial qu'on venait de leur demander.

Le Conseil des Cinq-Cents, outré d'un refus de leur part de traiter à l'amiable auquel il ne s'attendait plus dans les circonstances du moment; indigné après de la tournure de leur message, et surtout aigri par le projet d'une liste de proscription d'environ 40 à 50 membres du Corps législatif, dont Barras avait arraché le secret aux triumvirs pour le transmettre à leurs ennemis, ne se crut plus obligé de garder de mesure. Il fut résolu de mettre les deux Directeurs en accusation, et une commission spéciale eut ordre de travailler à un acte contre eux sur des malversations et d'autres crimes, dont on s'était procuré pour cet effet des preuves légales.

En attendant, quelques membres du Conseil tonnèrent de la tribune contre la dictature infâme du Directoire, et notamment contre les deux membres revêches, avec une force et une véhémence dont les extraits de leurs discours dans les gazettes ne

lonnèrent qu'une idée assez faible; et pour mettre le sceau à ces démarches vigoureuses, les deux Conseils prirent un arrêté par lequel toute autorité et tout individu qui attenterait d'une manière quelconque à l'inviolabilité du Corps législatif serait déclaré hors la loi.

Intimidés par ces preuves non équivoques d'une révolution déjà faite, et pressés par Barras qui menaça, à ce qu'on prétend, de les traîner lui-même devant la barre des Conseils, s'ils s'obstinaient à être révolutionnairement jugés, les deux Directeurs consentirent enfin à donner leur démission, en stipulant seulement qu'on ne donnerait aucune suite aux dénonciations faites contre eux.

N° 5. — 27 juin.

Préparé comme on l'avait été à une explosion anti-directoriale, tout le monde n'en a pas été moins surpris dans les premiers moments, puisque le parti dominant dans les deux Conseils prit d'abord une assiette assez alarmante non seulement pour les partisans des vaincus, mais encore pour tous les amis de la Constitution subsistante, de l'ordre et de la modération.

Les premières démarches de l'opposition n'avaient annoncé que le désir de fixer plus particulièrement les limites des pouvoirs constitutionnels, et alors on pouvait compter sur les suffrages et la coopération de presque tous les républicains, qui se regardaient depuis longtemps comme les victimes de l'usurpation du Directoire et des vexations que les tyrans subalternes s'étaient permises. La haute opinion qu'on avait en même temps des lumières et des talents distingués de Sieyès, qui fut généralement regardé comme l'auteur et le modérateur de toute l'entreprise, ne contribua pas peu à tranquilliser ceux qui ne souhaitaient qu'une réforme prompte et salutaire, fût-elle même accompagnée de quelques troubles momentanés inséparables de tout mouvement révolutionnaire.

Aussi, la première sensation que produisit sur les gens bien intentionnés l'énergie du Corps législatif fut-elle indubi-

tablement en sa faveur. Mais, soit que les véritables meneurs aient eu dès le commencement un plan plus profondément combiné, soit qu'à son exécution ils rencontrassent trop peu d'obstacle pour ne pas donner sur-le-champ plus d'extension et de développement à leur système, il est certain que le ton et la véhémence de quelques-uns de leurs orateurs, les choix faits pour renouveler le Directoire, ainsi que l'organisation de la commission des Onze et plusieurs résultats de ses travaux qu'on avait entrevus, ont inspiré depuis peu la crainte d'un terrorisme renaissant même aux patriotes les moins soupçonneux.

Le caractère extérieur des mesures prises nouvellement par les Conseils n'est au reste ni cruel, ni exagéré; car l'esprit qui les a dictées paraît éveiller et ranimer insensiblement une faction de têtes ardentes, longtemps comprimée par la force, et par conséquent très capable de se porter successivement soit par système, soit par vengeance personnelle, à toutes les extrémités d'une désorganisation complète. Cependant, il est possible aussi que les patriotes sages et modérés ne font sonner si haut des craintes et des appréhensions pareilles que pour en prévenir la réalisation, en indiquant aux chefs du parti dominant les écueils qui menacent pour le moment de plus près le vaisseau de l'État.

En tous cas, on ne peut présenter un tableau achevé de ces événements récents dont, sous tous les rapports, on saura juger la nature et les suites permanentes avant que le débordement actuel de toutes les haines particulières et de toutes les fureurs des partis ne soit réprimé pour ainsi dire par de nouvelles digues constitutionnelles; d'autant plus qu'il paraît appartenir au plan d'attaque de la faction du moment de rompre les anciennes.

Je me bornerai donc à soumettre quelques observations détachées plus propres peut-être à jeter du jour sur l'ensemble des faits publics qu'un raisonnement suivi, mais qui ne sauraient guère s'appuyer que sur des suppositions gratuites ou même contradictoires.

Malgré tout ce qu'on avait débité depuis quelque temps dans

l'étranger et dont les détails vraiment curieux me sont parvenus de plus d'un endroit, il paraît maintenant hors de doute que les royalistes d'aucune classe (car il y en a en France plusieurs essentiellement différentes) n'ont jamais dû prendre part à l'attaque, ainsi qu'on l'a dit, contre le Directoire. Il est certain que ceux-ci, toujours agréablement flattés de l'espoir d'un changement quelconque, se sont légèrement persuadés qu'on ne travaillait que pour eux ; et d'après l'exaltation et les imprudences absolument incroyables auxquelles j'ai vu à Paris même se livrer tous les enragés de l'ancien régime dans leurs petits cercles confidentiels, j'ai découvert parfaitement bien qu'avec une indiscrétion très pardonnable ils ont tâché de communiquer à toute l'Europe le charme de leurs illusions. Et quoique les royalistes plus sages et plus au fait du véritable état des affaires ne soient pas les dupes des espérances illusoires des émigrés, il est très naturel pourtant qu'ils s'intéressent avec chaleur et activité à toutes les convulsions politiques qui arrivent en France, lesquelles en prouvant l'instabilité de la République ne sauraient, selon eux, que tourner tôt ou tard au profit du système contraire.

Mais il ne faut que connaître un peu la localité et la physionomie révolutionnaire des différents partis de Paris, pour soutenir avec assurance que la crise du 18 prairial n'a été amenée que par des républicains très fervents et qui en cas de nécessité se prononceraient plutôt pour le système de la terreur que pour le royalisme. Tous ceux qui jusqu'à présent se sont mis en avant sont connus pour leur patriotisme exagéré, et l'on prétend même qu'en choisissant dernièrement de nouveaux Directeurs on a eu plus d'égards à ces sentiments d'un zèle outré qu'aux autres qualités indubitables plus nécessaires dans un poste de cette importance.

Au reste, personne ne paraît content de ces choix. Gohier, Ducos et Moulins n'ont tous trois ni les lumières, ni la force de caractère que le moment exige. Le dernier surtout, méprisé du soldat, comme n'ayant jamais été employé, et étant connu dans le public pour un esprit très borné, n'est certainement

pas fait pour soutenir la dignité du Directoire contre les attaques d'une faction démocratique qui ne saurait plus cacher ses intentions de saper peu à peu les fondements de toute indépendance, même la plus constitutionnelle, du pouvoir exécutif.

Ce qui prouve encore plus l'esprit très prononcé du parti actuel et son peu de déférence pour Sieyès même, dès qu'il le crut déterminé par des considérations personnelles, c'est qu'on a nettement refusé de mettre Talleyrand sur la liste des personnes éligibles pour le Directoire, quoiqu'il fût fortement protégé et expressément demandé par le nouveau Directeur. On a déclaré même sans détour à ce dernier qu'il ne saurait que compromettre la pureté de sa propre façon de penser par une protection trop marquée d'un ministre aussi suspect à tous les patriotes pour la duplicité de sa politique qu'odieux aux gens de bien pour l'immoralité de ses principes. Enfin, Cambacérès, un autre candidat proposé de même par Sieyès, n'a guère été mieux accueilli.

N° 6. — 1er juillet.

Enfin on commence à annoncer des mesures vigoureuses pour renforcer les armées. Mais les mécontents d'un parti prétendent qu'elles resteront inexécutées, et que les Conseils ont déjà manqué leur coup par une conduite trop méthodique, tandis que d'autres les accusent de ne travailler en secret qu'au rétablissement de la Terreur.

En général, tout le monde en veut au Directoire, qu'on s'étonne de trouver presque nul après sa régénération. Le dernier message, gauchement rédigé par Gohier, paraît fait pour décourager plutôt que pour réveiller l'esprit public, et l'on reproche justement à Sieyès d'avoir abandonné cette besogne vraiment importante dans le moment à une plume si peu exercée.

Cependant, pour être de bon compte, il faut avouer l'impossibilité de juger encore d'un système dont les circonstances

n'ont peut-être pas permis à son auteur de développer les principes. La plupart des amis de l'ordre et de la tranquillité espèrent toujours en la sagesse de Sieyès, en disant que, s'il ne saisit pas ouvertement les rênes du gouvernement, ce n'est peut-être que pour prendre une assiette plus ferme et plus assurée. Son génie, ajoutent-ils, a déjà servi de paratonnerre à la chose publique, car un orage violent étant devenu inévitable sous peu, la crise du 30 prairial doit certainement être regardée comme un bonheur révolutionnaire.

Il est assez remarquable que dans tous les événements de cette journée Sieyès n'a pas publiquement marqué du tout. Son nom n'a pas été prononcé à la tribune ni dans les papiers publics, mais, comme tout le monde avait été averti d'avance de son influence secrète, son triomphe n'en a pas paru moins brillant aux yeux de ses amis et de ses admirateurs. Il y a cependant des personnes plus clairvoyantes et moins entraînées par l'enthousiasme du moment, d'après lesquelles le triomphe ne doit pas précéder la victoire. Ceux-ci le trouvent surtout fort incertain, si le philosophe est désormais le maître de retenir le torrent révolutionnaire entre les districts qu'il voudrait lui opposer; et ils observent qu'en général on n'avait jamais douté du génie spéculatif de Sieyès, pour concevoir théoriquement un excellent plan, mais plutôt de son activité et de ses talents d'homme d'État, quand il serait question d'exécuter lui-même ses projets et de lutter contre ses antagonistes et des difficultés imprévues.

On parle de disputes fort vives survenues entre ce nouvea Directeur et ceux de ses amis qu'il avait principalement mis en œuvre pour électriser les Conseils dont les membres les plus exagérés ne voudraient pas perdre cette occasion pour pousser les affaires plus loin que la sagesse et l'expérience de Sieyès ne sauraient le conseiller, et il a même été question, à ce qu'on prétend, de la démission de ce dernier offerte dans un moment d'humeur.

Au reste, il est à présent sûr que ce n'est que la minorité dans les deux Conseils qui vient de remporter la victoire, et je

le tiens d'un député aux Cinq-Cents fort impartial, qu'encore à la veille de l'explosion effective plus de trois cents de ses collègues n'avaient eu aucune idée, encore moins aucune communication directe du coup décisif contre les Directeurs en place, surpris autant qu'intimidés par la hardiesse de l'entreprise et par le courage de ses premiers chefs; ils ont été entraînés presque malgré eux, et sans avoir eu le temps d'y bien réfléchir. Enfin, le Directoire a succombé en dépit d'un parti très nombreux qu'il savait lui être secrètement attaché dans le Corps législatif, mais qui n'avait ni assez de moyens, ni assez de fermeté pour contre-balancer les talents et l'activité bien dirigée d'une minorité plus aguerrie à ces sortes de combats. Comme les catastrophes les plus orageuses et quelquefois les plus sanglantes de la Révolution ont toujours été amenées par quelque victoire éclatante, énergiquement active, on n'est malheureusement que trop fondé en ce moment à redouter d'avance les suites incalculables d'un changement de système qui a visiblement pour but de remonter à quelque prix que ce soit les ressorts révolutionnaires de la République.

Repousser les ennemis extérieurs pour les forcer à une paix honorable, voilà le principal objet de la politique actuelle. Mais, pour y parvenir, les patriotes du moment ne pourront guère se dispenser de recourir à des mesures violentes, et l'emprunt forcé de cent millions n'est apparemment que l'avant-coureur d'autres ressources extraordinaires que la ruine totale des finances rendra bientôt indispensables. Alors, on pourrait bien revenir insensiblement aux moyens les plus désastreux, quoique les plus efficaces peut-être, pour créer un soi-disant esprit public et un intérêt général, en rallumant de nouveau le fanatisme du peuple ou de la populace, qu'on reproche à l'ancien Directoire d'avoir systématiquement étouffé. Pour cet effet, on ne craint plus de proposer déjà publiquement l'ouverture des clubs, de ces foyers incendiaires d'un courage exalté et féroce qui ne sauraient jamais foudroyer l'ennemi du dehors qu'aux dépens du bonheur et de la tranquillité intérieurs. Aussi des personnes qui passent pour être très expéri-

mentées et parfaitement initiées aux mystères du parti dominant m'ont-elles assuré que, « si les revers des armées durent encore assez pour autoriser l'organisation d'un nouveau système, on n'aura plus à trembler pour l'existence de la République, mais bien pour les moyens qui seront impitoyablement employés pour la sauver. »

N° 7. — 7 juillet.

Depuis la dernière crise nous marchons sur un volcan dont le repos même ne paraît que préparer de nouvelles explosions. Il est presque impossible que l'état des choses se soutienne longtemps. Les résultats effectifs, pour ainsi dire, du 30 prairial, ne sont pas encore bien considérables. Aussi les républicains par excellence aiment-ils à appeler cette catastrophe une intrigue de cour; mais le changement qu'elle a produit dans la façon de penser est d'une tout autre importance et les suites m'en paraissent incalculables.

La tyrannie et l'inconduite de l'ancien Directoire lui avaient mérité l'exécration et le mépris général. Tout le monde a été content de la chute des misérables individus qui s'étaient rendus indignes de leurs places; mais c'est peut-être un malheur pour la France que leurs ennemis personnels n'aient fait que préparer la victoire à un parti bien plus dangereux pour la tranquillité publique.

Les Jacobins ont habilement profité du moment et de la haine aveugle du public pour attaquer la nature même d'un pouvoir devenu si odieux entre les mains des derniers usurpateurs. On a tâché d'établir en principe que le Directoire ne peut constitutionnellement prétendre à l'exécution des lois données par le Corps législatif qui doit être regardé comme le véritable gouvernement de l'État. Une maxime aussi fausse que perfide prêchée à la suite d'un triomphe révolutionnaire n'a pas manqué de faire une impression fatale sur toutes les têtes légères et sur le Directoire lui-même.

Au lieu de repousser vigoureusement ces sophismes par les

notions les plus simples sur toute autorité suprême dont le but essentiel est moins l'exécution passive des lois qu'on lui transmet que la concentration de tous les pouvoirs qui ne constituent que dans leur ensemble le gouvernement et la souveraineté, les écrivains du moment ont paru tous adopter des principes anti-directoriaux. Soit crainte de compromettre leur popularité, soit confiance imprudente en la sagesse des Conseils, il est certain que Sieyès et ses collègues n'ont rien fait pour arrêter à temps le débordement d'un torrent qui va ensevelir peut-être la sûreté publique et individuelle sous les ruines de la constitution actuelle.

De là une espèce d'interrègne qui ne saurait que favoriser les innovations et les intrigues secrètes des ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique.

Le despotisme directorial ayant avili longtemps la représentation nationale, on croit la venger à présent en paralysant le pouvoir exécutif. L'idée très vague que le gouvernement réside, d'après une loi imprescriptible, dans le Corps législatif, ne sert qu'à enorgueillir mal à propos les moins estimables de ses membres. Comme la sagesse et la modération sont toujours en minorité dans les grandes assemblées, les plus hardis, les plus audacieux et peut-être les plus corrompus des démagogues s'empareront facilement de la chose publique qu'on reproche au Directoire d'avoir lâchement abandonnée.

La bonhomie de quelques enthousiastes s'était imaginée que le 30 prairial amènerait tout à coup le règne de la vertu; des personnes plus particulièrement liées avec Sieyès n'avaient espéré qu'une politique mieux combinée, et un système calculé d'après les circonstances, mais tout le monde s'attendait à des mesures promptes et vigoureuses. Au lieu de tout cela la scène nouvelle ne nous montre encore que les ombres d'un avenir plus triste encore peut-être que le passé.

La plupart des mesures qu'on a prises n'ont pas de caractère bien prononcé. Rien de grand, rien de bien suivi : la liberté de la presse ne sert encore que d'artillerie au parti dominant, pour foudroyer ceux qui voudraient sacrifier à la politique du

moment. Les individus attachés à l'ancien gouvernement sont dénigrés et traînés dans la boue avec une partialité cruelle et d'autant plus révoltante qu'on n'en flatte pas avec moins de bassesse des usurpateurs également coupables, pourvu qu'ils aient eu, comme Barras, l'adresse de contribuer à la chute de leurs complices. Pas une seule de ces gazettes et de ces feuilles publiques sans nombre n'osent s'élever avec force et dignité contre toutes les petites vengeances auxquelles les affaires majeures sont ouvertement sacrifiées, et contre cet esprit de haine et de partialité plutôt que de justice publique qui dicte tous les jours la dénonciation provisoire ou la destitution effective des ministres et d'autres fonctionnaires nommés ou protégés par l'ancien Directoire. Sans se donner le temps d'en choisir de plus habiles ni de plus raisonnables, on ne paraît désirer qu'un changement subit pour remplacer les serviteurs du despotisme renversé par des flatteurs non moins serviles de celui qui s'annonce déjà avec tout l'appareil d'une nouvelle Terreur. On ne se contente plus d'une victoire complète, on paraît résolu de traîner à l'échafaud les ex-Directeurs et ceux qu'on désigne comme leurs complices. On fait demander impérieusement leur punition par des adresses populaires, et si, malgré des machinations artistement combinées, ils échappent au danger, ils ne seront sauvés que par la complicité et la corruption presque générales dont la chaîne aboutit jusqu'à la grande majorité des deux Conseils eux-mêmes.

Le bonheur de l'État ne tient certainement pas à la conservation de ces misérables ; mais, dans la crise où nous sommes, le rétablissement de la guillotine pour punir les criminels révolutionnaires devient si excessivement dangereux que l'humanité devrait frémir à la seule idée d'y accoutumer de nouveau la légèreté barbare du peuple. Ce n'est pas la punition des grands coupables que cherchent les meneurs cachés de la faction anarchique, c'est la facilité de sévir juridiquement et sous le prétexte de la loi contre leurs antagonistes ; et cette fois-ci, comme dans d'autres moments critiques de la révolution, les esprits les plus ardents et les plus exagérés pourraient bien

gagner le dessus par là même qu'ils sont les seuls dont l'activité infatigable poursuit un plan certain, tandis que le gouvernement ainsi que tous les amis de l'ordre paraissent attendre avec une résignation impardonnable le premier signal d'une attaque à laquelle ils ne seront nullement préparés.

C'est en cela surtout que les gens de bien blâment hautement la conduite de Sieyès. Il se trouve naturellement dans un embarras très pénible; mais on ne pardonne pas à sa vanité philosophique de se tenir à une inactivité vraiment criminelle, pour ne pas se compromettre par des moyens moins efficaces.

En attendant, le tableau des troubles actuels présente des faces si différentes, qu'il est presque impossible d'en saisir l'exécution, et qu'avec une précaution quelconque pour un certain point de vue on doit devenir la dupe de ses propres observations.

Il est certain que le mécontentement général de la majorité de la nation prend habituellement la couleur du royalisme dès qu'une espèce de liberté paraît autoriser le public à tout critiquer. Mais, comme malheureusement la mode et la fronderie inconséquente des petits-maîtres font crier infiniment plus haut que la sagesse et le patriotisme, les royalistes les plus prononcés en apparence ne deviennent guère dangereux à ces occasions qu'à leur propre parti ; et voilà, si je ne me trompe, le cas d'à présent.

Les Jacobins sont enchantés de ce que les imprudences de leurs ennemis viennent à l'appui de leurs intrigues, pour justifier les mesures les plus violentes. En se moquant de la bonne foi des moyens et des projets des royalistes, ils n'en exagèrent pas moins le prétendu danger de la patrie de ce côté-ci, et leur club qui va s'ouvrir, à ce qu'on m'assure, aujourd'hui même, fera trembler l'intérieur avant de porter la foudre du fanatisme contre l'ennemi du dehors, si tant est qu'on réussisse encore une fois à en forger dans cet atelier infernal du crime et de la terreur.

N° 8. — 11 juillet.

Les observations de l'*Ami des lois* ne sont en général que trop vraies. Au reste, les faits parlent d'eux-mêmes. L'ouverture des clubs doit sous tous les rapports être regardée comme un événement désastreux. Ils ne paraissent encore avoir aucun but bien déterminé, mais aussi ce ne sont pas précisément leurs délibérations, c'est leur existence que tous les gens de bien redoutent; celle-ci devient nécessairement dangereuse pour la chose publique, ne fût-ce qu'en donnant plus de hardiesse et d'assurance à la bêtise et à la férocité de la populace. Et quand on observe que le plus considérable de ces clubs est composé, d'une part, des membres du pouvoir législatif et de l'autre de tout ce que la lie du peuple fournit de plus vil et de plus dégoûtant, on ne peut que plaindre le sort d'une nation abandonnée aux caprices d'un tel gouvernement. Car il est certain que celui-ci, avec un peu de fermeté et de bonne volonté, aurait facilement pu prévenir cette mesure populaire qui prouve même, par le peu d'intérêt qu'elle inspire au public tant soit peu honnête, que tout le monde s'en serait passé sans peine et qu'elle ne s'est établie jusqu'à présent que contre le droit unanime de tous les bons esprits et de toute la partie saine de la société civile.

En général, on serait injuste envers la nation française, si on la croyait complètement démoralisée par les hommes de la révolution. Ce n'est que la lie du peuple, poussée en haut par une fermentation violente et faisant surnager partout l'écume de l'immoralité, qui trompe des observateurs peu exercés. Je ne crois pas du tout que les différentes classes de la société soient plus corrompues en France qu'ailleurs, mais j'ose espérer que jamais aucun peuple ne sera gouverné par la volonté de scélérats plus imbéciles et plus cruels que la France ne l'a été depuis le commencement de sa nouvelle liberté. Les sarcasmes que la philosophie révolutionnaire n'a cessé de lancer contre les principes d'une monarchie héréditaire n'ont du moins pas

été justifiés par les factions révolutionnaires que le système représentatif a produites ici. Il serait difficile, ce me semble, d'avoir de plus détestables gouvernants, même en abandonnant leur nomination au hasard le plus aveugle.

Ce sont ces choix de personnes sans probité, sans justice et sans un principe d'honnêteté quelconque, pour les places les plus importantes, qui font trembler, surtout dans ce moment-ci, tous ceux qui sont attachés à la patrie et véritablement intéressés à son bonheur.

L'*épuration des fonctionnaires publics* dont on parle tant à présent n'a absolument pour but que d'éloigner des partisans d'une faction, pour leur substituer ceux d'une autre, sans que le caractère moral y entre pour rien. La *punition des grands coupables* n'est qu'un cri de guerre pour animer le zèle aveugle d'une populace dont des démagogues habiles se serviront après pour exécuter des projets bien différents.

N° 9. — 15 juillet.

De toutes les victimes de la persécution actuelle, Talleyrand a été le plus outrageusement attaqué dans tous les journaux, à la tribune et dans les ouvrages particuliers. On a accumulé sur sa tête toutes les accusations lancées autrefois contre les nobles, les prêtres et les émigrés; et il faut convenir qu'il a fait l'impossible lui-même pour justifier la haine presque universelle contre lui motivée sur ses différentes qualités. Il a conservé dans sa conduite personnelle toute la morgue dédaigneuse d'un grand seigneur de l'ancienne cour, ce qui fait enrager naturellement la vanité de tous les républicains parvenus. Comme ancien évêque, il a insulté aux préjugés de son pays en affectant d'entretenir une favorite en titre, une femme divorcée et connue autrefois pour une fille presque publique; favorite à qui tous les ambassadeurs ont fait bassement la cour, comme à la femme du ministre, en se disputant l'honneur d'assister à sa toilette et de l'accompagner au spectacle. Enfin, des liaisons multipliées et très connues avec des émigrés de toute

espèce ne sauraient que rendre Talleyrand infiniment suspect aux yeux mêmes des observateurs impartiaux. Aussi est-il publiquement dénoncé comme conspirateur et chef d'une contre-révolution orléaniste, comme espion payé par l'Angleterre, etc. On a renchéri même sur ses vices personnels, sur l'insolence de son immoralité et sur la bassesse de son esprit intrigant, pour le trouver politiquement plus coupable. Protégé néanmoins par Sieyès, il avait espéré d'abord de conjurer l'orage, en ne lui opposant que l'orgueil de son égoïsme et l'impassibilité de son caractère, blasé depuis longtemps sur tous les reproches moraux et accoutumé à plier avec une versatilité étonnante sous toutes les métamorphoses progressives. Mais enfin il paraît forcé par les circonstances plutôt que par les clameurs du public à entrer dans la lice avec ses persécuteurs, et vous allez lire, Monsieur, le petit ouvrage qu'il vient de publier. En tout cas, il paraît presque impossible qu'il se soutienne. Il a offert sa démission. Le Directoire fait des difficultés pour l'accepter, mais le départ secret de la favorite de Talleyrand me paraît un garant assez sûr que ce ministre a pris son parti.

N° 10. — 19 juillet.

Notre situation actuelle ne présente encore qu'une lutte indécise entre tous les principes hétérogènes qui composent le chaos de la politique révolutionnaire. Les amis de l'ordre d'un côté, et les anarchistes de l'autre, se mettent en mesure pour se disputer la victoire, et la neutralité qu'observent les autorités constituées paraît prouver la complicité ou la faiblesse du gouvernement. Au reste, les deux partis ne sont point égaux sous quelques rapports ou quelques considérations. Celui des antijacobins étant composé de tous les bons esprits et de tous les vrais citoyens qui ne soupirent qu'après la paix et la tranquillité ne saurait que l'emporter par le nombre; mais celui des autres est indubitablement le plus fort par la conformité entre le but et les moyens de tous ceux qui se rangent sans honte sous le drapeau rouge.

La majorité trompeuse des premiers renferme des républicains, des royalistes de toutes les couleurs et des indifférents. Il n'y a donc entre eux ni unité d'intérêt, ni concert d'opinion, leur activité est presque nulle, et la vacillation dans leurs projets ne saurait résister à la longue à la férocité concentrée des Jacobins, si on laisse à ces derniers le temps de devenir comme autrefois une puissance intermédiaire entre le peuple et le gouvernement.

Vous avez vu, Monsieur, par mes précédentes, les progrès qu'a faits leur club. Il est certain maintenant qu'il y a environ cent cinquante membres représentants des deux Conseils. La connivence du Directoire n'est pas douteuse, mais on n'est pas sûr si c'est lâcheté ou système qui lui ferme les yeux sur les suites du moins très possibles de sa conduite.

Le discours de Sieyès à la fête du 14 juillet paraît prouver du moins que le président est dans les bons principes. Mais, d'un autre côté, les Jacobins se vantent d'avoir Moulins et Ducos pour membres de leur société.

Pour colorer l'indécence du gouvernement on prétend qu'il ne cherche qu'à inquiéter peu à peu l'effervescence de ce parti ; que la prudence lui conseille de modifier plutôt que de réprimer cet esprit populaire, pour en conserver le feu électrique du patriotisme, dont les esprits ont besoin plus que jamais, et que par conséquent la neutralité n'est qu'une mesure pour le salut public.

Le parti opposé répond à ces sophismes par l'observation qu'on ne saurait jamais paralyser la force des mauvais esprits qu'en les isolant, et que la surveillance d'un gouvernement fort de la droiture de ses sentiments doit avoir un caractère plus ferme et plus prononcé que n'est celui des héros du 30 prairial. Encore trouve-t-on la neutralité des Conseils plus apparente que réelle, puisqu'on a permis aux Jacobins d'établir leur club sur un territoire appartenant aux Anciens et dans un local dont le souvenir, révolutionnairement sacré, paraît communiquer une espèce d'inviolabilité à ces rassemblements de la populace.

En tous cas, il est certain que le peuple se montre encore

peu disposé à suivre les mesures que les Jacobins voudraient lui inspirer, et toutes les classes de la société ont été saisies d'une véritable terreur panique dès qu'on a cru entrevoir la moindre probabilité de rétablir un gouvernement républicain calqué sur celui de 1793. Le public ne néglige aucune occasion pour manifester ces sentiments. La moindre allusion dans les spectacles ou dans les discours aux Conseils, tout est saisi avec empressement pour tourner contre les Jacobins la crainte ou la haine générale.

Aussi a-t-on déjà gagné un point assez considérable, c'est qu'on n'ose plus comme dans le commencement se déclarer sans détour pour un gouvernement révolutionnaire. La Constitution est au contraire propre à fomenter la guerre entre les deux partis, dont l'un tâche d'engager le peuple à se prononcer fortement contre l'anarchie, tandis que l'autre prétend qu'il n'en veut qu'au royalisme. En attendant, les feuilles incendiaires des successeurs de Marat circulent toujours, et les coins des rues sont couverts d'affiches pour demander un armement général de tous les citoyens comme en 1792, et pour inspirer la rage et la frénésie de parti qui, incompatible avec un gouvernement quelconque, ne laisserait pas de rétablir au plus tôt le règne sanglant de la Convention.

L'inaction du Directoire à cet égard ne saurait s'expliquer que d'une manière. C'est par la crainte qu'on lui suppose de se voir à la fin entraîné par la force des événements à employer malgré lui des moyens violents. Alors il aurait besoin d'être appuyé par le génie infernal qui dirige en secret les projets des Jacobins, et par conséquent il ne voudrait pas se priver d'avance de ces puissants auxiliaires.

Mais, tandis que le gouvernement temporise et ne prend que des demi-mesures, les anarchistes ne perdent pas un moment pour se préparer à l'avenir des victoires à peine douteuses. Depuis près de trois semaines, leurs affidés dans tous les départements ont travaillé à un épurement général dans le sens des Jacobins, et cette révolution méthodique ne saurait, ce me semble, que produire des événements bien désastreux, en cas

que quelque mesure majeure fût préparée à Paris pour donner le signal à tous les intrigants des provinces.

La défense de Talleyrand n'a pas désarmé ses ennemis. On la trouve écrite avec cette affectation de philosophie et de modération qu'on lui connaît, mais on lui reproche surtout de n'avoir répondu que d'une manière évasive aux inculpations les plus graves. Dans tous les pamphlets publiés contre ce ministre, il n'a jamais été question de son royalisme purement. Toute la carrière politique de Talleyrand ne laisse aucun doute sur son sort en cas de rétablissement d'un roi légitime. On lui avait même dit en propres termes « que, trop sûr d'être pendu par Louis XVIII, il n'avait constamment travaillé que pour la royauté constitutionnelle fondée sur le changement de dynastie. » Il était indispensable pour ce patriote tricolore (comme il est nommé par dérision pour sa qualité d'ex-noble, de prêtre et d'émigré) de se déclarer surtout et de la manière la moins équivoque contre toute espèce de monarchie illimitée. Cependant, c'est le seul point dont il ne parle pas du tout et qu'il évite même d'une manière assez gauche pour autoriser ses ennemis d'insister plus que jamais sur son orléanisme secret. On observe donc qu'en cas d'événements Talleyrand ne se trouverait nullement compromis par son dernier ouvrage, mais que, comme républicain, il ne saurait jamais donner une apologie satisfaisante, sans la finir par s'en aller.

Vous avez observé, Monsieur, de quelle manière perfide ce ministre s'est expliqué au sujet de la Suède; son but n'a jamais été que de faire bassement sa cour à Lamarque, qui jouit maintenant de beaucoup de considération et d'influence dans le conseil des Cinq-Cents. Il aurait été facile d'y répondre victorieusement, mais la délicatesse de notre position actuelle ne permet peut-être pas encore de mettre au grand jour la duplicité et les mensonges éternels de ce ministre machiavélique.

N° 11. — 21 juillet.

Les premières mesures sont prises pour mettre en jugement les ex-Directeurs et leurs complices, mais l'intérêt que, d'après toutes les gazettes, le public y prend, n'est que fictif. Les Jacobins y mettent trop d'importance pour ne pas inspirer pour eux une pitié presque générale, d'autant plus qu'il est notoire qu'une députation formelle des deux Conseils a promis aux ex-Directeurs de la manière la plus solennelle que leur démission serait suivie d'un oubli complet du passé. A présent, il sera curieux de voir si l'on se servira de ce procès pour démasquer habilement un foyer d'autres coupables qui cachent encore leurs crimes sous un patriotisme outré ou si, en faveur de ces derniers, on finira par faire grâce ou du moins par faciliter la fuite aux membres du dernier Directoire.

La réputation de Sieyès est intacte encore, à ce qu'on prétend, du côté personnel, mais Barras, quant à la corruptibilité, pour le moins aussi coupable que les triumvirs (quoiqu'il n'ait pas volé pour thésauriser, mais pour dépenser), ne saurait faire produire sérieusement les dilapidations sans compromettre sa propre sûreté. On prétend même que cette considération le tient dans une dépendance très pénible des Conseils et l'empêche d'agir avec énergie et courage. On explique par là aussi les éloges de réciprocité et de convenance qu'ont prodigués beaucoup de partisans de la faction dominante aux vertus et à la loyauté du Directeur, qui n'a certainement jamais eu la prétention de passer pour un homme moral.

La bonhomie naturelle d'un voluptueux qui ne veut pas précisément le mal sans un but déterminé ; un certain tact, je dirais presque un instinct révolutionnaire qui lui fait saisir l'à-propos du moment critique pour prévenir par une hardiesse heureuse des crimes inutiles; plus de penchant pour la prodigalité que pour l'avarice, et trop de courage d'esprit pour partager toute la prudence persécutrice et toutes les petites vengeances de ses anciens collègues, voilà les qualités qu'une

profanation étrange des mots appelle les vertus de Barras. Point de talent, point d'esprit supérieur. Perdu de libertinage sous l'ancien régime comme un roué des plus crapuleux, il a presque exclusivement brillé, dans le nouveau régime, par quelques restes de ce ton de la bonne compagnie qui depuis la révolution est devenu si rare et s'est surtout rendu nécessaire à tous les partis par une intrépidité personnelle peu commune dans les démagogues mêmes les plus fougueux.

N° 12. — 2 août.

Je joindrai ici quelques observations sur la note que j'ai remise au ministre des relations extérieures, en date du 29 juillet.

Si je n'ai pas eu des ordres exprès d'accompagner la déclaration du Roi de quelques explications ultérieures sur notre neutralité, j'ose me flatter cependant que Sa Majesté daignera trouver que je n'ai employé dans ladite note que des termes assez généraux pour ne pas compromettre davantage les modifications que le cabinet de Stockholm pourrait trouver convenable d'apporter pour l'avenir à son système actuel.

En attendant, l'assurance de Sa Majesté sur son intention de conserver la bonne harmonie et la confiance réciproques me parut précise, et je crus, par conséquent, le moment fort heureux pour faire, du moins, une tentative en faveur de nos négociants qui, comme de raison, ne sauraient que se plaindre amèrement de l'embargo[1]. Il me parut nécessaire surtout de relever l'injustice de cette mesure et de laisser une protestation par écrit contre un attentat aussi évidemment contraire à la neutralité. Mon but, en outre, était de prouver que les griefs portés par la France contre la Suède ne sont guère fondés que sur des bruits de gazettes, tandis que la République s'est per-

1. Par suite des soupçons que lui avait inspirés la politique ambiguë du cabinet de Stockholm, le Directoire avait mis l'embargo sur les navires suédois qui se trouvaient dans les ports français. Cette affaire donna lieu à de longs débats entre les deux États et finalement détermina leur rupture. Nous avons cru intéressant de reproduire ici, à leurs dates respectives, les principales dépêches du baron Brinkman qui s'y rattachent.

mis la première d'attenter aux principes sacrés du droit des gens. Comme je savais de très bonne part que le citoyen Talleyrand employait tous les petits moyens de sa méprisable politique pour rejeter sur le ministère de Suède les torts de nos dernières querelles, je n'ai pas voulu manquer l'occasion de prouver le contraire, avec autant de franchise que de modération. Si néanmoins, ce qui n'est que trop probable, ma réclamation reste sans effet, et que Sa Majesté trouve de son intérêt de ne plus ménager la République, cette démarche même ne saurait, ce me semble, que faire ressortir la justice de sa cause, en prouvant jusqu'à l'évidence combien la mission du roi est hors de reproche, puisque, jusqu'au dernier moment, elle ne s'est jamais écartée de la sagesse et de la loyauté les plus propres à prévenir une rupture, tandis que le gouvernement français n'avait cessé de la provoquer par une conduite absolument opposée à celle de Sa Majesté.

Vous avez daigné remarquer que, dans la note en question, je n'ai jamais parlé que d'*intérêts de commerce*, en évitant avec soin toute expression qui aurait été purement relative à la *neutralité politique*. Par conséquent, j'ose me flatter de n'avoir pas trop donné d'extension aux ordres de Sa Majesté par rapport aux relations de la République française. Pour l'avenir, je ne manquerai point, Monsieur, de me conformer scrupuleusement à ce que contient la dernière apostille, non seulement dans mes rapports officiels avec M. de Talleyrand, mais encore dans mes conversations particulières avec les personnes du corps diplomatique.

Il m'a été impossible de voir Sieyès depuis son retour à Paris. Ce Directeur vient d'établir un système d'invisibilité pour les premiers fonctionnaires dirigé principalement contre les ministres, qu'il prétend avoir été trop instruits jusqu'à présent de tout ce qui se passe, soit dans l'intérieur du Directoire, soit dans les bureaux des ministères. Par conséquent, on ne voit plus les Directeurs sans y être autorisé par une carte particulière, signée par celui d'entre eux chez lequel on se fait annoncer, et depuis peu les ambassadeurs mêmes ne sont plus admis au

Luxembourg. Il est assez remarquable que Sieyès, cet apôtre de l'égalité chimérique, vienne d'organiser le premier une espèce d'étiquette de cour qui n'existait pas autrefois pour la société particulière des Directeurs. Il a dit même en propres termes à ses collègues : « Il ne faut pas qu'on nous aborde avec autant de facilité. Dans les pays étrangers, un ministre ne va pas prendre le thé chez le souverain quand bon lui semble, et on ne nous tient compte de notre complaisance que pour en abuser indirectement. »

N° 13. — 4 août.

Il est impossible de débrouiller encore le nuage épais qu'on paraît répandre à dessein sur les vues et les projets du gouvernement. Vous voyez, Monsieur, par les gazettes, qu'on ne parle que de dangers et de conspirations, et à l'étranger on doit nécessairement croire la République dans une agitation violente. Elle l'est sans doute dans l'intérieur, mais à Paris on ne s'en aperçoit guère dans le cours ordinaire de la vie. L'état extérieur des choses paraît calme et tranquille. Pendant la nuit seulement les patrouilles sont partout doublées, et l'on observe en général que le Directoire fait l'impossible pour prévenir une explosion. Cependant, il paraît presque impossible que la stagnation actuelle ne finisse pas par un coup d'État. La terreur panique qui avait d'abord frappé tous les bons esprits, dès que les Jacobins ont paru prendre le dessus, commence à faire place à une sécurité plus dangereuse peut-être : car le parti de ces incendiaires politiques est toujours le seul en France qui poursuive ses desseins avec énergie et conséquence. Il est certain qu'il a tout le peuple contre lui ; mais si le gouvernement ne le surveille pas sans relâche, il trouvera bientôt l'occasion de fanatiser momentanément la populace et, malgré la petite victoire que le conseil des Anciens se glorifie d'avoir remportée sur le club, en l'éloignant de son territoire, les Jacobins se préparent peut-être plus qu'auparavant à profiter habilement de l'inaction générale.

On croit maintenant à la paix, non seulement parce que tout le monde la désire, mais encore à cause des négociations qui se sont entamées avec la Suisse sur la neutralité future, auxquelles on pourrait donner aisément de l'extension, si, comme on le prétend, les deux partis y ont trouvé leur compte. Il est avéré à présent que l'ex-directeur helvétique Glaire a des communications avec le ministère français et qu'il y a des notes échangées. Malgré le mystère dont on voudrait envelopper cette négociation, des personnes assez près de la source m'ont assuré qu'il est réellement question d'évacuer toute la Suisse, sur les promesses formelles de l'Archiduc de se retirer de là, et de ne s'opposer du tout aux arrangements domestiques de la République, pourvu que l'article de l'*alliance offensive* soit rayé de son traité avec la France.

De tout le corps diplomatique, le ministre helvétique paraît traité avec le plus de confiance par le Directoire actuel. On est très poli envers celui de Prusse, puisqu'on craint plus que jamais un parti décidé de la part de son maître; mais M. de Sandoz n'a pas encore repris l'espèce de familiarité amicale dont il jouissait autrefois, lorsque Rewbell s'occupait presque exclusivement des affaires étrangères.

Sieyès paraît décidé pour la paix, mais embarrassé sur les moyens de l'amener, sans s'exposer aux reproches des enragés, d'avoir compromis le salut et la dignité de la République. En général les actions de ce soi-disant grand homme baissent considérablement depuis qu'il paraît avoir trompé les espérances de tout le monde; on dit que pendant tout le cours de la Révolution, personne n'a joui en général de plus de réputation sans en profiter davantage, et il est sûr qu'il n'est plus aimé des patriotes les plus sages, quoiqu'il soit encore flatté, idolâtré même par la multitude des demi-politiques.

Dans les deux Conseils il y a un parti considérable qui ne voudrait plus rester sous la tutelle de Sieyès. La minorité victorieuse du 30 prairial parle encore très haut pour ce qu'on appelle des mesures vigoureuses ; mais il devient de jour en jour plus probable que le parti de leurs antagonistes, en se ralliant

peu à peu, obtienne à la fin assez de consistance pour prendre un ton plus décidé et pour se déclarer sans détour contre les principes exagérés qu'on a voulu remettre à la mode.

Les résultats de leurs délibérations prouvent encore qu'il existe un esprit de contradiction très prononcé même contre les mesures les plus pressantes du gouvernement. Le conseil des Anciens est surtout revêche, tout en parlant de la nécessité de sauver à tout prix la chose publique. La malheureuse affaire des emprunts n'avance presque pas. Demain l'acte d'accusation contre les ex-Directeurs sera lu pour la troisième fois au conseil des Cinq-Cents ; et un de leurs membres m'a assuré d'avance qu'il ne le sera pas même chez eux, qu'en tout cas il sera décidément rejeté par le conseil des Anciens.

N° 14. — 11 août.

La fête d'avant-hier ayant dérangé la conférence ordinaire du citoyen Talleyrand avec les ministres étrangers, j'ai tâché en vain de le voir depuis, une indisposition apparente de commande l'ayant empêché de me recevoir. Comme la réponse décidée de Sa Majesté au sujet de l'embargo ne saurait manquer de me parvenir au plus tôt, j'espère alors pouvoir faire une démarche officielle qui ne permettra plus à ce ministre de continuer ses chicanes. En attendant, ni M. de Dreyer, ni moi n'avons reçu encore de réponse à nos dernières notes.

Celle du ministre de Danemark avait d'abord été reçue avec moins de mauvaise humeur ; mais dès que la déclaration du Roi fut communiquée, le même jour, le Directoire changea de langage. Talleyrand a dit, il y a quelques jours, à M. de Dreyer : « Votre dernière démarche faite de concert avec la Suède ne peut plus être regardée comme une simple mesure de sûreté. On y reconnaît bien le résultat d'un système politique qui tournera absolument au profit de nos ennemis. » M. de Dreyer n'y a répondu que par un développement des principes du droit des gens constamment violés par la République, tandis que le moyen nouvellement adopté par Sa Majesté danoise pour assurer

la tranquillité de ses ports ne devenait préjudiciable aux intérêts de la France qu'en vertu d'un système strictement impartial, et devenu indispensable par les injustices et les abus continuels de la neutralité, auxquels le commerce danois avait été exposé jusqu'à présent de la part de la France. A toutes ces plaintes M. Talleyrand a répondu, comme à l'ordinaire, par des phrases absolument banales.

Il est inconcevable que même dans le moment où le Directoire paraît avoir un intérêt particulier de flatter le Danemark, ne fût-ce que pour prévenir une liaison intime entre lui et la Suède, les pirateries et leur inclination aux infamies aillent toujours leur train. M. de Dreyer m'assure, du moins, que jamais il n'a eu plus de raisons de se plaindre du gouvernement sans l'espoir de voir aucun de ses griefs loyalement redressé. Mais on regarde le commerce du Danemark avec la France comme trop favorable à la première de ces puissances pour craindre une rupture. Je sais qu'un premier commis des bureaux de Talleyrand a parlé de la dernière mesure des deux cours, comme suggérée par les ennemis de la France pour les entraîner peu à peu dans la coalition. « Mais, a-t-il dit, si la Suède est momentanément perdue pour nous, c'est une raison de plus pour le Danemark de tenir à son ancien système. Il fera seul alors tout le commerce du Nord, et, mécontent de nos corsaires et de nos injustices, il trouvera que notre brouillerie avec la Suède, en augmentant ses profits, payera à peu près ses pertes. »

Au reste, le citoyen Talleyrand a évité de s'énoncer d'une façon quelconque sur les relations particulières entre la Suède et la République, dans son dernier entretien avec M. de Dreyer. Le ton général est de parler de notre rupture comme d'une affaire faite. Cependant, des personnes très liées avec le ministre des relations extérieures m'ont assuré savoir positivement que le Directoire voudrait volontiers la prévenir, qu'il craignait de se compromettre par des démarches inutiles, en cas que le parti de la Suède soit irrévocablement pris ; que, par conséquent, il laissera traîner toute négociation sur cet objet sans la rompre, jusqu'à ce que les affaires du Nord se débrouillent

davantage, et qu'on espère de se rapprocher peu à peu de notre gouvernement sans que les choses en viennent à une dernière extrémité. Je sais que dans ce moment même une personne qui voudrait entrer dans la carrière diplomatique a remis un mémoire au gouvernement pour prouver la nécessité d'envoyer quelqu'un en Suède, et s'est offert lui-même d'y aller ou comme agent accrédité, ou comme voyageur. C'est un homme doux, conciliant, d'un esprit assez médiocre et qui ne demande qu'un emploi qui mènera à une place plus importante. Il a parlé à Sieyès et à Talleyrand. Or, on ne lui a pas précisément donné un refus, mais on a répondu que le moment n'était pas favorable pour renouveler les relations avec la Suède, et l'affaire en est restée là.

N° 15. — 26 août.

Conformément à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander par ma dernière, je vous transmets aujourd'hui le résultat de mon entretien avec le ministre des relations extérieures, ainsi que quelques observations qui s'y rapportent immédiatement.

M. de Talleyrand est entré dans le plus grand détail, sans se permettre comme à l'ordinaire de petites brusqueries, ni des traits d'imposance ou de mauvaise humeur. Il a répondu, sans doute avec plus de modération et de suite que de précision et de vérité, mais enfin il m'a mis à même d'entrevoir la façon de voir de son gouvernement, et je crois de mon devoir de vous communiquer la substance de notre entretien avec la plus grande fidélité, et autant qu'il m'est possible, avec les expressions mêmes du ministre français.

Après avoir détaillé à M. de Talleyrand sans aigreur, mais avec une franchise nullement déguisée, tous les griefs du Roi contre le gouvernement de France et les sujets multipliés d'un mécontentement aussi juste que naturel, je lui ai déclaré que d'après les principes jusqu'ici généralement reçus, « Sa Majesté ne pouvait regarder l'embargo mis sur les vaisseaux d'une nation avec laquelle la République n'était point en guerre, que

comme une mesure hostile, et que par conséquent j'avais reçu les ordres d'insister sur la prompte révocation de cette mesure, que je me flattais d'obtenir de la justice du Directoire exécutif ».

Pour appuyer ces prétentions, Monsieur le chancelier, je me suis servi de tous les arguments que vous m'avez si supérieurement indiqués dans vos dépêches des 9 et 26 juillet, en y ajoutant tout ce que j'ai cru de plus propre à faire ressortir davantage la conduite peu amicale du ministre français envers la mission du Roi à Paris.

Mais comme j'ai donné encore plus de développement à mes idées dans ma note ci-jointe, je me bornerai à mettre sous vos yeux le précis de ce que le citoyen Talleyrand a cru devoir opposer à mon raisonnement.

Ce ministre a donc prétendu que la mesure du Directoire était devenue indispensable par la déclaration du Roi à Ratisbonne [1], qui avait manifesté des principes incompatibles et absolument contraires avec une neutralité sincère ; que le Directoire par conséquent s'était trouvé dans la nécessité de se procurer des explications authentiques d'une démarche qui, selon lui, n'avait pas moins étonné les puissances neutres que la France même, et qui avait non seulement paru en contradiction avec les protestations d'amitié de Sa Majesté, mais encore avec ses engagements publics et formels, pris immédiatement après la conclusion de la paix de Bâle. M. de Talleyrand m'a avoué même que le Directoire s'est adressé au roi de Prusse, comme au garant naturel de cette paix, pour lui demander des éclaircissements sur ce qu'il appelait une infraction ouverte à ce traité de la part du Roi de Suède ; et que la Cour de Berlin avait d'autant plus désapprouvé la démarche de Sa Majesté

1. Le 1er avril 1799, le roi Gustave IV Adolphe avait envoyé à la Diète de Ratisbonne une note impliquant son adhésion aux projets des puissances coalisées contre la France. Sommé par le gouvernement du Directoire de s'expliquer au sujet de cette note, il répondit qu'il en avait donné l'ordre non comme roi de Suède, mais comme duc de Poméranie, et en conséquence de son affiliation à l'empire germanique. Les dépêches du baron Brinkman montrent à quel point le Directoire fut peu satisfait de cette explication.

suédoise qu'elle se croyait indirectement attaquée par la déclaration de Ratisbonne. M. de Talleyrand est cependant convenu que le cabinet de Berlin s'est expliqué d'une manière conciliatoire pour engager la France à ne pas regarder le contingent fourni pour la Poméranie comme assez important pour motiver une rupture formelle entre la Suède et la République.

En vous transmettant ici presque littéralement ce que le ministre français m'a communiqué relativement à la Prusse, je crois cependant devoir ajouter que je ne suis pas bien persuadé de la vérité de son assertion. C'est apparemment à Berlin que le chargé d'affaires de France a demandé ces éclaircissements, et j'ai des raisons valables pour douter qu'on se soit expliqué avec tant de franchise à l'égard de la Suède. C'est de l'intérêt du gouvernement français de nous mettre mal avec la Prusse, et la confidence que M. de Talleyrand m'a faite ne pourrait avoir d'autre but que de susciter une nouvelle tracasserie. Il est certain que la correspondance officielle du comte de Haugwitz avec M. de Sandoz, d'après ce que ce dernier m'a assuré de son propre mouvement, a même évité de parler de la démarche du Roi à Ratisbonne, et des suites qu'elle entraînerait probablement par rapport aux relations directes entre Sa Majesté et la République. J'ai eu l'honneur de vous communiquer dans le temps le système particulier de M. de Sandoz sur la neutralité de l'Allemagne et sur la guerre de l'Empire.

Il est très vraisemblable qu'il en a parlé dans le même sens à M. de Talleyrand, et que ce ministre a cru m'en imposer davantage, en appuyant ses arguments de la désapprobation formelle de notre système qu'il prêterait à une puissance neutre des plus respectées.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas trouvé convenable d'entrer dans aucune discussion sur cet objet, et je me suis borné à appuyer de nouveau sur la distinction qu'il fallait absolument établir entre les intérêts particuliers de la Suède et ceux de l'Empire. J'ai tâché de faire valoir les raisons qui devraient déterminer la République française à mettre de côté toutes les disputes sur le contingent, tandis que Sa Majesté se montrait

disposée à continuer la seule neutralité vraiment utile et importante pour la France et un commerce non interrompu entre elle et le royaume de Suède.

M. de Talleyrand m'a répondu : « Vous avez raison d'un côté, monsieur ; mais permettez-moi de vous faire observer que dans de nouvelles républiques surtout, il y a quelque chose de plus important encore que l'intérêt national : c'est la dignité du gouvernement, à laquelle il faut même en certains moments sacrifier le premier. Voilà peut-être notre position actuelle. Je vous le répète, cependant, le Directoire n'a demandé qu'à s'expliquer à l'amiable avec le Roi ; mais je ne saurais vous cacher qu'il espérait de sa part plus de franchise et de sincérité. Que vous soyez vous-même instruit ou non de la politique secrète de votre Cour, nous le sommes parfaitement ici. Nous connaissons trop l'influence majeure de nos ennemis à Stockholm pour nous fier à des déclarations que nous nous autorisons à ne regarder que comme des ménagements momentanés, plus propres à faire valoir aux yeux des puissances coalisées le sacrifice que le Roi paraît résolu de leur faire de sa neutralité qu'à ramener l'ancienne amitié entre la Suède et la République. Convenez vous-même, monsieur, que vous n'étiez pas autorisé à nous déclarer sans détour et d'une manière non équivoque, que Sa Majesté est encore franchement résolue à persister dans son système de neutralité et de ne prendre aucune part active à la coalition contre la France. En attendant, nous connaissons ici tout ce qui se traite chez vous relativement aux subsides que l'Angleterre doit vous fournir, ou directement, ou par voie intermédiaire. Nous connaissons même les difficultés auxquelles s'accroche encore la conclusion définitive de ce traité, et qui ne regarde que le plus ou moins de la somme. »

A toutes ces assertions de M. de Talleyrand j'ai répondu : « Que n'étant nullement informé des négociations et des pourparlers qui pourraient exister entre Sa Majesté et d'autres puissances neutres ou belligérantes, je n'avais pas même le droit de regarder comme authentiques les données qu'il venait de me communiquer ; qu'il était cependant très probable que les puis-

sances coalisées eussent fait des propositions avantageuses au Roi dès qu'elles se fussent aperçues que la République française ne tâchait pas même par de bons procédés de conserver la neutralité de la Suède, et que par conséquent la conduite du Directoire ne me paraissait que d'autant plus inexplicable. »

Alors M. de Talleyrand s'est mis à battre la campagne d'une manière presque indigne d'une discussion sérieuse. Il a fait un éloge pompeux de l'ancien héroïsme de la nation suédoise; il m'a rappelé les grands exploits de nos ancêtres, les temps heureux où la Suède avait fait trembler la Russie. Il a voulu prouver qu'il ne dépendait que du Roi de jouer un rôle également brillant, en affranchissant le Nord civilisé du joug despotique de ses voisins barbares.

Vous pensez bien, Monsieur, que je n'ai opposé à cette phraséologie insignifiante qu'un calcul sévère des proportions locales et politiques du nord de l'Europe, et j'ai tâché de ramener notre entretien vers son but primitif, pour savoir si M. de Talleyrand oserait me donner l'espérance de voir l'embargo levé, après toutes les demandes officielles que j'en faisais au nom de Sa Majesté.

Le ministre m'a répondu que cela dépendrait probablement des explications que je serais à même de donner, et qu'il me demandait par écrit pour pouvoir les mettre sous les yeux du Directoire. Mais, en insistant toujours sur ce qu'il appelait la dignité de la République qu'il croyait blessée par les démarches du Roi, et sur la décence qu'il fallait mettre dans nos rapprochements, il m'a donné peu d'espoir d'obtenir du gouvernement français les réparations que vos dépêches m'ordonnent d'exiger. J'ai donc cru devoir prévenir le citoyen Talleyrand que je serais obligé de lui exposer par la même note tous les griefs que Sa Majesté portait depuis longtemps contre la République; que je ne blesserais certainement pas la décence, mais que je lui demandais en même temps la permission de m'expliquer avec cette franchise entière, sans laquelle des explications réciproques deviennent absolument illusoires.

Voilà, Monsieur, de quelle manière j'ai tâché de préparer à

ma note une réception moins défavorable. Au reste, je ne vous cache point que je me suis trouvé assez embarrassé pour la rédiger. D'après l'esprit de vos instructions, j'ai cru devoir mettre le gouvernement français dans ses torts, au risque même de lui déplaire au point d'être renvoyé de Paris. D'un autre côté, il m'a paru utile de laisser toujours une porte ouverte aux explications ultérieures, et j'ai par conséquent tâché de mettre toute la force de mes reproches dans le fond et dans les faits, en conservant dans les expressions un langage parfaitement irréprochable.

NOTE REMISE AU CITOYEN TALLEYRAND

Le 23 août 1799, à Paris.

Citoyen ministre,

Je n'ai pas manqué de transmettre au Roi l'arrêté du Directoire exécutif du 17 prairial relatif à l'embargo mis sur les navires suédois dans tous les ports de la République, ainsi que la lettre que vous avez adressée le 6 messidor à M. Signeul.

En rendant également compte de l'entretien dont vous m'avez honoré sur cet objet, je n'ai pu que demander les ordres du Roi pour un cas aussi inattendu; et les dernières dépêches que j'ai reçues de ma Cour me mettent à même de vous communiquer avec franchise et loyauté, citoyen ministre, quelques observations que j'ose vous prier de vouloir bien mettre sous les yeux du Directoire exécutif.

Je ne vous cacherai point, citoyen ministre, la sensation qu'a naturellement dû produire en Suède la première nouvelle de l'embargo. Cette mesure connue à Stockholm avant l'arrivée de ma dépêche, puisqu'elle avait été prise et exécutée dans tous les ports de la République, contre les sujets du Roi, sans la moindre communication faite à sa mission à Paris, n'a pu paraître d'abord aux yeux de Sa Majesté qu'un véritable acte

d'hostilité, par lequel la République trouvait à propos de provoquer une rupture formelle entre la Suède et la France.

Ayant appris plus tard, par la communication de l'arrêté même, les raisons sur lesquelles le Directoire a cru devoir motiver la mesure en question, le Roi a cependant vu avec surprise que le gouvernement français eût préféré la voie la moins amicale pour se procurer des éclaircissements, qu'il eût été si facile d'obtenir par une simple explication ministérielle.

Il est vrai, citoyen ministre, que même avant qu'il fût question de la déclaration du Roi à Ratisbonne, le Directoire d'alors s'était déjà montré si peu disposé à continuer des rapports amis entre les deux gouvernements que M. de Staël, en partant de Paris avec un congé, n'a jamais pu parvenir à faire reconnaître le chargé d'affaires que, conformément aux usages généralement reçus, Sa Majesté avait nommé pendant l'absence de son ministre; et que vous n'avez pas même été autorisé à donner une réponse quelconque à trois notes différentes qui vous furent adressées sur cet objet par ordre exprès du Roi. Mais si, conséquemment à ces mesures, le manque de communications officielles a pu accréditer auprès du Directoire exécutif des bruits et des soupçons que la mission du Roi avait été chargée de réfuter, je vous supplie, citoyen ministre, de décider vous-même si c'est encore un reproche à faire à la Suède.

Je me suis empressé dans le temps de vous communiquer verbalement la substance de mes instructions à l'égard de la neutralité. J'ai eu l'honneur de vous transmettre, le 29 juillet, une déclaration authentique de Sa Majesté touchant ce même objet, en y ajoutant par une note particulière tout ce qui m'a paru le plus propre à éclaircir la nature de notre neutralité et l'utilité réciproque du commerce entre la République et la Suède; mais il m'a été impossible d'informer ma Cour de l'accueil que le Directoire aura fait à ces ouvertures, puisqu'elles sont malheureusement restées, comme toutes les précédentes, sans aucune réponse de votre part, et je m'efforcerais peut-

être en vain dans le moment actuel d'expliquer un silence pareil d'une manière moins défavorable.

C'est à regret, citoyen ministre, que je me vois dans la nécessité de vous rappeler toutes les difficultés insurmontables que Sa Majesté a constamment rencontrées auprès du gouvernement français pour les réclamations les plus justes, comme pour les négociations les plus ordinaires. Difficultés auxquelles ce monarque devait peut-être moins s'attendre que tout autre, après avoir manifesté lui-même, à l'occasion du renouvellement de sa mission, la déférence la plus amicale aux désirs du gouvernement français; après lui avoir donné la preuve la plus évidente de sa sincérité, en honorant de son choix celui qui sous tous les rapports parut au Directoire le mieux fait pour rendre aux relations des deux pays leur consistance et leur utilité; celui que le gouvernement français désirait, celui que le ministre des relations extérieures se faisait un plaisir et un devoir de désigner.

Je ne fais, citoyen ministre, que copier littéralement les propres expressions de votre dépêche écrite à M. Signeul en date du 7 frimaire, pour vous rappeler combien le Roi devait être convaincu que le Directoire ayant obtenu la nomination individuelle de M. de Staël, à laquelle il avait mis tant d'importance, ne s'empresserait pas moins d'accueillir à son tour les ouvertures que lui ferait ce ministre, d'une manière à justifier la confiance de son souverain dans les dispositions amicales du Directoire exécutif.

Mais des espérances aussi bien fondées ont-elles été remplies? Daignez consulter, citoyen ministre, toute la suite de mes communications officielles depuis la dernière nomination de M. le baron de Staël. Toutes les instructions que le Roi a données à son ministre, toutes les notes présentées par celui-ci au ministère français, n'ont-elles pas été dictées par le désir le plus sincère et le plus prononcé d'entretenir avec la République la bonne harmonie et la confiance réciproque? N'ont-elles pas toutes été marquées au coin de la modération et de la délicatesse? Sa Majesté a *espéré* longtemps retrouver dans la conduite du Direc-

toire les égards amis qu'elle avait mis dans la sienne. Elle n'a jamais *demandé* que l'accomplissement de promesses formelles. Elle n'a jamais insisté que sur la stricte exécution de la justice publique, et sur la réprocité indispensable dans toute négociation entre États indépendants.

Cependant, les réclamations les moins équivoques faites au nom des négociants suédois ont constamment été éludées ; des plaintes et des protestations multipliées de Sa Majesté contre les vexations des corsaires et contre les jugements arbitraires des tribunaux sont restées sans effet, comme sans réponse; et, en dépit de la neutralité, le commerce suédois a continué d'être soumis à une espèce de droit maritime de France que de malheureux étrangers, qui en deviennent tous les jours les victimes, ne paraissent que trop autorisés à représenter à leur souverain comme un pillage systématique et privilégié.

Je ne vous parlerai pas, citoyen ministre, de la négociation interminable sur le choix d'un ambassadeur pour la Cour de Stockholm. Vos archives ainsi que les nôtres contiennent les pièces qui ont été échangées à cette occasion, et j'ose me flatter que la dignité, la droiture et surtout l'esprit conciliateur du Roi ne sauraient jamais être compromis par leur publication. Il me paraît évident, citoyen ministre, que cette affaire se serait arrangée sans donner lieu au moindre refroidissement ou malentendu entre les deux gouvernements, si le Directoire de ce temps eût trouvé juste de suivre alors la même marche qu'il avait indiquée auparavant lui-même comme la meilleure et la seule convenable dans ces sortes de discussions entre des États amis.

Mais la persévérance, pour ne pas dire l'opiniâtreté avec laquelle votre gouvernement insistait à cette occasion sur les choses les moins essentielles, sur le simple titre d'*ambassadeur* que le Roi était d'autant plus fondé à ne pas admettre que le Directoire avait expressément promis d'envoyer à Stockholm *un agent revêtu du même caractère que celui qu'aurait déployé le ministre de Suède* à Paris ; des menaces formelles de rompre toute relation avec la mission du Roi, si Sa Majesté persistait dans un refus trop bien motivé pour lui permettre d'en revenir; des

expressions même dans la correspondance officielle du ministère français que le Roi n'a pu trouver que peu ménagées, et que vous me permettrez de relever, citoyen ministre, depuis qu'on reproche surtout à Sa Majesté de n'avoir pas évité tout ce qui pouvait blesser la sensibilité du gouvernement français dans la forme de sa déclaration à Ratisbonne; enfin le silence malheureusement trop expressif que le gouvernement français a constamment observé vis-à-vis de la mission du Roi sur tout ce qu'elle a représenté ou demandé au nom de Sa Majesté, et qui a été poussé même jusqu'à refuser une réponse des plus simples que M. de Staël sollicitait pendant plus de six mois pour savoir si le Directoire admettrait ou non un consul de Suède à Anvers, choisi et nommé d'après les lois les plus précises de la République :

Voilà, citoyen ministre, des procédés trop contraires à la façon propre de penser du Roi pour ne pas suggérer des doutes sur les bonnes dispositions du gouvernement français pour la Suède, et pour ne pas affaiblir la confiance d'un prince qui avait certainement donné à la République assez de preuves de sa loyauté et de sa déférence amicale, pour avoir le droit de s'attendre enfin à une juste réciprocité de la part du Directoire exécutif.

Mais forcé par la politique peu conciliatoire du gouvernement d'alors de remettre ces espérances à un temps plus heureux, le Roi n'a pas dû sacrifier ses devoirs envers l'empire d'Allemagne à la crainte de déplaire à un gouvernement qui parut alors ne vouloir accorder son amitié qu'à des conditions incompatibles avec la dignité de Sa Majesté, comme avec les intérêts majeurs de ses peuples.

Le Roi a donc manifesté ses sentiments avec franchise, et sa déclaration à Ratisbonne a été l'effet libre d'une désapprobation et d'un mécontentement conçus contre les mêmes personnes et le même système dont depuis toute la nation française s'est montrée mécontente. Sa Majesté a fait cette demande dans un temps où rien n'annonçait encore un retour vers la modération et la justice en France, et elle aime à se persuader que le gouvernement actuel, éclairé sur les véritables intérêts des deux

pays, ne verra dans la conduite de la Suède que la conséquence de celle de la République, et le Roi n'abandonne point l'espérance de voir adopter au Directoire exécutif une politique conforme à la justice et aux véritables principes d'une neutralité réciproque.

En attendant, le Roi m'ordonne, citoyen ministre, de protester en son nom de la manière la plus solennelle contre l'embargo mis sur les vaisseaux suédois, et d'insister sur ce qu'il soit levé le plus tôt possible et justice plénière rendue aux propriétaires, conformément au contenu même de l'arrêté du Directoire du 17 prairial.

Je vous supplie, citoyen ministre, de demander pour cet effet les ordres du Directoire exécutif et de me les communiquer sans délai. J'ose me flatte que la réponse dont vous m'honorerez me mettra en état de faire parvenir à Sa Majesté cette preuve rassurante des dispositions amicales du gouvernement français.

N° 16. — 30 août.

Enfin, le nouveau ministre des relations extérieures, le citoyen Reinhard est arrivé avant-hier. L'ayant connu autrefois, et l'ayant surtout beaucoup vu chez des amis communs, j'ai pu sans affectation lui faire d'abord une visite amicale, et j'ai été reçu de la manière la plus propre à m'inspirer de la confiance. Nous n'avons au reste parlé de politique qu'en général; mais d'après la connaissance que je crois avoir de ce ministre, toutes les relations diplomatiques entre la République et les autres puissances ne sauraient que gagner par sa nomination. Personne ne lui dispute une honnêteté parfaite. Avec des formes un peu rondes, il est du moins un homme à discussion, loyal dans sa façon de penser et incorruptible du côté de l'intérêt. La jalousie et la vanité nationale lui susciteront des ennemis parmi les Français, qui ne verront jamais avec indifférence un étranger et, si l'on veut, un homme de rien porté par la protection de Sieyès à une des premières places de la République. Sous ce rapport le choix qu'on a fait de lui

n'est pas peut-être même franc. Il n'osera pas toujours s'élever avec force et dignité contre les fausses mesures de son propre gouvernement sans s'exposer à des reproches et à des calomnies personnellement dangereuses pour lui, ce qui est sans contredit un grand inconvénieut dans le poste qu'il occupe. Mais, au reste, il a des talents éprouvés et la droiture allemande de son caractère sera, ce qu'il faut espérer, plus utile à la chose publique que l'esprit financier joint à la morgue insultante de son prédécesseur.

Sans oser me permettre, Monsieur le chancelier, de pressentir les résolutions définitives que le roi trouvera de son intérêt de prendre à l'égard de la République, je crois cependant devoir prévenir Sa Majesté que le gouvernement français est très porté à des mesures conciliatrices, et que je ne risquerai probablement pas d'être renvoyé par lui, malgré la note que j'ai remise en dernier lieu. Il me serait peut-être même assez facile d'obtenir des explications amicales, mais je vous avoue, Monsieur, que je les évite dans le moment actuel presque autant qu'une explication ouverte, puisque je n'ose pas prendre sur moi d'interpréter d'une manière précise les dernières dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ainsi une conduite personnelle à l'abri de tout reproche et une discrétion parfaite à l'égard de nos rapports politiques me semblent dans le moment présent les seuls moyens de servir utilement les intérêts de Sa Majesté.

Depuis hier, on regarde ici la guerre entre la Prusse et la Russie comme inévitable. Le public en est enchanté et croit que la République gagne par cette rupture un auxiliaire de 200 000 hommes. Des gens plus instruits et M. Reinhard même préféreraient encore la neutralité du roi de Prusse, pour se servir bien plus utilement de son intervention puissante, dès qu'il serait question de la paix générale. Ce ministre ne doute pas que le Directoire la désire plus que jamais, et l'on prévoit comme de raison qu'une nouvelle guerre dans le Nord ne saurait que l'éloigner davantage et la lui rendre infiniment plus difficile à conclure, par rapport aux prétentions incalcu-

lables que soulèverait de nouveau le choc violent de tant d'intérêts opposés.

N° 17. — 1er septembre. (*Extrait.*)

Depuis hier on ne parle que de la nomination de Talleyrand au ministère des finances. La nouvelle est un peu trop forte pour ne pas la regarder comme une mauvaise plaisanterie, répandue à dessein par les ennemis de l'ex-diplomate. Le bruit en est cependant trop général et accrédité même par des personnes assez à même de connaître les dispositions secrètes du gouvernement pour ne pas faire soupçonner du moins qu'il en est sérieusement question. Enfin, la ténacité impudente de ce ministre ne saurait que rendre vraisemblable, de son côté, tout projet capable de favoriser son ambition et sa cupidité démesurées.

N° 18. — 5 septembre.

Jusqu'à présent le nouveau ministre des relations extérieures n'a pu être installé. Cependant, le citoyen Talleyrand a déclaré il y a quelques jours ses fonctions finies.

Ainsi je n'ai encore pu faire aucune nouvelle démarche pour obtenir enfin une réponse catégorique relativement à l'embargo. Ayant souvent vu M. Reinhard en particulier, j'ai tout lieu de croire qu'il ne suivra point le système de son prédécesseur et qu'on pourra du moins s'expliquer avec lui d'une manière franche et loyale, quoique j'aie toujours peu de confiance en la droiture du Directoire lui-même.

Le fait est que sous tous les rapports on y paraît plus embarrassé que jamais. Les difficultés se multiplient de jour en jour. Le danger du dehors, les troubles de l'intérieur et surtout une dispute entre les principales autorités, voilà ce qui fait trembler enfin les plus intrépides de ceux qui avaient espéré tout bonnement le salut de la chose publique de la réorganisation du gouvernement. A présent tout le monde se

demande ce qu'on a donc gagné par la célèbre journée du 30 prairial. Dans les Conseils, surtout dans celui des Cinq-Cents, il y a une fermentation violente dont les Directeurs, et Sieyès particulièrement, ont beaucoup à craindre. Vous avez vu de quelle manière insolente ce soi-disant grand homme a été vilipendé depuis quelque temps dans le *Journal des hommes libres*, comme dans d'autres feuilles publiques. Le message d'avant-hier que contient le *Rédacteur* paraît une mesure très mal imaginée pour se mettre à l'abri de ces craintes. Le Conseil des Cinq-Cents a été indigné du despotisme, mais encore plus de la lâcheté et de la mauvaise foi qui l'ont dicté. Il n'y a dans ce message de raison quelconque contre la liberté de la presse qui n'ait été infiniment mieux discutée et développée par des orateurs sages avant le 30 prairial, mais alors la faction avait momentanément besoin d'une licence illimitée, et dès qu'elle craint d'en devenir elle-même la victime, un article de la Constitution doit être interprété de la manière la plus révoltante pour autoriser le gouvernement à sévir contre ses ennemis particuliers et à ne répondre à leurs instances que par des arrestations arbitraires.

Voilà ce qui a frappé tous les esprits, de quelque parti qu'ils soient du reste, en indisposant tout le monde contre la magistrature suprême. Ceux mêmes qui ont de tout temps soutenu la nécessité de réprimer les abus de la presse ne s'élèvent pas avec moins de force contre l'inconséquence actuelle d'un parti qui, selon eux, n'est redevable de son dernier triomphe qu'aux mêmes principes que ces meneurs infidèles voudraient proscrire à présent en faveur de leur plus grande sécurité personnelle.

Aussi Briot a-t-il sonné de la trompette contre les nouveaux usurpateurs avec plus d'audace et de vérité peut-être que de sagesse et de prudence. Il a presque provoqué une insurrection ; et si même cela ne tire pas heureusement à conséquence, puisque le peuple ne se soucie plus des querelles de ses gouvernants, il est pourtant plus que probable que nous sommes à la veille d'une nouvelle explosion dans les Conseils.

Un membre des Cinq-Cents m'assure du moins qu'il la regarde comme inévitable; que les têtes les plus ardentes du parti nommé si inconsidérément *patriote* sont résolues de faire triompher encore une fois leurs principes ultra-révolutionnaires, et que l'inconduite et la vacillation du Directoire, dans un danger imminent, ne sauraient que fournir aux intrigues de ses ennemis des prétextes plausibles et des forces réelles.

Sieyès a indubitablement beaucoup perdu d'une réputation qu'on se plaît maintenant à ne regarder que comme empruntée; comme c'est surtout l'opinion publique qui l'a porté à la place éminente qu'il occupe, le changement de celle-ci pourrait bien présager sa chute que beaucoup de personnes regardent comme très prochaine. En général, le gouvernement actuel doit tout craindre des revers des armées, tout espérer de leurs succès. La tactique de ses ennemis domestiques est absolument calquée sur ces événements majeurs, qui depuis quelque temps n'ont pas moins compromis la gloire que la sûreté de la République. Les derniers désastres en Italie ont plus encore aigri le gouvernement qu'ils n'ont découragé le peuple. On prétend que Championnet a reçu ordre d'attaquer immédiatement après l'arrivée du courrier et de tout faire pour gagner une bataille éclatante du moins, sinon décisive, et l'on attend des nouvelles d'un jour à l'autre.

D'après l'avis de Sieyès, il faut beaucoup sacrifier dans le moment actuel à l'honneur seul des armées françaises ; car si ce Directeur ne désire que la paix il la croit pourtant impossible à négocier tandis que les succès brillants des coalisés paraissent les autoriser à oublier toutes les victoires étonnantes de la République. « Il faut prouver à nos ennemis, a-t-il dit, que les soldats de la République sont toujours les mêmes, avant que son gouvernement ait le droit de se montrer plus sage et plus modéré qu'autrefois. »

La fête du 18 fructidor a été célébrée hier avec moins d'éclat qu'à l'ordinaire. Ce qui a fait une sensation peu favorable au Directoire, c'est que les évolutions militaires ont été effectuées sans coup férir. L'artillerie volante n'a pas même

osé décharger ses canons, tant le Directoire avait peur de quelque attentat criminel. Mais si une crainte pareille pouvait être fondée et si, par conséquent, il fut prudent de prévenir le danger, tout le monde n'a cependant pu que blâmer la maladresse du gouvernement de n'avoir pas choisi une toute autre espèce de fête plutôt que de manifester si publiquement son peu de courage, ou sa méfiance peu honorable pour le peuple.

N° 19. — 9 septembre.

Depuis quelques jours le gouvernement français paraît plus rassuré sur les dispositions de la Prusse. Je sais même que le ministre des relations extérieures, en parlant à quelqu'un du corps diplomatique de la mésintelligence entre la Suède et la République, a fini par dire : « Qu'il s'imaginait que le roi adopterait à la fin le système de la Prusse, qui paraissait se prononcer plus fermement que jamais pour la neutralité ».

Les relations des deux États paraissent même parfaitement confidentielles. Le public de Paris avait d'abord été surpris de ce que, dans un moment aussi important, le Directoire ne s'empressait pas d'envoyer à Berlin un successeur titré à Sieyès, et l'on en avait conclu que les deux gouvernements pourraient être dans des pourparlers peu amis. Mais j'ai appris par le ministre de Prusse lui-même que Sieyès l'a chargé, il y a quelque temps, de mander au roi que le Directoire ne manquerait certainement pas d'envoyer à Berlin un ministre de premier ordre, mais que pour le moment il y avait tant d'aspirants à cette place que le choix serait assez embarrassant. En attendant, on se flattait que Sa Majesté serait contente du chargé d'affaires qu'on y avait laissé, qui selon lui était infiniment plus propre que tous ceux qu'on pourrait nommer à bien remplir les vœux du gouvernement français, d'entretenir avec la Prusse l'amitié et la bonne harmonie les plus parfaites. A cela le roi a répondu par le premier courrier : « que Sa Majesté ne mettait absolument aucun prix au titre de ministre et que, parfaitement contente sous tous les rapports

de la conduite du chargé d'affaires de France actuel, elle consentait volontiers qu'il restât en cette qualité à sa cour aussi longtemps que le Directoire le trouverait convenable. » On assure même que M. Otto est infiniment mieux accueilli à Berlin que ne l'avait été Sieyès, à cause de sa sage modération, de sa conduite et de l'aménité de son caractère personnel.

N° 20. — 15 septembre.

Le gant paraît définitivement jeté entre le Directoire et le parti d'opposition dans les Conseils. Les séances des Cinq-Cents d'avant-hier et d'hier ont été assez scandaleuses pour rappeler les temps les plus orageux de la Convention. Le parti des Jacobins a fait l'impossible pour faire déclarer la patrie en danger, afin de pouvoir organiser l'anarchie avec plus de facilité. Leurs antagonistes sont encore les plus forts en nombre, mais trop divisés entre eux, trop isolés, pour en imposer suffisamment et pour travailler de concert avec le pouvoir exécutif.

Les envoyés du Conseil espèrent tout d'une rupture ouverte entre les premières autorités, et les intrigues peu cachées qu'ils emploient pour cet effet les rendent odieux à tous ceux qui sont sincèrement attachés à la Constitution ou même à la stabilité d'un gouvernement quelconque. Aussi Bonaparte, Boulay de la Meurthe et d'autres chefs de Prairial se rangent-ils maintenant sous les drapeaux du parti que les Jacobins tâchent de flétrir par la dénomination de Directoriaux.

D'un autre côté, les Directeurs ne sont pas d'accord entre eux, ni sur la nécessité, ni sur les moyens de se défendre. Moulins et Gohier, esprits très médiocres et Jacobins décidés, aiment à se regarder comme les favoris du parti menaçant et ne voudront guère contribuer à une victoire complète de leurs rivaux. Sieyès et Barras sont personnellement désignés dans les feuilles publiques, et même à la tribune, quoique d'une manière moins directe, comme des conspirateurs et des contre-

révolutionnaires secrets. Le premier, n'étant plus protégé par l'égide de l'opinion publique, se voit de jour en jour plus exposé aux traits envenimés de la jalousie et de la calomnie, et sa grande réputation paraît évanouie au moment même où il aurait le plus besoin de son éclat pour en éblouir au moins la multitude.

Malgré cette position extrêmement critique, le Directoire paraît encore avoir des alliés très puissants dans la haine et la crainte générales qu'inspirent les Jacobins à toutes les classes de la société, comme à tous les patriotes non gangrenés. Il est certain que le salut de la chose publique paraît rendre un coup d'éclat plus nécessaire, plus excusable que jamais; mais le malheur est que le Directoire, en le préparant avec plus de précaution que de fermeté, pourrait bien se rendre doublement suspect sans se mettre en sûreté parfaite, et alors tout serait perdu par quelques contre-coups hardiment exécutés par leurs adversaires. En attendant, les troupes dans Paris sont considérablement renforcées, et bien des gens supposent que Bernadotte n'a été destitué du ministère de la guerre que pour être chargé de quelque expédition momentanément plus importante.

N° 21. — 19 septembre.

Depuis ma dernière, les intrigues réciproques du Directoire et de l'opposition se sont un peu éclaircies. La destitution de Bernadotte avait été regardée un moment comme concertée entre lui et le gouvernement; et il fut soupçonné de vouloir accepter le rôle d'Augereau pour appuyer un nouveau Fructidor par son influence militaire. La fierté avec laquelle le général a répondu à l'arrêté du Directoire prouve ou va bientôt prouver le contraire; et le parti soi-disant constitutionnel ne cache plus sa joie et regarde ce changement de ministère comme un véritable triomphe. On prétend que Bernadotte a travaillé pour les Jacobins avec un zèle infatigable, que ses vertus administratives mêmes et sa popularité désin-

téressée en apparence n'avaient eu d'autre but que de s'assurer de la force armée, en faveur de la faction antidirectoriale dans les Conseils.

Connu de tout temps, sinon comme anarchiste, du moins comme enthousiaste d'une liberté illimitée, ce général ne pouvait guère qu'être suspect au Directoire par le grand ascendant que son activité et sa probité révolutionnaires lui avaient fait prendre sur l'esprit des démocrates les plus distingués. Républicain de bonne foi, à ce que prétendent ses partisans, Bernadotte crut devoir se méfier du modérantisme actuel de Sieyès, et il méprisa hautement l'égoïsme et l'immoralité de Barras. Leur chute, dit-on maintenant, avait été résolue, et l'on voudrait même faire accroire que le ministre de la guerre avait promis leurs têtes aux conjurés des Conseils, dès qu'ils auraient assez de courage pour se prononcer de fait avec plus de force et d'énergie. Quoi qu'il en soit, des menaces pareilles avaient été si peu ménagées que des amis du Directoire en parlèrent publiquement au Luxembourg, à quoi Barras a répondu, il y a environ huit jours : « Soyez persuadé que je suis préparé aux événements. Il est possible que je ne conserve pas longtemps ma tête, mais je saurai la défendre avec intrépidité. Je vous jure qu'elle ne tombera pas seule. »

Au reste, les dernières scènes scandaleuses aux Cinq-Cents avaient été bien préparées. Des émissaires fidèles travaillaient la populace et les faubourgs dans un sens révolutionnaire, et l'on était même parvenu à organiser quelques petits attroupements autour des Conseils et dans les places. Mais heureusement l'esprit d'inquiétude révolutionnaire n'anime que les orateurs stipendiés, et le gouvernement n'a eu besoin que de les faire surveiller par des patrouilles habilement distribuées, après avoir désarmé, pour ainsi dire, le chef militaire, qui seul pouvait rendre les intrigues des Jacobins incalculablement dangereuses.

N° 22. — 23 septembre.

La crise dont on nous avait menacés ici n'a pas encore changé de nature. Les factieux ont ajourné plutôt qu'abandonné leurs projets, et une explosion révolutionnaire pour être plus éloignée ne paraît pas moins inévitable. La fermentation existe toujours, et la désharmonie entre les deux premières autorités ne saurait que rendre la force du gouvernement ainsi que ses relations avec l'étranger extrêmement précaires.

Le Conseil voudrait fanatiser la populace par l'ancienne magie des grands mots de *liberté et de souveraineté du peuple*. Mais le charme est rompu, et les nouveaux démagogues ne paraissent que l'écho impuissant de leurs prédécesseurs. Parmi toute cette liste de factieux, il n'y a pas même un seul génie supérieur. Bertrand du Calvados et Briot ont décidément plus de fougue que de véritable éloquence. Lamarque n'a que de la présomption et un zèle révolutionnaire par lequel il voudrait en imposer aux enthousiastes peu éclairés ; enfin Jourdan et Augereau sont absolument au-dessous de la médiocrité et ne sauraient suppléer au défaut d'esprit et de talent que par une espèce de réputation militaire. Les machinations de ce parti ne sont donc faites que pour tromper les moins clairvoyants. Le Directoire tâche au contraire de gagner les classes les plus respectables de la société, en ne prêchant que la paix, la soumission aux lois et à la Constitution. Mais, soit maladresse, soit mauvaise foi, ses proclamations mêmes ont singulièrement diminué la confiance générale. Tout le monde lui reproche son incapacité ou son inactivité et demande toujours ce qu'il a donc fait depuis Prairial pour avoir le droit de vanter ses services imaginaires.

Encore ces jours derniers a-t-il fait placarder sur les murs de prétendues instructions des agents de la coalition qu'on doit avoir trouvées chez un émigré. Cette pièce, assez gauchement rédigée, ne contient autre chose qu'une récapitulation détaillée

de tout ce qui a été dit ou fait contre le gouvernement par ses ennemis aux Cinq-Cents, ce qui doit rappeler au peuple que les soi-disant patriotes énergiques ne sont que des royalistes secrètement soudoyés par la coalition. Toutes ces petites supercheries font plus de mal qu'on ne pense au gouvernement. Personne n'en est la dupe, et tout le monde les cite comme des preuves authentiques de sa mauvaise foi. En attendant, les grandes affaires restent dans une stagnation parfaite, qui ne saurait cesser, à ce qu'il paraît, que par la victoire décisive d'un parti quelconque. Le mécontentement général n'est surpassé que par une indifférence politique dont il est difficile de se faire une idée bien juste, tant elle tient au caractère individuel de cette nation; mais de cette insouciance même un gouvernement ferme et bien organisé ne manquerait pas de tirer parti. Car, il est certain que la France entière ne demande guère que la paix et la tranquillité et que, sans s'intéresser beaucoup pour la République, elle se soumettrait cependant sans difficulté à toutes les mesures les plus propres à la consolider, pourvu qu'elles fussent prises avec tant soit peu de sagesse et de modération, et que des lois aussi absurdes que cruelles, comme celles des otages et de l'emprunt forcé, n'éveillassent point partout les inquiétudes et la résistance du désespoir.

L'état de la capitale n'est pas encore tranquille. Les barrières sont toujours fermées. Les citoyens sont à chaque instant exposés à des visites domiciliaires, et des patrouilles fréquentes sont indispensables pour assurer la tranquillité publique.

Il a décidément été question du citoyen Talleyrand pour les finances, mais le Directoire n'ose pas encore heurter trop ouvertement l'opinion publique. Cependant, on ne doute nullement de l'influence secrète de cet ex-ministre qui a singulièrement su fasciner Sieyès et qui, pour n'être pas un conspirateur aussi dangereux que les Jacobins voudraient le faire accroire, ne laisse cependant pas d'infecter toute la politique française d'un esprit d'intrigue des plus méprisables.

Pour dépopulariser Sieyès, ses ennemis n'ont encore pu rien imaginer de mieux que de le représenter comme contre-révolutionnaire ou du moins comme constitutionnel, car son intégrité personnelle ne permet pas à ses ennemis les plus acharnés de l'accuser de corruption. Barras, au contraire, est sous ce rapport aussi détesté que Rewbell, et il faut convenir que son luxe démesuré, son faste et ses folles dépenses de toute espèce autorisent du moins les soupçons et doivent naturellement provoquer les calomnies de ses ennemis.

N° 25. — 27 septembre.

M. le chancelier aura été informé dans le temps, par le chargé d'affaires du roi à Berlin, des ordres donnés par Sa Majesté prussienne à M. de Sandoz de redemander au gouvernement français les provinces westphaliennes. Le secret que le Directoire, ainsi que la mission de Prusse, a voulu garder sur cette négociation, n'a pu que remplir le public et le corps diplomatique de conjectures arbitraires et contradictoires. M. de Sandoz, toujours très porté à des voies conciliantes, a été d'autant plus embarrassé que l'évacuation volontaire des pays en question par les Français doit avoir été exigée comme la seule condition pour conserver la neutralité de la Prusse. Les conférences avec le ministère et Sieyès ont été fréquentes et fortement sérieuses. On s'est même dit des choses peu agréables de part et d'autre, et une rupture formelle a plus d'une fois été inévitable. Les disputes auxquelles cette discussion a donné lieu entre Sieyès et ses collègues n'ont pas été moins violentes, et le premier a montré une opiniâtreté et une mauvaise humeur qui n'a pas peu contribué à aigrir les esprits et dont les autres Directeurs se sont plaints à M. de Sandoz lui-même. Enfin, il a bien fallu prendre une décision, puisque le roi avait fixé un terme où ses troupes devaient passer le Rhin, ce qui s'est apparemment effectué il y a quelques jours. Je sais cependant de la meilleure source que la réponse du Directoire n'a pas été du tout satisfaisante, et que M. de Sandoz n'a pas voulu

l'accepter comme un *ultimatum*. En expédiant son dernier courrier, il n'était nullement sûr de pouvoir prévenir les extrémités quelconques, et tout le monde a trouvé à remarquer l'affectation de Sieyès de ne pas inviter M. de Sandoz avec les autres ministres étrangers, pour le 1er vendémiaire, et il a été encore plus extraordinaire que ce ministre ait dîné chez Gohier avec l'ambassadeur de Hollande, dans un moment où le public du moins supposait à son maître de vastes projets en faveur du stathouder.

Depuis hier, on m'assure que le gouvernement ici commence à paraître plus traitable. Le ministre de Prusse avait été très mécontent de la froideur que le citoyen Reinhard lui montra dans les premières conférences; à présent qu'ils se connaissent mieux, il m'a avoué lui-même qu'il ne saurait se plaindre que de la crainte du nouveau ministre de se compromettre, ce qui rend son intervention auprès du Directoire moins efficace. Au reste, il rend parfaitement justice aux lumières comme à la droiture personnelle de Reinhard. Mais aussi faut-il convenir que la démarche prononcée du roi de Prusse ne saurait qu'embarrasser sous tous les rapports le gouvernement français. Tous les bons esprits et l'immense majorité qui désire la paix lui font un devoir de ne rien négliger pour prévenir une rupture avec la Prusse. Tous les Jacobins, au contraire, n'attendent que la moindre démarche conciliante pour en calomnier les auteurs comme des traîtres à la patrie, et pour en tirer des preuves d'une conspiration royaliste de concert avec la Prusse. Vous verrez par les gazettes chez qui les membres exagérés des Cinq-Cents ont déjà fait adopter un projet dont l'exécution ne saurait que mettre des entraves à toute négociation de paix, avant que les armées françaises soient de nouveau victorieuses partout, et la République, par conséquent, en état de dicter des lois à l'ouverture du congrès.

Quoi qu'il en soit, on m'a confié le secret que la mission de Prusse se tient prête à quitter Paris au premier avis. Celle de Danemark, sans avoir encore des ordres exprès à cet effet,

compte suivre l'exemple de la Prusse, et M. de Dreyer ne me cache plus les embarras causés actuellement à sa cour par la Russie. M. de Sandoz, me parlant hier de la position de la Suède, ajouta ces propres mots : « Tâchez toujours de traîner ce qui ne vous sera plus difficile. Le système général du Nord doit bientôt se fixer. Si la neutralité de la Prusse et des princes alliés se conserve, le roi de Suède ne sera pas entraîné malgré lui ; si la coalition devient générale, il aura toujours le temps de prendre un parti décisif. En attendant, l'hiver avance, et il faut tout espérer du besoin qu'auront enfin toutes les puissances belligérantes d'une paix raisonnable et calculée d'après les circonstances. »

Au reste, n'étant nullement autorisé à entrer dans des pourparlers qui pourraient se trouver plus ou moins en contradiction avec le système actuel de Sa Majesté, je me tiens scrupuleusement à l'esprit des ordres que j'ai reçus, je tâche d'éviter avec soin une rupture et de me conserver personnellement l'amitié dont m'honore le ministre des relations extérieures ; mais comme diplomate je ne voudrais guère paraître empressé pour faire des pas en avant. Pour faciliter toujours à Sa Majesté le moyen de me laisser à Paris ou de me rappeler selon les convenances, je n'insisterai pas non plus sur aucune formalité aussi longtemps qu'on ne me refuse pas les moyens d'être utile au service du Roi, et j'ai presque la certitude que le gouvernement français ne méloignera point. Mais, d'un autre côté, on pourra toujours se servir du silence du Directoire pour rappeler à la fin un chargé d'affaires qui, malgré toutes les démarches faites pour la mission du Roi, n'avait jamais été reconnu ; et alors les torts de cette espèce de rupture resteraient encore du côté de la République.

N° 24. — 3 octobre.

Depuis ma dernière, j'ai eu un entretien très détaillé avec le ministre des relations extérieures sur les rapports entre la Suède et la République. C'est M. Reinhard lui-même qui à la

suite d'une conversation purement littéraire, dans une société chez madame Reinhard, m'a pris à part, pour me parler de nos affaires de la manière la plus amicale, mais, comme il l'a observé, sans être autorisé de me faire aucune ouverture ministérielle : « Vous voyez, a-t-il ajouté en souriant, qu'en parlant allemand notre conversation ne tire pas à conséquence ; la langue même n'est pas officielle et nous permet ainsi de nous expliquer avec plus de confiance.

« Que pensez-vous donc des véritables dispositions du Roi de Suède et quelles nouvelles en avez-vous ? Je ne vous cache pas qu'après celles qui nous sont parvenues en dernier lieu, Sa Majesté paraît abandonner l'idée de se joindre à la coalition, mais est-ce par un véritable attachement pour la neutralité ? Est-ce mécontentement de la parcimonie des cours belligérantes qui ne voudraient se porter aux conditions peut-être trop onéreuses que le Roi aurait exigées d'elles ? Quelle assurance seriez-vous à même de donner que la conduite secrète de votre gouvernement ne sera point conforme aux vues de nos ennemis, et que le cabinet de Stockholm ne sera pas toujours animé du même esprit qui a dicté la déclaration de Ratisbonne, qui sous quelque rapport que vous l'envisagiez, n'a pu manquer de nous faire beaucoup de mal en Allemagne ? Je sais bien qu'on peut subtiliser sur les intérêts différents de la Suède et de la Poméranie, et qu'on peut se faire des reproches de part et d'autre, mais aussi toutes ces discussions ne mènent-elles jamais au but, quand on a sérieusement l'intention de se rapprocher. Tâchons donc de simplifier les faits et les prétentions réciproques. Le Roi a offert son contingent de bon gré, tandis qu'après son accession formelle à la paix de Bâle, il ne pouvait plus le fournir sans renoncer par le fait à la neutralité. Mais, cette démarche de Sa Majesté a été accompagnée encore d'une déclaration des plus hostiles qui aient paru contre la France durant toute la guerre. Sans doute, il y a bien d'autres gouvernements mécontents de la République, et je n'entre pas même dans la discussion si la Suède n'a pas de griefs fondés contre nous, mais vous savez bien qu'en politique on n'est compromis que par des démarches publiques.

Aussi, avant la déclaration de Ratisbonne, la République pouvait plus aisément réparer ses torts, mais depuis que le Roi de Suède s'est solennellement prononcé à l'égard de la France, et d'une manière qui ne laisse aucun doute sur sa propre façon de penser, il est impossible à notre gouvernement de ne pas insister sur une explication authentique de Sa Majesté suédoise. Voilà le seul but de l'embargo; et les ménagements avec lesquels cette mesure a été prise et exécutée doivent vous convaincre que les intentions du Directoire ne sont nullement hostiles.

« En attendant, que voulez-vous que je réponde à votre dernière note? Elle contient des reproches dont la discussion mène à l'infini; mais pour l'avenir elle ne donne aucune assurance bien franche et bien tranquillisante de la neutralité de votre Cour; et je ne vous dissimule point que nous ne croyons entrevoir dans sa conduite que le désir de gagner du temps pour se régler d'après les circonstances. Aussi, vous ne devez pas trouver extraordinaire que le Directoire l'imite en tâchant de se procurer ailleurs les éclaircissements qu'il ne saurait obtenir par la voie directe. Tâchons donc de mettre de côté le passé. Pensons à cela, et, pour ce qui me regarde, je vous prie de compter toujours sur l'empressement avec lequel je tâcherai de concilier les intérêts des deux pays qui paraissent destinés à une liaison plus amicale. »

Je me fais un devoir, Monsieur, de vous rapporter fidèlement la substance de tout ce que M. Reinhard m'a communiqué à cette occasion, et presque entièrement avec les propres expressions du ministre. Si je ne me trompe, c'est un premier pas du gouvernement français vers un rapprochement. Malgré les protestations du citoyen Reinhard, que cet entretien ne devait pas du tout être regardé comme officiel, le caractère extrêmement circonspect de ce ministre me paraît le garant le plus sûr qu'il ne se permettra jamais une explication quelconque sans connaître d'avance dans ses moindres nuances la façon de penser du gouvernement.

N° 25. — 7 octobre.

En vous rendant compte, Monsieur, par ma dernière, d'un entretien amical avec le ministre des relations extérieures, je n'ai pas cru nécessaire d'y ajouter tout ce que j'ai opposé aux assertions de M. Reinhard; mes réponses n'ont été en général qu'un développement de ce que contient ma dernière note et je lui ai déclaré même qu'il me serait impossible de donner d'autre éclaircissement sur les intentions du Roi avant que le gouvernement français se fût déclaré de quelque manière satisfaisante sur l'embargo.

Ce qui me paraît prouver encore davantage les bonnes dispositions de ce ministre pour arranger à l'amiable les différends de la Suède avec la République, c'est la manière dont il a parlé l'autre jour à madame Reinhard, et comme j'en suis presque convaincu, dans le dessein que ses observations me fussent fidèlement rendues. « Je viens, a-t-il dit en badinant, de mesurer mes forces avec M. Brinkman, mais, pour cette fois-ci le chargé d'affaires a mieux joué la politique que le ministre. Nos discussions ont été bien plus confidentielles de ma part que de la sienne. Sa franchise personnelle a été continuellement retenue par la crainte d'être entraîné hors du cercle de ses considérations politiques, et il a pu profiter de la mienne sans oser l'imiter. Certes, il est trop attaché à sa patrie pour ne pas se prêter volontiers à tous les moyens de conciliation, et l'intérêt de la Suède ne pouvant jamais être de participer à la guerre, sans y être forcée, il faut espérer que la nouvelle de nos dernières victoires fera un bon effet sur tous les cabinets neutres ou indécis. »

Je crois de mon devoir, Monsieur, de vous représenter avec la plus exacte vérité la façon de penser de ce nouveau ministre dont en général je ne saurais assez louer la loyauté et les bons procédés pour toutes les petites affaires où j'ai souvent besoin de son intervention. Aussi mes explications avec lui ont-elles été des plus sincères sur tout ce qui s'est passé depuis son en-

trée au ministère. J'ai eu le bonheur de lui prouver que les démêlés entre la Suède et la République lui ont été représentés d'une manière perfide, et je n'ai pas craint de lui detailler toute la suite des inconséquences diplomatiques de son prédécesseur, qui ont donné lieu aux premiers malentendus entre les deux États, et qu'on paraît vouloir perpétuer par les rapports infidèles qu'on lui en a faits.

N° 26. — 21 octobre.

Les envois de courriers entre Berlin et Paris se succèdent rapidement depuis quelque temps; et il paraît enfin que les dépêches apportées par le dernier qui est arrivé avant-hier, ont été très satisfaisantes, et que tout va s'accommoder à l'amiable entre la cour de Prusse et la République française. M. de Sandoz a été extrêmement circonspect sur tout ce qui a eu rapport à cette négociation. A juger cependant d'après ce qu'il m'a dit lui-même et surtout d'après quelques communications plus confidentielles qu'il a faites à un autre membre du corps diplomatique, le Directoire s'est montré beaucoup plus traitable sur tous les points absolument particuliers entre la République et la Prusse, dès qu'il a cru entrevoir la résolution sincère du Roi de rester fidèle à la neutralité. On paraît même assez disposé ici à faire quelque sacrifice pour obtenir ce but majeur, et il est certain qu'il n'est plus du tout question d'une rupture. Le système de sagesse et de modération que le gouvernement n'a pas encore démenti, et dont Sieyès aime toujours à être regardé comme l'appui le plus ferme, ne saurait que lui prescrire quelque condescendance pour une puissance aussi prépondérante, et la France regarde la Prusse comme trop utile à la paix générale pour ne pas conserver son amitié aux dépens même de la raideur de ses anciens principes.

Ce qui me prouve encore davantage la sincérité de cette dernière réconciliation, c'est un entretien que j'ai eu hier avec le ministre de Prusse, qui depuis très peu de temps a visiblement changé de langage. A présent il m'a fait les plus grands

éloges des sentiments pacifiques de Sieyès, et en général des dispositions du Directoire pour le maintien de la neutralité du Nord. M. de Sandoz m'a surtout demandé à cette occasion si je ne croyais pas que l'intérêt le mieux entendu de la Suède porterait également le Roi à s'unir plus étroitement avec la Prusse et le Danemark. Il entra en discussion sur la nécessité d'opposer enfin une digue au débordement de la politique gigantesque des cours impériales, et que par conséquent les puissances les plus promptement menacées par les suites de cette alliance monstrueuse avaient naturellement un intérêt commun presque indépendant de toute autre considération.

Vous daignez bien sentir, Monsieur, que je n'ai pu entrer qu'indirectement en discussion sur une matière aussi délicate; mais j'ai observé en attendant à M. de Sandoz que jusqu'à présent le système de la Prusse n'avait peut-être pas paru assez prononcé pour inspirer une confiance entière à des puissances fermement résolues à ne se laisser entraîner de quelque manière que ce soit ni dans la coalition, ni dans quelque autre système d'une contrebalance armée; que j'avais tout lieu de croire que telle était la résolution invariable du Roi mon maître, qui par cette raison même avait un motif de plus pour ménager l'inquiétude de son voisin, et qu'en outre la conduite du Directoire envers la Suède était toujours trop peu amicale pour ne pas justifier la réserve politique de ma Cour.

M. de Sandoz a répliqué qu'il regardait cette petite tracasserie de la part de la France comme une pure gaucherie, qu'il savait pour sûr que le gouvernement désirait de se rapprocher, quoiqu'une espèce de honte l'empêchât de s'y prêter de bonne grâce. « Vous devez vous en apercevoir, a-t-il ajouté, par la manière même dont on vous a ministériellement traité. En chicanant d'abord sur la présentation au Directoire, on ne vous a jamais refusé les prérogatives officielles de votre place de chargé d'affaires. Je sais même qu'on regarde comme utile de conserver un agent de Suède qui représente à sa Cour les affaires de France avec modération et justesse. Aussi, je crois qu'il sera important de tenir toujours la porte ouverte pour une

explication définitive, surtout dans un moment où les affaires générales paraissent prendre une tournure très propre à remonter un peu l'orgueil et les prétentions du gouvernement français. »

Je ne sais, Monsieur, si cela ne contient que des idées absolument personnelles à M. de Sandoz, ou si en effet Sa Majesté prusienne voudrait travailler à une espèce de nouvel équilibre de la balance du Nord. En tout cas, je n'ai pas cru devoir le passer entièrement sous silence, comme prouvant du moins, ce me semble, la parfaite harmonie qui règne actuellement entre la Prusse et la République française.

N° 27. — 27 octobre.

La capitulation du duc d'York et l'évacuation de la Hollande ont été regardées ici comme un événement des plus propres à activer la paix, et c'est surtout sous ce point de vue que le gouvernement aime à le représenter. Il s'en félicite d'autant plus qu'il croit avoir obtenu par là un nouveau gage de la neutralité du roi de Prusse, et des personnes bien instruites prétendent maintenant que ce monarque n'avait vacillé dans les derniers temps que trompé par les coalisés sur la véritable situation de la République batave, et le Directoire veut avoir des preuves que le cabinet de Berlin avait compté avec une conviction trop légère sur la contre-révolution prochaine que le débarquement des Anglais y ferait éclater. Quoiqu'il paraisse que la Prusse ait été bientôt désabusée et quoiqu'elle se soit de nouveau rapprochée de la France, il est pourtant très probable que son gouvernement ne voit pas de bon œil la trop grande prépondérance que des succès multipliés pourraient donner à la France dans les négociations de la paix, puisque l'influence majeure de la Prusse ne saurait que diminuer à raison que les projets de la coalition échouent en entier ou en grande partie. C'est dans ce sens que M. de Sandoz s'est exprimé confidentiellement sur ces derniers événements. Il a reçu un courrier à peu près au même instant qu'est arrivé celui du général Brune,

et après une conférence avec le ministère il l'a renvoyé avant-hier matin.

Il est peut être digne de remarquer que la paix est toujours le grand mot du gouvernement actuel, soit qu'il ait besoin de secours extraordinaires, soit qu'il annonce des succès les plus propres à ranimer l'orgueil et le courage national. Sieyès en particulier ne manque guère d'occasion de déclarer sans détour que le salut de la République n'exige d'autres victoires que celles qui sont absolument nécessaires pour lui obtenir une paix honorable.

Il est certain que les dernières victoires, en rendant leur ancien lustre aux armes françaises, a beaucoup remonté l'esprit public et donné plus de force au gouvernement, mais il n'en est pas moins vrai que les succès les plus brillants de cette campagne ne doivent inspirer au Directoire qu'un désir d'autant plus sincère de la pacification générale. Car l'organisation des finances intérieures et des impôts est si radicalement vicieuse, qu'on se trouve à tout moment dans le plus cruel embarras pour l'approvisionnement journalier des troupes, ce qui force le Directoire malgré lui à violer ouvertement ses principes et à agir contre ses propres intérêts, comme présentement en Helvétie. A ces embarras de l'administration, se joignent encore pour les gouvernants d'autres considérations qui doivent leur faire désirer la paix. C'est qu'une expérience leur a prouvé combien de nouveaux revers pourraient rendre précaire leur existence individuelle, au lieu qu'en faveur de la paix tout le monde s'intéresserait à leur conservation particulière ainsi qu'à celle de l'état actuel des choses. Encore la mauvaise réussite de la plupart des projets formés par le dernier parti le 19 prairial en a-t-elle heureusement détrompé de l'erreur que le gouvernement n'aurait qu'à vouloir pour remettre en vigueur l'ancienne politique révolutionnaire. On a appris au contraire que toutes les mesures violentes ont été frappées d'abord d'un anathème populaire et n'ont servi qu'à décréditer le gouvernement en paralysant la force publique. Celle de l'emprunt forcé ne peut s'exécuter qu'aux dépens du trésor, en

diminuant de jour en jour les revenus ordinaires, bien qu'elle ne cesse d'entraîner la ruine de tous les particuliers aisés, et l'infâme loi des otages n'a produit que des effets plus dangereux que le mal qu'on a voulu prévenir.

Il paraît donc que les chefs actuels de la République française n'ont besoin de consulter qu'un égoïsme éclairé pour se décider en faveur de la paix, et voilà, Monsieur, le raisonnement que font ici les politiques les plus sages qui croient qu'on peut maintenant se fier à la sincérité politique du Directoire actuel même sans être la dupe de sa modération morale.

N° 28. — 31 octobre.

Après avoir parlé des dernières victoires de la République qui avaient si justement changé la face des choses, M. Reinhard me dit en particulier : « Vous serez très content, je suppose, de n'avoir pas pris part à l'expédition contre la Hollande? » — « Je lui ai répondu que je n'étais pas sûr du tout qu'il en avait jamais été question; qu'au contraire toutes mes instructions avaient continuellement été écrites dans le sens de la neutralité, dont je n'avais jamais cessé de donner des assurances officielles au gouvernement français, quoique j'eusse trouvé au-dessous de moi, en qualité d'agent du Roi, de réfuter un bruit de gazettes. Encore dans ce moment, ai-je continué, je ne saurais que répéter ces mêmes protestations contre les projets hostiles que le ministère français a si souvent et si gratuitement prêtés au Roi mon maître. »

— « Je veux très volontiers croire tout ce que vous me dites là-dessus, répliqua M. Reinhard; mais, enfin, quelle preuve me donnez vous à l'heure qu'il est des dispositions amicales de Sa Majesté? » Alors j'ai demandé au ministre la permission de lui représenter le véritable état de la question d'après ma façon de voir. « Il paraît, lui ai-je dit, en souriant, que vous vous êtes donné le mot avec le chancelier du Roi pour m'embarrasser. Quand j'écris à ce dernier que j'ai lieu de vous croire bien disposé pour la Suède, il me demande de

même quelles preuves j'en ai reçues ; et je vous avoue que mon gouvernement paraît plus fondé que le vôtre à faire cette question. D'après tout ce qui s'est passé, le Roi, ce me semble, n'a besoin de donner que des preuves négatives. Sa Majesté n'ayant encore pris aucune mesure hostile contre la République, elle a indubitablement le droit d'exiger une réparation pour celle que le Directoire s'est permise contre le commerce de la Suède. Encore êtes vous en contradiction avec vous-même. Car d'après l'arrêté du Directoire, l'embargo n'a été mis que pour obtenir des éclaircissements satisfaisants sur le parti que prendrait le Roi pendant la guerre actuelle. Je ne parle pas du peu d'accueil que le ministère a fait aux déclarations que je lui ai données au nom de Sa Majesté. Mais de quelque côté qu'elle vous soit parvenue, vous avez encore la conviction que la Suède ne se laisse pas entraîner par la coalition ; à quoi tient donc maintenant le refus de lever l'embargo ? »

A tout cela, M. Reinhard n'a rien objecté que des reproches éternels sur le style offensant de la déclaration de Ratisbonne. Il m'a été facile de prouver à ce ministre que de cette manière-là l'on ne finirait jamais, et j'ai osé trancher le mot, en ajoutant que je trouvais inconséquent de la part du Directoire de faire valoir ces plaintes après l'explication que j'avais été autorisé à en donner par ma dernière note, et qui aux yeux de tout homme impartial devrait être regardée comme la seule compatible avec la dignité du Roi. Aussi le citoyen Reinhard n'a-t-il pas insisté sur ce point, et en tournant son discours vers la politique gouvernementale du Nord, il m'a demandé si j'étais bien informé des rapports actuels de ma cour avec celle de Copenhague, et alors il a parlé à peu près dans le même sens que M. de Sandoz, ce qui m'a fait soupçonner que l'idée d'une espèce de triple alliance entre la Suède, le Danemark et la Prusse pourrait bien avoir été suggérée à cette dernière puissance par la République française.

Au reste M. Dreyer se trouve depuis quelque temps dans une position assez embarrassante. Sa cour très mécontente de la réponse un peu dure que le gouvernement français donna à

l'égard des corsaires, ou, ce qui paraît le plus probable, pressée vivement par la Russie de se servir d'un prétexte quelconque pour rompre avec la République, donna ordre à son ministre d'exiger par une note très forte des indemnités et des réparations pour tous les torts que la piraterie française avait faits au commerce danois, et de quitter Paris en cas de refus. Dernièrement ces ordres coïncidaient avec les nouvelles multipliées des victoires françaises, et par conséquent M. Dreyer n'eut pas de peine à prévoir les suites désagréables qu'entraînerait une démarche pareille dans un moment aussi critique. Ce ministre a donc pris sur lui d'ajourner l'exécution de ces ordres, et, selon toutes les apparences, il est à présumer que la tournure qu'ont prise, en attendant, les affaires gouvernementales, les fera révoquer ou modifier par la suite. M. Dreyer ayant au reste gardé le plus profond secret sur tout ceci, ce n'est pas de lui-même que j'ai appris ces détails, mais d'un autre ministre étranger auquel il s'est uniquement confié à cette occasion, et qui se flatte d'avoir beaucoup contribué à prévenir d'une manière conciliatoire une rupture on du moins une brouillerie sourde entre le Danemark et la République française.

N° 29. — 4 novembre.

Depuis l'arrivée de Bonaparte, le public a été naturellement très attentif sur tout ce qui a rapport à ce général ; et comme jusqu'à présent on n'a encore rien appris des intentions du gouvernement à son égard, on commence à regarder le Directoire lui-même comme plus embarrassé que sincèrement content de son retour, dans un moment où il paraît difficile de bien concilier les vues décidément pacifiques du gouvernement actuel avec les projets peut-être plus vastes de l'ancien vainqueur de l'Italie.

D'abord tout le monde est persuadé que ce général n'a pas été positivement appelé en France. Ayant appris les changements arrivés à l'intérieur, et les premiers désastres de la campagne, par des lettres plus ou moins officielles, et toutes éga-

lement flatteuses pour lui, Bonaparte doit de son propre chef avoir pris la résolution de revenir tout d'un coup pour en imposer à la coalition par sa gloire militaire, et pour servir plus utilement sa patrie contre les puissances les plus redoutables de l'Europe, que contre des ennemis plus imaginaires que réels, au milieu de l'Asie. Mais la face des affaires ayant changé d'une manière très heureuse pour la République, Bonaparte est arrivé dans un moment où son intervention pourrait bien retarder plutôt que faciliter le dénouement de la crise.

Par toutes les raisons que j'ai eu l'honneur de détailler dernièrement, le Directoire désire la paix, et Sieyès surtout paraît plus intéressé que les autres à la réalisation de ce vœu général. Ne possédant nul talent capable de lui assurer une prépondérance bien marquée dans les conseils qui doivent décider les questions militaires, il se verra toujours à regret dans la nécessité de déférer sur ces objets-là au jugement de personnes que sous tout autre rapport il a le droit de regarder comme infiniment au-dessous de lui. Par conséquent, la partie la plus essentielle du pouvoir exécutif, celle qui doit décider de la conservation et de l'existence de la chose publique ne sera pas, pour ainsi dire, du ressort de Sieyès, avant la conclusion de la paix, au lieu que celle-ci rend d'abord son influence presque exclusive puisqu'il surpasse indubitablement ses collègues en talents et en lumières relativement à l'administration générale et la véritable science du gouvernement. Bonaparte, au contraire, ne peut avoir ni le même intérêt, ni les mêmes raisons pour travailler uniquement au plus prompt rétablissement d'une paix générale. Son génie original, son caractère personnel, sa grande réputation et sa popularité militaire, tout paraît en contradiction avec un ordre de choses qui réduirait le général le plus actif et le plus entreprenant de son siècle à l'état d'une tranquillité obscure. Ajoutez à cela que Bonaparte, une fois bien décidé à pousser encore la guerre avec vigueur, n'a que trop de moyens pour réussir à faire adopter ses projets. Barras, le directeur spécialement chargé du département de la guerre, est l'ami intime de ce général, et se laisserait facile-

ment diriger par lui. Moulins serait de leur avis, ne fût-ce qu'en faveur de son état de général, et pour paraître plus grand militaire en partageant les idées d'un capitaine aussi célèbre. Enfin, Bonaparte aurait surtout le pouvoir irrésistible d'un génie supérieur qui a déjà donné les preuves les moins équivoques de ses forces et d'un bonheur presque sans exemple; et l'armée fanatisée par le nom seul du héros ne demanderait pas mieux que de recommencer sous ses auspices les exploits brillants de la première campagne d'Italie.

Mais cette popularité immense, que par des raisons tout opposées on aime même à exagérer de part et d'autre, est précisément ce qui ne saurait que beaucoup inquiéter les autorités constituées d'un gouvernement républicain. Ceux qui se croient au fait des embarras du Directoire prétendent qu'on ne sait trop comment confier dans les circonstances actuelles le commandement général à Bonaparte, sans remettre à discrétion, pour ainsi dire, le sort de la République entre les mains d'un nouveau César. Bonaparte exigera carte blanche avant d'accepter le commandement, et le moyen de la refuser sans se compromettre d'une manière ou d'autre, ou d'empêcher que le général victorieux et à la tête d'une armée qui l'idolâtre ne trouve toujours des raisons plausibles pour éluder les conditions qu'on lui aurait imposées? Alors une fois maître absolu des plans d'opérations, Bonaparte n'aurait plus de difficulté pour éloigner à son gré la possibilité même de la paix, et ce ne serait plus le Directoire, mais un citoyen politiquement dangereux qui animerait les grands intérêts entre la France et les autres puissances belligérantes.

Voilà, Monsieur le chancelier, le raisonnement que font plusieurs personnes très méritantes, et, sans voir entièrement les choses sous le même point de vue, j'ai déjà cru devoir l'exposer en peu de mots, puisqu'il paraît expliquer d'une manière assez vraisemblable l'inactivité dans laquelle on laisse encore un général que tout le monde croyait d'abord destiné à partir sur-le-champ pour combattre Suwaroff ou l'Archiduc.

On ne saurait précisément dire que Bonaparte a des enne-

mis bien prononcés. Ceux même qui le sont peut-être en secret n'ont pas le courage de se déclarer contre l'idole de l'opinion publique, et contre un héros que l'admiration générale de l'Europe paraît mettre au-dessus de l'envie individuelle de ses concitoyens. Il est certain cependant que les soi-disant républicains purs parlent déjà de Bonaparte avec une méfiance légèrement cachée. Pour ennoblir leur jalousie, ils ne voudraient avoir l'air d'attaquer que les principes de ses enthousiastes. Plus un citoyen, disent-ils, a rendu de services éclatants, plus il faut se mettre en garde contre l'idolâtrie naturelle, à la vérité, mais toujours antirépublicaine. Bonaparte leur paraît dangereux, par là même qu'un grand parti regarde le sort de la chose publique trop intimement lié à celui de ce général. Il serait, selon eux, plus glorieux pour la République de montrer à l'Europe qu'elle peut se passer de Bonaparte, que de l'avoir appelé comme un dieu tutélaire de l'extrémité de l'Égypte, tandis que des généraux aussi patriotiques qu'habiles avaient déjà sauvé l'État en luttant contre des difficultés plus terribles peut-être, que celles qu'a surmontées autrefois le vainqueur de l'Italie. Encore le républicanisme de Bonaparte a de tout temps été révoqué en doute par les partisans zélés de ce système; et ce que ses admirateurs appellent une noble fierté dans sa conduite vis-à-vis du gouvernement est interprété par bien d'autres comme une affectation d'indépendance incompatible avec les devoirs du citoyen. On lui reproche de se regarder lui-même comme une autorité à part dans l'État, et on prétend que son ambition, pour être sagement calculée n'en est pas moins ardente et que sa grande popularité ne sera utile à la chose publique que quand l'intérêt du gouvernement se trouvera d'accord avec les vues particulières de son général.

N° 30. — 8 novembre.

En respectant sincèrement le désir personnel du roi de Prusse de prévenir une guerre générale et d'opposer un système de neutralité à l'ambition démesurée des deux parties belligé-

rantes, il faut convenir cependant que son cabinet n'a pas su profiter de toute la supériorité de sa position. Il paraît qu'il aurait été très facile à cette cour d'ennoblir son égoïsme par des principes plus libéraux. Elle n'avait qu'à joindre loyalement ses intérêts à ceux de toutes les puissances neutres pour les couvrir pour ainsi dire de l'égide de sa prépondérance contre les attentats plus ou moins perfides de la coalition. Il est certain qu'elle n'aurait pu que gagner individuellement à la fin par cette générosité apparente, car la France n'ayant jamais espéré de l'entraîner dans sa cause, d'une manière active, n'a pu désirer que d'établir à Berlin le foyer de la neutralilé du Nord, et le Directoire s'est toujours montré disposé à reconnaître comme des services réels la fermeté que la Prusse inspirerait à ceux des États pacifiques que des localités ou des rapports particuliers moins avantageux pourraient bien mettre dans la nécessité de se déclarer malgré eux pour les ennemis de la France.

Mais, à présent, on reproche à la Prusse qu'au lieu de jouer un rôle aussi honorable que solidement utile, elle n'a jamais calculé que ses intérêts absolument isolés. Il est évident qu'en abandonnant à leur propre sort les États de l'Europe, qui comme la Bavière ne demanderaient pas mieux que de suivre aveuglément les impulsions du cabinet de Berlin; en n'osant encourager la Suède et le Danemark par un système fermement prononcé; et en faisant à la fin des démonstrations contre le gouvernement français avec trop peu de ménagement pour ne pas l'aigrir, et avec trop peu de fierté pour lui en imposer, la Prusse vient de perdre ici une grande partie de sa considération et surtout de la confiance politique du Directoire. Elle a mal à propos dévoilé sa façon de penser à l'égard de la France dans un moment critique où celle-ci lui aurait certainement tenu plus que jamais compte de sa fermeté et de sa modération. Mais, en cédant d'abord à la résistance et en se retirant presque plus inconsidérément qu'elle ne s'était mise en avant, elle a encore donné sa mesure pour l'avenir, et le gouvernement d'ici se croira autorisé à ne plus craindre le haut ton d'un cabinet jaloux de ne perdre le plus léger avantage

de sa neutralité ambiguë, mais par là même trop vacillant dans les principes de sa politique momentanée. Aussi la Prusse a indubitablement compromis son influence auprès de la France sans avoir apparemment rien gagné du côté des puissances coalisées qui ne lui pardonneront pas sa longue inactivité en faveur d'une brusquerie combinée et encore entièrement calculée sur les succès des alliés regardés comme immanquables au moment des dernières démonstrations.

M. de Sandoz a parlé avec le ministre de Danemark à peu près comme avec moi au sujet d'une espèce de triple alliance dans le Nord. Celui-ci lui a répondu que c'était en tout cas à la Prusse de se mettre en avant, comme la puissance la plus prépondérante et en même temps la moins exposée à des suites fâcheuses d'une compromission quelconque.

Le ministre de Danemark vient de m'entretenir confidentiellement des derniers embarras de sa Cour, mais qu'il voudrait cependant faire passer pour moins importants qu'il ne les a représentés lui-même à un autre membre du corps diplomatique, lors de l'arrivée des ordres catégoriques ci-dessus. En tout cas, M. Dreyer a nettement énoncé deux choses qui viennent à l'appui de l'observation que j'ai faite dans ma dépêche du 4 sur la manière de voir de ce ministre qui pouvait bien avoir motivé en grande partie les résolutions de sa Cour. D'abord, il m'a avoué sans détour avoir été complètement persuadé, il y a environ six semaines, que la République française succomberait sinon par les efforts de ses ennemis extérieurs, du moins par les troubles de l'intérieur; et puis il m'a confié que les nouvelles des victoires multipliées des Français n'avaient pas peu contribué à faire changer d'avis à la cour de Copenhague.

Cela paraît prouver que les dépêches qu'a reçues M. Dreyer en réponse à celles qu'il avait écrites pour implorer des ordres ultérieurs, avant de hasarder ici une démarche moins amicale, ont été analogues aux raisons alléguées par ce ministre pour motiver l'inexécution des premiers. J'en suis d'autant plus convaincu que j'ai appris qu'un article inséré nouvelle-

ment sous la date de Hambourg dans une gazette française pour réfuter les bruits d'une prétendue rupture entre la France et le Danemark a été communiqué sous main par M. Dreyer lui-même.

Au reste, ce ministre, en cédant pour le moment à l'évidence des circonstances, n'a pas précisément changé sa manière de voir et de juger les affaires de France. Il croit maintenant à la possibilité d'une paix prochaine, mais, en cas qu'elle ne se fasse pas pendant l'hiver, il croit une nouvelle coalition de l'Europe entière contre la France comme inévitable, pour le printemps; et alors, selon ses calculs, l'impossibilité absolue lui est prouvée pour la République de sortir encore une fois victorieuse de cette lutte à mort. Il m'a détaillé son raisonnement là-dessus avec un intérêt trop vif pour ne pas me prouver que c'est du moins la façon de penser qu'il voudrait faire adopter à sa propre Cour, en m'invitant même à la transmettre à la mienne.

Je vous avoue cependant, Monsieur, que tout en déférant aux lumières et à la longue expérience de ce ministre habile, il m'est impossible de ne pas regarder une telle prédiction comme dangereuse dès que la Cour de Danemark voudrait s'en appuyer pour prendre d'avance des engagements peut-être prématurés. Et les intérêts de la Suède étant sous bien des rapports étroitement liés à ceux du Danemark, je crois de mon devoir de me concerter toujours amicalement avec M. Dreyer et de profiter de ses communications, mais sans me laisser entraîner par des préventions quelconques. Ma conduite politique sera plus que jamais circonscrite par les bornes d'une sage discrétion, que vous avez daigné me tracer par votre dépêche du 18 octobre, conduite qui me sera d'autant plus facile à observer que dans nos démêlés avec la République les torts sont notoirement de son côté. Ma position actuelle est même très convenable à la crise qui paraît engager Sa Majesté à temporiser plutôt qu'à se décider ouvertement pour l'une ou pour l'autre des parties belligérantes. D'un côté je puis toujours et sans conséquences faire valoir que le Roi

n'a jamais rompu ses liaisons avec la République et qu'il n'a pas même rappelé son chargé d'affaires, malgré toutes les inconséquences diplomatiques que le gouvernement d'ici s'est permises à son égard. Mais, de l'autre, il n'en sera pas moins facile, en cas de besoin, de donner des preuves aux puissances coalisées que Sa Majesté n'a laissé à Paris qu'un simple secrétaire pour garder les archives et qui n'a jamais été reconnu par le Directoire dans quelque qualité ministérielle. Et si malgré les efforts d'une politique sagement ménagée, le Nord entier était entraîné par la force des circonstances hors de la neutralité indépendante que son intérêt particulier paraît lui dicter, le Roi n'a malheureusement que trop de raisons valables et publiquement connues, pour renoncer enfin à un système de modération et de bons procédés auxquels la République n'a jamais répondu et que son ministère n'a cessé de mal interpréter.

La facilité que je trouve maintenant à voir souvent le ministre des relations extérieures, en société chez Mme de Reinhard, me dispense encore de lui demander des conférences même pour les affaires courantes que je puis avoir besoin de lui expliquer verbalement, et alors vous daignez bien observer, Monsieur, que nos pourparlers étant absolument amicaux n'ont pour but de ma part que de convaincre en général ce ministre de la loyauté de ma Cour, et de conserver toujours une confiance personnelle qui ne saurait que faciliter les explications officielles que Sa Majesté pourrait m'ordonner un jour de demander ou de donner.

Pour ce qui regarde les négociations secrètes de la République française dont le but serait ou de préparer la paix ou de désunir les alliés, il n'est guère possible d'en avoir encore des notions bien satisfaisantes. Il est certain que l'ambassadeur d'Espagne à Vienne a mandé à son collègue de Paris que la méfiance réciproque entre les deux Cours impériales commence à être des plus prononcées. Je soupçonne que le Directoire tâche de se servir de l'intervention de l'Espagne pour faire des ouvertures ou des insinuations à l'Empereur, et l'on prétend

qu'il est très décidé à ne faire aucun pas en avant pour se réconcilier avec la Russie en cas qu'il réussisse à détacher la Cour de Vienne d'une ligue qui ne paraît menacer la France du danger le plus imminent que par les forces et la proximité de l'Allemagne.

Depuis peu de jours, on parle sous main d'un grand coup d'État qui doit se préparer au Luxembourg, sous les auspices de Bonaparte. Il est question d'une espèce de fructidor pour exterminer le parti jacobin et pour frapper ses partisans parmi les membres du Directoire même. Le bruit de ce projet fait la plus grande sensation, surtout parmi le corps diplomatique. Il ne voudrait pas le passer sous silence, puisqu'on n'oserait pas à Paris révoquer en doute la vraisemblance d'un projet à cause de son incohérence. Je me réserve cependant, pour le courrier prochain, l'honneur de vous exposer plus en détail mes doutes sur la véritable nature de cette nouvelle conspiration dont je tâcherai en attendant de me procurer des éclaircissements moins vagues. Il est assez remarquable que les Jacobins les plus audacieux qui ne cessent d'insulter, dans leurs papiers, le gouvernement et particulièrement Sieyès, n'ont pas encore osé rien dire contre Bonaparte, malgré l'intelligence qu'on suppose entre ce général et les soi-disant modérantistes du Directoire.

N° 31. — 10 novembre.

L'explosion du grand coup que ma dernière dépêche d'avant hier n'a pu qu'indiquer nous a tous déroutés en frappant comme la foudre, de manière à faire trembler les dernières bases de la constitution républicaine. Il paraît que l'art des révolutions s'est perfectionné au point de ne plus coûter qu'un peu de hardiesse et de surprise. Celle-ci s'exécute avec autant d'autorité d'un côté, que de soumission et de bassesse de l'autre. Bonaparte est maintenant de fait et presque de droit l'arbitre de la chose publique, et s'il manque de profiter exclusivement de sa supériorité, ce sera plutôt un calcul de

prudence et d'ambition profondes que le respect pour la Constitution ou pour l'esprit même du système républicain qui tracera des bornes à son despotisme.

Il est impossible, Monsieur, de donner encore la solution d'une énigme qui met en défaut la sagacité des politiques les plus habiles. Je me borne donc aujourd'hui à quelques observations qui me paraissent nécessaires pour indiquer le point de vue le plus favorable pour quiconque ne voudrait pas se laisser éblouir par le jour trompeur que les récits publics jettent sur les événements d'hier.

Il est certain que le secret de ce projet avait été supérieurement gardé, et jamais peut-être une intrigue de cabinet n'a été plus profondément méditée, mieux calculée et exécutée avec plus de promptitude. On soupçonnait depuis peu de jours qu'il se tramait quelque chose entre les Jacobins, mais les gens les plus exercés en révolution ne concevaient pas trop quelle tournure on prendrait pour faire une épuration des Conseils dans un moment où aucun événement important ou quelque tracasserie n'autorisait pas même en apparence des mesures inconstitutionnelles. Les meilleures têtes crurent entrevoir tant de difficultés qu'elles n'osèrent rien pressentir. Car, enfin, dans ce pays d'inconséquence et de contradictions politiques, il faut très souvent avoir l'esprit de travers pour deviner juste.

Bonaparte n'a pas cependant cru devoir s'arrêter à des considérations spéculatives. Une fois résolu à prêter son appui au Gouvernement, il a pris le parti de ne plus se servir de l'intrigue que pour se préparer les moyens de déployer la force, et connaissant le caractère du peuple aussi parfaitement qu'il le méprise, il ne lui a pas laissé le temps de révoquer en doute son autorité. Allant droit au but, il n'a pas balancé à en imposer à la pusillanimité par les armes, et à soumettre sans scrupule à sa dictature militaire tous les changemens qu'il pourra trouver nécessaires pour les personnes et la forme du gouvernement.

Sieyès désirant depuis longtemps la répression des Jacobins,

tant pour se mettre en sureté contre ses ennemis personnels, que pour se venger de deux de ses collègues, a vraisemblablement proposé à Bonaparte un nouveau fructidor. Un petit nombre de partisans que ce Directeur a toujours conservés au Conseil des Anciens ont été très flattés de se voir admis aux délibérations de Sieyès et de Bonaparte et se sont rendus à discrétion. Le général n'a pas refusé d'entrer dans leurs vues, mais sans se laisser lier les mains ni sur les moyens qu'il emploierait, ni sur l'extension qu'il donnerait à la réforme projetée, et le héros de la liberté moderne pourrait bien avoir remis lui-même entre les mains d'un Cromwell perfectionné une puissance infiniment plus redoutable que celle de la royauté révolutionnaire.

Avec cette dissimulation profonde qui a toujours caractérisé les grands coups de Bonaparte, ce général n'avait pas même fait soupçonner à Barras qu'il pourrait devenir la victime d'une cabale dirigée par son ancien protégé, et à qui ce Directeur avait le premier ouvert par son influence la carrière révolutionnaire que le général a parcourue depuis à pas de géant. Barras, avec une insouciance digne de son épicurisme crapuleux, ne s'est aperçu d'avoir été la dupe de l'intrigue qu'au moment de son exécution. Alors, il envoya son aide de camp à Bonaparte pour demander des explications. Celui-ci répondit froidement et avec hauteur : « Dites à Barras qu'il doit me connaître. Je n'aime pas le sang, mais je méprise son immoralité scandaleuse, et je ne souffrirai pas qu'un homme flétri de tous les vices reste au gouvernement; qu'il se retire et donne sa démission sur-le-champ! » Avant midi, l'ex-directeur a quitté Paris sans oser répliquer un mot à des ordres aussi péremptoires. On a exigé la même obéissance passive de Moulin et de Gohier, et la première séance à Saint-Cloud décidera apparemment aujourd'hui du sort de plusieurs autorités constitutionnelles. Si l'on conserve un fantôme de Directoire, ce qui n'est pas absolument sûr, on désigne déjà Marescot, Berthier, l'ami particulier de Bonaparte, et Talleyrand, pour succéder aux Directeurs destitués. Ce dernier a précisément

les mêmes vices qu'on reproche à Barras, mais il y en joint bien d'autres dont la médiocrité d'esprit rend son prédécesseur incapable et surtout une scélératesse machiavélique qui ne laisserait pas de brouiller bien souvent les rapports politiques entre la France et les puissances étrangères.

Au reste, le peuple de Paris ne prend à toutes ces cabales d'autre intérêt que celui de la pure curiosité. Pour flatter ses espérances, on voudrait cependant faire envisager ce coup comme décisif pour la paix, à laquelle, à ce qu'on prétend, la faction jacobine s'est constamment opposée. A cela, il pourrait bien avoir quelque chose de vrai. Il est certain du moins que M. Sandoz m'a dit avant-hier en propres termes : « Les neutres doivent rester d'autant plus unis que nous sommes apparemment plus près de la paix qu'on ne le pense peut-être. Vous pouvez hardiment mander à votre Cour qu'il y a déjà des propositions faites, et que les mésintelligences entre les Cours coalisées deviennent de jour en jour plus difficiles à éclaircir : par conséquent on ne saurait presque plus douter de la réussite d'un rapprochement des puissances belligérantes. » M. de Sandoz m'a confié en même temps que la France désire éloigner l'intervention de l'Espagne, et sans me dire précisément que c'est la Prusse, qui est actuellement chargée de ces négociations, le fait me paraît cependant assez sûr pour vous communiquer, Monsieur, mon opinion qu'il serait peut-être très facile d'éclaircir ou de rectifier d'après les dépêches de Berlin.

N° 32. — 14 novembre.

Sur les journaux que j'ai l'honneur de vous transmettre, vous verrez à peu près les résultats et le précis historique de la révolution mémorable du 18 brumaire qui, en renversant tout d'un coup la Constitution, a remis les rênes du gouvernement entre les mains de Bonaparte et de deux collègues qui par le rôle même qu'ils ont joué en cette circonstance ne sauraient être regardés que comme les exécuteurs de ses volontés.

Mais comme il serait presque impossible de se faire une

idée juste de ces événements d'après des rapports également falsifiés par la crainte, la flatterie et la mauvaise foi de leurs rédacteurs, je crois de mon devoir, Monsieur, de les accompagner de quelques observations que j'ose regarder comme impartiales, et qui serviront peut-être à faire mieux apprécier le but et la nature d'une journée qui sous quelque rapport qu'on la considère fixera indubitablement son époque des plus remarquables dans l'histoire de la révolution française.

Vous avez vu par ma dernière que Bonaparte n'avait eu garde de cacher son dessein d'employer l'autorité et la force pour parvenir à son but. Le ton même de ses premières proclamations en avait imposé d'abord à tout le monde, indigné les indépendants et consterné un peu les esprits modérés de son propre parti.

Après un début pareil, il ne pouvait plus reculer. Il fallait vaincre ou mourir, et son sort était d'autant plus critique qu'il n'avait guère communiqué à personne les détails de son plan, et l'on est généralement persuadé à présent que Sieyès lui-même aurait été très loin d'approuver des moyens aussi despotiques. Mais après avoir confié au général le plus entreprenant de l'Europe toute la force armée de Paris, ses partisans ne devaient plus espérer d'être consultés par lui sur les formes d'une expédition toute militaire.

Conformément aux ordres reçus, les deux Conseils se réunirent à Saint-Cloud, entourés d'un corps de troupes d'environ 4000 hommes, y compris les gardes du Corps législatif composés de 1200 grenadiers, mais qui par un arrêté des Anciens avaient été mis sous les ordres de Bonaparte.

Il est à présumer que ce général aurait préféré extorquer par la peur seule une soumission aveugle des deux Conseils à tous les changements qu'il allait leur proposer. Mais l'opposition du conseil des Cinq-Cents était très fortement organisée, et les Jacobins se servirent d'une tactique si adroite que le petit nombre de ceux qui furent dans le secret de la conspiration commencèrent déjà à regarder leur projet comme échoué. Aussi faut-il être de bon compte, et avouer que parmi une grande ma-

jorité qui désirait une épuration des Conseils, il n'y avait que très peu de conspirateurs contre la Constitution; et comme Bonaparte n'avait pas même trouvé nécessaire de distribuer les rôles que tout au plus aux premiers chefs de son parti, il n'y avait ni plan, ni unité ou concert, que du côté de ses antagonistes. Ceci était nécessairement convenu entre eux, de ne s'écarter en rien de la ligne de défense que la Constitution leur traçait, et comme il était impossible d'attaquer d'abord leur conduite sans dévoiler des mesures révolutionnaires, tous les membres du Conseil se laissèrent amuser par la prestation individuelle du serment et d'autres préliminaires que les Jacobins ne tâchèrent de mettre en jeu que pour gagner du temps et pour communiquer au Corps législatif leurs soupçons, leurs inquiétudes et leur plan de défense. Aussi la fermentation gagna-t-elle du terrain d'un moment à l'autre, et d'après les assurances de députés très modérés et même très contents de la tournure actuelle des affaires, il ne manquait aux Conseils qu'un chef ferme et prudent pour éluder toute intervention de la force armée. Mais le frère de Bonaparte était président, et le seul peut-être qui, au milieu de ces troubles, ne perd pas la tête un seul instant. Calme à l'approche d'un orage dont la véhémence ne pouvait guère tourner au profit de la conspiration, Lucien oppose continuellement la ruse préméditée à la rage de quelques têtes chaudes qui devaient naturellement tout perdre en provoquant par leur inconséquence des mesures chancelantes.

Malgré l'esprit décidément fier et indépendant que le conseil des Cinq-Cents avait manifesté dès l'ouverture de la séance, il était difficile de les attaquer par les troupes sans avoir un prétexte d'autant plus avéré maintenant que les gardes du Corps législatif ne savaient que faire et ne demandaient pas mieux que d'être constitutionnellement commandés, pour s'opposer à toute violation de la représentation nationale. Mais, la fermentation en dedans allant toujours croissant, l'apparition illégale de celui dont on commençait généralement à craindre la dictature devait indubitablement causer des troubles irré-

guliers et donner lieu à des insultes. Ce fut peut-être le moment favorable qu'attendait Bonaparte. Sans se faire annoncer il entre tout seul dans la salle du Conseil, sans armes, à la vérité, mais accompagné d'une garde de grenadiers. Alors la conduite de l'opposition devint inconséquente au possible. Il fallait évidemment tuer le général sur-le-champ ; ou l'écouter paisiblement, en se tenant toujours dans les bornes de la Constitution et de la prudence, pour ne pas se compromettre ou pour rejeter, du moins, tout le tort sur les agresseurs. On fit tout le contraire. Bonaparte fut reçu comme un traître à la patrie, injurié, repoussé et menacé d'être mis hors la loi. Je ne crois pas que les insultes soient allées plus loin, puisque des représentants très véridiques et placés alors tout près de la scène m'ont assuré confidentiellement qu'il n'y avait pas eu un mot de vrai à l'histoire du poignard levé sur la tête du général. Cependant Bonaparte n'avait aucun intérêt de se faire attendre, mais un très grand de profiter de la circonstance pour enflammer l'esprit du soldat. Après avoir quitté brusquement le Conseil, il se rend au quartier général pour s'assurer de la fidélité des troupes par une harangue supérieurement bien imaginée. Une prétendue conspiration contre la sûreté du peuple qu'il avait eu le bonheur de découvrir, les poignards des assassins auxquels il n'avait échappé que par miracle, la nécessité de sauver l'État par un coup de main, des flatteries militaires : en voilà plus qu'il n'en fallait certainement à l'idole de l'armée pour allumer l'enthousiasme de ses anciens frères d'armes. Son discours chez les Anciens porte déjà l'empreinte du pouvoir suprême. Il n'y cache plus qu'en cas de résistance il s'en remettrait à sa fortune et à ses soldats.

Depuis ce moment Bonaparte n'avait plus rien à craindre, et il pouvait hardiment lever le masque. L'enlèvement de son frère pour le soustraire à un danger qu'il ne courait apparemment pas, mais qu'il était sans doute intéressé à représenter comme imminent, ne fut qu'un jeu pour préparer la scène honteuse qui l'a suivi de près. Tous les membres des Cinq-Cents furent chassés par un détachement avancé à pas de charge, la

baïonnette au bout du fusil, et l'on ne saurait s'imaginer un spectacle plus triste et plus avilissant pour la représentation nationale que ses députés tous en costumes fuyant par-ci, par-là, sans trop savoir comment se sauver dans le moment, ni à quel point ils devaient s'attendre pour l'avenir.

Une heure après, on fit rassembler la soi-disant majorité immense de ce même conseil, composée d'après des témoins oculaires parfaitement impartiaux d'environ cent vingt personnes, pour donner une espèce de légalité à ce qui venait de se passer, comme aux changements qu'on allait publier; les proclamations officielles se trouvent dans les gazettes ci-jointes.

En tout ceci, Sieyès n'a pas du tout marqué d'une manière active. Sa prudence ordinaire, ainsi que la nullité honnête de Roger Ducos, ont été récompensées par le Consulat.

N° 33. — 18 novembre.

Si la façon de penser d'un observateur désintéressé ne m'a pas permis d'employer dans mes dernières dépêches le style des panégyristes du moment, je vous supplie, Monsieur, d'être bien persuadé que je ne saurais qu'applaudir à la dernière révolution sous le rapport de la politique. Ce n'est qu'en ma qualité d'historien que j'ai cru de mon devoir de vous tracer le tableau exact d'un événement que tous les papiers publics représentent comme à l'ordinaire à l'étranger dans le miroir magique de l'enthousiasme.

Et il ne me paraît pas facile de réprimer un mouvement d'indignation quand on voit fouler aux pieds les droits les plus sacrés et les principes fondamentaux de l'indépendance civile, par ceux-là mêmes qui depuis dix années ont bouleversé l'Europe entière pour l'amour d'un système de liberté chimérique, qu'ils trouvent enfin insoutenable dans leurs propres foyers. Car je ne doute nullement de l'utilité et peut-être de la nécessité de renverser un ordre de choses qui ne pouvait plus faire le bonheur de la France, ni inspirer de la confiance aux gouvernements étrangers.

A présent, tout plie sous l'autorité absolue de Bonaparte avec l'exaltation de la légèreté et de la flatterie nationale. Jamais peut-être un monarque légitime n'a trouvé de peuple plus dévoué à ses volontés, et il serait impardonnable à ce général habile de ne pas en profiter pour établir un meilleur gouvernement sur des bases solides. Il est parfaitement vrai que la France fera l'impossible pour y contribuer, puisque le peuple, à l'exception de la horde méprisable des anarchistes, est si las, si dégoûté des horreurs et des sottises révolutionnaires, qu'on est intimement convaincu de ne pouvoir que gagner à un changement quelconque.

Désenchanté de son premier enthousiasme par des malheurs et des souffrances sans nombre, le peuple ne désire que le retour de l'ordre et de la tranquillité civile. Toutes les classes de la société se moquent enfin de l'héroïsme des démagogues, et de toutes parts on ne réclame plus que des évacuations possibles au lieu de la réalisation de rêveries idéales.

Les royalistes mêmes de toutes les couleurs sont sincèrement dévoués à Bonaparte, puisqu'ils lui supposent le plan de ramener peu à peu l'ancien ordre de choses. Les indifférents s'attachent à lui comme à l'homme le plus propre à procurer la paix à la France, et les républicains les plus éclairés, tout en tremblant pour la destruction de leur système, aiment mieux que ce soit un homme de talent qu'un club d'intrigants obscurs qui s'empare exclusivement de la chose publique.

Il faut convenir qu'aux yeux des personnes les plus sages, et les plus estimables de tous les partis la dernière conduite de Bonaparte n'a pas laissé que d'entacher sa véritable gloire. En gagnant des partisans plus fanatisés, il a perdu des admirateurs sincères. On ne pardonne pas à ce général le mensonge prémédité d'une conspiration prête à éclater dans un moment où il en fut peut-être moins question que jamais. On est indigné de la fable du poignard consacrée par des proclamations officielles, quoiqu'il n'y ait guère que des imbéciles qui en soient les dupes, et il est impossible aux amis de Bonaparte de ne pas désapprouver la lâcheté inutile avec laquelle il a

dénoncé Barras et Moulin à la fureur du peuple, sans proférer d'autres preuves que son assertion individuelle, d'autant plus dangereuse que dans les circonstances actuelles l'homme le plus innocent n'oserait certainement pas la révoquer en doute. Cependant cette immoralité des moyens ne frappe que des esprits inconséquents, et la haine des Jacobins, ainsi que le désir de rentrer dans un ordre social plus conforme à celui des autres nations, sont si universelles, qu'il ne faut peut-être que la paix pour rétablir un système de gouvernement très raisonnable, très révolutionnaire, et secondé alors par les efforts combinés de la France et de l'Europe entière.

Bonaparte a parfaitement saisi cet esprit public. Les lois scandaleuses sur l'emprunt forcé et sur les otages ont été rapportées. On paraît aller au-devant des vœux de la nation en ne parlant que des principes très modérés et par là même si longtemps proscrits de l'Assemblée constituante. Les avoir toujours conservés devient un titre à l'estime publique comme à la confiance du gouvernement. Il paraît certain qu'on ouvrira sous peu la porte à tous les émigrés de cette classe et qu'on en rappellera individuellement beaucoup d'autres. La loi terrible du 19 fructidor sera probablement rapportée avec très peu de restrictions, et un ancien secrétaire d'ambassade de Barthélemy m'a assuré que ce Directeur aura non seulement la permission de retourner en France, mais qu'il pourrait bien être question de se servir de lui en Angleterre pour préparer des pourparlers sur la négociation.

Bonaparte a grand soin de se populariser, en prenant pour ainsi dire pour lui seul le rôle de bienfaiteur immédiat des malheureux. Il visite les prisons, les invalides, les opprimés de tout genre; il leur parle en son nom, il soulage leur sort de sa propre autorité, et par conséquent tout le monde n'espérant son salut que de lui, ayant surtout la certitude de ne rien obtenir contre son gré, la flatterie individuelle se mêle à l''enthousiasme général. Et jamais peut-être il ne fut plus dangereux de parler avec hardiesse ou seulement avec liberté sur les mesures du gouvernement.

Les choix faits jusqu'à présent des fonctionnaires publics ont été presque unanimement applaudis. On prétend même que Bonaparte a évité de placer d'abord Talleyrand pour ne pas discréditer la nouvelle administration par l'emploi d'un homme dont l'immoralité extrême ne trouve presque point d'excuse auprès de ses propres partisans. Cependant, cet intrigant souple et infatigable a fait remuer ciel et terre pour obtenir de nouveau les relations extérieures. Reinhard, dégoûté de se voir réduit au rôle humiliant de premier commis, avait donné sa démission peu de jours avant la dernière catastrophe. Sieyès seul l'engagea à rester, ce qui paraît prouver qu'alors du moins on ne voulait pas encore de l'évêque d'Autun pour ce ministère. Malheureusement Bonaparte n'est pas tout à fait insensible à la flatterie adroite, et Talleyrand est connu pour l'intrigant le plus consommé, comme Reinhard pour une simple personne de mœurs peu propres à dérouter son rival. Ainsi la lutte ne sera jamais égale, et les amis de ce dernier ne cachent point leurs espérances qu'ils prétendent fonder sur des promesses très secrètes, mais très positives, du Consulat lui-même.

N° 34. — 22 novembre.

Malgré la modération et la justice que le nouveau gouvernement avait affecté de mettre à l'ordre du jour, les dernières mesures coercitives qu'il vient de prendre contre ses antagonistes paraissent exactement calquées sur celles de toutes les factions qui ont successivement obtenu la victoire. On n'a pas même varié le mode de la proscription, et la liste de déportation que vous trouverez dans les gazettes, pour être moins ample que celle de fructidor, n'en est peut-être pas plus impartiale, et frappe également de grands criminels et des imprudents dont la conduite révolutionnaire a paru très excusable aux yeux mêmes des fanatiques du moment. En effet presque tout le monde murmure en secret de la manière arbitraire dont ces malheureux ont été condamnés sans aucune forme de procès, quoiqu'à dire vrai cette pitié stérile

soit aussi inconséquente que les adulations outrées dont ce même public ne cesse point d'encenser le vainqueur de Saint-Cloud. D'après l'aveu même des républicains prononcés, il ne peut encore être question en France ni de liberté, ni de formes. Il faut tâcher de rentrer seulement dans l'ordre social par la voie la moins désastreuse, et voilà ce qui est évidemment le but de Bonaparte. Il est impossible de gouverner d'une manière quelconque sans avoir paralysé d'avance la réaction des Jacobins. Leur parti a été vaincu, mais il serait très imprudent de le croire anéanti. Il est donc plus important de prendre des mesures efficaces que de travestir en justice la politique du moment; car voilà tout ce qu'on a pu faire. Ce ne sont pas certainement des criminels qu'on se croit obligé de punir, ce sont des ennemis dangereux et irréconciliables qu'il faut désarmer. Mais, en convenant de la nécessité du but, on peut encore révoquer en doute l'efficacité des moyens, et sous ce rapport là il y a peut-être beaucoup à dire contre la déportation actuelle.

Aussi des gens dévoués de corps et d'âme au nouvel ordre de choses mais qui ont observé depuis dix ans avec une attention suivie le flux et le reflux de toutes ces révolutions partielles regrettent ils beaucoup que Bonaparte, avec des talents uniques pour la partie militaire et avec un génie très supérieur, n'ait jamais eu occasion d'étudier profondément l'esprit et les dispositions inconséquentes de l'intérieur. Selon eux, Bonaparte, dur par caractère, se voit par principe accoutumé depuis longtemps à la subordination aveugle du soldat; trompé peut-être par les flatteries serviles qui ont paru jusqu'à présent l'écho universel de toutes les proclamations, il croit probablement pouvoir gouverner l'État comme il a commandé les armées par la force et l'autorité seules, et subjuguer les factions avec autant de facilité qu'il a vaincu les ennemis.

Si la paix se fait, il n'est pas impossible que ce plan réussisse, mais si par malheur les puissances belligérantes regardent la continuation de la guerre comme le moyen le plus propre à rallumer le feu de la discorde qui couve encore sous la

cendre ardente, Bonaparte pourrait bien devenir la victime d'un mauvais calcul, et la République, replongée dans toutes les horreurs d'une nouvelle anarchie, n'en fera payer que plus cher à l'Europe entière l'opiniâtreté funeste de quelque cabinet intrigant.

Il me paraît impossible de connaître de plus près la révolution française et de croire encore au rétablissement de l'ancien régime par des armées étrangères : et voilà pourquoi je regarde la dernière catastrophe comme un événement des plus favorables pour les autres puissances, si elles désirent le moins du monde la paix et le retour de l'ordre. Il est hors de doute que Bonaparte dans sa position actuelle ne peut avoir d'autre vœu que de réconcilier toute l'Europe avec son administration. C'est sous tous les rapports le moyen le plus sûr dont il pourrait faire usage, ou pour perpétuer habilement sa dictature, ou pour ennoblir son usurpation en rétablissant lui seul un nouvel ordre de choses; et il est certain qu'il fait travailler Sieyès à une constitution qui doit corriger les défauts essentiels que tout le monde reproche maintenant à la première. Si ce système sera plus favorable à la monarchie ou à la République, c'est un problème que je n'oserais encore résoudre; pourvu qu'il soit exécutable il sera, sans doute, plus conforme au bonheur de la nation que tous les régimes révolutionnaires dont jusqu'à présent on n'a fait que des essais trop malheureux.

Les personnes qui approchent des Consuls ne parlent que du respect inviolable dû à tous les gouvernements légitimes dont la République française se fera désormais un principe sacré. Je sais que Sieyès a parlé dans le même sens à un ministre étranger, et on a promis de publier incessamment une proclamation pour rétablir la confiance et la bonne harmonie entre la France et les autres puissances.

Vous sentez, Monsieur, que je ne voudrais pas être la dupe de ce qu'il y a de juste ou de moral dans cette façon de penser. Si l'intérêt particulier et personnel des gouvernants est étroitement lié avec cette modération, je crois qu'il ne faut mainte-

nant regarder les Consuls que comme de bons calculateurs pour oser se fier à leur honnêteté politique.

Au reste, il paraît certain que les négociations de paix sont en bon train. On parle sérieusement des ouvertures secrètes qu'on veut faire à l'Angleterre. Si la Prusse profite habilement des circonstances, elle peut encore jouer un beau rôle et réparer en partie par son système de pacification les torts que sa vacillation perpétuelle a faits longtemps aux neutres. Malheureusement on ne cesse pas de parler de la rentrée de Talleyrand au ministère, et son grand but n'étant en cela que de profiter des négociations de la paix pour s'enrichir plus facilement, bien des intérêts majeurs seront probablement sacrifiés de nouveau à la cupidité et à la corruption de cet intrigant vénal.

En attendant, M. Reinhard ne jouera guère sous les Consuls un rôle plus important que sous le Directoire, et le ministre de Prusse qui est maintenant plus en liaison avec lui, m'a confié qu'il n'ose jamais rien prendre sur lui, et qu'il en est d'autant plus à plaindre puisqu'il connaît mieux l'étranger que les autres et se trouve par conséquent mieux à même d'apprécier toutes les fautes qu'on fait par pur égoïsme et par une opiniâtreté mal calculée.

On n'est pas encore trop bien avec le Danemark. L'embargo mis sur les vaisseaux il y a environ six semaines ne fut regardé d'abord que comme une mesure générale du moment, mais comme M. Dreyer n'en reçut aucune explication, il s'est vu obligé de la demander officiellement par plusieurs notes très fortes auxquelles il n'a encore reçu aucune réponse. En attendant il y a plus de soixante vaisseaux danois dans les divers ports de la République. Les dispositions du Danemark à se laisser entraîner par la Russie, dans un moment où la République lui paraissait aux abois, ont évidemment causé de la mauvaise humeur ici, et dans un entretien confidentiel M. Reinhard ne me l'a pas caché. Aussi, ses protestations d'amitié dans le moment actuel seraient elles apparemment reçues avec plus de froideur encore si le nouveau système n'était en général conciliatoire.

Le ministre helvétique s'est conduit avec dignité, dès qu'il a vu échouer les dernières négociations sur l'emprunt forcé exigé par Masséna. Il a donné tout de suite sa démission motivée sur l'inutilité complète d'une ambassade qui depuis le premier moment de l'alliance entre les deux puissances n'avait jamais rien obtenu de la part du gouvernement français.

N° 35. — 24 novembre.

Il est très remarquable de voir comment les Consuls se sont dépopularisés par le dernier décret de déportation. Aussi commencent-ils déjà à le rapporter partiellement. Jourdan a été rayé de la liste, et l'on prétend que le tout n'a été imaginé que pour jeter l'épouvante parmi les Jacobins et pour engager par conséquent les chefs les plus marquants du parti à faire individuellement leur paix avec le gouvernement par une soumission aveugle. Mais cette mesure, pour le moins inconsidérée, pourrait bien produire un effet tout contraire. Les flatteurs même les plus prononcés du pouvoir actuel n'osent pas approuver la partialité et la mauvaise foi qui ont évidemment désigné les six victimes. Il a paru atroce à tout le monde de condamner par exemple des personnes qui dans ce moment même sont à l'armée et se battent contre les ennemis de l'État.

Talleyrand, qui voudrait faire valoir à l'heure qu'il est jusqu'à ses sentiments d'humanité et de noblesse d'âme pour se concilier l'opinion publique, a tout de suite saisi cette occasion, et il vient de publier une lettre remplie d'onction en faveur d'un de ses ennemis les plus acharnés compris également sur la liste fatale.

Cet effort de générosité de sa part a dû préparer les esprits à sa rentrée au ministère, car enfin ses longues et infatigables intrigues sont couronnées par une réussite complète. J'ai vu hier un billet écrit de sa main à une amie intime : « pour lui annoncer qu'il va reprendre un ministère que des motifs de position peuvent lui faire désirer, mais dont des motifs de caractère pourraient bien le dégoûter. »

De cette manière Reinhard a été indignement joué par son ami Sieyès. Il n'avait accepté en prairial que pour ne pas compromettre alors les projets de ce Directeur ; il avait donné sa démission avec dignité avant la dernière catastrophe, et ce même protecteur l'avait encore engagé à rester par des promesses très expresses que tout irait mieux sous un nouvel ordre de choses. Mais le fait est qu'alors l'évêque d'Autun n'avait pas encore eu le temps de mûrir son plan, car Bonaparte tout en accueillant sa souplesse et son dévouement entier avait montré de la répugnance à remettre des affaires aussi importantes entre les mains d'un homme qu'il lui est impossible d'estimer sous quelque rapport que ce soit. Je tiens d'une personne parfaitement instruite que tout récemment encore le général n'a pas caché sa façon de penser à cet égard. Mais encore on s'est apparemment servi de son mépris pour les hommes en général et de sa confiance en sa propre supériorité pour faire agréer un ministre dont la flexibilité de caractère ne se trouverait du moins jamais en opposition avec les vues et la volonté du Dictateur. Au reste il a bien fallu faire un petit sacrifice aux instances de Sieyès qui ne voudrait pas avoir obtenu la dernière victoire sur des ennemis communs sans y faire participer son ancien ami qu'en prairial il n'avait pas eu la force ni le courage de protéger contre les efforts réunis des gens de bien et des terroristes.

Par la rentrée de Talleyrand au ministère, l'État actuel de la mission du Roi ne peut que devenir plus critique et plus précaire. Ce ministre, accoutumé de tout temps à ne regarder nos affaires que sous un point de vue peu général et absolument personnel, n'y apportera pas maintenant des principes plus libéraux. Il ne me pardonnera guère à moi la franchise de quelques notes officielles où j'ai osé le mettre en contradiction avec lui-même, et il sera peut-être plus nécessaire que jamais de parvenir à des explications loyales de part et d'autre. Je ne crains pas précisément quelques extrémités dans un moment où le système général de la France est indubitablement pacifique, mais je me prépare à de petites chicanes

individuelles et, au lieu de pouvoir aplanir les malentendus déjà existants, je m'estimerais trop heureux si je réussis à les passer entièrement sous silence et à prolonger toujours l'état intermédiaire qui sous plusieurs rapports paraît le plus convenable aux intérêts du Roi.

L'ambassadeur d'Espagne voudrait révoquer en doute l'intervention de la Prusse pour préparer les négociations de la paix. Il m'a soutenu que cette puissance ne peut pas sincèrement la désirer, et que si la France s'en sert, la République pourrait bien ne vouloir que gagner du temps. Il est certain que Sieyès déteste personnellement le comte de Haugwitz, et le regarde comme un ennemi juré de la France. Dans le portrait qu'il en fait, tous ceux qui ont eu autrefois des relations personnelles avec le ministre de Prusse ne reconnaissent même pas sa caricature. Quoi qu'il en soit, cette prévention extrêmement forte de Sieyès ne saurait qu'influer de plus en plus sur la pacification entre le gouvernement français et le cabinet de Berlin. D'un autre côté, Sieyès rend parfaitement justice au caractère personnel du Roi, et il a même avoué que sous un tel prince une révolution serait aussi difficile à opérer que peu nécessaire. Il a toujours été frappé de l'ordre extrême qui règne en Prusse dans toutes les branches de l'Administration publique, et on prétend qu'à la nouvelle constitution il a le dessein d'adopter plusieurs de ces idées purement administratives par lesquelles le génie du grand Frédérik a réussi à donner tant d'ensemble et de consistance à tous les ressorts de la machine politique.

N° 36. — 28 novembre.

Enfin les Consuls se sont vus obligés de rapporter en entier l'arrêté de déportation contre lequel l'opinion publique s'est prononcée avec une espèce de courage qui a noblement contrasté avec la flatterie et l'enthousiasme factices dont on avait accueilli jusque-là les démarches du Gouvernement. Au reste, Sieyès s'est fait le plus de tort par cette rigueur mal calculée et

plus mal soutenue encore. C'est à lui qu'on en attribue la première idée, et Bonaparte doit d'abord avoir préféré la voie de la douceur et de la grandeur politique. Aussi la lettre de Talleyrand relative à Jory, que M. le chancelier a lue dans les gazettes, avait-elle encore pour but de rejeter tout l'odieux de ce projet sur le ministre de la police, comme s'il avait dressé lui-même la liste, et l'on suppose même que cet agent subalterne sera bientôt la victime de la maladresse de ses supérieurs. Le nouveau ministre des relations extérieures est entré en fonctions et, d'après tout ce qui m'est parvenu sur sa manière de traiter le Corps diplomatique, il paraît avoir pris à tâche d'en fasciner tous les membres par son amabilité personnelle et par des promesses très spécieuses de la part du Gouvernement. M. de Sandoz lui est entièrement dévoué et se croit sûr de n'avoir plus rien à craindre de l'ancien système d'arrogance et de mauvais procédés qui n'a que trop longtemps caractérisé la diplomatie française. M. de Talleyrand a dit expressément à ce ministre : « Il ne sera plus question de tout bouleverser en faveur de quelques sophismes. Nous tâcherons d'inspirer de la confiance en respectant religieusement les droits des autres gouvernements. »

M. Dreyer, autrefois peu content de Talleyrand, paraît en être devenu l'ami le plus prononcé. Il est en général enchanté du nouvel ordre de choses et s'en promet les plus grands avantages. Il prétend être très confidentiellement lié avec les gouvernants actuels, et il travaille avec beaucoup d'activité pour en profiter habilement en faveur du Danemark.

Vous aurez, Monsieur, maintenant peut-être, des notions plus détaillées sur les vrais motifs des malentendus survenus il y a quelque temps entre la cour de Copenhague et la République. Il est certain qu'il fut question alors du rappel de M. de Dreyer, mais, d'après quelques données que m'ont fournies des Danois très à même d'être bien instruits, il paraît qu'une petite brouillerie entre ce ministre et le comte de Bernstorff y avait donné lieu, et non des rapports purement politiques. Quoi qu'il en soit, on n'en parle plus, et M. Dreyer est non

seulement sûr de garder sa place, mais encore plus capable peut-être que jamais de rendre des services importants par les liaisons qu'il pourra se procurer.

De tous les ministres étrangers, l'ambassadeur d'Espagne regarde indubitablement la dernière révolution avec le plus grand sang-froid. Tout en applaudissant à son but et à ses résultats probables, il croit qu'il faut se mettre en garde contre des espérances trompeuses et contre des préventions qui pourraient occasionner des erreurs d'État. Mais, il faut convenir aussi que ce ministre ne paraît nullement jouir auprès du Gouvernement français de la confiance que le poste qu'il occupe ainsi que ses qualités personnelles devraient, ce me semble, lui assurer. Sa franchise, sa délicatesse morale même, ne conviennent pas à Talleyrand, dont son prédécesseur avait été le favori le plus intime. Aussi beaucoup de personnes supposent-elles que l'influence française à Madrid a été employée pour faire replacer le chevalier d'Azara à Paris, car M. de Talleyrand a des raisons plus particulières que celles de la politique pour désirer de ne pas être trop sévèrement surveillé par un ambassadeur de l'Espagne. C'est un fait très piquant et très propre à caractériser l'esprit de ce ministre autant que celui de la corruption inouïe de ce gouvernement, que l'expédition de l'amiral Brueix, dont il a été rendu compte il y a quelques mois, n'a eu d'autre but que d'amener la flotte espagnole à Brest. Le Gouvernement français s'assura de cette manière de la neutralité de l'Espagne, sans avoir besoin de l'acheter par aucun sacrifice, mais un dessous de cartes non moins plausible aux yeux de M. de Talleyrand, c'est que ce ministre s'était arrangé avec le ministre de la marine et Barras, pour obtenir toute la fourniture de cette flotte pendant son séjour en France. Cet engagement subsiste encore, quoique sous le nom d'une compagnie de commerce, et comme l'amiral espagnol paye toujours en espèces et avec la plus grande exactitude, les deux ministres y gagnent une fortune immense.

N° 37. — 2 décembre.

La nouvelle Constitution sera mise en activité à ce qu'on prétend dans huit ou quinze jours. Il paraît que les consuls s'empressent de faire finir un état provisoire qui commence à donner de l'ombrage, tandis que la même autorité se consolidera plus constamment sous la protection des formes constitutionnelles. Encore veut-on faciliter par tous les moyens la pacification générale et prévenir les objections des puissances belligérantes, comme si l'on ne saurait traiter avec la République avant que son nouveau Gouvernement ne soit établi sur des bases solides.

Il est plus que probable qu'on n'a fait percer adroitement le plan détaillé de la nouvelle forme de Gouvernement que pour sonder l'opinion publique, et, pour la flatter après, par quelques modifications populaires. Car sans un tel but prémédité, le cabinet du Luxembourg aurait facilement gardé le secret sur tout ce qui s'y prépare. Mais c'est par des membres du Gouvernement même que les projets en question ont été communiqués sous main à quelques rédacteurs d'ouvrages périodiques. Le public en général reste parfaitement indifférent sur toutes ces spéculations, mais la classe nombreuse des politiques paraît singulièrement frappée de voir reparaître une espèce de Constitution plus idéale et plus compliquée que toutes les précédentes, et qui en dernière analyse se trouve incompatible avec l'esprit même de la Révolution. Basée en apparence sur le système représentatif, la nouvelle Constitution, n'en conserve, en effet, que les formes illusoires. Les éléments fondamentaux sont évidemment aristocratiques, et la séparation des pouvoirs ne saurait guère devenir en elle qu'une source de beaucoup de confusion dans un temps où la magistrature suprême serait trop faible pour mettre en jeu les ressorts divers d'une machine dont la direction énergique est presque entièrement confiée à ses mains.

Il est certain que les républicains de bonne foi sont, peu

s'en faut, d'accord avec les royalistes pour regarder la monarchie héréditaire comme le perfectionnement naturel d'une Constitution pareille. Aussi y a-t-il bien des personnes qui soupçonnent qu'on ne voudrait la mettre en avant que comme un marchepied pour monter graduellement à la royauté.

Quoi qu'il en soit, le plan en appartient uniquement à Sieyès, et des amis intimes de ce philosophe m'ont assuré qu'il leur en a tracé le dessin il y a plus de cinq ans. On pourrait peut-être objecter que ce projet ne convient pas aux circonstances actuelles, par là même qu'il a été conçu à une époque aussi éloignée, où la riche expérience des derniers troubles révolutionnaires manquait encore à son auteur ingénieux. Il est assez remarquable que Bonaparte, après la première lecture de ce nouveau Code constitutionnel, doit avoir dit à Talleyrand : « Il y a bien de la métaphysique dans tout ceci, et ce n'est pas précisément ce dont nous avons besoin. » Après, il a effacé d'un seul trait de plume l'article d'après lequel le grand Sénat n'avait pas encore été déclaré inamovible, en ajoutant : « que, pour concentrer un Gouvernement dont le vice radical avait jusqu'ici été une vacillation perpétuelle, il fallait du moins constituer un point d'appui fixe et inébranlable. »

Toute la conduite de Bonaparte depuis la dernière révolution fait espérer aux uns, fait craindre aux autres, que ce général se saisira du timon de l'État avec une fermeté et un courage qui suppléeront aux défauts de la Constitution. Et si les anarchistes et les soi-disant républicains purs redoutent déjà son despotisme usurpateur, l'immense majorité des royalistes, des modérés et des indifférents de toutes les couleurs le bénissent d'avance comme le restaurateur de l'ordre social, de la liberté civile et de la tranquillité publique.

Sous ce dernier point de vue, les puissances étrangères paraissent également autorisées à tout espérer de la nouvelle impulsion que ce génie entreprenant et heureux va probablement donner au Gouvernement français. Quels que soient ses projets profondément médités, et plus profondément cachés à ceux mêmes qui se croient ses amis, son but essentiel ne peut

être que de réunir au possible les suffrages de tous les gouvernements. Aussi ceux des grands États qui n'ont d'autre désir que la paix, ni d'autres intérêts à soigner avec la France que ceux du commerce, ne risqueront-ils peut-être plus rien à se réunir désormais en faveur d'un nouvel ordre de choses qui va rétablir encore l'ancien mode de traiter de Gouvernement à Gouvernement, sans l'intervention d'une Assemblée turbulente toujours prête à sacrifier les droits des gens et la sainteté des traités à la corruption honteuse de quelques corsaires revêtus du manteau sénatorial.

Ce sont ces avantages surtout que M. de Talleyrand tâche de faire valoir dans toutes ses conférences avec le Corps diplomatique. Ce ministre ne m'ayant pas annoncé son installation, je ne l'ai pas encore vu, mais il a eu un long entretien avec le consul général du Roi, où il a déployé, avec toute son éloquence, les bonnes dispositions de son Gouvernement pour faire disparaître toute mésintelligence entre la Suède et la République. M. Signeul n'a pas voulu entrer en aucune discussion, et l'a prié de vouloir seulement donner à l'occasion les mêmes assurances au chargé d'affaires du Roi. Jusqu'à présent j'ai évité à dessein un pareil entretien puisque je sais de bonne part qu'il était question de nommer un ministre à Stockholm, et comme les dernières instructions de M. le chancelier me prescrivent une marche très mesurée, j'ai craint de montrer trop d'empressement, surtout à l'égard d'une nomination qui sous plusieurs rapports pourrait peut-être ne pas convenir encore aux intérêts de Sa Majesté. Une personne très accréditée auprès du citoyen Talleyrand m'ayant questionné l'autre jour sur ma position individuelle, comme pour me sonder s'il ne me serait pas agréable à présent d'être officiellement reconnu, j'ai répondu simplement : que ce serait, sans doute, une preuve du désir sincère du Gouvernement français de réparer d'anciens torts envers la Suède, mais que le Roi ne mettait apparemment pas un grand prix à une formalité indifférente, aussi longtemps qu'on respecte toujours ma qualité diplomatique, bien reconnue avant qu'il fût question du congé de

M. de Staël; qu'en général je ne supposais pas que Sa Majesté m'autoriserait d'entrer dans de nouvelles explications avant la levée de l'embargo que les consuls de la République regarderaient eux-mêmes uniquement comme un préliminaire indispensable.

Je suis presque sûr que cette réponse a été rendue au ministre des relations extérieures, et je vous avoue, Monsieur, que son but principal ne fut que de retarder un peu la nomination pour la Suède, mais comme il est pourtant très possible qu'on y revienne incessamment, d'autant plus que M. de Talleyrand pourrait bien maintenant avoir des motifs particuliers pour presser le rétablissement des missions, j'ose vous supplier, Monsieur, de vouloir bien me faire parvenir, pour cet effet, au plus tôt, les ordres éventuels du Roi.

On prétend qu'il avait d'abord été question de Le Hoc, et je sais que M. Dreyer a déjà annoncé ce choix comme très positif dans la dernière dépêche écrite à sa Cour. On m'assure cependant que non seulement il n'a pas été approuvé par les consuls, mais qu'ils ont défendu à leur secrétaire général, M. Maret, ami intime de Le Hoc, de le proposer pour une ambassade quelconque, sous prétexte qu'on ne saurait compter sur son intégrité politique.

Le rappel de Grouville est regardé par le ministre de Danemark, ici, comme un petit triomphe qu'il a longtemps travaillé à obtenir. Dans les derniers temps, la cour de Copenhague doit avoir eu beaucoup à se plaindre de lui, et j'ai tout lieu de croire que la manière de ce ministre de représenter à son Gouvernement les affaires du Nord n'a pas non plus été très favorable à la Suède. Bourgoing, qui va le remplacer, est un homme de talent qui possède un esprit conciliateur et une probité généralement reconnue. Le système actuel du Luxembourg de gagner les puissances étrangères par une modération loyale et des égards réciproques, entre parfaitement dans sa façon de penser, et d'après la connaissance personnelle que j'ai de ce ministre, je suis persuadé qu'en cas de besoin on pourrait se servir utilement de son intervention amicale.

Bournonville, qui va à Berlin, n'a guère d'autre titre pour être employé dans la carrière que son caractère militaire et la manière d'être d'un *homme comme il faut*. Car voilà ce qu'on cite déjà de nouveau comme une qualité essentielle pour un ministre à envoyer dans les cours étrangères. Au reste, il ne brille pas du côté des connaissances, et sa réputation morale n'est pas à l'abri de tout reproche. Le secrétaire de légation qui l'accompagne est un homme de beaucoup de talent et généralement estimé pour son mérite personnel.

Je crains beaucoup que le marquis de Mosquez ne conserve pas longtemps son poste à Paris. Talleyrand est d'autant moins de ses amis qu'il veut avoir des preuves que cet ambassadeur a eu des ordres très pressants de sa Cour de remuer ciel et terre, pour prévenir la rentrée de l'évêque d'Autun aux relations extérieures. Ce dernier flatte infiniment, au contraire, M. Mazaredo, l'amiral de la flotte espagnole, et quoique celui-ci ne paraisse guère avoir le talent de l'intrigue, il est très probable que le ministre français se servira de son inexpérience même pour faire discréditer insidieusement M. de Mosquez auprès de la Cour de Madrid.

N° 38. — 6 décembre.

Depuis ma dernière, les discussions qui ont eu lieu au Consulat sur la Constitution nouvelle doivent avoir été des plus vives. Plusieurs changements essentiels ayant été proposés par Bonaparte, Sieyès a d'abord fait difficulté d'en admettre aucun. Avec une persévérance que d'autres ont appelée de l'opiniâtreté, il a soutenu qu'on ne saurait morceler son plan, sans détruire toute la conception; à quoi Bonaparte doit avoir répondu avec impatience que dans ce cas-là il vaudrait mieux rebâtir tout l'édifice. Alors, on a commencé à faire regarder dans le public tout ce qui avait passé dans le premier plan de constitution, comme des rêves gratuits des gazetiers. Les bases fondamentales mêmes ont été révoquées en doute par ceux qui fréquentent le Luxembourg et les politiques du jour sont parfaitement dévoyés.

Ce qui paraît indubitable, c'est que les deux consuls ne sauraient rester longtemps d'accord dans leur position actuelle. Roger Ducos n'est absolument compté pour rien. On se moque généralement de l'administration de ce mince triumvir, et on l'a plaisamment comparé à du coton mis entre deux vases précieux pour empêcher qu'ils ne s'entrechoquent.

Au reste, les amis mêmes de Sieyès insinuent déjà qu'il ne demande pas mieux que de quitter un poste où à la vérité il ne saurait jamais être regardé comme le premier. Dès que la nouvelle constitution sera mise en activité, il cédera, à ce qu'on prétend, sa dignité de Consul, et une retraite volontaire servira d'asile à sa réputation qu'il ne voudrait pas compromettre en luttant imprudemment contre celle de son collègue. Les talents de ces deux hommes extraordinaires ne sont pas faits pour se contrebalancer à la longue. La métaphysique de Sieyès a pu en imposer à Bonaparte, tandis qu'il ne connaissait le philosophe que sur la réputation générale de ses écrits qu'il n'a jamais eu le loisir d'étudier, mais il a naturellement dû trouver l'homme d'État bien au-dessous de son attente. Consommé dans l'art de commander et formé aux affaires au milieu de tant d'orages politiques qu'il a toujours su conjurer par la victoire, Bonaparte doit, malgré sa jeunesse, mieux connaître la manière de subjuguer les hommes et les choses qu'un révolutionnaire spéculatif dont la sagesse tant vantée n'a trop souvent eu d'autre garant qu'une prudence évasive incompatible avec la fermeté d'un grand homme. D'un autre côté, la vie merveilleusement active de Bonaparte, la sûreté de son coup d'œil, une présence d'esprit qui tient de l'inspiration, la force irrésistible de sa volonté, toutes ces qualités de héros lui ont suggéré des préventions peut-être fort heureuses contre les spéculations idéales de toute espèce qui n'ont que trop longtemps détourné les chefs de la République de la ligne droite du véritable art de gouverner. Sieyès sent son infériorité et il se retourne avec d'autant plus d'honneur qu'il a toujours prétendu n'avoir accepté la place de Directeur qu'alors qu'il n'avait pas le droit de tromper dans un moment aussi critique la confiance des patriotes. Encore faut-il

lui rendre la justice qu'en évitant de compromettre son amour-propre par une lutte inégale, il soutiendra apparemment dans le Sénat le gouvernement de Bonaparte de toute son activité, puisque dans le moment actuel il doit sincèrement regarder ce général comme le sauveur de la patrie.

En attendant, on ne parle que de la paix et il est certain que Bonaparte soutient avec franchise qu'il faut commencer par la réconciliation avec les puissances neutres et amies. Vous trouverez, Monsieur, dans le *Rédacteur* du 12 frimaire, une pièce assez remarquable qu'on peut regarder comme une espèce d'amende honorable faite aux gouvernements de l'Europe par celui de France. Tout le monde y a reconnu la plume et la souplesse versatiles de Talleyrand, et l'on m'a assuré que c'est Bonaparte qui en a fourni la première idée. D'après ce que le ministre a dit à un de mes amis, il veut avoir eu pour but d'encourager la Suède à imiter l'exemple du Danemark, et à s'entendre parfaitement avec la République, dans un moment où il ne serait plus question de se quereller pour des bagatelles.

Des raisons alléguées dans ma dépêche du 2 m'ont cependant empêché encore de profiter de cet avis, quoique tout ce que j'apprends par les autres ministres étrangers paraît me prouver la sincérité des consuls à l'égard d'un rapprochement avec la Suède.

N° 39. — 8 décembre.

Je me suis adressé avant-hier à M. de Sandoz pour faire insinuer par lui, et comme de son propre chef à M. de Talleyrand, qu'il serait peut être fort inconvenant de nommer un ministre pour Stockholm, sans avoir fait des démarches préalables pour s'assurer d'avance de sa réception. M. de Sandoz m'a répondu qu'il avait déjà eu un entretien avec le ministre des relations extérieures, qui, sans montrer aucune espèce d'opiniâtreté, lui a confié seulement le désir sincère des consuls d'aplanir au plutôt les difficultés et de parvenir à un arrangement amical, utile aux deux États. Il lui a assuré en même temps qu'au réta-

blissement des missions il ne serait plus du tout question de conditions personnelles quelconques.

En parlant au ministre du Danemark dans le même sens, M. de Talleyrand a ajouté encore « qu'on lui voulait du mal, si l'on croyait qu'il ne sacrifierait pas volontiers, à l'heure qu'il est, toute considération individuelle à l'intérêt majeur d'un système stable et permanent. » Sachant que M. Dreyer m'honore de son amitié, il a probablement eu le but de me faire parvenir indirectement les assurances qu'il a cru propres à m'inspirer plus de confiance en la négociation à entamer.

Au reste, le ministre de Danemark est au mieux avec celui des relations extérieures. Il le voit tous les jours, il l'entoure depuis peu de tous ses amis et de tous ceux qui influent sur M. de Talleyrand, connus ici sous la dénomination de *grands faiseurs*. Il a des conférences plus fréquentes avec le ministre de Prusse, et tout en continuant à me traiter avec la même amitié qu'autrefois, il y a visiblement dans sa conduite une diminution de confiance politique. Tout cela paraît confirmer mon opinion, que M. Dreyer tâche de profiter du premier moment du nouveau système, en faveur de son pays, pour lui obtenir des avantages particuliers, ou pour établir des rapports plus sûrs entre le Danemark et la République française.

N° 40. — 12 décembre.

Ma dernière conférence avec M. de Talleyrand n'avait d'abord d'autre but de ma part que de lui remettre la lettre de notification du Roi pour le Directoire. J'avais choisi même le jour de ses audiences ordinaires, et en me bornant absolument aux politesses d'usage. Je lui ai demandé une simple explication de la lettre du citoyen Reinhard, sans entrer dans une nouvelle discussion sur l'état de nos rapports politiques.

Après quelques phrases assez indifférentes, mais très polies, M. de Talleyrand me dit d'un ton moitié amical et moitié badin :

« Mais, pourquoi ne faites-vous pas lever l'embargo?

« — Et à qui, Citoyen ministre, adressez-vous ce reproche?

« — Pas de reproches, mais je suis presque persuadé que l'arrangement de cette affaire dépend maintenant de vous.

« — Pas de moi, personnellement, je suppose!

« — Peut-être, monsieur.

« — Cela me prouve bien que vous plaisantez, Citoyen ministre; mais si vous daignez m'écouter sérieusement, je vous avouerai sans détour que, d'après les déclarations que le Roi m'a ordonné de faire dans le temps au ministère français et qui sont toujours restées sans réponse, c'est, ce me semble, à Sa Majesté à attendre maintenant les ouvertures que votre gouvernement trouvera, sans doute, convenable de lui faire.

« — Et parmi ces déclarations y en a-t-il une seule capable de détruire l'impression que celle de Ratisbonne a dû naturellement produire sur le gouvernement français?

« — Je crois qu'oui, Citoyen ministre; j'ai eu l'honneur de vous en adresser moi-même une explication qui ne saurait laisser de doutes sur les véritables motifs de la démarche en question, et c'est la seule que je crois compatible avec la dignité de Sa Majesté. En attendant, vous n'avez même jamais fait deviner quelle espèce d'assurance vous désirez. Et pardonnez, Citoyen ministre, si je ne suppose pas le gouvernement d'à présent très zélé à venger une querelle de l'ancien Directoire. »

Alors M. de Talleyrand a commencé à s'expliquer, à ce qu'il a prétendu, avec une franchise et une loyauté dignes de la façon de penser du gouvernement actuel. « Laissons donc, m'a-t-il dit, le passé, et permettez-moi de vous déclarer nettement ce que les consuls m'ont ordonné de vous communiquer de la manière la plus officielle sur leurs dispositions amicales pour la Suède, et sur le désir sincère du gouvernement français d'aplanir toutes les difficultés. On avait soupçonné le Roi de vouloir se joindre à la coalition. La sagesse de sa conduite, malgré des malentendus survenus, a prouvé le contraire. En attendant, tout a changé en France. Le gouvernement actuel se flatte d'inspirer plus de confiance que celui qui vient d'être aboli par le vœu général. Il n'est donc plus question que de montrer de part et d'autre des égards amis. Or, dès que vous me remettrez

une simple note que le Roi regarde le gouvernement actuel en France comme assez stable pour admettre le renouement des rapports politiques et que par conséquent Sa Majesté ne fera plus de difficulté de recevoir un ministre et d'en nommer de son côté, l'embargo sera levé sur-le-champ, et le Roi n'aura plus à renouveler ses anciens griefs. Au reste, je sais parfaitement bien que les choses dépendent en beaucoup d'occasions des personnes, et si on a fait autrefois un choix inconvenant, peut-être sous plusieurs rapports, j'engage maintenant mon honneur que le ministre à envoyer en Suède sera pris dans une classe d'hommes contre laquelle Sa Majesté ne fera point d'objection. Vous qui vivez à Paris devez suffisamment connaître l'espoir qui anime ceux qui préparent un nouvel ordre de choses, et c'est à vous à donner plus de développement à ces idées. Mais je vous invite à transmettre avec exactitude au Roi, ce que je viens de vous proposer, et je vous répète que j'ai des ordres précis de vous témoigner sans détour le désir des consuls de faire disparaître tout malentendu entre les deux gouvernements. Si peut-être vous vous croyez autorisé à me donner encore aujourd'hui la note que je vous demande, vous aurez tout de suite une réponse satisfaisante de moi et vous annoncerez la levée de l'embargo par le courrier prochain. »

Voilà, Monsieur, j'ose presque l'affirmer, mot pour mot, la partie la plus essentielle de mon entretien avec le ministre des relations extérieures. Je voudrais d'autant moins y changer quelque chose que M. de Talleyrand m'a répété deux fois les mêmes expressions, en insistant sur ce que j'en donnasse communication à Sa Majesté avec toute l'exactitude possible, en y ajoutant « que d'après les preuves qu'il croyait avoir de la sagesse et de la modération politiques du Roi, ce monarque ne se refuserait point à un accommodement qui ne compromet en rien sa dignité et sa neutralité. »

Cependant vous daignez bien sentir, Monsieur, que l'esprit de toutes les instructions que j'ai successivement reçues ne m'a permis de rien avancer. En promettant au ministre Talleyrand de m'acquitter scrupuleusement de mon devoir, et de

demander sans délai les ordres ultérieurs du Roi, mon maître, j'ai trouvé un prétexte tout naturel pour éviter une explication quelconque puisqu'il m'était impossible de connaître la sensation qu'avaient pu faire à la cour de Stockholm les événements de Brumaire.

Je me suis donc borné à des assurances générales de la confiance que je mettais dans les dispositions réciproques des deux gouvernements à favoriser le commerce, et en l'esprit conciliateur de M. de Talleyrand lui-même.

Ce ministre est entré alors dans plusieurs détails pour me prouver l'utilité d'un rapprochement. Il m'a indiqué les principes plus libéraux qui vont réorganiser la législation maritime en France, et surtout les jugements des prises. La force concentrée du gouvernement, l'indépendance du pouvoir exécutif qui par là même deviendrait le plus sûr garant de l'exécution et de la sainteté des traités.

« Enfin, a-t-il continué, il doit vous être individuellement agréable de contribuer au plus prompt rétablissement entre les deux nations ; ainsi je vous invite à faire ce que je ferais moi-même dans votre cas, et de prendre sur vous de me donner à l'instant même la simple déclaration que nous désirons, et qui nous mettra à même de prouver par des faits la sincérité de nos dispositions amicales. Il m'est impossible de douter que cette demande ne soit approuvée par votre Cour. Si vous y réfléchissez encore vous vous déciderez apparemment sous peu. »

J'ai cru devoir vous communiquer, Monsieur, les propres termes de cette dernière proposition, deux fois répétée par M. de Talleyrand. Soit qu'il ait été de bonne foi, soit qu'il m'ait cru assez faible pour céder inconsidérément à ses bons conseils, il est certain qu'il a cité à d'autres ministres étrangers ce qu'il m'avait insinué comme une preuve non équivoque de son empressement à aplanir tous les malentendus entre la République et les puissances neutres ; et même comme le moyen le plus simple qu'il m'avait suggéré à moi, pour être officiellement reconnu comme chargé d'affaires.

De mon côté, je continue à ne jamais parler de ce dernier

point, surtout dans un moment où le retour de M. de Staël paraît doublement m'engager à ne rien précipiter sur la nature de mon caractère diplomatique, et Talleyrand ne m'ayant point parlé du rappel de ce ministre j'ai également évité d'en faire mention dans notre dernière conférence. En tout cas, je gagnerai du temps, et quoique l'on s'occupe encore ici à choisir un ministre pour la Suède, je me flatte d'avoir la certitude qu'il ne sera pas nommé sans une communication préalable, ni avant que je ne sois autorisé à donner au nom du Roi une réponse aux propositions que contient ma dépêche d'aujourd'hui.

M. de Talleyrand a dit encore hier à un de nos amis qu'il ne désespérait plus d'un arrangement convenable aux deux gouvernements et, si je ne me trompe fort, on ne demande ici que l'apparence d'une négociation pour ne pas avoir l'air de se donner un démenti formel. Encore le gouvernement actuel est-il jaloux de s'appuyer de l'approbation honorable des puissances étrangères pour en gagner plus de confiance auprès de sa propre nation dont le vœu général se prononce de plus en plus pour de bons procédés envers les neutres.

M. le chancelier sera probablement mieux informé que nous autres de l'accueil que pourront rencontrer dans les Cours coalisées les propositions de paix de la part de la République. Il est certain qu'on y travaille sérieusement ici, et qu'on croit les consuls prêts à faire de grands sacrifices en Italie, de manière que l'Empereur consentira peut-être sans peine à la cession de la rive gauche du Rhin. Pour diviser les intérêts de ceux qui pourraient encore s'y opposer, la France voudrait gagner d'avance la Prusse et toutes les puissances qu'elle regarde comme plus ou moins influencées par le cabinet de Berlin, ou naturellement attachées au système définitif de cette Cour.

Si, par conséquent, les intérêts majeurs du Roi ne s'opposent pas à quelque modification aux rapports actuels entre la Suède et la République, il ne serait peut-être pas trop difficile d'obtenir dans le moment présent l'établissement de notre commerce avec la France, sans compromettre les principes de la

neutralité. Peut-être les ministres pourraient-ils même être nommés de part et d'autre, sans que leur envoi s'effectue de sitôt, d'autant plus que la pénurie du trésor est encore si grande ici que le départ des ministres déjà nommés pour la Prusse, le Danemark et la Suisse n'est différé jusqu'à présent que par cette seule raison. L'essentiel serait toujours d'obtenir la levée de l'embargo, sans s'exposer à des tracasseries plus fâcheuses d'un autre côté. M de Talleyrand ne disconvient pas lui-même des embarras de notre position locale, et comme ce ministre n'a plus de maîtres aussi farouches à ménager que les anciens usurpateurs de fructidor, il est possible qu'une explication franche et confidentielle à peu près dans le sens de celle que le baron de Staël a été autorisé de faire d'après votre dépêche du 22 juin 1798, fût maintenant beaucoup mieux accueillie, et servirait peut-être à concilier efficacement les considérations générales du commerce avec des principes non moins importants que prescrit pour le moment une politique prudemment calculée.

Au reste, Monsieur, si j'ose hasarder une opinion fondée sur ma façon de voir les hommes et les choses en France, je vous supplie en même temps de me croire incapable de faire ici un seul pas en avant pour franchir les bornes étroites que les derniers ordres du Roi ont tracées à mon activité ministérielle. Toutes mes démarches qui pourraient être réputées conciliatoires se borneront à prévenir les impressions défavorables que de faux bruits et des insinuations perfides pourraient faire sur l'esprit des gouvernants actuels. Heureusement que la nécessité où je me trouve d'attendre des ordres ultérieurs de ma Cour me dispense jusqu'à leur arrivée d'entrer en aucune sorte d'explication avec le ministère français.

N° 41. — 16 décembre.

La nouvelle constitution vient d'être achevée et publiée. Bonaparte y occupe la place que personne ne pouvait lui disputer. Cambacérès et Lebrun sont deux hommes de mérite dont on

loue généralement les talents sans avoir d'excès révolutionnaires à leur reprocher. Au reste, leur choix n'est pas fort important puisque de droit même ils ne sont que les conseillers privés du dictateur qui réunit en lui seul tous les pouvoirs.

Vous verrez, Monsieur, par la charte constitutionnelle même que le gouvernement actuel est effectivement monarchique, quoique sous les formes d'une aristocratie graduelle.

C'est peut être le seul qui convient à l'urgence des besoins publics comme aux intérêts particuliers de tant d'ambitieux qu'il est indubitablement plus prudent d'enchaîner par la cupidité que d'irriter par des exclusions humiliantes. Des titres d'honneur, de gros appointements, voilà un moyen trop efficace pour tranquilliser leur inquiétude et pour paralyser leur influence en s'entourant de gens de talent. Bonaparte compte assez sur leur vanité pour ne pas craindre leurs lumières, et c'est une preuve qu'il ne connaît pas mal l'esprit de sa nation. Il tâchera de préparer à son administration un concert d'éloges; il ne voudrait pas la compromettre par trop de déférence pour des factieux dont il méprise en secret le caractère et les ressources. Il a fait publier par tous ses affiliés qu'aucune opinion politique ne fera plus de tort aux vertus et aux mérites personnels, et d'après le système qu'il paraît adopter, cette insinuation adroite est peut-être moins un encouragement pour les esprits sages et modérés, qu'une espèce d'amnistie accordée aux Républicains purs. Ces derniers n'en sont pas les dupes, mais ils cèdent à la force des circonstances, et il en est bien peu parmi eux qui ne seraient pas flattés d'obtenir un emploi dans le nouvel ordre de choses.

Il est très remarquable, cependant, qu'une liste dressée par les commissions législatives pour les nouveaux pouvoirs ne désignait que des ex-conventionnels et des personnes très prononcées. Bonaparte, en la parcourant, ne cacha point sa mauvaise humeur. « Ce serait inconvenant, a-t-il dit, pour le moment actuel de ne porter aux premières places que des personnes révolutionnairement marquantes. » — Je vois bien, ajouta-t-il, que les membres des Commissions ne sont pas d'accord sur les prin-

cipes, et qu'il faut adopter un autre mode de nomination plus convenable aux circonstances actuelles. » Et alors, jetant tout uniment la liste au feu, il invita poliment Sieyès à s'adjoindre quatre collègues pour procéder à un nouveau choix.

Sieyès vient de finir, pour ainsi dire, sa carrière d'homme d'État et il ne paraît regretté d'aucun parti. Pour avoir refusé d'être le chancelier de Bonaparte à la place du second Consul, qu'on lui avait offerte, il n'a pas gagné de la considération en acceptant une pension à vie de 25,000 livres, au Sénat conservateur, et son peu de fermeté est sévèrement jugé par l'opinion publique. Du reste on n'a point d'idée des raffinements d'intrigues avec lesquels tout le monde brigue maintenant des places et combien de réputations sont sacrifiées sans honte à l'égoïsme le moins déguisé.

Il est peut-être impossible de bien apprécier encore la conduite de Bonaparte ni de prévoir le terme éloigné de ses projets ; car il faudrait moins être ensorcelé par des préjugés invincibles pour pouvoir estimer encore le caractère de ces soi-disant héros de la liberté, qui, tous sans exception, se prosternent devant le pouvoir arbitraire avec autant de bassesse qu'ils en ont reproché autrefois aux plus vils des anciens courtisans.

En attendant, toute la tournure que prennent les affaires générales ne saurait guère être plus profitable aux puissances étrangères. Il est certain qu'on ne voudrait rien négliger pour acheminer à la paix et se ménager des puissances amies. La révocation solennelle de la loi du 29 nivôse relativement à la saisie des marchandises anglaises sur les vaisseaux neutres paraît déjà un pas décisif vers la justice ; et bien des personnes instruites m'assurent qu'on est fermement résolu de revenir très instamment même sur toutes les mesures impolitiques, dont les ennemis seuls de la République ont profité pour éloigner de sa cause les puissances les plus fortement décidées à ne pas se mêler de la querelle des cours coalisées.

Je crois de mon devoir, Monsieur, de vous prévenir à temps de ces dispositions, puisqu'il peut être de l'intérêt du Roi de saisir ce moment pour renouer avec dignité les rapports com-

merciaux entre la Suède et la France, dès que cette dernière puissance prouve par des faits qu'elle va changer de système. Il faut observer en même temps que tous les employés, dans le bureau même des relations extérieures désaprouvent hautement la conduite envers la Suède. Des personnes avec lesquelles je ne suis lié en aucune façon en ont parlé encore ces derniers jours à un de mes amis, en ajoutant formellement : « On serait fort embarrassé de répliquer quelque chose aux notes suédoises. Elles ne contiennent pas une seule prétention, dont la justesse évidente ne soit reconnue par nous tous. Mais, aussi le ministre ne demande-t-il qu'à en finir. »

Tout cela me paraît d'accord avec les dernières ouvertures faites par M. de Talleyrand qui continue depuis ce temps à parler avec beaucoup d'égards de la Suède, comme d'une puissance amie de la République, et de nos anciennes querelles comme d'un malentendu. Je suis très loin de me fier sans réserve à la loyauté de ce ministre, mais le système général de Bonaparte me paraît un garant moins suspect de sa sincérité actuelle. Je me flatte de connaître assez le terrain et les personnes, pour ne pas m'exposer à être joué, et si Sa Majesté m'autorise à entrer en discussion sur la levée de l'embargo, ou sur le rétablissement futur des missions, je me garderai surtout de laisser un espoir quelconque au citoyen Talleyrand. Ce fut le malheur des derniers pourparlers, avant la renomination de M. de Staël, qu'on évitait plutôt qu'on ne désirait peut-être une précision rigoureuse des points à régler; et les résultats ont prouvé combien il faut être sur ses gardes avec un ministre aussi peu scrupuleux sur les promesses verbales. Mais, si je ne me trompe, Bonaparte aime assez à paraître au-dessus des petites chicanes, et comme on ne parle ici que de la nécessité absolue de favoriser de toutes les manières le commerce des neutres, j'ose toujours espérer qu'on pourra obtenir cet objet d'un intérêt essentiel pour la Suède, sans toucher pour le reste aux bases purement politiques de notre neutralité.

La négociation du Danemark quel qu'en soit l'objet principal reste encore en suspens, et je tiens de très bonne part que tout

dépend de la réponse qu'apportera le courrier de M. Dreyer. En tout cas, l'envoi du nouveau ministre de France pour Copenhague paraît lever tous les doutes sur la bonne harmonie entre les deux États, auxquels avait donné lieu, il y a quelques temps, le bruit du rappel de M. Dreyer. Depuis peu, ce ministre a même fourni sous main un article de gazette daté de Copenhague pour faire accroire que les différents très sérieux survenus en dernier lieu entre sa Cour et celle de Saint-Pétersbourg n'avaient été qu'un effet de malentendus des plus ordinaires, et qui par conséquent n'avaient point eu de suite. Si cette insinuation n'est pas conforme à la vérité historique, elle prouve toujours quelle opinion le ministère de Danemark voudrait faire accréditer à l'heure qu'il est auprès du gouvernement de France.

Le citoyen Bourgoing m'a assuré confidentiellement que les instructions qu'il a reçues pour son nouveau poste lui enjoignent expressément de travailler de son mieux à concilier les intérêts de la République avec tout ce qui peut consolider l'amitié et la bonne harmonie entre les deux cours du Nord, qui sont le plus invariablement restées fidèles à la neutralité ; et ce ministre m'a fait entendre qu'il désirait sous tous les rapports d'être regardé par la Cour de Suède comme attaché par caractère autant que par devoir à ce système pacificateur.

N° 42. — 20 décembre.

J'ai eu l'honneur de vous détailler, Monsieur, par ma précédente, la marche rapide de la dernière révolution. Le pouvoir exécutif ou pour mieux dire toute la plénitude de la souveraineté est pour le moment bien affermi entre les mains de Bonaparte, et il est indubitable que la réunion seule de tous les pouvoirs ne donne plus de force et d'ensemble aux premiers élans du nouvel ordre de choses.

A juger d'après l'impression que ce changement a fait sur la plupart des ministres étrangers qui ont des rapports plus directs avec le gouvernement français, il faut supposer qu'on

ait donné à tous des promesses bien rassurantes sur la stabilité de l'état actuel et sur la sainteté future des engagements politiqnes.

On assure que Bonaparte n'a attendu que l'acceptation formelle du nouvel acte constitutionnel pour entreprendre une visite générale de toutes les armées, et qu'il a promis de se mettre à la tête de celle qui aurait le plus besoin de son soutien, s'il ne parvient pas pendant l'hiver à faire agréer à la Cour de Vienne des conditions de paix raisonnables.

Bien des personnes qui passent pour instruites prétendent de même que ce général a des millions à sa disposition, accumulés tant en Italie qu'en Égypte, et qu'il ne voudrait employer qu'en cas d'extrême besoin. Pour revenir à nos rapports particuliers, M. le chancelier voudra bien me pardonner encore une seule observation. Quelle que soit la résolution définitive que le Roi trouvera de son intérêt de prendre à l'égard de la République, j'oserais toujours regarder comme utile de ne pas donner une réponse absolument négative aux dernières propositions de M. de Talleyrand sur le rétablissement futur des missions, avant que Sa Majesté soit décidée à rompre, et aussi longtemps qu'elle voudra conserver à Paris une correspondance officielle. Je sais positivement que M. de Talleyrand a dit à quelqu'un, tout récemment, que si le Roi de Suède refusait nettement d'admettre à sa cour un ministre de France, il serait contre les convenances de la République que ce prince conservât toujours auprès d'elle un agent non accrédité. Il est très probable que Talleyrand n'aura dit cela que pour me faire parvenir indirectement une espèce d'insinuation coërcitive, d'autant plus sérieuse qu'il s'est plaint en même temps de la froideur avec laquelle *je dois avoir accueilli ses ouvertures amicales*. Mais il serait possible pourtant qu'on se permît quelque brusquerie indécente, moins pour me chasser d'ici que pour se servir d'un prétexte de rupture, pour confisquer peut-être les vaisseaux suédois qui se trouvent encore dans les ports de la République.

Il est certain qu'une mesure pareille me paraît en contradic-

tion avec le système actuel, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est impossible de calculer d'avance les inconséquences auxquelles pourra s'abandonner ce gouvernement, s'il désespère de se concilier la considération des autres puissances de l'Europe, et cette injustice criante une fois commise, les sujets du Roi en resteraient toujours les victimes jusqu'à la paix générale. On mettrait leur réclamation sur le grand livre ou on la joindrait à celles dont M. Signeul (consul suédois), n'a pu encore obtenir le moindre remboursement, malgré tant de promesses solennelles des ministres des finances et des relations extérieures.

En tout cas, notre position me paraît telle qu'il ne peut pas être difficile de traîner si je suis autorisé à insister, avec autant de fermeté que de modération, sur ce que la République prouve avant tout la sincérité de ses bonnes dispositions par la levée de l'embargo, ce que Sa Majesté a plein droit d'exiger comme un préliminaire indispensable.

Il se peut bien, Monsieur, que je sois trop scrupuleux sur les moyens de prolonger au gré du Roi l'état actuel des choses, mais je crois de mon devoir de soumettre mes vues à votre jugement éclairé, pour me conformer après, avec l'obéissance la plus exacte, aux ordres suprêmes de Sa Majesté.

Je sais, par un employé des bureaux de M. de Talleyrand, qu'on était embarrassé tout à l'heure comment faire remettre au Roi la réponse des consuls à la notification de Sa Majesté. On trouve, comme de raison, qu'il ne serait pas décent de l'envoyer à M. Delisle, à Stockholm, et cependant on voudrait éviter également de me l'adresser pour ne pas avoir l'air de me reconnaître officiellement comme chargé d'affaires de Suède.

Au reste, M. de Talleyrand n'est pas, sur ce point, d'une conséquence bien rigoureuse. Il vient de me donner, il y a quelques jours, ce titre, dans toutes les formes, dans une lettre officielle par laquelle il me demandait un passeport pour l'Angleterre, en faveur d'un Suédois au service de la République, ce que je n'ai pas cru devoir refuser, en ne caractérisant cependant le voyageur que par son nom et comme natif de Suède.

N° 43. — 25 décembre.

Je me suis borné jusqu'à présent à ne m'expliquer avec le ministre des relations extérieures que sur le présent ou pour mieux dire sur le passé, afin de prouver que tous les reproches faits dans le temps par le gouvernement français à celui de Suède de sa prétendue accession au système des Cours coalisées ont été complètement démentis par des faits postérieurs, que, par conséquent, l'embargo était doublement injuste et qu'on n'avait pas même l'ombre d'un droit ici pour exiger de nouvelles explications, Sa Majesté n'ayant jamais obtenu la moindre satisfaction sur les griefs que j'avais eu ordre de porter en son nom au ministère français.

C'est surtout dans ce sens que j'ai répondu à M. Reinhard, lorsqu'il a voulu faire valoir l'ouverture faite à Stockholm par le consul de France sur la mise en liberté de quelques vaisseaux suédois amenés par des corsaires après la publication de l'arrêté du 17 prairial. C'est le langage que j'ai tenu tout récemment avec M. de Talleyrand, la seule fois que je lui aie parlé depuis sa rentrée au ministère, et il me paraît impossible que le gouvernement d'ici en tire quelque avantage. Comme M. le chancelier a daigné parfaitement approuver ma conduite à cet égard par une lettre du 1er novembre, les observations que contient votre dernière dépêche, Monsieur, paraissent tomber principalement sur mes toutes dernières conversations avec M. Reinhard. Or, je vous prie très humblement de remarquer que, loin d'être en contradiction avec ces principes, j'ai eu l'honneur de vous détailler moi-même ma façon d'envisager mes rapports *ad interim* avec la France et la position diplomatique qui me paraît toujours encore la plus convenable aux circonstances.

Si je vous ai rendu compte, Monsieur, de la manière dont j'ai fait observer à ce même ministre que la conduite politique du Roi n'avait jamais jusqu'alors été influencée par le revers ni par le succès des armes françaises, je me suis encore fondé

sur l'exacte vérité des faits, ainsi que sur la déclaration officielle que j'ai dû remettre au ministère français au mois de juillet, sur les mesures prises en Suède, de concert avec la cour de Copenhague, au sujet des corsaires français.

Depuis ce temps, M. le chancelier a daigné m'informer par sa dépêche du 4 octobre « que Sa Majesté ne voulait ni avancer ni reculer, avant d'avoir établi le point fixe où elle resterait avec la Russie. » Et ce principe m'a servi de boussole dans tous les pourparlers à l'amiable que j'ai eus de temps en temps avec le citoyen Reinhard, car avec Talleyrand je les ai toujours soigneusement évités.

Au reste, vous daignez bien sentir, Monsieur, qu'un silence absolu de ma part aurait peut-être paru trop expressif dans un moment où M. Reinhard, persuadé lui-même des torts de son gouvernement envers la Suède désirait de bonne foi d'aplanir toutes les difficultés qu'il ne croyait fondées que sur des malentendus ou sur des chicanes personnelles. Alors il m'a paru plus utile pour les intérêts du Roi de me prêter sans affectation à ces entretiens pour plaider la justice indubitable de notre cause que de permettre que mon silence parût trop timide ou fût gratuitement mal interprété.

A présent le renvoi de M. Reinhard a mis un terme à toute discussion purement amicale entre moi et le ministre des relations extérieures. Il est impossible de se tenir plus sur ses gardes que je ne l'ai fait avec son successeur, aux inconséquences duquel nous sommes redevables de toutes nos querelles avec la République depuis la dernière nomination du baron de Staël. Malgré cela, je ne saurais cependant à l'heure qu'il est révoquer en doute la sincérité de son vœu ainsi que de celui de son gouvernement pour un rapprochement avec la Suède. Le système a évidemment changé ici. Bonaparte a des raisons très majeures pour désirer sérieusement la paix générale. C'est une vérité dont tout le corps diplomatique est unanimement convaincu à Paris, et qui se prouve de jour en jour davantage, quoiqu'il soit impossible encore de prédire si les propositions de la France seront acceptées ou non par les

puissances belligérantes. En attendant le plan est de traiter séparément avec chacune d'elles, pour mieux rompre la coalition, et l'on est résolu à n'admettre aucune médiation étrangère.

Le citoyen Otto ci-devant chargé d'affaires à Berlin qui a été envoyé en Angleterre sous prétexte de traiter de l'échange des prisonniers est un excellent choix, si le ministère britannique veut se prêter à une négociation franche et loyale. C'est un homme qui joint, à beaucoup de talents et de connaissance des affaires, une sagesse et une probité rares.

N° 44. — 30 décembre.

Le nouveau gouvernement de France s'annonce de plus en plus par une modération politique parfaitement calculée sur la nécessité indispensable où Bonaparte se trouve de concilier, autant que possible, les intérêts opposés de toutes les factions capables de lui disputer un jour l'exercice des pouvoirs immenses dont il a été revêtu par la Constitution.

En opprimant les partisans des Jacobins, il est très loin d'exclure des fonctions publiques les personnes connues jusqu'à présent par la vanité, en parlant à eux-mêmes ou à leurs amis avec éloge de leur caractère et de la pureté de leurs intentions. Il est décidément plus circonspect avec les royalistes dont il craint moins des machinations hostiles que des inconséquences et des indiscrétions en faveur de sa propre régence. Tous ceux, au reste, qui ne désirent que par principe une monarchie limitée en France se croient bien sûrs de leur but, et ce sont les amis les plus sincères de l'état actuel des choses. La grande majorité des Français préférerait indubitablement la réhabilitation de la dynastie légitime, mais les partisans les plus zélés de ce système n'ont jamais formé un parti redoutable pour les usurpateurs du moment. Ils tiennent à leur doctrine comme à une opinion religieuse plutôt que comme à un principe d'activité politique. Leurs antagonistes les regardent comme une secte dont il ne faut que supprimer le fanatisme et surveiller les chefs qui, à dire vrai, n'existent guères que dans la Ven-

dée et dans quelques départements du midi. Malheureusement, Louis XVIII ne jouit d'aucune espèce de considération personnelle; aussi des royalistes purs et de bonne foi mais plus instruits que la plupart des émigrés sur la véritable situation de la France, ont désespéré depuis longtemps de pouvoir rétablir l'ancien régime dans toute sa rigueur en faveur du prétendant.

Les difficultés presque insurmontables que présente en outre un arrangement quelconque entre les acquéreurs de biens nationaux et leurs possesseurs primitifs ne contribuent pas peu à paralyser tous les efforts des aristocrates de cette classe. Les personnes les plus éclairées n'osent pas même penser à une réorganisation de l'intérieur dans ce sens qui, avec toutes les apparences d'une stricte justice, n'aboutirait peut-être qu'à un bouleversement général des fortunes actuelles, et dont on ne saurait calculer les suites funestes pour tous les partis. Voilà, Monsieur, la considération majeure qui a fait conserver en entier dans la nouvelle constitution l'ancien article concernant les émigrés.

Avec de très bonnes dispositions pour laisser entrer individuellement tous ceux qui n'ont été que les victimes d'une persécution cruelle, Bonaparte veut rester le maître d'ajouter à chaque formation partielle des conditions qui mettent l'État à l'abri de coups capables d'ébranler les bases du nouveau pacte social.

On croit remarquer que le dictateur n'est pas absolument au-dessus d'une petite jalousie à l'égard de ceux qui ont autrefois joui d'une grande réputation militaire ou d'une popularité distinguée. En fermant les yeux sur le retour imprévu et peut-être inconsidéré de La Fayette, il lui ordonna d'abord de se retirer à la campagne, sans lui accorder une entrevue. Des gens impartiaux voient surtout avec peine que le général Pichegru ait été exempté de l'amnistie accordée d'ailleurs aux personnes les plus marquantes qui avaient été frappées par la proscription de fructidor.

D'un autre côté, Bonaparte accorde, comme de raison, une

confiance presque exclusive aux généraux qui se sont distingués dans les dernières campagnes, et qu'il aime à regarder comme ses lieutenants. Son grand plan, autant qu'il est possible d'apprécier ses principes par sa conduite publique est de lier intimement leur sort au sien, pour s'assurer en cas de besoin leur attachement aveugle, et pour oser quitter la capitale sans craindre une réaction contre son autorité encore peu affermie, si les circonstances le forcent à se mettre à la tête de ses armées, quoiqu'il y ait bien des personnes qui regardent toujours ce projet comme extrêmement hardi.

Au reste, tout le monde se croit fondé à compter sur une amélioration du moins graduelle dans la manière de traiter les affaires, et surtout sur une justice plus vigoureuse et plus impartiale. Quels que soient les vastes projets de Bonaparte il ne peut jamais tomber dans les erreurs du misérable système de vol et de rapine que ses prédécesseurs avaient mis à l'ordre du jour. La probité politique et une incorruptibilité sévère dans toutes les parties de l'administration ne peuvent que seconder sous tous les rapports ses vues personnelles, et, d'après la Constitution même, son intérêt paraît uniquement calqué sur celui d'un prince éclairé qui ne peut vouloir que conserver et affermir la machine politique et consolider pour l'avenir les finances, au lieu de les exploiter comme une mine passagère qu'il faut incessamment abandonner à d'autres, à l'exemple de messieurs les gouvernants révolutionnaires.

Aussi le peuple paraît-il en général très content par l'espoir d'un temps plus heureux. Les soi-disant grands de la République le sont par les places lucratives et honorables qu'ils ont obtenues, et les Parisiens qui, pendant toute la Révolution, ont pour ainsi dire formé une classe à part, sont maintenant d'accord avec le gouvernement, par frivolité, par amour du luxe qui est systématiquement favorisé, par la conviction enfin que tout cela ne peut aboutir qu'au rétablissement de la royauté ou pour le moins d'une aristocratie brillante.

En attendant, Bonaparte travaille sans relâche à rendre la force militaire plus imposante et plus formidable que jamais.

En se déclarant hautement le protecteur du soldat, il en exige une subordination et une discipline à toute épreuve. Pour consacrer le principe d'une fidélité loyale et sans tache, il a traité avec assez de rigueur le général Joubert qui commandant la garde du Directoire s'était déclaré le premier pour lui le 18 brumaire : « Vous avez trahi, lui a-t-il dit, ceux qu'il était de votre devoir de défendre jusqu'à la dernière extrémité ; ce n'est pas un titre pour obtenir mon estime. »

La pénurie du Trésor met encore de grands obstacles aux opérations militaires. Des douze millions que les banquiers de Paris s'étaient engagés à fournir sur-le-champ après la dernière révolution, il n'y en a que quatre de payés en espèces, et pour des titres considérables le papier ne se réalise que très difficilement. Moreau a dit à quelques-uns, en quittant Paris, qu'il était muni de tous les pouvoirs, de tous les moyens pour bien faire. Cependant les gens les mieux instruits n'envisagent pas encore sans inquiétude l'état de dénûment absolu dans lequel se trouvent les armées presque à la veille d'une nouvelle lutte entre la République et la moitié de l'Europe.

Rien ne perce des négociations secrètes qu'on croît entamées en Angleterre et en Allemagne, et, vu la façon de penser du moment et l'intérêt qu'on a eu de bercer le public de l'espoir d'une paix prochaine, un silence pareil pourrait bien indiquer que les ennemis de la France se montrent plus intraitables qu'on ne se l'était imaginé.

L'affectation avec laquelle on fait publier, ces derniers jours, par un journal officiel, des détails sur les négociations de Seltz, très propres à brouiller les cours de Vienne et de Berlin, ne laisse presque plus de doute sur l'accueil qu'auront éprouvées les nouvelles tentatives du gouvernement français pour traiter séparément avec l'Empereur.

Jamais la Prusse n'a été aussi ouvertement flattée ici que dans le moment actuel. Un seul journal s'était permis de relever quelques anecdotes d'antichambre contre la société de Berlin, et sur la moindre observation verbale de M. Sandoz, non seulement le directeur de cette feuille a été fortement ré-

primandé par le ministre des relations extérieures, mais on a eu la politesse de faire publier nne espèce d'excuse dans une gazette ministérielle.

Au reste, M. le chancelier sera plus particulièrement informé par les gazettes des dispositions des cours d'Allemagne à l'égard de la paix. D'après des lettres particulières que j'ai vues, et dont les auteurs ne favorisent pas trop les ennemis de la République, la haine contre les Français doit être à son comble parmi le bas peuple, dans toutes les contrées qui, jusqu'ici, ont servi de théâtre à la guerre. Le ministre de l'Helvétie m'assure que c'est encore pire en Suisse, et qu'il y prévoit les suites les plus désastreuses, en cas que la guerre se prolonge de ce côté déjà complétement ruiné.

Siéyès a achevé de se perdre dans l'opinion publique par la basse platitude avec laquelle il a accepté une récompense nationale pour des services que personne ne connaît, et dans un moment où le gouvernement se trouve hors d'état de s'acquitter de ses obligations les plus sacrées envers les malheureux de toute espèce, respectables sous tant de rapports et qui meurent de faim; tandis que ce sage célibataire jouit déjà de 25,000 francs d'appointements outre sa propre fortune qui, sans être très considérable, ne laisse cependant pas de lui assurer une aisance honnête. Ses amis sont du moins honteux pour lui, et le public aime à croire que c'est Bonaparte lui-même qui a donné l'idée de faire cette proposition à Siéyès pour compromettre le désintéressement austère du philosophe, qu'il n'aime pas et qu'il commence à mépriser comme un esprit sans élévation. Ceux mêmes qui n'estiment pas beaucoup Siéyès regardaient pourtant cette motion comme une mauvaise plaisanterie et comme une espèce de persiflage très déplacé. On parlait dans les sociétés qu'il rejetterait l'offre avec indignation; enfin son acceptation pure et simple l'a couvert d'un mépris général, parce qu'on ne supposait pas qu'un homme d'âme et de caractère pourrait accepter un bien national trop chèrement acheté malgré les 50,000 livres de rente qu'on dit le produit de celui de Siéyès.

La dépêche qu'on vient de lire est la dernière adressée à son gouvernement par le baron Brinkman. Rappelé, au commencement de 1800, *il quitta Paris et les rapports entre la France et la Suède furent définitivement rompus.*

APPENDICE

*Pour ne pas entraver le mouvement des dépêches, nous plaçons ici, sous forme d'*Appendice, *les deux pièces suivantes, qui font partie de l'un des dossiers du baron de Staël, conservés aux Archives royales de Suède.*

LETTRE

DU DUC D'HARCOURT AU ROI GUSTAVE III

Aix-la-Chapelle, 3 janvier 1792.

« SIRE,

« Les bontés dont Votre Majesté daigne continuer de m'honorer sont le seul adoucissement à la privation de lui faire notre cour. Il était bien doux d'en prendre l'habitude, il l'est encore, que Votre Majesté me permette de lui marquer mes regrets.

« Nous attendons d'elle le plus grand des bienfaits. La France, humiliée de son impuissance, désire ne devoir qu'à Votre Majesté et à sa digne alliée des secours qu'elle se trouverait plus heureuse de pouvoir leur rendre, et elle en conservera l'engagement. Votre Majesté partagera avec Catherine la célébrité d'une si noble entreprise, Catherine ne partagera pas avec Gustave la gloire de l'exécution.

« Mais les Suédois, Sire? Ils sentent le bonheur de la présence de leur souverain. Comment consentiront-ils à s'en

priver? Comment Votre Majesté résistera-t-elle à leurs prières? Cette Diète prête à se rassembler, disposée à suivre le vœu général de ses sujets, nous la craignons et nous l'excusons. Les Français connaissent le prix d'un bon maître, et redoutent pour leurs affaires celui qu'attache Votre Majesté à l'amour de son peuple.

« L'Empereur paraît, à présent, offensé de la conduite de *la Nation*, de ses menaces à l'empire, de ses injures aux princes possessionnés en Alsace, des idées de guerre d'une Assemblée qui ne veut qu'inspirer aux puissances la crainte qu'elle a d'elles. Cette arrogance de nos tyrans ne se portera pas plus loin. Leur influence sur l'opinion est fort diminuée; les clubs dans les villes soutiennent seuls leur autorité précaire, les bourgeois en sont fatigués, les campagnes la détestent presque partout.

« L'imposition dont on les surcharge et qui pèse en entier sur les propriétaires les éclaire sur l'ignorance de ces pitoyables administrateurs. Tous les impôts indirects ne portaient pas sur les cultivateurs ou s'ils en supportaient une petite partie, c'était insensiblement, mais ils ne voient pas avec autant d'indifférence quadrupler leur cotisation.

« Presque tous les départements et districts déclarent qu'ils ne payeront point; ainsi le revenu de l'État ne rentre pas pour acquitter les charges. On y supplée par des émissions successives d'assignats. Le papier se discrédite à mesure que la nécessité de le multiplier diminue la sûreté des hypothèques. Les agioteurs seuls profitent des spéculations sur le numéraire qui se concentre dans leurs mains; les troupes réglées sont mécontentes de voir la paye des troupes nationales portée au delà du double de leur solde, méprisent les officiers de remplacement qu'on leur donne, mais jouissent encore de leur indépendance absolue dont les premiers coups de canon leur démontrent l'inconvénient pour leur honneur et leur sûreté. Il est certain qu'une partie rentrera dans le devoir dès qu'elle en aura l'occasion, et l'exemple une fois donné sera suivi ; tel est l'esprit naturel de la multitude.

« Les émigrations continuent même parmi les bourgeois des villes et les fermiers. Si nos provinces voyaient paraître une tête de troupes, et si nos princes avaient un territoire pour se rassembler et des fonds pour solder une armée, elle serait bientôt sur pied, et bien reçue partout où elle entrerait.

« Le ministre de la guerre a été mal vu et froidement traité presque partout dans sa tournée, ainsi que M. de Lafayette à Metz. Les troupes nationales désertaient les frontières pour retourner dans leurs foyers. Le ministre a promis à la garnison de Strasbourg, bien imprudemment, qu'elle serait payée en argent. Cette demande sera bientôt générale et, comme l'état du Trésor ne permet pas la dépense qu'elle occasionnerait, il doit s'en suivre un grand mécontentement.

« Avec les intentions généreuses et rassurantes de Votre Majesté et de l'impératrice de Russie, il y a tout à espérer du printemps. J'espère que rien ne s'entamera avant, n'ayant aucune opinion des opérations partielles. Mais l'hiver est bien rude à passer! Il prolonge les malheurs du Roi mon maître, de la famille royale, de toute la France.

« Je porte à Votre Majesté le vœu de tous les cœurs français pour sa prospérité et plus particulièrement du mien, dans lequel ses bontés ont gravé une éternelle reconnaissance.

« Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très soumis serviteur,

LE DUC D'HARCOURT. »

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU ROI DE SUÈDE POUR DÉMONTRER LA NÉCESSITÉ DE S'EMPARER D'UNE PLACE MARITIME POUR ENTREPRENDRE AVEC SUCCÈS LA GUERRE CONTRE LA FRANCE

20 janvier 1792.

On est suffisamment instruit de la politique du cabinet de Vienne qui depuis l'alliance entre l'Autriche et la Prusse entraine celui de Berlin pour n'espérer aucun secours désormais de ces deux puissances. ainsi que du reste de l'Empire qui leur est entièrement subordonné.

Il se peut que l'Empereur et son allié veuillent faire une guerre contre la France, mais il est douteux qu'ils en entreprennent jamais une pour la rétablir dans son premier état et dans son ancienne splendeur. Il ne reste donc d'autres alliés et d'autres appuis de la monarchie française que la Russie, la Suède et les princes d'Italie. On ne peut compter sur les Suisses qu'autant que quelque grand succès de la part de ces alliés, ou la liberté du Roi qui les appellerait à son secours les détermineraient. C'est dans cette situation politique que environ 15,000 gentilshommes ou autres Français émigrés, sous un appareil militaire. à la tête desquels sont les frères du Roi, les princes de son sang, les généraux de ses armées, fugitifs dans le pays étranger mais prêts à se rassembler au premier signal, et à se réunir aux forces des puissances qui voudront agir pour le rétablissement de la monarchie, attendent la circonstance et le moment.

Le Roi incertain, flottant dans ses résolutions, se livrant au parti qui lui offre l'espoir de recouvrer sa liberté et quelques lambeaux de son autorité, n'osant se compromettre crainte de hazarder son existence et celle de sa famille, s'enveloppe d'une

dissimulation que ne peuvent pénétrer les frères mêmes et les personnes qui lui sont le plus dévouées et pour lesquelles il a conservé le plus d'attachement.

Deux partis divisent la France dans ce moment. Celui des *Républicains* qui paraît avoir gagné une espèce de supériorité, surtout dans la capitale; celui que l'on nomme les *Monarchiens* ou les partisans de la nouvelle constitution qui cependant voudraient y faire des changements ou des modifications et y adapter le système des deux chambres à l'imitation du gouvernement anglais. Il paraît que l'on a attiré le Roi dans ce parti (on en est même assuré) par l'espérance de regagner un peu d'autorité et de faire cesser le désordre et les troubles. C'est ce parti qui a entraîné l'Assemblée dans la déclaration hostile qu'elle vient de faire contre des membres du Corps germanique, du consentement du Roi, avec le désir d'occasionner la guerre. Si ce parti prend le dessus, il doit faire un accommodement avec les princes et les ordres privilégiés dont on cherche à diminuer la force et l'appui pour leur imposer des conditions plus dures. Il paraît que la Reine a fait adopter ce plan à l'Empereur qui dans ce moment dirige la Prusse relativement aux affaires de France. C'est du moins ce qu'on peut présumer d'après les termes dont s'explique l'Empereur avec l'Électeur de Mayence en lui disant qu'il est d'autant plus essentiel d'éviter toute occasion d'hostilité avec la France que les affaires sont au point d'être terminées. Dans cet état de choses, soit que le parti royaliste et constitutionnel prenne le dessus, modifie la constitution et traite avec les princes et la noblesse, soit que les républicains qui ont l'Assemblée et Paris pour eux ayent l'avantage, soit enfin que le Roi dans ce désordre parvienne à se sauver, ce que j'espère encore; il est très nécessaire que les puissances amies de la France et disposées à soutenir et à défendre la cause du Roi et de la monarchie; que la Russie, la Suède, l'Espagne la Sardaigne conjointement avec Naples agissent hostilement et de concert, dès que la saison le permettra; que leurs armées entrent en France, s'emparent de quelques provinces à l'aide des intelligences que l'on y a et

du mécontentement qui y règne, en se procurant au moins quelques places importantes, principalement quelques ports qui puissent servir de places de sûreté, si elles ne peuvent conquérir des provinces entières ou parvenir jusqu'à la capitale, et qui donnent un appui aux mécontents et au parti du Roi en France, un asile aux princes, à la noblesse, et aux émigrés en général, en imposent assez aux rebelles pour les contraindre à un accommodement plus favorable aux intérêts du Roi et de la monarchie; soit en prenant part à la guerre civile que cette démarche des puissances alliées fera nécessairement éclater et en la rendant avantageuse au parti du Roi; soit en appuyant les rebelles par l'appareil des armées étrangères établies dans la France même, prêtes à porter la guerre dans le cœur du royaume, à réunir et à soutenir tous les partisans du Roi et de l'autorité légitime.

Sa Majesté le Roi de Suède pourra juger que dans tous les cas, soit que la guerre civile s'allume en France, soit que le parti royaliste et constitutionnel ait le dessus, soit que les républicains l'emportent, ou enfin que l'on cherche à faire un accommodement (ce qui est plus vraisemblable) il est du plus grand intérêt que les armées des puissances alliées et amies qui désirent sincèrement le rétablissement de la monarchie et de l'ordre pénètrent dans le royaume. C'est le seul moyen d'accélérer et d'établir une contre-révolution sur une base solide. C'est à cet effet que l'on propose de faire entrer trois armées en France; l'une composée de 25 à 30 mille Suédois et Russes qui s'emparerait de *Dunkerque*, ou de quelqu'autre place maritime; une espagnole qui entrerait par le Roussillon, prendrait Perpignan et donnerait la main aux catholiques du Languedoc; enfin une armée de même force composée de troupes piémontaises, napolitaines et suisses qui entrerait par le Dauphiné, et marcherait sur Grenoble et sur Lyon. Le Roi de Naples a offert des secours, et il peut joindre six mille hommes aux troupes du Roi de Sardaigne.

Cette opération ainsi que les moyens à employer pour l'exécution de ces deux projets d'attaque par l'Espagne et par le

Piémont doivent être le sujet de mémoires particuliers. Je ne traiterai donc dans celui-ci que ce qui concerne celle de l'armée commandée par Sa Majesté le Roi de Suède.

Il sera peut-être possible aussi de former une armée dans l'Empire qui pourrait se porter sur le Rhin ou sur le pays de Trèves, menacer cette partie de la frontière et opérer une diversion. Mais on ne peut rien statuer sur une hypothèse aussi vague.

L'armée suédoise doit avoir pour objet de s'emparer de Dunkerque ou de Cherbourg, du Havre ou de Brest. Je regarde le premier point d'attaque comme le plus facile et le plus avantageux.

Le plus facile : en ce que Dunkerque est mal fortifié, surtout du côté de la mer, et qu'en débarquant sur l'*Estran intérieur*, on peut enlever la place d'emblée; qu'on peut y placer dans le port tous les bâtiments de transport, les frégates, la flottille, tandis que l'escadre composée de douze à quinze vaisseaux de ligne suédois ou russes, croiserait sur les côtes de Picardie ou de Normandie, et en menacerait les différentes parties.

Le plus avantageux : en ce que cette place est forte du côté de la terre, que les avenues en sont difficiles, qu'on peut même les rendre inabordables au moyen des marais qui en couvrent la partie de l'Est et de canaux qui coupent celle de l'Ouest: en ce que du moment qu'on s'en sera emparé on peut y réunir plusieurs milliers de gentilshommes français, les princes à leur tête, qui peuvent arriver par Ostende, Nieuport, Furnes, qui n'en est qu'à cinq lieues ; ce qui, joint aux matelots russes et suédois pourra suffire pour la défense de la place et des environs que l'on peut couvrir par un camp retranché, surtout si on se rend maître de Bergues et de Gravelines, ce qui est facile : tandis que l'armée après avoir pris Calais peut s'avancer par la Picardie sur Paris sans rencontrer aucune place forte, ou entrer en Normandie, et être toujours côtoyée par son escadre.

Les princes français maîtres de Dunkerque soutenus par une armée peuvent appuyer le Roi de France de telle manière et

donner à son parti telle supériorité qui lui procurent les moyens de dicter la loi, étant vraisemblable que tout ce qu'il y a de bon dans l'armée et dans le peuple se réunirait à eux, surtout, si dans le même moment les armées espagnoles et piémontaises débouchent sur les autres parties de la France, et si l'on peut avoir en Allemagne une armée capable de contenir les frontières françaises de l'Est, et celle du Nord le sera par l'armée autrichienne, quand même l'Empereur resterait dans l'état d'inaction où il est présentement.

On peut calculer que l'armée suédoise, avec une place de sûreté telle que Dunkerque n'a rien à craindre des revers qu'elle pourrait essuyer pendant ses opérations de guerre et qu'avec un point d'appui pareil elle peut tout oser et tout entreprendre, la mer lui offrant toutes les ressources possibles. C'est en se donnant Stralsund pour place de dépôt que Gustave-Adolphe put entreprendre la conquête de l'Allemagne; c'est pour avoir négligé cette précaution que Charles XII échoua dans ses entreprises contre la Russie.

Sa Majesté sait mieux que personne que tous les plans de guerre et surtout les plans offensifs doivent avoir une base et un point d'appui; et qu'une place maritime située sur un grand fleuve est le meilleur que l'on puisse se procurer. C'est alors qu'on peut profiter des succès et que l'on n'a rien à craindre des événements malheureux. Dunkerque a de plus l'avantage de prendre toute la Flandre à revers, d'aboutir à des provinces fertiles dont le peuple est bien intentionné, et d'être à une petite distance de la capitale. Si l'armée française qui protège cette partie de la frontière veut défendre l'intérieur du royaume, il faut qu'elle abandonne ses camps retranchés, qu'elle perde l'appui que lui donnaient ses places de guerre et ses forteresses, pour entrer dans le plat pays et hazarder des batailles dans lesquelles l'armée suédoise doit avoir tout l'avantage que donnent la discipline et le courage.

Si l'armée de Sa Majesté ne peut réussir à prendre Dunkerque, ou si après avoir fait reconnaître la place, les environs, les côtes, on rencontre de trop grandes difficultés dans l'exé-

cution de ce projet, elle peut débarquer aux environs de la Hogue en Normandie, prendre Cherbourg à revers, s'en emparer, y placer sa flotte et marcher ensuite sur Paris; ou bien elle peut débarquer aux environs du Havre, prendre cette place qui remplira le même objet, mais on rencontrera plus de difficultés pour le débarquement, moins de facilité pour garder Cherbourg ou le Havre du côté de la terre et pour en faire des places de dépôt, moins de ressources pour communiquer avec l'étranger, et pour y recevoir les princes et la noblesse. Il est vrai qu'on trouve l'avantage d'être plus près de Paris et plus à portée du foyer de la révolution. Si on ne s'arrêtait pas à un de ces deux projets, une entreprise sur Brest présente de grands avantages. Il est possible et même facile dans ce moment de s'emparer de cette place, l'arsenal de la marine française, qui donnerait la possession de la Bretagne, province importante à laquelle tiennent Nantes et Saint-Malo, deux principales places de commerce, et autant il serait facile de s'emparer de la Bretagne dégarnie de troupes, autant il le serait de la défendre, cette province formant une presqu'île très resserrée à son entrée par la rivière de la Vilaine et par la mer. Mais, dans ce projet, on ne verrait d'autre avantage que celui d'occuper une des premières provinces du royaume, de réunir une grande partie des mécontents, de donner un appui aux autres et de forcer les rebelles à un accommodement favorable et plus avantageux. D'ailleurs, on s'éloigne de la capitale, on s'ôte la facilité de réunir les princes ainsi que la noblesse émigrée à l'armée et même de les faire rentrer. On augmente les hazards de la mer, et les difficultés de l'entreprise. Quoiqu'on pense qu'on doive s'arrêter à l'exécution du premier projet sur Dunkerque, on se procurera tous les détails nécessaires sur les moyens d'attaque et de défense de la ville de Brest, des environs et de la Bretagne en général, ainsi que tous ceux relatifs à Cherbourg, au Havre, et à cette partie de la côte de Normandie.

Quant au projet sur Dunkerque, je ne peux même dans ce moment donner d'autres renseignements sur l'état de cette

place et de ses environs, si ce n'est que la descente peut s'effectuer facilement sur ce qu'on appelle l'*Estran intérieur*; que les fortifications construites en terre sont très mauvaises; que renfermant un peuple nombreux et commerçant qui actuellement est le maître, et auquel les troupes sont subordonnées, elle ne doit faire qu'une médiocre résistance; que Berghes et Gravelines qui appuyeraient le camp retranché pour sa défense, où l'on renfermerait les matelots de la flotte et une grande partie des Français émigrés hors d'état de servir à cheval sont des places petites et mauvaises; que l'une et l'autre, principalement la première, n'ont de défense et n'offrent de difficultés d'attaque par celle d'en faire les approches que du côté de la France et non de celui de la mer et de Dunkerque; que Calais est très peu de chose, et qu'enfin les princes, en peu de temps, peuvent réunir sur la Flandre, à Ostende, un grand nombre d'émigrés très suffisant avec les matelots, pour garder et pour couvrir ces places par un camp retranché, la gauche couverte par Berghes et la droite par Gravelines, appuyée par Dunkerque, et qu'alors l'armée suédoise et russe peut agir dans son entier. Je dois encore observer, d'après l'état de la distribution des forces de France et de la composition des trois armées dont j'ai l'état; que celle de Flandre n'est composée que de 54 bataillons qu'on ne peut évaluer à plus de 600 hommes, ce qui donne 26 mille hommes d'infanterie; et cinquante-deux escadrons évalués au plus haut pied à cent vingt chevaux, qui font six mille deux cents chevaux. Ainsi cette armée ne pourra être que de 32 mille hommes; non compris il est vrai les gardes nationales laissées dans les places. On ne peut renforcer cette armée sans diminuer celle des autres parties de la frontière, ce qui ne se pourra que lorsque l'attaque aura réussi, que l'armée suédoise aura pénétré dans l'intérieur de la France et obtenu de grands succès; et encore ne le pourra-t-on qu'avec de grandes difficultés par l'opposition que l'on trouvera de la part des généraux qui les commandent, dont l'un, M. de Lafayette, le plus à portée, a une grande prépondérance; et par celle que feront

les corps administratifs et en général le peuple des autres frontières.

Dans la marche que fera l'armée par Calais, Boulogne, Abbeville, sur Paris, elle pourra tirer ses vivres de la mer, au moyen des petits ports de Calais, Boulogne, Ambleteuse, Saint-Valéri, où les petits bâtimens qui en seront chargés et qui seraient protégés par l'escadre qui tiendrait la mer pourraient entrer. On n'ignore pas que la route de Calais à Paris par Abbeville est superbe; elle est également bonne sur la Normandie. Si les circonstances empêchaient de se porter sur la capitale et obligeaient de pénétrer dans cette province, il sera aisé de se rendre maître des rivières, de Laus qui passe à Gravelines, des Watergauds par Calais, de la Cauche qui passe à Montreuil, de la Somme à Abbeville, et ces rivières n'ont aucune défense dans cette partie. Enfin l'armée suédoise et russe peut facilement encore si une armée se portait sur ses derrières pour lui barrer le chemin (il faut à la guerre supposer tous les cas) s'emparer de Dieppe ou même du Havre, y placer ses bâtimens de transport en conservant toujours Dunkerque qui servira de place de sûreté aux princes, et à la défense de laquelle ils seront en état de veiller.

Dunkerque pris, ainsi que les petites places qui l'environnent, je ne vois rien qui s'oppose à l'exécution d'un très grand plan; et s'il échouait, on aurait encore la ressource ayant le pied en France et n'en pouvant être chassé, de traiter avantageusement pour la cause du Roi en donnant la prépondérance à son parti, principalement si l'Espagne se rendait maître du Roussillon, donnait la main aux catholiques du Languedoc et les soutenait et si le Roi de Sardaigne faisait seulement une démonstration. Il n'est pas douteux que le moindre effet qui pourrait en résulter serait d'allumer la guerre civile en France qui déciderait bientôt les choses en notre faveur, puisque le parti du Roi serait soutenu par trois armées, que celle de la nation serait divisée ainsi que le peuple, et qu'il n'y aurait certainement plus d'argent pour les payer.

Pour l'exécution non seulement de ce projet mais de tout

autre qui aurait pour objet une expédition maritime, il est nécessaire que la Suède et la Russie mettent en mer une escadre forte de douze à quinze vaisseaux de ligne, non compris les frégates; que l'Espagne prépare également dans le silence une escadre de même force qu'elle fera sortir et agir à propos, et dont on pourra dans le temps combiner les opérations avec celle du Nord. Dans l'état où est la marine française, dénuée entièrement d'officiers, elle est très peu à redouter surtout si on endort l'Assemblée et le Gouvernement français par des dispositions pacifiques.

Enfin, si Sa Majesté adopte un des plans d'opération maritime indiqué dans ce mémoire, on s'occupera sur le champ de rassembler tous les matériaux nécessaires à l'exécution. On se procurera les meilleurs renseignements, les plus grands détails sur Dunkerque, sur les places ainsi que sur le pays qui l'avoisinent; sur Brest, sur la Bretagne, sur la Normandie, en rassemblant tous les éclaircissements nécessaires sur la partie maritime des différents points de la côte de France sur laquelle on sera dans le cas d'opérer. On va même s'occuper sur le champ de ces objets, et on fera un mémoire raisonné sur le plan de campagne, mais il est, je crois, très nécessaire que Sa Majesté envoie sous prétexte de commerce un ou deux bâtiments à Dunkerque avec des officiers de sa marine et des ingénieurs déguisés; qu'elle en fasse voyager d'Angleterre à Calais pour connaître cette place et les mouillages. Les mêmes personnes prendraient connaissance de Boulogne en allant à Paris et elles pourraient se rembarquer à Dieppe (où il y a un paquebot) pour l'Angleterre, afin de connaître cette partie de la côte. Sa Majesté peut avec la même facilité faire visiter le Havre et Cherbourg; enfin, elle doit faire reconnaître la côte depuis Dunkerque jusqu'à l'embouchure de la Seine, et faire prendre tous les renseignements sur la partie maritime et même défensive de Brest et de ses environs que les officiers qui ont servi dans la marine française doivent connaître. Mais j'insisterai pour l'attaque de Dunkerque si l'on n'y trouve pas d'obstacles insurmontables.

INDEX DES NOMS

A

Adélaïde (Mme), 28, 194.
Albanie (comtesse d'), xix, 206.
Alexandra (princesse), 270.
Archiduc (Charles), 307, 345.
Artois (comte d') 43, 44, 45, 50, 65, 69, 93, 103, 104, 105, 106, 115, 117, 119, 138, 139, 141, 146, 147, 159, 182, 184, 185, 201, 205, 212, 222, 225, 228, 230, 253.
Artois (comtesse d'), 114.
Augerrau, 327, 329.
Autichamp (marquis d'), 122.
Azara (chevalier d'), 309.

B

Baggesen, xxxix.
Bailly, 30, 179.
Barantin (de), 89.
Barnave, 135, 144, 154, 170, 200, 231.
Barras, 271, 280, 284, 285, 286, 287, 295, 303, 304, 326, 328, 331, 353, 354, 360, 369.
Barthélemy (de), 70, 234, 360.
Batzis (baron de), 123.
Bavière (électeur de), 10.
Bender (général de), 244, 247.
Bergstedt, 255.
Bernadotte, xl, 327, 328.
Bernstorff (comte de), 256, 366.
Berthier (général), 353.
Bertier, 138
Bertrand (du Calvados), 329.
Beurnonville, 374.
Beuvron (marquis de), 86.
Bezenval (baron de), 108, 109.
Biauzat (Gautier de) 219.
Biron (duc de), 200, 233.
Böhmer (joaillier), 22, 24.
Boissy-d'Anglas, 264, 266.
Boisgelin (de), 45.
Bombelles (marquis de), 122.
Bonaparte (Lucien), 326, 356.
Bonaparte (général), ii, xxxix, 343, 344, 345, 346, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 363, 366, 368, 371, 374, 375, 376, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 391, 392, 393, 395.
Bonnières, 219.
Bordeaux (Champion de Cicé, archevêque de), 146.
Bornier, 216.
Bouffleurs (comtesse de), v, vi, xiv.
Bougainville (de), 177.
Bouillé (marquis de), 161, 199, 200, 223.
Boulay (de la Meurthe), 326.
Bourbon (duc de), 45.
Bourgoing, 373, 386.
Breteuil (baron de) 2, 4, 22, 23, 29, 33, 45, 50, 55, 67, 73, 88, 107, 122, 123, 253.
Brinkman (baron de), 255, 269, 270, 272, 304, 311, 336, 396. Voy. l'*Introduction*.

Brienne (comte de), 69.
Brienne. Voy. Lomenie de Brienne.
Briot, 323, 329.
Broglie (maréchal de), 121, 122, 123.
Bruix (amiral), 369.
Brune (général), 339.
Brunswick (duc de), 191, 200, 237.
Brissot de Varville, 217, 249.
Brantzen (chevalier de), 7, 14, 15, 17, 63, 70, 72.
Burkes, iii.

C

Calonne (de), 3, 4, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 27, 28, 29, 34, 35, 40, 41, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 59, 112, 115, 123, 142, 178, 180, 229.
Cambacérès, 261, 382.
Carisien, xxxix.
Castillon (de), 43.
Catherine II, xxiv, xxv, xxvi, xxviii, xxix, xxxii, 3, 4, 18, 19, 20, 48, 49, 56, 96, 97, 98, 172, 173, 175, 190, 194, 195, 204, 224, 262, 270, 399, 401.
Castries (de), 1, 4, 16, 17, 179.
Celsing, xxvii.
Chalons (comte de), 5.
Chalons (comtesse de), v.
Championnet, 324.
Chapelier, 170.
Charles XII, xxxvi, 406.
Charles XIII, xli.
Charles XIV Jean (Bernadotte), xlii.
Clermont-Tonnerre (comte de), 141.
Clermont (de Barral, évêque de), 188.
Choiseul (duc de), 4, 8, 11, 17, 18, 162, 204.
Chatelet (duc du), 38.
Coigny (duc de), 30, 65.
Coigny (chevalier de), 219, 222.
Condé (prince de), 45, 122, 123, 147, 183, 184, 185, 196, 201, 206, 212.
Conti (prince de), 45, 46, 47, 49, 122, 168.
Creutz (comte de), 9, v, viii, ix, x, xiv.
Crussol (de), 185.

D

Danton, 259.
Dauphin (le), 40, 29, 210, 235.
Delessart, 189, 243, 244, 249.
Delisle, 388.
Dorset (duc de), 82.
Dreyer (de), 308, 309, 333, 342, 343, 348, 349, 364, 368, 373, 377, 386.
Dubois (abbé), 181.
Duc-Régent (le). Voy. Sudermanie.
Dumont, iii.
Dumouriez, 257, 258.
Dupont, 180.
Duport, 135, 144, 154, 170.
Duportail, 202.
Duport du Tertre, 180.

E

Eden, 82.
Élisabeth (Madame), 210.
Empereur (l'), Voy. Joseph II, Léopold II et François II.
Engeström (d'), xl, 269.
Éphraïm, 218.
Espagne (le roi d'), 127.
Espréménil (Duval d'), 84, 140.
Essen (comte d'), xl.

F

Fersen (Axel-Frédéric, comte de), xi, xxxi.
Fersen (comte de), xi, xiv, xxiii, xxix, xxx, 107, 210, 231, 232.
Fieandt, 220.
Fleurieu (de), 177.
Flesselles (de), 138.
Foix (prince de), 30.
Force (duc de la), 236.
Foulon, 14, 28, 123.
Fourqueux (Bouvard de), 51.
Fox, 92.
Franc (de), 111, 113.
François II, 312, 350.
Fréteau, 78.

G

Gaussen (chevalier de), 248, 249.
Glaire, 307.
Gohier, 289, 290, 326, 332, 353.

Goltz (baron de), 82, 96, 231.
Gontaud (Mme de), v.
Gouverneur Morris, iii.
Grand Seigneur (le), 20, 101.
Grammont (Mme de), 8.
Grenville (de), 75.
Grouville, 373.
Guéménée (prince de), 23.
Guines (duc de), 50.
Gustave III, v, vii, viii, x, xi, xii, xiii, xiv, xix, xx, xxii, xxiii, xxiv, xxv, xxvi, xxvii, xxviii, xxix, xxx, xxxi, xxxii, xxxv, xxxvii, xxxviii, 254, 255, 267, 399, 402, 404, 405, 406, 410.
Gustave-Adolphe, xlii, 406.
Gustave IV, xli, 255, 262, 270, 311.

H

Harcourt (duc d'), 399, 401.
Haugwitz (comte de), 312, 367.
Hénin, 56.
Hesse (prince de), 256.
Horn, xx.

J

Jacobi, xxxix.
Jaucourt (comte de), 38.
Jones (Paul), 87.
Jory, 368.
Joseph II, xxv, xxvi, xxvii, xxviii, xxix, 5, 6, 7, 10, 12, 14, 17, 18, 19, 48, 87, 90, 97, 98, 107, 153, 157, 158, 400, 402.
Joubert, 394.
Jourdan, 329, 365.

K

Kaunitz (prince de), 243, 244, 245, 249.
Klopstock, xxxviii.
König, 220.

L

Laclos (Choderlos de), 142, 177, 200, 219.
La Fayette (marquis de), 50, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 145, 154, 161, 162, 166, 168, 169, 170, 171, 177, 178, 179, 183, 199, 200, 201, 203, 392, 401, 408.
Lally-Tolendal (comte de), 141, 142.
La Luzerne (comte de), 235.
La Marck (comte de), iii, 176, 177, 198.
La Marck (comtesse de), v.
Lamarque, 302, 329.
Lambert, 67.
Lambesc (prince de), 138.
Lameth (Charles et Alexandre de), 135, 145, 169, 170, 176, 179, 186, 198, 225.
Lamoignon (de), 50, 89, 90, 91.
Langres (de La Luzerne, évêque de), 106, 124, 135.
Launay (de), 138.
Lebrun, 258, 259, 382.
Le Hoc, 270, 373.
Lejonstedt (comtesse de), xxxvii.
Lemaître, 27.
Lenoir, 15.
Léopold II, xxix, 160, 161, 175, 179, 188, 220, 221, 222, 223, 225, 227, 228, 229, 231, 232, 236, 237, 240, 243, 244, 245, 246, 247, 252, 253.
Liancourt (duc de), 138.
Liljehorn, xx.
Limon (de), 182.
Lomenie de Brienne, 11, 14, 17, 39, 45, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 64, 65, 67, 71, 72, 75, 75, 77, 78, 88, 89, 90, 91, 115, 116, 118.
Louis XVI (roi de France), ii, xv, xxii, xxxii, 4, 6, 7, 8, 14, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 32, 35, 36, 41, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 70, 77, 78, 83, 89, 90, 99, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 117, 119, 121, 123, 124, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 142, 146, 147, 148, 149, 150, 154, 155, 156, 161, 162, 165, 166, 169, 170, 172, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 189, 192, 194, 198, 199, 201, 203, 206, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 222, 223 224, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 224, 235, 236, 237, 239, 240, 245, 248, 250, 257, 258, 401, 402, 403, 404, 409.

Louis XVIII, 302, 392.
Louis (abbé), 225, 226, 227.

M

Maillebois (comte de), 159, 160.
Malesherbes (Lamoignon de), 89.
Mallet du Pan, 98, 110, 126, 127.
Malouet, 135.
Marie-Antoinette, vi, viii, xv, xviii, xxxii, 5, 8, 11, 12, 13, 16, 17, 22, 23, 28, 39, 40, 46, 50, 52, 54, 55, 59, 61, 72, 73, 81, 88, 102, 104, 107, 114, 115, 117, 128, 129, 133, 134, 138, 146, 148, 151, 156, 170, 177, 178, 181, 183, 184, 192, 208, 209, 210, 211, 213, 225, 226, 227, 229, 232, 239, 240, 246, 253, 259, 403.
Marescot, 353.
Masséna (général), 365.
Maupeou (de), 85.
Maurepas (comte de), 55.
Maury (abbé), 140, 145.
Mazarin (abbé de), 90.
Mercy-Argenteau (comte de), 8, 14, 17, 111, 225, 227, 240.
Merlin de Douai, 264, 286.
Mesdames, 122, 123, 133, 194.
Metternich (prince de), xl.
Mirabeau (comte de), 87, 106, 111, 142, 141, 151, 154, 156, 170, 171, 175, 176, 177, 182, 184, 189, 197, 198, 200.
Miromesnil (de), 15.
Modène (comte de), 152.
Monsieur (comte de Provence), 43, 45, 65, 103, 119, 133, 138, 116, 151, 156, 237, 258.
Montmorency (Mathieu de), 170.
Montmorin (comte de), 40, 51, 55, 6, 62, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 82, 106, 119, 146, 148, 149, 154, 160, 162, 164, 166, 177, 180, 189, 195, 197, 198, 201, 203, 204, 205, 209, 210, 212, 213, 214, 233, 234, 235, 236, 238, 240.
Montsabert (Goislard de), 85.
Moreau (le général), 394.
Mosquez (M. de), 374.
Motte (comte et comtesse de la), 22, 25, 177, 178, 254.
Moulins (général), 239, 300, 326, 345, 353, 360.
Mouradgea, 99, 127.
Moussin-Pouschkin (comte de), 112.
Mounier, xix, 135, 140, 141, 142.
Mouns (comte de), 150.
Moustier (comte de), 258.

N

Narbonne (de), 194, 244, 247, 249, 250, 251.
Narbonne (de Dillon, archevêque de), 45.
Nassau (prince de), 97, 98, 175, 224.
Necker, v, vi, xv, 13, 15, 16, 42, 45, 51, 52, 53, 58, 59, 88, 89, 90, 91, 93, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 111, 113, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 138, 142, 144, 146, 147, 151, 156, 162, 163, 169.
Necker (Madame), v, vi.
Necker (Mademoiselle), v, vi, vii, viii, xi, xii, xiii.
Nesles (marquis de), 138.
Nicolay (de), 50.
Noailles (vicomte de), 138.
Noski (comte de), 193.

O

Ogny (d'), 15.
Oehlenschläger, xxxix.
Ormesson (Lefèvre d'), 9.
Orléans, (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), 45, 47, 48, 77, 83, 104, 111, 129, 134, 135, 136, 142, 145, 146, 165, 166, 168, 170, 177, 178, 179, 182, 183, 200, 206, 207, 209, 210, 217, 219, 238.
Otto, 326, 391.

P

Pape (le), 205.
Penthièvre (duc de), 45.
Perrochel, 270.
Peyron, 260.

Pichegru, 270, 392.
Pitt, 75, 194, 246.
Planta (du), 24.
Polignacs (les), 30, 122, 123, 138.
Polignac (Jules, comte, puis en 1780 duc de).
Polignac (duchesse de), v, 5, 37, 39, 72, 122.
Polignac (Diane, comtesse de), v.
Pons (marquis de), 206.
Potocki (comte de), 191, 192, 193.
Princesses (les). Voy. mesdames.
Prusse (Frédéric-Guillaume II, roi de), 62, 63, 73, 127, 161, 163, 175, 228, 232, 236, 237, 240, 252.

R

Rabaut-de-Saint-Étienne, 248, 249.
Rayneval (comte de), 37, 44.
Rehausen, 270.
Reinhardt, 320, 321, 322, 332, 333, 335, 336, 341, 342, 361, 364, 366, 377, 389, 390.
Reinhard (madame), 334, 336, 350.
Reuterholm (baron), xx, xxxi, 256, 260, 269.
Revellière-Lepeaux, 284, 286.
Rewbell, 283, 284, 307, 331.
Ribbing, xx.
Richelieu (maréchal de), 24.
Rions (comte de), 152.
Roberjot, 271.
Robespierre, 218, 220, 259, 260, 261, 278.
Roger-Ducos, 289, 300, 358, 375.
Rohan-Guéménée (cardinal et prince de), 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29.
Rosenhane, 263.
Royale (Madame), 210, 235.
Ruuth (baron de), 127.

S

Sabatier (abbé), 78.
Saint-Priest (comte de), 4, 5, 12, 19, 20, 39, 75, 93, 94, 106, 119, 146, 154, 180, 194, 255.
Saint-Priest (comtesse de), 270.
Saint-Vincent (Mme de), 24.
Sardaigne (Victor-Amédée, roi de), 127.
Savonnière (de la), 131.
Sandoz (M. de), 307, 312, 331, 332, 333, 337, 338, 339, 342, 348, 354, 368, 376, 394.
Saxe (l'électeur de), 191, 192, 193.
Schérer, 283.
Shröderheim, xxxii, xxxviii.
Ségur (le maréchal de), 1, 19, 56, 127, 162, 176, 197, 204, 233, 234, 252, 253, 254.
Ségur (comtesse de), 56.
Signeul, 259, 260, 268, 315, 317, 372, 388.
Siéyès, ii, xlv, xlvi, 111, 144, 262, 262, 271, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 284, 285, 286, 287, 290, 291, 294, 296, 299, 300, 303, 305, 306, 307, 310, 320, 323, 324, 325, 326, 328, 330, 331, 332, 337, 339, 340, 344, 351, 352, 353, 355, 458, 361, 365, 366, 367, 371, 374, 375, 384, 395.
Sillery (comte de Genlis, marquis de), 142.
Sillery (madame de), 178.
Silfverhjelm, xxii.
Simolin (de), 87, 88, 174, 190, 215.
Soubise (M. de), viii.
Souvarow, 345.
Sparre (comte Frédéric), 191, 192, 272, 372, 381, 387, 389, 390, 395.
Staël-Holstein (baron de), 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 229, 270, 316, 317, 319, 373, 381, 382, 385, 390, 399. Voy. l'*Introduction*.
Staël-Holstein (baronne de), 259. Voy. Mlle Necker.
Stal (baronne de), vi.
Stathouder (le), 44, 76.
Steding (le comte), xj, xxxj.
Stenbock (comte Magnus), xx.
Sudermanie (Charles, duc de), xxxi, xxxviii, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 263, 268, 269, 270.

T

Taine, iii, iv, xix, xxxii.
Talleyrand-Périgord (de), xlvi, 143, 144, 162, 170, 246, 248, 252, 290, 298, 299, 302, 305, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 322, 330, 353, 361,

364, 365, 366, 368, 369, 371, 372, 373, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 385, 387, 388, 389, 390.
Tallien, 261.
Tarente (la princesse de), xviii.
Taube (baron), viii, xxii, xxiii.
Teouret, 162, 235.
Tingstadius, xxxvii.
Tocqueville (A. de), xv, xvi.
Touche (le Vassor, comte de la), 142.
Treilhard, 281, 285, 286.
Trèves (l'électeur de), 244, 245.

V

Vaudreuil (comte de), 30, 56, 123.
Vauguyon (duc de la), 36, 38, 108, 109, 122,
Vergennes (comte de), 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 29, 33, 34, 36, 37, 38, 40, 41, 56, 95.
Vermond (abbé de), 11, 54.
Villedeuil (Laurent de), 56, 103, 106.
Villequier (duc de), 30.
Villeroi (duc de), 21.
Virieu (comte de), 135.
Vibray (vicomte de), 197.
Volney (de), 87.

W

Wallqvist (Olof), xxxi.

Y

York (cardinal d'), 206.
Young (Arthur), iii.

FIN DE L'INDEX

TABLE DES MATIÈRES

Introduction I
Correspondance du baron de Staël-Holstein 1783. 1
— — 1784. 3
— — 1785. 9
— — 1786. 27
— — 1787. 35
— — 1788. 81
— — 1789. 95
— — 1790. 153
— — 1791. 187
— — 1792. 243
Résumé complémentaire de 1792 à 1799 255
Correspondance du baron Brinkman, 1799 273
Appendice. — Lettre du duc d'Harcourt 399
— Mémoire sur Dunkerque 402
Index des noms 411

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Pages 24. *Cardinal de Richelieu*, lisez : maréchal de Richelieu.
— 50. *Président de Nice*, lisez : président de Nicolay.
— 206. *Comtesse d'Albani*, lisez : comtesse d'Albanie.
— 219. *Biangat*, lisez : Biauzat. Il s'agit de Gautier de Biauzat, député du Tiers État de la sénéchaussée de Clermont-Ferrant.
— 255. 13 *mars*, lisez : 16 mars.
— . *Brinkmann*, lisez : Brinkman.
— 374. *Bournonville*. lisez : Beurnonville.

1101. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ERRATA

Pages 24. *Cardinal de Richelieu*, lisez : maréchal de Richelieu.
— 50. *Président de Nice*, lisez : président de Nicolay.
— 206. *Comtesse d'Albani*, lisez : comtesse d'Albanie.
— 219. *Biangat*, lisez : Biauzat. Il s'agit de Gautier de Biauzat, député du Tiers État de la sénéchaussée de Clermont-Ferrant.
— 255. 13 *mars*, lisez : 16 mars.
— . *Brinkmann*, lisez : Brinkman.
— 374. *Bournonville*, lisez : Beurnonville.

1101. — Imprimerie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

DC 146 .S72 A4 C.1
Correspondance diplomatique du
Stanford University Libraries
3 6105 040 750 346

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIE
STANFORD, CALIFORNIA 94305-600